
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00814315 8

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DE LA GAULE

ANTÉRIEURES AU VIIIE SIÈCLE.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DE LA GAULE

ANTÉRIEURES AU VIIIE SIÈCLE,

RÉUNIES ET ANNOTÉES

PAR EDMOND LE BLANT.

DÉVELOPPEMENT D'UN MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'INSTITUT.

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.)

TOME II.

LES SEPT PROVINCES.





PARIS.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXV.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DE LA GAULE

ANTÉRIEURES AU VIIIE SIÈCLE.

LES SEPT PROVINCES.

VIENNOISE.

GENÈVE.

370.

Blavignac, *Hist. de l'archit. sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, p. 12, et pl. I, n° 3; — Mommsen, *Inscr. Helvetiæ*, p. 18, n° 111; — voir mes planches, n° 255.

. . . . . A ☧

ЅI. . . . .

Fragment d'inscription provenant, avec d'autres débris antiques, de la démolition d'un rempart de Genève. Je ne trouve pas en Gaule, après 493, le monogramme accosté, comme il l'est ici, de l'A et de l'Ω[1].

---

[1] Voir ma Préface.

371.

Spon, *Histoire de Genève*, éd. de 1730, t. IV, p. 156.

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MORIE AEGIOLDVS
PREPOSITVS ET PRES
BITER QVI OBIIT
X. . . *kal*. OCTIMBRIS
QVI REQVIESCAT
IN PACE AMEN

Epitaphe trouvée dans le cimetière de l'église de Saint-Victor, fondée par Sedeleube hors des murs de la ville[1].

On possède d'autres inscriptions où figure le titre de *præpositus*[2]. Le mot *amen* ne se rencontre pas souvent dans les épitaphes antiques[3].

---

371 A.

Blavignac, *Hist. de l'archit. sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, p. 11; — Mommsen, *Inscript. Helvet.* p. XIX.

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME

[1] Fredeg. *Chronic.* c. XXII.

[2] Muratori, p. 418, 5, n° 520; Nicolai, *Inscript. Basil. B. Pauli*, p. 132, a° 491. Deux chartes du nord de l'Espagne, datées du XIe et du XIIe siècle, montrent ce titre réuni à celui de lévite ou diacre. (Villanueva, *Viage literario*, t. VI, p. 298 et 329.)

[3] On le trouve, pour les chrétiens, dans De Clarac, *Inscriptions du Louvre*, pl. LIX, n°s 857 et 858; Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n° 3431; à la catacombe de Saint-Calliste, sur le marbre de *Silvanus*, et ci-dessous, n° 512, dans une épitaphe de l'an 553.

MORIE L.E.QVI
VIXIT ANNVS XIII
M.M.M.M.M

M. Blavignac a tiré d'une chronique manuscrite cette inscription, que le savant M. Mommsen considère comme moderne ou comme fausse.

L'ensemble de ce petit texte n'a rien que de très-régulier, et sa formule initiale se retrouve à Genève; j'inclinerais donc plutôt à croire qu'il s'agit ici d'un monument du VI[e] siècle, mal reproduit par l'ancien copiste.

LA BALME.

372.

Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève*, pl. II, fig. 4; — voir mes planches, n° 254.

J'hésite à transcrire la légende de cette fibule, trouvée à la Balme, et sur laquelle sont gravés deux personnages en prière. Ainsi que je l'ai dit plus haut[1], cette inscription, défigurée par l'ignorance de l'artiste, rappelle les déformations subies par les légendes romaines sur les monnaies impériales de fabrication barbare[2].

SAINT-MAURICE-DE-RÉMENS.

373.

A. Sirand, *Antiquités générales de l'Ain*, p. 205; — voir mes planches, n° 257.

IN HOC TVMVLO REQVIESCE.IN

[1] Ci-dessus, t. I, p. 494, 495.

[2] Voir, entre autres, celle que M. Cohen donne, comme type de ces altérations. (*Méd. imp.* t. II, p. 540.)

PACE BONE MEMORIAE ARIMVN
DVS QVE VIXIT ANNVS XX OBI
ET IN PACE XS DECIMO KL APRILE
S DECI.O VCC.

Je dois à la bienveillance du savant abbé de Martigny et de M. le curé de Saint-Maurice un estampage de cette inscription.

Il y a ici erreur évidente du graveur dans l'indication du quantième des calendes.

Le consulat de Decius nous reporte aux années 486 ou 529; la formule compliquée du début se rencontre, sur notre sol, entre 503 et 561[1].

BRIORD.

373 A.

De Veyle, *Explication des antiquitez romaines qui se trouvent dans le païs de Bresse, Bugey, Valromey et Gex*, p. 60 et 164; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 98; — De Lateyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, t. I, p. 189; — D. Monnier, *Études archéologiques sur le Bugey*, p. 151; — Sirand, *Antiquités générales de l'Ain*, p. 203; — voir mes planches, n° 258.

† HIC TVA VENERABILIS AMATE REQVICVNT MEMBRA
SEPVLCRO QVI FVIT INSIGNIS MERITIS VESERONCIA PRIOR
PRBR OFFICIO ALTAREBVS SACRIS PRELICTVS ADESIT VER MAG
NVS AC MENTE BENIGNVS ABSTVTVS PASSIINS DVLCISSEMVS APTVS
NON ET NOVILIOR CRISCIT EX MVRE PARENTVM CONSILI MAG
NAS DVM FENERARIS OPIS RAPVIT INVEDA MORS DE CORPO
RE VITA HOC ERGO FRATER PLENVS AMVRE CVM NIMIO TV
MVLAVIT DVLVRE CVI SISTINT LACREME ET CESINT SV.....

[1] Voir ma Préface.

ꝼETVꞅ VIXIT IN PACE ĀN XXXXVIII OBIIT XV.I.........
ANO V E RIGNO DAGOBERTI.RE D VII[1]

✝ Hic tua, venerabilis Amate, requiescunt membra sepulcro,
Qui fuit insignis meritis Veseroncia prior
Presbyter officio altaribus sacris prælectus adhæsit.
Vir magnus ac mente benignus,
Astutus, patiens, dulcissimus, aptus.
Non et nobilior crescit ex more parentum
Consilii magnas dum fœneraris opes
Rapuit invida mors de corpore vitam.
Hoc ergo frater plenus amore
Cum nimio tumulavit dolore.
Cui sistent lacrymæ et cessent suspiria, fletus.
Vixit in pace annos XXXXVIII, obiit XVI.K.anno V e (?) regno Dagoberti regis D VII.

M. Allmer, qui recherche avec tant de zèle tous les débris antiques, a retrouvé et copié à Briord un fragment de notre inscription. Elle n'est connue dans son ensemble que par le manuscrit de l'abbé de Veyle[2].

Quatre vers de l'épitaphe d'Amatus se retrouvent dans une pièce écrite par lui pour une autre sépulture[3].

Les légendes funéraires de Briord, qui présentent à un si haut degré la marque d'un caractère local, se distinguent encore par un détail tout spécial à la contrée. Je veux parler de la lettre D qui se lit à la fin de notre inscription et de celles de Carosus et d'Eunandus[4]. Le chiffre

[1] Maffei, qui donne, d'après De Veyle, la date seule de l'inscription, écrit ici DN, leçon peu admissible, puisque le titre de *Dominus noster* suivrait ainsi le nom, au lieu de le précéder. La comparaison des autres monuments de Briord suffit d'ailleurs à faire écarter cette transcription.

[2] Ce recueil appartient à M. Baux, archiviste de Bourg, qui a bien voulu me le communiquer. De Veyle mourut en 1723. Une copie que Fevraut de Fontette fit faire de son manuscrit (voir le P. Lelong, n° 36,037) existe à la Bibliothèque impériale. (Moreau, n° 861.) Le recueil original a été connu de Maffei, qui cite (*Gall. antiq.* p. 98) la fin de notre inscription et de celle de Carosus (ci-dessous, n° 375).

[3] Ci-dessous, n° 377.

[4] N°s 375 et 383. L'épitaphe n° 376 se terminait sans doute par la même note.

qui suit cette sigle ne s'élevant pas au-dessus du nombre 7, j'incline à voir ici l'abréviation du mot *dies*, employé dans le sens de *feria*[1].

Je dois noter en passant *abstutus*, pris en bonne part, c'est-à-dire dans sa plus rare acception; je n'ai encore rencontré qu'à Briord ce mot inscrit sur les marbres funéraires. On y remarquera l'insertion arbitraire de la lettre B.

La date corrompue qui termine l'épitaphe nous reporte au règne de Dagobert I[er]; le même souverain est nommé sur une inscription de Lusinay, n° 397 A.

374.

Bruant, dans le *Journal d'agriculture, lettres et arts de l'Ain*, 1841, p. 45, n° 23; — De Moyria Mailla, *Monum. rom. du départ. de l'Ain*, p. 54; — De Lateyssonnière, *Recherches historiques sur le départ. de l'Ain*, t. I, p. 190; — D. Monnier, *Études archéol. sur le Bugey*, p. 142, 143; — Sirand, *Antiquités générales de l'Ain*, p. 199; — Allmer, *Sur quelques inscriptions antiques*, p. 29; — voir mes planches, n° 261.

HIC REQVIESCET
IN PACE BONAE
MEMORIAE ARENBERGA
QVI VIXIT ANNOS XXVIII
OBIET IN PACE VIII.
KALENDAS MAIAS
AVIENO VERO CLA
RISSIMO CONSOLE

HIC RELIQVIT
LEVERTO PVERO
NOMINE MANNONE
PRO REDEMTIONEM
ANIMAE SVAE

Inscription gravée sur une longue dalle découverte à Briord et formant le fond d'un sarcophage de pierres et de briques. On a voulu y voir deux épitaphes, celle d'*Arenberga* et celle de *Manno*. Il y a là,

[1] Ce point serait facile à vérifier, si la note qui nous occupe venait à se rencontrer sur une inscription datée d'un consulat, et non de ces années du règne, si peu précises, d'ordinaire, lorsqu'il s'agit de nos premiers souverains. La mauvaise construction que ma

selon moi, une erreur, comme le montre d'abord le squelette unique renfermé dans la tombe. Une autre pierre trouvée dans le même lieu donne la liste des esclaves affranchis par la mort, et cette mention débute par le mot RELIQVIT, qui suit ici les noms et les titres du consul[1]. En présence de la similitude des formules, je n'hésite point à lire sur notre monument : *Hic* (*hæc*) *reliquit libertum puerum nomine Mannone, pro redemtionem animæ suæ.*

Le nom d'Avienus apparaît dans les Fastes en 450, 501, 502. Le minimum d'antiquité est donc ici le début du vi^e siècle. D'après une judicieuse observation du Ch. de Rossi, le consul de 450 n'a pu être nommé seul sur les marbres[2]. D'un autre côté, la formule initiale de notre inscription ne paraît pas en Gaule avant 488, et appartient surtout au vi^e siècle[3]. Je ne puis donc que m'associer aux conclusions du savant romain. Il faut ajouter avec lui que l'Avienus de 502 est ordinairement qualifié *junior;* l'absence de cette indication permet ainsi d'attribuer l'épitaphe d'Arenberga à l'année précédente.

L'ancienneté de cette date donne de l'intérêt à la formule finale. En 1680, c'est-à-dire au moment où les querelles religieuses étaient ardentes, un des savants qui ont le mieux honoré notre patrie, le protestant Jacob Spon déclarait[4] n'avoir jamais trouvé dans les épitaphes des six premiers siècles la mention « du remède des âmes que les épi« taphes modernes des catholiques souhaitent aux défunts[5]. » Le silence des monuments antiques lui semblait accuser, chez ses adversaires, une

leçon supposerait dans l'épitaphe de Briord ne serait point ici un obstacle absolu; on connaît en effet plusieurs marbres sur lesquels le nom du jour est séparé du quantième par la mention d'un consulat, comme elle le serait, ici et au n° 375, par l'année du règne d'un prince mérovingien. (Marini, *Giornale de' letter. di Pisa,* t. VI, p. 22 et 26; L. Renier, *Inscr. de l'Alg.* n° 3431.) Nous trouvons ci-dessous, n° 381, le mot DIES pour *festum.*

[1] Ci-dessous, n° 379.

[2] *Inscr. christ. Rom.* t. I, p. 412.

[3] Voir ma Préface.

[4] *La Politique du clergé de France,* p. 167.

[5] Il s'agit ici du secours que le mort reçoit de ses bonnes œuvres, ou des actes et prières de ceux qui lui survivent; c'est là ce que les vieux textes appellent indifféremment la rédemption ou le remède de l'âme. (*Capit. Car. Calvi,* XXVII, 7, dans Baluze, *Capit.* t. II, p. 108; *Lex Bajuv.* I, 1; *Lex Wisig.* V, 1, dans Canciani, *Leges Barbarorum,* t. II, p. 358 et t. IV, p. 114, etc.)

de ces innovations que leur reproche la Réforme. J'ai raconté ailleurs la longue controverse à laquelle donnèrent lieu les affirmations du célèbre érudit[1]. Je ne les rappelle ici que pour faire remarquer dans notre inscription la formule dont l'antiquité est si nettement déniée[2]. Devant la démonstration que nous apporte cette épitaphe, il faut s'efforcer à la prudence et redire, avec Zaccaria : « Neque omnes christianorum veterum inscriptiones ad hunc usque diem prodierunt[3]. »

L'inscription d'Arenberga sert de banc extérieur à l'habitation de M. Mille, de Briord.

---

374 A.

Sirand, *Courses archéol. dans le départ. de l'Ain*, IIe part. p. 131; *Antiquités générales de l'Ain*, p. 204; — voir mes planches, n° 260.

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE
MEMORIAE
BALDARIDVS
VIR HONESTVS
QVI VIXit ANNVS
LX OVIIT XIII KA
IVLIAS DEDAMIO
VIRO CLAIOS
SIMO CONSVLE

[1] *Réponse à une lettre du 13 janv. 1680.* (*Le Correspondant*, 25 juin 1858.)

[2] Cette mention se trouve, dès 397, dans la lettre où saint Paulin de Nole félicite Pammachius d'avoir pourvu par des aumônes au remède de l'âme de Pauline (*Epist.* XIII, § 3, ed. Murat, p. 67). Voir encore Salvien, *Adv. avar.* II, 1; *Synod. Rom.* IV et VI, ann. 502 et 504; *Conc. Paris.* III, ann. 557; Marini, *Pap. dipl.* p. 115.

[3] *De veterum christian. inscriptionum usu*, p. 36.

Cette pierre, trouvée à Briord dans l'intérieur d'un tombeau[1], appartient à M. Sirand, qui a bien voulu m'en adresser un estampage. Je remarque ici, pour la première fois, en Gaule, la qualification *vir honestus*, si fréquente sur les monuments de l'Italie.

Une permutation de lettres, fondée sur une affinité bien connue[2], a fait écrire *oviit* au lieu d'*obiit*. C'est dans cette forme orthographique que je crois pouvoir chercher l'explication d'une phrase de Servius, rêvant, selon la méthode antique, une étymologie bizarre : « *Deos* perpetuos dicimus; *Divos* ex hominibus factos, quasi qui diem obierint[3]. »

Le consulat qui sert de date à l'épitaphe de Briord est celui de Dynamius, collègue de Sifidius, en l'année 488. Sur une inscription de Palerme, ce personnage est nommé *Dydamius*[4].

375.

De Veyle, *Explication des antiquitez romaines qui se trouvent dans le païs de Bresse, Bugey, Valromey et Gex*, p. 59 et 164; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 98; — De Lateyssonnière, t. I, p. 187; — D. Monnier, p. 149; — De Caumont, *Bullet. monum.* t. IX, p. 70; — Sirand, *Antiq. génér. de l'Ain*, p. 202.

✱ HIC REQVIISCIT BONE ME
MOREAE IN XPI NO CARVSVS
PRBS[5] QVI FVIT AD DEI OFFICIO
PARATVS VMANETAS IN EO.SA

[1] C'est un fait commun. (Voir ci-dessus, t. I, p. 191, 420, etc.)

[2] Voir, entre autres, le petit traité d'Adamantius Martyrius, *De B et V,* dans Cassiodore, *Orthograph.* c. v. (Cf. Marini, *Arvali,* p. 367 et 413.)

[3] *In Æneid.* V, 45. On sait que la forme adoptée ici par Servius est familière aux étymologistes latins. (Cf. Isid. Hispal. *Orig.* l. VIII, c. xi, § 34 : « Jupiter, quasi juvans « pater; » § 38 : « Neptunus, quasi nube to- « nans; » § 39 : « Vulcanus, quasi volans can- « dor; » l. X, § 7 : « Animatus, quasi animo « auctus, etc. »)

[4] DYDAMIO SIFIDIO VV CC. (Lupi. *Ep. Sev.* p. 147; Gualterius, p. 41; Torremuzza. p. 55, n° 107, etc.)

[5] Abréviation irrégulière de *presbyter.* (Voir ci-dessous, Dissert. n° 609, note du § 3.)

TES LAVDANDA.AMICVS OMNE
BVS QVI VIXIT IN PACE
ANNVS.LXV.TRANSIET
XV K NOVEMBRIS AN XXXXVI
RIG CLOTARIO D III[1]

« Hic requiescit bonæ memoriæ in Christi nomine Carosus pres-
« byter, etc. »

De tous les princes du nom de Clotaire, le premier a seul régné au delà de quarante-cinq ans; on a donc attribué naturellement cette légende à l'année 557.

Plusieurs motifs me font cependant hésiter. Par sa paléographie, que de Veyle indique sommairement, l'inscription accuse une très-basse époque; les O sont en losange, les Q en forme d'h renversé[2], les ligatures nombreuses; ces détails, la sigle D finale, la formule IN XPI NO, donnent à ce monument une grande ressemblance avec quatre autres marbres du VIIe siècle conservés autrefois, comme lui, dans le château de Briord[3], et qui semblent provenir d'une même fouille[4]. J'ajoute que l'expression TRANSIIT caractérise nos épitaphes des derniers temps, et qu'à l'époque de Clotaire Ier les inscriptions de la Bourgogne ne m'ont pas encore fourni de dates royales, mais seulement des postconsulats[5].

Si, comme je le pense, la sigle D doit être traduite par *die*[6], Carosus est mort un mardi. Or le 18 octobre 557 répond à un jeudi, et une correction trop grave serait à faire dans le chiffre des années du règne pour amener la concordance. Au contraire, le 18 octobre de l'an 626, quarante-cinquième et dernier du règne de Clotaire II, d'après la chronique attribuée à Frédégaire, correspond exactement au mardi, troisième jour de la semaine. Si ce texte est exact, il suffirait donc, pour tout accommoder, de lire à l'avant-dernière ligne XXXXV au lieu de

[1] Comme pour notre inscription 373 A, Maffei donne ici DN au lieu de D III.

[2] Voir ma Préface.

[3] Nos 373 A, 375, 377, 380.

[4] Comparez les nos 373 A et 377.

[5] Voir ma Préface.

[6] Voir ci-dessus, n° 373 A.

XXXXVI. En fixant la valeur de la sigle ⅅ, les découvertes futures apporteront sans doute la solution de ce petit problème.

376.

De Veyle, *Explication des antiquités romaines qui se trouvent dans le païs de Bresse, Bugey, Valromey et Gex*, p. 59 et 164; — De Lateyssonnière, t. I, p. 187; — D. Monnier, p. 149; — De Caumont, *Bullet. monum.* t. IX, p. 70; — Sirand, *Antiq. génér. de l'Ain*, p. 202.

*In ho*C TVMVLO
REQVIISCIT BENEMORIA
DANANTA ABSTVTA
PASSIINS DVLCISSEMA
APTA QVI VIXIT
IN PACE AN XXV
OBIIT XV KL
IVNIAS . . . . *d*? III

Inscription conservée par le manuscrit de De Veyle. *Benemoria* est gravé ici pour *Benememoria*, locution adjective spéciale à la Gaule et à l'Espagne[1].

La réunion des épithètes ABSTVTA PASSIINS DVLCISSEMA APTA est empruntée à un vers fréquemment reproduit sur les épitaphes du VIIe siècle trouvées dans le même lieu[2].

377.

De Veyle, *Explication des antiquitez romaines qui se trouvent dans le païs de Bresse*,

[1] Voir mes Inscriptions nos 59, 476, etc. [2] Cf. ci-dessous, no 380.

Bugey, Valromey et Gex, p. 60 et 163; — De Lateyssonnière, t. I, p. 176; — D. Monnier, p. 50; — Sirand, *Antiq. génér. de l'Ain*, p. 203.

† INGENIE VIRTVTE CLVINS ET NVVELIS ORTVM OCCOPAT HOC TVMVLO XPI NO FELIX PRBR VIR MAGNVS CLEMINX AC MENTE BENEGNVS ABSTVTVS ARGVS DVLCISSIMVS APTVS ORDENEQVE RICTV VITA COMETANTE BEATA GESISTI SACRVM PRBR OFFICIO LAVDAVELIS ET SAPI ENSIE LEGIS CONSILE MAGNAS DVM FENERARES OPIS OMNIVM POTINS PASSIINS CONPASCERE LITIS ET VERVIS ANENVS PACEFEKARE FERVS NON ET NVVILIOR CRISCIT EX MVRE PARENTVM SPERNE DISPECTVS SVBLE CETAVET ONOR. HINC EGETVR LONGA MERVIT SENE CRIMINE VITA ETTVM PROPIA SEPE LEVAVIT OPEM. VIXIT IN PACE AN LV OB VX KL SEPTEBRIS IND III HOC ERGO AMATVS STVDVIT CONSCRIVERE KARMIN C ANTES TETIS EST VESERONCIA TVOS

En reproduisant la série d'épitaphes dont il nous a seul conservé le texte, De Veyle écrit, p. 56 : « Il faudra faire graver ces inscriptions « sur la première copie que j'en ay tirée, qui représente mieux les ori- « ginaux. » C'est en vue de cette transcription, donnée dans le même manuscrit, p. 163, que j'ai établi le texte qu'on vient de lire. Comme d'autres monuments de Briord, l'épitaphe de Félix est remarquable par l'accumulation des ligatures. Au premier et au septième vers, l'A et le P sont réunis dans les mots OCCOPAT et PARENTVM; ce monogramme a trompé les derniers éditeurs, qui l'ont pris pour la lettre R, dont il a l'apparence.

J'essayerai de transcrire régulièrement notre inscription, sans prétendre toutefois à la rendre intelligible dans toutes ses parties :

† Ingenii virtute cluens et nobilis ortu
Occupat hoc tumulo (in) Christi nomine Felix,
Presbyter, vir magnus, clemens ac mente benignus,
Astutus, largus, dulcissimus, aptus;
Ordine qui recto, vita comitante beata,
Gessisti sacrum presbyter officium.

Laudabilis et sapientiæ legis
   Consilii magnas dum fœneraris opes
Omnium potens, patiens compescere lites
   Et verbis animos pacificare feros.
Non et nobilior crescit ex more parentum,
   Sperne dispectus sublecetavet honor.
Hinc igitur longa meruit sine crimine vita
   Egenum (?) propria (?) sæpe levavit opem.
Vixit in pace annos LX obiit XV kalendas septembris, indictione III.
Hoc ergo Amatus studuit conscribere carmen
   Qui (?) antistes est Veseroncia tuus.

Tel est ce pauvre essai métrique, composé, comme le sont quelques autres légendes lapidaires, d'hexamètres et de pentamètres groupés irrégulièrement[1], défiguré par plusieurs vers informes, et conçu dans un tel désordre, qu'une ligne de prose vient couper la pièce qu'elle eût dû terminer.

L'éloge donné au défunt pour sa connaissance du droit rappelle ces mots de Grégoire de Tours sur un personnage contemporain : « De « legis Theodosianæ libris... adplene eruditus est[2]. » On connaît un grand nombre d'exemples du renversement que le lecteur remarquera ici dans le chiffre VX[3]. L'épitaphe du prêtre Amatus[4], auteur de cette inscription, et qui mourut vers 632, fixe approximativement la date de celle que l'on vient de lire. Elle reproduit quatre de ses vers.

378.

Sirand, *Courses archéol.* IIe part. p. 136; *Antiq. génér. de l'Ain*, p. 205; — voir mes planches, n° 256.

✝ HIC REQVIISCVNT MEN

[1] Voir ci-dessus, t. I, n° 242; cf. A. Visconti, *Escavazioni del Guidi*, p. 54.

[2] *H. Fr.* IV, XLVII.

[3] Marini, *Iscr. Alb.* p. 193, et *Giornale de' letterati di Pisa*, t. VI, p. 45, 46; De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 474; Mommsen, *I. R. N.* nos 7151 et 7179; voir ci-dessous, nos 565 et 571, etc.

[4] Ci-dessus, n° 373 A.

BRA AD DVVS FRATRES
GALLO ET FIDENCIO. QVI FO
ERVNT FILI MAGNO CL[1] ET
VIXERVNT IN PAC....
XVIII A......

Je dois à l'obligeance de M. Sirand la communication de cette petite épitaphe, qui lui appartient.

Outre la mention exceptionnelle de la filiation[2], elle présente des détails précieux pour l'histoire de notre langue. Dans les trois noms qui y figurent, toute flexion a disparu; les accusatifs *Gallum* et *Fidentium* prennent la même désinence que le génitif *Magni*. L'accent porté sur les premières syllabes faisant abandonner la dernière, l'*o* final de ces trois vocables devient bien voisin de l'*e* muet, par lequel nous terminons Galle, Fidence et Magne. Le latin se montre donc ici dans la forme vulgaire, d'où sortira notre langage.

Je l'ai déjà rappelé, le parler populaire, si souvent immobile, tandis que la langue savante se modifie, présente parfois moins de fautes que de locutions surannées[3].

Parmi ces formes, que n'admet plus la règle, il en est une dont l'ancienneté ne saurait être révoquée en doute. C'est la substitution de la préposition *à* au génitif attributif : *la maison à Pierre, le livre à Paul.* Nos ancêtres l'acceptaient, comme le font voir, au XI[e] siècle, les lois de Guillaume le Conquérant[4], au XII[e], le poëme de *saint Thomas le Martyr*[5], qui me sont indiqués par MM. Littré et Delisle, et d'autres textes plus récents[6].

Il était toutefois loin de ma pensée de supposer à cette locution une origine réellement antique. Je ne l'avais, en effet, remarquée ni dans

[1] *Clarissimi??*

[2] Voir ci-dessus, t. I, Dissert. n° 57.

[3] Ci-dessus, t. I, p. 335 et 446.

[4] § XXII, XXIII, XXIX : «De releif al Cunte; «De releif a Barun; De releif a Vilain.» (Canciani, *Leges Barbar.* t. IV, p. 353 et 355.)

[5] «Ilz requist nuit e jur la mere al creatur.» (Ed. Becker, p. 94.)

[6] Agnel, *Observations sur le langage rustique*, p. 84.

les diplomes mérovingiens, ni sur les marbres, qui représentent si parfaitement le parler vulgaire. Elle appartient cependant aux premiers siècles chrétiens, comme l'atteste la pierre de Briord, qui fait voir la forme originelle de cette vieille façon de parler[1].

Une importante observation de M. Egger montre, avant l'ère chrétienne, la tendance accusée ici par la suppression du génitif : « L'empereur Auguste, dit ce savant, préférait, comme plus clairs, les tours « de phrase où la préposition exprime le rapport de deux mots, aux « tours où ce rapport n'était exprimé que par une désinence casuelle; « par exemple, il écrivait plus volontiers *impendere in aliquam rem* que « *impendere alicui rei; includere in carmen* que *includere carmine* ou *car-« mini.* En cela Auguste faisait ce que plus tard firent presque tous « ceux qui parlaient le latin. On trouvait plus commode d'exprimer un « rapport par un mot que par une terminaison, et c'est là une des « causes qui ont peu à peu effacé la déclinaison des noms dans le fran-« çais, comme dans les autres langues dérivées du latin[2]. »

Telle est la raison d'être du *membra ad duos fratres* gravé sur notre inscription. Cette suppression du génitif, plus ancienne peut-être que ne le montre la pierre de Briord, fut, je le répète, régulière chez nous au Moyen Âge, à la Renaissance. Nous l'avons repoussée à cette heure; mais le parler vulgaire garde cette forme parmi d'autres archaïsmes, et comme un souvenir des âges de transition où se décomposa le latin, où le français germa sur ses débris.

Il eût été désirable sans doute de savoir d'une façon exacte la date de notre petit monument. A défaut d'indication précise, je rappellerai du moins qu'avant l'an 503 on ne trouve point, en Gaule, la croix au début des épitaphes[3]. La forme des caractères me semble, de plus, permettre de classer plus bas dans le cours du VIe siècle l'inscription des fils de Magnus.

---

[1] La particule *à* semble indiquer un datif dans la langue française, qui ne peut décliner qu'à l'aide de l'article; mais elle nous représente ici *ad* suivi d'un accusatif, le mot *pertinens* demeurant sous-entendu.

[2] *Notions élémentaires de grammaire comparée,* 1852, p. 59, 60 et 165.

[3] Voir ma Préface.

379.

Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, t. I, p. 11; — De Veyle, p. 56; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 92; — Murat. 417, 1; — Hagenbuch, *Epist. epigr.* p. 334-336; — Pagi, ad *Annal. Baron.* a° 510, t. IX, p. 91; — Marini, *Papiri diplom.* p. 345, A; — Bruant, *Journal d'agriculture, etc.* 1821, p. 47, n° 19; — Labus, *Monum. di S. Ambrogio*, p. 33, 34, note 1; — De Moyria, p. 46, 47; — De Lateyssonnière, t. I, p. 184; — D. Monnier, p. 144; — De Caumont, *Bullet. monum.* t. IX, p. 68; — Sirand, *Antiq. de l'Ain*, p. 149; — De Rossi, *Inscr. christ. Rom.* t. I, p. 443; — voir mes planches, n° 259.

HIC REQV[IESCIT]
VIR VENER[ABILIS MANNE]
LEVBVS QVI VIXIT AN [LX]
MENSIS VI DIES XIII IN VMA[NE]
 TATE ET BONITATE MORI 
BVS ET CONVERSATIONE
CLARVS OBIIT IN PACE DIE
III IDVS FEBRVARIAS BOETIO
VERO CLARISSIMV CONSVLE
RELIQVIT LIBERTVS ID EST
SCVPILIONE
GERONTIVM
BALDAREDVM
LEVVERA
OROVELDA IDELONE

L'intérêt de cette inscription réside surtout dans la mention d'affranchissement par testament, particulière aux monuments de Briord[1].

[1] Cf. ci-dessus, n° 374.

Le mot *conversatio*, si fréquent dans les textes chrétiens, signifie *mœurs, genre de vie*[1].

On remarquera la série de noms que contient cette épitaphe; celui du maître et celui d'un esclave se retrouvent dans un testament du VIIe siècle[2]. *Leuvera* est sans doute une contraction de *Leubovera*[3]; *Baldaredus, Orovelda, Ildelo*, appartiennent à la famille des vocables formés des radicaux *Bald, Aur* et *Hild*.

La forme affectée par l'I à la quatrième et à la dixième ligne a ses analogues sur les marbres[4] et dans l'écriture cursive[5], dont elle paraît dériver.

J'ai à peine besoin de faire remarquer combien l'original de notre inscription diffère de la copie mise en circulation par Maffei, qui a entraîné avec lui dans l'erreur, au point de vue chronologique, Hagenbuch et Labus.

L'inscription de Manneleubus paraît remonter à l'an 487[6]; elle se trouvait autrefois, dans son entier[7], à l'église de Briord, où elle servait de banc; on la voit aujourd'hui au collége de Belley.

---

[1] *Mores* et *conversatio* semblent être réunis, comme ici, sur un marbre du cloître de Saint-Paul-hors-les-Murs. (*Inscr. bas. S. Pauli*, XXIV, 335.) Voir, pour ce dernier mot, *Epist. S. Petri*, I, c. I, v. 15; *Conc. Illiber.* XLII; S. Aug. *Confess.* IX, IX, cf. XII; L. Renier, *Inscr. de l'Alg.* n° 3958; *Acta sincera*, éd. 1713, p. 267; *Cod. Theod.* XVI, II, 44; Philastr. *De Hæres.* c. XXXV et CX; Murat. *Lit. rom.* t. I, p. 322, 343, 429, 526, 531, 732, 760, 761; t. II, p. 129, 218, 223; Mone, *Messen*, p. 27; *Conc. Meld.* LXXII; Greg. Turon. *H. Fr.* IV, XXXV; *Glor. conf.* LXI; *Vitæ Patrum*, XV, III; *De Septem Dorm.* 1 et 3; Aimoin, *De gestis Franc.* II, XII; Du Cange, *H. V.* etc.

[2] Marini, *Pap. dipl.* p. 119, *Manileubo, Scupilio.* Ce dernier nom est très-fréquent. (Fortunat, *Vita S. Germ.* c. III; *Vita S. Paterni*, c. III; Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 130; Aimoin, III, XVI, p. 91, éd. 1603; Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique d'Auxerre*, t. I, p. 163; cf. ci-dessus, t. I, n° 247, etc.)

[3] *H. Fr.* IX, XXXIX.

[4] Marini, *Arvali*, p. 263; De Clarac, *Inscriptions de Constantine*, n° 107; Bosio, p. 505; Boldetti, p. 418.

[5] Garrucci, *Graffiti di Pompei*, 2e éd. p. 39.

[6] De Rossi, t. I, p. 395 et 443, pour le nom du consul. J'ajoute que la forme simple du début HIC REQVIESCIT appartient, en Gaule, au Ve siècle. (Voir ma Préface.)

[7] Voir Guichenon, De Veyle et le ms. de Séguier, n° 13795 de la Bibliothèque de Nîmes, inscription n° 51.

380.

De Veyle, p. 59; — De Lateyssonnière, t. I, p. 186; — Monnier, p. 148; — De Caumont, *Bull. monum.* t. IX, p. 69; — Sirand, *Antiq. de l'Ain*, p. 201.

✝ IN HOC TVMVLO REQVIISCVNT BENE MEMORIE
RICVLFVS . ET IVGALIS SVA GVNTELLO QVI FVERVNT
INSIGNIS MERITIS IN AMVRE SEMPIR AMICI OMNEVOS ABSTVTI
PASSIINS DVLCISSIMI APTI . LIVIRI ONESTI IVVANS AC PECTVRE
MENTE PIE VTILITAS EVRVM LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLON
TAS TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VITAM
QVEM FILI EVORVM CVM LACRIMIS TVMVLAVERVNT DVLV
RE QVI VIXERVNT IN PACE AN LXV AE..........
OBIERVNT IN DIE SCI MARTINI IN......

Parmi les inscriptions dont le texte semble fait à l'aide d'un modèle[1], aucune n'accuse plus nettement ce mode naïf de composition. Écrite en vers et consacrée à un seul personnage, la pièce qui a servi de type à l'épitaphe des époux de Briord trahit, par ces dissemblances, le secret de son imitateur.

Dans les mots : *qui fuerunt insignis meritis*, et dans ces autres : *transierunt ad veram remeans e corpure vitam*, il est facile de reconnaître une reproduction de l'hémistiche

Qui fuit insignis meritis[2],

et du vers

Transiit ad veram remeans e corpore vitam.

La nécessité d'accorder *remeans* en même temps que *transierunt* a

[1] Voir ci-dessous, n° 476.

[2] Ce début d'hexamètre figure dans mon inscription n° 373 A, qui semble bien porter la marque d'un même mode de composition.

mis à une trop rude épreuve le savoir du rédacteur. Il en a été de même pour l'hexamètre

Abstutus (largus?)[1], patiens, dulcissimus, aptus,

copié, sans que l'on ait mis au pluriel l'adjectif *patiens*, donné par le modèle[2].

Le mot *voluntas*, pris ici dans le sens de *bienfaisance*, *générosité*, et si fréquent dans les livres de Grégoire de Tours[3], est particulier, en Gaule, aux inscriptions de Briord et de Vienne[4].

Liviri (*liberi*), pour *liberales*, ne se trouve pas dans les lexiques.

On remarquera les deux formes *eurum* et *euorum*, pour *eorum*.

Il n'est pas fréquent de rencontrer dans les épitaphes une date prise, comme ici, de la fête d'un saint; on en connaît toutefois d'autres exemples, dont quelques-uns aux catacombes, c'est-à-dire sur les plus anciens des marbres chrétiens qui nous soient conservés[5].

La croix gravée en tête de la première ligne de l'épitaphe se rencontre, en Gaule, au VI[e] et au VII[e] siècle[6].

381.

Bruant, *Journal d'agriculture, etc.* 1821, p. 46, n° 24; — De Moyria Mailla, p. 55; De Lateyssonnière, t. I, p. 191; — Monnier, p. 144; — De Caumont, *Bull.*

[1] Cf. n° 377.

[2] Notre inscription donne encore, par une même erreur, *juvans* pour *juvantes*.

[3] *Hist. Fr.* II, XXXVIII; III, XVIII et XXV; *Vitæ Patrum*, VI, etc.

[4] Je le retrouve, dans ce même sens, sur une épitaphe de Verceil. (Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 114.) Notons, en passant, pour ce mot, une autre acception, toute chrétienne. C'est celle que lui donnent l'Évangile et la liturgie dans le chœur des Anges (Luc. II, 14) et dans cette prière du Sacramentaire de Gélase : «Et voluntate tibi et actione «placeamus.» (Murat. *Lit. rom.* tome I, p. 587.)

[5] Bosio, p. 507 : NATALE SVSTI; Perret, t. V, 58 : NATALE DOMNES SITIRETIS; pl. 71 : POSTERA DIE MARTVRORVM; Boldetti, p. 582 : ANTE NATALE DOMINI ASTERI; Aringhi, t. II, p. 69 : D.NAT.SCI MARCI; Garampi, *Memorie della Beata Chiara di Rimini*, p. 66 : NAT DOMN S.F..LICITATIS.

[6] Voir ma Préface.

monum. t. IX, p. 68; — Sirand, *Antiq. de l'Ain*, p. 200; — Allmer, *Sur quelques inscriptions antiques*, p. 29; — voir mes planches, n° 262.

HIC REQVIESCIT IN PACE
BONAE MEMORIAE
VI? LIOBERGA QVI VIXIT
ANNOS XXXIII OBIET IN PA
CE PRIDE IDVS MAIAS AVIENO
VERO CLAS CONSOLE

La légende que je viens de transcrire est gravée à l'extrémité d'une dalle encadrée d'une double moulure et formant le fond d'une tombe dont les parois et le couvercle se composaient de tuiles et de débris non taillés. Comme pour l'inscription n° 384, une large portion de la pierre est restée libre sur la droite. L'épitaphe de Briord sert de seuil à la cave de M. J. M. Mille. Je ne la connais que par un estampage.

Les motifs que j'ai indiqués plus haut m'engagent à attribuer ce monument à l'année 501[1].

382.

Voir mes planches, n° 263.

IN OC TOM*ulu*M REQVIISCET BONE
MEMOREA*e* AMICVS
OMNEBVS FE*d*ES ET HVMANATAS
SATES LAVDANDA QVI VIXET IN
PACE ANNVS XXX

Inscription conservée dans la bibliothèque du collége de Belley.

J'en ignore la provenance précise; mais sa formule montre assez qu'elle a été trouvée dans le pays[2].

[1] N° 374.

[2] Cf. ci-dessous, Dissert. n° 467.

Le nom du défunt n'a pas été gravé sur ce petit monument.

Humanatas nous donne un exemple nouveau de l'A remplaçant l'I[1].

383.

Bruant, dans le *Journal d'agriculture, lettres et arts du départ. de l'Ain*, 1821, p. 46, n° 25; — De Moyria Mailla, p. 79; — voir mes planches, n° 264.

✝ HIC REQVISCIT BONE
MEMoRIE . EVNANDVS
AMICVS oMNEVoS[2] VMANE
TAS LAVDANDA NEMIS MI
RANDA VoLVNTAS QVI
VIXIT IN PACE . AN . LX .
oBI . III . KL . FIBRVARIAS
. D . VII .

Inscription conservée dans la collection que fonda M. Bruant au collége de Belley. Je n'ai pu retrouver, pour cette épitaphe, aucune indication de provenance; mais sa formule atteste qu'elle appartient à la contrée[3].

J'ai déjà parlé de l'abréviation qui termine ce petit texte[4].

ARANDON.

384.

Voir mes planches, n° 265.

✝ IN HOC TVMVLO RE

[1] Voir ci-dessus, t. I, n° 265, p. 374. Cf. De Vita, *Inscr. Benev.* LXIV, 6 : NEOFATAE pour *neophytæ*.

[2] *Amicus omnibus.*

[3] Voir ci-après ma Dissertation n° 467.

[4] Voir ci-dessus, n° 373 A et 375.

QVIESCIT BONE MEMORI
AE ARIGVNDE QVI VIX
IT ANNO. . VIII. OBIIT. IN PACE
OCXII. . . PC IOHANNIS V C C
X KAL. IVNIAS

Je dois à l'obligeance de M. Allmer un dessin de cette épitaphe, encastrée dans la façade de l'église d'Arandon. La dalle qui la porte présente une disposition semblable à celle d'une pierre de Briord[1]; elle formait probablement, de même, le fond d'un sarcophage.

Le nom de Johannes se rencontre dans les fastes du ve et du vi^e siècle, et il est difficile de reconnaître le personnage dont il est ici question. Si, toutefois, on considère l'âge commun, en Gaule, des épitaphes débutant par une croix ou par la formule *In hoc tumulo requiescit bonæ memoriæ*[2], il est, je crois, permis de penser, avec quelque raison, au consul sans collègue qui reçut les faisceaux en l'an 538.

SAINT-LAURENT-DE-MÛRE.

385.

Voir mes planches, n° 266.

HIC MAGNIS MERITORMI. . . . .
HIC PRIMA IOVENTVS QEM DNS T. . .
CANSSINCIRMA CARDINE MVNDI
ARCADIS QVONDA DO PVRVS QVI
MENISTER BENIGNS HAC MITIS
ADQ. DEST. . . . .
CISII. . . . .

[1] Ci-dessus, n° 381. Cf. n° 465.

[2] Voir ma Préface.

Copie de M. Allmer.

Fragment employé dans la construction de l'ancienne église de Saint-Laurent-de-Mûre, et retrouvé en 1853, lors de la démolition de cet édifice.

386.

Voir mes planches, n° 268.

IN HOC TVMV
LO REQVIESCIT
BONAE MEMO
RIAE VILIARIC
PATER PAVPERO
RVM[1] QVI VIXIT
ANNVS LXXXV OBI
IT IN PACE X CLS
FEBS IND OCVA[2]

La belle expression qui fait la valeur de ce petit texte, *Pater pauperum*, est placée, dès les temps antiques, dans la bouche de Job, regrettant les jours où Dieu l'avait pris sous sa garde : « J'étais, dit le « patriarche, les yeux de l'aveugle et les pieds du boiteux ; j'étais le « père des pauvres[3]. »

Les chrétiens ont répété ces mots sur deux épitaphes de l'Italie[4], et l'on est heureux de retrouver, en dépit de la philosophie païenne,

[1] Voir, pour cette forme, ci-dessus, t. I, p. 338, Dissert. n° 230.

[2] « X calendas februarias, indictione oc« tava. »

[3] XXIX, 15, 16 : « Oculus fui cæco et pes « claudo. Pater eram pauperum. »

[4] Fabretti, X, 478 : HVNC . HABVIT . PATREM . ORFANVS . ET . VIDVA ; Allegranza, *De Sepulcris christianis*, p. 35 : CLARA GENVS CENSV POLLENS ET MATER EGENTVM.

l'expression d'une même pensée jusque sur un marbre de l'époque d'Auguste[1].

Le nom de *Viliaric* se rencontre dans les chartes et sur les épitaphes[2].

Je dois à M. Allmer la connaissance de notre inscription, employée, comme la précédente, dans la construction de l'ancienne église de Saint-Laurent-de-Mûre. Elle est encastrée aujourd'hui dans le mur extérieur de la nouvelle église.

387.

Voir mes planches, n° 267.

. . . . NCEPS . . . .
. . . . SA VITIIS TENER . . . .
. . . . SISTANT IGITVR ELE*emosynis*
. . . *n*EC NON ET FAMVLI FIDA . . . .
. . . . . IES MEIIS ? IN TENEBRIS . . .
. . . . VI FĀL . . . .

Même origine.

La comparaison des textes antiques m'a paru autoriser, pour la fin de la troisième ligne, la restitution que je propose[3].

---

[1] AMANTIS PAVPERIS. M. Egger a publié le premier cette curieuse épitaphe, en y joignant de savantes recherches sur le sentiment de commisération chez les Gentils. (*Journal de l'Instruction publique*, 26 février 1853, et *Mémoires d'hist. anc. et de philol.* p. 351.) C'est par une erreur matérielle que Marangoni (*Cose gentilesche*, p. 364) a substitué, en reproduisant une inscription païenne, les mots *Pater pauperum* au titre bien connu de PATER PATRVM, que porte l'original. (Cf. *Epigrammata antiquæ urbis*, p. XXI, v°.)

[2] Marini, *Papiri diplomatici*, p. 361 B; *Annales Corbeienses*, dans Pertz, t. V, p. 3.

[3] Philast. *De Hæresibus*, cap. IX : «Bonis operibus insistentes;» Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, III, XVIII : «Bonisque operibus insistens.» (Cf. ci-dessous, n° 615.)

387 A.

Voir mes planches, n° 270.

. . . .
bonæ MEMO*riæ*
. . . . . A RELIGI*osa*
*vix*ITT ANNO*s*
*f*IBRVARIAS FELI*ce v. c. c.*

387 B.

Voir mes planches, n° 271.

. . . MPIA . . . . .
VI ? I . PC . IVST . INDICT . XI X . . . .

Même origine. On a découvert au même lieu plusieurs autres fragments d'inscriptions, qui n'ont pas été conservés.

Le nom de Félix se rencontre dans les fastes en 428 et en 511, et il est souvent difficile de savoir auquel des deux consuls appartiennent les inscriptions où ce nom figure seul[1]. Nous trouverons ici un double secours dans la formule *Hic requiescit in pace bonæ* MEMO*riæ*, qui ne se montre pas en Gaule avant 488, et dans le mot RELIGI*ôsa*, qui appartient de même au VIe siècle[2].

Le second fragment, daté de l'indiction et d'un postconsulat de Justin, nous reporte à l'année 547, 548, 562, 578 ou 593.

VÉSÉRONCE.

388.

Pilot, *Précis statistique des antiquités du départ. de l'Isère*, p. 39; — *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 163; — voir mes planches, n° 269.



HIC REQVIESCIT IN PA
CE AISBERGA PVELLA

[1] Cf. De Rossi, t. I, p. 284 et 425, 426.

[2] Voir ma Préface.

DEO PLACITA qVE VIR
GENALES ACTVS OMNI
ONESTE[1] CVSTODIENS
VIXET ANNIS XXIV TR
ANSIET D IIII F DEC
IND XV OLIBRIO IVNI
ORE CVNS[2]

Cette épitaphe est encastrée dans la façade de l'église de Véséronce; elle a été publiée inexactement, comme le montre le dessin que m'a communiqué M. Allmer.

Le nom de la chrétienne est une contraction de *Agisberga;* on trouve, de même, dans le Polyptyque de Reims[3], *Aisbert* pour *Agisbert.*

C'est du vocabulaire biblique que l'expression *Deo placitus* a passé dans le langage chrétien, où il tient une si large place[4].

Le signe gravé en tête de notre marbre est de quelque importance pour l'étude de l'antiquité chrétienne figurée.

Sur plusieurs sarcophages de la Provence, représentant la scène de la Nativité, l'étoile dont parle l'Évangile est sculptée au-dessus de la Vierge. Elle affecte la forme d'une roue, c'est-à-dire que, comme dans le chiffre tracé sur notre inscription, les six rayons rejoignent une circonférence nettement accusée[5]. Ce détail m'avait d'autant plus frappé, que les étoiles figurées dans d'autres scènes sur nos sarcophages ne présentent jamais une pareille forme[6]. Le hasard m'apporte l'explication qui me faisait défaut.

[1] Pour *omni honestate.* Cf. Orelli, 4631: OMNI KARITATE BENEMERENTISSIMAE; Greg. Tur. *H. Fr.* V, 47 : «In omni sanc«titate præcelsus.»

[2] *Consule.*

[3] P. 43.

[4] *Eccli.* XLIV, 16; *Sapient.* IV, 12. J'aurai à revenir sur cette expression. (Cf. ci-dessous, n° 392.)

[5] Arles, Musée, sarcophages n[os] 126 et 127. Crypte de Saint-Maximin, sarcophage figuré par l'abbé Faillon. (*Monuments inédits de l'apostolat de Sainte-Madeleine*, t. I, p. 733.)

[6] Sarcophage d'Aix, représentant le passage de la mer Rouge; sarcophage de Manosque.

Un éboulement récemment survenu à Rome vient de mettre à jour le flanc de la colline qui renferme le cimetière de Saint-Cyriaque. L'une des galeries superposées, que la chute des terres a coupées dans leur longueur et rendues ainsi à la lumière, est ornée d'une fresque où figure la Nativité du Sauveur. Dans cette peinture[1], un mage levant le doigt vers le ciel y montre, au lieu de l'étoile, le monogramme constantinien ☧. La roue sculptée sur nos sarcophages représente donc aussi le chiffre du Sauveur « brillante étoile du matin, » suivant le mot de l'Apocalypse[2]. Elle est formée du signe ☧[3], inscrit dans le cercle symbolique et gemmé sur notre inscription, comme le sont souvent ailleurs la croix et les monogrammes. Nous retrouverons ce groupe dans d'autres provinces de la Gaule[4].

Le marbre de Véséronce porte la date du 28 décembre 491.

GRÉSY-SUR-AIX.

388 A.

Pillet, *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. IV; — Bourquelot, *Inscriptions antiques de Luxeuil*, etc. p. 91; — voir mes planches, n° 273.

HIC REQVIISCIT
BONE MEMORI
AE AVNEMVND
VS QVI VIXET IN PA
CE ANNVS C ET MIN
SIS SEX OBIIT DE SECV*lo*
XIIII KL IVNIAS
POST CONS
SYM

[1] De Rossi, *Bullet. di arch. crist.* 1863, p. 76.
[2] XXII, 16.
[3] Voir n[os] 12, 367, 467, 606, 671.
[4] N[os] 616, 661.

Inscription copiée à Grésy par M. Allmer. Le nom de Symmaque se lit dans les Fastes en 330, 391, 446, 485 et 522; mais OBIIT ne paraît pas en Gaule avant 422, et la formule initiale de notre texte avant 473[1]. Il n'est donc point trop téméraire d'écarter les trois premiers noms. Restent le Symmaque, seul consul en 485, et celui qui reçut en 522 les faisceaux, en même temps que Boèce, son frère; mais ces derniers paraissent avoir été nommés ensemble sur les marbres[2], et d'ailleurs un élément d'appréciation nous est fourni par les épitaphes de la Viennoise. De 486 à 495, quatre autres monuments de cette contrée mentionnent des postconsulats de Symmaque, et le dernier, qui joint l'indiction au nom du consul[3], paraît montrer que le point de départ de la supputation doit être cherché à l'année 485.

389.

Guichenon, *Histoire de la Maison de Savoye*, t. I, p. 38; — Muratori, 1863, p. 10; — Mamachi, *De episcop. Hortani antiquitate*, p. 26; — *Collect. vatic.* t. V, p. 111, n° 2; — *Dict. d'épigraphie*, t. I, p. 513; — L. Pillet, *Inscr. chrét. trouvées à Grésy-sur-Aix*, p. 13; — Bourquelot, *Inscr. ant. de Luxeuil et d'Aix-les-Bains*, p. 95; — voir mes planches, n° 272.

✝ EVFRASIVS PBR
IN HONORE SCI PETRI
APOSTOLI VOTO SVO FE
CET

Inscription dédicatoire signalée par Guichenon « au château de « Grésy-en-Génevois. » M. de Mouxy a récemment découvert, à une faible profondeur, devant l'église de Grésy, un fragment qui porte les trois dernières lignes. La pierre retrouvée est un fût de colonne ronde,

[1] Voir ma Préface.
[2] De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, tome I, pages XLV et 442.
[3] N°s 662, 481 A, 474 B, 538.

dont le sommet s'élargit et forme une dalle carrée à moulures, sur laquelle est gravée l'inscription.

Les légendes non funéraires, débutant comme celle-ci par une croix, se rencontrent en Gaule dès l'an 440[1].

AOSTE.

390.

Le P. Souciet, *Mémoires de Trévoux*, 1720, p. 881; — Lancelot, *Hist. de l'Acad. des inscript.* t. VIII, p. 235; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 94; — Bimard, dans Muratori, t. I, p. 124; — Muratori, 419, 1; — Marini, *Papiri diplomatici*, p. 284, note 8; — Pilot, *Précis statistique des antiq. du départ. de l'Isère*, p. 31; — Clinton, *Fasti rom.* t. II, p. 205; — l'abbé Sibilat, *Notice sur Aoste*, dans l'*Union dauphinoise*, 1849; — De Rossi, *Inscr. christ. Rom.* t. I, p. 449; — voir mes planches, n° 274.

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MORIAE ALI
BERGA QVE VIXIT
ANNOS NVM
MERO XXX OBIIT
IN XPO III NONAS
FEBR P C SIMMA
CHI ET BOETHI VV CC

Inscription encastrée près de la porte méridionale de l'église d'Aoste. Je la reproduis d'après un estampage et une copie de M. Allmer.

Le postconsulat indiqué correspond à l'an 523.

---

[1] Voir ma Préface.

391.

Biblioth. de Marseille, Sp. Cl. Fr. Calvet, *Opera manuscripta*, in-4°, t. III, p. 75; autre exemplaire à la Bibliothèque d'Avignon, p. 105 et 106; — voir mes planches, n° 275.

IN XPI NOMENE IN HVC LOC*o quiescunt*
IN PACE FIDELIS FAMV*lus Dei Ampeliu*
S ET SINGENIA QVI VIXER*unt in conju*
GALI ADFECTV ET CARITA*te*
ANNIS CIRCITER LX AVT A. . .
INVS IN PACE DOMINICA P*erman*
SERVNT QVORVM VITA TALIS *fuit ut lin*
QVENS CONIVX MARITVM XX A*nnos*. . .
EXCEDENS IN CASTITATE PERPE*tua*
PERDVRARET ♡
OBIET VENERABILIS MEMORIAE AMPE*lius*
SVB DIE XVI KL DECEMBRIS FISTO ET
MARCIANO CON*sulibus*
TRANSIET BONE RECORDATIONIS SI*ngenia*
SVB DIE SII KL IANVARIAS PC VIAT*oris*
✝ IN XPI NOMINE

« Au nom du Christ. Ici reposent en paix le fidèle serviteur de « Dieu Ampelius, et Syngenia, qui vécurent dans l'affection et la ten- « dresse conjugale environ soixante années, ou . . . . . demeurèrent dans « la paix du Seigneur. Telle fut l'excellence de leur vie, que la femme, « se séparant de son époux pendant plus de vingt ans, garda une con- « tinuelle chasteté. »

Ainsi me paraît devoir être traduit le début de cette inscription, ré-

digée à la mort d'*Ampelius*, et complétée, dans sa dernière partie, quand disparut *Syngenia*[1].

Ce petit texte présente plusieurs points dignes de remarque.

Fidelis, au singulier[2], montre qu'*Ampelius* était seul baptisé, après quarante années de mariage[3]; il avait probablement reçu le sacrement aux approches de la mort[4].

La régularité de la construction fait supposer que *fidelis* entraîne le même nombre pour FAMV*lus Dei*[5]. J'ai déjà dit que, sur les épitaphes, le titre de *serviteur de Dieu* ne s'appliquait qu'au seul défunt, et non aux survivants[6]; l'inscription d'Aoste confirmerait ainsi l'existence de la règle que j'ai cru reconnaître.

Je ne sais point, jusqu'à cette heure, d'autres monuments épigraphiques témoignant de la continence gardée par des laïques dans le mariage; sacrifice secret d'ordinaire, sans nul doute, comme le dit Grégoire de Tours, dans ces mots qui rappellent la formule de notre légende : « His fuit castissima, obtegente sæculo, vita, soli Deo cognita, « mortalibus tamen ignota[7]. »

Ampelius mourut en 472, sa femme en 496.

OBIET se lit sur l'épitaphe du mari, TRANSIET sur celle de la femme; c'est là peut-être une marque de la tendance du second mot à remplacer le premier sur les marbres[8].

[1] Voir, dans le premier volume du ch. de Rossi, p. 371, un marbre chrétien portant de même une série d'épitaphes successives.

[2] Je ne pense pas qu'il y ait pu avoir, dans la dernière syllabe du mot, substitution de l'E à l'I.

[3] Voir, sur la valeur de cette expression, ci-dessus, t. I, p. 350 et 468; Diss. n° 244 et 352.

[4] Cf. ci-dessus, t. I, page 477, Dissert. n° 355.

[5] C'est ainsi qu'en a jugé Calvet, dans l'essai de restitution dont il accompagne l'épitaphe.

[6] Voir ma Préface.

[7] *De gloria confessorum*, c. LXXVI. (Voir, pour cette pieuse pratique chez les séculiers, Salvien, *De gubernatione Dei*, l. V, c. X; *Adversus avaritiam*, l. II, c. IV et VII; Tertull. *Ad uxorem*, t. I, c. V et VI; Niceph. *Hist. eccl.* l. XIV, LVIII; Du Cange, v° *Continentes*.) Nous verrons plus loin une inscription qui témoigne de la continence gardée, conformément aux canons, par un prêtre marié (n° 597).

[8] Voir ma Préface pour ce fait, dont témoigne la série de nos inscriptions datées.

Anciennement possédé par M. de Vérone, le marbre d'Aoste est conservé maintenant au musée d'Avignon.

392.

Le P. Souciet, *Mémoires de Trévoux*, 1720, p. 931; — Maffei, *Galliæ antiquit.* p. 91; — Bimard de La Bastie, dans Muratori, t. I, p. 130; — Muratori, 1865, 6; — Zaccaria, *De usu inscriptionum christianarum in rebus theologicis*, p. 42; — Gener, *Theologica dogmatico-scholastica*, t. V, p. 421; — Pilot, *Précis statistique du département de l'Isère*, p. 32; — l'abbé Sibilat, *Notice, etc.* — voir mes planches, n° 276.

HIC REQVIESCIT IN PACE
BEATAE MEMORIAE
EVSEBIA SACRA DO
PVELLA CVIVS PROBA
BILIS VITA INSTAR
SAPIENTIVM PVELLA
RVM SPONSVM EME
RVIT HABERE XPM
CVM QVO·RE...

Dans les diverses voies où m'engage mon travail, je dois examiner ce que furent les inscriptions chrétiennes, comment se composait leur texte, quels en étaient les éléments, comment l'influence des lieux, celle des temps y ont laissé leur marque. L'ordre géographique dans lequel se présentent les monuments qui composent ce recueil ne me laisse pas le choix du moment pour aborder ces points divers. J'ai déjà, dans mon premier volume, et suivant que l'exigeait l'explication des textes, dit ce que les chrétiens évitaient de faire graver sur les marbres[1]; la formule de l'épitaphe d'Aoste m'amène à montrer, à cette heure,

[1] Dissert. n° 57. Voir aussi ma Préface.

de quels éléments procédait la rédaction d'un grand nombre de légendes épigraphiques.

Pour la seconde fois, en Gaule, nous voyons rappeler sur la tombe d'une religieuse la parabole des dix Vierges, et ce fait relie notre inscription à toute une série de monuments.

Les premiers écrits des fidèles présentent souvent des fragments reconnaissables des antiques prières formulées, je l'ai dit ailleurs, longtemps avant leur codification[1].

Une phrase de Tertullien est entièrement composée de paroles qui se retrouvent plus tard dans les pages des Sacramentaires[2]; saint Tryphon et saint Respicius adressent au Christ, en l'an 250, une oraison[3] qui prendra place dans les collections canoniques[4]; une belle acclamation, fréquente dans les liturgies orientales, *Christe, spes desperatorum*[5], est prononcée, en 303, par saint Théodote le Martyr[6].

Des emprunts aux prières de l'Église apparaissent plus souvent encore sur les monuments de l'épigraphie.

Les formules des offices latins relatifs à des religieuses rappellent très-fréquemment la parabole des dix Vierges[7]; nous trouvons la

[1] N° 277.

[2] Voir ci-dessous, n° 419.

[3] «Suscipe animas nostras et colloca eas «in sinu patriarcharum.» (*Acta sincera*, p. 164, ed. 1713.)

[4] Muratori, *Liturg. rom.* t. I, p. 949, 950 (Sacram. Gelas). «Suscipe, Domine, «animam servi tui..... In sinibus patriarcha«rum nostrorum, id est Abraham, Isaac et «Jacob, collocare digneris, etc.»

[5] Ἐλπὶς τῶν ἀπελπισμένων. (Goar, *Euchologium*, p. 172 et 595; Renaudot, *Liturg. orient.* t. I, p. 147, etc. Bunsen, *Hippolytus*, t. II, p. 423.)

[6] *Acta sincera*, p. 345 et 349. Rapprocher encore des liturgies (Goar, *Euchol.* p. 525, etc. Murat. *Lit. rom.* I, 454, 751, 752, 753, 754, II, 220, 221, 600, etc.) cette prière de saint Jules : «Domine Jesu «Christe, tu cum sanctis tuis meum collocare «dignare spiritum.» (*Acta sincera*, p. 550.)

[7] Murat. *Lit. rom.* t. I, p. 630. Sacram. Gelas. «Transeat in numerum sapientium «puellarum ut cœlestem sponsum accensis «lampadibus cum oleo præparationis ex«spectet;» p. 632 : «Ut tibi Domino ac Sponso «suo venienti, cum lampade sua inextin«guibili placitura occurrere mereatur;» p. 634 : «Ut in numerum eam sanctarum «virginum transire præcipias, ut tibi Sponso «venienti cum lampade sua inextinguibili «possit occurrere;» t. II, p. 377, Sacram. Gregor. : «Quatenus virtutum oleo ita pec«torum vestrorum lampades possint repleri, «ut cum eis cœlestis Sponsi thalamum va«leatis ingredi;» p. 675, Missale Francor. :

même allusion sur la tombe d'Aoste, sur les marbres de Jouarre[1], de Vercelli[2], et sur une épitaphe romaine[3].

Des textes de Job[4] et de saint Jean[5], récités aux offices funèbres[6], reparaissent de même sur les sépulcres, à Vercelli[7], à Naples[8], à Comacchio[9], à Rimini[10]. Les mots *Placidiam placatus suscipe*, qu'on lit sur une inscription d'Arras en Vivarais, sont empruntés aux liturgies funéraires[11]. Les épitaphes reproduisent des formules tirées de la *Mémoire des morts*[12], dont elles attestent la haute antiquité[13]. Un grand nombre de tombes présentent les mentions toutes liturgiques de l'admission

«Transeant in numerum sapientium puellarum, ut cœlestem Sponsum accensis lampadibus cum oleo præparationis exspectent; nec turbatæ improvisi Regis adventu, secuturæ cum lumine, ut præcedentium choro jungantur, occurrant; nec excludantur cum stultis;» p. 955, Sacram. Gallic.: «Dignare etiam, Domine, lampadas earum inextinguibiles servare usque in finem; ut Sponso veniente lætæ occurrere possint atque regna cœlestia intrare.» (Cf. p. 893.)

[1] Ci-dessus, t. I, n° 199 : CENVBII. HVIVS.MATER.SACRATAS.DŌ.VIR.... .....TES.OLEVM.CVM.LAMPADIBVS. PRVDENTE........*fil*IAS.OCCVRIRE. XPM.

[2] Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 93 : ADVENTVM SPONSI NVNC PRAESTOLANTVR OVANTES.

[3] S. Damas. *Carm.* XXXI : NVNC VENIENTE DEO NOSTRI REMINISCERE VIRGO | VT TVA PER DOMINVM PRÆSTET MIHI FACVLA LVMEN. La parabole des Vierges sages figure sur une fresque des Catacombes, en regard du repas céleste, que les liturgies présentent comme un autre symbole de la béatitude. (Bosio, p. 461; Cf. Renaudot, *Liturgia orient.* t. II, p. 196, *Liturgia s. Clementis romani;* p. 464, *Liturgia Gregorii;* p. 520, *Liturgia Ignatii.* Voir encore dans le Bulletin du ch. de Rossi, oct. 1863, p. 76, la fresque nouvellement trouvée dans les catacombes de Saint-Cyriaque.)

[4] XIX, 25.

[5] V, 25-28; VI, 37-40.

[6] *Lit. mozarab.* Ed. Migne, t. I, p. 1017, 1018, 1020, 1023, 1026; *Sacrament. gallican.* dans Mabillon, *Mus. Ital.* t. I, p. 384-385; *Lectionarium gallican.* dans Mabillon, *Lit. gallic.* p. 164 et 167; Baluz. *Capit.* t. II, p. 1159 et 1351.

[7] Pellicia, *Politia,* t. II, p. 113.

[8] Murat. 1841, 5; 1865, 1; 1899, 1.

[9] Je ne connais que les premiers mots de cette inscription, rapportée dans un livre que je n'ai pu me procurer : SCIO ENIM QVIA REDEMPTOR MEVS VIVIT. (Ferro. *Istoria dell' antica città di Comacchio,* Ferrare, 1701, in-4°, p. 334.)

[10] Murat. 1955, 1.

[11] Voir ci-dessous, n° 473.

[12] *Sacram. Gregor. Miss. gothic. Miss. Franc. Miss. gall. Sacram. gall.* dans Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 4, 588, 655, 694, 702, 779.

[13] Voir t. I, ma Dissert. n° 277; Renier, *Inscr. de l'Alg.* n° 3795 a° 345; 3796, 3840.

avec les Saints, dans les tabernacles des Justes[1] et dans le sein des Patriarches[2]. Les mots VT INTER ELECTV... d'un fragment lyonnais[3], rappellent notre antique formule : *Ut... inter electos jubeas adgregare*[4].

Les prières contiennent fréquemment l'expression *placere Deo*[5], qu'elles empruntent au langage biblique[6]. Si l'on en juge par les rapprochements qui précèdent, ce serait d'elles que les inscriptions tiendraient encore cette même formule[7]. J'incline, par le même motif, à reconnaître, sur deux marbres de Bainson et de Marseille, des fragments de psaumes, chantés aux funérailles, suivant l'usage de l'ancienne Église[8]. En Orient, les épitaphes, comme l'office des morts, rappellent le pardon accordé au repentir du bon larron[9]. L'attente de la résurrection, l'espoir dans la miséricorde du Christ sont mentionnés sur nos marbres de la Viennoise, comme dans les prières[10].

[1] Goar, *Euchol.* p. 533, 538, 545, 549, 562, 577, 584, etc. (Voy. ci-dessous, Diss. n° 419.)

[2] Goar, *Euchol.* p. 586 et passim; *Const. Apost.* VIII, 41; Renaudot, *Lit. orient.* II, 339 et passim; *De eccles. hierarch.* c. III; Mar. *Pap. dipl.* p. 244 A; De Clarac, *Inscr. du Louvre,* pl. LXIX n°s 857 et 858; Janssen, *Mus. Lugd. Bat. inscr.* p. 63; Torremuzza, *Sicil. inscr.* cl. XVII, n° 6; Boeckh, *C. I. G.* n°s 9123, 9124, 9125, 9128, 9130, 9533; ci-dessous, n° 419. Gruter, 1165, 1.

[3] N° 80.

[4] Mabillon, *Liturg. gall.* p. 207, 209. (Voir dans les *Sépultures gauloises,* de l'abbé Cochet, p. 327, l'oraison liturgique inscrite sur une croix d'absolution, retrouvée dans un tombeau du moyen âge.)

[5] Mur. *Lit. rom.* I, 524 : «Sancta tibi «conversatione placeamus;» 530 : «Corpore «tibi placeamus et mente;» 587 : «Et vo«luntate tibi et actione placeamus;» 632 : «Cum lampade sua inextinguibili placitura «occurrere mereatur, etc.» II, 633 : «Pla«cere tibi per sanctorum tuorum interces«sione mereamur, etc.» (*Const. Apostol.* IV, 41, etc.)

[6] *Liber Ecclesiastici,* XLIV, 16 : «Henoch «placuit Deo et translatus est in paradi«sum;» *Coloss.* I, 10 : «Ut ambuletis digne «Deo per omnia placentes, etc.»

[7] PVELLA DEO PLACITA (inscription de Véséronce, ci-dessus, n° 388); SED PLACITVRA DEO GENERIS SVPERAVIT HONOREM (Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 97); PLACITA DEO (Labus, *Monum. di Sant' Ambrogio,* p. 27); *Domino* NOSTRO PLACENS SABINA (Renier, *Inscr. de l'Algérie,* n° 4058); QVI PLACVERE DEO DICTIS FACTISQVE SVPREMO (ci-dessus, t. I, n° 333).

[8] Voir mes n°s 336 C et 546.

[9] *C. I. G.* n°s 8943, 9119. Goar, *Euchol.* p. 534, 545, 553, 565. Cf. *Missale gothicum,* dans Murat. *Liturgia romana,* t. II, p. 607.

[10] Voir ci-dessous, Dissert. n° 467.

Les légendes funéraires ne présentent pas seules des emprunts à la liturgie.

Sauf une variante commandée par la mesure, trois inscriptions dédicatoires[1] reproduisent le début de l'antique oraison : « Christe, fave « desideriis et precibus nostris.[2] »

Une touchante prière, inspirée par les livres saints[3], présentait à Dieu les offrandes comme un bien qui venait de lui :

Coὶ, Κύριε, ὁ Θεὸς ἡμῶν, τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν προεθήκαμεν ἐνώπιόν σου[4].

« Suscipe munera, quæsumus, Domine, quæ tibi de tua largitate « deferimus[5]. »

On lit de même sur les inscriptions : ΤΑ CΑ ΕΚ ΤΩΝ CΩΝ COI ΠΡΟCΦΕΡΟΜΕΝ ΟΙ ΔΟΥΛΟΙ CΟΥ ΧΡΙCΤΕ ΙΟΥCΤΙΝΙΑΝΟC ΚΑΙ ΘΕΟΔΩΡΑ[6]; ✝ BEATA . DI . GENETRIX . SEMPER . VIRGO . MARIA . DE . TVA . TIVI . DONA etc.[7] DE . TVA . TIBI . OFFERO . DONA[8].

Parfois les légendes murales des édifices sacrés reproduisent les prières des fidèles. Le *Pax huic domui*, de l'Évangile[9]; l'acclamation de Jacob : « Quam terribilis locus iste! Non est hic aliud nisi domus « Dei et porta cœli[10]! » paroles prononcées par le prêtre à la dédicace des églises[11], se traçaient aussi sur leurs parois[12].

[1] ✝ XPE FABE VOTIS, XPE FABE VOTIS (Gori. *Inscr. Etrur.* t. II, p. 422); CHRISTE FAVE VOTIS (*Second voyage littéraire de deux bénédictins*, p. 292). Cette dernière légende est relative à la dédicace faite par Pepin, d'une couronne, suivant l'usage des temps antiques. (Voy. Frisi, *Memorie di Monza*, Diss. I, tav. IV et p. 42; De Longpérier, *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 1859, p. 68 et suiv.)

[2] Murat. *Lit. rom.* II, 731.

[3] *Paralip.* XXVIII, 17.

[4] Liturgia divi Marci. (Renaudot, *Liturg. orient.* t. I, p. 156, 157.)

[5] Sacramentarium Gelasianum. (Murat. *Lit. rom.* I, 689.) Voir encore Fontanini, *Disco votivo*, p. 46 et suiv.

[6] Cedrenus, *Compend. histor.* Ed. Bonn, t. I, p. 677.

[7] Maffei, *Museum Veronense*, 359, 1.

[8] *Collectio Vaticana*, t. V, p. 216, n° 1. (Voir encore Cavedoni, *Annotazioni alle iscrizioni cristiane del Corpus inscriptionum græcarum*, p. 27, 28.)

[9] Matth. X, 12.

[10] *Genes.* XXVIII, 17.

[11] Sacrament. Gregor. (Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 471 et 472.)

[12] *Bull. du comité*, 1844-1845, p. 433, et t. II, p. 46 de 1852 (archéologie); ci-dessus, t. I, n° 177.

Cette reproduction ne se montre nulle part plus manifestement que dans les légendes inscrites à la basilique de Saint-Martin. Chaque mot y rappelle, pour ainsi dire, le texte des offices consacrés à l'illustre confesseur[1]. Auprès de sa tombe on lisait ces paroles :

CERTAMEN BONVM CERTAVIT CVRSVM CONSVMAVIT
FIDEM CERTAVIT DE CETERO REPOSITA EST ILLI CORONA
IVSTITIAE QVAM REDDET ILLI DNVS IN ILLA DIE IVSTVS IVDEX[2].

C'est la fin de l'épître lue à l'office du saint, comme nous l'apprend notre vieux sacramentaire[3].

Telles sont les données principales qui me semblent montrer, dans les antiques liturgies, la source d'un grand nombre de formules épigraphiques.

La dernière ligne de notre inscription est difficile à rétablir. Les mots RESVRGET IN CHRISTO se lisent souvent sur les marbres de la contrée[4], et l'on est tout d'abord tenté de supposer ici, après XPM, la formule analogue : CVM QVO RE*surget*. Sans repousser cette restitution, je ne puis me défendre de remarquer que *Resurgere cum Christo* n'indique d'ordinaire, dans le langage chrétien, que la renaissance spirituelle par la foi[5], tandis que, sur nos monuments, il s'agit de la résurrection de la chair.

[1] Voir ma Préface.

[2] Ci-dessus, t. I, n° 179.

[3] Sacrament. gallic. (Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 890.)

[4] Voir ci-dessous, n[os] 414, 418, 427, 435, 439, 452, 464.

[5] *Coloss.* III, 1 : «Igitur si consurrexistis cum Christo quæ sursum sunt quærite.» (Cf. Pseudo-August. *In s. Joh. Apoc. expos.* Hom. 18.) Hieron. ad Hedib. *Ep.* CXX, VIII, 2 : «Morientesque cum terreno Adam, resurgerent cum Adam supercœlesti.» (Cf. *In Zach.* c. IX.) Commodianus, *Instructiones*, XXI : «Subtrahe te illis, si vis resurgere cum Christo.» *Missale gallicanum vetus*, dans Murat. *Lit. rom.* II, 731 : «Tecum resurgentes de morte transire mereamur ad vitam;» 740 : «Cui conmoritur per baptismum, eidem consurgat in regno, etc.» L'épître aux Colossiens emploie l'expression «Resurgere in Christo» dans ce même sens immatériel (II, 12); peut-être faudrait-il donc penser que «Resurgere cum Christo» peut présenter de même une double signification.

L'inscription d'Eusebia est encastrée dans le mur extérieur de l'église d'Aoste, à droite de la porte principale.

393.

Le P. Souciet, *Mém. de Trévoux*, 1720, p. 890; — Maffei, *Galliæ antiquit.* p. 94; — Bimard, dans Muratori, t. I, p. 125; — Muratori, 424, 3; — Pagi, ad *Annal.* Baronii, t. IX, p. 560; — Marini, *Papiri diplomatici*, p. 340; — Pilot, *Précis*, p. 29; — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 206; — l'abbé Sibilat, *Notice*, *etc.* — Voir mes planches, n° 277.

† HIC REQVI
ESCIT IN PACE
BONE MEMO
RIAE INGILDVS
QVI VIXIT AN
NIS IIII ET MEN
SIBVS OCTO
OBIIT IN XPO
III KL NOVEMBR
TERTIO P C
PAVLINI IVN
V C C

L'inscription d'Ingildus est encastrée dans le mur de l'église d'Aoste, à la gauche de la porte principale. Elle m'est connue par une copie de M. Allmer et par un estampage. La troisième année, à compter du consulat de Paulinus, correspond à l'an 537.

394.

Le P. Souciet, *Mémoires. de Trévoux*, 1720, p. 925; — Lancelot, *Hist. de l'Acad. des inscript.* t. VII, p. 234; — Maffei, *Gall. antiq.* p. 94; — Bimard, dans Mura-

tori, t. I, p. 126; — Muratori, 456, 1; — Zaccaria, *De usu inscriptionum christianarum*, p. 40; — Hagenbuch, *Epist. epigr.* p. 344; — Burmann, *Anthologia*. t. II, p. 264; — Pilot, *Précis*, p. 31; — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 207; — l'abbé Sibilat, *Notice*, etc.

HIC REQVIESCIT
BONE MEMORIAE
ADOLISCENS INTEGRE
CARNIS NOMINE
LEVDOMARI QVI
VIXIT ANNVS NO
MIRO IIII ET DIES VIIII
OBIIT IN XRO SEX XV. K MA
SIES POST CN B
ASILI VV CC SS
CNS [1]

Encastrée, comme celles qui précèdent, dans les murs de l'église d'Aoste, cette inscription est demeurée recouverte par un crépissage dont les autres ont pu être dégagées.

Elle ne nous est connue, jusqu'à cette heure, que par les copies des mémoires de Trévoux, de l'Académie des inscriptions et de Maffei. La première et la dernière de ces transcriptions sont à peu près semblables. La seconde, qui présente des différences très-marquées, m'inspire plus de confiance. J'hésite d'autant moins à l'adopter, que j'ai acquis la preuve du peu de soin apporté par Maffei dans la reproduction de nos monuments, qu'il a, sans doute, donnés parfois de seconde main [2].

On trouve, sur d'autres épitaphes, consacrées, comme celle de Leu-

[1] Copie des Mémoires de l'Académie des inscriptions. Variantes des *Mémoires de Trévoux* : ADOLESCENS; de Maffei : ADVLESCENS; *Mém. de Trév.* et Maffei : ĪTEGRE, ANNIS, NVMERO; *Mém. de Tr.* : XPO SEX. K.MA.POST C IV; Maffei : XPO SEX.K MAI | POST C̄ IV.

[2] Voir, ci-dessus, n[os] 12, 379, etc.

domarus, à des enfants en bas âge, la mention de la virginité[1]. Par une erreur dont j'ai déjà cité quelques exemples, le graveur a doublé ici les sigles VCS comme s'il avait énoncé deux consuls[2].

La sixième année qui suivit le consulat de Basile le Jeune correspond à 547.

395.

Voir mes planches, n° 279.

HIC MAGNVS VIX*it annos*
XXX OBIIT IN *pace*. . . . .
KL ? FEB

Inscription copiée par M. Allmer dans le jardin de M. le curé d'Aoste.

396.

Le P. Souciet, *Mémoires de Trévoux*, 1720, p. 928; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 94; — Bimard, dans Muratori, t. I, p. 127; — Muratori, 426, 6; — Pagi, ad *Annal.* Baronii, t. X, p. 21; — Spreti, *De amplitudine Ravennæ*, t. II, p. 252; — Marini, *Papiri diplomatici*, p. 340 B; — Pilot, *Précis*, p. 30; — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 207; — l'abbé Sibilat, *Notice*, *etc.*

HIC REQVIESCIT IN	✝ HIC REQVIESCIT
PACE BONAE MEMORIAE	IN PACE BONE MEMORIE
TEOPTECVNDE QVI	TEOPTECVNDE QVI
VIXIT ANNOS NVME	VIXIT ANNOS NVM
RO X OBIIT IN RO	X OBIIT IN XO
VI KL DECEMRS NO	VI KL DECEMRS NO

[1] Perret, *Catac.* t. V, pl. V et LVII.

[2] Ci-dessus, t. I, p. 153, note 5, et ci-dessous, n° 683. Cavedoni, *Cimit. di Chiusi*, p. 48.

VIES POS CONO	VIES P CONS
IOANNIS V.CV.SS.	IOHANNIS V C
(Copie du P. Souciet.)	(Copie de Maffei.)

Cette épitaphe est demeurée recouverte par le crépissage des murs de l'église.

Entre le texte du P. Souciet, qui se dit certain de ses copies [1], et celui de Maffei, qui vante si hardiment sa propre exactitude [2], il existe de nombreuses différences, que le lecteur appréciera. J'hésiterais, pour ma part, à accepter sans réserve l'une ou l'autre de ces transcriptions.

Le consul nommé sur la légende d'Aoste me paraît être celui qui reçut les faisceaux en l'an 538 [3].

Au revers de notre monument se trouve une inscription païenne [4].

LUSINAY.

397.

Voir mes planches, n° 280.

...IN HVNC TOMVLO
REQVIESCIT IN PACE
BERTEFRIDA INNOX
HONESTA DECORA
BLANDA VT[E]LES CAV
TA QVI VIXIT AN
NVS PLVS MINVS VIIII
OBIET KAL SEPTEBRS

[1] *Mémoires de Trévoux*, 1720, p. 881.
[2] *Museum Veronense*, Præfat. p. IX. Cf. ci-dessus, n° 394.
[3] Cf. ci-dessus, n° 384.
[4] *Mém. de Trévoux*, 1720, p. 486.

ANNO LXVI P C BASILI
V C C IND VIIII

Inscription appartenant à M. Girard et communiquée par M. Allmer. Elle a été trouvée dans les ruines d'une ancienne église, au lieu dit Saint-Germain, commune de Lusinay.

Un grand nombre de textes m'autorisent à lire *utilis* au lieu de VTFLES que porte la copie. C'est l'éloge que la reine Basine adresse à Childéric[1]. Selon la méthode Victorienne, la soixante-sixième année après le consulat de Basile correspond à 606; aux calendes de septembre on était alors dans la dixième indiction et non dans la neuvième, qu'indique le marbre.

---

397 A.

Voir mes planches, n° 281.

*In h*OC TOMOL*o requiescit*
*bon*AE RECORDATION*is venerabi*
li? S BVRGVNDIO QVI FVIT OM*nibus ami*
cus QVI VIXIT IN PACE BONIS AC*tibus insis*
tens[2] ANNVS XXX OBIIT D*ie* TERTIO . . . . . *anno* LXXXVII ? LXXXVIII ?
*Basili*I V VC CSS INDI SECVND*a anno* . . . . .
*regni gl*ORIOSISSIMI DAGO*berti*

Même collection; copie de M. Allmer.

[1] Greg. Tur. *H. Fr.* II, XII : «Si in partibus transmarinis aliquem cognovissem «utiliorem te...» Cf. III, I et XXII : «Utilis «valde atque sapiens.» Sid. Apoll. II, 8 : «Utilis mater;» Murat. 1768, 11 : INVIDA SORS FATI RAPVISTI VTILEM SANCTAM PVELLAM. Ci-dessus, n°s 28 et 380 : VTILISSIMVS; VTILITAS EORVM LAVDANDA; n° 641 : VTILIS IN PROPRIIS. (Voir encore, pour cette expression, Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France,* lettre X.)

[2] Cf. ci-dessus, p. 24, note 3.

Trois éléments de date subsistent sur ce marbre; la trace d'un post-consulat, une indiction et le nom de Dagobert.

Il s'agissait ici d'un simple consul, puisque l'inscription porte seulement la qualification de clarissime. Cette circonstance ne permet pas de faire descendre le monument au delà du règne de Dagobert Ier, qui occupa le trône de 622 à 638. Durant ces années, on ne trouve qu'une deuxième indiction, du 1er septembre 628 au 1er septembre 629. Si cette mention complémentaire a été exactement notée sur l'inscription, c'est entre ces deux dates qu'il faut placer la mort de Burgundio.

Les postconsulats de Justin et de Basile sont seuls employés sur les marbres comme point de départ d'aussi longues supputations. Le nom, Basile, que je restitue ici, se lit dans une autre épitaphe de Lusinay[1].

SAINT-ROMAIN-EN-GALLE.

397 B.

Voir mes planches, n° 278.

. . . . *Eu*
FRASIA. . . . .
QVAE *vixit*. . .

Fragment acquis par M. Girard.

398.

Biblioth. impériale, mss. suppl. lat. n° 1131, f° 32; — J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 102; — Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, 2e éd. p. 178; — Collombet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, t. I, p. 232; —

[1] N° 397. Voir ma Préface, sur la distribution géographique des marbres datés par les postconsulats de Justin et de Basile.

Mémoires de la société archéol. du midi de la France, t. II, p. 185; — Voir mes planches, n° 287.

HIC PAVSAT EVFRA
SIVS BENDICTVS IN
PACE QVI VIXIT AN
LXX . MENS . II DIES VII
SVRRecturuS . DIE CAELO CVM
VENERIT AVCTOR

Au bas de cette inscription sont gravés deux oiseaux, des phénix, sans doute, puisque leur tête est ornée d'une aigrette sans qu'ils aient la longue queue du paon; au-dessous d'eux, le vase accosté de deux dauphins figurant le poisson symbolique. Par la représentation des phénix [1], comme par la formule finale [2], notre monument ouvre, dans la contrée, l'importante série des épitaphes qui témoignent de la foi en la résurrection [3].

J'hésiterais à regarder ici *Benedictus* comme un nom propre [4]. Le mot *auctor* se retrouve sur une antique inscription de Rome [5]; il reparaît plus tard dans les chartes avec la même signification [6]. Je parlerai plus loin du faux hexamètre qui termine notre petite légende [7].

Autrefois placée dans l'église de Saint-Jean, l'épitaphe d'*Euphrasius* est maintenant perdue, à l'exception d'un fragment recueilli par M. Girard. La copie que j'ai reproduite, et que je tiens de M. Allmer, est faite d'après l'original et complétée, dans la partie mutilée, à l'aide du dessin conservé dans notre manuscrit du supplément latin.

[1] Voir Tertull. *De resurr. carnis*, c. XIII; s. Ambros. *De fide resurrect.* c. LIX; s. Zeno, *Sermo de resurr. etc.*

[2] Cf. Matth. XXV, 31.

[3] Voir, ci-dessous, Dissert. n° 467.

[4] Cf. Sirmond, *Notæ ad Sidon.* p. 76; Garrucci, *Vetri*, p. 55; Burmann, *Anthol.* t. II, p. 119; Passionei, *Iscr. ant.* p. 96, n° 77; Bosio, p. 511; Fabretti, c. VIII, n° LXXXII; Mazocchi, *Spicil. bibl.* III, XLIV.

[5] Perret, *Catacombes*, t. V, pl. XXXII, n° 82 *ter*.

[6] Muratori, *Antiquit. ital.* t. III, col. 177 et 1089; t. V, col. 628.

[7] Voir, ci-dessous, Dissert. n° 476.

L'église de Saint-Jean contenait encore un sarcophage orné du monogramme ☧, et dont le dessin se retrouve dans le même manuscrit[1].

399.

Voir mes planches, n° 282.

HIC RE ☧ QVIES
CET IN CHRISTO ET IN PACE
FIDELIS MAVRICIVS INNO
CENS INFAS QVI VIXIT ANNOS III
MENSES VI DIES VIII QVEM TITVLVM CVR
ANTES ELCENTIA PALESTA FILIVS[2] PATRES
EORVMDEM PRO AMORE POSVERVNT

Collection de M. Girard; copie de M. Allmer.

Les eaux du Rhône ont mis à découvert, près des ruines de l'ancienne église de Saint-Jean, au-dessus du village de Sainte-Colombe, ce monument et d'autres débris antiques.

On ne saurait méconnaître, dans l'épitaphe de Mauricius, la forme spéciale aux inscriptions de Trèves. Pour ne citer ici que certaines façons de parler, *in Christo*, *Fidelis*, *patres*, *pro amore*, *titulum posuerunt*, sont des expressions aussi fréquentes sur les marbres de cette ville qu'elles sont peu communes dans le reste de la Gaule; il est donc permis de penser que la famille Mauricius appartenait à la première Belgique[3]. C'est un point sur lequel je reviendrai[4].

---

[1] Fol. 19. Cf. Chorier, p. 182.

[2] Voir ce nom dans Gruter, p. 173, n° 4.

[3] Voir, ci-dessous, Dissert. n° 467.

[4] Voir ma Préface.

400.

Commarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, p. 429, n° 43.

IN HOC LO*co*
REQVIES
CIT BON*æ*
memoriæ

Indiqué à Saint-Romain-en-Galle par M. Commarmond. M. Brun Cadet, que ce dernier désigne comme le possesseur de ce fragment, pense qu'il y a eu, sur ce point, confusion dans les souvenirs de l'archéologue.

VIENNE.

400 A.

Voir mes planches, n° 285.

SVB VNC TETOL
IACE ARICVS ET OXSVR
SVA LICINIA SIVI VIVS TEMP
ORE DONATO PIO ELEGI R. VIL
. . . . ETE
. . . . PR

« Sub hunc titulum jacet Aricus et uxor sua Licinia sibi vivus tem-
« pore donato pio elegi . . . . . »

Fragment employé dans le dallage de l'église de Saint-Pierre, et copié par M. Allmer.

Si je comprends bien notre inscription, le chrétien de Vienne avait

pris soin de préparer sa sépulture. Je rencontre pour la première fois sur notre sol cette mention si fréquente à Rome[1].

Le nom d'*Aricus* se rattache à une famille considérable de vocables germaniques.

401.

Delorme, *Description du musée de Vienne*, p. 273; — Collombet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, t. I, p. 232; — Voir mes planches, n° 283.

HIC REQVIESCIT IN
PACE ARMENTA
RIA QVAE.VIXIT
ANN IIII MENS VI
SVRRICTVRA CVM
dies DNI ADVENERIT

Trouvée, en 1829, dans un lieu que l'on croit avoir été le cimetière de l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais.

La formule finale contient une allusion à ces paroles du Seigneur : « Nam sicut fulgur coruscans de sub cœlo in ea quæ sub cœlo sunt, « fulget, ita erit Filius hominis in die sua[2]. »

402.

Ado, *Chronicon*, Ætas sexta[3]; — Manuscrit latin, n° 2832, de la Bibliothèque impériale, f° 113, recto; — Duchesne, t. I, p. 514, ex vetusto codice ms. biblio-

[1] Nous la retrouverons encore à Vaison et à Valcabrère, ci-dessous, n[os] 492 et 596.

[2] Luc. XVII, 24.

[3] Adon cite, dans sa Chronique, parmi des vers de l'inscription et comme lui appartenant, ces mots qui ne sauraient entrer dans un hexamètre :

Veritate pura subnixum.

thecæ Alex. Petavii; — Barthius, *Adversaria*, p. 699; — Sirmond, *Opera varia*, t. II, en tête des œuvres de saint Avit; — Bolland. 5 Febr. t. I, Febr. p. 669, ex m. Budecensi et Sirmondo; — J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 32, dans la *Bibliotheca floriacensis*, d'après Adon; — Chorier, p. 314; — Le Lièvre, *Histoire de l'antiquité de la cité de Vienne*, p. 138; — Charvet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, p. 630; — *Gallia christiana* (vetus), Archiepiscopi, p. 794; — D. Bouquet, t. II, p. 533; — Gallandus, *Bibliotheca Patrum*, t. X, p. 701; — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, t. I, p. 252; — Collombet, *Histoire de la sainte église de Vienne*, t. I, p. 160; — *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 194; — *Dict. d'épigraphie*, t. II, p. 1184[1].

QVISQVIS MOESTIFICVM TVMVLI DVM CERNIS HONOREM
CESPITE CONCLVDI TOTVM DEFLEBIS AVITVM
EXVE SOLLICITAS TRISTI DE PECTORE CVRAS
NAM QVEM PLENA FIDES CELSAE QVEM GLORIA MENTIS
QVEM PIETAS QVEM LARGA[2] MANVS QVEM FAMA PERENNAT
NIL SOCIVM CVM MORTE TENET QVIN PROSPICE SANCTI
GESTA VIRI PRIMVM FLORESCENS INDOLE QVANTA
SPREVERIT ANTIQVO DEMISSOS STEMMATE FASCES
MATVRVM TENERIS ANIMVM DVM PRAESTAT IN ANNIS
ET LICITVM MVNDI VOTI VIRTVTE RELEGAT
NEC MORA PONTIFICIS SIC DIGNA INSIGNIA SVMIT
AVGEAT VT SOLITI FELICIA COEPTA LABORIS
NEC TAMEN OB SVMMI CVLMEN TVMEFACTVS HONORIS
ERIGITVR SEQVE IPSE ALIIS PLVS AESTIMAT IMMO[3]
SVBIICITVR MAGNVS SERVAT MEDIOCRIA SVMMVS

[1] Dans mes bibliographies des épitaphes épiscopales de Vienne, je n'ai point tenu compte d'un manuscrit de notre fonds latin (n° 5662), qui en donne des copies. Sauf pour les premières et les dernières pages, ce recueil est une simple transcription du *Viennæ antiquitates* de Du Boys. Il porte, à la fin (p. 258), la date de 1614 et la signature de Clément Durand, clerc de l'église de Vienne.

[2] Texte de Sirmond, ms. de Paris et Collombet, *prompta*.

[3] Texte de Sirmond. Au lieu de ces deux derniers vers, le manuscrit de Paris donne le suivant :

Culmen dulcedini non obstat pompa rigori.

DISTRIBVIT PARCVS PASCIT IEIVNVS AMANDO
TERRET ET AVSTERIS INDVLGENTISSIMA MISCET
CVNCTANTES SVASV IVVIT SOLAMINE MOESTOS [1]
IVRGIA DISSOLVIT [2] CERTANTES FOEDERE IVNXIT
DISSONA VERIDICAM INFICIVNT [3] QVAE DOGMATA LEGEM
HORTATV INGENIO MERITIS MONITISQVE SVBEGIT
VNVS IN ARCE FVIT CVI QVOLIBET ORDINE FANDI
ORATOR NVLLVS SIMILIS NVLLVSQVE [4] POETA
CLAMANT QVOD SPARSI PER CREBRA VOLVMINA LIBRI
QVI VIXIT VIVIT PERQVE OMNIA SAECVLA VIVET

Le texte de cette épitaphe paraît avoir été constitué à l'aide de deux manuscrits. L'un d'eux, qui remonte au IXe siècle, est celui que Duchesne désigne comme faisant partie de la bibliothèque d'Alex. Petau; venu depuis dans les mains de Bigot, il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale [5]. Sirmond, qui n'indique point la source de son texte, l'a certainement puisé ailleurs, comme le montrent d'importantes variantes; peut-être l'a-t-il emprunté au manuscrit que Bollandus désigne dans cette courte note : « Ex ms. Budecensi et Sir« mondo. »

Comme toutes les épitaphes en vers, notre inscription se perd en longs éloges et ne donne que peu de détails essentiels sur la vie du saint évêque. Nous y trouvons une allusion à son illustre origine, à ses luttes contre l'hérésie [6], et un hommage à son double talent de poëte et d'orateur.

[1] Texte de Sirmond, m. de Paris, *Cunctantem..... mestum.*

[2] Texte de Sirmond, ms. de Paris et Colombet, *Diremit.*

[3] Texte de Sirmond, ms. de Paris, *Fingunt.*

[4] Charvet, *Similisque.*

[5] J'aurai à parler plus loin de cet antique monument. (Voyez ci-dessous, n° 476.)

[6] Cf. ci-dessous, nos 404 et 428. La même mention se trouve sur les marbres de l'Italie et de l'Afrique. (Allegranza, *De sepulcris christianis*, p. 10; Sarti, *Cryptæ Vaticanæ*, p. 131; L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n° 3675, etc.) Cf. Renaudot, *Lit. orient.* t. II, p. 338 et passim.

On ignore l'époque précise de la mort de saint Avit; il fut enseveli dans l'église de Saint-Pierre.

403.

Saint Avit, *Epist.* LXXVIII «Apollinari episcopo.» Ed. Sirmond, p. 131.

Une lettre de saint Avit nous donne des détails intéressants à plus d'un titre : «La bague que vous avez bien voulu m'offrir, écrit-il à «l'évêque Apollinaire, devra être faite ainsi : au milieu d'un anneau «de fer très-mince, formé de deux dauphins affrontés, on enchâssera «un sceau à deux faces, tournant sur un pivot. Ainsi pourra se mon-«trer ou se cacher, suivant le désir, une pierre verte ou un pâle elec-«trum[1]. Que ce métal ne soit point tel que je l'ai vu parfois, facile à «ternir dans les mains les plus nettes, et semblant un mélange impur «d'un or qu'on n'aurait point soumis au feu; qu'il ne rappelle point «l'alliage que naguère le roi des Goths, c'était là une annonce de sa «chute, introduisit dans la monnaie. Que mon electrum, d'une teinte «modérée, ait à la fois la couleur fauve de l'or, la blancheur de l'ar-«gent, précieux par leur union et redoublant d'éclat lorsqu'on fait pa-«raître le vert de l'émeraude. Que l'on grave sur le sceau mon mono-«gramme, entouré de mon nom, qui permette de le lire. A l'opposé «du chaton, le milieu de l'anneau sera formé par les queues des dau-«phins. On cherchera, pour l'enchâsser entre eux, une pierre allongée «et pointue par ses deux extrémités.»

Il ne m'appartient pas d'examiner ce passage au point de vue de

[1] C'est ainsi que j'ai cru pouvoir expliquer les mots : «Anulo. . . . . sigilli duplicis «forma geminis cardinulis inseratur. Quæ «ut libuerit vicissim, seu latibunda seu pu-«blica, obtutibus intuentum alterna ver-«nantis lapilli vel electri pallentis fronte «mutetur.» Un grand nombre de bagues antiques présentent, de la sorte, un chaton tournant. Ce mode de monture a été appliqué aux scarabées et à des amulettes également percés dans la longueur. Il a dû aussi être employé pour les pierres gravées sur les deux faces, ainsi que celles d'Abraham Gorlæus (*Dactyliotheca,* tab. 103, 104 et 111) et les gemmes gnostiques.

l'orfévrerie et de la numismatique[1]. En rappelant ici l'existence d'un monument épigraphique de notre sol, j'insisterai seulement sur l'enseignement que nous apporte le texte de saint Avit. Rien, à coup sûr, ne saurait être mieux fait pour nous inviter à la prudence que cette lettre, appuyée du passage si souvent cité où Symmaque atteste que les monogrammes étaient, pour les anciens eux-mêmes, rebelles à l'interprétation[2].

Sirmond a noté un chapitre de l'édit de Pistes où Charles le Chauve dit, comme l'évêque de Vienne, que son nom, écrit en toutes lettres, accompagnera son monogramme[3]. Dans un temps plus voisin de celui de saint Avit, je trouve la même réunion sur une monnaie de Théodoric[4] et sur une bague mérovingienne[5], où le nom d'ASTER est gravé au-dessous du groupe [monogramme], que M. Muret a bien voulu me communiquer.

---

403 A.

Voir mes planches, n° 289.

REQV ☧ EVET
CASTINA IN RAC
e qVI ViX ANN XXV

Pour établir la voie et la gare du chemin de fer de Vienne, trois

[1] Voir, pour ce dernier point, la note que Sirmond consacre à la lettre de saint Avit, et, dans Canciani, t. IV, p. 41, la sixième loi de la seconde addition à la loi Bourguignonne.

[2] «Non minore sane cura cupio cognoscere an omnes obsignatas epistolas meas sumpseris eo annulo quo nomen meum magis intelligi quam legi promptum est.» (*Epist.* II, 12, Flaviano fratri.)

[3] «Ut in denariis novæ nostræ monetæ ex una parte nomen nostrum habeatur in gyro et in medio nostri nominis monogramma. (Dans Baluze, *Capit. reg. franc.* t. II, p. 178.)

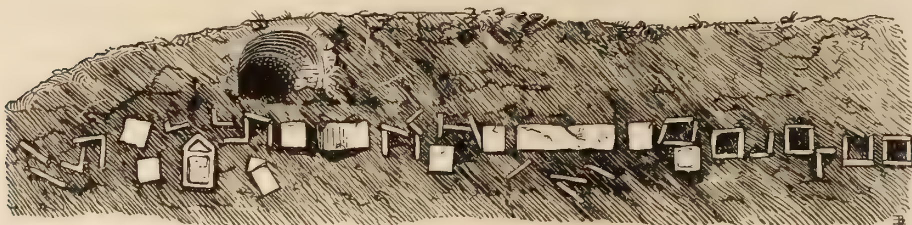
[4] Du Cange, v° *Moneta*, tab. I, n° 2.

[5] Cette bague appartient à M. le comte de Chasteigner. Elle a été trouvée à Bordeaux, rue des Trois Conils.

tranchées successives ont été pratiquées au lieu dit *Saint-Gervais*, à quatre cents mètres du Rhône. Ce travail a mis à découvert des substructions d'édifices et un cimetière des premiers siècles. Parmi les sarcophages retrouvés, quelques-uns étaient d'un seul bloc; la plupart se composaient de tuiles et de débris antiques. Sur plusieurs points, les tombeaux avaient été superposés et l'on avait souvent placé des corps entre leurs parois latérales. A l'exception d'un seul, qui regardait le sud, ils étaient régulièrement orientés suivant la coutume chrétienne.

Un grand nombre d'inscriptions est sorti de cette fouille. Bien que le cimetière n'eût pas été violé, aucune de ces épitaphes n'était placée d'une façon symétrique; elles se trouvaient comme jetées au hasard sur les tombes, dans leur intérieur ou auprès d'elles[1].

J'ai cru utile de retracer la disposition des lieux; et un rapide croquis, pris par M. Girard, au moment même de la fouille, m'a permis de représenter une part du développement de la première tranchée. Je place mon dessin sous les yeux du lecteur.



Il est de mon devoir de constater qu'une bien faible partie des inscriptions mises au jour par cette large fouille a pu être sauvée par le zèle intelligent de MM. Allmer et Girard. Malgré leurs efforts, le plus grand nombre des marbres a été brisé et rejeté dans le remblai de la voie. Plusieurs n'ont pu être vus qu'un instant, et, pour citer un seul

[1] Les renseignements sur cette découverte, postérieure à mes voyages à Vienne, me sont fournis par MM. Girard et Allmer. (Voir encore, sur la fouille de Saint-Gervais, les détails donnés par M. de Terrebasse dans son intéressante notice sur l'épitaphe de Fœdula.)

monument, l'épitaphe de Marinus[1] n'existe plus que dans un dessin exécuté à l'heure même de sa découverte.

C'est du cimetière de Saint-Gervais qu'est sortie la légende funéraire de Castina.

J'ai déjà fait remarquer la substitution de l'R au P dans la formule chrétienne *in pace*[2].

Ainsi que la plus grande part des marbres trouvés dans la même fouille, notre inscription me paraît appartenir au ve siècle[3].

404.

Sid. Apoll. *Epist.* IV, 11; — Bulæus, *Hist. univ. Paris.* t. I, p. 63; — Brower, *Annal. Trevir.* t. I, p. 299; — Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, Ire partie, p. 149; — *Hist. litt. de la France*, t. II, p. 445; — Mabillon, *Acta SS. Ord. Bened.* t. I, p. 32; *Annal. Bened.* t. I, p. 102; *Liturg. gallic.* p. 403; — Dom Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés*, t. XV, p. 22, note x; — Gerbert, *De cantu et musica sacra*, t. I, p. 205; — Charvet, *Supplément à l'Histoire de Vienne*, p. 18; — Bingham, *Orig. eccles.* t. I, p. 75 et 284, t. VI, p. 18, 54 et 71; — Selvagi, *Antiquit. christ.* t. II, p. 25, t. III, p. 222; — Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, VIe leçon; — Augusti, *Beitrage zur christlichen Kunst Geschichte*, t. II, p. 145, 146; — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 74; — L'abbé Leblanc, *De l'étude des lettres profanes*, p. 179; — Ch. Magnin, *Journal des Savants*, sept. 1860, p. 522.

GERMANI DECVS ET DOLOR MAMERTI
MIRANTVM VNICA POMPA[4] EPISCOPORVM
HOC DAT CESPITE MEMBRA CLAVDIANVS
TRIPLEX BIBLIOTHECA QVO MAGISTRO

[1] Ci-dessous, n° 421.

[2] Ci-dessus, Dissert. n° 277, t. I, p. 384.

[3] Voir ma Préface.

[4] Quelques manuscrits donnent *gemma* (Sid. Apoll. éd. Savaron), expression fréquente dans les textes chrétiens. (Cf. Savaron, *loc. cit.* Sid. Apoll. IX, 4 : «Flos sacerdotum, gemma pontificum;» Eucher. *De laude eremi*, ed. 1621, p. 40 : «Vincentium, interno gemmam splendore perspicuam;» ci-dessous, n° 416 : GEMMA SACERDOTVM.)

ROMANA ATTICA CHRISTIANA FVLSIT
QVAM TOTAM MONACHVS VIRENTE IN AEVO
SECRETA BIBIT INSTITVTIONE
ORATOR DIALECTICVS POETA
TRACTATOR GEOMETRA MVSICVSQVE
DOCTVS SOLVERE VINCLA QVAESTIONVM
ET VERBI GLADIO SECARE SECTAS
SI QVAE CATHOLICAM FIDEM LACESSVNT
PSALMORVM HIC MODVLATOR ET PHONASCVS
ANTE ALTARIA FRATRE GRATVLANTE
INSTRVCTAS DOCVIT SONARE CLASSES
HIC SOLENNIBVS ANNVIS PARAVIT
QVAE QVO TEMPORE LECTA CONVENIRENT
ANTISTES FVIT ORDINE IN SECVNDO
FRATREM FASCE LEVANS EPISCOPALI
NAM DE PONTIFICIS TENORE SVMMI
ILLE INSIGNIA SVMPSIT HIC LABOREM
AT TV QVISQVE DOLES AMICE LECTOR
DE TANTO QVASI NIL VIRO SVPERSIT
VDIS PARCE GENIS RIGARE MARMOR
MENS ET GLORIA NON QVEVNT HVMARI

Sidoine Apollinaire écrivit cette épitaphe en l'année 474, lorsqu'il vint saluer à Vienne la tombe du frère de saint Mamert[1]. Les louanges données à Claudien sont justifiées par de nombreux témoignages; son savoir en dialectique et en géométrie, son éloquence, son zèle pour la défense du catholicisme se montrent dans le traité qu'il écrivit contre Faust de Riez[2]; Sidoine, qui avait apprécié par lui-même l'habileté

[1] Tillemont, *Hist. eccl.* t. XVI, p. 126 et 245.

[2] *De statu animæ* (*Bibl. PP.* ed. Lugd. t. VI). C'est surtout dans le I[er] livre que

singulière de Claudien dans les questions difficiles[1], rend également hommage, dans ses lettres, au talent de poëte du saint prêtre[2].

On regrette de trouver ici, à côté d'un chaleureux éloge sur la connaissance de la langue grecque, l'erreur qui a fait une brève de la première syllabe de *Phonascus*[3].

Le lecteur consultera utilement les savantes notes de Savaron et de Sirmond, l'article consacré par Du Cange au mot *Tractator*, et, pour le rôle de Claudien dans la direction liturgique, le travail du regrettable M. Magnin.

Je rapporterai, en terminant, l'épitaphe d'un religieux habile, ainsi que le prêtre de Vienne, dans l'art musical, et qui, comme saint Nicetius[4], enseignait à chanter en chœur double les louanges du Seigneur. Cette pièce inédite se trouve dans un manuscrit du IXe siècle[5].

Incipit epitaphium.
Hoc jacet in timulo monachus Atanasius annos
Qui vixit decies quater et tres quoque denos.
Floruit actibus in scīs et ordine sacro;
Vocibus alternis docuit subpsillere Xρ̄o;
Occubit in pace die vicesima sexta
Octobris, suscepit ovans quē Xρ̄s in astra.
Qui legis ista tuo famulo dic parce Creator.

405.

J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 34; — Barthius, *Adversaria*, p. 699; — J. Le Lièvre, *Hist. de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne*, p. 147; — Chorier,

l'on voit le savoir de Claudien en dialectique et en géométrie. (Cf. Ado, *Chronic.* p. 137. Voir ci-dessus, n° 402, pour la mention des luttes contre l'hérésie.)

[1] *Epist.* l. IV, n° 3.

[2] *Ibid.* Voir, pour la composition dont parle Sidoine Apollinaire, et qui paraît être le *Pange lingua,* la note de Sirmond sur cette lettre, et Fortunat, éd. Luchi, t. I, p. 37.

[3] Cf. pour les fautes analogues, E. Miller, *Man. Philæ Carmina,* præfat. p. 15, et ci-dessus, t. I, p. 6.

[4] Cf. ci-dessus, t. I, n° 25.

[5] Bibliothèque impériale, manuscr. latin, n° 2974, feuillet avant-dernier. (Voir encore, au sujet du chant ecclésiastique, l'inscription donnée par M. De Rossi, *Bull. archeol.* 1863, p. 88.)

2[e] éd. p. 293; — Charvet, p. 631; — Du Cange, v° *Secretarium;* — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 177; — *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 192; — *Dict. d'épigraphie*, t. II, p. 1184.

DOMNINVS PAPA. IN NOMINE CHRISTI
PAVPER EPISCOPVS. DOMNINVS RES SVAS
DEO QVI MENTE DEVOTA OMNIGENAM CHRISTO
DIGNIS VIRTVTIBVS OFFERT
MENTE CASTVS ET LEGE PIVS FACVNDIA DIVES
NESCIVS INIVSTI DOCTVSQVE RESCINDERE CVLPAS
INTEMERATA FIDE DIVINA IN SEDE LOCANDVS
NIL PROPRIVM CVPIENS REDEMIT QVOS POSSIDET HOSTIS
VESTITVM PASTVM POTVM TECTVMQVE MINISTRAT
SOLVS ERIS IVSSV DOMINI DATA MORTE SVPERSTES

EX VOTO FLAVIVS[1] LACANIVS VIR CONSVLARIS CVM SVIS FECIT DE PROPRIO BASILICAM SECRETARIA ATQVE PORTICVM

Jean Du Boys, qui a le premier fait connaître cette inscription, n'indique point le manuscrit dans lequel il l'a retrouvée[2]; je reproduis sa copie même, avec les fautes dont il se plaint, et dégagée de ses corrections, insuffisantes à rétablir l'exactitude du texte corrompu.

Les éditeurs de notre légende la représentent sans aucune raison comme un monument funéraire. Il suffit d'y jeter les yeux pour comprendre qu'elle fut tracée du vivant même de saint Domnin; sans doute, suivant l'usage antique, elle se trouvait dans une église, celle de Saint-Pierre, dit Chorier, sous l'image du vertueux évêque[3]. Adon, qui a peut-être connu cette inscription, comme celles d'Avit et de Namatius, loue, de même qu'elle, la charité du saint et son zèle pour

[1] Correction de Du Boys; la copie porte *flaminis*.

[2] «Elle ne se lit, dit Chorier, que dans «les anciens chartulaires.»

[3] Paul. Nol. *Ep.* XXXII, ad Sever. § 2 et 3; Johann. Diac. *De Vita beati Gregorii Magni;* Ciampini, *Vet. monim.* t. II, tav. XXIX et LII.

le rachat des captifs[1]. On place vers l'an 534 l'épiscopat de saint Domnin.

Je ne saurais dire si la dédicace qui accompagne notre légende en fait réellement partie. Des vers, autrefois inscrits à Saint-Jean de Latran, sont de même suivis d'une mention un peu semblable à celle que nous retrouvons ici[2]; mais ces vers sont relatifs au sanctuaire qui les contenait, tandis que la pièce de Vienne ne parle que de l'évêque et de ses vertus.

Le nom de Flavius Lacanius ne se trouve point dans les fastes. C'était donc un de ces consulaires qui ne devaient point leur titre à la possession des faisceaux, mais seulement à une naissance illustre ou à la faveur impériale[3].

---

405 A.

Voir mes planches, n° 286.

IN HOC TOMOLO REQVI
ESCIT IN PACE BONE ME
MORIAE DVLCISIVS DIA
CONVS QVI VIXIT AN
NV P M LXXX.OBIET
IN PACAE HOCTAVO KAL
IVNIAS HOCSIES DECIS
P C BASILI V C CON INDE VIII





Inscription trouvée à Vienne, au sud du mont Saint-Just.

Quelque système que l'on adopte pour la supputation des postcon-

[1] *Chronicon, Ætas sexta.* (Voir, sur le rachat des captifs, ci-dessous ma Dissertation n° 543.)

[2] Marini, dans la *Collectio Vaticana,* t. V, p. 82, n° 1.

[3] Marini, *Arvali,* p. 794.

sulats[1] et des indictions[2], on trouvera ici un désaccord entre ces deux mentions chronologiques. Quoi qu'il en soit, le nombre *octies decies* nous reporte à l'an 559.

406.

Chorier, *Recherches*, p. 55; — Maffei, *Gall. antiquit.* p. 95; — Muratori, 427, 4; — Pagi, ad *Annales* Baronii, t. X, p. 63; — Zaccaria, *De usu inscr.* p. 44 et 46; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. V, p. 421; — Cannegieter, *De mutata nominum ratione*, p. 68; — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 208; — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 197; — *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 198; — *Dict. d'épigraphie*, t. II, col. 1186.

IN HOC TOMOLO QVIESCIT IN PACE
BONAE MEMORIAE FAMOLA DEI
DVLCITIA SANC MOREBVS OPTIMIS
VOLONTATE DIFF..SA CHARITATE
LARGISSIMA QVAE VIXIT PLVS
MENVS ANN XXXV.OBIIT
IN PACE NON.KAL.MAIAS
X..... P.C.BASILI.V.CONS.
INDICTIONE QVARTADECIMA[3]

Inscription encastrée autrefois dans le parvis de l'église de Notre-Dame-d'Outre-Isère.

La syllabe SANC de la troisième ligne est peut-être une abréviation de *sanctimonialis*. *Voluntate diffusa* rappelle ces mots de Cicéron : « hanc benivolentiam tam late longeque diffusam[4]. »

[1] Cf. ci-dessous, n° 438 A.

[2] Cf. ci-dessous, n° 450.

[3] Copie de Chorier; variantes de Maffei : 3e ligne, SANC; 4e ligne, DI.......CHARITATE; 8e ligne, X.P.C BASILI. J'ai déjà dit pourquoi les copies de Maffei ne m'inspirent qu'une médiocre confiance. (Voir ci-dessus, p. 39, n° 394.)

[4] *De legibus*, l. I, c. XII.

Parmi les postconsulats de Basile dont le chiffre débute par un X, et qui correspondent, en même temps, au 23 avril d'une quatorzième indiction, je ne trouve, jusqu'au centième, que le vingt-quatrième et le trente-huitième. Notre inscription appartient donc, si l'indiction y est exactement notée, à 564 ou à 579[1].

407.

Chorier, *Recherches*, p. 431; — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 199; — *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, 188; — *Dict. d'épigraphie*, t. II, p. 1184.

☧ ? IN HOC TOMVM REQSCIT IN PACE BONE MEMORIAE EPAEFANIVS MOREBVS OPTIMVS NATALBS SVIS MANSVETVS FEDE PRECEPVA CI-VEBVS CARVS PAVPEREBVS PIVS ORAVIT SEMPER QD OBTENERE ME-RVIT QVI VICXIT ANNIS PLVS MENVS XCV OBIIT IN XPO KLENDAS IVLIAS V.EID.POST.CONS.........VR CC IND.VNDECIMA

Le marbre qui portait cette inscription se trouvait anciennement à l'église de Saint-Just, détruite en 1562. V.EID, qui précède POST. CONS, représente sans doute une indiction numérique mal transcrite par le copiste. La formule initiale ne se rencontre pas en Gaule avant l'an 503[2]; elle permet donc d'attribuer notre monument au VIe siècle.

Un autre marbre de Vienne[3] porte, comme celui-ci : *Oravit semper quod obtinere meruit;* la comparaison d'une troisième épitaphe[4] de la même ville semble montrer qu'il s'agit ici de la récompense céleste.

Au moyen âge, une inscription funéraire a été gravée sur un espace vide que présentait le marbre d'*Epiphanius*.

---

[1] Le système Victorien prévaut à cette dernière époque. (Voir ci-dessous, n° 438 A.)

[2] Voir ma Préface.

[3] N° 450.

[4] N° 458 S.

408.

Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1360, n° 19; — De Boissieu, *Inscript. antiques de Lyon*, p. 595; — Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, p. 62; — voir mes planches, n° 284.

HIc REQVIESCIT IN
PACE EVNOMIOLA
QVAE VIXIT EIS DE
NIS[1] ET NOVEM SI
MVl LABENTIBVS ANNiS



L'épitaphe d'Eunomiola est conservée aujourd'hui dans le musée de Lyon.

409.

Chorier, *Recherches*, p. 46; — Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 196; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéolog. du midi de la France*, t. II, p. 188.

D. :(:): M.
SEPTENIS DECIES CVM EVS
TACIA VIXERIT ANNIS
HOC ELECTA DEO CONDI
TVR IN TVMVLO.
DEPONENS SENIO TERRIS
MORTALIA MEMBRA
SED REVEHENS COELO PRO
MERITIS ANIMAM.

[1] Pour BIS DENIS. On trouve, par contre, sur nos marbres : BONB pour BONE et DIBBUS au lieu de DIEBUS (ci-dessous n°s 417 et 525).

Inscription autrefois placée dans l'église de Saint-Sévère.

Chorier dit qu'entre le D et l'M il y avait un O effacé, et que ces sigles représentaient non pas *Dis manibus*, mais bien *Deo optimo maximo*. J'ai déjà exposé que cette dernière formule n'existait pas sur les marbres chrétiens antiques[1]. Peut-être le signe effacé n'était-il qu'un cercle purement ornemental[2].

410.

Biblioth. impér. mss. Suppl. lat. n° 1131, f° 74[3], et n° 1879, f° 9; — J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 9; — Gruter, 1052, 4; — Gudius, 367, 7; — Chorier, *Recherches*, p. 320; — Fleetwood, 394, 6; — voir mes planches, n° 290.

EVENTI
IN
PACE

Le manuscrit attribué à Rostaing nous a conservé la copie du sarcophage qui portait cette inscription. C'était une tombe à strigiles, placée dans l'église de Saint-Georges. On remarquera la simplicité de l'épitaphe, qui rappelle par sa courte formule les premières inscriptions des catacombes romaines. Ce laconisme constitue le plus souvent un caractère sérieux d'antiquité[4].

411.

Delorme, *Revue de Vienne*, t. III, p. 279; *Descr. du Musée de Vienne*, p. 283; —

[1] T. I, p. 423.

[2] Cf. Labus, *Canturio*, p. 41.

[3] Avec ce recueil et celui de Barletti (Fonds Saint-Magloire, n° 6) j'aurais voulu pouvoir en consulter un troisième, qui n'a malheureusement pas été à ma disposition. Il a pour titre : *Viennæ Allobrogum antiquitates ex ipsis marmoribus a Gasparo de Mornieu.* Ce manuscrit, donné par Achille de Harlay au collége de Clermont, figure sous le n° 759 du Catalogue de Meerman, publié à la Haye en 1824. Il a passé, en Angleterre, dans la collection de sir Philips. Son existence m'est signalée par mon savant ami M. Léopold Delisle.

[4] Voir ma Préface.

Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 230; — voir mes planches, n° 294.

IN HOC TOMOLO REQVIESCIT IN
PACE BONEMEMO
RIVS[1] FLVRINVS QVI VIXIT
ANNVS P MEN XXXX
OBIET IN PACAE PDIAE III[2]
KAL AGVSTAS
SEPSIES DECES P C Ba
SILI V C C INDE V.....

Inscription provenant de l'église de Saint-Sévère et conservée au Musée de Vienne.

Le 4 des calendes d'août de la dix-septième année après le consulat de Basile correspond au 29 juillet 558, sixième indiction.

412.

Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 91; — Muratori, 1876, I; — Bonada, *Anthologia*, t. II, p. 513; — Zaccaria, *De usu inscr. christ.* p. 50 et 73; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. II, p. 16 et 137; — Marini, *Pap. dipl.* p. 298, note 17; — Chorier, *Recherches*, 2e éd. p. 265 et 355; — Delorme, *Description du Musée de Vienne*, n° 273; — Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 97; — *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 187; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, col. 1183; — De Terrebasse, *Épitaphe de Fœdula*, Vienne, 1857, in-8°; — voir mes planches, n° 292.



FOEDVLA QVAE MVNDVM DOMINO MISERANTE
RELIQVIT. HOC IACET IN TVMVLO QVEM DEDIT ALMA

[1] Cf. ci-dessus, t. I, n° 59; t. II, n° 551. [2] Cf. ci-dessous, n° 565.

FIDES MARTINI QVONDAM PROCERIS SVB DEXTERA
TINTA. CRIMINA DEPOSVIT FONTE RE
NATA DEI. AD NVNC MARTVRIBVS SEDEM
TRIBVENTIBVS APTAM. GERBASIVM
PROCEREM PROTAsiVMQ COLIT. EMERI
TAM REQVIEM TITVLO SORTITA FIDELE
CONFESSA.... T SANCTIS QVAE SOCIATA IACET

Parmi les inscriptions antiques où se lit le nom de saint Martin [1], celle de Fœdula semble se distinguer par une mention précieuse pour l'histoire de la vie de l'illustre confesseur; si l'on admet que la chrétienne ait été baptisée dans le lieu où nous retrouvons sa sépulture, l'épitaphe confirmerait, en effet, ce qu'écrit saint Paulin de Nole sur la présence de saint Martin à Vienne [2]. La mention d'une basilique dédiée aux deux martyrs dont ce dernier apporta des reliques en Gaule [3] offre un grand intérêt local. Fœdula, dit l'inscription, a été ensevelie auprès de ces patrons illustres; j'ai déjà parlé dans ce recueil et j'aurai à m'occuper encore de cette pratique des premiers siècles [4].

Le nom de la chrétienne de Vienne [5] me semble digne d'attention. Les vocables à la série desquels je crois pouvoir le rattacher n'ont pas été très-répandus chez les premiers fidèles; mais le nombre en est assez considérable pour qu'il importe d'en tenir compte et d'en rechercher l'origine.

L'esprit de la société païenne se reflète jusque dans le choix des

[1] Cf. ci-dessus, t. I, p. 246; Murat. *Nov. Thes.* 1929, 6; *Antiquit. ital.* XL, t. III, p. 693, etc. On possède deux autres épitaphes où sont nommés, comme ici, les pasteurs de la main desquels des fidèles ont reçu divers sacrements. (Appianus, p. CXLI; Fabretti, p. 741, n° 505. Cf. Garucci, *Vetri*, p. 55.)

[2] *Epist.* XVIII, Victorio, § 9, a° 399. Ed. Murat. p. 102.

[3] Greg. Turon. *H. Fr.* X, XXXI, 5; *De glor. Mart.* I, XLVII.

[4] Dissert. n°s 41, 293, 354 et 492.

[5] On a, je crois, donné trop d'importance à la barre verticale qui précède ce nom. Il ne s'agit sans doute ici que d'un faux trait sans nulle valeur, comme dans une inscription de Salles (ci-dessous, n° 612) où une lettre a été tracée plusieurs fois sur le marbre, avant de prendre sa place définitive.

noms propres. Noble, élégante et de vie facile, elle voulait des vocables faits pour rappeler des idées élevées, riantes ou de favorable augure. Rien de plus répandu que les noms empruntés aux vertus généreuses : *Pietas, Probitas, Æquitas, Dignitas* et leurs dérivés; ceux qui semblaient d'heureux présage : *Abascantus*, *Profuturus*, *Fortunatus*, *Felicitas*, *Eutychus* et ses congénères; ceux qui rappelaient à l'esprit des idées riantes ou de gracieuses qualités : *Melite*, *Hedone*, *Lepos*, *Eros*, *Amor*, *Suavis*, *Amœnus*, *Amabilis*, *Jucundus*, *Charisius*, *Elegans*, *Cale*, *Prepon*, *Prepusa* et le diminutif précieux *Felicula*[1]. Par une afféterie dont se raillait Auguste[2], les païens empruntaient encore de délicates appellations aux parfums, aux fleurs, aux perles, aux pierres fines[3]. Nés et vivant au milieu des gentils, les chrétiens suivirent souvent cette coutume; mais, dans le choix des noms, comme sur tant d'autres points, l'antagonisme me semble parfois avoir fortement marqué son empreinte.

A côté de vocables gracieux et recherchés, comme ceux des païens, je rencontre souvent, chez les fidèles, des appellations qui sont autant d'injures : *Importunus*, *Malus*, *Alogius*, *Fugitivus*, *Projectus*, *Exitiosus*, *Injuriosus*, *Calumniosus*, *Contumeliosus*, puis d'autres, enfin, si repoussants, que l'on hésite à les transcrire, *Stercus* et *Stercorius*.

Pour retrouver l'origine de ces noms, qui contrastent si singulière-

[1] Voir, pour tous ces noms, les tables des grands recueils épigraphiques.

[2] «Vale, mel gentium, écrivait l'empereur à Mécène, melcule, ebur ex Etruria, «laser aretinum, adamas supernas, tiberi«num margaritum, Cilniorum smaragde, «jaspis figulorum, berylle Porsennæ.» (Macrob. *Saturn.* II, IV; voir aussi Plaut. *Casina*, IV, IV, v. 759, 760; *Asin.* III, III, v. 76.)

[3] *Mus. Veron.* 352, 5 : C.EGNATIO. C.F.CINNAMO EGNATI AMOMVS ET NARDVS; Fabretti, IV, 358 : MVRRIAE CINNAMIDI, etc. Grut. 1840, 1 : VIOLA; *Mus. veron.* 396 : YACENTHO; Mar. *Acta S. Vict.* p. 148 : ET . LAETVS . OMNI . MORE.RHODANTHION. | NEC SIT MIRVM QVOD COMIS . QVOD DVLCIS AMOENVS. | IN VITA FVERIT.NOMINE. FLORIS ERAT. (Cf. Martial, *Epigram.* IX, 12, etc.) *Mus. ver.* 454, 7 : VNIO; Murat. 1218, 9 : GEMMVLA; 1605, 8 : MARGARIS; Rein. p. 596 : SARDONYX; Mar. *Arv.* p. 560 : SARDONVX; Doni, VII, 20: AMETHYSTVS; Murat. 76, 8 : BERYLLVS; Mar. *Arv.* p. 343 : ZMARAGDVS; C. L. Visconti, *Le escavazioni ostiensi*, p. 62 : HIC. VIRIDIS GEMMAE | PRAETIOSAE NOMEN HAB | EBAT, etc.

ment avec l'élégance, la recherche païenne, avec l'éloignement des anciens pour les noms ridicules ou abjects [1], il faut, je crois, remonter jusqu'à l'âge des persécutions, aux mauvais jours où les fidèles subissaient la violence et l'outrage.

L'histoire nous a gardé une part des reproches, des injures sans nombre que les persécuteurs adressaient aux chrétiens. La stupidité, la démence, une sotte crédulité, pouvaient seules, aux yeux des païens, expliquer la conduite de ces hommes résignés à tout souffrir. « C'étaient, « disaient les idolâtres, ces fous qui perdaient le vieil empire; les dieux, « irrités de leurs attaques impies, faisaient pleuvoir sur le monde la « peste, la famine et la guerre. »

Que l'on ajoute à ces reproches les injures de la foule grossière, et l'on aura la mesure de ce que nos pères eurent à subir pour l'amour du Seigneur. Ce fut ainsi que, durant de longues années, ceux mêmes que le fer épargnait purent redire avec l'apôtre : « Blasphemamur et « obsecramur; tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium « peripsema usque adhuc [2]. »

C'est une loi de l'humanité que les faits doivent se reproduire, que, malgré les abîmes qui séparent les civilisations et les âges, les mêmes circonstances enfantent les mêmes actes, nés plutôt d'un instinct de race que d'un mouvement de la volonté. Aussi voit-on souvent saillir, lorsqu'on compare les époques entre elles, des points frappants d'analogie. J'aurai à l'établir ailleurs et par d'étroits rapprochements de faits ; qu'il me suffise de rappeler ici une page de l'histoire du XVIe siècle, qui me semble expliquer ce que firent les chrétiens devant les outrages des gentils.

[1] Procop. *Anecd.* X, I : Ἥ γε οὐδὲ ξὺν τῷ ὀνόματι τῷ αὐτῆς ἰδίῳ, ἅτε καταγελάστῳ ὄντι, ἐς παλάτιον ἦλθεν, ἀλλ' Εὐφημία ἐπικληθεῖσα. S. Aug. *Liber de Hæresibus*, c. XLVI, « Manichæi a quodam Persa exstiterunt qui vocabatur Manes : quamvis et ipsum, quum ejus insana doctrina cœpisset « in Græcia prædicari, Manichæum discipuli « ejus appellare maluerunt, devitantes nomen « insaniæ. Unde quidam eorum quasi doctiores et eo ipso mendaciores, geminata « littera, Mannichæcum vocant, quasi manna « fundentem. » (Voir encore Tillemont, *Hist. des Emp.* t. II, p. 285, 286.)

[2] I, *Cor.* IV, 13.

Sous le stathoudérat de Guillaume le Taciturne, trois cents députés calvinistes déclarèrent leur opposition aux édits portés contre la Réforme. La gouvernante des Pays-Bays, Marguerite de Parme, en fut troublée. Pour la rassurer, le comte de Barleymont prononça une parole de mépris contre ces envoyés aux pauvres vêtements. Le mot, entendu et redit, fut relevé par les opposants, et, quand vint l'insurrection, leurs adhérents se firent honneur du nom injurieux qu'on leur avait jeté[1].

Ce qu'enfanta alors une blessure de l'orgueil, d'autres temps me semblent l'avoir vu se produire sous l'empire d'un sentiment plus pur. L'humilité profonde de nos pères reçut l'insulte avec une résignation joyeuse et comme une marque de la grâce du Seigneur qui daignait permettre de souffrir en son nom. «Nommez-nous *Sarmenticii*, disait «Tertullien aux gentils, à l'occasion d'une nouvelle injure, jetez cette «parole dérisoire à ceux que vous brûlez dans un cercle de sarments. «Soit! l'instrument de notre supplice est notre appareil de victoire, «notre robe brodée de palmes; c'est le char de notre triomphe[2].»

Plus d'un pensait ainsi, sans doute, car souvent les noms des chrétiens ne sont autres que ces mots injurieux dont les vieux textes ont conservé la liste.

Celui d'une martyre d'Afrique, *Credula*[3], semble nous garder la mémoire d'un premier reproche des païens[4].

Alogia[5], *Alogius*[6], et, si l'on a bien transcrit et compris cette épitaphe antique, *Insapientia*[7], rappellent la grande accusation de sottise et de folie[8].

[1] Notre histoire contemporaine fournirait, au besoin, des faits analogues.

[2] *Apolog.* c. L.

[3] S. Cypr. *Epist.* XXXII, Celerino, § 2.

[4] Minut. Felix, *Octavius*, VIII: «.....qui «de ultima fæce collectis imperitioribus et «mulieribus *credulis* sexus sui facilitate la«bentibus, plebem profanæ conjurationis «instituunt.» (Cf. Orig. *Contra Celsum*, l. VI, p. 281, éd. 1658; Arnob. *Adv. gentes*, I, VIII, etc.) A côté de ces textes, il en est toutefois d'autres où le mot *credulitas* est pris en bonne part et dans le sens de foi profonde.

[5] Marang. *Cose gentilesche*, p. 454.

[6] Surius, 31 jul. p. 365.

[7] Gori, *Inscr. Etrur.* t. I, p. 93.

[8] Julien l'Apostat disait aux chrétiens : Ὑμῶν δὲ ἡ ἀλογία καὶ ἀγροικία (Greg. Naz.

Du reproche d'attaquer l'empereur et les dieux de l'Olympe [1] semble née la remarquable série des vocables *Injuriosus* [2], *Calumniosus* [3], *Contumeliosus* [4].

A Rome, dans la Gaule, en Afrique, où le christianisme fut si souvent accusé par les gentils de causer les malheurs publics [5], je remarque les noms d'*Importunus* [6], d'*Exitiosus* [7], qui contrastent si sin-

Invect. I in Julianum, éd. 1630, t. I, p. 97); *Acta sinc.* p. 87, SS. martyres Scillitani : «Nolite furori hujus *insipientiæ* participes «fieri;» p. 157, Acta S. Maximi : «Jam re«sipisce, miser, ab *insipientia* tua;» p. 282, Passio S. Rogatiani: «Et hic insensatus cum «doctore *insipientiæ* in carcerem detrada«tur.» Un évêque de Limoges est nommé tantôt *Stolidus* et tantôt *Stodilus* (*Cartulaire de Saint-Bertin*, n°s 1, XXIII, XXIV, etc.). Si la première appellation est exacte, elle rappellerait ces paroles qu'Arnobe met dans la bouche des chrétiens : «Nos hebetes, *sto«lidi*, fatui, obtusi pronuntiamur et bruti.» (I, XXVIII.)

[1] Arnob. I, III : «Res noxias... Dii nobis «important *injuriis* vestris atque offensio«nibus exasperati;» *Acta sinc.* p. 282, Passio S. Rogatiani : «Deorum ac principum illata «*injuria*, ultore gladio censura publica vin«dicetur;» p. 463, Passio S. Ferreoli: «For«tassis post *injuriam* legum, post *contu«meliam* principum venit ex desperatione «vivendi;» p. 485, Passio S. Theodori : «In imperatores quoque *contumeliosum* et «maledicum;» Vopisc. *In Saturnino*, c. VII: «Sunt enim Ægyptii viri ventosi, furibundi, «jactantes, *injuriosi*, ...nam et christiani;» c. VIII : «Genus hominum seditiosissimum, «vanissimum, *injuriosissimum*, etc.»

[2] Sidon. Apoll. *Epist.* XII, 10; Greg. Tur. *H. Fr.* I, XLII; VII, XXIII, n° 15; Mabill. *A. S. O. B.* t. I, p. 404, 405; Pardessus, *Diplom.* t. I, p. 135; ci-dessous, inscription n° 414.

[3] *Acta sanct.* t. I, Aug.; Labbe, t. VI, p. 78 et 1270, *Conc. Lateran.* et *Conc. Tolet.* XIII; *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 637; ci-dessous, inscription n° 622 A, Bourquelot, *Inscr. chrét. de Milan*, p. 3; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, n° 833.

[4] *Conc. Gall.* p. 965, cf. p. 919, 925, 957; *Acta sanct.* t. I, jan. p. 737; ci-dessus, inscription n° 87.

[5] Oros. l. VII, XXXVII, cf. XXXIII; Symmach. *Epist.* II, 7; Arnob. *Adv. gentes*, I, III; S. Cypr. *Ad Demetr.* § 2 et 3; S. Aug. *Civit. Dei*, I, I et suiv. II, III, V, XXIII, *Serm.* CCXCVI, 6, etc.

[6] Boldetti, p. 86; c'est le nom d'un consul de l'an 509; voir encore Hauréau, *Gall. christ.* t. XV, p. 9; *Conc. Aurel.* II; Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 141; De Rozières, *Formul.* t. II, p. 1139, 1140. Un passage de Tertullien ne permet guère de douter que le mot *importunus* n'ait été prononcé contre les fidèles; rejetant aux païens le reproche de causer les malheurs publics, l'éloquent écrivain dit en effet : «Vos igitur «*importuni* rebus humanis.» (*Apolog.* XLI.)

[7] Labbe, t. I, p. 1547, *Conc. rom.* II; Vict. Vit. *Persec. Vandal.* ed. Ruinart, p. 55, «Nomina episcoporum, etc.» Guérin, *Voyage dans la régence de Tunis*, t. II, p. 277. Tacite avait nommé la religion chrétienne *exitialis* superstitio. (*Ann.* XV, 44.)

gulièrement avec les appellations de bon augure, chères à la société antique.

Dans le pays même où les fidèles recevaient le surnom dérisoire dont parle Tertullien, je trouve un évêque appelé *Sarmentius*[1], vocable qui fut aussi celui d'un magistrat de l'époque de Constance[2].

Puis viennent les noms qui ne sont autres que des termes vagues de reproche ou de mépris, *Fœdulus*[3], *Fœdula*[4], que je note quatre fois en Gaule; *Malus*, *Mala*[5], *Maliciosus*[6], *Pecus*[7], *Ima*[8], qui semblent pouvoir être joints à cette série; *Molesta*[9], *Præjectus*, *Projectus* et *Projectitius*[10], dont le sens est si bien établi par un texte d'Ammien Marcellin[11]; *Fugitivus*[12], autre injure souvent répétée dans le théâtre latin[13], et enfin les

[1] Labbe, t. II, p. 1398, *Collatio carthaginiensis*, Cognit. I, 179; cf. Morcelli, *Afr. christ.* t. II, p. 311.

[2] Mai, *Inscr. christ.* dans la *Coll. vatic.* t. V, p. 261, 2.

[3] Pardessus, *Diplom.* t. I, p. 134.

[4] Ci-dessus, n° 251; ci-dessous, n° 546. (Voir ma Préface pour les causes qui ont pu motiver cette appellation.)

[5] Bosio, p. 105; D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. I, preuves, p. 31.

[6] *Synod. Bracar.* I, dans Villanueva, *Viage literario*, t. XI, p. 279, d'après un manuscrit du XIe siècle consacré à la cathédrale d'Urgel (Labbe et Mansi, *Maliosus*). Je dois faire observer ici que le mot *malitia* est parfois pris en bonne part.

[7] Mommsen, *I. R. N.* 6721; cf. Perret, *Catac.* t. VI, p. 322.

[8] Boldetti, p. 56 et 382.

[9] Lupi, *Ep. Sev.* p. 122.

[10] Ces vocables sont d'un usage si fréquent, que je dois renoncer à en présenter la liste. Je les retrouve dans le Martyrologe, sur les antiques épitaphes des catacombes et sur d'autres marbres funéraires, dans les historiens, les conciles et les chartes. Les deux premières formes se confondent souvent.

[11] XXVIII, VI: «Salutat te Palladius projectitius, qui non aliam ob causam dicit «se esse projectum nisi quod in causa Tri«politanorum apud aures sacras mentitus «est.»

[12] Côme, à la Casa Giovio : BMF | HIC REQVIESCIT | IN PACE FAMVLA | XPI FVGITIVA, etc. (Bernasconi, *Le antiche lapidi cristiane di Como*, p. 52.) Labbe, *Conc.* t. VII, p. 411 et 470.

[13] Plaut. *Pseud.* I, III, 337; Ter. *Eun.* IV, IV, 669; *Phorm.* V, VIII, 930. Devant l'incertitude qui s'attache parfois à l'origine des noms, et pour ne rien négliger, je dois noter ici qu'après le triomphe de l'Église, des chrétiens ont dû se soustraire par la fuite à des persécutions locales. (Cf. *Notitia provinciarum et ecclesiarum Africæ*, dans Vict. Vit. *Pers. Vandal.* p. 55 et 60 : «Bonifatius. . . . «fug. Fugerunt numero XXVIII,» etc.) Le nom de *Fugitiva* gardait peut-être le souvenir d'une de ces épreuves subies par une famille.

noms si fréquents de *Stercorius*[1] et de *Stercus*[2], qui rappellent l'ignoble surnom à double sens autrefois jeté à saint Cyprien[3].

Pour expliquer et faire admettre l'adoption volontaire, par les fidèles, de vocables dégradants et injurieux, j'ai invoqué des analogies; mais ce serait gravement méconnaître le caractère des premiers siècles du christianisme que de ne pas appuyer avant tout mon sentiment sur l'esprit de résignation de nos pères, sur leur joie de souffrir pour le Seigneur.

Le Christ défend de résister à la violence, ordonne au fidèle outragé de s'offrir de lui-même à une offense nouvelle[4]. « Vous serez heureux,

[1] Boldetti, p. 363, 377, 391, 418, 480, 490, 494 : STERCORIO, CTEPKOPI, STERCORIA, STERCORIO, ISTERCORIA, STERCORIO; Marang. *Acta S. Vict.* p. 84, 110, 130, 134 : STERCORI, ISTERCORIA, STERCORIAE, STERCORIO; Fabretti, VIII, LXXXIX, 171, 172, 173 : STERCORIAE, STERCORIVS, STERCORI, STERCORIVS; Bosio, p. 153 : STERCORES; Murat. 1926, 3, 1938, 5 : STERCORA, STERCORIO; Olivieri, *Marm. Pisaur.* p. 65 : ISTERCORIO; Guasco, *Museo Capitolino,* III, 162 : STERCORIO; Perret, *Catacombes,* t. V, pl. 76, n° 5 : ISTERCORIVS; Mommsen, *Inscr. regni neap.* n° 7187 : STERCORIE; Bolland. 21 jul. t. V, p. 115 et 163 : « Stercorius martyr; » Labbe, t. II, p. 659, 663, 678, *Concil. Sardic.* : « Stercoreus episcopus de Canusio; » t. VI, p. 1268 et 1307, *Concil. Tolet.* XIII et XV : « Stercorius Aucensis episcopus. » J'ai négligé les exemples du vocable *Sterculus,* parce qu'il peut être considéré comme dérivé, ainsi que tant d'autres, du nom d'une divinité, tandis que l'on ne peut douter que *Stercorius* ne représente une ignoble et grossière injure. (Cf. Plaut. *Miles gloriosus,* II, 1, « . . . . . Idem est miles herus meus, Qui hinc ad forum abiit, gloriosus, impudens, stercoreus, plenus perjuri atque adulteri. » Cette certitude m'engage à considérer comme appartenant à des fidèles le nom de STERCORIVS (Doni, 374, 2; Cardinali, *Diplomi imper.* p. 95, n° 132), STIRCORIVS (Muratori, 814, 4), STERCORIA (Neigebaur, *Sud Slaven.* pag. 159), AESTERCORIA (Guasco, *Mus. capitol.* III, 51) et ISTERCORIA (Murat. 788, 7), que je rencontre sur des marbres incomplètement caractérisés ou classés par les collecteurs au nombre des monuments païens. Je développerai ailleurs d'autres motifs sur lesquels je base encore cette attribution.

[2] Pardessus, *Diplomata,* t. II, p. 157, « Æstercus abbas. » Cf. De Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, n° 16, VIBIV.FIMVS.

[3] Lactant. *Inst. div.* V, 1 : « Audivi ego quemdam hominem sane disertum qui eum immutata una littera Coprianum vocaret, quasi qui elegans ingenium et melioribus rebus aptum ad aniles fabulas contulisset. » (Voir, sur ce passage, les notes de Lenglet Dufresnoy, Dio Cass. L, XXVIII, LXXIII, VI, et Commodien, *Instruct.* XIX, v. 6.)

[4] *Matth.* v, 39.

« dit-il encore à ses apôtres, vous serez heureux lorsque les hommes « vous persécuteront, vous chargeront d'injures et vous calomnieront à « cause de moi. Réjouissez-vous alors et tressaillez d'allégresse, parce « que votre récompense est grande dans le Ciel; car ils ont persécuté « de même les prophètes qui vous ont précédés [1]. »

Frappés de verges, les apôtres remerciaient Dieu de les avoir estimés dignes d'être éprouvés pour son saint nom [2], et saint Paul s'écriait : « Gloriamur in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam ope- « ratur, patientia autem probationem, probatio vero spem [3]. »

Dans ces préceptes et cet exemple, je crois trouver la raison d'être d'une remarquable série d'appellations si profondément différentes, je le répète, des noms que choisissaient les païens. Un sentiment de résignation joyeuse, nouveau comme la foi qui l'avait fait naître, a, selon moi, inspiré aux fidèles l'admirable constance de chérir une apparente ignominie cent fois plus glorieuse, à leurs yeux, que ne l'eussent été tous les honneurs du siècle [4].

C'était ainsi que nos pères acceptant, comme pour en rendre grâce au Seigneur, les insultes des idolâtres, opposaient aux outrages des hommes, selon le mot de saint Augustin, cette patience qui doit vaincre le monde [5].

Nous avons déjà vu plus d'une fois, sur les tombes gauloises, la marque du détachement suprême qui fait regarder la vie comme un

[1] *Matth.* v, 11, 12.

[2] *Acta apost.* v, 40, 41.

[3] *Rom.* v, 3, 4.

[4] Cf. Theodoret, *Ep.* LXXXVII, « Domno « episcopo Apameæ. » Ed. Sirmond, t. III, p. 964 : Τῷ *ὄντι γὰρ οὐδ' εἰ ἰσάριθμα τῶν ἡμετέρων τριχῶν ἐχοίημεν στόματα, ὑμνῆσαι αὐτὸν ἀξίως ἰσχύομεν, διὰ τὴν εἰς αὐτὸν ὁμολογίαν τῆς δοκούσης ἀτιμίας ἀξιωθέντες, ἣν πάσης τιμῆς σεβασμιωτέραν ἡγούμεθα*, etc. S. Chrysostome, *Liber in S. Babylam*, ed. Montfauc. t. II, p. 554 : Μέλλων *τοίνυν ὁ μακάριος ἀποσφάττεσθαι ἐκεῖνος, μετὰ τοῦ σιδήρου τὸ σῶμα ταφῆναι ἐπίσκηψε, δεικνὺς ὅτι τὰ δοκοῦντα ἐπονείδιστα εἶναι, ταῦτα ὅτ' ἂν διὰ τὸν* Χρι*στὸν γένηται, σεμνά τέ ἐστι καὶ λαμπρὰ, καὶ οὐ μόνον ἐγκαλύπτεσθαι, ἀλλὰ καὶ σεμνύνεσθαι ἐπ' αὐτοῖς χρὴ τὸν πάσχοντα.* Κ*ἂν τούτῳ τὸν μακάριον* Π*αῦλον μιμούμενος, ὃς ἄνω καὶ κάτω τὰ στίγματα, τὰ δεσμὰ, τὴν ἅλυσιν ἔστρεφε, καυχώμενος καὶ μέγαφρονῶν, ἐφ' οἷς ᾐσχύνοντο ἕτεροι*, etc.

[5] *In Joh.* Tract. CXIII, § 4, ed. Bened. t. III, p. 574.

fardeau, la terre comme un lieu d'exil où le fidèle gémit loin de sa patrie véritable[1]. Dans l'épitaphe de Fœdula, « morte par la miséri-« corde de Dieu, » cette pensée reparaît encore avec une énergie d'expression qui rappelle les paroles de saint Prosper[2] et du deuxième concile d'Orange[3] : « Nullus miser de quantacumque miseria liberatur, « nisi qui Dei misericordia prævenitur. »

Le mot *renata*, du troisième vers, est une de ces expressions voilées qu'affectionnaient les premiers chrétiens. « Le fidèle, disait saint Jé-« rôme, ne naît point dans le Seigneur, mais il renaît en lui[4]. » Les païens savaient la valeur de la parole mystique[5]; quelques-uns d'entre eux se l'approprièrent. Au temps où le monde ancien sentit que les forces vives étaient dans la rénovation des âmes, un fait singulier se produisit. On voulut opposer un Évangile à l'Évangile[6] et combattre le christianisme en lui empruntant ses propres armes. « Le culte persan, « écrit M. Beugnot, admettait d'une manière confuse le dogme d'un « être divin, périssant pour rendre la vie aux hommes, et celui de la « résurrection. Dans ses rites, il suivait des usages qui pouvaient, « jusqu'à un certain point, rappeler le baptême, la communion et la « purification des chrétiens. Il n'en fallait point davantage pour faire « concevoir à quelques rêveurs païens la pensée d'opposer Mithra à « Jésus[7]. »

Dans le trouble où flottaient les esprits, c'était là un coup dangereux. « A diabolo scilicet, s'écrie Tertullien en parlant de cette « affliction nouvelle, a diabolo cujus sunt partes evertendi veritatem, « qui ipsas quoque res sacramentorum divinorum, idolorum mysteriis « æmulatur. Tingit et ipse quosdam utique credentes et fideles suos; « expositionem delictorum de lavacro promittit; et, si adhuc memini,

[1] Voir ma Dissertation n° 44 (ci-dessus, t. I, p. 92), etc.

[2] *Liber sententiarum ex Augustino*, CCXI. (S. Augustin. ed. Bened. t. X, appendix, p. 159.)

[3] C. 14, a° 529.

[4] *Adv. Vigil.* ed. Bened. t. IV, col. 284.

[5] Dans une parodie du baptême, l'acteur prononçait ce mot. (*Acta sinc.* p. 270, Passio S. Genesii.)

[6] Letronne, *la Statue de Memnon*, p. 53.

[7] *Destr. du paganisme en Occident*, t. I, p. 157, 158.

« Mithra signat illic in frontibus milites suos; celebrat et panis oblationem et imaginem resurrectionis inducit, et sub gladio redimit coronam[1]. »

A côté de la parodie des actes, les inscriptions nous montrent l'usurpation des paroles mystiques.

Renatus in æternum se lit sur deux monuments mithriaques[2] :

TAVROBOLIO CRIOBOLIOQ. IN . AETERNVM RENATVS . ARAM . SACRAVIT. — ARCANIS PERFVSIONIBVS IN AETERNVM RENATVS[3].

Les expressions *percepit*, *accepit*, familières aux fidèles[4], apparaissent de même sur les inscriptions tauroboliques :

TAVROBOLIVM PERCEPI FELIC — *Ex percep*TIS TAVROBOLIIS — PEPCEPTO TAVROBOLIO CRIOBOLIOQ — TAVROBOLIO . CRIOBOLIOQ. PERCEPTO — PERCEPTO TAVROBOLIO CRIOBOLIOQ[5] — TAVROPOL ACCEPIT[6] etc.

Le soldat de Mithra, que représente une célèbre peinture de Rome[7], sa marque au front[8], accuse encore l'imitation des métaphores et des pratiques chrétiennes[9].

[1] *De præscript.* XL. Cf. S. Just. *Apol.* I, LXVI. On sait qu'en outre, et par une autre imitation des pratiques chrétiennes, l'initiation au culte de Mithra devait être précédée d'une sorte de pénitence. (Nonnus, *Expos. prof. hist. ad Greg. Naz.* p. 130 et 143, etc.)

[2] Gruter, 28, 2; *Antichità cristiane del Museo Olivieri*, p. XXIII. (Voir, pour la purification par le taurobole, Prudent. *Peristeph.* X, v. 1048, 1049.)

[3] En même temps que les textes nombreux où figure le mot *renatus*, ces légendes rappellent le pentamètre inscrit dans un antique baptistère :

Semper enim vivit quem semel unda lavat.

(Burmann, *Anthol.* II, 623.)

[4] Voir Lupi, *Epit. Sev.* p. 18; Corsini, *Notæ græc.* p. 33; ci-dessus, n° 5; Labus, *Monum. di S. Ambrogio*, p. 54; Munter, *Sinnbilder*, II, 109, etc.

[5] Spon, *Miscell.* p. 99; Grut. 27, 4; 28. 1 et 5; Donati, *Suppl.* 189, 5.

[6] Grut. 29, 13.

[7] R. Garrucci, *les Mystères du syncrétisme phrygien*, p. 33 et suivantes.

[8] Tertull. *loc. cit.*

[9] Voir ma Dissert. 41, ci-dessus, t. I, p. 86, etc. Hieron. *Ad Ezech.* c. IX; Zonar. *Ann.* XIV; Bibliothèque impériale, département des manuscrits, fonds Notre-Dame, f° 271,

Neu qui fronte crucem fert moveat lapidem.

C'est ainsi que les monuments, gardant le souvenir d'une singulière tentative[1], complètent et éclairent les paroles de Tertullien.

Sauf en ce qui touche la mention bien connue de l'ensevelissement auprès des saints, la fin de l'inscription de Fœdula me paraît difficile à expliquer.

Après la destruction du monastère et de l'église de Saint-Gervais, notre marbre a été transporté dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre. Il est déposé aujourd'hui au musée de la ville.

---

412 A.

Bulletin monumental, t. XXI, p. 419; — L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises*, etc. p. 117; — Voir mes planches, n° 291.

IN D̄Ī N̄
GEMOLANE

Inscription d'un bijou d'or trouvé à Vienne, rue Marchande, à trois mètres de profondeur, dans les fondations de la maison Pitrat, et appartenant à M. de Terrebasse.

Cet objet, que je n'ai pu voir et dont je dois le dessin à M. Allmer, pèse quatorze grammes. Un cure-dent et un cure-oreille sont suspendus à la plaque qui porte l'inscription. Dans une lettre qu'il a bien voulu m'adresser, M. l'abbé Cochet rapproche cette petite légende de celle d'un anneau de bronze qu'il a publié plus tard[2], et sur lequel on lit IN D̄Ī | NVMI | NE A. Les deux objets présentent, en effet, la formule *in Dei nomine*, qui doit résumer, dit saint Paul, la pensée constante du chrétien[3]. On trouve la même acclamation sur une croix du célèbre trésor de la Fuente de Guarrazar[4].

[1] Une inscription de Rome (Grut. 31, 9) témoigne peut-être encore d'une semblable imitation. (Cf. Lamprid. *Heliog.* VII.)

[2] *Le tombeau de Childéric*, p. 353. (Voir encore, ci-après, n° 672 A.)

[3] Voir ci-dessus, t. I, p. 66, n° 29 A.

[4] Peigné Delacourt, *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila*, pl. VI, n° 41 A. (Voir encore ci-dessous, n° 672 A.)

Gemolane est le génitif d'un nom qui me semble d'origine germanique[1].

Des cure-dents sont souvent mentionnés parmi les objets rencontrés dans les fouilles[2]. A l'âge de foi profonde où nous reporte le bijou de Vienne, ces *hastulæ*, ainsi qu'on les nommait alors, devenaient parfois des instruments de guérisons miraculeuses. C'étaient celles qu'on faisait de branchages coupés sur les tombes des saints[3]. On venait chercher ce secours à la tombe de Crescentia, dont nous avons vu l'épitaphe[4].

413.

Manuscrit latin, n° 2832, de la Bibliothèque impériale, f° 113 v°; — J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 35; — Barthius, *Adversaria*, p. 700; — Le Lièvre, p. 150; — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 497; *Recherches*, 2e éd. p. 315; — Duchesne, t. I, p. 515; — *Gallia christ.* (vetus) Archiepiscopi, p. 793; — D. Bouquet, t. II, p. 533; — Le Cointe, t. I, p. 783; — Charvet, p. 632; — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, t. I, p. 251; — Collombet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, t. I, p. 183; — Ad. Michel, *L'ancienne Auvergne et le Vélai*, t. I, p. 323.

PRAESVLI IVNCTVM TVMVLOQVE AVITI
FVNVS HAESICI[5] TEGITVR SEPVLCHRO
QVI CLVENS OLIM MICVIT HONORE
PONTIFICALI
QVIQVE MVNDANIS TITVLIS PERACTIS
QVAESTOR ET REGVM HABILIS BENIGNVS
AMBIIT DEMVM HABITARE SACRIS
INCOLA TECTIS

[1] Les noms germaniques débutant par *Gim* sont fréquents, et je trouve dans le texte de Frédégaire (c. xxx), comme dans un acte de 627 (Pardessus, *Diplom.* I, 228), le génitif *Theodilane*.

[2] L'abbé Cochet, *Sépultures*, p. 116 à 119; *le Tombeau de Childéric*, p. 28, etc.

[3] Greg. Turon. *Glor. Confess.* c. cv, cf. xcvii, etc.

[4] Ci-dessus, t. I, p. 282, n° 203.

[5] Du Boys, *Ysicii.*

CVLTIBVS XPI[1] SAPIENTER HAERENS
FAVTOR ET PACIS STVDVIT FVRENTES
REDDERE CIVES SPECIALI VOTO
MENTIS AMICAE
TEMPORVM MENSOR NVMEROS MODOSVE
CALCVLO CERNENS STRENVVSQVE DOCTOR
VNDE FRATERNA[2] DOCVIT LIBENTER
AGMINA TEMPLI[3]
SEPTIMVM NECDVM PERAGENS BILVSTRVM
CORPVS HVIC SEDI POSVIT BEATAE
MENTE CVM SANCTIS[4] HABITANS REFVLGET
LVCE PERENNI[5]
QVEM SOROR MARCELLA GEMENS OBISSE
VLTIMVM PRAEBENS LACHRYMIS LEVAMEN
NOMEN HIC SCALPSIT[6] TITVLVMQVE FIXIT
CARMINE PARVO

Cette inscription nous est conservée par le texte qu'a publié Du Boys et par le manuscrit de Pétau. Avec deux phrases d'Adon sur le temps où vécut Hesychius, elle résume tout ce que nous savons sur la vie du saint évêque. Avant de gouverner les âmes, et comme Pantagathe, son prédécesseur, il avait exercé les fonctions de *quæstor palatii*, charge administrative en même temps que judiciaire[7]; il fut enseveli, par les soins de sa sœur, auprès des restes de saint Avit. On remarquera ici le mot *funus* pour *cadaver*[8] et une forme métrique tout exceptionnelle.

[1] Du Boys, *sanctis.*
[2] Du Boys, *sequi superna.*
[3] Ms. de Paris, *templis.*
[4] Ms. de Paris, *justis.*
[5] Du Boys, *per ævum.*
[6] Du Boys, *sculpsit.*

[7] Voir, sur cette charge, Cassiod. *Variar.* VI, v; VIII, xiii; *Cod. Theod.* I, viii. VI, ix; *Cod. Just.* I, xxx; XII, vi; *Novell.* lxxx; Corippus, *De laudibus Justini minoris,* Dedicatio, v. 26 et suiv. et ci-dessous, n° 429.
[8] Cf. Du Cange, v° *Funus.*

Saint Hesychius a signé, en 549, au cinquième concile d'Orléans, et, en 553, au deuxième concile de Paris[1].

414.

Voir mes planches, n° 288.

✳ † ✳
HIC REQVIESCIT IN
PACAE INIVRIOSVS
QVI VIXIT ANNVS
IIII M . VIIII D I RISVRREC
TVRVS IN XPO FECIT MA
TER EVLADIA ☧

Tablette de marbre trouvée au lieu dit Saint-Gervais.

L'intérêt de ce petit monument réside, pour moi, dans le nom du chrétien et dans la formule *Resurrecturus in Christo*[2].

Deux inscriptions, qui expriment, comme celle-ci, la ferme attente de la résurrection dans le Christ, sont datées de 441 et de 491[3]. J'expliquerai dans ma Préface pourquoi les épitaphes de la contrée qui présentent cette formule me paraissent appartenir de même au v[e] siècle.

415.

Ms. de Charvet, à la Bibliothèque de Vienne; — Chorier, *Recherches*, p. 48; — Reinesius, XX, 454; — Murat. 405, 4; — *Acta erud. Lips.* 1751, p. 396; — Corsini, *Notæ Græcorum*, p. 53, et, ad calcem, Dissert. p. 5; — Cuperi epistolæ, dans les *Miscellanea Lipsiensia nova*, t. III, p. 734; — Fleetwood, 518, 1; —

[1] *Conc. Galliæ.* col. 1041 et 1089.

[2] Voir, sur ce double point de vue, mes deux Dissertations, n[os] 412 et 467.

[3] N[os] 415 et 436.

Placentius, *De siglis Græcorum*, p. 137, 138; — Relandus, *Fasti consulares*, p. 614; — Paciaudi, *Monum. Pelopon.* t. II, p. 227; — Marini, *Giornale de' letterati di Pisa*, t. VI, p. 19; — Orelli, n° 1145, note 1; — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 194; — Clinton, *Fasti romani*, II, 202; — *Corpus inscript. græc.* n° 9886.

ΟΙΡΗΝΗ Ζ[1] ЄΤΗ
ΤЄϹϹЄΡΑΚΟΝ
ΤΑ ΚΑΙ ШΚΤШ ΤЄ
ΛЄΥΤΑ ΜЄΤΑ ΤΗΝ
ΥΠΑΤΙΑΝ ΤШΝ
ΔЄϹΠΟΤШΝ
ΗΜШΝ ΒΑΛЄΝ
ΤΙΝΙΑΝΟΥ].ΤΟ
ΠЄΜΤΟΝ Κ]ΑΙ ΑΝΑ
ΤΑΛΗΟΥ] ΤΟΥ ΛΑΜΠ
ΠΡΟΤ]ΑΤΟΥ ЄΝΙΟ
·ΝΙ ΠЄΡΙΤΙΟΥ ЄΚΤΗ
ΚΑΙ ΤΗ ЄΡΑΟΜΗЄΤΟ
ΦΗ ΗΜЄΡΑ ΠΑΡΑϹ
ΚЄΥ ΚΑΙ ΑΝΑϹΤΑ....
ЄΝ ΤΗ ΗΜЄΡΑ ΧΡΙϹ
ΤΟΥ ЄϹΧΑΜЄΝΟΥ

Εἰρήνη ζήσασα ἔτη τεσσαράκοντα καὶ ὀκτώ. Τελευτᾷ μετὰ τὴν ὑπατίαν τῶν δεσποτῶν ἡμῶν Βαλεντινιανοῦ τὸ πέμπτον καὶ Ἀνατολίου τοῦ λαμπροτάτου, μηνὶ Περιτίου ἕκτῃ καὶ τῇ ἑβδόμῃ ἐτάφη ἡμέρᾳ Παρασκευῆς καὶ ἀνασλήσεται ἐν τῇ ἡμέρᾳ Χρισλοῦ ἐρχομένου.

Nous possédons deux copies de l'inscription d'Irène. La première est

[1] Une note manuscrite de Charvet, dont M. Allmer a bien voulu m'adresser copie, porte ici un Z, et non le Σ qu'ont donné Chorier et les éditeurs de seconde main.

celle de Charvet, malheureusement incomplète, et qui ne va pas au delà des onze premières lignes[1]. Elle est très-préférable à la seconde, celle de Chorier, que j'ai dû suivre aux points où s'arrête la première.

La restitution du dernier mot ne saurait être douteuse[2]; notre inscription reproduit en langue grecque une formule fréquente sur les monuments de la Viennoise[3].

Corsini consacre une longue note à la double mention faite sur l'épitaphe du jour de la mort et de celui des funérailles. Cette indication, si fréquente à Rome, ne se produit que cette seule fois sur nos inscriptions tumulaires.

La date consulaire nous reporte à l'année 441. D'après le calcul de Corsini, le 7 de Peritius correspond exactement au vendredi 7 février[4]. Ce nom d'un mois syro-macédonien atteste suffisamment qu'Irène était originaire de l'Asie[5]. J'ai déjà parlé de la présence des Orientaux sur notre sol aux premiers siècles du moyen âge[6].

---

415 A.

Greg. Turon. *Mirac. S. Juliani*, c. II; — Savaro, *Notæ ad Sidon.* p. 415; — Sirmond, *Notæ ad Sidon.* p. 71; — Chorier, p. 102; — Collombet, *Hist. de l'Église*

[1] J'en indique la fin par des crochets. Voici la note que Charvet joint, dans son manuscrit, à la copie de l'épitaphe : «Ce «fragment de pierre dure était sous le seuil «de la porte de M. Bourdin, près de l'église «de Saint-Sévère. Je l'acquis en 1759, étant «curé de Saint-André-le-Bas, et je le fis en«castrer dans le mur de mon presbytère, à «côté de la porte sur la rue.»

[2] Ce mot figure dans les textes sacrés qui parlent de la venue du Seigneur. (Cf. I, *Cor.* IV, 5; XI, 26; *Apoc.* I, 7, etc.) On lit dans le symbole de Nicée (Socrat. *H. E.* I, 5) : Ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς.

[3] Cf. ci-dessous, n° 467, et ci-dessus, t. I, p. 268, n° 200 : VIVIS HONORE ERGO ET CVM IVDEX VENERIT ORBIS SVRRECTVRVS ERIS FVLGIDVS ORE NITENS.

[4] *Notæ Græc.* p. 53; cf. Marini, *Giornale de' letter. di Pisa*, t. VI, p. 20, 21. Consulter, pour la concordance des calendriers syrien et romain, Ideler, *Handbüch der matematischen und technischen Chronologie*, t. I, p. 430; Biot, *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXII, p. 357.

[5] Voir ma Préface pour l'usage fait par les étrangers des formules épigraphiques de leur pays.

[6] Ci-dessus, t. I, p. 328, Dissert. n° 225; cf. ci-dessous, n° 613 A.

de Vienne, t. I, p. 65; — De Castellane, *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 197; — *Dictionn. d'épigr.* t. II, p. 1185.

HEROAS CHRISTI GEMINOS HAEC CONTINET AVLA
IVLIANVM CAPITE CORPORE FERREOLVM

Grégoire de Tours a vu cette inscription dans l'église qui contenait les restes de saint Ferréol et de saint Julien.

416.

Voir mes planches, n° 298.

HIC REQVIESCIIT
IN PACE LEONIA
QVI VIXIT ANNOS
IIII MENSES VI
✝

Inscription provenant des fouilles de Saint-Gervais et copiée par M. Allmer.

417.

Voir mes planches, n° 302.

IN HOC TVMVLO RE
QVIESCIT IN PACE BO
NBMEMORIA[1] LIVE
RIA ENOX[2] QVI VIXIT
ANNVS P̄ M̄ XV? OBI
ET IN PACE VEX XIIII K̄L̄

[1] Pour BONEMEMORIA. (Cf. ci-dessus, n° 408. Voir, au sujet de cette forme adjective, ci-dessous, mon inscription n° 551.)

[2] *Innox.*

NOVENBRIS V·E XX P̄
C BASILI V̄ C̄ C IN̄E
VIIII

Inscription découverte, en 1850, près de l'église de Saint-Pierre, et conservée au Musée de Vienne.

A la 6[e] et à la 7[e] ligne, VEX et VE me paraissent incompréhensibles. Ce sont sans doute deux fautes de plus à ajouter à celles qui défigurent cette épitaphe.

J'hésite à enregistrer la forme singulière du P de la 5[e] ligne; peut-être doit-on n'y voir aussi que le fait d'une erreur matérielle.

S'il s'agit ici du vingtième postconsulat de Basile (561), il faut, pour trouver la concordance entre cette date et la neuvième indiction, compter celle-ci à partir de janvier, et non de septembre [1].

418.

Voir mes planches, n° 296.

HIC REQVIES
CIT.LOPA QVI
VISXIT [2] ANN
OS.L ET MEN
SES.IIII RESOR
GE IN CRIS
TO

Fouilles de Saint-Gervais, copie de M. Allmer.

---

[1] Voir De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. c.

[2] Pour VIXSIT. De même, à Rome, QE VISXE ANIS.IIII. (Bosio, p. 505.)

419.

Voir mes planches, n° 3o3.

HIC REQVIESCIT IN PA
CI LVPICINVS
QVI VIXIT ANNOS NV
MERO XXXV
PLVS MINVS QVINECSET[1] III
NON OCTOB.
RESVRRECTVRVS CVM
SANCTIS
☧

Deux explications se présentent pour la formule qui termine cette épitaphe. Au point de vue de la croyance fixée comme elle l'est de nos jours, comme elle l'était de même aux premiers siècles pour une portion des fidèles, l'hésitation n'est pas possible; les survivants montrent ici l'espoir qu'au jour de la résurrection le chrétien de Vienne prendra place parmi les saints et les élus; ils ont reproduit sur la pierre ce vœu d'une antique oraison : « Ut quum dies ille resurrectionis « ac remunerationis advenerit. . . . . non cum impiis et peccatoribus, sed « cum sanctis et electis tuis eos adstare præcipias[2]. » Veut-on pénétrer, au contraire, dans l'histoire des croyances primitives, l'inscription de Lupicinus peut revêtir un autre sens[3] et se rattacher à une doctrine étrange, que suivirent les plus illustres parmi les enfants de l'Église.

[1] Lisez QVIECSET pour *quievit.*

[2] « Missale mixtum secundum regulam B. « Isidori, dictum mozarabes. » (*Liturg. mozarab.* éd. Migne, t. I, p. 1032.)

[3] Je ne parlerai qu'en passant d'une autre signification que peut encore présenter notre formule. Saint Jacques, dit Théodoret (*Philoth.* cap. XXI, ed. Paris. 1642, t. III, p. 866), fit placer des reliques dans sa tombe « pour « ressusciter avec les saints. » J'aurais tenu compte de ce fait, si Lupicinus avait été enseveli dans une église, et non pas en plein cimetière, ou si j'avais acquis la preuve que des reliques accompagnassent son corps.

« Heureux et saints, dit l'apôtre saint Jean, ceux qui auront part à la « première résurrection; la seconde mort ne pourra rien sur eux; mais « ils seront les prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui « pendant mille années[1]. »

Dès le berceau de l'Église, ce texte, rapproché des prophéties et de quelques paroles du Seigneur[2], fit naître l'erreur des millénaires. Avant la consommation des temps, les justes devaient, croyait-on, ressusciter pour jouir pendant mille ans, avec le Christ, d'une joie achevée[3].

Des vers de Commodien résument nettement la doctrine et les espérances des millénaires. « La Cité, dit le poëte en parlant de cette Jéru-« salem divine qui fut vue pendant quarante jours planant au-dessus « de la Judée[4], la Cité descendra du ciel à la première résurrection. Je « dois parler de cette création d'en haut. Les justes s'y relèveront pour « ne plus redouter la mort. Il n'y aura dans ce lieu ni douleurs ni gé-« missements. Là seront admises les victimes martyrisées sous l'Anté-« christ; elles y vivront pour recevoir la récompense de leurs maux, et « des générations naîtront de mariages de mille années. Le sol, renou-« velé sans fin, y produit toute chose à la fois. Ni pluie ni froid dans « ces campements dorés; point d'assauts, point de brigandages, ainsi « qu'on en voit de nos jours. La Cité n'a pas besoin de l'éclat des lampes: « le Créateur l'a faite lumineuse; son étendue est de douze mille stades; « elle appuie sa base sur la terre et s'élève jusqu'au haut des cieux. Le « soleil et la lune brillent devant ses portes. Pour le repos des justes, « le démon est enchaîné dans l'angoisse. Quand mille années seront « écoulées, le Seigneur détruira toutes choses[5]. »

[1] *Apocal.* XX, 6.

[2] S. Just. *Dial.* c. LXXX, LXXXI; S. Iren. l. V, c. XXXII à XXXV; Tertull. *adv. Marc.* l. III, c. XXIV; Lactant. *Instit. div.* l. VII, c. XXV.

[3] Cérinthe et d'autres hérétiques comprenaient cette félicité dans un sens tout matériel. S. Aug. *De civ. Dei,* XX, VII; Caius et S. Denys d'Alexandrie, dans Eusèbe, *H. E.* III, XXVIII, VII, XXIV, XXV; Hieron. *Ep.* CXX, Ad Hedibiam, c. II; Philast. *De Hæresib.* LIX; S. Aug. *Lib. de Hæresib.* c. VIII; *Lib. de eccles. dogmat.* c. XXV, attribué à Gennadius, dans le S. Augustin des bénédictins, t. VIII, appendix, p. 78; S. Epiph. *Advers. hæres.* l. III, t. II, *Hæres.* LXXXII, n. XXVI, etc.

[4] Tertull. *Advers. Marcion.* l. III, c. XXIV.

[5] *Instructiones,* c. XLIV, De Resurrectione prima. Cf. c. XLIII, XLV et LXXX.

Avant Commodien et après lui, Cérinthe[1], Papias[2], l'épître attribuée à saint Barnabé[3], Hermas[4], saint Justin[5], saint Irénée[6], Tertullien[7], saint Hippolyte[8], les Livres sibyllins[9], saint Methodius[10], Nepos[11], saint Victorin le Martyr[12], Lactance[13], Apollinaire[14], saint Ambroise[15], saint Augustin lui-même[16], Julius Hilarianus[17], saint Gaudence de Brescia[18], Marius Victorin[19] et Sulpice Sévère[20] concoururent, dans des mesures diverses, à répandre cette croyance étrange[21].

[1] Euseb. *Hist. eccl.* III, XXVIII, VII, XXIV, XXV, etc.

[2] *Id.* III, XXXIX; S. Iren. V, XXXIII. Cf. D. Pitra, *Spicil. Solesm.* t. I, p. 1, 2 et 3, et *Proleg.* p. IV, V, VI; Hieron. *De viris illustr.* c. XVIII.

[3] C. XV, dans Hefele, *Patr. apost.* ed. IV^a, p. 40, 41. Cf. *Proleg.*

[4] *Pastor,* l. I, vis. I, c. III.

[5] *Dialog. contra Tryph.* c. LXXX, LXXXI.

[6] L. V, c. XXXI et suiv.

[7] *Advers. Marcion.* l. III, c. XXIV. *De resurr. carn.* XXV.

[8] Photius, *Bibliotheca,* cod. CCII. Ed. Rotom. 1653, p. 525.

[9] Alexandre, *Excurs. ad Sibyllina,* p. 476 et suiv. 533, 534.

[10] *Convivium decem Virginum,* orat. IX, n° 5, dans la *Biblioth. Patrum* de Galland, t. III, p. 734, 735.

[11] Euseb. *Hist. eccl.* VII, XXIV, XXV. Le livre de Nepos avait pour titre *Réfutation des allégoristes,* et tendait à montrer que le règne annoncé par l'Apocalypse était matériel et terrestre.

[12] *De fabrica mundi,* dans Migne, *Patrol.* t. V, p. 309; *Scholia in Apocalypsin cx,* cap. XX, dans Galland, *Bibl. PP.* t. IV, p. 63. Cf. p. 52.

[13] *Instit. divin.* l. VII, c. XIV et suiv.

[14] Hieron. *Comment. in Isaiam,* l. XVIII, c. LXV; Greg. Naz. *Ep.* CII, ad Cledonium 2^a; Greg. Nyss. *Ep. ad Eustath.* in fine, etc.

[15] *Enarrat. in psalm. I,* c. LIV; *De fide resurrectionis,* l. II, c. LIX. (Cf. ci-dessous, p. 84, n. 2.)

[16] *Civit. Dei,* XX, VII : «Nam etiam nos «hoc opinati fuimus aliquando.» (Cf. *Serm.* CCLIX, n. 2, t. V, col. 1060.) S. Augustin combattit depuis l'erreur des millénaires. (*Civ. Dei,* XX, VII et IX.)

[17] *De duratione mundi,* c. XVI à XIX, dans la *Bibl. Patr.* de Galland, t. VIII, p. 238.

[18] Tract. III (*Vet. Br. Episc. opusc.* p. 245).

[19] *Ep. ad Galat.* l. II, dans Mai, *Scriptorum veterum nova collectio,* t. III, pars II, p. 39.

[20] S. Jérôme nomme Sulpice Sévère parmi les adeptes de l'erreur, et cite le dialogue intitulé *Gallus* comme un écrit entaché de millénarisme. (*De viris illustribus,* c. XVIII; *Comment. in Ezech.* l. XI, c. XXXVI.) Le décret de S. Gélase classe ce dialogue parmi les livres condamnés. (*Conc. roman.* a° 494, Labbe, t. IV, col. 1265 : «Opuscula Postu«miani et Galli, apocrypha.») Bien que l'ouvrage ne contienne, tel qu'il nous a été transmis (Tillemont, *Histoire ecclésiastique,* t. II, p. 304, 305), qu'un dire étrange de S. Martin sur l'Antéchrist, et rien, à proprement dire, de l'opinion des millénaires (Dial. II, n° XIV), on s'explique facilement qu'il ait appelé la censure. De Prato s'efforce de laver S. Martin et son historien du reproche qui leur est adressé. (T. I, p. 259 et suiv. de son édition de Sulpice Sévère.)

[21] Les marcionites, les montanistes et quel-

Maïs les œuvres de tant d'écrivains ne furent pas les seuls instruments d'une prodigieuse diffusion. L'étude du millénarisme nous montre le singulier spectacle de l'erreur se développant sous l'influence des écrits orthodoxes. Je veux parler des antiques prières de l'Occident qui demandent si souvent la grâce de la première résurrection[1]. Redites incessamment, elles durent servir, mieux encore que les livres dogmatiques, à répandre parmi les masses les enseignements de la fausse doctrine.

Ceux qui s'égaraient en lisant les allégories de l'Apocalypse ne devaient point, en effet, comprendre plus sainement les textes qui en découlèrent. Pour certains esprits, les prières funèbres revêtaient, comme l'œuvre même de saint Jean, un sens favorable à l'erreur[2]. Tertullien,

ques juifs partagèrent la même erreur. (Tertull. *adv. Marc.* III, xxiv, etc. *Liber de ecclesiasticis dogmatibus,* c. xxv, dans l'appendix du t. VIII du S. Augustin des bénédictins, p. 78; Hieron. *Comment. in Isai.* XV, liv, etc.)

[1] Murat. *Liturg. rom.* t. I, p. 749, Sacramentarium Gelasianum : «Ut sinibus patriarcharum nostrorum, id est Abraham, «Isaac et Jacob, collocare digneris, et habeat «partem in prima resurrectione..... Uti «eum Dominus in requiem collocare dignetur «et in parte primæ resurrectionis resuscitet;» p. 750 : «Ut animam fratris nostri «in prima sanctorum tuorum resurrectione «facias præsentari.....» «Ut eum Domini «pietas inter sanctos et electos suos, id est «in sinu Abrahæ et Isaac et Jacob, collocare «dignetur et partem habeat in resurrectione «prima quam facturus es, orantibus sanctis;» t. II, p. 578, Missale gothicum : «Et quiescentium animas in sinu Abrahæ «collocare dignetur, et in parte primæ resurrectionis admittat;» p. 589 : «Ut eos «Dominus in requiem collocare et in parte «primæ resurrectionis resuscitet;» p. 646 : «Et prima anastasi cum sanctis et electis «tuis jubeas sociari;» p. 655 : «Ut tartareo «horrore segregatos, in sinu Abrahæ con«locatos, resuscitare Omnipotens dignetur «in prima sua resurrectione quam facturus «es;» p. 860, Sacramentarium Gallicanum : «Nobis quoque famulis suis jubeat in prima «resurrectione esse participes;» p. 949 : «Corporis nexibus absolutum in prima re«surrectione facias præsentari;» p. 950 : «In Abrahæ sinum eum digneris excipere «et in consortio primæ resurrectionis suscitare jubeas.»

[2] On ne peut certes chercher dans ces prières des tendances au millénarisme. Il suffira, pour le comprendre, de rapprocher le Sacramentaire de Gélase du décret attribué au même pontife (Noris, *Cenotaphia Pisana,* p. 445; Tillemont, *Hist. eccles.* t. XII, p. 694, 695), et qui témoigne tout au moins de la doctrine de l'Église à la fin du ve siècle. Parmi les livres que cette décision repousse, on remarque ceux de Tertullien, de Lactance, de Sulpice Sévère, de Commodius, de Victorin, partisans du millénarisme, tandis que le décret approuve les

millénaire déclaré, ne pouvait concevoir, à coup sûr, que dans l'esprit de sa propre doctrine, les mots *resurrectio prima*, qu'il emprunte aux offices des morts, dans cette phrase toute composée de paroles de la liturgie :

« Enim vero et pro anima ejus orat, et refrigerium interim adpos- « tulat et in prima resurrectione consortium et offert annuis diebus « dormitionis ejus[1]. »

En cette matière, chaque fidèle usait donc de toute liberté, et comprenait, suivant sa persuasion, les vœux qu'il adressait au ciel. « Le « Seigneur, écrivait saint Jérôme, est seul juge des sentiments[2]. »

ouvrages de S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Cyrille, S. Augustin et S. Jérôme, qui combattirent l'opinion erronée. (*Conc. rom.* a° 494, Labbe, t. IV, col. 1260 et suivantes.) Je dois cependant ajouter qu'au nombre des livres admis se trouvent ceux de S. Ambroise, dont deux passages assez peu explicites paraissent favorables à l'erreur. (Voir ci-dessus, p. 83, n. 15.)

[1] *De monogamia*, c. x. Comparer les textes suivants : « Digneris, Domine, dare ei locum « lucidum, locum refrigerii et quietis » (Sacram. Gelas. Murat. *Lit. rom.* t. I, p. 749); « Omnibus in Christo quiescentibus locum « refrigerii lucis et pacis ut indulgeas de- « precamur » (Sacram. Gregorian. Missale « franc. Missale gallican. Sacram. gallican. Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 4, 694, 702, 779); « Tribue..... caris nostris qui in Christo dor- « miunt refrigerium in regione vivorum... « Tribue..... caris quoque nostris qui in « Christo dormierunt, refrigerium in regione « vivorum » (Missale gothicum, dans Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 642, 653); « Spiritum « etiam defunctorum in pace refrigeres..... « Defunctos in pace refrigera..... Defuncto- « rum spiritus et animas in locum refrigerii « constitue..... Defunctos fideles in pace « refrigeres ». (*Liturgia mozarabica*, édition Migne, t. I, p. 916, 981, 996 et 1002.) Pour la *Resurrectio prima*, voir ci-dessus, p. 84, n. 1, Missa in annualem (Sacrament. Gelas. Murat. *Lit. rom.* t. I, p. 762); S. Cyprian. *Ep.* I, « Presbyteris et diaconibus et « plebi Furnis consistentibus, » éd. Goldhorn, p. 2 : « ... Non offerretur pro eo, nec sacri- « ficium pro dormitione ejus celebraretur. » (Du Cange, v° *Dormitio.*) Le rapprochement des prières pour les morts avec la phrase de Tertullien ne permet point, je le dis en passant, de douter de la haute antiquité de ces textes.

[2] Cf. ci-dessous, p. 86, n. 2. En voyant détourner les prières canoniques du vrai sens de l'orthodoxie, on ne peut se défendre de songer à ces paroles de saint Basile contre l'école millénaire : « L'audacieuse doctrine « d'Arius, ouvertement séparée de l'Église, « se présente dans son erreur et ne nous fait « que peu de mal, car l'impiété est patente. « Mais ceux-là qui revêtent la peau de la « brebis déchirent le troupeau du Christ; « sortis de nos propres entrailles, ils trom- « pent facilement les simples; on ne leur « échappe qu'avec peine. » (*Epist.* CCLXIII, n. 2, ed. Bened. t. III, p. 405.)

Devant le sens qu'attachait aux prières la foule des chrétiens égarés, devant la doctrine positive de tant d'écrivains non moins nombreux que ne le furent leurs contradicteurs[1], on s'étonne de ne point rencontrer sur les tombes des marques évidentes de ce millénarisme, que saint Jérôme n'osa point condamner, tant l'erreur comptait d'adhérents parmi les docteurs et les saints[2]. Toujours calquées, pour ainsi dire, sur les liturgies funéraires[3], les épitaphes, cependant, ne reproduisent pas la formule si fréquente dans ces dernières, *in resurrectione prima.* Mais, à défaut de ces paroles mêmes, peut-être ces monuments présentent-ils un autre signe de l'antique croyance.

Elle peut avoir inspiré ce vers d'un marbre de Ravenne :

IVSTVS CVM SANCTIS CHRISTO MEDIANTE RESVRGET[4],

comme aussi l'épitaphe de Lupicinus, dont la phrase finale, imitée

[1] S. Dionys. Alexandrin. dans Eusèbe, *Hist. eccl.* l. VII, c. XXIV; Caius, *Op. cit.* VII, XXVIII; S. Ephrem. *De Pœnit.* op. græc. lat. t. III, p. 189; S. Basil. ep. CCLXIII et CCLXVI, t. III, p. 405 et 410, ed. Bened. S. Greg. Nyss. *Ep. ad Eustathiam,* ed. Paris. 1638, t. III, p. 660; S. Greg. Naz. *Ep.* CII, ad Cledonium, contra Apollinarium IIa, edit. Paris. 1840, t. II, p. 95, 96, et carm. XXX, *εἰς ἑαυτόν*, vers 179, 180, p. 876; S. Epiph. *Hær.* LXXVII, n° 26, t. I, p. 1031, ed. 1682; S. Hieron. *Ep. ad Hedib.* c. II; *Comment. in Isai.* XVIII, 65 et passim; S. August. *Civ. Dei,* XX, VII et IX; Gennad. *De eccles. dogm.* c. XXV, p. 78 de l'appendice du t. VIII de saint Augustin, édit. des bénédictins et *De viris illustribus,* c. XVIII, pour Tychon; Origen. *De princip.* l. II, c. XI, n. 2, etc. Hesychius, *Comment. in Levit.* l. II, c. VII; Theodoret. *Hæret. fabul.* l. III, c. VI; cf. pour S. Cyrill. *Conc. Eph.* a° 431, part. III, cap. II. (Labbe, t. III, p. 838 et 842.)

[2] *Comment. in Isaiam,* l. XVIII, c. LXV, Proleg. : «...Et qua ratione intelligenda «sit Apocalypsis Joannis, quam, si juxta «literam accipimus, judaizandum est; si «spiritualiter, ut scripta est, disserimus, «multorum veterum videbimur opinionibus «contraire.» ... «Apollinarius, quem non so«lum suæ sectæ homines, sed et nostrorum «in hac parte dumtaxat plurima sequitur «multitudo.» *Comm. in Jerem.* l. IV, c. XIX : «Quæ licet non sequamur, tamen damnare «non possumus, quia multi ecclesiasticorum «virorum et martyres ita dixerunt. Et unus«quisque in suo sensu abundet, et Domini «cuncta judicio reserventur.»

[3] Cf. ci-dessus, Dissert. n° 392.

[4] Spreti, *De amplitudine urbis Ravennæ,* t. I, p. 210, t. II, p. 31 et suivantes. Cette épitaphe est celle de l'évêque Agnellus, mort en 569. On a dit, je le sais, que le millénarisme paraît avoir succombé sous les coups de saint Jérôme et de saint Augustin. Le décret de Gélase me semble toutefois démontrer que cette doctrine survécut à leurs

des formules liturgiques[1], est de celles qui, pour tant de fidèles, marquaient l'espoir en la première résurrection[2].

Dans l'opinion des millénaires, être admis au nombre des saints, c'était attendre cette grâce[3]. Ainsi, et bien que saint Jérôme, ce défenseur de la saine doctrine, parle de l'admission des morts parmi les chœurs des bienheureux[4], peut-être quelques-uns de ces marbres qui portent la formule CVM SANCTIS[5] appartiennent-ils à des chrétiens entachés de la vieille erreur.

réfutations. Ajoutons que le millénarisme, renouvelé par les anabaptistes, Swedenborg, et d'autres rêveurs, compte encore des partisans. (Voir, sur cette perpétuation, le travail publié par M. A. Maury, dans la *Revue des Deux-Mondes,* 1er sept. 1853, p. 961 et suivantes.)

[1] Murat. *Lit. rom.* t. I, p. 763, Sacramentarium Gelasianum : «Inter sanctos et «electos tuos eum resuscitare præcipias;» t. II, p. 216, Sacramentarium Gregorianum : «Cum sanctis et electis tuis eum resuscitari «jubeas..... Inter sanctos et èlectos tuos «eum resuscitari faciat;» p. 217 : «In ordine «sanctorum tuorum resuscitet;» p. 218 : «Cum electis resurgat;» p. 270 : «Ut in re«surrectionis gloria inter sanctos tuos resus«citatus respiret;» p. 951, Sacramentarium gallicanum : «Inter sanctos et electos tuos «eum facias suscitari.» (Voir encore les textes liturgiques indiqués dans les deux notes suivantes.)

[2] Tertull. *Adv. Marcion.* III, XXIV. Commodian. *loc. cit.* etc. Devant l'interprétation inexacte qui fut donnée aux liturgies, il faut en rapporter les textes parmi ceux des millénaires eux-mêmes; je citerai donc encore ici ce passage du Missale gothicum (Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 646) : «Et prima ana«stasi cum sanctis et electis tuis jubeas so«ciari.»

[3] Rapprocher des textes millénaires ces mots du Sacramentaire de saint Gélase : «Ut «eum Domini pietas inter sanctos et electos «tuos, id est in sinu Abrahæ et Isaac et Ja«cob, collocare dignetur, et partem habeat «in prima resurrectione.» (Murat. *Lit. rom.* t. I, p. 750.)

[4] Hieron. *Epist.* LX, Epit. Nepotiani, n° 7 : «Scimus quidem Nepotianum nostrum esse «cum Christo et sanctorum mixtum choris.»

[5] Bold. p. 58 : ΜΕΤΑ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ; Marchi, *Archit.* p. 104 : ΜΕΤΑ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ; Boeckh. *C. I. G.* 9122 : ΜΕΤΑ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ; Boldetti, p. 58 : INTER SANCTOS; CVM SANCTOS; p. 80 : INTER SANCTIS; Oderici, *Sylloge,* p. 262 : ...TER SANCTI...; Marini, *Arvali,* p. 636 : CVM SANCTIS; Torremuzza, *Inscr. Sicil.* p. 275 : CVM SANCTIS; *Bulletino dell' Instituto di corrispondenza archeologica,* 1835, p. 178 : ...VM SANTIS; inscription de Cosercoli, communiquée par M. Noël des Vergers : PAVLO FILIO MERENTI IN PA | CEM TE SVSCIPIAN OMNIVM ISPIRI | TA SANCTORVM QVI VIXIT ANNOS II DIES N.L. Boldetti, p. 87 : CVM SPIRITA SANCTA; Fabretti, p. 574 : CVM SPIRITA SANCTA; Marchi, *Illustrazione d'una lapide cristiana aquilejese :* PERGENS AD IVSTOS ET ELICIOS (electos); ci-dessus, n° 80, t. I, p. 163 : VT INTER ELECTV...; Fabretti,

J'hésite certes à présenter comme un fait précis, incontestable, ce qui ne résulte pour moi que d'une déduction basée sur des affinités de textes; mais je m'étonnerais, je dois le répéter, que les inscriptions où se reflètent, d'une façon si exacte, les sentiments des chrétientés primitives, ne nous eussent conservé nulle trace d'une doctrine professée par des hommes considérables et répandue en même temps dans les masses par une fausse interprétation de la liturgie canonique.

En ce qui touche le monument qui fait l'objet de mon étude, j'ajoute que les épitaphes de la Lyonnaise et de la Viennoise paraissent reproduire ailleurs deux grands traits de la doctrine de saint Irénée[1]; peut-être doit-on donc reconnaître une fois de plus, sur les monuments de la contrée, une marque de l'influence du saint qui écrivit ces mots : « Puisque les hérétiques altèrent le sens des textes, puisqu'ils ignorent « les desseins du Très-Haut, les mystères de la résurrection des justes, « ceux du royaume, seuil de l'incorruption, où les âmes dignes de la « récompense commencent à percevoir la vue de Dieu; qu'ils le sachent « donc, les justes, ressuscitant d'abord à l'apparition du Seigneur, recevront l'héritage qui fut autrefois promis à leurs pères, et ils y régneront; le jugement dernier ne viendra qu'après[2]. »

L'inscription de Lupicinus vient du cimetière de Saint-Gervais; elle appartient à M. Girard. J'en dois la copie à M. Allmer.

---

758 : ΜΕΤΑ ΔΙΚΕΩΝ ; communiquée par M. Ch. Lenormant : † ΕΝΘΑΔΕ ΚΑΤΑΚΟΙΤΕ | Η ΜΑΚΑΡΙΑ | ΕΛΙ | CΑΒΕΤ ΕΤΕΛΕΩ | ΘΗ ΜΗΝΗ ΦΑΜΗ | ΝΩΘ. Δ. ΙΝΔΚ Γ. | ΑΝΑΠΑΥCΗ Ο ΘC | ΕΙC ΚΩΛΠΟΙC Α | ΒΡΑΑΜ ΚΑΙ Ι | CΑΑΚ ΚΑΙ ΙΑΚΩΒ... ΕΙC CΚΗΝΑΙC ΤΩ | ΔΙΚΑΙΩΝ ΑΜΗΝ | † † † (cf. ci-dessus, p. 84, note 1); Murat. 1872, 5 : INTER IVSTVS; cf. Mommsen, *Inscr. regni Neapolit.* n° 3493; sur une inscription de saint Ambroise de Milan (cf. ci-dessous, n° 594) : CVM BEATIS; De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 10, n. 1 : σὺν τοῖC ΜΑΚΑΡΙΟΙC; ci-dessus, n° 58, t. I, p. 134 : AD MARTYRES; *Corpus inscr. græc.* 8607, 9122 : ΜΕΤΑ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ; 9111, 9112 : ΕΝ CΚΗΝΑΙC ΑΓΙΩΝ, etc.

[1] Voir mes n°s 467 et 478.

[2] V, XXXII, 1, éd. Stieren, t. I, p. 806. Je dois ajouter ici que saint Martin et Sulpice Sévère paraissent avoir également contribué à propager le millénarisme en Gaule. (Voir ci-dessus, p. 83, n. 20.)

419 A.

Epitaphia urbis Viennensis, f° 19 r° (Bibl. imp. mss. suppl. lat. n° 1879); — voir mes planches, n° 300.

HIC REQVIESCET
MAGANVS IN
ACE QVI VIT
ANNOS ES ET
MENS . OCTO DI
S XX QVI VIXIT
ANNOS
XII
REQVI CERE[1]
IN PACE
XYTVS

Devant cette copie informe, conservée par un vieux manuscrit, il serait difficile de tenter une restitution du texte. Les trois dernières lignes, nettement séparées du corps de l'inscription, donnaient peut-être[2] l'acclamation REFRIGERET IN PACE XPTVS[3].

Le nom de Maganus est tiré d'un radical germanique signifiant *force*, *puissance*. Une série étendue de vocables procède de la même source.

---

[1] L'I de REQVICERE est inscrit sur le corps même du vase.

[2] Cf. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, n° 775, et Prolegomena, p. CXI.

[3] Cf. Fabretti, *Inscr. dom.* p. 391, n° 254 : IN XP. TO. J'ai relevé la même abréviation à Côme, sur cette inscription conservée dans le musée lapidaire du palais Giovio :

B ✝ M
HIC REQVIESCIT IN PACE FAMLVS
XPTI MARCELLIANVS VR . SVBDIAC
SCE . MEDIOL . ECCL . QVI VIXIT IN HOC
SECVLO ANN. PL. M. LV DEP. SVB D. V
KAL. MAI. ANN. XV PC. BASIL VC. INDIC
QVARTA IPSE ETIAM SVA INDVSTRIA ET
LABVRE NEC SINE MAXIMA EXPENSA HVNC
CASTRVM FVNDAVIT ✝

420.

Delorme, *Revue de Vienne*, t. I, p. 160; *Description du musée de Vienne*, p. 290; — voir mes planches, n° 297.

HIC IACENT IN
PACE MARINA N
OMINE QVONDA
M. . . . . M TRIBVS
. . . . NEPTIS
. . . . NIA. . . .

Marbre trouvé dans le mur d'une ancienne maison de la rue Marchande, et conservé au Musée de Vienne. La mutilation de cette épitaphe ne permet guère de hasarder une restitution.

421.

Voir mes planches, n° 299.

HOC IACET IN TVMVLO SACRA QVI MYSTI
CA SEMPER DIVISIT POPVLIS PIETATE
HONORE DECORVS
QVEM NEMVS AELYSIVM MARINVM
CONCLAMAT OMNE

Inscription trouvée dans les fouilles de Saint-Gervais et détruite par les terrassiers. Il n'en reste plus, à cette heure, qu'un fragment recueilli par M. Girard, et le dessin exécuté par M. Allmer au moment de la découverte.

On remarquera ici la mention de l'eucharistie administrée au peuple par Marinus[1].

Nous avons déjà vu les fidèles désigner l'enfer par des mots empruntés au vocabulaire païen[2].

La mention des Champs Élysées, si fréquente sur les épitaphes métriques des gentils[3], est parfois de même reproduite par les chrétiens[4]. On sait que, sur les monuments de ces derniers, le séjour des élus est souvent figuré par des arbres entre lesquels le mort est debout, dans l'attitude de la prière. Quelques écrivains de l'antiquité ont vu dans ce bois symbolique, dont parlent notre inscription et plusieurs autres textes, le paradis terrestre d'où furent chassés nos premiers parents[5]. Saint Augustin y reconnaît, mais sans préciser de la sorte, une région immatérielle où les âmes jouissent de la félicité : « Ubi animæ bene « est[6]. »

———

422.

Delorme, *Description du musée de Vienne*, p. 280; — Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 198; — voir mes planches, n° 308.

AETERNA
HIC MARTI
NA IN PACE
QVIESCIT

[1] Rapprocher de cette épitaphe le vers du calice de Reims (ci-dessus, n° 336, t. I, p. 445) :
HAVRIAT HINC POPVLVS VITAM DE SANGVINE SACRO

[2] Dissert. n° 293, ci-dessus, t. I, p. 399.

[3] Voir, entre autres, Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 24.

[4] Hieron. *Advers. Vigilant.* initio; Fortunat. V, I.

[5] Voir, ci-dessous, Dissert. n° 594.

[6] *De Genesi ad litteram*, c. LXV. La même pensée semble avoir inspiré une peinture funéraire, découverte dans la catacombe de Saint-Alexandre. Sous la forme d'une colombe, l'âme du mort y est représentée au milieu d'un bois verdoyant; au-dessus de ce tableau, on lit une acclamation qui rappelle l'expression vague de l'évêque d'Hippone : SAVINIANE SPIRITVS TVS IN BONO. (Voir ma Dissert. n° 594.)

QVi *fl*OREN
*tem a*EVVM
. . . . . . *e*GIT
. . . .

Épitaphe conservée au musée. Elle reproduit la formule d'une autre inscription de Vienne que nous verrons plus loin[1].

---

422 A.

Voir mes planches, n° 295.

HIC IACIT MAR
TINVS. QVI VIXIXIT
ANNIS DVOS. MI
INSIS II DIES BAIIIA
INS IN PACE

Copie de M. Allmer. Inscription trouvée au cimetière de Saint-Gervais et recueillie par M. Girard.

Je dois renoncer à m'expliquer les caractères qui suivent le mot DIES. Il y a là sans doute quelque faute du graveur. On remarquera sur notre monument la forme donnée aux signes de ponctuation.

423.

Delorme, *Description du musée de Vienne*, p. 303; — Pierquin de Gembloux, *Lettre sur le Poisson-Dieu* et *Inscription grecque du musée de Vienne;* — Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 194, 195; — Starke, dans l'*Archäologischen Zeitung*, d'Ed. Gherard, 1853, p. 337; — Braun, dans le *Jahrbucher des Vereins*

[1] N° 424.

fur Alterthumskunde in der Rheinland, 1853, p. 121; — voir mes planches, n° 305.

ЄΝΘΑ ΚΙΤЄ Η
Ν ΙΡЄΝΗ ΜΑΤΡΩΝΑ
ΘΥΓΑΤΗΡ ΜΟΚΙ
ΜΟΥ ΜΑΝΚΙΠΟϹ
ΡΩΜΗϹ ΖΗϹ
ΑϹ Α ΠΛΙ
Ο Є ΛΑ
ΠΟ Υ ΗΤ
Η Є ΙΚΩ
ϹΙ Κ ΑΙ Π
ЄΝ ΤЄ





Ἔνθα κεῖται ἐν εἰρήνῃ Ματρῶνα, θυγάτηρ Μοκίμου[1], *μάγκιπος Ῥώμης, ζήσασα πλείω*[2] *ἔλατ7ον ἔτη εἴκοσι καὶ πέντε.*

L'origine de cette inscription du musée de Vienne n'est pas connue. La nature de la pierre ne permet toutefois pas de douter que le monument n'appartienne au pays.

M. Braun a reconnu ici, avec toute raison, selon moi, la formule *πλέον ἔλατ7ον*. Mon opinion sur ce point, consignée dès 1852 dans un manuscrit déposé à l'Institut et contenant les premiers éléments de ce recueil, s'appuie sur l'observation d'un détail que chacun a pu remarquer. Lorsque, en effet, sur les inscriptions chrétiennes, les années de la vie sont énoncées en nombre rond et sans fraction aucune, il s'y rencontre d'ordinaire une expression indiquant que le chiffre est approxi-

[1] Nom d'un usage fréquent. (Voir, entre autres, Gruter, p. 589, n° 1; Murat. p. 1049, n° 2, et les souscriptions des conciles d'Antioche, de Constantinople et de Chalcédoine.)

[2] Cf. Epiphan. *Hæres.* LI, n° 10 : ... *πρεσβύτην ὀγδοήκοντα ἐτῶν πλείω ἢ ἐλάσσω.*

matif. La plus fréquente des formules grecques employées dans ce sens est celle qui m'a paru se trouver sur la pierre de Vienne.

Outre la mention de la filiation, dont j'ai déjà parlé au début de ce recueil[1], le monument de Matrona présente un point digne de remarque; c'est l'indication de la charge publique remplie par Mocimus. Nous devons regretter que l'expression vague ΜΑΝΚΙΠΟϹ ΡΩΜΗϹ ne permette pas de déterminer la nature de cette fonction. Le même doute existe pour des textes du code Théodosien, où le mot *mancipatus* peut également s'entendre, dit Godefroy, du service des postes et de celui de la boulangerie[2]. Peut-être même s'agit-il ici de quelque autre service public[3].

424.

Voyage littéraire de deux bénédictins, Ire partie, p. 253; — Maffei, *Mus. Ver.* 417, 8; — De Castellane, *Mém. de la soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 191; — De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 596; — voir mes planches, n° 313.

HIC REQVIESCIT IN
PACE MERCASTO QVI·
FLORENTEM AEVVM
LX EGIT PER ANNOS
IVCVNDAM VI
TAM HAEC PER TEM
PORA DVXIT



D. Martène et Durand ont copié ce marbre à Vienne, en 1717, peu de temps après sa découverte; d'après Maffei, on le voyait, en 1749, à Lyon, chez M. La Valette; il a disparu aujourd'hui.

[1] Dissert. n° 57, t. I, p. 125, 128. Cf. ma Préface.

[2] *Cod. Theod.* ed. Ritter, t. II, p. 604; cf. Du Cange, aux mots Μαγκίψ et *Manceps*; Benedetti, *De cursu publico*, Romæ, 1778, in-4°; Wallon, *Histoire de l'esclavage*, t. III, p. 176 et suiv. p. 508, etc.

[3] Cf. *Cod. Just.* IV, LXI, 11.

Nous avons déjà rencontré, sur une autre tombe de Vienne (n° 422), la formule qui termine notre inscription.

Devant la pieuse gravité d'expression qui caractérise d'ordinaire l'épitaphe du chrétien, on ne peut lire sans étonnement cette phrase presque épicurienne. Des monuments païens présentent, je le sais, des formules analogues [1]; mais ce serait peut-être aller trop loin que de suspecter, sur un pareil indice, la pureté de la foi des deux fidèles de Vienne.

Il était, dans les premiers siècles, des chrétiens, dignes à peine de ce nom, vivant selon les maximes des païens débauchés, et voulant, comme eux, jouir de cette vie où l'on doute du lendemain. Contre ces fidèles, trop semblables à la foule idolâtre qui les environnait, saint Paul avait élevé la voix [2]; Clément d'Alexandrie, saint Jérôme et d'autres encore avaient flétri éloquemment l'impure facilité de leurs mœurs [3].

Peut-être pourrait-on songer à ces chrétiens indignes en lisant l'épitaphe qui débute par les paroles si étranges : PER OMNIA LAVTVS INTER AMICOS AVRELIVS TEODOLVS [4]..... Il n'était pas, à coup sûr, pénétré du but grave et réel de la vie celui qui avait fait inscrire sur son tombeau : VALENTINIANVS . LEGENTI DIXIT . DIVITIAS ABES FRVERE SI NON POTIS DONA [5].

J'hésiterais à attribuer de même à la contagion des mœurs païennes l'emploi de la bizarre formule qu'on remarque sur les deux marbres viennois. Je crois, en effet, la retrouver, dégagée de toute pensée épi-

[1] *Katalog. des Museums der Stadt Mainz*, n° 75 : .....IVCVNDE AETAS FLOREBAT AB ANNIS; Mommsen, *Inscriptiones helvet.* n° 191 : QVAE . IVCVNDE VIXIT . ANNIS . LXXV; *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 6243 : ΕΥΦΡΑΝΘΕΙΣ ΕΦ ΟΣΟΝ ΜΟΙΡΑΙ ΧΡΟΝΟΝ ΩΡΙΣΑΝ ΑΥΤΩ.

[2] *I Corinth.* XV, 32.

[3] *Pædag.* III, XI, in fine; *Epist.* XXII, ad Eustoch. § 29.

[4] Bosio, p. 437.

[5] Ces mots se lisaient sur un sarcophage découvert en 1793; j'en ai trouvé une double copie dans un manuscrit de Moschettini que le R. P. Garrucci a bien voulu me communiquer. L'inscription existe de même dans le livre de Zandonati, intitulé *Guida storica all' antica Aquileja*, Gorizia, 1849, in-18, p. 229. J'ai cité ailleurs d'autres épitaphes chrétiennes empreintes du sentiment païen. (*La question du vase de sang*, p. 22, 23.)

curienne, sur un monument des premiers siècles. C'est un verre des catacombes romaines, où figure le Christ couronnant deux époux; dans le champ se lit cette inscription : IVCVNDE CVRACE ZECES[1], acclamation qui ne me paraît contenir qu'un vœu formé pour une heureuse union.

Le nom de Mercasto est sans doute germanique; je le crois formé des radicaux *mark* et *ast*, que l'on retrouve dans les vocables de *Marcatrudis* et d'*Astulf*.

425.

Manuscrit latin, n° 2832 de la Bibliothèque impériale, f° 112 v°; — J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 36, dans la *Bibliotheca floriacensis;* — Le Lièvre, p. 152; — Barthius, *Adversaria*, p. 701; — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 494; *Recherches*, 2[e] édit. p. 295; — Duchesne, t. I, p. 516; — Dom. Bouquet, t. II, p. 534; — Lecointe, t. I, p. 831; — Charvet, p. 632; — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, t. I, p. 252; — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 184.

HVMANOS QVICVMQVE TREMENS[2] SVB PECTORE CASVS
INGEMIS ET LVSTRAS OCVLO MANANTE SEPVLCHRA
ATQVE DOLENS NIMIO TECVM MOERORE VOLVTAS
QVOD CVNCTOS MORS SAEVA VORET QVOD SEPIAT VMBRA
PERPETVA LETI NVLLVM SOLVTVRA PER AEVVM
HVC VVLTVS CONVERTE TVOS HVC LVMINA FLECTE
ET CAPE SOLAMEN POSITO MOESTISSIME FLETV
AETERNVM QVIA VIVIT HOMO SI IVSTA SEQVATVR
SI TENEAT XPIQVE LIBENS PRAECEPTA FACESSAT

[1] Perret, *Catac.* t. IV, pl. XXVI, n° 47, et Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, tav. XXIX, n° 1 et p. 58. Devant l'interprétation très-différente donnée à cette légende par le savant jésuite, j'ai dû ne m'exprimer ici que sous la forme dubitative, bien que le verre des catacombes rappelle cette inscription récemment trouvée dans un cimetière chrétien : D ✿ M NERANIA IVLIANENI CONIVCI CVM QVA PER ANNOS XXX IVCVNDAM VITAM EXEGI. (Cavedoni, *Ragguaglio di due antichi cimiteri cristiani di Chiusi*, p. 65.)

[2] Du Boys, *tremis*.

VT TENVIT TVMVLO POSITVS NAMATIVS ISTO
QVI CVM IVRA DARET COMMISSIS VRBIBVS AMPLIS
ADIVNCTA PIETATE MODIS IVSTISSIMA SANXIT
PATRICIVS PRAESVL PATRIAE RECTORQVE VOCATVS
HIC [1] SPRETIS OPIBVS TITVLIS MVNDIQVE REIECTIS [2]
AETERNO SESE PLACVIT [3] SVBMITTERE REGI
ET PARERE D̅I̅ MANDATIS OMNIBVS APTVS
SIC POSTQVAM MERITIS SERVATA ET LEGE SVPERNA [4]
MAXIMA PONTIFICIS SVSCEPIT MVNERA DIGNVS
QVIN ETIAM SVMPTO MERCEDES ADDIT HONORE
PAVPER LAETVS ABIT NVDVS DISCEDIT OPERTVS
CAPTIVVS PLAVDIT LIBER SESE ESSE REDEMPTVM
CVIVS [5] AGIT GRATES TANTOQVE ANTISTITE GAVDET
INTER SE ADVERSOS ILLATA PACE REPRESSIT
PERFVGIVM MISERIS ERAT ET TVTELA BENIGNIS
NOBILIS ELOQVIO ET STEMMATE NOBILIS ALTO
NOBILIOR MERITIS ET VITAE CLARIOR ACTV
VIVAT VT AETERNVM [6] ET X̅P̅I̅ GRATETVR AMORE
HVIVS SI QVAERAS AEVVM FINEMQVE SALVTIS
SEPTIES HIC DENOS ET TRES COMPLEVERAT ANNOS
POST FASCES POSVIT [7] ET [8] CINGVLA SYMMACHVS AMPLA [9]
IVNIOR ET QVINTVS DECIMVS CVM SVRGERET ORBIS
AD SVMMOS ANIMAM CAELOS EMISIT [10] OPIMAM
CORPVS HVMI MANDANS TERRAE TERRENA RELIQVIT

[1] Ms. 2832, *hinc.*

[2] Du Boys, *relictis.*

[3] Charvet, *Æterno placuit sese.*

[4] Du Boys, «Sic post hæc meritis servatus et lege superna.» Charvet, «Si post hæc meritis servatus lege suprema.»

[5] Charvet, *Civis.*

[6] Charvet, *Æterni.*

[7] Charvet, *Post posuit fasces.*

[8] Ms. 2832, *vel.*

[9] Ms. 2832, *Symmacus alma.*

[10] Du Boys, *obmisit.*

Les détails manquent sur la vie de Namatius. Adon, comme lui évêque de Vienne, place l'épiscopat du saint vers le milieu de la deuxième moitié du VIe siècle. L'inscription, qu'Adon a dû connaître, puisqu'il semble en reproduire un passage[1], contredit cette affirmation.

D'après les derniers vers, Namatius est mort à soixante et treize ans, au commencement de la quinzième indiction et sous le consulat de Symmaque[2], double indication qui convient à l'an 522.

Avant de devenir évêque, Namatius avait exercé des fonctions civiles. Ainsi que Nicetius[3], Dynamius[4] et Ennodius d'Aix[5], il était parvenu à la plus haute dignité, puisqu'il gouvernait avec le titre de patrice[6], tandis que d'autres qui, comme lui, régissaient des provinces entières, ne semblent point s'être élevés au-dessus du rang de ducs[7].

[1] «Hoc tempore Mamatus Viennensis Ecclesiæ episcopus floruit, *nobilis stemmate, sed nobilior vita et eloquio.*» (*Chronicon*, ætas sexta.) Comparer à ce texte le vingt-septième et le vingt-huitième vers de l'épitaphe. On sait que, dans sa *Chronique*, Adon cite un passage de l'inscription de saint Avit, qui reposait, comme saint Namatius, dans l'église de Saint-Pierre.

[2] Lecointe, qui place la mort du saint en 558, interprète ainsi ce passage: «Discessit e vivis hoc anno, quum lustrum ætatis decimum quintum ageret et annos vixisset septuaginta tres a consulatu Symmachi junioris.» J'opposerai surtout à cette explication que l'on ne trouve pas sur les monuments d'aussi longues supputations d'années, partant du consulat du Symmaque de 485. (Voir ma Préface.)

[3] C'est à tort, selon moi, je dois le dire en passant, que le savant Ruinart, et, après lui, les derniers traducteurs de Grégoire de Tours, ont vu deux personnages différents dans le duc Nicetius, *H. Fr.* VIII, XVIII, XXX et XLIII, et Nicetius le Patrice. *H. Fr.* IX, XXII. (Voir les tables des deux éditions citées.)

[4] Ci-après, n° 639; Gr. Tur. *H. Fr.* VI, VII.

[5] Ci-dessous, n° 625.

[6] On sait que la dignité de patrice était distincte de celle de duc, comme elle lui était supérieure. (Fredeg. *Chronic.* XLII et LVIII; *Lex Ripuar.* tit. LII, § 1; Marculf. *Form.* I, VIII.) Le territoire soumis à l'autorité du premier prenait le nom de patriciat (Fredeg. XC: «Willebaldus..... colligens secum plurimam multitudinem de patriciatus sui termino.....) Quant au mot *Rector*, qui se trouve dans l'épitaphe de Namatius, je n'y puis reconnaître ici qu'une vague qualification, et non, comme on l'a pensé, le titre d'une dignité particulière. Cette appellation est commune à tous les gouverneurs, quel qu'ait d'ailleurs été leur rang. (Gr. Tur. VIII, XVIII, XLIII et IX, XXII; Fortunat, VII, V; voir ci-après, n° 639, et l'inscription qui nous occupe; cf. n° 492.) Elle répond aux mots *regere, regimen*, qui reparaissent fréquemment dans la formule commune que donne Marculfe pour l'investiture des comtes, ducs et patrices. (L. I, form. VIII.)

[7] Fortunat. VII, V, et Greg. Tur. VIII, XXII, pour Bodégisile; Fortunat. VII, VII, pour

Le mot *patriæ*, du treizième vers, n'indique pas que Namatius fût originaire de Vienne. Cette expression, comme le montre Du Cange, figure dans les textes antiques avec le sens général de *regio*, *provincia*, *pagus*. Nous la retrouverons sur d'autres épitaphes[1].

On remarque ici, comme dans la pièce suivante, cette mention du rachat des captifs, que reproduisent si souvent nos inscriptions sépulcrales[2].

La tombe de Namatius se trouvait dans l'église de Saint-Pierre.

426.

Fortunat, IV, xxvii; — Baronius, a° 588, § 22, Cum notis Pagii, t. X, p. 455; — Duchesne, t. I, p. 484; — *Gallia christiana* (vetus), Archiepiscopi, p. 795; — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 185.

SI PIETATIS OPVS NVNQVAM MORIETVR IN AEVO
VIVIS PRO MERITO FOEMINA SANCTA TVO
INCLITA SIDEREO RADIANS EVPHRASIA REGNO
NEC MIHI FLENDA MANES CVM TIBI LAETA PLACES
TERRAE TERRA DEDIT SED SPIRITVS ASTRA RECEPIT
PARS IACET HAEC TVMVLO PARS TENET ILLA POLVM
CORPORE DEPOSITO LEVIORI VECTA VELATV
STAS MELIOR COELO QVAM PRIVS ESSES HVMO
CARNIS INIQVA DOMANS DE TE TIBI SACRA TRIVMPHANS
AD PATRIAE SEDES CIVIS OPIMA REDIS
ARDVA NOBILITAS PROAVORVM LVCE CORVSCANS
PLVS TAMEN ES MERITIS GLORIFICANDA TVIS
VIR CVI NAMATIVS DATVS INDE VIENNA SACERDOS

Lupus; VII, xi. et Greg. Tur. VI, vii, pour Jovinus. Comme Namatius et comme saint Bavon (voir ci-dessus, t. I, n° 321 C), Jovinus renonça à sa haute dignité pour se vouer au service de Dieu (Gr. Tur. VI, vii).

[1] Ci-dessous, n° 492. (Voir encore mes inscriptions 595 A et 625.)

[2] Voir ci-dessous, Diss. n° 545.

CONIVGE DEFVNCTO CONSOCIATA DEO
EXVLIBVS VIDVIS CAPTIVIS OMNIA FVNDENS
PAVPERTATE PIA DIVES AD ASTRA SVBIS
AETERNVM MERCATA DIEM SVB TEMPORE PARVO
MISISTI AD COELOS QVAS SEQVERERIS OPES
SED ROGO PER REGEM PARADISI GAVDIA DANTEM
PRO FORTVNATO SVPPLICE FVNDE PRECEM
OBTINEAS VOTIS HAEC QVI TIBI CARMINA MISI
VT MEREAR CLAVDI QVANDOQVE CLAVE PETRI

Bien que l'on ignore le lieu où fut ensevelie la veuve de Namatius, je n'ai pas cru devoir séparer cette épitaphe de celle qui précède. Le nom de la vertueuse Euphrasie n'est connu que par notre inscription.

427.

Voir mes planches, n° 301.

*Hic req*VIESCIT
*in pa*CE NIGRINIA
nus SVBDIACONVS
QVI VIXIT . ANN . PLVS
MINVS . OCTOGEN
TA . RESVRRECTVRVS
IN CHRISTO . RECES
SIT . XVIII . K . MAIAS.



Monument trouvé dans les fouilles de Saint-Gervais et copié par M. Allmer.

428.

Chorier, *Recherches*, p. 45; — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 196.

In hoc TVMOLVM REQVIES*cit*
.....OLIBI PRIB QVI PRIMO
.....CONSIENSIA FEDE PVRV*s*
.....PROVEDVS BENEG*nus*
.....ANS AMATVS *paupe*
.....*rib*?VS[1] P ME

Fragment d'inscription autrefois conservé à l'église de Saint-Sévère et contenant, selon la coutume des bas temps, une accumulation d'épithètes élogieuses.

Peut-être faut-il lire *presbyter* dans les lettres PRIB de la deuxième ligne.

On remarquera l'emploi des mots *fide purus* dans une contrée envahie par l'arianisme[2].

429.

Manuscrit latin, n° 2832, de la Bibliothèque impériale, p. 114 r°; — J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 34; — Barthius, *Adversaria*, p. 699; — Le Lièvre, p. 147; — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 497; *Recherches*, p. 317; — Duchesne, t. I, p. 515; — *Gallia christiana* (vetus), Archiepiscopi, p. 795; — D. Bouquet, t. II, p. 534; — Charvet, p. 631; — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, t. I, p. 252; — Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 180.

SANCTORVM VITAM TRANSACTIS CVRSIBVS AEVI
SCRIPTIS POSTERITAS CERNERE MAGNA CVPIT
VT VIDEAT SIMILIS SANCTIS CONSISTERE VERIS

[1] Voir ci-dessous, n° 458 M.

[2] Cf. mes inscriptions n°s 402, 404 et 405.

ATQVE PROCVL TENDAT VIVERE POST OBITVM
HOC IGITVR SANCTI CONDVNTVR MEMBRA SEPVLCHRO
PANTAGATI PATRIS PONTIFICISQVE PII
CVIVS VITA FVIT GEMINO SVBLIMIS HONORE
FASCIBVS INSIGNIS RELIGIONE POTENS
ARBITRIO REGVM QVAESTVRAE CINGVLA SVMPSIT
STEMMATE PRAECIPVVS PLVS PROBITATE CLVENS
DANS EPVLAS PRIMIS ET LARGO MVNERE GAZAS
PAVPERIBVSQVE DEDIT COELICA REGNA PETENS
INGENIO SOLERS INTEGRO[1] DOGMATE FVLSIT
ORATOR MAGNVS VATES ET IPSE FVIT
HIS IGITVR STVDIIS PRIMAEVO FLORE VIRENTE[2]
INTER SVMMATOS ESSE PRIOR STVDVIT
IN SOBOLE FELIX DIVISO MVNERE VIDIT
PARS SACRATA DO PARS GENITVRA MANET
POST MATVRA VIRO QVAM GESSIT TEMPORE VITA
CVLMEN APOSTOLICVM CONTVLIT ALMA FIDES
SIC LINQVENS MVNDVM COELESTEM POSSIDET ARCEM
QVI SIT PRAESIDIVM CELSA VIENNA TIBI
BISSENVM VITAE COMPLEVIT TRAMITE LVSTRVM
ANNIS QVINQVE SVPER SAECVLA NOSTRA VIDENS
IN QVIBVS AETERNAE CONTEMPLANS PRAEMIA VITAE
LVCEM PERPETVAM PROMERVITQVE SVAE

Nous avons une double copie de l'épitaphe de Pantagathe. La première et la plus correcte est celle du manuscrit de Pétau. La seconde, remplie d'erreurs, a été faite par Le Lièvre, sur le monument qui se voyait de son temps dans l'église de Saint-Georges.

[1] Ms. 2832. *ingenti*.
[2] Le Lièvre. *juventæ*.

Adon écrit, au sujet du saint évêque : « Hic consularibus fascibus « primum sublimis sed Christi humilitate primus, postmodum quinque « annis episcopalem sedem fidelissime rexit. » Ici, comme pour les autres évêques de Vienne, le chroniqueur s'est servi des données de l'épitaphe. J'en trouve la preuve dans l'erreur même où l'a jeté le mot *fasces*, où il voit faussement la marque du consulat, tandis que cet insigne, commun à plusieurs ordres de magistrats, appartenait, entre autres, aux questeurs, comme nous l'apprend Cassiodore[1]. Les éloges donnés par l'inscription à l'éloquence de Pantagathe s'accordent avec ce que nous savons sur les fonctions du *quæstor palatii*, chargé de porter la parole au nom du prince[2]. C'est après avoir rempli cet office qu'il fut promu à l'épiscopat. Il mourut laissant deux enfants, dont une fille[3] qui se voua au service de Dieu.

Le saint évêque prit part, en 538, au troisième concile d'Orléans[4].

430.

Voir mes planches, n° 306.

IN HOC TVMVLO RE
QVIESCIT IN PACE BO
NE MEMORIAE PASCA
SIVS DIAC. QVI VIXIT AN
NVS PLVS MINVS
LVIIII OBIIT IN XPO

[1] *Variar.* X, vi. « Atque ideo quæsturæ « tibi fasces per decimam tertiam indictio- « nem, propitia divinitate, concedimus. » (A° 538.)

[2] Sid. Apoll. *Paneg. Majorian.* v. 570 ; Cassiod. *Variar.* VI, v; IX, xxiv; X, vii.

[3] C'est ce que montre le dix-huitième vers, qui ne peut indiquer deux fils, puisqu'à un temps où les prêtres se mariaient il constate que l'un des deux enfants attendait seul une postérité.

[4] *Conc. Galliæ*, col. 1001.

*sep*TEM*o* KAL
*end*AS APRILIS



L'inscription du diacre Pascasius a longtemps fait partie d'un mur d'appui dans la cour d'une maison de la Grande-Rue. Elle appartient aujourd'hui à M. Girard.

Je dois à M. Allmer la communication de ce monument.

431.

Delorme, *Description*, p. 289; — Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 197; — voir mes planches, n° 309 A.

IN HOC TVMOLO REQVIESCIT
BONE MEMORIAE PETRVNIA
QVI VIXIT ANIS XLVIII OVIIT DIE
XV KALENDAS NOVEMBRIS
Q C C MAVRTI

Au musée de Vienne. Origine inconnue.

Je lis à la dernière ligne : *Post consulatum Mavortii*, forme de date qui s'explique par le défaut de création d'un consul d'Occident pour l'an 528[1].

432.

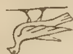
Voir mes planches, n° 309 B.



*In hoc tumulo requi*ISCIT

[1] De Rossi, *Inscr. chr. rom.* t. I, p. 462.

*in pace b*ONE ME
moriæ. . . . . . OPAR
. . . . MESTI
. . . . IDRANF
. . . . IXIT
. . . . OBIIT
. . . . . . *Jan* ? VARI
. . . . ERI
. . . . III C C



Débris d'une épitaphe que terminait une date consulaire[1]. L'inscription précédente est gravée au revers de ce marbre[2].

---

432 B.

Voir mes planches, n° 311.

IN HOC TVMOLO REQVI
ESCIT IN PACE FAMOLVS
DI . POMPEDIVS . QVI VI*xit*
ANNVS PLVS MENVS XII
OBIIT IN PACE DVODE
CIMO KAL . IANVARI
AS XXX POST CONS
BASIL VC . CON
INDIC QVARTA

[1] *P.c.Ast*ERI *et Præsid*II ?

[2] Cf. ci-dessus, n° 239, t. I, p. 344; voir encore Perret, *Catac.* t. V, pl. LXI, n° 3.

Pierre trouvée dans une maison particulière, sur la place de Saint-Maurice, et acquise par M. Girard. Copie de M. Allmer.

L'épitaphe de Pompedius appartient à l'année 571. Elle offre un bon type des marbres de cette époque[1]. L'inscription de Vienne, n° 430, présente la même ornementation.

433.

Delorme, *Description*, p. 289; — voir mes planches, n° 293.

. . . . *quies*CIT IN PACE OVIRIA
. . . . QVI VIXET ANNOS
. . . . XXXII
. . . . DIES XV

Fragment trouvé dans une maison de Vienne et conservé au Musée.

J'ai vainement cherché un vocable d'une forme analogue à celui que présente ce monument. Les graveurs négligeant parfois d'indiquer le petit appendice qui distingue la lettre Q de l'O[2], j'incline à reconnaître ici le nom *Cyriacus*, *Cyriaca* ou *Cyriacete*, dont on aura exprimé le début par la syllabe *Qui*[3].

434.

Chorier, *Recherches*, p. 527 (Additions de Cochard); — *Mémoires de la soc. archéol.*

[1] Voir ma Préface.

[2] Odorici, *Dissert.* p. 43; voir mes inscriptions, n[os] 29 A, 32, 71, 277 et 534.

[3] Gregor. Turon. *Hist. Franc.* I, XXXIV : «Quiriacus;» Boldetti, p. 366, 380 : QVIRACE, QVIRACOS; Fabretti, VIII, 162 : QVIRIACE; Niccolo, *Relazione dello Scuoprimento dei corpi di S. Ciriaco, Marcellino e Liberio,* p. 33 : S QVIRIACVS; Spreti, *De amplitud. Ravennæ,* t. II, p. 9 : «Filoquirius.» Le son dur par lequel débutent les noms qui nous occupent est parfois exprimé aussi par une aspiration, comme dans HYRACIO (Boldetti, p. 484), *Heriacus, vel Kyriacus* (Renaudot, *Lit. orient.* t. I, p. 498). Le vide qui existe sur le marbre, après OVIRIA, n'indique pas avec certitude que le nom soit terminé. (Voir, entre autres, ci-dessous, mes planches, n° 293, Inscript. n° 438.)

du midi de la France, t. II, p. 197; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, p. 1185; — voir mes planches, n° 307.

HIC REQVIESCET B
ONE MEMORIAE RO
MANVS VIR RELI
GIOSVS QVI VI
SET ANNVS OCTOG
INTA TRANSIIT IN PAC
E SVB DIE XIIII K OCTOBR
IS PCC VENANTI VIRI
CLARISSIMI CC

Cette épitaphe est encastrée dans le mur d'une maison située sur la route de Marseille.

Bien que *religiosus* soit parfois une simple épithète, Romanus a pu appartenir à l'ordre monastique. Une charte publiée par Marini semble donner à un abbé le titre de *vir religiosus*[1].

Le nom de Venantius apparaît trois fois dans les Fastes, en 484, 507 et 508; ce nom n'étant pas accompagné ici du mot *junior*, il ne s'agit probablement point du consul de 508[2].

435.

Chorier, *Recherches*, p. 55; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 92; — Muratori, 419. 4; — Zaccaria, *De inscript. christ. usu*, p. 41; — Collombet, *Hist. de l'Église de Vienne*, t. I, p. 198; — De Boissieu, p. 560; — *Mémoires de la soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 186.

IN HOC TOMOLO REQVI

[1] *I Papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, n° CIX.

[2] Cf. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 420.

ESCIT BONAE MEMORIAE
SCVRPILLOSA RELIGIOSA
QVAE VIXIT PLVS MINVS
ANNOS XXXXVIII . OBIIT IN PACE
PRID . KAL . SEPT . OPILIONE . . . . .

Inscription placée autrefois dans le pavé de l'église de Notre-Dame-d'Outre-Ière. Les copies de Chorier et de Maffei, seules prises sur l'original, ne diffèrent que par la disposition des lignes et par les points que le second ajoute avec raison à la fin de l'épitaphe, évidemment incomplète.

Nous trouvons, dans les Fastes consulaires, le nom d'Opilion en 453 et en 524.

La formule initiale de notre inscription ne paraît pas d'une manière certaine en Gaule avant l'an 492. Elle est fréquente au VIe siècle et se continue au VIIe. Cette circonstance et la présence du mot *religiosa* semblent permettre d'attribuer l'épitaphe de Vienne à l'époque la moins reculée[1].

436.

Spon, *Recherches sur les antiquités de la ville de Lyon*, p. 201, 202, et note de sa main dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale (voir, ci-dessus, t. I, p. 96 et suivantes); — Du Cange, v° *Religio;* — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 92, et *Museum Veronense*, Epist. dedicat. — Baron. *Annales*, cum notis Pagii, t. VIII, p. 531, a° 491; — Muratori, 414, 4; — Relandus, *Fasti consulares*, p. 466; — Corsini, dissertations à la suite des *Notæ græcorum*, p. 40; — Fleetwood, 482, 3; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. II, p. 18; t. IV, p. 21 et 292; — Zaccaria, *De inscript. christ. usu*, p. 52 et 66; — Marini, *Pap. dipl.* p. 282, note 13; — Chorier, *Recherches* (additions de Cochard), p. 549, 550; — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 204; — Collombet, *Hist. de l'Église de Vienne*, t. I, p. 98; — *Mém. de la soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 185; —

[1] Voir ma Préface, au sujet de l'époque à laquelle ce mot apparaît.

Dict. d'épigr. t. II, p. 1183; — De Rossi, dans les *Dogmata theologica* de Pétau, réédités par les Pères Passaglia et Schrader, t. I, p. 652.

IN HOC TVMVLO CONDITVR BONAE
MEMORIAE SEVERIANVS QVI RELIGIONEM
DEVOTA MENTE SVSCEPIT SIC QVEM
ANIMA AD AVTHOREM DM
REMEANTE TERRENA MEMBRA
TERRIS RELIQVIT EXACTIS VITAE
ANNIS XXXII OBIIT PRIDIE IDVS
AVGVSTAS RESVRGIT IN XPO DMO
NOSTRO POST CONSVLATO LONGINI
BIS ET FAVSTI

Épitaphe découverte dans la cour du couvent de Saint-André-le-Haut[1] et transportée à Sainte-Colombe. Deux des copies de cette légende sembleraient avoir été prises sur le marbre original; mais l'identité si absolue des transcriptions de Spon et de Maffei donne lieu de craindre que, cette fois encore, le savant italien n'ait, sans en avertir, reproduit un texte de seconde main[2].

Son silence serait d'autant plus regrettable, qu'il importerait d'être fixé sur la valeur d'une correction introduite postérieurement par Spon lui-même. Dans l'exemplaire interfolié de son livre, ce savant ajoute, entre XPO et DMO, l'abréviation IHV, dont je ne connais pas d'exemples à une époque aussi ancienne[3].

Notre illustre Du Cange établit nettement la signification des mots RELIGIONEM SVSCEPIT; ils indiquent que *Severianus* s'était voué à la

[1] Spon, *Recherches sur les antiquités de la ville de Lyon*, p. 201 : «En voicy une «chrétienne qu'on y a découvert tout nou-«vellement,» et à la suite, note manuscrite de son exemplaire interfolié : «Sur un marbre «qui est entre les mains de M. Metral, et «derrière il y a un fragment d'une inscrip-«tion païenne.»

[2] Cf. ci-dessus, n° 394.

[3] Cf. Cavedoni, *Dell' origine e valore della scrittura compendiosa I H S* (Modena, 1846, in-8°).

vie monastique[1]. Un marbre de Lyon présente une expression semblable[2].

Je parlerai plus loin de la formule *Resurget in Christo*[3].

L'inscription de Vienne appartient à l'an 491.

437.

Chorier, *Recherches*, p. 44; — Maffei, *Gall. antiq.* p. 92; — Cuperi epistolæ, dans les *Miscellanea Lipsiensia nova*, t. III, p. 689; — Muratori, 417, 2; — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, t. I, p. 197; — Collombet, *Histoire de l'Église de Vienne*, t. I, p. 195; — *Mém. de la soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 186; — De Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 558.

IN HOC TOMOLVM
REQVIESCIT IN PA
CE BONE MEMORIAE
SIMPLICIVS QVI VI
XIT ANNOS PLVS MI
NVS XC OBIIT IN PACE
V . K . NOVEMBRIS
FELICE V . C . C .

Une erreur de Maffei a fait classer parmi les marbres de Lyon cette inscription, autrefois conservée dans le chœur de l'église de Saint-Sévère, à Vienne.

Le nom de Félix se rencontre dans les Fastes en 428 et en 511; mais l'âge de la formule initiale, qui n'apparaît pas en Gaule avant 503, nous reporte au temps le moins reculé[4].

---

[1] Voir encore Vincent. Lerin. *Commonit.* I; Mabill. *A. S. O. B.* t. I, p. 326.

[2] Ci-dessus, t. I, n° 57.

[3] Voir, ci-dessous, ma Dissert. n° 467 (Cf. n° 414).

[4] Voir ma Préface.

438.

Delorme, *Revue de Vienne*, t. III, p. 279 et *Description du musée de Vienne*, p. 302: — Collombet, *Histoire de l'Église de Vienne*, t. I, p. 231: — voir mes planches, n° 315.

CASTITAS FIDES CARITAS
PIETAS OBSEQVIVM
ET QVAECVMQVE DEVS
FAEMINIS INESSE
PRAECEPIT HIS ORNATA
BONIS SOFRONI
OLA IN PACE QVIESCIT
MARTINIANVS
IVGALIS EIVS TITVLVM
EX MORE DICABIT
OBIIT OCTAVM IDVS IVNIAS

Au musée. Épitaphe provenant de l'église de Saint-Sévère.

Au milieu de tant de froides banalités inscrites sur les marbres funèbres, on aime à rencontrer ici une expression d'attachement et de regret qui n'est pas sans quelque éloquence. Dans leurs pages les plus brillantes, les Pères n'ont certes pas mieux su peindre l'épouse chrétienne que ne le font ces quelques lignes gravées sur une tombe inconnue.

Par sa formule, comme par un détail de paléographie, cette inscription me paraît être antérieure au VIe siècle[1].

---

438 A.

Bibliothèque impériale, dép. des mss. Fonds latin, n° 2832, f° 115; — Dubos. *Établ. de la mon. franç.* éd. de 1742, t. II, p. 511; — Allmer, *Découverte de colonnes*

[1] Voir, sur ce double point, ma Préface.

et de tombeaux antiques dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne, p. 29; — ci-dessus, n° 221; — voir mes planches, n° 304.

Les épigraphistes qui ont été nos prédécesseurs et nos maîtres ont souvent, malgré le sens vague du titre d'*epitaphium* [1], considéré et accepté comme des inscriptions véritables des pièces de vers réunies ou disséminées dans de vieux manuscrits. Des découvertes qui rendaient au jour les monuments sur lesquels ces pièces avaient été copiées sont venues parfois témoigner de la rectitude d'une telle appréciation. C'est ainsi que l'abbé Gazzera a pu rapprocher d'une épitaphe donnée par un manuscrit du XIe siècle le marbre original retrouvé à Verceil, et s'assurer de l'exactitude du copiste allemand qui en avait autrefois relevé la légende [2]. On constatait en même temps que l'intérêt historique n'était point, au moyen âge, comme de nos jours, le mobile principal de ceux qui recherchaient les textes lapidaires. Le transcripteur s'était borné à reproduire les vers de l'*epitaphium*, laissant de côté la légende en prose qui termine d'ordinaire les inscriptions métriques, et contient la date et les détails que la poésie s'est refusée à rendre.

Il en est presque toujours ainsi des épitaphes conservées par les copistes anciens. L'invention du marbre original nous apporte donc autre chose que la preuve matérielle de son existence. Elle complète le plus souvent, par des mentions historiques et chronologiques, des textes que l'importance des monuments funéraires avait fait remarquer et recueillir [3].

[1] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 354; ci-dessus, t. I, p. 5, note 2.

[2] C'est l'inscription donnée par Gruter, 1169, 8. Elle est consacrée à un prêtre nommé Dalmatius, et se termine par cette mention chronologique, négligée dans l'ancienne copie :

QVI VIXIT.IN.HOC SECVLO.ANS
PL MS LXX.DPS.S D.V KAL.IVN
P C MAVVRTI . V C . CONSVL.

(Voir Gazzera, *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 112 et 113.)

Parmi les inscriptions latines connues seulement d'abord par des transcriptions, et dont les originaux ont été retrouvés, je dois rappeler les poésies épigraphiques de saint Damase, retrouvées par Marangoni (*Acta S. Victorini*, p. 137, 138) et le chevalier De Rossi.

[3] Voir, par exemple, ci-dessous, ma Dissertation n° 476.

Ce fait vient de se présenter pour une épitaphe de la Gaule.

Il existe à Vienne, sous le vocable de saint Pierre, une église élevée sur la place d'une basilique des premiers siècles, et occupée, il y a peu de temps encore, par un atelier de forge. Incessamment ébranlés par la percussion des machines, les murs de la nef se sont dépouillés de l'enduit qui les recouvrait, et des portions largement dégradées ont laissé voir, à l'intérieur de mauvais pilastres de plâtre, les fûts de belles colonnes romaines. Des réparations ont été entreprises; le pavé, remanié, a donné plusieurs fragments d'épitaphes de sarcophages, et, au niveau du sol antique, comme à la basilique de Saint-Alexandre, près de Rome, une sépulture recouverte de son inscription.

Parmi les débris retrouvés dont M. Allmer m'a adressé des copies, on remarque le reste d'une dalle de marbre où se lisent les trois lignes suivantes :

.......PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRARE...
.......EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
.......NOVIES PC BASILI V CC IND XII

La première ligne contient le milieu d'un pentamètre qu'il m'était facile de reconnaître, car il figure sur l'un de nos monuments chrétiens [1]. Ce vers termine une épitaphe insérée, sans indication de provenance, dans un manuscrit du IXe siècle [2], et consacrée à Sylvia, mère du patrice Celsus qui commanda les armées de Gontran [3].

Rien n'est plus fréquent, je le sais, que de rencontrer à la fois sur plusieurs tombes des vers empruntés à ces types communs qui rendaient la tâche facile aux compositeurs de légendes funéraires [4]. Aussi ai-je hésité tout d'abord à reconnaître, dans le marbre de Vienne, un débris de l'inscription de Sylvia; mais les conditions de temps et de lieu devaient dissiper mes premiers doutes.

[1] Voir ci-dessus, n° 221.

[2] Biblioth. imp. ms. lat. n° 2832 f° 115. (Voir ci-dessous, pour ce manuscrit, ma Dissertation n° 476.)

[3] Greg. Tur. *Hist. Fr.* IV, XXIV, XXX, XLII; *Epitom.* LV, LXII.

[4] Voir ci-dessous ma Dissert. n° 476.

La tombe a été retrouvée dans l'une des villes de Gontran, et la date du marbre se rapporte à l'époque où Sylvia a pu mourir.

Incomplète à son début, la ligne .....NOVIES PC BASILI ne pouvait présenter, sur ce point, que le nombre dix ou l'un de ses multiples; *tricies* répond exactement à la douzième indiction, et, d'après la méthode victorienne, suivie alors pour la supputation des postconsulats[1], ce chiffre nous reporte à l'an 579. Or ce fut en 562 que Celsus fut fait patrice[2], et l'épitaphe nous dit que Sylvia, morte à soixante et dix-huit ans, vit son fils revêtu de cet honneur. A côté de ces simples concordances, il existe un élément de certitude.

Par un mode de supputation employé quelquefois aux premiers siècles de notre ère[3], le texte métrique annonce que la chrétienne mourut « le 9 mars, » et les deux lignes de prose qui terminent le fragment reproduisent cette mention en énonçant, suivant la forme antique, que Sylvia est morte « le 7 des ides » du même mois. Toute raison de douter disparaît dès lors, et, d'après la comparaison de monuments dont l'un a été de même retrouvé dans les fouilles de Saint-Pierre[4], je n'hésite point à lire ici :

non PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRAR*e decet*
*cujus d*EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
tricies NOVIES P C BASILI V CC IND XII

[1] On sait que les postconsulats ont été calculés de deux façons différentes. D'après le mode dit marcellinien, la première année du postconsulat est celle qui suit le consulat lui-même. Dans le système victorien, cette même année est désignée comme seconde du postconsulat. (Cf. Pagi, *Dissert. Hypat.* p. 318, etc.) Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 31, et surtout le ch. De Rossi, *Inscript. christ. rom.* Proleg. p. XLVII, ont fait remarquer qu'à dater de Justin (565) la seconde méthode a prévalu.

[2] Gr. Tur. *H. Fr.* IV, XXIV.

[3] Voir Marini, *Papiri diplomat.* p. 376 A; L. Renier, *Inscr. de l'Alg.* n° 3431; Perret, *Catac.* t. V, pl. LXXIII, n° 11, et t. VI, p. 185; De Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, p. 537; mes inscriptions, n[os] 324, 528, etc.

[4] N° 458 R : CVIVS DIPOSITIO STE (*est*) VI IDVS IVNIAS; n° 632, CVIVS DP ❦ EST SVB ❦ DIE . VIII . KAL . IVNII; cf. n° 458 D.

Devant une découverte qui détermine la nature de l'épitaphe donnée par notre vieux manuscrit, j'ai hâte de constater la légitimité d'un droit dont j'ai toujours et largement usé en classant parmi les textes épigraphiques les *epitaphia* des siècles mérovingiens qui m'ont paru comporter cette admission[1].

Un fait philologique me semble encore résulter du petit texte qui nous occupe.

Le mot *depositio*, si fréquent sur les marbres chrétiens, a été regardé par Scaliger[2], Du Cange[3], Boldetti[4] et d'autres encore, comme désignant parfois la mort aussi bien que l'ensevelissement.

On a combattu ce sentiment en produisant des épitaphes où la date

[1] Le savant M. Egger a bien voulu m'adresser, à ce sujet, une note que l'on me saura gré de reproduire : «Il est naturel «que les découvertes des archéologues mul«tiplient ces rapports entre les monuments «et les anthologies. En effet, les textes ins«crits sur des monuments publics ou privés «sont, pour une grande partie, le premier «fonds des deux anthologies grecque et la«tine. Les épitaphes et les formules de dédi«cace (ἐπιτύμϐια et ἀναθηματικά) qui rem«plissent deux livres de l'anthologie grecque «ne sont pas toutes des jeux d'esprit, rédigés «dans le cabinet, pour être publiés en vo«lumes. Ce sont souvent de véritables ins«criptions, composées et gravées pour per«pétuer le souvenir d'événements et de «personnages réels, puis recueillies sur les «marbres par des amateurs anciens, comme «le célèbre Polémon et d'autres, dont M. Franz «a réuni les noms dans un chapitre de ses «*Elementa epigraphices græcæ* (p. 9 et suiv.). «Les historiens et les géographes grecs, «Pausanias plus que tous les autres nous «offrent beaucoup d'inscriptions ainsi rele«vées par eux ; les marbres antiques nous «en rendent chaque jour d'inédites et de «fort intéressantes. C'est ainsi que s'est formé «un *Appendice* de l'anthologie grecque qui «atteignait déjà, en 1814, dans l'édition de «F. Jacobs, le chiffre de 394 pièces, et qui «le dépasserait de beaucoup aujourd'hui, si «l'on y ajoutait toutes les pièces dues, depuis «un demi-siècle, aux fouilles archéologiques. «Telles sont, pour en citer un ou deux «exemples, l'épitaphe des guerriers athé«niens morts à Potidée, épitaphe que M. Ja«cobs n'avait publiée que dans les notes de «son *Anthologia græca*, t. III, p. 972 ; l'épi«taphe des Mégariens, par Simonide, pu«bliée pour la première fois par M. Boeckh, «en 1818, et reproduite au *Corpus inscriptio«num græcarum*, n° 1051. Cette dernière, «comme la très-ancienne inscription en l'hon«neur d'Orrhippus de Mégare (*ibid.* n. 1050), «offre, en outre, cela de particulier, qu'elle «nous est parvenue sur le marbre par une «copie de date assez récente; le vieux texte «s'étant altéré, il avait fallu le regraver; «c'est ce qu'on pourrait appeler une seconde «édition lapidaire.»

[2] Gruter, *Index*, c. XXIV.

[3] *H. v°.*

[4] P. 395.

de la *depositio* est distincte de celle du décès[1]. Dans ces cas, la signification du mot qui nous occupe ne saurait être douteuse; mais, lorsque cette expression est isolée, on serait, selon moi, mal fondé à rejeter absolument l'opinion de ceux qui lui reconnaissent l'un ou l'autre sens. Ce fait me paraît résulter de l'inscription de Vienne où la *depositio* est notée au même jour que la mort, alors que, dans l'ancienne Église, il s'écoulait, comme on le sait, un certain temps entre le décès et la sépulture[2].

Le fragment de l'épitaphe de Sylvia appartient au Musée de Vienne.

439.

Voir mes planches, n° 312.

HIC REQVIESCIT IN PACE
VALERIA QVAE VIXIT ANNVS
III M.VIII DIES XI RESVRREC
TVRA IN CHRISTO 
 

Marbre provenant des fouilles de Saint-Gervais et communiqué par M. Allmer.

J'examinerai ailleurs la formule finale de cette inscription[3].

---

[1] Voir Corsini, *Dissert. ad calc. Not. græc.* p. XI et XII; De Vita, *Ant. Benev.* t. I, p. 297; Gruter, *Index*, c. XXIV.

[2] Corsini et De Vita, *loc. cit.* Cavedoni, *Cimit. chiusini*, p. 33; Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 50; Greg. Tur. *Histor. Francor.* IX, XII; *Gloria confessor.* CIV; *Sept. Dormient.* VI, etc.

[3] Voir ci-dessous, Dissert. n° 467 et ma Préface.

440.

Voir mes planches, n° 310.



HIC IACET IN *pace*
VENANTIVS

Même origine. Collection Girard. Dessin de M. Allmer.

441.

Voir mes planches, n° 316.

† † †
*Hic re*QVIESCIT
*in p*ACE VENERIO
SA QVI VIXIT
ANNVS XXVIII





Même origine. Dessin de M. Allmer.

442.

J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 11; — Chorier, *Recherches*, p. 508; — Reinesius, VI, LXXIV.

PLACIDO CONSVLE

Marbre autrefois encastré dans le pavé de l'église des Cordeliers. Nous trouvons dans les Fastes le nom de *Placidus* en 343 et en 481. S'il

s'agit ici, comme je le pense, d'un fragment d'épitaphe chrétienne, l'âge commun de nos inscriptions et la mention d'un seul consul doivent faire attribuer ce débris à l'époque la moins reculée.

443.

Delorme, *Description*, p. 287; — voir mes planches, n° 314.

HIC REQV*iescit in pace*
BONE MEM*oriæ Mar?*
CELLA QVI V*ixit in sæcu*
LO ANNVS PL*us minus*
OBIIT SVB DIE......
SEPTEMB. M......

Musée de Vienne. Origine non connue.

La forme communément suivie dans la rédaction des épitaphes chrétiennes autorise à penser que l'M qui suit le mot SEPTEMB. appartient au nom d'un consul.

D'après l'âge, en Gaule, de la formule par laquelle débute l'inscription, dont le style général annonce d'ailleurs une basse époque, ce nom devrait être cherché dans les dernières années du ve siècle ou dans le début du vi^e [1].

444.

Voir mes planches, n° 319.

...........VA BREVIS
...........IS

Fragment recueilli à Vienne et conservé dans le Musée.

---

[1] Voir ma Préface.

445.

Delorme, *Description*, p. 280; — voir mes planches, n° 317.

. . . . NDERIS ISTIC
. . . . VM
. . . . *so*CIATA[1] IVGALI
. . . . TORIS
. . . . NORVM
. . . . TA PROAVIS
. . . . TOS
. . . .
. . . . ATA VIRILEM
. . . . E TRAHIS
. . . . MINE NOMEN EST
. . . . ROR
. . . . HONOREM

Au Musée. Reste d'une ancienne épitaphe métrique, au revers d'une inscription du XIIe siècle.

446.

Voir mes planches, n° 318.



*Hic requi*ESCET IN PACE
. . . . QVAE VIXIT

[1] Voir ci-dessous, Dissertation n° 476, le 5e vers d'une inscription inédite conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale.

annos. . .II DECESSIT
. . . . .*kal*ENDAS MA
. . .*resurge*T IN C*hristo*?

Au Musée. Copie de M. Allmer.

La formule finale que je propose de restituer ici serait d'accord avec l'âge indiqué par le début de l'inscription[1]. Elle rattacherait de plus à la contrée ce monument, dont on ignore la provenance[2].

447.

Voir mes planches, n° 320.

*Hic req*VIISCIT IN
*pace bo*NAE MEMO
riæ. . . . . .CVS INNO
*cens qui v*IXIT PLVS
*minus an*NOS II
menses. . . . .*dies* VII[3]

Fragment d'origine inconnue. Collection de M. Girard.

448.

Epitaphia urbis Viennensis, f° 6, verso (Bibl. Imp. mss. suppl. lat. 1879); — Ms. de Séguier, n° 13795, *Inscriptiones Viennenses*, ex ms. De Burle, n° 26 (Bibl. de Nîmes); — J. Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 9; — Gruter, 1062, 5 «a Scaligero;» — Du Cange, v° *Transire;* — Chorier, *Recherches*, p. 321; — Fleetwood.

[1] Cf. ci-dessus, n° 414.

[2] Voir ci-dessous ma Dissert. n° 467.

[3] La formule *plus minus* ne se rencontre d'ordinaire qu'avec un chiffre rond; on la trouve parfois cependant suivie d'indications fractionnaires. (Voir Boldetti, p. 460 : ANNOS P. M. XXXIII. MENS N VIIII. DIES N XX; Cardinali, *Iscr. Velit.* p. 198 : ANNVS PLVS MINVS XXXV ET MENSIS VI ET DIES VIIII.)

514, 1; — Cuperi epistolæ, dans les *Miscellanea Lipsiensia nova*, t. III, p. 734; — Commodianus, *Instructiones*, n° XLII, note de Rigault; — Marini, *Papiri diplomatici*, p. 366, note 24; — De Castellane, *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 187.

......CIT VIR SPECTABILIS DONAE
......IDICERNVS QVI VIXIT
......T TRANSIIT SVB DIE
....*oct*OBRIS FAVSTO VIRO C̄
CONSS.[1]

Débris signalé par Du Boys dans le cloître de Saint-Pierre.

...IDICERNVS me paraît être la fin du nom germanique Hildigern[2].

Trois *Faustus* se trouvent dans les Fastes, en 438, 483 et 490. Il est peu probable qu'il s'agisse ici du premier, collègue de Théodose, dont le nom n'aurait point été omis sur le marbre. *Bonæ* (DONAE) *memoriæ*, qui semble avoir existé au début, et *transiit* ne se montrent en Gaule qu'à dater de 466 et de 473. Deux raisons concourent donc à faire écarter le consul de 438. Celui de 490 étant d'ordinaire qualifié *Junior*, il s'agit probablement ici du *Faustus* de 483[3].

449.

Moniteur universel, 4 oct. 1853, d'après le *Journal de Vienne et de l'Isère;* — *Journal*

[1] Copie de Chorier. Celle de Gruter ne diffère que par des points ajoutés après chaque mot. Du Boys : «Cit vir spectabilis «donæ . idi . Cervus . qui vixit t . transiit sub «die orbis, Fausto viro cl. consul.» De Burle, 3e ligne : ORBIS FAVSTO VIRO CL. *Epitaphia urbis Viennensis :* «In pariete claustri «Dni Petri prope januam Avenionensem» . . . . . CIT VIR SPECTABILIS DONAE . . . . . IDI . CERNVS . QVI VIXIT . . . . . TRANSIIT SVB DIE . . . . . ORBIS FAVSTO VIRO C̄L̄ CONSVL. Du Cange : TRANSIIT SVB DIE . . . . . ORBIS FAVSTO VIRO . C . . . . . COSS . PROSTERNVNTVR MILITE COELI. J'ai hésité à tenir compte de cette dernière ligne, Du Cange ne disant pas de qui il a reçu sa copie, si différente sur ce point de toutes les autres.

[2] Marini, *Pap. dipl.* p. 187, n° 122, contrat de vente de l'an 591, etc.

[3] Voir De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 397.

général de l'instruction publique, 1853, p. 791; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. XLVIII; — voir mes planches, n° 321.

. . . .*omni*
BVS DOLVM QAE VIXIT
ANNVS SEPTEM
ET MENSIS PLVS MEN' X
OBIIT IN PACE SVB DIE CDS
SEPTEMBRIS XXXIII PC BASILI
VC CON INDIC SEXTA

Fragment d'inscription découvert dans les fouilles de Saint-Gervais et cédé au musée de Vienne. Les irrégularités de la pierre ont contraint le graveur à couper le texte par de larges intervalles[1].

Dans ses notes sur Sidoine Apollinaire, p. 321, Savaron réunit plusieurs exemples du mot *dolus*, employé, comme ici, dans le sens de *dolor*.

Si l'on suppose l'indiction comptée du 1er janvier[2], notre date est exacte; le trente-troisième postconsulat de Basile, supputé d'après la méthode victorienne, correspond en effet à la sixième indiction, année 573.

Cette inscription et les suivantes, jusqu'au n° 458 J, m'ont été communiquées par M. Allmer.

450.

De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. XLVIII; — voir mes planches, n° 323.

. . . . *in pa* ? CE
. . . . *omn*IBVS CA
RA PAVPEREBVS PIA

[1] J'ai déjà signalé ce fait, t. I, p. 195.

[2] Voir ci-dessus, n°s 417 et 438 A.

MANCIPIIS BENIG
NA ORAVIT SEMPER
QVOD OPTENERE MERVIT
QVAE VIXIT ANNVS PLVS
MENVS LXV OBIIT IN PACE
S KAL NOVEMBRES XXVI
POST CONS BASILI.
VIRI CLR CONS INDIC
QVARTADECEMA

L'intérêt de ce monument réside surtout dans la belle formule *mancipiis benigna*, dont nous trouvons l'équivalent sur des marbres chrétiens de Lyon et de Rome[1].

Quelque progrès que le christianisme eût apporté dès les premiers siècles, l'humanité pour les esclaves n'était point une vertu vulgaire, et il ne serait que trop facile de montrer la barbarie des maîtres, dans ce temps où des serviteurs atteints de quelque grave maladie étaient jetés hors de la maison[2]. Les maximes évangéliques et les préceptes de l'Église devaient toutefois rendre chaque jour plus rares ces actes d'une froide cruauté, et, je me hâte de le dire, pour l'honneur de la race humaine, dès les premiers temps de l'Empire, l'adoucissement des mœurs avait apporté une amélioration notable dans le sort des esclaves[3].

En ce qui touche les nations barbares, on peut remarquer que la mention inscrite sur le marbre de Vienne ne s'est encore rencontrée en Gaule que chez les Bourguignons[4], dont la loi, plus clémente que celle des Francs, semble tendre à placer l'esclave sous un régime moins rigoureux[5].

[1] Ci-dessus, t. I, n° 25 : FAMVLISQVE BENIGNVS; Bosio, p. 400 : BLANDVS ERAS SERVIS.

[2] Gr. Tur. *Mirac. S. Mart.* II, LIX; cf. III, XLVI; Justin. *Novell.* IX, 26, 153, c. 1; cf. Cyprian. *De mortalitate*, XVI.

[3] Senec. *De Clementia*, I, XVIII; *De Beneficiis*, III, XXII, etc. Petron. *Satyric.* LXXI, etc.

[4] Voir, ci-dessus, l'inscription de Lyon n° 25.

[5] Cf. Yanoski, *De l'abolition de l'esclavage ancien*, p. 9, 10, 24, 25, 27.

Je dois noter ici la forme donnée à l'*ἐπίσημον βαῦ*[1] et le mélange de l'onciale à la capitale romaine[2].

Les éléments de notre date (567) concordent, si l'on suppose l'emploi de la méthode victorienne et l'indiction comptée de janvier[3].

451.

Voir mes planches, n° 322.

.........TITVLVM........
...*obiit in* XPO XII KAL.APR..
.........I V C IND QVINTA

Musée de Vienne. On retrouve à la dernière ligne la mention d'un postconsulat. L'indiction qui l'accompagne n'apparaît avec certitude sur nos monuments qu'en 491[4]; le fragment de Vienne ne semble donc pas antérieur à la fin du ve siècle.

452.

Voir mes planches, n° 326.

....
......*resurre*CTVRVS
IN CNRISTO[5] RECESIT
III.IDVS MAIAS



[1] Cf. mes n[os] 34 et 453.

[2] Le D de forme onciale se trouve déjà sur les tables de l'édit de Dioclétien. (Mommsen, *Das Edict Diocletians*, p. 46.) Voir encore Perret, *Catacombes*, t. V, pl. XX, n° 29.

[3] Voir ci-dessus, n[os] 417 et 438 A.

[4] Voir ma Préface.

[5] Pour *Christo*.

Fragment provenant des fouilles de Saint-Gervais et recueilli par M. Girard.

Je parlerai plus loin de la formule *resurrecturus in Christo* et de l'âge auquel elle me semble appartenir[1].

453.

Voir mes planches, n° 324.

. . . .
. . . *q*VI VIXIT. . . . .
*anno*S LXXXS[2] OBIIT
. . . .

454.

Voir mes planches, n° 329.

SIITEROMAVCVSTV
VIXIT ANNOS TRES ET. . . . .
. . . . . QVATTVOR. . . . .
. . . . . FECERVNT FILIO?
. . . .

J'ai reproduit plus haut une partie de la tranchée ouverte à Saint-Gervais[3]. La voûte de la cave placée à l'extrémité gauche de mon

[1] Ci-dessous, n° 467. Cf. ma Préface.

[2] Voir, pour la forme de l'ἐπίσημον βαῦ, ci-dessus, n° 450.

[3] Le regrettable Père Marchi m'a fait voir au collége romain un fragment de chaux trouvé aux catacombes et conservant, de même, l'empreinte d'un bas-relief d'ivoire que le temps a détruit. Le savant jésuite avait aussi rencontré dans ses fouilles une reproduction semblable à celle de Vienne. (*Architettura*, p. 262, note, et p. 263.)

dessin portait, sur le ciment, l'empreinte, malheureusement imparfaite, de cette inscription qu'on n'a pu retrouver.

455.

Voir mes planches, n° 325.

HIC RE*quiescit*
IN PACE. . . . .
VS INFA*ns qui*
*vi*XIT DI*es*. . . . .

Fouilles de Saint-Gervais. Collection Girard.

456.

Voir mes planches, n° 327.

. . . . *car?* A OMNIBVS
. . . . A QVI VIXIT
. . . . . . *annos* PLVS MINVS
. . . . *resurge?* T IN XPO

Même origine.

457[1] – 457 A.

Voir mes planches, n° 328.

RES — VMIL
MPO — MIAO

[1] Pour satisfaire aux modifications de classement que m'imposaient les découvertes récentes, j'ai dû reporter au n° 458 R l'indication d'un marbre portant le monogramme du Christ accosté de l'A et de l'ω.

Débris d'un marbre ayant servi successivement à deux inscriptions.

---

457 B.

Voir mes planches, n° 406.

.......INA..PONDERE MENTIS	....
.......RIMORDIA SENSVS	SE.........
.......RTANS GRATIA LAVDEM	VECT.......
.......IETAS.PRVDENTIA VVLTVS	CVIVS L.....
.......OR.PROBITASQ.PVDORQ.	....

Fragment d'épitaphe métrique encastré au-dessus d'une porte, dans la cour d'une maison de la Grande-Rue.

458.

Voir mes planches, n° 330.

ASCEN
RAND
sEMPE*r* ?

Fouilles de Saint-Gervais. Collection Girard.

---

458 A.

Voir mes planches, n° 331.

INFANTIS A ?
ABSTVLIT AT

Même origine, même collection.

La seconde ligne contenait peut-être ce vers de Virgile, si souvent reproduit ou imité sur les marbres païens et chrétiens :

Abstulit atra dies et funere mersit acerbo[1].

---

458 B.

Voir mes planches, n° 332.

*vixit an*NVS PLV*s*
minus L ? XXXV *obiit*. . . . .
. . . . . *kalen*DAS DEC*embres*
. . . . P̄ CON*sulatum*

---

458 C.

Voir mes planches, n° 336.

*Hic quiescit ? i*N PACE BONE MEMO
riæ. . . . . DIVS INFANS

[1] *Æneid.* VI, 429, et XI, 28. (Voir Fabretti. c. III, n° 441 : ABSTVLIT. ATRA DIES. ET. ACERVO. FVNERE. MERSIT; Burmann, *Antholog.* t. II, p. 181 : ABSTVLIT ATRA DIES ET FVNERE MERSIT ACERBO; L. Renier, dans Perret, *Catac.* t. VI, p. 151 : ASTVLIT ATRA DIES ET FVNERE MERSIT ACERBO; Murat. 1234, 1 : ABSTVLIT. ATRA. DIES. VNA. CVM. CORPORE. NOMEN; Galletti, *Giornale de' letterati per gli anni* 1756, 1757, Roma, p. 116 : *Lim*INE QVEM PRIMO ❦ SVSTVLIT ATRA DIES ❦; Allegranza, *De Sepulchris christianis*, p. 21 : MORS ILLVM MERSIT ACERBO FVNERE.) Le fragment suivant, que j'ai vu à Turin, dans la Bibliothèque du roi,

. . . . .IS. . . . .
. . . . . . STI.SO. . . . .
. . .DO FVLGE. . . . .
. . . .II ATRA DIES ET. .
. . . . .PIETASQVE. . . . .
. . . . .ISI ?. . . . .

présentait, en tout ou en partie, le célèbre vers de Virgile. C'est par une erreur matérielle que le savant et regrettable abbé Gazzera lit, à la 4e ligne, MATRA DIES. (*Appendice alle Iscriz. crist. del Piem.* p. 17.)

*qui vixi*T PLVS MENVS
annos DVODECE OBIIT
.....*P. C. Basi?* LI V̄ C C̄

---

458 D.

Voir mes planches, n° 334.

........IETATEM
........IN HOC
........LVT ME
........ASELICE
........N OMNE
........QVI VIXIT
...*cujus d*EPOSIO[1] EST
.............ER

Trois fragments trouvés à Saint-Gervais. Collection de M. Girard.

---

458 E.

Voir mes planches, n° 337.

IN HOC TVMOLO DEC?
ESCIT IN PACE BONA*e*
MEMORIAE FAMO*la Dei*
IESMEDIA? QVAE *vixit*

Au Musée. Fouilles de Saint-Gervais. J'inclinerais plutôt à lire ici

[1] Cf. ci-dessus, n° 438 A.

REQ*ui*ESCIT, qui est du VIe siècle, comme la formule initiale, que DECESSIT, qui appartient à une époque plus reculée[1].

---

458 F.

Voir mes planches, n° 338.

vixit in[2] PACE A
nnos XXXVII P̄
c. BASILI V
C̄ C̄ IN*d*
XIIII

Fragment trouvé à l'église de Saint-Georges et appartenant à M. Girard.

L'état de mutilation du monument ne permet guère d'en supputer la date.

---

458 G.

Voir mes planches, n° 345.

*Hic quies*CIT IN PA*ce*
NOS IN ♡ CE
*in*NOCENS
NOOCOR
VSQ
NV

Mont Sainte-Blandine. Collection Girard.

---

[1] Voir ma Préface.

[2] Formule fréquente dans la contrée.

458 H.

Voir mes planches, n° 342.

. . . . .M ƩVI. . . .
. . . . .ƩEDVVƩ. . . . .
. . . .*qui vi*XIT AN̄. . . .
. . .*p. c. Ju*ƩTINI V *c cons*

Débris d'origine inconnue conservé au musée de Vienne et daté d'un postconsulat de Justin.

---

458 I.

Voir mes planches, n° 347.

Vale? NTI
NE QVI
VIXIT A
NNVƩ VI

---

458 J.

Millin, *Voyage*, t. II, p. 25; — Delorme, *Description du musée de Vienne*, p. 287; — voir mes planches, n° 344.

. . .NATIƩFORBCVIPRADIAD. . . . .
. . .ACVCVNOTRANƩV. . . . . . .

---

458 K.

Voir mes planches, n° 343.

*In h*OC MONOMEN*to*
.......STRARES
.......*t*ITVLOM?
..........RAPV
.......*Aga*PITV[1] *v. c. cons?*

Trois fragments d'origine inconnue, conservés au musée de la ville. Cette dernière inscription et les suivantes, jusqu'au n° 458 R, ont été copiées par M. Allmer.

---

458 L.

Voir mes planches, n° 358.

...........V. .VE.....
.........E ET ANEM.....
.....FVET AMATVS PA*uperi*
bus[2] DELECTVS AB O*mnibus*[3]
*q*VI VIXIT ANVS PLV *mi*
nus XXXV OBIET IN *pace?*
....CALEND GENV.....
*a*RIAS INDC[4] V....
....

Fragment de provenance inconnue, recueilli par M. Delorme, et ac-

[1] Agapeto.
[2] Voir ci-dessus, n° 407.
[3] *Dilectus.* Cf. ci-dessus, n° 375, etc.
[4] *Indictione.*

quis, depuis, avec la collection de cet antiquaire, par M. Lucien Coutelrier, de Vienne.

---

458 M — 458 N.

Voir mes planches, n° 346.

obiit die. . . kalendas? AGVSTas[1]
post consulatum IOHANI *viri clarissimi consulis*



---

obiit die. . . kalendas? NOVE*mbres*
post consulatum BASILI *viri clarissimi consulis*



Débris opisthographique d'origine inconnue. Même collection.

La première légende est postérieure à 538[2]; la deuxième, à 541.

---

458 O.

Voir mes planches, n° 341.

*In hoc tu*MOLO *requiescit*
*in pac*E BONAE *memoriæ*
. . . . . . TEBVSIT . . . . . .
. . . . . . STELA. . . . .
. . . . . . EMPOR. . . . . . .
. . . . . . OS. . . . .

[1] *Agustus* pour *Augustus* est fréquent à l'époque mérovingienne. (Cf. Grégoire de Tours, édition Ruinart, p. 1099, note c.)

[2] Voir ci-dessus, n° 384, et ma Préface.

458 P.

Voir mes planches, n° 353.

QVIESCIT MAV. . . .
*quæ vixit pl*VS MINVS A*nnos*
*resurrectur?*A IN C*hristo*[1] ?

---

458 Q.

Voir mes planches, n° 348.

. . . . . . .S EST
. . . . . . .RTVNA BONOR. . . . . .
. . . . . . .IGNVSQVE RE. . . . . . .
. . . . . . .IVS. CARITA. . . . .
. . . . . . .DVM . SIT. TV. . . . . . .

Trois fragments d'origine inconnue, appartenant à M. Girard. Au revers du dernier se trouve un buste sculpté au XVI[e] siècle.

---

458 R.

Allmer, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 4[e] trimestre de 1860, planche; *Découverte de colonnes et de tombeaux antiques dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne*, p. 28; — voir mes planches, n° 361.

. . . .*vixit*
IN PACAE ANNVS
PLVS MINVS ❦
TRIGINTA ET

[1] Voir ci-dessous, n° 467.

HOCTO *cu*IVS
DIPOSISIO STE
VI. IDVS IVNIAS
INDICTIONAE XIIII
ETERVM P CS &
PAV IVNIORE V C C

Fragment trouvé, comme ceux qui suivent, dans l'église de Saint-Pierre, et copié par M. Allmer. Je lis, à la cinquième et à la sixième ligne, *cujus depositio est.* La même formule était inscrite sur le marbre de Sylvia[1].

La seconde année après le consulat de Paulinus le Jeune, 6 des ides de juin, quatorzième indiction, correspond exactement au 8 juin 536. L'épitaphe est gravée sur la section perpendiculaire d'un tambour de colonne scié par la moitié.

---

458 S.

Allmer, *Bullet. de la Société des antiquaires de France*, 4e trimestre de 1860, planche: *Découverte de colonnes et de tombeaux antiques dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne*, p. 26; — voir mes planches, n° 350.

VNDIQ DIVINIS EXORNANS CVLTIB*u*S A*ras*.......
CASTO DVM NVTRIT HONORE ET VIGI.......
PVGN*a* DISC*e*D*ens p*ALMAM ....NV
QVOD MERVIT LACRIMIS QVOD VOTIS FIDA PO*poscit*
ID TRIBVENTE DEO IAM LONGA IN GAVDIA.......
COETIBVS ADMIXTA FVTVRA IN *s*AECV*la Sanctis*
QVAE VI*xit* ANNOS XLVI OBIIT IN XPO IIII ID NOVM II P C B?

Copie de M. Allmer dont j'ai reproduit en partie les suppléments.

[1] Ci-dessus, n° 438 A.

« Sur le couvercle d'une tombe de Saint-Pierre, écrit cet archéo-« logue, reposait à plat et de niveau avec le sol primitif de l'église une « dalle épaisse de pierre au milieu de laquelle est enchâssée une tablette « de marbre portant cette épitaphe du vi^e siècle. » Je n'ai encore remarqué qu'à Trèves l'encastrement dont parle M. Allmer.

Une inscription d'Icosium, publiée par le savant M. Léon Renier[1], présentait peut-être une pensée analogue à celle qui termine la partie métrique de notre légende. On lit sur le monument africain cette ligne mutilée : . . . . SOLVCIS. . . . . *p*OSTVLAVIT, qui rappelle à la fin le PARADISVM LVCIS d'une épitaphe de Milan[2] et les paroles de l'inscription viennoise.

---

458 T.

Allmer, *Découverte de tombeaux antiques dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne*, p. 28; — voir mes planches, n° 354.

NDOSI.	. . . . .V. . . . .
. . . .	. . . . .ENES. . . .ADTVMVLATA MO. . .
. .O FALLENTIS HORAS. . .	VICIT AVARITIAM QVAE VINCERE CVNCTA SOLEB*at*
RENTE. .MVNERA VERA DEI	. . . . .S CARITE. . . *a*BSTINVIT VI. . .
. . . .S VARIAS POMPAS. . .	. . . . .SANCT. . .CARITAS IN CORDE BE*nigno*
. . . . .IBVS EXCOLVIT	. . . . . .*n*EC SINSIT MACVLAM CANDIDA S. . . . . . .
. . . .	. . . .*quin*QVAGINTA ET VNO ANNIS AETAS. . . . . . .
. . . .IS.	. . . . . . .SAECVLIS OBTINVIT PRAEMIA. . . . .
	*o*BIIT. IN XPO. III. IDVS OCTVB*res*. . . . .

Dalle de marbre cipolin.

Au milieu de nombreux éloges, l'épitaphe parlait surtout de cette

[1] *Inscriptions de l'Algérie*, n° 4058.

[2] Voir ci-dessous, Dissert. n° 594.

charité dont l'Église recommandait la pratique, en même temps qu'elle punissait la dureté des cœurs[1].

---

458 U.

Voir mes planches, n° 349.

LVCIS FINE CARENS.........................
HOC TOMOLO CAEL.........................
SACRA CAPVD[2] FLO.........................
SPONSA ET DISCI.........................
ADTRIVIT TENER.........................
.....IBVSQ. CRO.........................

Fragment d'une inscription en vers.

---

458 V.

Voir mes planches, n° 351.

....
.........................CHRISTVM
.........................SEQVVTVS

Débris d'une légende, probablement en vers, et qui rappelle ces mots d'une épitaphe romaine[3] :

MORIBVS HEC CRISTVM SEMPER COMITATA SVPERSTES.

---

[1] *Can. Apost.* c. LIX; *Concil. carth.* IV, c. XCV; *Pœnitentiale Bigotianum*, III, c. VI, § 1; *Pœnitentiale Cummeani*, c. VIII, § 2; *Pœnitentiale XXXV capitul.* c. XXI; *Pœnitentiale Pseudo-Theodori*, c. X, § 4; cf. Greg. Tur. *De Gloria confessorum*, c. CXI; ci-dessous, Dissertation n° 643.

[2] *Caput.*

[3] De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 370, n° 841.

458 X.

Voir mes planches, n° 357.

IN HOC T*umulo requi*
ESCIT IN *pace bonæ*
MEMORIA*e*. . . . . . .
S QVI *vixit*. . . . . .

---

458 Y.

Voir mes planches, n° 355.

. . . . .MIAS. . . . .
. . . . .ATIS HONVS. . . . .
. . . . .ATVTINIS OFFICIO. . . . .
. . . . .S CVRANS EDV. . . . .
. . . . .EBVS BONAS. . . . .
. . . . .N QVI VIX*it*. . . . .

---

458 Z, AA, BB.

Voir mes planches, n°s 352, 356 et 333.

. . .VOR. . . . . .MORTAL. . . . . .VRAS. . . . .
. . .V.ET. . . . . .IIGVOSA. . . . . .SCVIT. . . . .

---

458 CC.

Voir mes planches, n° 335.

*in h*OC TVMV*lo requi*
*escit i*N PACE BO*næ me*
moriæ. . . . .

458 DD.

Voir mes planches, n° 339.

*In hoc tu*MVLO R*equi*
*escit b*ONE MEM*oriæ*
. . . *qui* VIXIT AN*nos*. . .
. . . *me*NSIS N. . . . . . .
. . . . . . X AV. . . . . . .
. . . . . MPAV. . . . .

La dernière ligne de l'inscription mentionnait peut-être un post-consulat de Paulinus[1]; ce détail serait d'accord avec l'âge de la formule initiale[2].

458 EE.

Voir mes planches, n° 340.

*In hoc tu*MOL*o requiescit*
*in p*ACE BONE MO
moriæ R? ANDOERDVS
qui vixit ANNVS XXX

[1] *Post consulatu*M PAV*lini junioris.* [2] Voir ma Préface.

menseS QINQVE OBIE*t*
.....K̄L APRILIS
*resurg*ET IN XP̄O POS*t*
cons...ASTERII *et*
Præsidii vv cc

M. Allmer a bien voulu m'adresser une copie de ce fragment nouvellement découvert à Vienne, dans le quartier de Saint-Martin, et appartenant à M. Girard. *Bonæ memoriæ* ne se montre, en Gaule, qu'à dater de 473, et l'ensemble de la formule initiale ne s'y trouve pas avant 493[1]. Ce double détail permet d'attribuer notre inscription à l'Asterius de 494[2].

Vienne possède un autre fragment[3] qui semble daté, comme l'est celui-ci, du rare postconsulat d'Asterius et de Præsidius.

Ces deux monuments appartiennent au début de l'année; le nom du consul de 495, Viator, n'a donc été, selon toute apparence, connu que tardivement dans notre pays[4].

---

458 FF.

En terminant l'examen des inscriptions de Vienne, je dois signaler quelques autres débris chrétiens que possède la même cité.

On conserve, dans son Musée, un bas-relief de marbre, depuis longtemps connu, et représentant le monogramme ☧, aux branches duquel l'A et l'W sont suspendus par des chaînettes[5].

Sur quelques fragments de sarcophages de la même collection, j'ai

[1] Voir ma Préface.

[2] Le nom du consul de 449, auquel on pourrait être tenté de faire remonter notre inscription, est *Astorius*, et non *Asterius*, comme on le trouve parfois écrit. (De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 335, 404 et 582.)

[3] N° 432.

[4] Cf. De Rossi, *vol. cit.* p. 406.

[5] Bibl. imp. mss. suppl. lat. 1131, p. 49: «A la porte d'Avignon;» Chorier, *Recherches*, p. 334; Millin, *Voyage*, t. II, p. 19; Delorme, *Description*, p. 299, n° 306. On trouvera un dessin de ce bas-relief au n° 325 du beau recueil que prépare M. Allmer.

remarqué la scène d'Adam et Ève tentés par le serpent et la représentation, plus rare, de la piscine probatique[1].

Le Musée possède encore le reste d'une tombe à monogramme, dont un dessin complet existe dans le manuscrit de Charvet[2].

Du Boys signale, à Vienne, une figure dont l'attribution a, dit-il, été contestée; c'est, à ses yeux, l'image de Jonas reposant sous le lierre[3]. Ce monument m'est inconnu.

Un second bas-relief, que décrit le même auteur, sans en déterminer le sujet[4], mais dont on retrouve le dessin dans deux manuscrits de la Bibliothèque impériale[5], me paraît représenter la même scène[6].

Je mentionnerai encore une tombe antique[7] où sont gravés deux paons, qui symbolisent l'idée de la Résurrection[8], si fréquemment exprimée sur les épitaphes de la Viennoise[9]; divers sarcophages à monogrammes, dessinés par M. Allmer[10], et un fragment où se voyait peut-être le combat de David et de Goliath[11].

Je reviendrai, dans un travail général, sur ces monuments figurés. dont la Gaule possède un si grand nombre, et qui intéressent, au même titre que les inscriptions, l'histoire de nos origines chrétiennes[12].

---

[1] C'est le monument que signale M. Delorme, n° 228 de sa *Description*. Je base mon attribution sur la comparaison de ce marbre avec un sarcophage de Rome. (Bosio, p. 97; cf. Joh. V, 2-9.)

[2] Voir le recueil de M. Allmer, n° 322. Ce sarcophage a été trouvé, en 1720, près du cimetière de l'église de Saint-Maurice.

[3] *Viennæ antiquitates*, p. 8.

[4] *Ibid.* p. 9.

[5] Suppl. lat. n° 1131, fol. 5; Fonds S. Magloire, n° 6, fol. 159.

[6] Je suis ici en désaccord avec l'auteur du dernier manuscrit, Barletti, qui voit dans le bas-relief de Vienne le démon apparaissant à un personnage endormi, avec M. Mermet (suppl. lat. 1131), qui y reconnaît «une dame au bain regardant un animal furieux «dans un bois près de son bain,» et avec M. E. Rey (*ibid.*), qui y signale «Mercure «assis sous un figuier.»

[7] A l'église de Saint-Maurice. (Voir, sur ce monument, qui provient de l'église de Saint-Pierre, Chorier, *Recherches*, p. 286; Collombet, *Hist. de l'Église de Vienne*, t. I, p. 92.)

[8] Voir ci-dessus, t. I, p. 136.

[9] Voir ci-dessous, n° 467.

[10] N°s 321, 326, etc.

[11] Millin, *Voyage*, p. 47; Comparer Dom Marlot, *Histoire de la cité, ville et université de Reims*, t. I, p. 602; Odorici, *Monumenti cristiani di Brescia*, tav. VI, n° 13.

[12] Voir ma Préface.

SAINTE-COLOMBE.

459[1].

Artaud, *Deuxième notice du musée de Lyon*, p. 31; — De Boissieu, p. 598; — Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, p. 131; — voir mes planches, n° 359.



AVXILIVS
VIX.XIT.AEN
NOS.XXXVII ET
MESIS VI.ET DIES
III

Inscription trouvée à Sainte-Colombe[2] et donnée au Musée de Lyon.

460.

Voir mes planches, n° 363.

.... PLEN*us*
..... *m*ERITIS EST MERCATVS HO*norem*
.... AE VIVENS POST MORTE*m*.....
..... ERQVE VIDEBIT ♡
..... *d*EPOSITIO QVI..............
..... *d*ECIMO K O*ctobres*...........

Au Musée de Vienne. Fragment d'une inscription métrique, suivie d'un complément en prose.

[1] Il m'a fallu reporter au n° 460 A l'inscription qui devait figurer sous le n° 459.

[2] Voir, sur cette localité, *Bulletin monumental,* t. I, p. 222; *Revue numismatique*, 1858, p. 389.

Je trouve ici, pour la première fois, le mot *Depositio*, aussi rare dans la Gaule qu'il est ailleurs fréquemment employé sur les épitaphes chrétiennes.

La seconde ligne de notre fragment rappelle ce vers d'une inscription de Rimini :

HOS NON IMBELLI PRETIO MERCATVS HONORES [1]

La formule *vivere post mortem* s'entend ordinairement de la vie future[2]; mais cette expression est parfois aussi relative à la perpétuation de la mémoire par les monuments funéraires[3].

---

460 A.

Artaud, *Deuxième notice des inscr. du musée de Lyon*, p. 35; — Chorier, *Recherches*, p. 153; — L'abbé Greppo, *Revue du Lyonnais*, t. XII, p. 184; — De Boissieu, p. 499; — Comarmond, p. 145; — voir mes planches, n° 360.

EGO PATER VITALINVS ET MATER
MARTINA SCRIBSIMVS NON GRAN
DEM GLORIAM SED DOLVM FILIO
RVM TRES FILIOS IN DIEBVS XXVII
HIC POSVIMVS SAPAVDVM FILIVM
QVI VIXIT ANNOS . VII . ET DIES . XXVI
RVSTICAM FILIAM QVI VIXIT ANNOS
IIII ET DIES . XX . ET . RVSTICVLA FILIA . QVI
VIXIT . ANNOS . III . ET . DIES . XXXIII

[1] Murat. 436, 1.

[2] Ci-dessus, n° 429 : ATQVE PROCVL TENDAT VIVERE POST OBITVM; Greg. Turon. *Glor. Confess.* c. III : «. . . qui vivere se post tumulos præsentibus virtutibus manifestat;» *Liturg. mozarab.* éd. Migne, t. I, p. 1016 : «Vivere post obitum animas fidelium protestavit Christus Dnus ac Redemptor æternus.»

[3] Petron. *Satyric.* c. LXXI : «Valde te rogo ut secundum pedes statuæ meæ catellam pingas, et coronas et unguenta et Petractis omnes pugnas, ut mihi contingat tuo beneficio post mortem vivere.»

Aucun symbole, aucune formule n'accuse la religion de ceux que nomme cette épitaphe. Je lui donne place dans mon recueil pour l'âge que lui assigne la forme des caractères et en me souvenant que plus d'une inscription n'a pu être classée parmi les marbres chrétiens que par des signes indépendants de son contexte[1].

En lisant ce petit texte, je ne puis me défendre de penser aux cruelles épidémies qui vinrent, au VIe siècle, s'abattre sur la Gaule, et firent parfois périr un grand nombre d'enfants[2].

Nous avons déjà rencontré le mot *dolus* employé dans le sens de *dolor*[3].

L'inscription des fils de Vitalinus est conservée au Musée de Lyon.

---

460 B.

Voir mes planches, n° 364.





SEVERINVS — DECENTIVS
RECESSIT DE SAE — RECESSIT DE SAE
CVLO HABVIT AN — CVLO AN . II . M
III M . V ET D VI — VIII . D VII
HI FVERVNT FILI HELARI ET
DALMATIAE

Inscription copiée par M. Allmer; elle est encastrée à Sainte-Colombe au-dessus de la porte d'une habitation. Le style et la paléographie permettent d'attribuer au Ve siècle l'épitaphe des enfants d'Hilarus[4].

---

[1] Voir ci-après, n° 517.

[2] Greg. Turon. *H. Fr.* V, XXXV. Cf. ci-dessous. Dissert. n° 621.

[3] N° 449.

[4] Voir ma Préface.

SAINT-JEAN-DE-BOURNAY.

461.

Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 201; — voir mes planches, n° 365.

✝ HOC TOMOLOM
REQVESCET IN PACE
BONE MEMORIE TEO
DEMODOS QVI VIXI
T PLVS MENOS A
*nn*OS XXXXI NOT*avi?*
DIE NONO KL
*e*NDAS IENVA
RIAS INDIX
. . . .

J'ai copié à Vienne, en 1849, cette inscription, alors conservée dans la collection de M. Delorme.

La comparaison d'un marbre lyonnais semble autoriser la restitution du mot *notavi* à la sixième ligne[1]; ce serait un nouvel exemple de l'introduction d'une formule diplomatique[2] dans les épitaphes[3].

La légende funéraire de Teodemodos[4] est gravée sur un éclat de pierre.

---

[1] N° 36 : NOTAVI DIAE QV*in*TO KL AGVSTAS. (Cf. L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 1760.)

[2] De Rozières, *Formules*, p. 287 : «Ego «itaque ille notavi diem et annum;» p. 372 : «Notavi diem illum illius (mensis);» p. 458 : «Ego itaque notavi supradictos dies.» (Cf. p. 460, 490, 578, et Villanueva, *Viage literario*, t. VI, p. 334.)

[3] Voir ma Préface.

[4] Pour Teudemondus. (Pardessus, *Dipl.* t. I, p. 70, a° 523.)

462.

Delorme, *Revue de Vienne*, t. II, p. 30; — Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 199; — voir mes planches, n° 362.



HIC NATVS CARANQVAE TVENS EX MVNERE IOGALEM
INSTITVET SOBOLEM SEMPLECETATE PIA
HIC QVANQVAM GEMENO NATARVM PIGNORE FVLSIT
EXSIMIA DE LAVDE SATES NVNC EXPRIME ERAT TEMPVS



VIR FVET EXCELLENS ARGVTISSEMVS APTVS
TEMPOREBVS VARIES INGENTIA FATA RELIQVID
VrBES AB ANTIQVA NOVELETATE ERAT CAPVD
VIX TENIT HIC TOMVLVS LAVDES QVI CONTEGIT ARTS



PRIDI KAL MAIAS VICIES II PVS CON BASILI VCC INDE X

Hic natus caramque tuens ex munere jugalem,
Instituit sobolem simplicitate pia.
Hic quanquam gemino natarum pignore fulsit,
Eximia de laude satis nunc exprimere (?) erat tempus.
Vir fuit excellens, argutissimus, aptus;
Temporibus variis ingentia fata reliquit;
Urbis ab antiqua nobilitate erat caput.
Vix tenet hic tumulus laudes qui contegit artus.

Pridie kalendas maias bis et vicies post consulatum Basilii viri clarissimi consulis, indictione decima.

Marbre encastré dans la façade occidentale de l'église et copié par M. Allmer, comme les trois monuments qui suivent. Le défaut de nom propre semble montrer que la sépulture portait quelque autre indication, non retrouvée avec cette épitaphe.

J'ai déjà parlé de la mention de la noblesse sur les inscriptions chrétiennes[1] et du mélange irrégulier d'hexamètres et de pentamètres dans les poésies épigraphiques[2].

[1] Ci-dessus, t. I, n° 217. (Cf. ma Préface.)

[2] T. I, n° 242; voir encore C. Visconti. *Escavazioni del Guidi*, p. 54.

Une épitaphe conservée dans nos vieux manuscrits, et que je transcrirai plus loin[1], reproduit le deuxième vers avec cette variante :

ENVTRIENS SOBOLEM SEVERITATE PIA

Ces deux pentamètres rappellent les préceptes des constitutions apostoliques sur l'éducation religieuse dans la famille[2].

Le vingt-deuxième postconsulat de Basile a été supputé ici suivant le mode victorien[3] ; il nous reporte à l'année 562.

Devant le silence de l'histoire sur le sort de la Bourgogne, à cette époque, il serait intéressant de savoir si, comme semble l'indiquer notre inscription, le pays, troublé, moins de trente années auparavant, par l'invasion franque[4], n'était point encore pacifié vers 562.

EYZIN.

463.

Voir mes planches, n° 370.

✝ IN XPI NOMINE IN
HOC TOMOLV REQVIESCE
IN PACE BONE MEMO
RIAE ..E..ENCIVS[5] Q VIXET
. . . .

Marbre conservé chez M. de Salemar.

---

[1] N° 476.

[2] Οἱ μέν τοι πατέρες, παιδεύετε τὰ τέκνα ὑμῶν ἐν Κυρίῳ, ἐκτρέφοντες αὐτὰ ἐν παιδείᾳ καὶ νουθεσίᾳ Κυρίου, καὶ διδάσκετε αὐτὰ ἐπιτηδείους καὶ ἁρμοζούσας τῷ λόγῳ τέχνας. . . . . διὸ μὴ εὐλαβεῖσθε αὐτοῖς ἐπιπλήσσειν, σωφρονίζοντες αὐτὰ μετ' ἐμβριτείας. (*Const. Apost.* IV, XI, dans Coteler. *Patres Apostolici*, ed. 1672, t. I, p. 234.) Cf. Sozom. IX, 1.

[3] Voir ci-dessus, p. 114, Diss. n° 438 A.

[4] Cf. ci-dessous, n° 477 A, et ma Préface.

[5] *Terencius ?*

MERLAS.

464.

Pilot, *Précis statistique des antiquités du département de l'Isère*, p. 35; — voir mes planches, n° 374.

HIC RE*q*VIES*cit bonæ me*
MORIE FAMOL*us? Dei.....*
IN SPE RESVRRE*ctionis mise*
RECORDIAE XPI *qui vixit an*
NVS XII ? MIN*ses*
DIES SEPTEM *obiit*
... KALENDA*s*.........
..... CONS...........
..... IND*ictione*........

Parmi les épitaphes qui portent, comme celle-ci, la formule IN SPE RESVRRECTIONIS MISERICORDIAE CHRISTI, une seule est datée; elle appartient à l'année 547 [1]. J'expliquerai dans ma Préface comment les autres monuments où figure cette mention toute locale me paraissent devoir être de même rattachés au VIe siècle.

L'épitaphe de Merlas portait, comme on le voit, la double date d'un consulat et d'une indiction.

465.

Bimard, dans Muratori, *Thesaurus*, t. I, p. 131; — Pilot, *Précis statistique du département de l'Isère*, p. 35; — voir mes planches, n° 369.

IN HVC LOCO REQVIESCIT
......ENGEBVALD ET.......

[1] N° 467.

......DEVM FEMENA.......
.........IN SPE RESVRE....
.... VITE AETERNAE....
CVAE VIXIT ANNOS QVA
DRAGINTA ET DVOS MIN
SIS SEX OBIET QVINTO
CALENDAS NOVEMBRES
INDICTIONE XIIII

Le côté gauche de cette épitaphe, dont M. Allmer m'adresse un dessin, se trouve engagé sous la table de communion dans la chapelle de Saint-Sixte. Mes suppléments sont tirés de la copie de Bimard.

Bien que les mots *requiescit* et *quæ vixit* indiquent un seul personnage, la sépulture paraît avoir été préparée pour deux chrétiens.

Si les lettres DEVM nous donnent la certitude que le mot *femina* n'était précédé d'aucun titre honorifique, nous pouvons de même être assurés qu'il n'en était point suivi. Les expressions *laudabilis, clarissimus, honestus, illustris*, qui se placent le plus communément après *vir*, se mettent, en effet, avant *femina*. Selon toute apparence, ce mot figure donc ici dans le sens d'*uxor*, et DEVM termine un nom propre tel que *Spesindeum*, qui se rencontre ailleurs[1]. J'incline donc à lire sur notre marbre : *In hoc loco requiescit in pace Engebuald*[2] *et Spesindeum, femina ejus.*

La formule *in spe resurrectionis vitæ æternæ* se retrouve dans les liturgies orientales et dans une prière de saint Polycarpe de Smyrne[3].

D'après ses dimensions, l'inscription de Merlas formait sans doute le fond d'un sarcophage[4].

---

[1] Morcelli, *Africa cristiana*, t. III, p. 326, a° 560.

[2] Cf. Guérard, *Polypt. d'Irm.* p. 264, Incbald, etc.

[3] Goar, *Euchol.* p. 78 : Μνήσθητι πάντων τῶν προκεκοιμημένων ἐπ' ἐλπίδι ἀναστάσεως ζωῆς αἰωνίου; Ruinart, *Acta Sinc.* p. 43; cf. ci-dessus, p. 164.

[4] Voir ci-dessous, n°s 301 et 384.

LA CÔTE SAINT-ANDRÉ.

466.

Victor Teste, *Bulletin monumental*, t. XX, p. 490; — voir mes planches, n° 366.

HIC REQVIESCIT IN PACE
DVLCITIVS QVI VIXIT ANN
VII DI XX ET III RESVRREC
TVRVS IN XPO
A ☧ ω

Tablette de marbre appartenant à M. Girard et dessinée par M. Allmer. Elle recouvrait une cavité formée d'un ciment rougeâtre et contenant des ossements. Voir ma Préface, pour la formule finale.

REVEL-TOURDAN.

466 A.

Voir mes planches, n° 368.

✝ HiC REQVIESCIT IN PACE
BONE MEMORIAE ADICA
QVI VIXIT ANNVS SEX ET M
SES QVINQVE OBIAT IN XPO
MONO DECINO KALENDASS
SEPTEMB VICES ITER PCCL ?
BASILI VV CLARISSIMI CON
SOLES INDEXIONI TESIA
DECNA

« Hic requiescit in pace bonæ memoriæ Adica, quæ vixit annos sex « et menses quinque. Obiit in Christo nono decimo kalendas septem- « bres, vicies iterum post consulatum Basilii viri clarissimi consulis. « indictione tertia decima. »

Cette inscription si barbare m'est communiquée par M. Allmer. Trouvée dans le jardin du presbytère, elle a été encastrée à l'intérieur de l'église.

On y remarquera la forme insolite qu'affecte la lettre D et les deux monogrammes en forme de roue[1]. Il n'y a pas concordance entre les mentions chronologiques. D'après la supputation commune, le 14 août 563, vingt-deuxième année après le consulat de Basile, correspond à la douzième indiction.

467.

Voir mes planches, n° 373.



HIC REQVIESCET IN PA
CE BONE MEMORIAE GVN
DIISCLVS IN SPE RESVRRE
XIONIS MESERECORDIAE
XPI Q VIXIT IN SECOLO.
ANNVS LXSIII OBIIT IN XPO
XS KAL. FEBRVARIAS
S. P : CON BASILI INDI XI

On a fait justement ressortir les variétés de caractères qui distinguent, en numismatique, les divers centres de fabrication. « Chaque

[1] Voir ci-dessus, p. 26, 27.

«province eut son style,» écrit le savant M. de Longpérier, dans sa *Notice sur la collection Rousseau*[1].

Ce qui est vrai pour les anciennes monnaies, comme aussi pour les œuvres de l'architecture, ne l'est pas moins en ce qui touche les monuments de l'épigraphie. A chaque lieu nouveau qu'il visite, l'antiquaire voit varier les formules, les symboles, l'écriture, la disposition, les ornements des marbres. Indifférentes en apparence, ces dissemblances si marquées méritent d'être étudiées avec soin. Nées parfois de la diversité des temps[2], aussi bien que de celle des lieux, elles peuvent guider dans la restitution des textes, accuser la nationalité des personnages, l'âge des inscriptions, apporter même des documents pour l'histoire des idées.

Il me faut faire appel à la patience du lecteur pour entreprendre de mettre sous ses yeux quelques traits de la localisation des types et des formules de l'épigraphie chrétienne. Voici, dans les diverses provinces, ceux qui me semblent les plus remarquables :

Première Germanie.

Mayence : IN HOC TITVLO REQVIESCIT[3]; FELICITER[4]; Worms : TITVLVM POSVIT[5].

Première Belgique.

Trèves : PRO CARITATE et semblables[6]; TITVLVM POSVIT[7]; HIC IACET; HIC IACET IN PACE[8]; PATRES[9].

Deuxième Belgique.

Amiens : VBI FECIT NOVEMBER DIES XV et semblables[10]; DEFVNCTVS EST[11].

[1] Préface, p. XII et XIII.

[2] Voir ma Préface.

[3] N[os] 339, 340. Cf. n° 480; Gruter, 551, 5; Maffei, *Mus. Veron.* 147, 2.

[4] N[os] 339, 340.

[5] N[os] 346, 357, 348. (Cf. ma Préface.)

[6] Voir ci-dessus, t. I, p. 401, note 12.

[7] N[os] 224, 229, 230, etc.

[8] N[os] 222, 223, 230, etc.

[9] N[os] 244, 246, 250, etc.

[10] N[os] 322, 324, 325, 325 A.

[11] N[os] 322, 324, 325, 325 A, 330 A.

Viennoise.

SVRRECTVRVS IN XPO et formules analogues [1]; Briord : HVMANITAS [2]; ABSTVTVS [3]; Briord et Vienne : VOLVNTAS [4]; Vaison et Arles : PAX TECVM [5]; Marseille : RECESSIT, conservé même alors que ce mot a disparu ailleurs du formulaire épigraphique [6].

Première Aquitaine.

Coudes : TRANSIIT IN ANNOS [7].

Première Narbonnaise.

Toulouse : REQVIEVIT IN PACE [8].

Première Lyonnaise, Viennoise.

BONAEMEMORIVS [9]; APTVS [10].

Première et Deuxième Lyonnaise, Deuxième Germanie, Grande Séquanaise, Viennoise, Première Aquitaine, Première Narbonnaise, Alpes-Maritimes.

BONAE MEMORIAE, inconnu dans le reste de la Gaule, et très-peu fréquent à Rome.

Première Lyonnaise, Première Germanie, Grande Séquanaise, Viennoise, Première Aquitaine.

VIXIT IN PACE.

Première et Quatrième Lyonnaise, Viennoise, Première et Deuxième Narbonnaise.

OBIIT, d'un usage général; est peu fréquent à Rome.

[1] Voir ci-dessous, p. 161.

[2] Nos 375, 379, 382, 383.

[3] Nos 376, 377, 380, 381.

[4] Nos 380, 383, 406.

[5] Nos 490, 491, 495, 497, 499, 519, 520, 522, 526, 533, 541.

[6] Nos 544, 545, 548, 549, 551. (Cf. ma Préface.)

[7] Nos 569 et 571.

[8] Nos 598, 601, 602.

[9] Nos 59, 551, etc.

[10] Nos 17, 373 A, 425, etc.

Première Lyonnaise, Viennoise, Première Aquitaine.

TRANSIIT, tout au moins peu fréquent à Rome.

Espagne.

FAMVLVS DEI ou CHRISTI [1].

Gaule cisalpine.

Côme : VIXIT IN HOC SAECVLO ANNOS. . . . . [2]; Côme, Alba, Pollenzo, Nice et environs : DEPOSITVS SVB DIEM XIV KAL, etc. [3]; Côme, Milan, Aquilée, Florence, Bologne, etc. : BM, en tête des inscriptions [4]; Turin, Tortone, Milan, Brescia, Cività di Friuli, Aquilée : CONTRA VOTVM POSVIT [5]; Piémont : HIC REQVIESCIT IN SOMNO PACIS [6].

[1] Gruter, 1059, 9; 1054, 4 et 7; 1057, 3; 1060, 2; Doni, 20, 33; Muratori, 1851, 4; 1855, 5; 1877, 3; 1880, 5; 1892, 7; 1904, 1; 1930, 4; 1950, 8; 1953, 8; Maffei, *Museum Veronense*, 423, 3. Cette formule ne se trouve pas dans les inscriptions des catacombes enregistrées par Bosio et Boldetti.

[2] Rovelli, *Storia di Como*, Parte I^a, p. 325, 327, 328, 329, 330 et autres inscriptions de la Casa Giovio. (Bernasconi, *Le antiche lapidi cristiane di Como.*)

Je mets sous les yeux du lecteur, comme un des types de l'épigraphie locale, une épitaphe très-effacée que j'ai copiée dans la même collection :

B M
HIC REQVIESCVNT IN PA
CE FAMVLI XPI · IOHANN
ES CVM BEATISSIMA VXO
RE SVA QVI VIXIT IN HOC SECVLO
ANN PL M LXV DP SD IIII KL
SEPTBS ET ILLA SD IDVS
NOVEBS IND XIIII

[3] Rovelli, p. 327, 328, etc. Inscriptions de la Casa Giovio; Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 22 et suivantes.

[4] Voir l'inscription transcrite dans la note 2; Rovelli; Bernasconi; J. Arneth, *Beschreibung der zum K. K. Münz und Antiken-Cabinette*, p. 18. (Cf. ci-dessus, t. I, p. 491.)

[5] Fabretti, VIII, 174, 175, 176, 179; Gruter, 1049, 8 et 9; 1050, 4 et 9, 1051, 1; Labus, *Monum. di S. Ambr.* p. 10 et la série d'inscriptions inédites de Saint-Ambroise de Milan; Arneth, p. 17.

[6] Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 29, 30, 31, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 79, 83, 85, 86, 88, 89, 90, 138.

Latium.

Rome, Ostie : LOCVS, au début de l'inscription[1]; Rome : DEPOSITVS, forme très-fréquente, dont la Gaule présente à peine quatre exemples[2]; REFRIGERIVM, IN REFRIGERIO, REFRIGERET DEVS[3]; LOCVM EMIT ou COMPARAVIT[4], formule qui nous est complétement étrangère; mention, chez nous fort rare[5], de la tombe préparée par le vivant. Ostie : HIC DORMIT[6], CVM DEVS PERMISERIT, QVANDO DEVS VOLVERIT[7].

Campanie.

Naples : IN AVLA REGNI TVI, INDVC EOS IN CAELESTIA REGNA[8].

Apulie.

Mirabella, Æclanum, Fontanarosa, etc. : HIC REQVIESCIT IN SOMNO PACIS[9] DEPOSITIO EIVS III IDVS... etc.[10]

Bruttium, Campanie, Apulie.

B M, en tête des inscriptions[11].

[1] Bosio, Boldetti, De Rossi, t. I, passim; P. E. Visconti, *Iscrizioni della Rocca d'Ostia*, in fine.

[2] Nos 253, 527, 599, 623.

[3] Grut. 1057, 18; Bold. 87, 417, 418, Mar. *A. S. V.* 122; Perret, V, 61; Wiseman, *Fabiola*, ed. Lond. 1855, p. 148; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. CX, CXI. L'acclamation REFRIGERET ne se trouve qu'une seule fois en Gaule (ci-dessous, n° 548 A).

[4] Boldetti, p. 53, etc.

[5] Je ne sais que trois exemples en Gaule (nos 400 A, 492, 596) de cette mention si fréquente à Rome. (V. Bosio, Boldetti, De Rossi, t. I, etc.)

[6] P. E. Visconti, *loc. cit.* C. L. Visconti, *Le escavazioni ostiensi*, p. 61.

[7] P. E. Visconti, *loc. cit.*

[8] Jorio, *Catac. di S. Genn. dei Poveri*, tav. IV, nos 1 et 4; tav. V, n° 20; Fusco, *Iscrizioni pertinenti alle catacombe di S. Gennaro di Poveri*, I, 14 et 20.

[9] Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani*, nos 1291, 1293, 1294, 1296, 1299, 1302, 1304, 1305 à 1309.

[10] *Id. ibid.* 1291, 1293, 1294 à 1307, 1308.

[11] Mommsen, nos 67, 1292, 1294, 1305, 2074, etc.

Afrique.

Sitifis, Tiaret, Cæsarea, Rusgonia, etc. : MEMORIA, au début de l'inscription [1]; Sitifis, Orléansville, Arbal, Portus Magnus : PRAECESSIT [2]; Hamman bel Hanefia, Hadjar Roum, Portus Magnus : DECESSIT, DISCESSIT [3]; Cirta, Kalama, Carthage, etc. : VIXIT IN PACE [4].

Grèce.

Athènes : ΚΟΙΜΗΤΗΡΙΟΝ, au début de l'inscription [5].

Galatie.

Tschorum, etc. : ΘΕCΙC [6].

Cilicie.

Mopsueste, Tarse, Corycus, Séleucie : ΤΟΠΟC [7]; Séleucie, Bor, ΜΝΗΜΙΑ [8]; Mopsueste, Tarse : ΜΝΗΜΑ ΔΙΑΦΕΡΟΝ [9]; Séleucie : ΧΑΜΟCΟΡΙΝ, ΠΑΡΑCΤΑΤΙΚΟΝ, dans le sens de *sépulture* [10]; Corycus, Epinoia, Séleucie : ΘΗΚΗ [11]; Corycus : CΩΜΑΤΟΘΗΚΗ [12].

Syrie.

Andrena, Phylea, Shmerrin, Homs, sur des portes : ΑΥΤΗ Η ΠΥΛΗ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΔΙΚΑΙΟΙ ΕΙCΕΛΕΥCΟΝΤΑΙ ΕΝ ΑΥΤΗ [13].

Palestine.

Jérusalem : ΜΝΗΜΑ ΔΙΑΦΕΡΟΝ [14], formule dont M. de Saulcy re-

[1] L. Renier, *Inscr. de l'Algérie,* nos 3436, 3442, 3446, 3715, 4028, 4029, 4059, 4066.

[2] Nos 3430, 3701, 3710, 3795, 3796, 3840, 3841.

[3] Nos 3723, 3745, 3840, 3841.

[4] De Rossi, *De christianis titulis carthaginiensibus,* p. 15.

[5] *Corp. inscr. gr.* 9305 à 9314.

[6] *Ibid.* 9241 à 9248, 9254, 9256.

[7] *Corp. inscr. gr.* 9157, 9161, 9199, 9228, 9229.

[8] *Ibid.* 9225 à 9227, 9240.

[9] *Ibid.* 9159, 9162.

[10] *Ibid.* 9219 à 9223, 9214 à 9217.

[11] *Ibid.* 9165, 9174, 9176, 9180, 9181, 9184, 9201 à 9213, 9236, 9237.

[12] *Ibid.* 9164 à 9196.

[13] *Ibid.* 8930 à 8934.

[14] *Ibid.* 9138, 9140, 9142.

lève spirituellement une interprétation singulière[1]; ΘΗΚΗ ΔΙΑΦΕΡΟΥϹΑ[2].

Égypte.

Benk'a el Assel : ЄΠ'ΑΓΑΘΩ[3]; Thèbes : Ο ΜΑΚΑΡΙΟϹ, appliqué au mort[4].

Nubie.

Philes : ЄΠ'ΑΓΑΘΩ[5]; Kalabscheh : Ο ΜΑΚΑΡΙΟϹ, appliqué au mort[6]; Kalabscheh, cimetière de Wady-Gazal : ΑΝΑΠΑΥϹΟΝ Ο ΘЄΟϹ ΤΗΝ ΨΥΧΗΝ ΑΥΤΟΥ ЄΙϹ ΚΟΛΠΟΙϹ ΑΒΡΑΑΜ ΚΑΙ ΙϹΑΑΚ ΚΑΙ ΙΑΚΩΒ[7]; Colasucia : Ο ΘЄΟϹ ΤΩΝ ΠΝЄΥΜΑΤΩΝ ΚΑΙ ϹΑΡΚΟϹ, etc.[8]

Ce n'est point seulement par les formules que se distinguent les lieux divers. L'ornementation des épitaphes, leur disposition, leur paléographie, l'usage, la forme des symboles qui les accompagnent, constituent des caractères souvent utiles à remarquer.

Deux inscriptions d'Amiens présentent un type commun qu'on ne peut méconnaître[9].

Rien n'atteste mieux l'existence d'un style spécial à la province que l'ornementation de deux épitaphes trouvées à Coudes et à Vichy[10].

A Trèves, à Clermont et à Coudes, le marbre des inscriptions est encastré dans une dalle de pierre[11].

[1] *Voyage autour de la mer Morte*, t. II, p. 321.

[2] *Corp. inscr. gr.* 9139.

[3] *Ibid.* 8610.

[4] *Ibid.* 9111.

[5] *Ibid.* 8646. Cette formule est fréquente à Philes sur les inscriptions païennes.

[6] *Ibid.* 9112 à 9118; cf. 9128, 9130 à 9134.

[7] *Ibid.* 9113 à 9116; 9124, 9125; cf. 9128, 9130 à 9133.

[8] *Ibid.* 9120, 9121; cf. 9134. Voir, pour les monuments païens, Hagenbuch, dans Orelli, t. II, p. 369; Bourquelot, *Inscript. antiques de Nice, Cimiez*, etc. n[os] 36, 78, 98, 100, 107, 108, 112. IMMATVRA MORTE SVBTRACTO et semblables; Neigebaur, *Dacien*, passim, I O M CAETERISQVE DIIS DEABVSQVE; Renier, *Inscr. de l'Algérie*, t. I, 514, PIVS VIXIT, etc.

[9] Voir mes planches, t. I, n[os] 219 et 227.

[10] Ci-dessous, planches de mes inscriptions n[os] 553 et 565.

[11] Voir ci-dessus, t. I, p. 380; ci-dessous, n[os] 561 et 565.

Briord et Arandon possèdent des épitaphes gravées sur le fond des sarcophages[1].

L'usage des caractères runiques, dans les inscriptions latines, distingue les monuments du nord de la Gaule[2].

PER et PRO figurent en sigles sur des légendes lapidaires de la Deuxième Lyonnaise[3].

Dans des inscriptions chrétiennes de Vérone[4] et de Brescia[5], le T affecte la forme I.

La forme L est fréquente à Trèves[6].

L'opposition de l'arbre sans feuilles et de l'arbre reverdissant appartient aux monuments de la même ville[7].

Le symbole du vase se rencontre particulièrement sur les marbres de Vienne[8].

A Amiens, le monogramme ☧ est toujours inscrit dans un cercle[9]; il ne l'est jamais sur les monuments d'Arles.

L'ancre, ce symbole des premiers âges chrétiens, ne se trouve en Gaule qu'à Arles et à Marseille[10].

L'étude de tous ces détails peut devenir parfois féconde. Plus d'un fragment qu'on croirait illisible s'éclaire par la comparaison des formules spéciales à la contrée, et sa facile restitution atteste l'excellence de l'ordre géographique sur les classements autrefois adoptés dans les recueils d'inscription.

Que faire, par exemple, d'un débris où figurent ces caractères,

ΛΥΤΙ
ΔΙΚΑ[11],

[1] N° 374.

[2] Ci-dessus, t. I, p. 212.

[3] N°s 88 et 91.

[4] Au musée.

[5] Au musée.

[6] Voir ci-dessus, t. I, mes planches, n°s 161, 169, 187, 207.

[7] Voir ci-dessus, tome I, ma Dissertation n° 286.

[9] N°s 405 A à 452.

[8] N°s 324 A à 331.

[10] N°s 533 et 548 A.

[11] *Corp. inscr. gr.* 8931.

si l'on ne se souvient qu'en Syrie, où ce reste a été trouvé, on lisait sur les portes des villes l'inscription :

ΑΥΤΗ Η ΠΥΛΗ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ
ΔΙΚΑΙΟΙ ΕΙϹΕΛΕΥϹΟΝΤΑΙ ΕΝ ΑΥΤΗ[1].

Que tirer de cette dernière ligne d'un fragment conservé à Narbonne,

NNLIVBANIRISS[2],

si l'on ne sait que les marbres de la Première Aquitaine présentent fréquemment la date du règne des souverains wisigoths ?

Le mot FELICITER, inscrit à la fin d'une épitaphe de Mayence, explique les lettres ETER qui terminent une inscription de la même ville[3].

Les caractères INSP d'un marbre de Grenoble s'éclairent par la formule du pays, IN SPE RESVRRECTIONIS[4].

Une provenance inconnue peut parfois être déterminée à l'aide de la loi que j'étudie.

Les mots ΑΝΑΠΑΥϹΗ Ο ΘϹ . . . . . ΕΙϹ ϹΚΗΝΑΙϹ ΤΩΝ ΔΙΚΑΙΩΝ[5] semblent permettre d'attribuer à Thèbes ou à Kalabscheh une inscription sans mention d'origine[6].

Le début d'une épitaphe du Louvre

. . . . ΕΟϹ ΤΩΝ ΠΝΑ
. . ΩΝ ΚΑΙ ΠΑϹΑϹ ϹΑΡ
ΚΟϹ ΑΝΑΠΑΥϹΟΝ, etc.[7]

paraît indiquer que ce marbre provient de Colasucia, comme deux autres de même formule que signale le comte Vidua[8].

[1] *Corp. ins. gr.* 8930, 8932, 8933, 8934.
[2] Voir ci-dessous, n° 616 A.
[3] Voir ci-dessus, t. I, n° 340.
[4] Voir ci-dessous.
[5] *Corp. inscr. gr.* 9111, 9112.
[6] Voir ci-dessus, p. 87, n. 5.
[7] De Clarac, *Inscr. du Louvre*, pl. LIX, n° 859.
[8] *Inscriptiones antiquæ in Turcico itinere collectæ*, tab. XIX, n° 2, et XX, n° 1.

Il faudrait toutefois se garder de baser trop légèrement sur la présence de certaines formules l'attribution géographique des inscriptions déclassées. Comme le montre le relevé que j'ai mis sous les yeux du lecteur, quelques mots, quelques mentions même se lisent, au même temps, sur des marbres de contrées éloignées.

IN SOMNO PACIS appartient aux épitaphes du Piémont et de Naples.

La Sicile et l'Égypte présentent la formule ЄN ΚΟΛΠΟΙϹ ΑΒΡΑΑΜ ΚΑΙ ΙϹΑΑΚ ΚΑΙ ΙΑΚΩΒ.

Si quelques-unes de ces rencontres accusent de simples ressemblances dans les formulaires des graveurs[1], d'autres montrent que des étrangers, dictant eux-mêmes les épitaphes de leurs parents, y introduisaient les formules particulières aux inscriptions de leur patrie[2]. C'est ainsi qu'en lisant, dans la Viennoise, cette légende[3], entièrement composée selon le style de Trèves, j'ai peine à me défendre de voir, dans ceux qui préparèrent la tombe, des citoyens de la Première Belgique :

HIC RE QVIES
CET IN CHRISTO[4] ET IN PACE
FIDELIS[5] MAVRICIVS INNO
CENS INFAS[6] QVI VIXIT ANNOS III
MENSES VI DIES VIII QVEM TITVLVM CVR
ANTES[7] ELCENTIANVS PALESTA FILIVS PATRES[8]
EORVMDEM PRO AMORE[9] POSVERVNT[10]

[1] Voir ci-dessous, n° 476.
[2] Voir ma Préface.
[3] Ci-dessus, n° 399.
[4] Ci-dessus, n°s 265, 281.
[5] N°s 265, 270, 273, 289, 295, 300.
[6] N° 343.
[7] N° 316.
[8] N°s 244, 246, 250, 259, 272, 274, 276, 291, 299, 310. (Cf. p. 359, note 1.)
[9] N°s 261 et 313. (Cf. p. 401, note 12.)
[10] N°s 224, 229, 230, 231, 235, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 246, etc. (Voir, pour cette dernière formule et pour le défaut d'indication à Trèves du jour de la mort, ma Dissertation n° 591, ci-dessous et ma Préface. Les symboles gravés sur notre inscription sont également fréquents à Trèves.)

L'étude des formules locales paraît devoir fournir des résultats d'une autre nature; l'inscription de Gundiisclus me permettra peut-être d'en apporter la preuve.

Près de Lyon, et dans la contrée qui avoisine le lit du fleuve, se montre, sur les tombes chrétiennes, une mention toute spéciale. Un village du Rhône et six agglomérations groupées sur trois arrondissements de l'Isère sont les seuls lieux qui la présentent; un grand nombre d'inscriptions y répètent que le fidèle s'est endormi « dans l'espoir de « la résurrection[1]. » Aucun marbre de nos provinces ne reproduit cette formule[2], et l'esprit hésite à admettre que le hasard ou le caprice aient suffi à la faire naître, à en limiter l'extension. On se prend à chercher plus haut la cause d'un fait remarquable, et peut-être l'ardeur de connaître ne demeure-t-elle pas inféconde.

La première des hérésies qui vinrent affliger l'Église n'épargna pas plus notre sol que les autres parties de l'empire. Le Gnosticisme parut

[1] A Aoste, n° 391: SPONSVM EMERVIT HABERE XPM CVM QVO RE*surget?* A Saint-Romain en Galle, n° 398 : SVRR*ecturus* DIE CAELO CVM VENERIT AVCTOR. Le symbole du Phénix, dont on sait la valeur, est figuré sur cette inscription. A Vienne, n° 401 : SVRRICTVRA CVM (*dies*) DNI ADVENERIT; n° 414 : SVRRECTVRVS IN XPO; n° 415 : ΚΑΙ ΑΝΑΣΤΗ (*σεται*) ΕΝ ΤΗ ΗΜΕΡΑ ΧΡΙΣΤΟΥ ΕΣΧΑΜΕΝΟΥ (*ἐρχομένου*); n° 418 : RESORGE IN CHRISTO; n° 419 : RESVRRECTVRVS CVM SANCTIS; n° 427 : RESVRRECTVRVS IN CHRISTO; n° 435 : RESVRGIT IN XRO DNO NOSTRO; n° 439 : RESVRRECTVRA IN CHRISTO; n° 452 : *Resurre*CTVRVS IN CHRISTV. A Merlas, n° 464 : IN SPE RESVRRE*ctionis mise*RECORDIAE XPI; n° 465 : IN SPE RESVRR*ectionis* VITE AETERNAE. A la Côte Saint-André, n° 466 : RESVRRECTVRVS IN XPO. A Revel-Tourdan, n° 467 : IN SPE RESVREXIONIS MESERECORDIAE XPI; n° 468 : IN SPE RESVRRECXIONES MESERICORDIAE XPI. A Grenoble, n° 470 A : *In spe resurr*EXIO*nis misericо*RDIAE C*hristi;* n° 470 B : IN SP*e resurrectionis.* A Saint-Germain-du-Plain, n° 661 : *In spe resurrec?* TIONIS. Cf. n°s 478, 540 A et 551 B.

[2] Je ne prétends pas avancer que l'idée de la résurrection n'apparaisse nulle part ailleurs dans les épitaphes chrétiennes. On sait que le célèbre verset de Job (XIX, 25) se trouve sur des tombes de basse époque. (Voir, dans la *Revue archéologique,* 1860, ma Note sur une représentation inédite de Job.) Les mots CREDO RESVRGERE se lisent aussi à Rome (Grut. 1957, 1, 3, et à Nola, 1900, 1). Voir encore Perret, *Catac.* t. V, pl. XXXII; t. VI, p. 160; Olivieri, *Marm. Pis.* p. 68, n° CLXVII; Zaccaria, *De usu inscript. christian.* p. 16 et 66; De Rossi, *Inscript. christian. rom.* tom. I, pag. 401, etc.

en Gaule en même temps que les saints missionnaires qui nous apportaient l'Évangile. Les écoles diverses de cette secte niaient un dogme fondamental, prétendant que la résurrection, suivant eux purement spirituelle, ne s'étendait pas au corps[1]. Marcus enseignait cette doctrine. Il était venu dans la Gaule, entraînant, corrompant les femmes,

[1] Voici l'indication des textes spéciaux pour la résurrection de la chair. Bien que la négation de ce dogme se lie étroitement à celle de l'incarnation du Christ (voir ci-dessous, n° 478), je n'ai point tenu compte ici des preuves de cette seconde erreur.

Pour Saturnin et Basilide, S. Irenæus, *Contra hæreses*, l. I, c. xxiv, §§ 1 et 5, edit. Stieren, t. I, p. 242 et 245; Philast. *De hæresibus*, c. xxxi, dans le *Corpus hæreseologicum* de Fr. Oehler, t. I, p. 33; Pseudo-Tertullianus, *Adversus omnes hæreses*, id. p. 272.

Pour Carpocrate, Philast. *De Hæres.* c. xxxv et lvii; Prædestinatus, l. I. *De Hæres.* c. vii; Pseudo-Tertull. c. ix; S. Epiphan. l. I, t. II, *Hæres.* 77, c. vi, dans Oehler, t. I, p. 57, 59, 234, 275, et t. II, p. 212.

Pour Valentin, S. Iren. *Contra hæreses*, l. V, 31, 1, t. I, p. 804; cf. la note de Grabe, t. II, p. 1064; Philast. c. xxxviii; S. August. *De Hær.* c. xi; Prædestin. c. xi; Pseudo-Tertull. c. xii; S. Epiph. l. I, t. II, c. vii, *Hær.* 31, c. vii, dans Oehler, t. I, p. 45, 199, 235, 276, t. II, p. 320.

Pour Ptolémée et Secundus, Pseudo-Tertull. c. xiii, Oehler, t. I, p. 276.

Pour Marcus le Valentinien et Colarbase, Philàst. c. xliii; S. Aug. c. xiv; Pseudo-Tertull. c. xv; S. Epiph. l. I, t. III, *Indiculus*, c. i, Oehler, t. I, p. 47, 199 et 277, t. II, p. 424. Tertull. *De resurr. carn.* V, éd. Rigault, p. 382.

Pour Héraclion, Pseudo-Tertull. c. xiv; S. Epiph. l. I, t. III, *Hær.* 36, c. ii, Oehler, t. I, p. 276, et t. II, p. 488.

Pour les Archontici, S. August. c. xx; S. Epiph. l. I, t. III, *Indiculus*, c. vii, *Hær.* 40, c. ii et viii, Oehler, t. I, p. 200, t. II, p. 426, 536 et 546.

Pour Cerdon, Pseudo-Tertull. c. xvi; S. August. c. xxii; S. Epiph. l. I, t. III, *Indiculus*, c. viii, *Hær.* 40, c. i, Oehler, t. I, p. 277, 293; t. II, p. 426 et 550; Theodoret, *Hæret. Fabul.* v, 19, ed. Paris. t. IV, p. 293.

Pour Marcion, S. Iren. V, 31, 1, t. I, p. 804 et la note de Grabe, t. II, p. 1064; I, 27, § 3, t. I, p. 257; Eznig, *Réfutations des différentes sectes*, l. IV, c. xv et xvi, traduction de M. Le Vaillant de Florival, p. 197 à 201; Theodoret. *Hæret. Fabul.* i, 24 et v, 29, t. IV, p. 211 et 293; Pseudo-Tertull. c. xvii; Pseudo-Hieron. *Indiculus de hæres.* c. iv; S. Epiph. l. I, t. III, *Indiculus*, c. ix, *Hær.* 41, c. iii, dans Oehler, t. I, p. 277, 286, et t. II, p. 426 et 556. *Philosophumena*, X, xvii, éd. Miller, p. 327; Orig. *Contra Marcion.* sect. v.

Pour Apelle, Pseudo-Tertullianus, c. xix; S. Epiph. l. I, t. III, *Hær.* 44, c. iv, Oehler, t. I, p. 278, et t. II, 696; *Philosophumena*, X, xx, éd. Miller, p. 327.

Pour Bardesane, S. Epiph. l. II, *Hær.* 36, sive 56, c. ii, ed. Petav. p. 477.

Pour Lucain, Pseudo-Tertull. c. xviii; S. Epiph. l. I, t. III, *Hær.* 43, c. i, Oehler, t. I, 277; t. II, 688.

celle même du diacre Asianus, qui l'avait reçu comme un hôte[1]. Par lui, comme par ses disciples, l'erreur grandit dans la Lyonnaise. Irénée, l'évêque martyr, s'éleva contre l'ennemi avec cette autorité de parole qui avait su répandre en peu de temps les vérités du christianisme[2]. Il écrivit un ouvrage grec qui confondit les Gnostiques, vengeant le dogme de la résurrection, auquel le cinquième de ses livres est presque entièrement consacré[3]. La portée de l'écrit fut certes considérable, puisque, à une époque reculée, il en parut une traduction latine[4]. L'espérance de la vie future s'en affermissait chez nos pères et se proclamait hautement dans la Lyonnaise, car la confession de cette croyance n'échappait point aux oreilles des païens. C'est ainsi que l'admirable lettre des fidèles de Lyon et de Vienne à leurs frères d'Asie et de Phrygie nous montre les persécuteurs s'irritant de la foi des chrétiens dans la résurrection promise.

« Il ne fut point permis, dit cette lettre, d'ensevelir les saintes victimes. Exposés et accablés d'outrages durant six journées entières, leurs cadavres furent réduits en cendres et précipités dans le Rhône, afin qu'il n'en restât pas trace. Les païens estimaient ainsi triompher du Seigneur lui-même, en rendant impossible la régénération des corps, afin que, suivant leurs paroles, tout espoir de résurrection fût perdu. C'est dans cet espoir, disent les persécuteurs, que les chrétiens introduisent une superstition étrangère, méprisent les supplices et courent à la mort avec joie; voyons s'ils ressusciteront à cette heure, si leur Dieu pourra les secourir et les arracher de nos mains[5]. »

« L'espoir de la résurrection, » tel était alors le cri des âmes catholiques dans une part du bassin du Rhône. Ces mots reparaissent inaltérés sur des tombes qu'a gardées le même sol[6]. Contre l'erreur des

[1] Iren. I, XIII. Ce fait ne permet point de douter que Marcus le Valentinien ne soit venu de sa personne en Gaule. (Cf. Massuet, *De Hæreticis,* § 87, en tête de son édition de S. Irénée, ou t. II, p. 129, de l'édition de Stieren.)

[2] Greg. Turon. *H. Fr.* I, XXVII.

[3] Voir, entre autres, c. II, § 2; c. V, § 1 et 5, etc. cf. l. I, c. XXXII, § 1.

[4] Massuet, *De Irenæi scriptis,* § 53, t. I, p. 231 de l'édition de Stieren.

[5] Euseb. *Hist. eccl.* l. V, c. I.

[6] Saint Irénée se borne à dire que l'erreur avait grandi autour de lui. (I, XIII, 7,

Ariens, le deuxième concile de Vaison voulut que l'on protestât par la forme de la prière [1]. Contre une hérésie plus ancienne, le lieu même où elle s'étendit nous montre, sur d'antiques épitaphes, une protestation semblable. C'est la germination du grain que sema l'évêque martyr, et les marbres d'une étroite contrée nous redisent en même temps et les ravages anciens des Gnostiques et la victoire de l'Église [2].

Ce n'était point seulement par la parole que le fidèle confessait sa croyance; les images, ces livres des illettrés, servaient encore à la faire éclater [3].

t. I, p. 15 : *ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς κλίμασι τῆς Ῥοδανουσίας*, *in Rhodanusia nostra;* cf. sur l'expression *καθ' ἥμας*, les savantes observations de M. Hase, *Thes. ling. gr.* t. IV, col. 1017.) Si l'on juge de l'attaque par l'énergie de la réaction, la circonscription de notre formule permettrait de mieux préciser les lieux où l'effort des Gnostiques s'était particulièrement porté.

J'ai dit ailleurs que souvent les formules sépulcrales sont empruntées aux liturgies. (Voir ci-dessus, p. 33, Dissert. n° 392.) La mention du double espoir dont nos marbres de la Viennoise portent l'empreinte (cf. ci-dessus, p. 161, note 1) se retrouve dans les antiques prières de l'Église grecque, qui nous donna saint Irénée. (Goar. *Eucholog.* p. 78; *Divina missa S. Joh. Chrysostomi : Μνήσθητι πάντων τῶν προκεκοιμημένων ἐπ' ἐλπίδι ἀναστάσεως ζωῆς αἰωνίου*; Renaudot, *Lit. orient.* t. II, p. 173, Liturgia XII Apostolorum : «Cum spe misericordiæ tuæ «quietem acceperunt omnes defuncti et mi«serationes a te exspectant, Domine noster «adorande;» p. 350, Liturgia Matthæi Pastoris : «Defunctorum qui....... in spe re«surrectionis obdormierunt ossa in pulve«rem redacta odorem suscitationis sentire «fac.») Je ne puis me défendre de remarquer cette analogie d'expression qui semble concourir à montrer, dans une part importante de nos formules épigraphiques, l'influence de l'évêque grec qui nous apporta l'Évangile. Rien ne prouve mieux l'antique possession des liturgies orientales dans la Viennoise. (Cf. Mabill. *De lit. gall.* p. 380.)

[1] Can. v, a° 529. «Et quia non solum in «sede apostolica sed etiam per totum Orien«tem et totam Africam vel Italiam, propter «hæreticorum astutiam, qui Dei Filium non «semper cum Patre fuisse, sed a tempore «cœpisse blasphemant, in omnibus clausulis «post *Gloria, Sicut erat in principio* dicitur, «etiam et nos in universis ecclesiis nostris «hoc ita dicendum esse decernimus.»

[2] Il ne sera pas inutile à ma thèse de faire remarquer que les mots de quatre de nos inscriptions (n[os] 464, 467, 468 et 470 A), *In spe..... misericordiæ Christi,* contredisent encore le système d'une école gnostique, celle de Marcion, qui, repoussant un passage de saint Paul (II, *Tim.* iv, 1), refusait d'admettre que le Christ dût être notre juge au jugement dernier. (Philast. *De hæresibus,* xlv; S. Iren. I, xxviii, 2.)

[3] Honorius d'Autun, *Gemma animæ,* l. I, c. cxxxii; Maury, *Essai sur les légendes du moyen âge,* p. 104; Synodus atrebatensis, a° 1014, c. xiv, dans Labbe, *Concil.* t. XIX, col. 454; ci-dessus, p. 251.

Parmi les représentations diverses qui attestent la foi de nos pères dans la renaissance du corps, il en est deux que je dois signaler : le mort figuré debout et en prière [1], Daniel qui annonça la résurrection [2] et que Dieu délivra des lions comme il nous a sauvés de la mort [3].

[1] S. Aug. *Epist.* LV, c. xv, *Ad inquisitiones* Januarii. «Stantes oramus quod est «signum resurrectionis;» Beda, *De officiis libellus,* § De die dominico, ed. Colon. t. VII, p. 462 : «Stantes oramus quod est signum «futuræ resurrectionis,» etc.

[2] xii, 2.

[3] Les archéologues sont d'accord sur ce point, Bosio, p. 616; Aringhi, t. II, p. 263; Bottari, t. III, p. 59; Buonarruoti, *Vetri,* p. 18; Macarius, *Hagioglypta,* éd. Garrucci, p. 118. Ce dernier renvoie seul, et indirectement, à un texte d'une haute importance, autrefois attribué à saint Clément le Romain. Dans le chapitre consacré aux démonstrations diverses de la résurrection, les *Constitutions apostoliques* (l. V, c. vii, éd. G. Ultzen, p. 107 et 108) invoquent en première ligne la prophétie de Daniel et ajoutent que le Seigneur, qui ressuscita Lazare, préserva les jours de Jonas et sauva Daniel de la fureur des lions, saura aussi nous faire renaître. (Cf. une peinture des catacombes où ces trois sujets paraissent intentionnellement réunis, Bottari, t. II, tav. CXXII.) C'est donc à la fois comme prophète et à cause du miracle opéré en sa faveur, que Daniel représente la résurrection. Il en est également le type, lorsqu'il tue le dragon des Babyloniens. J'en citerai une double preuve. Sur un verre inédit donné par le révérend Père Garrucci, dans l'important travail qu'il vient d'ajouter à tant d'autres (*Vetri ornati di figure in oro,* tav. III, n° 13 et page 12), est retracé cet acte de la vie du saint prophète; le Christ, présent dans cette peinture, montre, d'après le savant jésuite, que la mort du monstre figure l'enfer vaincu par le Seigneur. (Rapprocher une lettre de saint Nil, l. I, 88, éd. Rom. 1668, in-folio, p. 39.) Sur un beau sarcophage d'Arles, inexactement publié (Lalauzière, *Histoire d'Arles,* pl. XXIV, n° 1; Millin, *Voyage,* atlas, pl. LXVI, n° 8), on voit Lazare rappelé à la vie. L'édicule où le corps est debout, entouré de ses bandelettes, présente, sculpté sur sa base, un sujet, selon moi, relatif à ce type capital de la résurrection. C'est Daniel donnant le poison au dragon babylonien. Il ne semblera pas étrange, quoique le fait ne soit point signalé. de voir la scène de Lazare complétée par un pareil symbole. L'édicule porte ailleurs un arbre (Bottari, t. II, tav. 49), que je remarque sur les verres représentant la même scène. (Buonar. *Vetri,* tav. VII; Bottari, t. III, tav. CXCVII, n° 1; cf. mon Ier volume, p. 391; Greg. Tur. X, xiii; Tertull. *De resurr.* xii; S. August. *De resurr.* sermo cccLXI, n. 10, t. V, col. 983, ed. Bened; Paul Nol. *Poem.* xxxiv, v. 235, ed. Murat. p. 674; Cyrill. *Catech.* XVIII, vi et vii, ed. 1720, p. 287, 288). On y joignit une palme (Bott. t. III. tav. CLXXVII), dont le sens n'est douteux pour personne (Plin. XIII, viii, éd. Littr. t. I, p. 504), un épi dont les grains symbolisent la renaissance (Bott. t. III, tav. CLXXXVII, cf. S. Damas. c. xxxiv, qui cite en même temps les semences et Lazare comme attestant la résurrection). Dans la peinture où je remarque les types de la résurrection cités par les *Constitutions apostoliques,* le fronton de l'édifice funèbre porte le croissant de la

La première de ces images ne se rencontre, en Gaule, que sur les épitaphes de la Viennoise[1].

Dans les tombes mérovingiennes, où l'on retrouve chaque jour les armes, les vases, les instruments et jusqu'aux bijoux de nos pères, on a rencontré souvent, dans diverses parties de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suisse et de la France, des agrafes de ceinturon couvertes d'ornements barbares.

Autour des lieux où se lit la formule IN SPE RESVRRECTIONIS, ces fibules présentent l'image du prophète Daniel debout entre les lions apaisés[2]. N'est-il pas permis de penser, devant la localisation de ce type, à une certaine connexité entre les bijoux et les marbres, de croire qu'un même sentiment guida le burin du graveur et le ciseau du lapicide ?

Si je ne craignais d'être indiscret, j'appuierais ici ma conjecture sur un fait frappant d'analogie, et dont la découverte appartient au savant chev. de Rossi; je dirais comment, au temps de saint Eusèbe, une figuration symbolique se multiplia aux catacombes, protestation éloquente contre l'erreur qui grandissait alors. J'aime mieux revenir aux monuments du bassin du Rhône et rappeler ce qu'un illustre évêque,

lune (Bott. t. II, tav. CXXII). Bien que cette figure paraisse de même sur les édicules païens et que l'on puisse être tenté d'attribuer ici sa présence à une imitation irréfléchie, on peut y voir un signe direct de régénération (S. Aug. *Enarr. in Psalm.* 102, n. 9, t. IV, col. 839 D. cf. *Serm.* CCCLXI, n. 10, t. V, col. 983; Zeno, *Sermo de resurr.* dans la *Bibl. PP.* edit. Lugd. t. III, p. 413 A; Cyrill. *Catech.* XVIII, x, p. 289, etc.) ou une allusion à la parole du Sauveur : «Lazarus «amicus noster dormit» (Joann. XI, 11). J'ai cité, en effet, dans mon premier volume, p. 391, une lampe antique où la lune figure avec d'autres emblèmes de mort et de sommeil, en face du soleil levant et de symboles de régénération. (Cf. pour la représentation de la mort et de la résurrection par l'alternative de la nuit et du jour, S. Clem. rom. *Ep. ad. Cor.* I, 24, éd. Hefele, 1855, p. 89; Tertull. *De resurr. carnis*, XII, éd. Rigault, p. 387, etc. *Apolog.* XLVIII, p. 43; et par le sommeil et le réveil, S. August. *De resurr.* loc. cit. Paul. Nol. *Poem.* XXXIV, v. 232, 234, p. 674.) Je termine cette trop longue note en signalant sur un sceau de bronze (Fabretti, *Inscript.* p. 536) la réunion de Daniel entre les lions, avec le soleil et la lune.

[1] Voir ci-dessous, nos 518, 526, 527, 534, 536, 546.

[2] Voir mes Dissert. nos 363 et 632. Une fibule semblable, dont M. l'abbé Cochet veut bien me communiquer une copie, a été trouvée près de Lons-le-Saulnier.

successeur de saint Irénée, écrivait, au IXe siècle, sur les représentations sacrées :

« On voit souvent, dit Agobard, de saintes images sculptées ou « peintes qu'exécutaient les anciens, non pour appeler la vénération, « mais pour fixer la mémoire des faits. Telles sont, par exemple, les « scènes de conciles retraçant les fidèles victorieux et les hérétiques « confondus, pour rappeler les triomphes de l'Église, comme on le fait « des succès militaires [1]. »

Telles sont, dois-je peut-être ajouter, ces antiques images de Daniel répandues dans une seule contrée, pour rappeler la victoire de la foi et la confusion de ces Gnostiques qui prêchaient le mépris des prophètes [2].

L'épitaphe de Gundiisclus présente un détail matériel qui n'est point sans quelque intérêt pour l'appréciation de l'âge des monuments épigraphiques.

Tandis que, chez les Grecs, les inscriptions des premiers temps offrent très-souvent des points superposés [3], cette forme de ponctuation ne me semble point se rencontrer sur les marbres païens de langue latine. Il faut descendre aux âges carlovingiens pour la voir fréquemment prendre place dans nos légendes lapidaires [4], et le Nouveau Traité de diplomatique n'en cite, dans les manuscrits, aucun exemple antérieur au XIIe siècle [5].

[1] S. Agobard, *Liber de Imaginibus*, c. XXXII, ed. Baluz. t. I, p. 265.

[2] Prædestinatus, lib. I, *De Hæresibus*, c. VII. « Resurrectionem corporis denegantes « (Carpocratiani) prophetas Testamenti Ve« teris condemnabant » (dans Oehler, t. I, p. 234). Cf. encore, pour Carpocrate, S. Aug. c. VII (p. 198); pour Cerdon, S. August. c. XXI; Pseudo-Tertull. c. XVI; Epiph. l. I, t. III, *Indiculus*, c. VIII (t. I, p. 200 et 277; t. II, p. 426); pour Valentin, Pseudo-Tertull. c. XII; Epiph. l. I, t. I, *Indiculus*, XI t. I, p. 276, t. II, p. 120); pour Apelle. Pseudo-Tertull. c. XIX t. I; p. 278); pour les Archontici, Epiph. l. I, t. III, *Indiculus*, c. VII (t. II, p. 426); pour les Marcionites, Origen. *Dialog. contra Marc.* sect. II, p. 54. ed. Wetsten.

[3] Franz. *Elem. epigr. gr.* p. 50, 64, 77, etc.

[4] Voir, entre autres, le *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 324, et t. XX, p. 32; ci-dessous, Dissert. n° 609.

[5] T. III, p. 472. La collection des manuscrits de la Bibliothèque impériale m'a paru confirmer cette assertion.

La pierre de Gundiisclus, celles d'une vierge de Revel[1] et de deux prêtres de Viviers et de Vaison[2], attestent qu'au moins dans la contrée, l'usage des points superposés remonte à une plus haute époque; je trouve également ce signe sur un marbre de Narbonne[3].

On remarquera la forme particulière de l'*ἐπίσημον βαῦ* qui reparaît ici dans les trois premiers chiffres[4].

Gundiisclus vécut soixante-neuf ans, et mourut le seize des calendes de février, six ans après le consulat de Basile, c'est-à-dire en 547. On était alors dans la dixième indiction, et non dans la onzième.

En tête de l'inscription figure le monogramme ☧, que nous avons déjà rencontré à Anse sur un marbre de l'an 498[5], deux palmes grossièrement tracées et la croix, accostée de l'A et de l'ω, que l'inintelligence du graveur a transformés en deux A[6].

Nous retrouverons à Marseille ce groupe, d'un usage peu fréquent[7].

L'épitaphe de Gundiisclus appartient à M. Girard.

468.

Voir mes planches, n° 383.

✝ HIC REQVIESCET IN PA
CE BONE MEMORIAE MA

[1] Voir ci-dessous, n° 468.

[2] Voir ci-dessous, n°s 483 et 489 (a° 519).

[3] Voir ci-dessous, n° 616 A. Sur l'épitaphe de saint Cloud, d'après la copie de l'abbé Lebeuf, le mot ARTVB aurait été suivi de deux points superposés. (Voir ci-dessus, t. I, p. 300.) Si l'on doit avoir confiance dans la copie de Boldetti (p. 375), le même fait graphique se remarquait sur un marbre des catacombes. Cette forme de ponctuation daterait ainsi, pour Rome, d'une époque antérieure à la deuxième moitié du IVe siècle. (Cf. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. CXVII et suivantes.)

[4] Voir ci-dessus, t. I, p. 73. Cf. n° 388.

[5] Ci-dessus, t. I, p. 31 et planche III, n° 9.

[6] J'ai relevé la même erreur sur le scellement en plomb d'un sarcophage d'Arles.

[7] Ci-dessous, n° 551.

TRONA SCEMVNIALES IN
SPE RESVRRECXIONES ME
SERECORDIAE XPI VIXIT
IN SECOLO ANN : XXXII

Inscription encastrée dans la façade de l'église. On y remarque le mot *sanctimonialis*, la formule *in spe resurrectionis misericordiæ Christi*[1], et la superposition des points à la sixième ligne[2].

LA TERRASSE.

469.

Pilot, *Antiquités dauphinoises*, t. I, p. 197; *Précis statistique du département de l'Isère*, p. 24; — *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 196.

✝ HIC REQVIESCIT F BN MM
IOHANNES D VALENTIA QVI VIXIT ANN
XIIII. OBIIT IN PACE VIII IDVS IVLIAS
SYMMACHO ET BOETIO . V . C C . COSS

Cette épitaphe a été trouvée dans les fondations d'un mur de l'église de la Terrasse. Je l'ai vainement recherchée.

En l'absence de l'original, dont nous n'avons qu'une seule copie, il serait difficile de tenter une interprétation complète de cette légende, qui ne paraît point rentrer dans les conditions communes.

L'inscription de la Terrasse appartient à l'an 522.

D'après une judicieuse remarque faite, pour Rome, par le chev. De Rossi, et que confirment nos monuments, il est peu probable que le

[1] Voir ma Préface.

[2] Voir ci-dessus, p. 167. Dissert. n° 467.

marbre ait réellement porté l'abréviation COSS, qui caractérise des marbres d'une plus haute époque[1].

MOIRANS.

470.

Voir mes planches, n° 379.

.................SNOCE...... SIMVL...
.................IS GENERARE DOLOREM
.................VIXIT OLIMPIADAS
.................QVIII SVSPIRIA TANTA
....

Marbre encastré dans le mur du presbytère de Moirans et copié par M. Allmer.

Une épitaphe métrique, conservée dans l'un de nos manuscrits, présente, comme ce fragment, l'expression poétique *olympias*[2], que l'on retrouve aussi plus tard dans une charte du IXe siècle[3]. Sidoine Apollinaire l'emploie dans ses lettres[4].

GRENOBLE.

470 A.

Vallet, *Affiches dauphinoises*, février 1777; — Champollion-Figeac, *Antiquités de Grenoble*, p. 38; — A. Pilot, *Histoire de Grenoble*, p. 297.

HIC RE..............
BONE MEMORIAE.......

[1] *Inscr. christ. rom.* t. I, proleg. p. XXI. Cf. ma Préface.

[2] Voir cette inscript. dans ma Diss. n° 476.

[3] Mabillon, *De re dipl.* p. 222.

[4] Lib. IX, *Ep.* XII.

DEI CASSIANVS. . . . .

. . . . . . EXIO. . . . .

. . . . RVIAE . C. . . . .

. . . . TA. . . . .

Inscription gravée sur la dalle qui recouvrait l'une des sept tombes trouvées, en 1777, près de la grande route de Rabot.

La formule spéciale au pays permet de restituer ainsi ce fragment :

HIC RE*quiescit in pace*
BONE MEMORIAE *famulus*
DEI CASSIANVS
*in spe resurr*EXIO*nis*
*miserico*RDIAE . C*hristi*[1]
. . . . . . *vixi*T A*nnos* ?

---

470 B.

Voir mes planches, n° 381.

D † M
HIC REQV
ESCIT PRO
jectus ?

---

470 C.

Voir mes planches, n° 377.

IN HOC TOMV*lo requies*

[1] Cf. ci-dessus, p. 161, ma Dissertation n° 467.

CIT BONE MEMORIAE.....
NPA . IN SPe *resurrectio*
nis[1]

Deux débris d'inscriptions provenant des déblais de la crypte de Saint-Laurent.

J'en dois la connaissance à M. François Lenormant, qui m'en a remis des estampages.

NACON (près de Saint-Pierre de Chérennes).

471.

Pilot, *Précis statistique des antiquités du département de l'Isère*, p. 42; — voir mes planches, n° 367.

+ IN HOC TVMOLVM
REQVIESCIT IN PACEM
BONE MEMORIAE VR
BICIVS ABBA NOBE
LIS NATALEBVS SED
BEATVS EX OPERE
BVS CASTVS SV
BRIVS BENIGNVS
....

Débris provenant d'une église nommée Saint-Étienne de Nacon et située à deux kilomètres sud-est de Saint-Pierre de Chérennes. M. Allmer, qui veut bien me communiquer cette inscription, l'a retrouvée sur les lieux mêmes et dans un amas de décombres.

On possède de nombreux exemples de la forme *abba* pour *abbas*[2].

[1] Cf. ci-dessus, p. 161, ma Dissertation n° 467.

[2] Du Cange, *H. V.* Ci-dessous, n° 559.

Elle existe sur cette épitaphe de basse époque que j'ai copiée au musée de Brescia : ✝ HIC.REQVIESCET | MAGNVS.ABBA IN PA | CE.

Le sens du mot *sobrius* est difficile à préciser. Il caractérise tour à tour la tempérance, la prudence, l'épargne[1]. En l'employant, les chrétiens pouvaient se souvenir des paroles de saint Pierre : *Sobrii estote et vigilate*[2].

ANDANCE ?

472.

Voir mes planches, n° 375.

....BEATAM P.....
sæc ? VLO VITAM....
....ANVS OB*iit* ?

J'ai acquis, de M. le curé d'Andance, ce fragment, d'origine inconnue.

ARRAS.

473.

Voir mes planches, n° 386.

.......PLACIDIĀ PLACATVS SVSCIPE
.......AE FIDEI . ET XPE OM̄POTENS[3]
......*o*BSEQVIIS EST FAMVLATA TVIS
.......R . IGENS . IMIS NI FALLIMVR

[1] Voir les lexiques et Prudent. *Cathem.* I, v. 7 et 82 ; Aug. *Conf.* III, XI, V, IX, VIII, VI ; Fabr. IV, XLII ; *Acta sinc.* edit. 1713, p. 246.

[2] *Ep.* I, V, 8.

[3] *Omnipotens.*

.......VIDVITATIS FRVCTIBVS RIFERT
.......ORTITA ES TERTIVM MARTYRIO.....
.......VIDI.....................
......*pe*RACTIS ANNIS SEX
.......T DIES...........

A l'église d'Arras. Fragment placé derrière l'autel, dans le dallage. Copie de M. Allmer.

J'ai déjà fait remarquer l'insertion, dans les épitaphes, des prières tirées des liturgies funéraires[1]. Les mots *Placidiam placatus suscipe* montrent que notre inscription débutait par une formule empruntée à ces textes sacrés[2].

Autant que la mutilation du marbre permet d'en juger, la morte semble avoir été l'une de ces veuves pieuses qui faisaient vœu de se consacrer au service du Seigneur.

Le mot *martyrium* est l'un des noms que les églises recevaient aux premiers âges[3].

GUILLERAND.

474.

Voir mes planches, n° 371.

✝ IN HOC TO
MOLO REQVIIS
CIT BONE ME
MORIE BERTE
GISELVS QVI VIC

[1] Ci-dessus, p. 32, Dissert. n° 392.

[2] Pour *Suscipe :* Muratori, *Liturg. rom.* t. I. p. 747, 748, 749, 759; t. II, p. 214 et 216; pour *Placatus :* t. I, p. 451, 616, 752, 753, 757, 758, 760, 761, t. II. p. 218, 221, 223, 269. Voir encore, t. I. p. 719 : «Placatus suscipias deprecamur.»

[3] Voir ci-dessous, t. I, p. 78.

XIT IN PACE PLVS
MENVS ANNVS
XXXXV ET TRAN
SIET IDAS KA
LENDAS NOVEN
BRAS ANNVM
QVARTVM RE
NVM DOMINI NO
TRI TEODORICI
RIGES INDIC
CIVNE DVDE
CEMA

De ma collection.

Le souverain nommé sur ce marbre est Thierry II, qui, suivant la chronique de Frédégaire, monta sur le trône de Bourgogne en l'an 596 [1]. Cette base donnée, l'indiction XII ne concorde pas avec la quatrième année de son règne.

La présence simultanée des mots *idus*, *kalendas*, vient peut-être d'un usage trop naïf des formulaires épigraphiques dont je parlerai plus loin [2].

LA MURE.

474 A.

Voir mes planches, n° 388.

IN HOC SEPVL
CHRO REQVIES

[1] C. XVI, p. 602, du *Grégoire de Tours* de Ruinart.

[2] Dissertation n° 476.

CIT BONE MEMO
RIAE LVPECINS
QVI VIXIT ANNS
N[1] LVII MINSES . S
OBIIT . VII KL MA
. . T PC MAVVrtii

Inscription appartenant à M. Pilot et copiée par M. Allmer.

On remarquera en tête de ce marbre un monogramme qui paraît contenir les principaux éléments du nom de *Lupecinus*.

S'il faut lire, à la fin de l'épitaphe, VII KL MArT P C MAVV*rtii*, notre monument est de 528; il est de 529, si l'on y voit : VII KL MA *i*T PC MAVV*rtii*.

VALENCE.

474 B.

L. Pillet, *Inscription chrétienne trouvée à Grésy-sur-Aix*, p. 11 (extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. IV); — voir mes planches, n° 372.

*Hic requie*SCIT IN PACE *bonæ me*
moriæ FAMOLVS DE OBTVLFV*s*
*qui v*IXIT ANNIS . XXX . V . I . I . CVI DP .
. . . . *kal*ENDAS FEBRVARIAS SE . . . . .
. . . . . . S . POST CONS SYMC IVNI*oris viri*
*clarissi*MI CONSSS

M. Allmer m'a transmis cette copie d'une inscription placée à Valence, rue Roderie, au-dessus d'une porte[2].

[1] *Numero.*

[2] La transcription envoyée à M. Pillet est très-différente de celle que je publie. L'exactitude de cette dernière, plus satisfaisante sous tous les rapports, m'est garantie par l'expérience et le savoir de mon correspondant.

La fin de la troisième ligne et le début de la quatrième donnaient peut-être la formule CVI*us* De P*ositio est*. . . . qui se rencontre parfois sur nos marbres[1].

Le nom d'*Obtulfus* est de forme rare; il rappelle par sa première syllabe celui d'*Aubedo*, mentionné par Frédégaire[2].

Le synchronisme fourni par une inscription d'Arles[3] permet de reconnaître qu'il s'agit ici du consul de 485. La restitution du texte ne pouvant fournir un nombre inférieur à SE*xie*S, notre marbre ne saurait être antérieur à 491.

CRUSSOL.

475.

Voir mes planches, n° 378.

+ HIC IN PACEM
REQVIESCET
BONE MEMO
RIAE AMATS
QVI VICXET IN P
ACE PLVS MENS
ANNS V ET TRAN
SIET DIAE ET TR
ANSIET DIAE ET T
EMPORE SVPRA
SPTO

De ma collection.

[1] N° 438 A, etc.

[2] *Chronic.* c. LXXI.

[3] N° 538.

Monument trouvé, comme les deux suivants, sur la montagne de Crussol, en face de Valence.

Cette épitaphe est entière; la présence des mots *die et tempore supra scripto* peut donc être attribuée à la transcription incomplète du modèle donné au graveur. La même mention figure à la fin du testament d'Ermenetrude[1].

476.

Voir mes planches, n° 376.

✝ IN HOC TVMO
LO REQVIISCIT BO
NEMEMORIA MARGA
RITA ET VICXIT IN
PACIM ANNVS LXXV
ET TRANSIIT KLEN
DAS IVLIAS RIGNI DOM
NI NOSTRI CHDOEDO RE
GIS TANTO INDICCI
ONE QVARTA ET
SANTA REQVELE DS
DEDIT

Je me suis demandé tout d'abord, en étudiant cette inscription, quel sens présente le mot TANTO, encadré, comme il l'est ici, dans une mention chronologique. Ce n'est pas cette fois, je le pense, dans le domaine de l'épigraphie qu'il faut chercher une explication.

Aux temps anciens, comme maintenant encore, il existait des for-

[1] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 258 : «Sub die et tempore suprascripto.» (Cf. t. I, p. 83, testament de saint Remi : «Die et consule præscripto.» *Conc. Epaon.* a° 518 : «Die et consule suprascripto.»)

mulaires dressés pour servir de modèles d'actes, de contrats et de lettres privées. Les désignations de personnes, de localités et de dates, nécessairement non remplies, y étaient représentées d'ordinaire par le pronom *ille*, comme dans ces mots : « Actum in *illo* loco. . . Ego itaque « *ille*, anno *illo illius* regis Franchorum, mense *illo*, die *illa*, quod facit « ipse mensis, sub comite *illo*, scripsi et subscripsi feliciter[1]. »

Pour les choses qui pouvaient se compter, le mot *tantus* remplissait souvent le même office et l'on écrivait *dies tantos*, *solidos tantos*, etc.[2]

Les Grecs en employaient l'équivalent, ainsi que le montre cette formule donnée comme type de date par une novelle de Justinien, et que reproduit notre inscription : *Βασιλείας τοῦδε τοῦ θειοτάτου Αὐγούστου καὶ Αὐτοκράτορος ἔτους τοσοῦδε*[3].

C'est cette expression vague qui me semble ici une indication précise de l'année du règne de Clovis.

Comment un mot semblable s'est-il glissé dans notre texte ? Indique-t-il simplement ici l'ignorance du temps écoulé depuis l'avénement du prince ? A-t-il été copié sans réflexion sur un modèle à l'usage des graveurs ? Il est difficile de le dire. J'incline toutefois à accepter cette dernière supposition, à croire que, ainsi que la diplomatique, l'épigraphie a eu ses formulaires.

A défaut de ces anciens manuels, que nous ne possédons plus dans leur entier, cherchons d'abord sur les marbres eux-mêmes la marque de leur existence.

J'invoquerai d'abord un fait général. On le verra par des relevés chronologiques[4], le style de l'épigraphie chrétienne a rapidement varié d'âge en âge. Chaque façon de dire, chaque symbole y a successivement sa phase d'existence. Telle expression, telle figure qui se montre au ve siècle en a remplacé d'autres et disparaîtra bientôt pour céder la place à quelque nouveauté. Cette loi, si constante en Gaule, en Italie, doit avoir sa raison d'être; elle me paraît exclure chez les gra-

[1] De Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs*, p. 240.

[2] De Rozière, *op. cit.* p. 73, 85, 87, 211, 241, 249, 269, 326, 983, 984, etc.

[3] *Auth. collat.* V, tit. II, nov. XLVII, c. I.

[4] Voir ma Préface.

veurs la fantaisie individuelle, impliquer l'existence de types acceptés par une mode qui devra les rejeter plus tard. Quelque écrit les fixait sans doute et les faisait connaître aux gens du métier qui les suivaient avec tant de fidélité.

Les monuments me semblent le montrer d'ailleurs. Souvent, en effet, des inscriptions de localités éloignées présentent des mentions frappantes par leur étroite ressemblance.

Nous lisons en même temps sur des sépultures païennes, à Vérone [1] et à Bevagna [2] :

VIVITE FELICES MONEO MORS OMNIBVS INSTAT;

sur deux marbres différents à Rome [3] :

NAMQVE DOLOR TALIS NON NVNC TIBI
CONTIGIT VNI;

sur deux autres de la même ville [4] :

DECIPIMVR VOTIS ET TEMPORE FALLIMVR ET MORS
DERIDET CVRAS ANXIA VITA NIHIL;

à Vérone [5], à Turin [6], et sauf une légère variante :

QVAERERE CESSAVI NVMQVAM NEC PERDERE DESI
MORS INTERVENIT NVNC AB VTROQVE VACO;

de même à Arles [7] et à Rome [8] :

TE LAPIS OBTESTOR LEVITER SVPER OSSA QVIESCAS;

[1] Maffei, *Mus. ver.* 172, 1.

[2] Fabretti, III, 438, n° 189.

[3] Murat. 1239, 10; Ficoroni, *De Larvis*, p. 107.

[4] Grut. 677, 12; Zaccar. *Exc. litt*, p. 119.

[5] *Mus. ver.* 172, 2.

[6] *Mus. ver.* 225, 7. (Cf. Burmann, *Anthol.* II, xx.)

[7] Le P. Dumont, *Inscript. ant. d'Arles*, n° 50.

[8] Grut. 685, 3, au lieu de LEVITER, LEVIS VT. Ailleurs (Ficoroni, *loc. cit.*) : TE LAPSIS OBTESTOR LEVITER SVPER OSSA RESIDAS. (Voir encore, pour les pièces en vers, Marini, *Arvali*, p. 493, 494.)

deux fois à Arles[1] :

FILIAE KARISSIMAE ET OMNI TEMPORE VITAE SVAE DESIDERANTISSIMAE;

deux fois à Rome[2] :

IN HOC TVMVLO IACET CORPVS EXANIMIS CVIVS SPIRITVS INTER DEOS RECEPTVS EST SIC ENIM MERVIT;

trois fois dans cette même ville[3] :

NOLITE DOLERE EVENTVM MEVM PROPERAVIT AETAS HOC DEDIT FATVM MIHI;

à Valentine et à Limoges :

.....AETERNO DEVINCTVS MEMBRA SOPORE[4];

deux fois à Aix :

.....INNOCVVS PIA SEMPER MENTE PROBATVS[5].

Ces reproductions ne sont pas moins frappantes dans les inscriptions chrétiennes.

Deux épitaphes de Rome ont ce même début[6] :

DOMINO FILIO INNOCENTISSIMO ET DVLCISSIMO BONO SAPIENTI.

Des légendes de Trèves et de Reims reproduisent presque identiquement le distique :

SEDEM VICTVRIS GAVDENS COMPONERE MEMBRIS
CORPORIS HOSPITIVM SANCTVS METATOR ADORNAT[7].

[1] Le Père Dumont, nos 86 et 89.

[2] Boldetti, p. 455; Henzen, in t. III Orell. n° 7418.

[3] Jahn. *Spec. epigr.* p. 47, 98, 99.

[4] Voir ci-dessous, Dissert. n° 595 A, et Millin, *Lettres sur quelques inscriptions découvertes à Limoges.*

[5] Voir ci-dessous, Dissert. n° 624.

[6] Grut. 1057, 2; Gudius, 369, 6.

[7] Ci-dessus, t. I, nos 242 et 335.

Nous lisons à Saint-Jean de Bournay[1],

INSTITVIT SVBOLEM SIMPLICITATE PIA,

en même temps que cette autre épitaphe, conservée dans nos manuscrits, sans indication de provenance, contient un vers presque semblable :

Catholica sollers cauta moderata venusta
  Prompta peregrinis parca modesta sibi
Moribus ornata vultu speciosa decoro
  Libera conloquio casta benigna decens
Morigera conjux fido sociata jugali
  Enutriens sobolem severitate pia
Moribus hic vivens decessit tempore fixo
  Undecimam ducens vidit olympiadam[2].

[1] Voir ci-dessus, n° 462.

[2] Biblioth. imp. ms. lat. 2832 f° 122. C'est le manuscrit d'après lequel Duchesne a publié diverses épitaphes (voir ci-dessus, t. I, p. 69, t. II, p. 113), et qu'on croyait avoir passé dans la collection du Vatican. Il a été récemment retrouvé par le savant M. Delisle. En tête se lit cette dédicace : «Voto bonæ memoriæ Mannonis liber ad «sepulcrum sancti Augendi oblatus.» Mannon, connu par d'autres dons semblables, mourut vers la fin du IXe siècle. (Cf. *Histoire littéraire de la France,* t. V, p. 657, 658, et la note de Ruinart, p. 686 de son édition de Grégoire de Tours.)

On ne s'étonnera point de ne trouver aucun nom propre dans l'inscription que je viens de transcrire. Ordinairement les épitaphes métriques étaient suivies de quelques lignes de prose où se lisaient le nom du défunt, son âge et la date de sa mort ou de son ensevelissement. Ceux qui recueillaient ces petits textes n'en reproduisaient souvent que les vers, sans attacher d'intérêt aux indications de personnes. Le nom propre disparaissait donc lorsque le poëte avait laissé à d'autres le soin de le dire. C'est ainsi que nous lisons, entre autres, dans le *Codex Palatinus* (Grut. 1167, 6), une inscription demeurée anonyme, le copiste ayant négligé de transcrire les lignes de prose qui suivaient les vers. La preuve de ces omissions existe pour l'épitaphe de Cædual, que Bède nous a gardée complète (comparer Gruter, 1173, 11, et Bède, *Hist. eccl. angl.* V, VII), pour une légende funéraire de Vercelli, dont l'original présente trois lignes de prose qui manquent dans le *Codex Palatinus* (comparer Gruter, 1169, 8, et Gazzera, *Iscrizioni cristiane del Piemonte,* p. 102, 103), et pour l'inscription de sainte Paule (Hieron. *Ep.* CVIII *ad Eustoch.* nos 33 et 34), dont la fin a été supprimée dans un de nos antiques manuscrits (Bibl. imp. ms. lat. 2832, f° 112). Il existe toutefois des épitaphes métriques qui ne portent pas le nom du défunt. (Lucien, *Dæmonax,* c. 44; Cavedoni, *Museo del Catajo,* p. 61; ci-dessus, n° 462.)

Deux hexamètres inscrits à la célèbre basilique de Saint-Martin de Tours,

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
INTRATVRI AVLAM VENERANTES LIMINA CHRISTI,

se lisent encore aujourd'hui sur une porte de l'église de Mozat[1].

L'idée qui inspira ces vers d'une épitaphe d'Anse[2],

IN QVA Q̄DQVIT HABENT CVNCTORVM VOTA PARENTVM
CONTVLERAT TRIBVENS OMNIA PVLCHRA D̄S̄,

se retrouve dans une autre inscription chrétienne récemment découverte au même lieu,

IN QVA QVIDQVID
. . . . ORVM EST CONTVLE*rat*
CVNCTA D̄S̄[3],

et rappelle ce distique d'un monument païen de l'Espagne[4] :

QVOD · VOTO · PETIERE · SVIS · PLERVMQVE · PARENTES
CVNCTA · TIBI · DIGNAE · CAESIA · CONIICERVNT. etc.

Les premiers vers de l'épitaphe du pape saint Grégoire le Grand[5].

SVSCIPE TERRA TVO CORPVS DE CORPORE SVMPTVM
REDDERE QVOD VALEAS VIVIFICANTE DEO,

sont signalés deux fois encore dans les recueils épigraphiques[6].

Comme le montrent les rapprochements qui suivent, les formules

[1] Voir ci-dessus, t. I, n° 170.

[2] Voir ci-dessus, t. I, p. 31.

[3] Voir ci-dessous, n° 662.

[4] Burmann, *Anthologia,* t. II, p. XLIV.

[5] Grut. 1175, 1.

[6] Grut. 1168, 1; Mar. *Arv.* 492.

d'un marbre de Vaison existent en même temps sur d'autres monuments funéraires :

Épitaphe de Vaison[1] :	Épitaphes diverses :
INLVSTRIS TITVLIS.	INLVSTRIS TITVLIS[2]
PANTAGATVS FRAGILEM VITAE CVM LINQVERIT VSVM	CONTEMNENS FRAGILEM TERRENI CORPORIS VSVM[3] DESERVIT FRAGILIS TERRESTREM CORPORIS VSVM[4]
INVENIES QVOD IVRA DEDIT IVSTISSIMA SANXIT ARBITRIIS NAM CVSTOS PATRIAE RECTVRQVE VOCATVS	QVI CVM IVRA DARET COMMISSIS VRBIBVS AMPLIS ADIVNCTA PIETATE MODIS IVSTISSIMA SANXIT PATRICIVS PRAESVL PATRIAE RECTORQVE VOCATVS[5]
. . . . PARCVS SIBI LARGVS AMICIS	LARGVS PAVPERIBVS PARCVS SIBI DIVES EGENIS[6]
ABSTVLIT HVNC REBVS DECIMO MORS INVIDA LVSTRO	QVAM CVM POST DECIMVM RAPVIT MORS INVIDA LVSTRVM[7]

Je lis sur quatre monuments de Briord :

ABSTVTA PASSIINS DVLCISSEMA APTA[8]
ABSTVTVS ARGVS DVLCISSIMVS ARTVS[9]
ABSTVTI PASSIINS DVLCISSIMI APTI[10]
ABSTVTVS PASSIINS DVLCISSEMVS APTVS[11].

La première des légendes qui portent ces mots est en prose; les trois autres sont écrites en vers ou composées de lambeaux métriques. Pour ces dernières, l'hexamètre que représente cette série d'épithètes pèche contre toutes les règles prosodiques; pour la troisième, l'adjectif PASSIINS s'accorde mal avec les pluriels qui l'entourent. Ces lourdes erreurs ont leur prix, car elles accusent l'imitation d'un modèle commun

[1] Voir ci-dessous, n° 492.

[2] N° 562, à Clermont.

[3] N° 516, à Arles.

[4] N° 23, à Lyon.

[5] N° 425, à Vienne.

[6] Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne*, p. 322. Il n'est pas de formule plus souvent reproduite que cette dernière. (Voir ci-dessus, t. I, n° 197, PAVPERIBVS DIVES; ci-dessus, p. 182, PARCA MODESTA SIBI; A. Du Moustier, *Neustria pia*, p. 647, PAVPER SIBI DIVES EGENIS; Dionysius, *Cryptæ vaticanæ*, tav. XLVI, PAVPERIBVS DIVES.)

[7] Voir ci-dessus, t. I, n° 31, à Lyon.

[8] Ci-dessus, n° 376.

[9] N° 377.

[10] N° 380.

[11] N° 381.

où figurait un hexamètre que la combinaison des quatre textes semble permettre de restituer ainsi :

Astutus, largus, patiens, dulcissimus, aptus.

J'ai expliqué comment un défaut de réflexion me paraissait avoir fait passer dans l'inscription de Crussol une expression des formulaires, et j'ai pu citer l'un des types qu'elle reproduit exactement.

Une autre pierre de la Gaule porte les mots TRANSIET IDAS KALENDAS NOVENBRAS [1] qui semblent accuser l'insertion naïve de deux indications diverses entre lesquelles un modèle banal donnait le choix.

Deux de nos textes épigraphiques, que je citerai avec plus de confiance, permettent, pour ainsi dire, de prendre sur le fait le procédé de leur composition.

A Saint-Romain-en-Gal, l'épitaphe d'Euphrasius, terminée par le faux hexamètre *Surrecturus die cœlo cum venerit Auctor* [2], vient à coup sûr d'un type exact où le premier mot de ce vers était au féminin.

Une inscription funéraire de Briord, faite pour deux époux, mais copiée sur une pièce écrite pour un seul personnage, accuse de même l'imitation. Les mots QVI FVERVNT INSIGNIS MERITIS nous ramènent à l'hémistiche *Qui fuit insignis meritis*, comme la phrase TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VITAM qui garde du modèle le verbe au singulier, redevient un vers par la simple substitution de *transiit* à TRANSIERVNT [3].

Les poésies épigraphiques composées par des auteurs célèbres furent, on le conçoit aisément, les modèles les plus imités.

Un hémistiche de saint Paulin de Nole, CORPORE MENTE FIDE [4], se retrouve dans une inscription de Rome [5].

L'épitaphe que saint Damase écrivit pour sa propre tombe [6] fut empruntée pour deux autres sépultures [7].

[1] N° 474.
[2] N° 398.
[3] N° 380.
[4] Ci-dessous, n° 594.
[5] Nicolai. *Bas. di S. Paolo,* p. 158.
[6] Carm. XXXIV.
[7] Dionys. *Cryptæ vatic.* p. 82; Brower, *Annales Trevirenses,* t. I, p. 61; comparer encore Gruter, 1169, 4.

Une église d'Angleterre portait une inscription faite des vers de deux pièces composées par Fortunat, pour des basiliques de Paris et de Nantes[1].

On copia, en 1062, pour l'épitaphe d'un évêque de Sens[2], cet hexamètre gravé sur la tombe de Tetricus[3],

SVMMVS AMOR REGVM POPVLI DECVS ARMA PARENTVM.

Le premier vers de l'inscription de l'abbé Victorianus[4],

QVISQVIS AB OCCASV PROPERAS HVC QVISQVIS AB ORTV,

sert de début à une légende funéraire du XIe siècle[5].

Le curieux distique de Fortunat[6], que les bénédictins inscrivent sur la croix de leur rosaire, fut inséré par Calbulus dans une pièce épigraphique[7].

Pour une époque plus rapprochée de nous, le savant M. de Longpérier signale un même vers sur deux épitaphes de Grenade, en Espagne et de Saint-Augustin-lez-Limoges[8].

Ces redites si évidentes me paraissent accuser l'existence de modèles communs, où puisaient en même temps, dans des mesures diverses, quelques compositeurs d'inscriptions.

J'ai dit que les anciens manuels, dont je tente de rechercher la trace, ne se retrouvaient plus dans leur entier. Peut-être n'est-il pas impossible d'en ressaisir quelques débris.

Un formulaire latin du IXe siècle, provenant de l'abbaye de Reichenau, contient, parmi divers modèles, cette légende épigraphique :

Hanc quique devoti convenitis ad aulam
Poplitibusque flexis propiatis ad aram

[1] Voir ci-dessus, t. I, p. 295, n° 208.

[2] Bibl. imp. dép. des mss. *Collection de Champagne*, t. 43 f° 112 v°, et *Gallia christiana*, t. XII, p. 38.

[3] Voir ci-dessus, t. I, p. 7.

[4] Fortunat, IV, 11; cf. ci-dessus, t. I, p. 497.

[5] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 57.

[6] Fortunat, II, 6.

[7] Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 623.

[8] *Bull. de la Société des antiq. de France*, 1858, p. 137.

Cernite conspicuum sacris ædibus altas
Geroltus quod condidit lamina nitent
Virgineo quod condecet almo podori
Subque voto Mariæ intulit in aulam
Hic agni cruor caroque propinatur ex ara
Cujus tactu hujus sacrantur lamina axis
Huc quicumque cum prece penetratis ad arcem
Dicite rogo alme miserere Gerolto
Titulo qui tali ornat Virginis templum
Æthereo fruatur sede felix in ævum [1].

Sur les marges d'un glossaire du même siècle, une main contemporaine a tracé des formules et des modèles divers, parmi lesquels figure une épitaphe :

Vir pietate probus Verecundi nomine dictus
  Insignis clarus diviciisque plenus
Quas bene dispensans cœlestis culmina regni
  Mercatus petiit conjuge cum propria
Vir februi octonis præreptus morte kalendis
  Decessit sequitur nec mora post obitus
Nobilis uxoris Gerberga fuit vocitata
  Hæc etiam quinis morte obiit numero [2].

Cette réunion à des modèles semble assigner une même destination aux deux pièces qu'on vient de lire; peut-être fait-elle connaître en même temps l'un des usages des anciennes collections d'épitaphes métriques latines, textes le plus souvent médiocres et recueillis sans aucun but historique [3].

Les manuels dont je soupçonne l'existence devaient se trouver apparemment comme un instrument de profession entre les mains des lapicides. Je n'appellerais pas l'attention du lecteur sur un point qui n'exige certes aucun effort de démonstration, si le seul auteur latin

[1] Mone, dans le *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. III, p. 392, formule 4, et De Rozière, *Recueil général des formules*, p. 1143.

[2] Bibliothèque impériale, ms. lat. 7680, f° 34 v°.

[3] Voir ci-dessus, p. 182, note 2.

qui ait parlé de ces artisans ne me semblait donner, à cet égard, un témoignage utile à recueillir. Je crois rencontrer, dans ses lettres, la preuve de l'intérêt que les graveurs attachaient à fournir et à vendre les textes épigraphiques, et de leur déplaisir lorsque d'autres étaient chargés du soin de ces compositions[1].

« Veillez, disait Sidoine Apollinaire, en adressant à Secundus une « épitaphe qu'il venait d'écrire, veillez à ce que le lapicide grave sans « faute cette pièce sur le marbre; une erreur commise dans son travail, « soit à dessein, soit par négligence, serait attribuée bien plutôt au « poëte qu'à l'ouvrier[2]. »

Le mauvais vouloir du graveur pouvait donc introduire des fautes dans les poésies épigraphiques fournies par un autre que lui-même, et le saint évêque de Clermont se défiait d'une petite vengeance prévue.

Cela dit sur les inscriptions, sur la composition de leur texte, qu'il me soit permis de parler des artisans qui les gravaient.

Devant le silence des anciens écrivains, il nous faut demander aux monuments eux-mêmes quelques renseignements épars sur ceux qui les exécutèrent.

Parmi ces hommes se trouvaient un grand nombre de Grecs, comme m'ont semblé l'indiquer certaines erreurs orthographiques[3]. Leurs humbles noms ne se lisent guère sur les ouvrages de leurs mains, et j'aurai bientôt épuisé la série des signatures qui me sont connues.

[1] On sait que parfois les inscriptions étaient composées soit par celui qui préparait sa tombe (Lucien, *Dæmonax*, 44; Grut. 1161, 8; Fabretti, p. 283, n° 183; Mommsen, *Inscriptiones regni neapolitani latinæ*, n° 1137; L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 2074) soit par les parents ou les amis du défunt. (Bonada, *Anthol.* X, 17, 25; Bosio, p. 152; voir mes n°s 377 et 512.)

[2] *Epist.* III, XII. Parmi les fautes imputables au graveur, je rappellerai ce vers devenu faux par la transposition d'un mot : HANC IN AETERNO SIBI SEDEM CONSTANTIA QVAERENS (Marini, *Iscr. Alb.* p. 31); cet autre, par une suppression : NAMQVE · DOLOR · TALIS · NON · TIBI · CONTIGIT · VNI (Murat. 1239, 10; un autre marbre nous donne le vers complet : NAMQVE · DOLOR · TALIS · NON · NVNC · TIBI · CONTIGIT · VNI, Ficoroni, *De Larvis*, p. 107); ce dernier, par une addition : ARBITRIIS NAM CVSTVS PATRIAE RECTVRQVE VOCATVS (ci-dessous, n° 492).

[3] Voir ci-dessus, t. I, p. 384, Dissert. n° 277.

Si le mot SCRIPSIT, qui les accompagne d'ordinaire, pouvait toujours être accepté comme une indication absolue[1], les noms des graveurs abonderaient dans les textes épigraphiques[2]; mais souvent cette expression est prise dans un sens figuré ou remplace les formules *scribendum curavit* ou *jussit*[3], comme on le voit clairement, par exemple, quand elle se présente au pluriel ou régie par un féminin[4].

Cela dit, je crois reconnaître avec M. Léon Renier un nom de lapicide sur une stèle à sculptures grossières qui porte les mots,

EXSCVLP · ET · S · DONATVS,

où le savant académicien a lu : « Exsculpsit et scripsit Donatus, » *sculpté et gravé par Donat;* pauvre et malhabile ouvrier qui, pour placer les

[1] Comme, par exemple, dans les inscriptions autographes, peintes ou tracées rapidement à la pointe (Letronne, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 306, ЄΓΡΑΨΑ; cf. p. 261; Garrucci, *Inscriptions gravées au trait sur les murs de Pompéi*, 2e éd. p. 60, SCRIPSIT, 61, SCRIBIT).

[2] Murat. 884, 3, INSCRIPSIT; Grut. 1050, 12, SCRIBET; Fabretti, p. 305, n° 301, INSCRIBEREM; p. 323, n° 442, INSCRIPSIT; Orelli, 6338, SCRIPSIT; De Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 199, INSCRIPSIT; L. Renier, *Inscr. de l'Alg.* 641, SCRI; 1376, SCRIPSIT; Bosio, p. 153, ISCRIBET; Fabretti, pag. 113, n° 282, ISCRIPSIT; Buonarr. *Vetri*, 153, SCRISI; Perret, *Catac.* t. V, pl. 26, n° 57, ESCRIPSIT. Le mot SCRISIT figure également, comme il est facile de le reconnaître, sur une inscription envoyée de Rome à l'abbaye de Saint-Antoine, et où Martene et Durand lisent inexactement VERISIT (*Voyage littéraire de deux bénédictins*, p. 261). Le marbre original, retrouvé récemment par M. Allmer, ne laisse d'ailleurs aucun doute à cet égard.

[3] Sidon. Apollin. *Epist.* IV, XVIII, « Hujus « me parietibus inscribere supradictus sa- « cerdos hoc compellit epigramma quod re- « censebis. » (Joh. XIX, 19 : Ἔγραψε δὲ καὶ τίτλον ὁ Πιλάτος, καὶ ἔθηκεν ἐπὶ τοῦ σταυροῦ. Fabretti, p. 320, n° 433, INSCRIBI IVSSIMVS; Bonada, *Anthol.* t. II, p. 250, SCRIBI IVSSIT; p. 417, QVOS EGO DICTAVI ET IVSSI SCRIBERE QVEMDAM. Ph. A. Turre, *De ann. Elagab.* p. 156, SCRIBEN. CVRAVER; Mar. *Arv.* p. 576, SCRIBENDVM . CVRAVERVNT; Muratori, 1556, 8, INSCRIBI..... SIGNIFICABO; cf. Letronne, *Inscr. de l'Ég.* t. II, p. 339, CVRANTE T. ATTIO MVSA.)

[4] Mur. 1513, 11, SCRIPSERE; Orelli, 4692, SCRIPSERVNT; Boldetti, 409, ISCRIPSERVNT; Perret, *Cat.* t. V, pl. XXVII, n° 59, SCRIPSERVNT; voir ci-dessus, n° 459, SCRIBSIMVS; Boeckh, 6253 (Μήτηρ), ЄΠЄΓΡΑΨΑ; cf. ci-dessus, n° 413, MARCELLA SOROR.... NOMEN HIC SCVLPSIT.

trois dernières lignes de son texte, a dû raser des deux côtés la moulure de l'encadrement[1].

Peut-être faut-il voir encore une signature de lapicide dans la mention ZOILIANVS SCRIPSIT, dont les lettres sont placées les unes au-dessous des autres sur le bord d'un marbre de la Valachie[2], dans les mots FLORVS SCRIBIT qui terminent une inscription de Genève[3].

A l'époque chrétienne, le mot SCRIPSIT accompagne le nom de Furius Dionysius Philocalus, graveur, ou plutôt, semble-t-il, dessinateur de caractères[4]; celui d'un diacre qui a signé une légende dédicatoire[5]. Peut-être une inscription d'Arles donne-t-elle encore le nom d'un lapicide[6].

On lit sur une épitaphe ornée trouvée près de Savigliano[7],

EGO GENNA
RIVS FICI
QVI IN EO TEMPORE
FVI MAGESTER
MARMORARIVS

[1] *Inscript. de l'Algérie,* n° 4095. M. Léon Renier a bien voulu me communiquer une photographie de cette pierre.

[2] Neigebaur, *Dacien,* p. 225, n° 11. Le nom du calligraphe Philocalus, dont je vais avoir à parler, est écrit de la même manière sur deux inscriptions de Rome.

[3] Mommsen, *Inscription. Helvet.* n° 86, et *Bulletino di corrispond. archeolog.* 1852, p. 105.

[4] Le savant ch. De Rossi a retrouvé, dans la catacombe de Saint-Caliste, cette signature tracée verticalement sur les marges d'une inscription qu'il lui appartient de publier. (Voir entre autres, sur cetté découverte, la *Gazette d'Augsbourg,* juin 1856; C. L. Visconti, *Le escavazioni ostiensi,* p. 50.) Le même calligraphe était déjà connu par un marbre du recueil de Marini (*Coll. vat.* t. V, p. 53) et par un manuscrit du *Calendrier de Constantin.* (Millin, *Annales encyclopédiques,* 1817, t. III, p. 223 et 226; Mommsen, *Ueber den Chronographen vom Jahre 354,* dans l'*Abhandlungen der königlich-Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften,* t. II, p. 607, 608.)

[5] Maffei, *Museum veron.* p. 181, GONDELME INDIGNVS DIACONVS SCRIPSI.

[6] Voir ci-dessous, n° 512.

[7] Gazzera, *Iscriz. cristiane del Piemonte,* p. 45.

et sur la tombe de saint Cumien, à Bobio[1] :

. . . . FECIT
IOHANNES MAGISTER.

Des graveurs se recommandent, mais sans nous faire connaître leur nom, soit à l'intercession du mort, soit à la miséricorde divine.

« Souviens-toi, est-il dit au défunt sur une épitaphe de Rome, sou« viens-toi de celui qui a composé cette légende et de celui qui l'a « tracée[2].

« Seigneur, protége celui qui a gravé ces lettres, » lisons-nous sur deux autres marbres[3].

Une épitaphe autrefois encastrée dans le pavé de Sainte-Agnès, à Rome, marquait probablement la tombe d'un lapicide[4].

Voilà le petit nombre de mentions que nous gardent les monuments. Qu'on y ajoute deux inscriptions-enseignes reproduites par Franz et Orelli[5], et l'on aura tout ce que l'antiquité latine me paraît nous avoir transmis sur des hommes qui conservèrent une si large part de son histoire[6].

[1] Murat. *Antiq. ital. med. ævi,* t. III, 679.

[2] Perret, *Catacombes,* t. V, pl. XLIV, et t. VI, p. 167, pour la note de M. L. Renier. (Comparer l'inscription 512 ci-dessous.)

[3] Le premier est une table de jeu, monument bizarre sur lequel le joueur est aussi recommandé à la protection céleste. (Grut. 1049, 1; Du Cange, *De inferioris ævi numismatibus,* c. XXXVI; Salmasius, *Notæ ad Vopisc. in Procul.* etc.) Le second porte une épitaphe où mon illustre maître, M. Hase, incline à voir, ainsi que moi, une invocation du graveur. (Ross, *Inscriptiones ineditæ,* fascic. III, p. 9, comparer les signatures de calligraphes relevées par Montfaucon, *Palæogr. gr.* p. 42, 43, 47, 49, sur des mss. des IXe, Xe et XIe siècles.)

[4] Macarius, *Hagioglypta,* éd. Garrucci, p. 109, De Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, p. 122.

[5] Voici ces étranges inscriptions : CTHΛΑΙ | ЄΝΘΑΔЄ | ΓΥΠΟΥΝΤΑΙ ΚΑΙ | ΧΑΡΑCCONTAI | ΝΑΙΟΙC ΙЄΡΟΙC CYN ЄΝЄΡΓЄΙΑΙC | ΔΗΜΟCΙΑΙC, et, en regard : TITVLI | HEIC | ORDINANTVR ET | SCVLPVNTVR | AIDIBVS SACREIS CVM OPERVM | PVBLICORVM (*Corpus inscript. græc.* n° 5554). DM | TITVLOS SCRI | BENDOS VEL | SI QVID OPE | RIS MARMOR | ARI OPVS FV | ERIT HIC HA | BES (Orelli, n° 4223).

[6] Un marbre grec, habilement commenté par M. Egger, mentionne les graveurs du sénat d'Athènes et donne le prix payé pour

Dans une matière où le silence des écrivains me condamne à de simples conjectures, je n'ose rien tenter au delà pour l'histoire des lapicides païens; qu'on me permette cependant de porter plus loin mon effort et de rechercher à quelles mains est due une part des inscriptions chrétiennes.

Parmi les fresques des catacombes, la plus souvent reproduite peut-être est l'image du *fossor* Diogène[1]. On sait quelles étaient les fonctions des humbles clercs qui recevaient ce titre.

« Comme Tobie, écrivait un ancien, les *fossores* ensevelissent les « morts. Dans ce soin des choses de la terre, qu'ils sachent voir les « promesses d'en haut; que la croyance en la résurrection leur montre « dans leur travail Dieu et non pas le service des hommes. Qu'ils imi-« tent donc le prophète Tobie; qu'ils aient son savoir, sa foi, sa sainteté « et ses vertus[2]. »

Tout ce qui appartient à la tombe est placé sous la main du *fossor;* c'est à lui que s'adressent les fidèles pour acheter un lieu de sépulture; c'est lui qui en perçoit le prix, en garantit la possession; c'est lui qui ouvre la couche funèbre, qui la referme sur le cadavre.

Voilà ce que disent les textes[3]. Peut-être la fresque de Diogène nous en apprendra davantage. Une pioche est placée sur l'épaule du fidèle, à ses pieds une sorte de bêche aiguë : ce sont les outils du fossoyeur. Devant lui des marteaux, un compas et deux longs ciseaux de métal, que n'exigent point de simples fouilles dans la terre peu résistante où sont creusées les catacombes.

Un bas-relief chrétien, où figurent des artistes sculptant le marbre d'un sarcophage, présente des instruments semblables[4].

Le *fossor* est-il donc appelé à manier, dans les galeries funèbres, le

le travail de cet artisan. Ce double détail se rencontre sur plusieurs autres monuments de même nature qu'a indiqués le savant académicien. (*Des honneurs publics chez les Athéniens*, p. 3 et 15.)

[1] Boldetti, p. 60.

[2] *De septem ordinibus ecclesiæ.* (Dans les œuvres de saint Jérôme auquel ce traité a été attribué.)

[3] Boldetti, p. 53; Jacutius, *Bonusæ et Mennæ titulus*, p. 44; Marchi, *Architettura*, p. 85, etc.

[4] Fabretti, c. VIII, n° 102.

ciseau du lapicide, à travailler les seules pièces de marbre qu'on y rencontre communément, c'est-à-dire les dalles des épitaphes?

Ces monuments eux-mêmes sembleraient l'attester.

On sait quelle humble condition était celle des *fossores;* l'anonyme que je viens de citer s'efforce de les relever aux yeux des fidèles; il adjure ses frères de ne point mépriser le dévouement obscur de ceux que la hiérarchie place au dernier rang dans l'Église [1].

Et cependant, tandis que les deux plus grands recueils des marbres des catacombes romaines, ceux de Bosio et de Boldetti, présentent à peine quelques épitaphes des clercs de l'ordre inférieur [2], les inscriptions de *fossores* s'y trouvent en nombre relativement considérable [3]. N'est-ce point là un enseignement de plus, et ne semblerait-il pas que les hommes dont la tombe recevait plus souvent que celle de leurs supérieurs la légende commémoratrice, étaient ceux-là mêmes qui tenaient le marteau du lapicide [4]?

Tels sont les détails principaux que j'ai pu recueillir jusqu'à cette heure sur la composition des textes épigraphiques, sur des hommes qui travaillaient à perpétuer la mémoire de tous, sans laisser d'autre souvenir de leur humble existence.

Je reviens à l'épitaphe de Crussol.

On y remarque le bizarre adjectif *bonememoria*, que j'ai déjà signalé [5]. La fin semble devoir être lue : « Et sanctam requiem ei Deus dedit. » On voit de même, dans le Sacramentaire de saint Gélase, « Digneris,

[1] *De Sept. ord. eccl.*

[2] En Gaule le nombre des épitaphes consacrées à des membres du clergé est de même en raison directe de l'élévation hiérarchique (voir ma Préface).

[3] Point d'épitaphe de sous-diacre; Bosio, p. 419 : ABVNDANTIVS ACOL; point d'épitaphe d'exorciste; Bosio, p. 534 : ...ANTIVS LECTOR DE PALLACINE; Boldetti, p. 81 : HERACLIVS ...LECTOR R(*egionis*) SEC(*undæ*); Bosio, p. 437 : MAIO FOSSORI; Boldetti, p. 65 : IVNIVS FOSSOR; FELIX FOSSARIVS; SERGIVS ET IVNIVS FOSSORES; LVCILIO FOSSOR(*i*); PATERNO FOSSORI; VIBIVS FOSSOR; PETRO FOSSORI; p. 416 : TIGRIANVS ET ERCVLIVS FOSSORES.

[4] Boldetti, p. 65, nous a conservé une inscription funéraire consacrée par des *fossores* à un des leurs.

[5] N° 59; cf. n° 551, etc.

« Domine, dare ei locum lucidum, locum refrigerii et quietis..... Uti « eum Dominus in requiem collocare dignetur[1], » et sur l'inscription d'un dallage exécuté au VIIIe siècle :

HOC PAVIMENTVM HVMILIS ABBAS COMPONERE FECI
ANGILBERTVS EGO DVCTVS AMORE DEI
VT MIHI POST OBITVM SANCTAM DONARE QVIETEM
DIGNETVR CHRISTVS VITA SALVSQVE MEA[2]

Le souverain nommé dans notre légende est sans doute Clovis II, couronné, en 638, roi de Bourgogne et de Neustrie. La quatrième indiction et la mention KaLENDAS IVLIAS fixeraient au 1er juillet de l'année 646 la date de la mort de Margarita.

Le marbre de Crussol a été découvert en 1854, dans une carrière appartenant à M. Gérin, par un ouvrier de Saint-Péray. Il appartient à M. le curé de Saint-Sylvestre (Ardèche).

---

476 A.

Voir mes planches, n° 384.

E ....
VI ....
✝ XI ....
XS ? E.....
GV ....
....

De ma collection.

---

[1] Mur. *Liturg. rom.* t. I, p. 179.

[2] Bolland. t. III, febr. p. 94.

TOULAU.

477.

Voir mes planches, n° 400.

IN HOC TVMOLVM REQISCI
T SATVRNINVS DIA QVI VIXIT
IN PACE ANNVS XLVII ? ET TRAN
SIIT DE HVNC SECOL RIG
NI DOI NOSTRE CLODOV
EO REGES IIII INDIC OCT
AVA

« In hoc tumulo requiescit Saturninus diaconus, qui vixit in pace « annos XLVII (?) et transiit de hoc sæculo regni domini nostri Chlodo-« væi regis (anno) IIII, indictione octava. »

D'après le synchronisme que fournit l'inscription, il s'agit ici de Clovis III. La huitième indiction correspond, en effet, à l'année 695, quatrième année du règne de ce prince[1].

C'est une rare exception que de ne point trouver, à une pareille époque, l'indication du jour de la mort[2].

On remarquera ici la forme cursive qu'affectent les lettres R et T[3].

L'épitaphe de *Saturninus* est la dernière datée que contienne ce recueil. Elle appartient à M. Roustain, ministre protestant à Toulau. J'en dois la communication à M. Allmer.

---

[1] Fredeg. *Chronic. continuatum.* Pars II, c. CI; Pardessus, *Diplomata*, proleg. p. 120, 122.

[2] Voir ma Préface.

[3] Cf. Boldetti, p. 435, lignes 5 et 6, FRATEA; Perret, *Catac.* t. V, pl. XIV, n° 4; pl. XXXIII, n° 1; Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* tav. I, n° 3.

CHARMES.

477 A.

Spon, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, édit. de 1724, t. I, p. 2 et 246; — Allmer, *Sur quelques inscriptions antiques*, p. 49-53; — L'abbé Rouchier, *Revue des sociétés savantes*, 1859, p. 802-807; — voir mes planches. n° 391.

AEVI INGENS GENVS EGREGIVM ATQ ORDINE PRINCEPS
LVGDVNI PROCERVM NOBILE CONSILIVM
EXACTO VITAE TRANSCENDIT AD AETHERA CVRSV
TERRENVM TVMVLO DANS ANIMAM SVPERIS
H*ic patris*? RELIQVA GENER AC PIA FILIA CONDVNT
I*gnara ut* NON SIN*t* SAECLA FVTVRA SVI
VSVR*æ* LVCIS NATVS MELIORIBVS AN*nis*
*sex lu*S*tra* EXEGIT NON BREVE TER SPATIVM
civis? QVI FVERIT SIMVL ET QVO NO*m*INE *dictus*
*ver*SIBVS IN PRIMIS ORDINE PROD*it apex*
.....N...TERRIER......X......PAVLVI.....

Dès l'année 1675, Spon a relevé cette épitaphe sur un tombeau antique, abandonné au milieu de la campagne, auprès du village de Charmes, et visité alors par les fidèles comme la sépulture d'un saint. Personne avant lui, écrit-il, « n'avait pu lire cette inscription, » et sa copie est loin d'égaler celle que je mets sous les yeux du lecteur. Cette dernière transcription, due aux communs efforts de MM. Allmer et Rouchier, ne paraît guère laisser à désirer, en ce qui touche la partie métrique.

Les deux derniers vers annoncent que la pièce donne, par un acrostiche, le nom du mort.

C'est à M. Corpet que l'on doit la restitution du nom d'Alethius, restitution qui a facilité la lecture du début du troisième distique.

Les mots *civis qui fuerit* ont fait penser à M. Léon Renier qu'il fallait encore chercher, dans l'acrostiche, l'indication du titre d'Alethius, et le savant épigraphiste a vu dans les lettres initiales des deux derniers vers, C. V. les sigles de *clarissimus vir*[1].

Sur la moulure inférieure du sarcophage se trouve une onzième ligne qui contenait peut-être l'indication du consulat ou du post-consulat de *Paullinus junior*. L'année 534, où ce personnage reçut les faisceaux, fut marquée par l'invasion des Francs dans la Bourgogne. Les mots NATVS MELIORIBVS ANNIS contiendraient donc une allusion aux maux de la conquête.

Spon remarque que la pierre de Charmes ne présente aucune marque absolue de christianisme : c'est le fait de plusieurs épitaphes gravées par les premiers fidèles[2], et, à défaut de signe indubitable, je dois faire observer que la pensée exprimée dans le second distique appartient surtout au formulaire de l'épigraphie chrétienne.

La ligne de prose qui terminait notre légende était probablement plus caractéristique.

Je tiens de M. Allmer le dessin de l'inscription de Charmes. Le sarcophage qui la porte est exactement semblable à celui que donne M. de Boissieu, n° CVII, p. 524 de ses *Inscriptions antiques de Lyon*.

SAINT-JULIEN-EN-QUINT.

477 B.

Voir mes planches, n° 385.

. . . .

TRANSI

[1] Cette ingénieuse opinion est consignée dans une note ajoutée par le savant académicien à l'article de M. l'abbé Rouchier. M. Léon Renier renvoie à des textes où se trouvent les sigles C V, renversement rare, mais non sans exemple de la forme ordinaire de *vir clarissimus*. (Conf. Orelli, n° 3767; les *Notæ* de Probus, de Magnon, de Pierre Diacre.)

[2] Voir ci-dessous, n° 517.

ET XIII KL APRILES
INDIXSIONE XV PC
III PAVLINI IVN
IORES

Fragment daté de 537.

DIE.

478.

Delacroix, *Statistique du département de la Drôme*, p. 491; — Le Dr Long, *Recherches sur les antiquités du pays des Voconces* (Acad. des inscr. *Mémoires présentés par divers savants*, 2e série, Antiquités de la France, t. II, p. 474); — voir mes planches, n° 395.

HIC DALMATA CR
ISTI MORTE REDEM
TVS QVIISCET IN PA
CE ET DIEM FVTVRI
IVDICII INTERCEDE
NTEBVS SANCTIS L
LETVS SPECTIT

Avant que j'eusse examiné l'importante formule sépulcrale qui, dans l'Isère et dans le Rhône, témoigne de la foi de nos pères en la résurrection promise; avant que j'eusse rapproché cette confession toute locale, des négations que les gnostiques opposèrent, dans le même lieu, au dogme proclamé sur les tombes[1], je me bornais à admirer le pieux élan de l'inscription de Dalmata. Plus exercé dans mon étude, j'ai recherché la raison d'être d'une légende lapidaire qui n'a point sa pa-

[1] Voir. ci-dessus, Dissert. n° 467.

reille, et peut-être puis-je signaler une fois encore, dans la Viennoise, une vive protestation contre les doctrines de l'hérésie qui désola le pays du Rhône.

« Ceux qui nient la résurrection et s'efforcent de détruire l'espoir de « la renaissance du corps ont raison, écrit Tertullien, de nier l'incar- « nation du Christ, de dire que sa chair ne fut point, ou qu'elle n'était « point humaine; ils craignent qu'en la confessant telle on ne recon- « naisse contre eux que, ressuscitée dans le Seigneur, la chair ressus- « citera en nous [1]. »

Ce sont les écoles gnostiques que dénonce l'éloquent Africain, lorsqu'il fait entendre ces paroles. Leur système procède surtout de l'esprit de Simon le Magicien; il en a conservé l'empreinte [2]. « Le Christ, ré- « pètent les hérétiques, n'a eu qu'un corps immatériel [3]; il n'a rien tenu « de la Vierge; il est né par elle et non d'elle, mais sans rien acquérir « d'humain dans le sein qui l'avait porté, de même que l'eau ne prend

[1] *De carne Christi,* t. I, édit. Rigault, p. 358; cf. c. xxv, p. 378; *De patientia,* c. ix, p. 165; *Advers. Marcion.* III, viii, p. 484; c'est la doctrine de l'Église : I, *Cor.* xv, 14, 17, 20; *Col.* I, 18, etc. Cf. Clem. *Ep. I ad Cor.* xx, 4; S. Iren. V, 1 et 13, éd. Stieren, t. I, p. 714, 715, 753, 754; *Constitutiones apostolicæ,* V, vii, éd. Ultzen, p. 108; Eznig, *Réfutation des différentes sectes des païens,* l. IV, c. xv, p. 198; S. Ambros. *De fide resurrectionis,* c. cii, etc.

[2] Philast. *De Hæres.* c. xxx; Pseudo-Tertullian. *De Præscript. advers. hæres.* c. ii; Pseudo-Hier. *Indic. hæres.* c. i; S. Epiph. *Advers. hæres.* l. I, t. II, Indic. 1 et 7, dans Oehler, *Corpus hæreseol.* t. I, p. 32, 271, 284; t. II, p. 116 et 118; S. Iren. I, xxiii, 4, et xxvii, 4, éd. Stieren, t. I, p. 240 et 259.

[3] Ainsi pensèrent Saturnin, Basilide, Valentin, Ptolémée, Secundus, Marcus le Valentinien, Colorbase, Héraclion, Cerdon, Marcion, Bardesane et Lucain. Cf. Philast. c. xxxi, xxxii, xxxviii, xl, xlii, xliii, xliv, xlv, xlvi; Pseudo-Tertull. c. iii, iv, xii, xv, xvi, xvii; S. August. *De hæresibus,* c. xi, xiv, xxi; Isidorus Hispalensis, *De hæresibus,* c. iv, xi; Paulus, *De hæresibus libellus,* c. xix, xxiv; Pseudo-Hieronymus, *Indiculus de hæresibus,* c. i, iv, vii; Honorius Augustodunensis, *De hæresibus libellus,* c. xxvi; Prædestinatus, *De hæresibus,* c. xi, xiv, xxiii; S. Epiph. l. I, t. II, Indiculus c. xi, xii; c. i; hær. xxiv, xxxi; l. I, t. III, Indic. c. viii, etc., dans Oehler, *Corpus hæreseologicum,* t. I et II; S. Iren. I, xxiv, xxvii; V, i, t. I, p. 244 et 715; *Evang. Marcionis,* xxiv, 37, 39; Tertull. *Advers. Marcion.* iv, 43; Origen. *Dial. contra Marcionitas,* sect. III et IV. *Philosophumena,* VI, xxxv (cf. S. Epiphane, l. II, *Hær.* 36 vel 56; Orig. *loc. cit.*) X, xix, etc.

« rien du conduit par lequel elle s'écoule[1]; Simon le Cyrénéen souffrit « seul sur la croix qu'il porta au Calvaire, et Jésus, le transfigurant, « prit sa forme et regarda le supplice en se raillant de la fureur des « bourreaux[2]. »

Une semblable erreur était grosse des plus étranges conséquences. Si le Sauveur n'est point mort pour les hommes, si sa passion n'a été qu'une feinte, il n'est donc point ressuscité, et notre foi en la résurrection repose sur une folle espérance. Ainsi l'Écriture nous égarait en annonçant la régénération future, et les promesses des prophètes n'étaient que de vaines paroles.

Comme son maître Valentin, Marcus enseignait que le Christ n'avait souffert qu'en apparence, puisque son corps n'était qu'un fantôme; il repoussait en même temps et l'incarnation et la résurrection de la chair[3]. Il avait semé ces bizarres doctrines dans une partie du bassin du Rhône[4], et le saint évêque Irénée dut, en combattant les erreurs de l'hérétique, rappeler par quel lien étroit la régénération de nos corps se rattache à la mort réelle du Sauveur[5]. L'épitaphe de Die résume ce principe; inspirée de l'esprit qui guidait saint Irénée et fondant sur la passion du Christ la confiance en la vie future, elle condamne

[1] C'est le sentiment de Valentin. (Philast. c. XXXVIII; S. August. XI; Honor. XXVI; Prædestin. XI; Pseudo-Tertullian. XII; Pseudo-Hier. VII; Isid. XI; Paul. XXIV; S. Epiph. l. I, t. II, Indic. 11, hær. 31, c. VII; Tertull. *De carne Christi*, XX; *Adv. Valentin.* XXVII.)

[2] C'est le système de Basilide (Philast. c. XXXII; Pseudo-Tertull. c. IV; Pseudo-Hier. c. II; Isid. c. IV; Paul. c. XIX; S. Epiph. l. I, t. II, hær. 24; S. Iren. I, XXIV, 4; t. I, p. 244). Une semblable persuasion existe chez les Musulmans. (*Coran*, IV, 156; cf. III, 47, 48; Photius, *Bibl.* cod. 114, col. 291; Toland, *Nazarenus*, p. 17 et le discours préliminaire de G. Sale, *The Koran*, London, 1850, in-8°.)

[3] Philast. c. LXII, dans Oehler, t. I, p. 47: « Christum autem putative dicit apparuisse, « et passum fuisse quasi per umbram, non « tamen vere passum corpore arbitratur; » S. August. c. XIV, *id.* p. 199: « Negans re« surrectionem carnis et Christum non vere, « sed putative passum asseverans; » Prædest. c. XIV, *id.* p. 236: « Qui negans resurrec« tionem carnis, Christum non vere passum « sed putative conabatur adstruere; » Pseudo-Tertull. c. XV, *id.* p. 277: « Christum in sub« stantia carnis negant fuisse (Marcus et Co« lorbasus); negant carnis resurrectionem « futuram. »

[4] Voir ma Dissertation n° 467, ci-dessus, p. 162.

[5] L. V, c. I, § 2; c. II, § 2; t. I, p. 715, 717.

par chacune de ses paroles les doctrines marcosiennes; c'est donc peut-être, et dans le lieu même où se livra autrefois le combat, un autre témoignage de la victoire remportée sur l'erreur[1].

Notre inscription semble marquer encore, par un autre point, l'influence de l'évêque martyr. Dalmata espère qu'au jugement dernier l'intercession des saints lui assurera la récompense. Ceux qui le mirent au tombeau n'estimaient donc point que le sort du chrétien fût complet dès l'heure de la mort; c'est une doctrine des temps anciens, celle de saint Ambroise entre autres, dans la pensée duquel les défunts, attendant le jugement dernier, tremblaient ou se réjouissaient par avance, selon la conscience de leur passé[2]. C'est encore le sentiment de saint Irénée, suivant lequel les âmes étaient, jusqu'à la fin des jours, retenues dans des lieux invisibles[3], et nous retrouvons ainsi sa croyance dans la contrée qu'illustrèrent ses vertus[4].

En examinant l'épitaphe au point de vue paléographique, un savant antiquaire l'attribue à des temps voisins des prédications de Vigilance; elle appartiendrait donc au ve siècle ou au commencement du vi^e^[5]. La bonne exécution des lettres, le défaut d'indication du jour de la mort[6], nous reportent à une haute époque, et j'accepte l'appréciation comme un minimum d'ancienneté[7].

[1] Voir ma Dissertation n° 457, ci-dessus, p. 163 à 167.

[2] *De bono mortis*, c. x, n° 47; c. xi, n° 48 (ci-dessous, p. 408, note 2). La mention de l'attente joyeuse du jugement dernier se retrouve chez plusieurs Pères qui ne croient point à la rémunération immédiate. (Voir surtout, ci-après, p. 402, note 5, et p. 406, deux passages de saint Augustin et de Cassiodore, utiles à rapprocher de notre inscription; cf. encore, p. 405, note 4, p. 409, note 4, p. 410, notes 1 et 2.) Les mots «Lætus spectat,» en rattachant à la doctrine de ces Pères la légende funéraire de Dalmata, ne me paraissent point permettre de songer ici au sentiment de Lactance, d'après lequel les âmes des morts ne subiraient point un jugement immédiat. (*Instit. div.* VII, «xxi : Nec tamen quisquam putet animas «post mortem protinus judicari.»)

[3] V, xxxi, 2, cf. xxxi, 1 (t. I, p. 805, 806).

[4] Voir encore ci-dessous, n° 624.

[5] *Académie des inscriptions, Mémoires présentés par divers savants*, 2e série, Antiquités de la France, t. II, p. 474, Mémoire de M. le docteur Long.

[6] Voir ma Préface.

[7] J'ajoute, comme signe probable d'antiquité, que notre marbre semble, par sa

Quoi qu'il en soit de son âge précis, l'inscription de Dalmata présente, dans un âge évidemment antique, cette invocation des saints que Mélanchthon n'a point voulu croire antérieure au temps de saint Grégoire le Grand[1]. J'ai dit ailleurs un mot de cette question en étudiant un monument daté et probablement analogue à celui du chrétien de Die, car l'intercession espérée semble indiquer ici que, suivant un usage répandu, le fidèle reposait sous la protection des reliques ou de la sépulture des saints[2]. Ce point s'éclairerait sans doute, si l'on déterminait le lieu où Dalmata fut enseveli; l'on pourrait rechercher alors si quelque débris d'édifice n'indiquerait pas que la tombe se trouvât dans l'enceinte d'une église ou d'un oratoire privé. Mais, par malheur, l'épitaphe était depuis longtemps déplacée lorsque M. le docteur Long l'a recueillie sur le sol et sauvée de la destruction.

Je ne pense point qu'il faille voir une abréviation dans l'L qui termine la sixième ligne; la formule LAETVS LIBENS[3] est trop spéciale aux marbres votifs païens pour que l'on songe à la placer ici. J'attribue ce caractère isolé à une répétition fautive de la première lettre de LETVS.

Spectare pour *exspectare* n'est pas fréquent dans les textes des temps classiques[4]. A l'époque de la décadence, ces deux mots s'emploient l'un pour l'autre[5].

L'épitaphe de Dalmata est conservée, à Die, chez M. Ludovic Vallentin.

---

forme irrégulière, avoir été recueilli, pour recevoir une épitaphe, dans les ruines d'un ancien édifice. (Cf. ci-dessus, t. I, p. 479, Dissertation n° 355 et ma Préface.)

[1] «Nec vident isti asini,» dit-il avec la rudesse de l'époque, «apud Hieronymum «contra Vigilantium nullam exstare syllabam «de invocatione. Loquitur de honoribus «sanctorum, non de invocatione. Neque re«liqui veteres scriptores ante Gregorium «fecerunt mentionem invocationis.» (*Apologia confessionis Augustanæ*, art. XXI.)

[2] Voir ci-dessous, Dissert. n° 492.

[3] Orelli, 2101.

[4] Cf. Forcellini, *Lexic.* et Furlanetto, *Appendix*.

[5] Cassiod. *Variar.* IV, XXII; *Digest.* l. XLI, tit. I, XXVI; Gregor. Turon. *De glor. Mart.* XLI; Marini, *Pap. diplom.* p. 141, 198 et 268, etc.

478 A.

Voir mes planches, n° 389.

✝ HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MORIAE DESIDE
RIVS DIACONVS
QVI VIXIT ANNS
XXXI OBIIT III
IDS APRL IND
XII

Inscription trouvée en 1861. Elle appartient au Dr Long, qui a bien voulu m'en adresser un estampage. Ce monument présente tous les caractères du VIe siècle[1].

---

478 B.

Le Dr Long, *Recherches sur les antiquités du pays des Voconces* (Académie des Inscr. *Mémoires présentés par divers savants*, 2e série, Antiquités de la France, t. II, p. 474); — voir mes planches, n° 390.

. . . .
. . . . OS PENETRAT VOX MISSA MEATVS CO. . . .
. . . . VS AGIT QVI NVNC PERCVRRERE FANDO IL. . . .
. . . . DIS PRIMVM QVAE GESSERET HEROS PER. . .
. . . . sTVDIIS VIRTVS SIIT VT LABOR ILLE VT . . .
. . . . SA CORONAE OS. . . .

Je ne sais d'où provient ce fragment d'une inscription métrique, ni

[1] Voir ma Préface.

à quel saint personnage s'adresse l'épithète d'*heros*[1]. J'ai néanmoins cru utile de donner place dans mon recueil à un bon type de paléographie, appartenant aux premiers siècles.

AOUSTE.

479, 480.

Le D[r] Long, *Recherches sur les antiquités du pays des Voconces* (Acad. des Inscr. *Mémoires présentés par divers savants*, 2[e] série, Antiquités de la France, t. II, p. 353); — voir mes planches, n[os] 397 et 398.

+ HIC REQVIES	+ IN HOC TITOLV
CENT IN PACE	REQVIESCIT IN PA
BONAE MIMO	CE BONAE MEMO*riæ*
riæ RODANICS	FERREOLA. . . . . . .
. . . .	. . . .

Débris portant sur chacune de ses faces une inscription chrétienne. S'il n'y a point, dans le mot *requiescent* de la première légende, une faute du graveur, Rhodanicus et un autre chrétien, dont le nom manque, avaient, de leur vivant, fait préparer leur sépulture. Nous avons déjà vu, dans ce recueil, la rare formule : « In hoc titulo « requiescit[2]. »

APS.

481.

Voir mes planches, n° 380.

IN XPI . NOME*ne re*

[1] Une antique inscription, vue par Grégoire de Tours, donne ce titre à saint Julien et à saint Ferréol (ci-dessus, n° 415 A).

[2] T. I, p. 454, 455.

*q*VISCIT IN HVC TO*mu*
lo. . . ENINVS Q*ui vixit*
annos . . . .

Fragment copié à Montélimar, chez M. Marre, par M. Allmer.

SAINT-THOMÉ.

481 A.

Voir mes planches, n° 413.

. . . . NEBVS PARITER ET NOMIN*e* . . . . .
. . . . M TERRAMQVE SIMVL SOCIOSQVE *reliquit*
. . . . *sac*ERDOTII TENVIT QVI SEDE CORON*am*
. . . . INIS ET SEPTEM REVOLVENTIBVS A*nnis*
. . . . *plebs* ? *c*VNCTA GEMET SVISMET CARV. . . . . .
. . . . *men*SIS SEXTI ITERVM PC SYMMACHI . V.C INDICTIONE . . .

Copie de M. Allmer.

Le nom du prêtre de Saint-Thomé terminait certainement la première ligne, comme le montre ce vers de saint Damase :

CORPORE MENTE ANIMO PARITER DE NOMINE FELIX [1]

C'est dans la forme de la date que me paraît résider l'intérêt de ce fragment. Autant que l'on en peut juger, *mensis* aurait précédé le mot *sexti*. Ce serait, si je ne me trompe, le premier exemple épigraphique d'un mode de supputation courant à l'époque mérovingienne. L'année commençant en mars, son sixième mois était le mois d'août [2].

Nous n'avons que de faibles indices pour déterminer le consul dont le nom, cinq fois répété dans les fastes, est indiqué sur notre marbre :

[1] *Carm.* XV.

[2] Cf. Mabill. *De re diplom.* p. 179.

il importe pourtant d'en faire usage. Les indictions paraissent pour la première fois, dans nos inscriptions, en 491[1]. Cette donnée semble permettre d'écarter d'abord ici les deux Symmaque de 330 et de 391. Le chiffre de l'indiction, enlevé par malheur, laisse pour seule trace le sommet d'une barre diagonale, reste d'un V ou plutôt d'un X initial, ce qui exclut par conséquent, sur les quinze années de l'indiction, les n[os] I, II, III, IIII. On ne peut ainsi penser aux deux Symmaque de 446 et de 522, le mois d'août de la deuxième année après le consulat de chacun d'eux correspondant, pour l'un, à la première, pour l'autre, à la deuxième indiction. Reste donc Symmaque, consul sans collègue en 485, et c'est son nom que je crois être inscrit sur le marbre de Saint-Thomé. L'année 487, seconde après son consulat, répond en effet, pour le mois désigné, à l'indiction dixième, dont le chiffre satisfait aux exigences de la restitution. Le synchronisme fourni par une inscription d'Arles[2] confirme mon appréciation en montrant que l'an 485 a servi de point de départ pour des supputations de postconsulats.

VIVIERS.

482.

Manuscrit de M. de Flaugergues, p. 76; — Millin, *Voyage*, t. II, p. 107; — *Annuaire de l'Ardèche*, 1839; — A. Paradis, *Inscriptions chrétiennes du Vivarais*, p. 1 (extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 3[e] série, t. IV); — l'abbé Rouchier, *Revue des sociétés savantes*, 1859, p. 807; — voir mes planches, n° 392.

HIC REQVIIS
CET IN PACE
IAC. DOMNO
LVS. QVI VI
XIT ANNVS

[1] Voir ma Préface.

[2] Ci-dessous, n° 538.

XXXVIIII ET
DEES III OBIIT
III K MAIAS
XII REG DOM
NI ALARICI

D'après le manuscrit de M. de Flaugergues, cette inscription a été trouvée, avec plusieurs tombeaux, au bas du château de Viviers. Je l'ai copiée, ainsi que les suivantes, chez M[lle] de Flaugergues.

L'abréviation IAC présente une certaine difficulté. Millin y voit un prénom, Jacobus, ce qui paraît inadmissible au v[e] siècle; M. l'abbé Rouchier propose de lire *d*IAC*onus*. J'ai rencontré une inscription où *diaconi* est écrit IACONI[1]; j'adopterais donc volontiers l'avis du savant ecclésiastique, si l'abréviation qui nous occupe suivait le nom au lieu de le précéder. M. Paradis lit IAC*ens*, que je ne me souviens pas d'avoir rencontré dans les inscriptions.

Le souverain nommé sur l'épitaphe de Domnolus est Alaric II, fils d'Euric, le conquérant de la Provence[2]. Arien moins ardent que ne l'avait été son père, Alaric monta sur le trône en 486.

Au milieu du trouble qui règne dans l'histoire de ces temps, il est précieux d'apprendre par une marque certaine que le Vivarais appartenait aux Visigoths, en 496.

483.

Manuscrit de M. de Flaugergues, p. 68; — Paradis, *Inscriptions chrétiennes du Vivarais*, p. 3; — voir mes planches, n° 396.

CONDVNTOR HOC TVMVLO IN SCOARIO[3] PRAECLARI PATRONI MEMBRA FAMOLI
SVSCEPTIQ : FEDELIS . CVIVS SERVITVS IN AVLA PRESENTI DIVINETVS DATA MVLTIPLICEM . IPSI APVD SVPERVS[4]
TRIBVIT LAVDEM . FVIT ISTE CARETATE PRIMVS HVMILITATE ALTS[5] HVMANETATE LARGISSIMVS . OMNES PIAE DILE

[1] Cavedoni, *Cimit. di Chiusi*, p. 24.

[2] Jornandes, *De Getarum origine*, c. XLVII.

[3] *Sanctuario.*

[4] *Superos.*

[5] *Altus.*

GENS ODIO HABENS NEMENEM . DE PROFECTV CVNCTORVM INDISCRETE GAVDENS ET PROFICERE PROVOCANS MVLTVS[1]. PASCASIVS ISTE PRB[2] QVEM INVIDA MORS RAPTIM TOLIT DE MVNDO . CVIVS VLTIMA DIE SAENVM AC IOVENVM INCIPIENTVMQ : ET PAVPERVM LACRIMAS RIGASSE HVNC LOCVM FVSAE PROBANTVR PRISCAM BEATI TENENS PATRIS VENANTI DOCTRINAM ALERE STODVIT ORFANVS[3] TEGENS NVDVS[4] VIRTVTE QVA POTVIT. HABVIT TALEM CVM OMNEBVS VITAM VT FVNERIS SVI EXSEQVIAS PRAESENTIA PONTI FICIS AC SACERDOTVM CLERIQVE ET PLEBIS MERVERIT CVM LAMENTATIONE ET LAVDEBVS HO NORARI . SICQ : VITAM EIVS DVM FINITVR IN LAVDE FELIX PROBAVIT EXITVS.FELICITER PERACTIS DECEM LVSTRis VITAM DVXIT IN PACE . OBIIT KAL . DECEMBR . INDICTIONE TERCIA DECIMA

Même collection.

L'épitaphe de Pascasius a été trouvée, en 1735, dans le jardin du palais épiscopal. La dalle de pierre qui la porte formait le couvercle de la tombe, demeurée intacte et scellée. On rencontra au même lieu un grand nombre de sépultures sans inscriptions.

Il est peu d'épitaphes en prose aussi développées que celle-ci, et l'intérêt du texte répond à son étendue.

Aux deux premières lignes, on remarque deux expressions rares : *famulus*, qui témoigne de la dévotion au service du saint[5] ou de son église; *susceptus*, qui, au moyen âge, désignait les fidèles, séculiers ou ecclésiastiques, revêtant, dans de graves maladies, l'habit religieux pour ne plus le quitter, si le Seigneur leur conservait l'existence[6].

Un autre terme d'un usage peu fréquent se trouve à la sixième ligne : c'est le mot *incipientes*, qui figure dans un passage du *Querolus*, comme synonyme de *disciputi*[7].

[1] *Multos.*

[2] *Presbyter.*

[3] *Orphanos.*

[4] *Nudos.*

[5] *Acta Sincera*, Passio S. Bonifacii, § 2 : Ἀκήκοα Χριστιανῶν λεγόντων ὅτι εἴ τις ἐξυπηρετήσεται τοῖς ἁγίοις τοῖς διὰ Χριστὸν ἀγωνισαμένοις καὶ ἀθλήσασιν ὑπὲρ αὐτοῦ, συμμέτοχος αὐτῶν γίνεται ἐν τῇ φοβερᾷ ἡμέρᾳ τῆς δικαιοκρισίας τοῦ Θεοῦ, etc.; Bertoli, *Le antichità d'Aquileja*, p. 344; FAMVLI SCAE MARTYRIS EVPHEMIAE NONNVS ET EVSEBIA PETRVS ET IOHANNES PRO SALVTE SVA ET OMNIVM SVORVM EX VOT SVO FR P C; Bosio. p. 126 : EVSTATHIVS VMILIS PECCATOR SERVITOR BEATI MARCELLINI MARTYRIS; cf. Gori, *Inscr. Etr.* t. III, p. 104, 105.

[6] Cf. Du Cange, v° *Susceptus;* Mabillon, *Præfat. Act. SS. ord. Bened.* Sæc. I, n° 105, Sæc. III, n° 21, Sæc. VI, n° 35; *Lit. gall.* p. 244, note. Cf. Montf. *Pal. gr.* p. 47.

[7] «Aurum est quod sequor : hoc'st quod «ultra mariaque et terras olet. Quid ad hæc «dicitis, novelli atque incipientes nunc mei? «Quando hæc discere potestis? quando sic «intelligetis? quando sic docebitis?» (Édit. Klinkhamer, 1829, in-8°, p. 78.)

Les analogues de la formule *Omnes pie diligens, odio habens neminem*, sont fréquents dans les textes chrétiens[1]. «Le fidèle n'est l'ennemi de «personne,» disait Tertullien, et ce beau sentiment de fraternité que Dieu avait mis au cœur des païens eux-mêmes[2] s'était développé aux premiers siècles sous la double influence du christianisme et de la philosophie[3].

Les mots *habuit talem cum omnebus vitam ut.....* justifient la restitution que j'ai proposée pour la septième ligne de mon inscription n° 391.

Aux funérailles de Pascasius se pressa cette foule de fidèles dont parlent souvent les Pères[4] et qui offensait tant les regards de Julien l'Apostat[5].

Trois évêques de Viviers ont porté le nom de Venantius[6]. Le premier, seul demeuré célèbre, figure parmi les signataires des conciles d'Épaône et de Clermont, en 517 et en 535. Il construisit et orna plusieurs églises, parmi lesquelles l'auteur de sa vie nomme la basilique de Saint-Vincent[7]. M. de Flaugergues pense que ce saint martyr

[1] Aringhi, I, 332 : ΠΑCΙ ΦΙΛΟC ΚΕ ΟΥΔΕΝΙ ЄΧΘΡΟC; Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 72 : ΜΗΔЄΝΑ ΛΥΠΗCΑC ΜΗΔЄΝΙ ΠΡΟCΚΡΟΥCΑC ; Boldetti, p. 545 : AMICVS OMNIVM; S. Ephrem, Testam. *Opera græc. lat.* t. II, p. 231 : Σοφὸς ἀνὴρ οὐδένα μισεῖ; S. Ambros. *De Virginibus*, l. II, c. II, n° 7 : «Nullum lædere, «bene velle omnibus;» ci-dessous, n° 512.

[2] *Corpus inscr. græc.* n° 3865 : Μάρκου Πολιήτου φιλοσόφου πάντων φίλου; Marc. Aurel. VIII, XLI : Οὐδὲ γὰρ ἄλλον πώποτε ἑκὼν ἐλύπησα, cf. V, XXXI; XI, I : Ἴδιον δὲ λογικῆς ψυχῆς καὶ τὸ φιλεῖν τοὺς πλησίον. Cf. VII, XXII, et XI, XIII. Tertullien écrit (*Ad Scapulam*, c. I) : «Amicos enim diligere om«nium est, inimicos autem solorum christia«norum.» Pour l'honneur de l'humanité, hâtons-nous de constater que l'empereur philosophe a dit aussi : Ἴδιον ἀνθρώπου τὸ φιλεῖν καὶ τοὺς πταίοντας (VII, XXII; cf. VIII, LXXIV.)

[3] Au IVe siècle, ce sentiment, qui ne semble pas procéder des idées mosaïques, est exprimé par les mots OMNIORVM AMICVS, sur une inscription juive de Rome (Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei*, p. 44).

[4] Hieron. *Epitaph. Paulæ*, c. XXIX; Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, XV, IV, etc.

[5] *Cod. Theod.* l. IX, t. XVII, l. V.

[6] *Gallia christiana vetus*, t. III, p. 1175.

[7] *Acta sanctorum*, t. II, Aug. p. 108. «Vita S. Venantii, auctore anonymo, § 4.» Pour l'histoire de notre art chrétien, il n'est pas inutile de rappeler en passant le baptistère orné de marbres et de colonnes que Venance fit construire dans l'église de Saint-Julien. Au milieu, un cerf d'airain, figure symbolique, jetait de l'eau par la bouche. (*Ibid.*) La même disposition paraît avoir existé dans une église d'Afrique. (Burmann, *Anthol.* t. II, p. 623.) Cf. Anast. Bibl. *In Innoc.* I, etc.

est le patron illustre dont parle l'épitaphe. Saint Venance avait songé d'abord « à la tête de la cité, pour affermir et honorer son corps[1]. » Il releva ensuite ses murailles[2], et peut-être, comme on le pense d'ailleurs à Viviers, un débris d'inscription trouvé, en 1755, au couvent des religieuses de Saint-Dominique, est-il relatif aux travaux entrepris par le saint évêque.

Voici ce fragment disparu, que j'ai copié dans le manuscrit de M. de Flaugergues, et dont l'âge m'est inconnu[3] :

EPVLCHRO
QVAM ❦
ILETATE CONIVNC
OENIA VRBIS
DOMOS ❦
MPLA DIEBVS
PREDIIS AGROS
IVIT
F SACORS

On remarquera, sur le marbre de Pascasius, le double point qui suit l'abréviation du mot QVE[4] et la forme de la lettre F.

484.

Millin, *Voyage*, t. II, p. 106; — *Annuaire de l'Ardèche*, 1839; — Greppo, *Eaux thermales de la Gaule*, p. 146, et *Revue du Lyonnais*, t. XIII, p. 194; — *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 187; — Paradis, *Inscriptions chrétiennes du Vivarais*, p. 2; — voir mes planches, n° 394.

IN HOC TOMOLO

[1] *Acta sanctorum*, ibid.
[2] *Id.* § 6.
[3] Page 70.
[4] Voir, pour ces points superposés, ma Dissert. n° 467, ci-dessus, p. 167.

REQVIESCET BON
E MORIAE[1] SEVERVS
LECTVR INNOCENS
QVI VIXIT IN PACE AN
NIS TREDECE OBIIT D
ECIMO KAL DECEMB
RES

Même collection. On peut consulter entre autres, sur la fonction de lecteur dans l'église primitive, les travaux de Du Cange[2], Bingham[3], Buonarruoti[4], Gori[5] et de l'abbé Greppo[6]. Par une coutume dont témoigne notre marbre, et que condamna Justinien[7], cette charge était parfois confiée à de très-jeunes enfants[8].

485.

Voir mes planches, n° 393.

. . . . *pa*TRIS ORTV GEILRISS (?). . . . . .
. . . . . .VTVS BONIS PRIMVM DEFL*endus* ? . . . .
. . . . *qui*NQVE SIMVL DECIM MERVIT. . . . .

Je dois à la bienveillance de M. le chanoine Bourg, secrétaire de l'archevêché de Viviers, un estampage de ce fragment qui, par la forme de ses caractères, appartient aux temps mérovingiens. Il est encastré dans un mur moderne, au château, derrière la cathédrale.

---

[1] *Memoriæ.*
[2] Hoc v°.
[3] *Origines*, t. II, p. 29, t. V, p. 107.
[4] *Vetri*, p. 115, 116.
[5] *Inscr. etrur.* t. III, p. 332.
[6] *Revue du Lyonnais*, t. XIII, 194.
[7] *Novell.* CXXIII, 13.
[8] *Vita S. Cæsar.* c. 1; Ennod. éd. Sirm. p. 360.

SAINT-RESTITUT.

486.

De Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, Proleg. p. XCIX; — voir mes planches, n° 401.

In hoc tumulo requies? CIT INNOC . PROS*perus?*
. . . . S INSOLENT . AEQV . . . . . .
. . . . EM LIQVERIT PARENT*es*. . .
. . . . VS QVIA FVIT INNOCV*us*. . .
. . . . *t*INCXIT VNDA CELSIO*r*. . . . .
. . . . T STYGIS IRA PRAEMET . . .
. . . . NT . STVDIIS ANN . ABSTVL*it*. . .
. . . . MAGIS(T)RI QVINQVIE*s* . . .
. . . . NIS INDIC . XII . KL . OCT . . . .

Ce fragment a été découvert dans un massif de l'église de Saint-Restitut; il se trouvait, en 1849, entre les mains du curé de ce village, M. Aubert, qui a bien voulu m'en laisser prendre un estampage et une copie.

La cinquième et la sixième ligne me paraissent contenir, dans une forme empruntée en partie au vocabulaire païen[1], la pensée qu'expriment ces vers de Calbulus :

TINCTVS IN HOC SACRO MORTEM NON SENTIET VMQVAM
SEMPER ENIM VIVIT QVEM SEMEL VNDA LAVAT[2]

[1] Nous avons déjà vu, dans ce recueil, la mention du Tartare et des Champs-Élysées (n°s 293 et 421). Les fidèles ont épuisé, sur ce point, toute la nomenclature païenne. Notre inscription parle du Styx; au IVe siècle, Prudence, du Phlégéton (*Cathemer.* III, 199); une épitaphe chrétienne de l'an 524 reproduit l'hémistiche de Tibulle (III, 5, 24) : CYMERIOSQVE LACVS (Biraghi, *Bisita di Gropello*, lettera Ia). Le Ténare est nommé sur un marbre daté de 442 (ci-dessous, n° 657).

[2] Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 623.

Les deux lignes suivantes nous apprennent que le fidèle de Saint-Restitut mourut au milieu de ses études[1].

Dans la mention chronologique qui termine l'épitaphe, on trouve trois éléments : un postconsulat sans doute[2], une indiction et la date du 1[er] octobre. Pour restituer le tout, il faut noter d'abord qu'en Gaule l'indiction n'apparaît pas d'une manière certaine sur les marbres avant l'an 491 [3]. C'est donc environ à compter de cette époque qu'il convient, selon toute apparence, de chercher un consul mentionné en Occident et dont le nom se termine, au génitif, par la syllabe NIS. Je trouve l'empereur Léon en 479, Opilion en 524, et Fl. Johannes en 538. La XII[e] indiction énoncée nous éloigne de neuf ans du premier, de dix ans du second, de onze ans du troisième. Or, parmi ces personnages, Johannes est le seul à dater duquel il ait été compté de nombreux postconsulats[4]. Il semble donc que l'on doive lire, avec le savant éditeur des inscriptions chrétiennes de Rome : *undecies post cons. Johann*NIS INDIC . XII KL OCT. formule qui donne la date de 549.

VAISON.

487.

L'abbé de Saint-Véran, *Mémoires historiques sur Vaison*, «Inscriptiones sepulcrales «christianæ,» n° 4 (ms. de la Bibl. de Carpentras); — Anselme Boyer, *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, p. 66; — Moreau de Vérone, *Mémoire sur les Voconces* (*Bulletin de la Société de statistique de la Drôme*, 1837, t. I, p. 136); — Marini, *Papiri diplomatici*, p. 340 A, d'après Suarez; — le D[r] Long, *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconces* (Académie des inscrip-

[1] Cf. Gruter, 669, 4 : STVDIA AMAVI OBSEQVENS MAGISTRIS FVI; de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 499 : IN STVDIIS ROMAE DE*functi*? Fabretti, II, 276 : *d*VM POLLET STVDIIS FATIS DECESSIT INI*quis*.

[2] La formule CONSVLATV, avec génitif, n'a point encore été trouvée sur les marbres de la Gaule.

[3] Voir ma Préface.

[4] Voir ci-dessus, n[os] 384, 396, 458 M.

tions, Mémoires présentés par divers savants, 2e série, Antiquités de France, t. II, p. 478).

HIC IN PACE REQVIESCIT
BONAE MEMORIAE AMICVS
DIACONVS QVI VIXIT ANNOS
XXX OBIIT SVB D . III . IDVS
JANVARIIĀS DC . ET . ERVMPA
II N IIVN . INDIC . QVARTA DECIMA

. . . .
CONV. . . . .
ANNVS XX. . . . . . .
ET SVB D̄ III ID. . . .
IANVARIAS P. . . . .
ETERVM PAVL. . . .
NI IVN INDIC. . . . .
. . ATA DECE. . . . .

Nous possédons trois copies différentes de cette épitaphe. Les deux que je viens de transcrire sont seules utiles pour sa restitution. La première appartient à Boyer; la seconde, plus correcte, est due à Suarez[1]; leur réunion permet de lire à la fin de notre inscription :

. . . . . *Obiit sub die III idus*
januarias, post consulatum iterum Paulli
ni junioris, indictione quarta decima.

L'épitaphe d'Amicus appartient à la riche série des postconsulats de Paullinus junior, réunis par Marini et par Labus[2].

J'ai copié, à Saint-Ambroise de Milan, ce fragment où paraît se retrouver le nom du même personnage qui fut, comme on le sait, le dernier des consuls d'Occident :

. . . . . X ? PC PAV . . . . .

---

[1] Voici la troisième, qui est celle de l'abbé de Saint-Véran : «Hic in pace re-«quiescit | bonæ memoriæ Amicus | dia-«conus qui vixit annos | XXX. obiit sub «die III idus | januarii. . . . . | «. . . . . indic quarta decima.»

[2] *Papiri diplomatici*, p. 340; *Monumenti scoperti in Canturio*, p. 53, 54. (Voir encore de Rossi, *Inscriptiones christ. rom.* t. I, p. 475.)

488.

Voir mes planches, n° 382.

† †

HIC IN PAC*e quiescit*
CRIſPINV*s qui vixit*
ANNVſ. . . . .
. . . .

Fragment conservé au musée d'Avignon.

489.

J. Columbi, *De rebus gestis Vasionensium episcoporum*, p. 10; — Fantoni Castracci. *Istoria della città d'Avignone*, t. II, p. 347; — Anselme Boyer, *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, p. 35; — Du Cange, v° *Memoria;* — Muratori, 418, 4; — Pagi, ad Baronii *Annales*, t. IX, p. 232 et 439; — Relandus, *Fasti consulares*, p. 708; — l'abbé de Saint-Véran, *Mém. histor. sur Vaison*, « Inscriptiones christianæ, » n° 3 (Bibl. de Carpentras); — Correspondance manuscrite de Saint-Véran avec Calvet, lettre n° 54 (Bibl. d'Avignon); — Moreau de Vérone, *Mémoire sur les Voconces*, p. 134; — Millin, *Voyage*, t. IV, p. 150; — Cl. Martin, *Antiquités de Die, Orange, Vaison*, etc. p. 78; — J. Guérin, *Panorama d'Avignon*, p. 230; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 189; — le Dr Long, ouvrage cité, p. 479; — Ernest Breton, *Antiquités de Vaison*, p. 37; — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XI, p. 126; — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 205; — Bolland. t. IX oct. p. 305; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, p. 1143; — voir mes planches, n° 411.

† *Hic* IN PACE
REQVIEſCIT
ſANCTAE
MEMORIAE

ERIPIVS PBR :
QVI VIXIT
ANS : XXVII
MEN X D XVIII
OBIIT VIII KL : FBR
P C ITERVM
AGAPITI V C
CONSS +

Inscription trouvée dans la ruine de l'ancienne église de Vaison et conservée au Musée d'Avignon.

On s'est étonné de la jeunesse d'Eripius, prêtre avant l'âge de trente ans. L'usage, sur ce point, a été très-variable aux temps antiques, et l'on rencontre plus d'une exception à la règle commune. C'est ainsi que, pour rappeler un seul exemple parmi tant d'autres, le frère de saint Jérôme, qui justifie le fait par la citation de l'ancienne Loi, avait été ordonné prêtre avant l'accomplissement de sa trentième année[1].

Notre inscription appartient à l'an 519.

490.

Calvet, *Opera manuscripta*, t. V, p. 174 (Bibliothèque de Marseille); — Correspondance de Calvet avec Saint-Véran, lettres manuscrites, n°s 57, 60 à 64 (Bibliothèque d'Avignon); — l'abbé de Saint-Véran, *Mémoire historique sur Vaison*, « Inscriptiones christianæ, » n° 7 (Bibliothèque de Carpentras); — Millin, *Voyage*, t. IV, p. 148; — Guérin, *Panorama d'Avignon*, p. 231; —

[1] *Epist.* LXXXII, ad Theophilum, § 8 : « Fratrem meum causam dicit esse discor-« diæ... dicens eum : adolescentulum et pene « puerum in parœcia sua Bethleem presby-« terum constitutum... Recordetur legis an-« tiquæ et post viginti quinque annos a « Levitica tribu eligi in sacerdotium pervi-« debit, etc. » (Cf. sur l'âge de l'ordination. *Cod. Just.* l. I, tit. III, l. 9; *Novell.* XXXIII, 13; Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, VIII, II; Bingham, *Origines*, t. I, p. 142 et suivantes; Mabillon, *Liturgia gallicana*, p. 170, etc.)

Ernest Breton, *Antiquités de Vaison*, p. 36; — le Dr Long, ouvrage cité, p. 478; — voir mes planches, n° 387.



FLORENTIOLE
PAX
TECVM

. . . .

Dans ses *Opera manuscripta*, Calvet dit qu'au revers de l'inscription se trouve le reste d'un bas-relief plus ancien. L'indication est inexacte. M. Delhoye, qui a bien voulu faire, sur ma demande, desceller le monument, s'est assuré qu'il ne présente au revers qu'une simple moulure. Ce fait indique sans doute que le marbre avait été recueilli par le graveur dans les débris d'un édifice ancien [1].

491.

Voyage littéraire de deux bénédictins, part. I, p. 292; — Calvet, *Opera manuscripta*, t. III, p. 32, «Ex schedis Dni Raouz (Al. Raoux) Vasiensis Ecclesiæ præpositi» (cf. le même manuscrit, p. 31 et le n° 13810 de la Bibliothèque de Nîmes); — l'abbé de Saint-Véran, *Mémoire historique sur Vaison*, «Inscriptiones sepul-«crales christianæ,» n° 5; — Moreau de Vérone, *Mémoire sur les Voconces*, p. 135; — Muratori, 1915, 7 (misit Bimardus); — Millin, *Voyage*, t. IV, p. 151; — Cl. Martin, p. 79; — E. Breton, p. 36; — le Dr Long, p. 479; — *Mémoires de la Société archéol. du midi de la France*, t. II, p. 179; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, p. 1143.



NECLICIA

[1] Voir ma Préface au sujet de ces fragments.

PAX TECVM
CASTA
CRISTIANA[1]

Moreau de Vérone, Raoux et Saint-Véran lisent *Neclicia*[2]; les bénédictins NEGVCIA. Faut-il réunir à l'I la barre transversale qui le surmonte et lire ici *Neglicta* (*Neglecta*), par analogie avec une série de noms dont j'ai donné la liste[3]?

492.

Voyage littéraire de deux bénédictins, part. I, p. 290; — A. Boyer, p. 37; — Moreau de Vérone, p. 135; — Correspondance de Saint-Véran avec Calvet, lettre 54 (Biblioth. d'Avignon); — Cl. Martin, p. 60; — Guérin, *Panorama d'Avignon*, p. 231; — De Castellane, *Mémoires de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. IV, p. 261; — le Dr Long, p. 479; — voir mes planches, n° 399.

✝ INLVSTRIS TITVLIS MERITISQVE HAVD DISPAR AVORVM
PANTAGATVS FRAGILEM VITAE CVM LINQVERIT VSVM
MALLVIT HIC PROPRIAE CORPVS COMMITTERE TERRAE
QVAM PRECIBVS QVAESISSE SOLVM . SI MAGNA PATRONIS
MARTYRIBVS QVAERENDA QVIES . SANCTISSIMVS ECCE
CVM SOCIIS PARIBVSQVE SVIS VINCENTIVS AMBIT
HOS ADITOS . SERVATQVE DOMVM DOMINVMQVE TVETVR
A TENEBRIS . LVMEN PRAEBENS DE LVMINE VERO
MILITIAM SI FORTE ROGES QVAM GESSERIT ILLE
PRAESTITERITQVE BONI POSITIS IN LVCE SVPERNA
QVEM SIC XPICOLAE CELEBRENT POST FATA IACENTEM
INVENIES QVOD IVRA DEDIT IVSTISSIMA SANXIT

[1] Copie de Raoux.

[2] Copie de Moreau de Vérone: NECLICIA | PAX TECVM | CASTA. | CHRISTIANA. Copie de Saint-Véran: «Neclicia | pax tecum | casta | carissima.»

[3] Ci-dessus, p. 63, Dissert. n° 412.

ARBITRIIS NAM CVSTOS PATRIAE RECTORQVE VOCATVS
A PATRIA. REXIT QVONIAM PROMPTISSIMA CIVES
LIBERTATE ANIMI. PARCVS SIBI LARGVS AMICIS
ET FIDVS DOMINIS. PRIMVM QVOD POSTVLAT ORDO
VITAE. EI AETERNVM FAMA TRANSMITTIT IN ORBEM
ABSTVLIT HVNC REBVS DECIMO MORS INVIDA LVSTRO
NAMQVE SENATORIS POSVIT POST CINGVLA VITAM.

« Illustre par son rang et digne fils de ses aïeux, Pantagathus, en « quittant cette fragile existence, n'a pas voulu solliciter un lieu de sé- « pulture; il a confié son corps à cette terre qui lui appartient. C'est « sous la protection des martyrs qu'il faut chercher un repos éternel; « le très-saint Vincent, les saints ses compagnons et ses égaux, veillent « sur cette enceinte; ils gardent l'édifice et repoussent les ténèbres en « répandant un rayon de la vraie lumière. Quelles fonctions a remplies « ce chrétien que les serviteurs du Christ célèbrent ainsi après sa mort? « quels titres a-t-il su acquérir auprès des bienheureux qui jouissent « de la lumière éternelle? Observateur du juste, il sauvegarda l'équité; « nommé par les citoyens protecteur et chef du pays, il l'a gouverné « avec un esprit libre et actif. Avare pour lui-même, généreux pour ses « amis, fidèle à ses maîtres, il a satisfait à tous les devoirs de la vie, « et pour toujours sa gloire s'étend dans le monde. Le trépas jaloux, « qui l'a frappé dans son dixième lustre, l'a enlevé aux affaires publi- « ques, car Pantagathus a quitté la vie après le consulat de Senator. »

Deux fois déjà, dans le cours de ce travail, j'ai dû aborder un point important de l'archéologie chrétienne : l'ensevelissement des morts auprès des sépulcres des saints. J'ai recherché les causes de cet antique usage[1], examiné les formules épigraphiques qui témoignent de son existence[2]. J'essayerai de montrer, à cette heure, comment s'obtenaient les tombes privilégiées, quelles restrictions l'Église apporta à ces con-

[1] Dissertation n° 293, ci-dessus, t. I, p. 396.

[2] Dissertation n° 354, ci-dessus, t. I, p. 471.

cessions, comment enfin une pieuse ardeur, que rien n'avait pu contenir, remplit de sépultures sans nombre les basiliques chrétiennes.

Dès les premiers temps de Rome, la Loi des XII Tables interdit les ensevelissements dans la ville[1]; l'horreur des païens pour la mort ne permettait point qu'un objet funeste vînt, dit Julius Paulus, polluer une enceinte sacrée[2]. Cette défense reparaît dans une loi attribuée à Hadrien, et dont les motifs ne nous sont point connus[3]. Dioclétien et Maximien la renouvelèrent, en 290, pour garder, dirent-ils, la ville de toute souillure[4]. Bien qu'en parlant de la défense première, Cicéron l'attribue incidemment à la crainte des incendies[5], j'en vois la cause sérieuse dans les paroles de Julius Paulus. J'ai pour garants Virgile[6], Aulu-Gelle[7], la loi de 290 et celle de 381 qui reproduit la même considération[8]. Trois empereurs chrétiens la signèrent, et ce motif, si peu conforme au sentiment de l'Église, ne se fût point perpétué de la sorte, s'il n'avait, plus que tout autre, dicté l'antique prohibition[9].

L'exception trouvait toutefois place, et la reconnaissance publique

[1] «Hemonem mortuom endo urbed nei «sepeleitod neive ureitod.» (Ch. Giraud, *Histoire du droit romain*, p. 498.)

[2] «Corpus in civitatem inferri non licet, «ne funestentur sacra civitatis.» (*Receptarum sententiarum* lib. I, tit. XXI, § 2.)

[3] «D. Hadrianus rescripto pœnam statuit «quadraginta aureorum in eos qui in civi«tatem sepelierunt; quam fisco inferre jussit «et in magistratus eadem qui passi sunt; et «locum publicari jussit et corpus transferri.» *Digest.* l. XLVII, tit. XII, § 5, «De sepulchris «violatis.» Voir, sur ce texte, la note de Godefroi, *Cod. Theod.* t. III, p. 160. L'*Oneirocriticon* d'Artémidore, contemporain des Antonins, offre un curieux passage qui témoigne de la coutume d'ensevelir hors des cités; il s'agit, on le sait, de l'interprétation d'un rêve : *Εἰσελαύνειν δὲ εἰς πόλιν ἀγαθὸν ἀθλητῇ καὶ νοσοῦντι. Ὁ μὲν γὰρ ἱερονίκης ἔσται, ὁ δὲ οὐ τεθνήξεται. Τὸ δὲ ἐξελαύνειν πόλεως ἀμφοτέροις κακόν. Ὁ μὲν γὰρ ἐξενεχθήσεται, ὁ δὲ οὐ νικήσει.* (L. I, c. LVI, Περὶ ἀγώνων. Ed. Reiff, t. I, p. 84.)

[4] «Mortuorum reliquias, ne sanctum mu«nicipiorum jus polluatur, intra civitatem «condi, jampridem vetitum est.» (*Cod.* l. III, tit. XLIV, l. 12.)

[5] *De legibus*, II, XXIII.

[6] Præterea jacet exanimum tibi corpus amici,
Heu nescis totamque incestat funere classem.
Æneid. VI, 149, 150.

[7] X, XV.

[8] «Omnia quæ supra terram urnis clausa «vel sarcofagis corpora detinentur, extra «urbem delata ponantur, ut humanitatis «instar exhibeant, et relinquant incolarum «domicilio sanctitatem.» (*Cod. Theod.* l. IX, tit. XVII, l. 6; t. III, p. 159, ed. Ritter.)

[9] Voir ma Préface, pour la persistance, chez les chrétiens, du sentiment antique.

accorda souvent aux grands citoyens une tombe dans l'enceinte de Rome[1].

Les saints reçurent le même honneur, et leurs restes apportés avec joie protégèrent les villes contre les maux de la guerre, contre les attaques du démon. A Trèves, trois tombes gardaient les portes et repoussaient les fléaux de l'enfer[2]; la châsse de saint Martin défendait Tours[3]; Rome et Nantes confiaient leur salut aux princes des Apôtres[4], et Nisibe n'appartint aux barbares qu'en perdant le corps de saint Jacques[5].

Les fidèles recherchèrent pour eux-mêmes ce patronage qui sauvait les cités. Tel fut le prêtre Silvius d'Ivrée, qui bâtit un sanctuaire et s'y fit inhumer près de saintes reliques, plaçant ainsi sous leur sauvegarde son âme, ses restes et sa patrie[6].

[1] Dion Cassius, l. XLIV, § 7, ed. Sturtz.

[2] «Quumque omnis populus exterritus in «lectulis resedisset, lethiferum sibi inte«ritum opperiens, audita est in medio ru«moris vox una cæteris clarior, dicens : Et «quid, o socii, faciemus? Ad unam enim «portam Eucharius sacerdos observat, ad «aliam Maximinus excubat, in medio versa«tur Nicetius; nihil hic ultra prævalere pos«sumus, nisi sinamus hanc urbem eorum tui«tioni.» (Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, XVII, IV.)

[3] Depping, *Expéditions des Normands*, éd. de 1844, p. 75.

[4] Procop. *De bello gothico*, l. I, c. XXIII; l. II, c. IV; Fortunat, III, VII.

[5] «Moritur hic vir Constantii temporibus; «juxta præceptum patris ejus Constantini «intra muros urbis Nizibenæ sepelitur, ob «custodiam videlicet civitatis, quod secun«dum fidem Constantini evenit. Nam post «multos annos ingressus Julianus Nisiben, «et vel gloriæ sepulti invidens, vel fidei «Constantini, cujus ob id domum perseque«batur, jussit efferri de civitate sancti cor«poris reliquias; et, post paucos menses, «consulendæ reipublicæ causa, Jovianus im«perator, qui Juliano successerat, tradidit «barbaris civitatem quæ usque hodie Per«sarum ditioni cum finibus suis subjecta «servit.» (Gennadius, *De illustribus viris libellus*, c. I, Helmæstadii, 1612, p. 1.) Tillemont fait observer avec raison que l'enlèvement prescrit par Julien avait sans doute eu lieu par application des anciennes lois (*Hist. des empereurs*, t. IV, p. 584). Voir encore, pour la protection des villes par les saints, S. Aug. *De cura gerenda pro mortuis*, c. XVI; Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, IV, II; L. Renier. *Inscr. de l'Algérie*, n° 2746 : PATRICI SOLOMŌN. INSTI[TV]TIŌN. NEMO EXPVGNARE VALEVIT DEFENSIO MARTĪR. TVET[V]R POSTICIVS IPSE CLEMENS ET VINCENTIVS MARTĪR. CVSTOD. IN[T]ROITVM IPSV̄; ci-dessus, n° 429 : QVI SIT PRAESIDIVM CELSA VIENNA TIBI.

[6] MARTYRIBVS DOMINI ANIMAE CORPVSQVE TVENDO
GRATIA COMMENDANS TVMVLO REQVIESCIT IN ISTO
SILVIVS HIC PLENO CVNCTIS DILECTVS AMORE
PRESBITER AETERNAE QVAERENS PRAEMIA VITAE
HOC PROPRIO SVMPTV DIVINO MVNERE DIGNVS
AEDIFICAVIT OPVS SANCTORVM PIGNORA CONDENS
PRAESIDIO MAGNO PATRIAM POPVLVMQVE FIDELEM
MVNIVIT TANTIS FIRMANS CVSTODIBVS VRBEM

(Gazzera, *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 80.)

Dès le pontificat de saint Marcel, des églises de Rome avaient reçu des corps de martyrs[1], et le cinquième concile de Carthage ordonna qu'à l'avenir des reliques fussent placées dans tous les temples[2]. C'était inspirer aux chrétiens le désir de reposer près d'elles, et les tombes des souverains se groupèrent timidement d'abord sous les porches des basiliques[3]. On admit bientôt dans leur enceinte les princes, les ministres du Seigneur[4]; puis les concessions s'étendirent, et, dès l'an 381, une loi dut rappeler à tous le respect de la cité et des sanctuaires[5].

La plaie était profonde sans doute, et la règle faisait parfois défaut, car les fondateurs d'un temple furent contraints de spécifier eux-mêmes l'exclusion de toute sépulture[6].

L'Église intervint, formulant ses prohibitions et réclamant pour la maison de Dieu l'antique immunité des villes[7]; au VIe siècle, un con-

[1] Anast. Bibl. *De vitis pontificum romanorum*, XXXI, a° 304.

[2] «Et omnino nulla memoria martyrum «probabiliter acceptetur nisi aut ibi corpus «aut aliquæ certæ reliquiæ sint.» a° 398, can. XIV. (Labbe, t. II, col. 128.) Cf. Paul. Nol. *Epist.* XXXII, § 8 ad Severum, a° 403; Greg. Turon. ed. Ruinart, p. 414, note, et p. 885; *Conc. Nic.* II, can. VII, Labbe, t. VII, col. 909; Baluz. *Capitul.* t. I, p. 663, a° 829, etc.

[3] S. Chrysost. éd. des bénédictins, t. I, p. 570, *Adversus Judæos et gentiles, demonstratio quod Christus sit Deus*, c. IX; t. X, p. 625, *Homil.* XXVI, in ep. II, ad Cor.; Niceph. l. IV, c. LVIII, ed. 1630; t. II, p. 581. Voir l'intéressant extrait donné par M. Brunet de Presles de sa *Notice sur les tombeaux des empereurs de Constantinople*, 1856, in-4°.

[4] Evagr. *H. E.* l. IV, c. XXXI; Sozom. *H. E.* l. II, c. XXXIV; S. Ambros. *Ep.* XXII, § 13; Bosio, p. 151; Du Cange, *Constant. christiana*, l. IV, p. 108 et suiv.

[5] *Cod. Theod.* l. IX, tit. XVII, l. 6, «De «sepulcris violatis,» t. III, p. 159, 160; cf. *Cod. Just.* I, II, 2, «De sacrosanctis ec«clesiis.»

[6] Vermiglioli, *Iscr. Perug.* t. II, p. 583: MEMMIVS SALLVSTIVS SALVINVS DIANVS VS BASILICAM SANCTORV̄ ANGELORVM FECIT IN QVA SEPELLIRI NON LICET; Dachery, *Spicilegium, sive collectio veterum aliquot scriptorum*, éd. in-f°, t. II, p. 732, Fulcuinus, *De gestis abbatum Lobiensium;* cf. ci-dessous, n° 678 B.

[7] «Item placuit ut corpora defunctorum «nullo modo in basilica sanctorum sepe«liantur; sed, si necesse est, deforis circa «murum basilicæ usque adeo non abhorret. «Nam si firmissimum hoc privilegium usque «nunc manet civitates, ut nullo modo intra «ambitus murorum cujuslibet defuncti cor«pus humetur, quanto magis hoc venerabi«lium martyrum debet reverentia obtinere. *Conc. Bracar.* can. XVIII, a° 563 (Labbe, t. V, col. 842).

cile défend d'inhumer dans les baptistères[1]; comme autrefois celui de Braga, le concile de Nantes permet l'ensevelissement autour des basiliques, mais non pas dans l'intérieur et près de l'autel où se consacre le corps du Christ[2]. Les anciennes défenses sont renouvelées au sixième concile d'Arles[3], en même temps qu'à celui de Mayence, qui admet toutefois, en faveur des laïques[4], quelques exceptions acceptées plus tard à Tribur[5]. Mais au désir ardent de reposer auprès des saints s'ajoutait celui d'avoir part aux prières que, dès les temps antiques, la liturgie adressait à Dieu pour les fidèles inhumés dans les églises[6]. Les prohibitions furent vaines, comme le montre leur reproduction même, comme l'atteste l'empereur Léon[7], et parfois l'autel du Seigneur dut céder aux cadavres qui l'assiégeaient une place à jamais polluée[8].

[1] «Non licet in baptisterio corpora sepeliri.» *Conc. Autisiodor.* can. XIV, a° 578 (Labbe, t. V, col. 959).

[2] «Prohibendum etiam, secundum majorum instituta, ut in ecclesia nullatenus sepeliantur, sed in atrio, aut in porticu, aut extra ecclesiam. Infra ecclesiam vero, aut prope altare, ubi corpus Domini et sanguis conficitur, nullatenus habeant licentiam sepeliendi.» *Conc. Namnet.* can. VI (Labbe, t. IX, col. 70).

[3] «Ut de sepeliendis in basilicis mortuis illa constitutio servetur, quæ ab antiquis Patribus constituta est.» *Conc. Arel.* VI, can. XXI, a° 813 (Labbe, t. VII, col. 1238).

[4] «Nullus mortuus infra ecclesiam sepeliatur, nisi episcopi aut abbates, aut digni presbyteri, aut fideles laici.» *Conc. Mogunt.* can. LII, a° 813 (Labbe, t. VII, col. 1252). Les mots «digni presbyteri» du concile de Mayence, rappellent l'inscription du sous-diacre de Trèves : QVI MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRI*s*. (Voir ci-dessus, t. I, p. 396.)

[5] «Secundum statuta sanctorum Patrum, et experimenta miraculorum, prohibemus et præcipimus ut deinceps nullus laicus in ecclesia sepeliatur. Quidam mirabilis doctor nostræ diffinitioni consentiens inquit : Nemo in ecclesia sepeliatur, nisi forte talis sit persona sacerdotis aut cujuslibet justi hominis, qui per vitæ meritum talem vivendo suo corpori defuncto locum acquisivit.» *Conc. Tribur.* can. XVII, a° 895 (Labbe, t. IX, col. 450.) Voir, pour le maintien des prohibitions, Baluze, *Capitul.* t. I, col. 504, *Capitul.* I, Karoli Magni, a° 813, c. XX; col. 731 et 752, *Capitul.* Karoli Magni et Ludovici Pii, I, CLIII; II, XLVIII; Baluze, *Miscell.* t. II, p. 99, *Capit.* II, Theodulfi episcopi Aurelian; Responsiones reverendi patriarchæ Theodori, dans Goar, *Euchologium*, p. 523.

[6] Muratori, *Liturgia rom.* t. I, p. 761, Sacramentarium Gelasianum; t. II, p. 223, Sacramentarium Gregorianum.

[7] . . . *Ὥσπερ ὑπὸ τῆς συνηθείας καλῶς ὤφθη καταφρονούμενος (νόμος)*. . . . . Imp. Leonis Constit. novellæ, LIII.

[8] «Corpora antiquitus in ecclesia sepulta, nequaquam projiciantur, sed pavimento desuper facto, nullo tumulorum vestigio

Tel fut le résultat d'une inévitable tolérance. Comment résister, en effet, au pieux désir des fidèles, à la mémoire des bonnes œuvres qui parlaient pour eux? Comment refuser à leurs âmes le bienfait d'un secours suprême [1]? Les pasteurs n'en trouvaient pas le courage, et des concessions exceptionnelles venaient tempérer les rigueurs canoniques. A ceux qui fondaient des églises [2], qui léguaient aux pauvres une part de leurs biens, à ceux dont la vie était sainte, aux pécheurs même parfois, quand le repentir semblait sincère, les églises accordaient une tombe [3]. Mais il n'est pas donné à l'homme d'entrer dans le secret des âmes, et, si, dans leur humilité, les plus dignes déclinèrent parfois l'honneur de reposer auprès des saints [4], des méchants surent tromper les pasteurs et obtenir une faveur imméritée.

«apparente, ecclesiæ reverentia conservetur. «Ubi vero hoc pro multitudine cadaverum «difficile sit facere, locus ille cœmeterium et «polyandrium habeatur, ablato inde altari, «et constituto ubi religiose sacrificium Deo «valeat offerri.» (*Conc. Tribur.* can. cit.) Les actes de saint Saturnin témoignent d'un de ces envahissements complets dont parle le concile de Tribur (*Acta sincera*, ed. 1713, p. 132). Dans un antique concile dont le lieu n'est point connu, je trouve la mention suivante : «Ut altaria alibi consecrari non de«beant, nisi in his tantum ecclesiis ubi cor«pora sepulta non sint.» (Neander, *Canones Apostolorum et conciliorum*, t. II, p. 259.)

[1] Un curieux passage de la vie de saint Germer témoigne de l'ardent désir d'acquérir, par le lieu de sa sépulture, le patronage d'un bienheureux : «(Dixit rex Chlodovæus :) «Pete quod vis ex meis facultatibus et servi «mei ambulent tecum. Dixit autem S. Ger«merius : Nihil peto, domine rex, de tuis «facultatibus; sed tantum ut mihi dones in «territorio Tolosano quantum mea obum«brare potest chlamys cum domino nostro «B. Saturnino, ut sub ala ipsius meum re«quiescat corpusculum. Ipsum enim post «Dominum cœlestem habere desidero adju«torem et defensorem in Tolosano comi«tatu.» (Boll. 16 maii, t. III, p. 593.)

[2] Voir ma note sur la question du Vase de sang, p. 30 et 32.

[3] On possède des inscriptions qui témoignent de concessions papales relatives à la basilique de Saint-Pierre. (Dionysius, *Cryptæ Vaticanæ*, tab. XXV, n° 2, et ci-dessous, p. 227, n. 1.) Ailleurs c'était aux évêques qu'il appartenait d'accorder les sépultures privilégiées. (Dionysius, *op. cit.* p. 53; Marini, *Papiri diplomatici*, p. 131 et 283; cf. Rovelli, *Storia di Como*, t. I, p. 374 : AGRIPINVS FAMVLVS XPI COM. CIVITATIS EPS HOC ORATORIVM SCTAE IVSTINAE MARTYRIS ANNO X. ORDINATIONIS SVAE A FONDAMENTIS FABRICAVIT ET SEPOLTVRAS IBI ORDENABIT, etc.)

[4] S. Damas. *Carm.* XXXIII, De sepulcro suo :

HIC FATEOR DAMASVS VOLVI MEA CONDERE MEMBRA
SED CINERES METVI SANCTOS VEXARE PIORVM

S. Ephrem. Testamentum, *Opera græc. lat.*

L'Église, affligée de cet abus, en appela directement aux consciences. Des faits terribles, et dont les âges gardèrent le souvenir, se racontèrent[1]; on montra aux fidèles épouvantés les sanctuaires rejetant d'eux-mêmes les corps des mauvais chrétiens. Les restes d'un ennemi de Dieu furent repoussés avec violence hors du temple de Saint-Vincent[2]. Deux religieuses mortes en état de péché, peu de temps après une menace d'excommunication, et inhumées pourtant dans une basilique, se levaient chaque jour de leur tombe et sortaient du saint lieu, quand le diacre appelait les fidèles à la communion[3]. Une autre vierge du Seigneur avait aussi obtenu, quoique indigne, d'être ensevelie dans une église; le gardien la vit, en songe, traînée devant l'autel et à demi consumée par les flammes[4]. A Brescia, Valérien, homme léger et corrompu, fut déposé dans la basilique de Saint-

t. II, p. 233 : Εἴ τις δὲ τολμήσῃ θεῖναί με ὑπὸ θυσιαστήριον, μὴ ἴδῃ τὸ ἐπουράνιον θυσιαστήριον· οὐ γὰρ καθήκει σκώληκι σαπρίαν ἀποβαλόντι κατατεθῆναι εἰς ναὸν καὶ ἁγίασμα Κυρίου. Ἀλλὰ μήτε εἰς ἕτερον τόπον συγχωρήσητέ με τεθῆναι τοῦ ναοῦ τοῦ Θεοῦ· μὴ γὰρ καταξιωθείη ναοῦ βασιλείας οὐρανῶν, ὃς ἂν αὐθαδιάζων τοῦτο πράξῃ, κ.τ.λ. W. Malmesbury, «De Gestis «pontificum Anglorum,» l. III, «De episcopis «Lindisfarnensibus et Dunelmensibus,» dans Savile, *Rerum Anglicarum scriptores post Bedam*, p. 277. «Quumque considentes epi-«scopi judicassent ut in ecclesia Dunelmi, «quam ipse magnifice inchoaverat, sepeli-«retur, resumptis viribus hæc verba spiravit «(Wilielmus) : Non placeat Deo ut pro me «mutetur vel minuetur Domini mei sancti «Cuthberti reverentia, pro cujus honore «nullus unquam antecessorum meorum in «ecclesia humatus est; sed in capitulo me «ponite.» Par un même sentiment d'humilité, Grégoire de Tours voulut que son tombeau fût foulé aux pieds par les passants (*Vita*, § 26), et de nombreux chrétiens demandèrent à être ensevelis sous les gouttières des églises où ils ne se jugeaient pas dignes d'être admis (Muratori, 1770, 2; Greg. Turon. *H. Fr.* VIII, x; *Gallia christiana*, t. XI, Instrumenta, col. 224; Bolland. t. I, sept. p. 264; Dudo, De moribus et actis primorum Normanniæ ducum, l. III, dans Duchesne, *Historiæ Normannorum scriptores*, p. 157.) Parfois, en acceptant l'honneur de reposer auprès des saints, les fidèles demandèrent une humble place à leurs pieds. (Voir dans le Grégoire de Tours de Ruinart, p. 1317, et ci-dessus, t. I, p. 147, le testament et l'épitaphe de saint Perpétue; Bolland. *loc. cit.*)

[1] Voir ci-dessus, p. 223, n. 5, le XVII[e] canon du concile de Tribur.

[2] Greg. Tur. *De gloria mart.* c. LXXXIX.

[3] Greg. Magn. Dialog. II, 23, *Opera*, t. II, p. 251.

[4] Gregor. Magn. Dialog. IV, 51, *Opera*, t. II, p. 459, 460.

Faustin. Le martyr apparut, ordonnant d'enlever ce cadavre impur[1]. Un autre mort cria du fond de sa tombe que le feu le dévorait; on ne retrouva plus que ses vêtements[2]. A Milan, un insigne débauché est enseveli dans l'église de Saint-Syrus. La nuit même, on entend les cris d'une lutte engagée dans le sanctuaire; les gardiens accourus voient deux esprits à face terrible, liant les pieds du cadavre et l'entraînant malgré ses clameurs. Le lendemain, la tombe était vide et le corps jeté dans une autre sépulture, hors du temple qui l'avait repoussé. « Voilà, « dit saint Grégoire le Grand, ce qui attend les pécheurs téméraires; « leur audace est une faute nouvelle et le Seigneur leur en demande « compte[3]. » Aussi le saint pontife prohibait-il ces ventes de sépultures privilégiées qui compromettent le repos des âmes aussi bien que la dignité des pasteurs[4].

« Ceux-là seulement, avait dit sainte Thècle, apparue pour défendre « d'inhumer dans sa basilique, ceux-là seuls doivent recevoir cet hon-« neur qui vivent en Dieu après la mort et sont dignes de reposer « dans la maison et sous le toit des saints martyrs[5]. »

A Vaison, quand mourut le chrétien dont j'ai transcrit la légende funéraire, les concessions étaient restreintes. Ce n'était pas, j'ai hâte de le dire à l'honneur du clergé de notre patrie, ce n'était pas à prix d'argent que s'obtenait la faveur tant désirée[6]. Tandis que se faisait

[1] C. LII, p. 460, 461.

[2] C. LIV, p. 461.

[3] C. LIII, p. 461; cf. c. L, et p. 460; De Rossi, *Bullet. archeol.* 1864, p. 64, inscription de la basilique de Saint-Laurent :

NIL IVVAT IMMO GRAVAT TVMVLIS HAERERE PIORVM.

Voir encore le concile de Tribur, can. XVII, dans Labbe, IX, 450; Jonas d'Orléans, De institutione laicali, l. III, c. XV, dans d'Achery, *Spicileg.* t. I, p. 317; Guibert de Nogent, *De vita sua*, l. I, c. XXII, ed. 1651, p. 485.

[4] *Epist.* VIII, III, p. 896, 897, et IX, III, p. 926, 927. Cf. Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 1293, Capitula Heraldi archiepiscopi Turon. LXXVII; t. II, col. 625, Formulæ antiquæ de episcopatu; Baluze, *Miscell.* t. II, p. 99, Capitul. II, Theodulfi Aurelian.

[5] Basil. Seleuc. *De miraculis S. Theclæ*, l. II, c. XV (à la suite de l'édition de saint Grégoire le Thaumaturge, Paris, 1622, in-folio, p. 297, 298).

[6] Gratien attribue au deuxième concile de Vaison, tenu en 529, un canon qui prohiberait la vente des sépultures (*Decretum*, pars II, causa XIII, quæstio 2). Notre inscription montre qu'en 515 cette défense aurait été sans but. C'est là un motif de plus pour ne point admettre sans quelque réserve le texte dont il s'agit.

ailleurs l'étrange trafic que déplorait et condamnait l'âme généreuse de saint Grégoire[1], un magistrat gaulois, riche de vertus et de légitime influence, aurait dû, notre inscription le dit, solliciter humblement la faveur d'être enseveli auprès des saints. Devant une règle justement sévère, Pantagathus voulut pourvoir lui-même au soin de son repos éternel.

Un oratoire s'éleva sous ses yeux et le fidèle y prépara sa tombe: c'est ainsi qu'autrefois, en Gaule, saint Sévère avait fait déposer son corps dans une de ses habitations transformée par lui-même en église[2]. Mais telle était déjà la règle : tout sanctuaire devait renfermer des reliques, et, pour consacrer l'oratoire, comme pour s'acquérir un précieux patronage, Pantagathus dut compléter son œuvre et s'entourer des restes de ces martyrs qui, éclairés par la lumière d'en haut, dissiperaient les ombres de la mort[3].

Je pourrais dire ici les pèlerinages autrefois accomplis dans cette pensée, énumérer les souvenirs rapportés de ces visites, la cire prise aux cierges des temples, les fibres des tissus qui recouvraient les corps ou les tombes vénérées[4], l'eau qui avait purifié ces sarcophages, l'huile des lampes qui brûlaient devant eux recueillies et pieusement conservées; je pourrais, avec Grégoire de Tours, montrer le prêtre Aredius remplissant un reliquaire de la poudre du tombeau de saint Martin; le tribun Nunninus détachant, à l'aide de son épée, un fragment du sépulcre de saint Germain d'Auxerre; ces reliques, et tant d'autres en-

[1] Voir ci-dessus, p. 226, n. 4; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 173, 192, 407, 496, 497, 504, 507, 515, 524, 533, 541, 542, 555, 564, 568, etc.

[2] Greg. Tur. *Gloria confess.* c. L.

[3] Tels sont les termes de notre inscription et ceux du célèbre passage de saint Maxime de Turin. (Cf. ma Dissertation, n° 293, ci-dessus, t. I, p. 397.)

[4] En publiant dans mon premier volume, p. 312, cette authentique mérovingienne : ✝ *Hyc sunt pignora de coberturio Domno Monulfo Trejectensi epo*, j'ai traduit le mot *copertorium* par vêtement. D'après un passage de la vie de saint Hilaire, il pourrait s'agir également de l'étoffe qui recouvrait le corps saint, lors des funérailles : «Sancti Basilii tunc presbyteri, nunc pontificis summi invenit industria ut maximam partem coopertorii (quo tegebatur corpus S. Hilarii dum ad sepulturam deferebatur) utraque manu discerptam..... eriperet, et longius recedens dividendo populis erogaret.» (*Gall. christ.* t. I, p. 300.)

core, enlevées ou reçues par les fidèles et consacrant les saints édifices où plus d'un se préparait une dernière demeure. Je pourrais rappeler encore les vases pleins d'un sang recueilli sur le lieu même du martyre; phylactères précieux qui gardèrent tant de fidèles endormis dans le tombeau; muets témoins dont la présence montre l'invocation des saints dès avant la paix de l'Église[1].

Si le sujet me sollicite, l'espace me fait défaut, et je devrai dire ailleurs l'histoire des sépultures saintes qui furent, aux temps anciens, comme le centre de la vie. Il me faut terminer une étude déjà, sans doute, trop étendue, et me borner aux seules explications qu'exige l'intelligence de notre marbre.

Au neuvième vers, le mot *militia*, sur le sens duquel on se trompe trop souvent, doit être traduit par *fonction*[2]; au treizième, *patria* est pris dans le sens de *contrée*[3]. Le vague du texte ne me paraît pas permettre de déterminer si le chrétien de Vaison était duc ou seulement comte[4]. L'expression *fidus dominis* rappelle le serment que prêtaient ces dignitaires et les patrices[5].

J'ai examiné ailleurs le procédé de composition de la pièce qui nous occupe et que l'on peut regarder comme un type de la poésie épigraphique au début du VIe siècle[6].

Le dernier vers de ce texte si connu n'a pas encore été expliqué. Il est pourtant facile d'y reconnaître l'indication du postconsulat d'un personnage du nom de *Senator*[7], Cassiodore, sans aucun doute, si l'on

[1] Voir ma Notice sur *La question du vase de sang*, 1858, in-8°.

[2] Voir ci-dessus, t. I, p. 383, note 1; Anast. Bibl. *In S. Silvest.* ed. Rom. t. I, p. 35; Sulp. Sever. *Vita B. Martini*, c. IV; Labus, *Monum. di S. Ambrogio*, p. 15; *Bulletin archéologique de l'Athénæum français*, 1855, p. 76; Forcellini, Du Cange, etc.

[3] Voir ci-dessus, Dissert. n° 425, p. 98.

[4] *Ibid.* On sait que ces deux ordres de dignitaires étaient également chargés de rendre la justice (Fortunat, VII, V et VII; Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* III, LIII : *Glor. conf.* c. CI; *Vitæ Patrum*, VIII, II, etc.)

[5] De Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs*, t. I, p. 7, n° 7, Carta de Ducato et Patriciato vel Comitatu.

[6] Ci-dessus, Dissert. n° 476, p. 184.

[7] Voir, pour le mot CINGVLA, dont plusieurs éditeurs ont fait par erreur *singula*, le trentième vers de mon inscription n° 425.

en juge par la date que suppose la présence de la croix au début de la première ligne[1].

Le monument de Pantagathus appartiendrait ainsi à l'an 515.

Les bénédictins nous apprennent qu'on voyait autrefois ce marbre dans la nef de l'église cathédrale de Vaison. La copie figurée qu'ils en donnent est complétement inexacte.

493.

Manuscrit de Marini n° 6260 (Bibliothèque du Vatican) : «In episcopatu ex schedis «Suaresii,» et n° 5971 : «Ex mss. epistolis Suaresii, p. 316.»

HIC IN PACE REQVIES
CET BONE MEMO
RIE PAPITVS QVI
VIXIT ANNVS L.....
.....III MENSES VIII
OBVI[2] DIE QVARTV X
......KAL AVG.....
NB BS
.....COS VC

Je dois à l'obligeance du savant chevalier De Rossi la connaissance de cette inscription et des épitaphes n[os] 497, 498, 499, trouvées de même par Marini dans les papiers de l'illustre évêque de Vaison.

Les lettres de Suarès, qui existent encore à la Bibliothèque Barberine, contiennent la restitution suivante : *Hic.in.pace.requiescit.bone memorie* | *Papitus . qui . vixit . annos . LVII . menses VIII* | *ob . VI . die quarta X kal.aug.Nebridio seu* | *Nebitta cos.V.C.*

Le nom de Nevitta reporterait notre marbre à l'année 362.

[1] Voir ma Préface.

[2] OBVI*t*.

Mes observations sur l'âge de nos différentes formules épigraphiques ne me permettent pas d'accepter cette attribution[1]. Le début banal HIC REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE, qui se trouve à Vaison et à Arles avec une interversion des premiers mots[2], accuse une plus basse époque; les nombreuses inscriptions datées qui le portent se classent entre 488 et 582[3], et deux seulement d'entre elles appartiennent au ve siècle. Une épitaphe juive le donne encore en 609[4]. Ce début n'appartient donc pas au formulaire des temps anciens, et le nom du consul Nevitta ne saurait, à mon sens, être maintenu ici; j'en dirai autant de l'abréviation COS, qui, en Gaule[5], comme en Italie[6], caractérise les marbres antiques.

494.

Calvet, Note adressée à Séguier (manuscrit n° 13810 de la Bibliothèque de Nîmes); — L'abbé de Saint-Véran, *Mémoire historique sur Vaison :* « Inscriptiones sepulcrales christianæ, n° 2 » (manuscrit de la Bibliothèque de Carpentras); — Moreau de Vérone, *Mémoires sur les Voconces*, p. 134; — le Dr Long, p. 478.

HIC IN PACE QVIESCIT
PELAGIVS PRESBIT[7]
QVI.VIXIT ANN.....
OBIIT.....

Calvet, dont je reproduis la copie, avait transcrit de sa main cette épitaphe, découverte, dit l'abbé de Saint-Véran, dans le cimetière de Saint-Quenin.

---

[1] Voir ma Préface.

[2] N°s 524, 530, 541 A et 493. (Voir, sur le style local, ci-dessus, p. 151.)

[3] N°s 374, 374 A, 381, 393, 396, 466 A, 467, 474 B, 487, 530, 611, 612, 613 A, 616, 616 B.

[4] N° 621.

[5] N° 369, a° 377.

[6] De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. XXI.

[7] Saint-Véran : PRAEBITER; Moreau de Vérone : PREBIT.

495.

Calvet, *Opera manuscripta*, t. III, p. 32, et Note adressée à Séguier (ms. 13810 de la Bibliothèque de Nîmes); — l'abbé de Saint-Véran, *op. cit.* n° VI; — Moreau de Vérone, *ms. cit.* p. 135; — Millin, t. IV, p. 148; — E. Breton. p. 36; — Mandet, *l'Ancien Velay*, p. 163; — De Castellane, *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 178; — le Dr Long, p. 479; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, p. 1143.

☧
STAFILI
PAX TECVM
IN DEO
HAVE VALE

J'emprunte à Calvet la copie de cette inscription, aujourd'hui disparue[1].

Le nom de *Staphylus* se rencontre souvent, de même que ses congénères *Vindemius*, *Ampelius*.

Notons en passant la salutation *have*, aussi rare sur les tombes chrétiennes qu'elle est fréquemment employée sur les marbres funéraires des païens. J'expliquerai dans ma Préface comment et pourquoi la plupart des épitaphes de Vaison doivent être rangées parmi nos plus antiques. La présence de l'acclamation *have* semble pouvoir être rangée parmi les marques de leur ancienneté.

496.

Calvet, *Opera manuscripta*, t. V, p. 162; *Correspondance* avec l'abbé de Saint-Véran.

[1] Copie de Saint-Véran : «Sta fili | pax «tecum | stave vale;» en note : «Sta ave.» Copie de Moreau de Vérone : «STAFILI | «PAX TECVM | IN DEO | HAVE VALE.» Je ne tiens pas compte de la leçon de Millin, qui n'a sans doute point vu les inscriptions de Vaison, comme le montre sa copie de l'épitaphe d'Eripius. Les autres transcriptions sont de seconde main.

lettres n[os] 45 et 48 (Bibl. d'Avignon); — l'abbé Juvenis, *Histoire du Dauphiné* (ms. à la Bibl. de Carpentras); — *Voyage littéraire de deux bénédictins*, I, 292; — A. Boyer, p. 42; — Moreau de Vérone, *op. cit.* p. 134; — De Saint-Véran, *op. cit.* n° 1; — Baron. *Annal.* VIII, 296; — Bimard, dans Muratori, t. I, p. 29; — Muratori, 410, 4; — Marini, *Giornale de' letterati di Pisa*, t. VI, p. 5 et 25; — Martin, p. 79; — De Castellane, *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 178; — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 203; — le D[r] Long, p. 479, — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, p. 1143; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. xciv.

VOTO SVO

RVSTICVS  FECIT

MORITVR BONAE MEMORIAE
MATER MEA STEPHANIA
XVIIII . CAL . NOVEMBRIS DIE LVNAE
LVNA XVII . VIXIT ANNIS XLVIII
SEVERO E IORDANE CON .
VT . PRO VOTO SVO FECIT .[1]

RVSTICVS VOTO SVO FECIT
MORITVR BONAE MEMORIAE MATER
MEA STEPHANIA SVB DIE XIV . KL .
NOVEMBRIS DIE LVNAE LVNA XVII . VIXIT
ANN . XLVI . SEVERO ET IORDANE CONS .
RVSTICVS VOTO SVO FECIT[2]

Les deux bénédictins et Anselme Boyer ont seuls vu ce marbre, que Calvet[3] et Bimard[4] recherchèrent vainement.

Le mot *votum* se rencontre le plus souvent sur les inscriptions dédicatoires; on le trouve parfois cependant sur des épitaphes[5].

Muratori, qui n'a connu que la copie des bénédictins, s'étonne de la date XVIIII . CAL . NOVEMBRIS, en même temps que du défaut de concordance de cette indication avec celle de DIE LVNAE pour l'année 470. « La pierre, dit-il, devait porter ici *XIIII cal. novembris.* »

[1] Copie des bénédictins.
[2] Copie d'Anselme Boyer.
[3] *Opera mss.* loc. cit. et Lettre n° 48.
[4] Muratori, 410, 4.
[5] Bold. 323 : VOTVM MERENTI FRATRES REDDIDERVNT; Muratori, 400, 1 : HILARANVS CONIVGI VOTVM POSVIT.

C'est là ce que donne en effet la leçon de Boyer, évidemment plus correcte d'ailleurs que ne l'est celle de Martène et Durand.

Les concordances chronologiques de la leçon ainsi rectifiée ont fourni au chevalier De Rossi l'occasion d'intéressantes recherches sur les cycles. Je renverrai le lecteur à ce travail, que résume habilement la notice d'un savant cardinal français[1].

L'inscription de *Stephania* provient du cimetière de Saint-Quenin. Elle est, parmi celles de la Gaule, le dernier monument daté où figure le nom de celui qui a fait faire la tombe. J'explique dans ma Préface l'importance de cette mention pour le classement des marbres dépourvus de marques chronologiques.

497.

Manuscrits de Marini, p. 849, 8 : « Vasione, in sacello Epi e puteo domini de « Campis; e schedis Bibliothecæ Barberinæ. »

SVSO
MINE
PAX TECVM

498.

Manuscrits de Marini, n° 4770 : « Vasione, in lapide eruto ex ara maxima novæ « cathedralis in episcopii sacello. E schedis Suaresii. »

TETO CVM CON
CORDIA ANNO
XXVII



---

[1] Le card. Pitra, *Inscriptions des six premiers siècles de Rome chrétienne*, 1861, in-8°, p. 34.

499.

Manuscrits de Marini, n° 5016 : «Vasione, in sacello Epi. Suarez exscripsit in «schedis Barberinis.»

☧

VERA
PAX TE
COVM

Ces trois inscriptions, conservées dans les manuscrits de la Vaticane, m'ont été communiquées par le savant chevalier De Rossi. On remarquera dans la première le nom de Sozomène, défiguré par une double substitution de lettres.

500.

Voir mes planches, n° 412.

.....QVI V*ixit*...
.....OBIIT.....
.....ſV.......

Fragment d'inscription trouvé à Vaison en 1835 et transporté au musée d'Avignon; au revers est gravée une petite tête en marbre, qui semble avoir appartenu au bas-relief d'un sarcophage chrétien.

501.

Calvet. *Opera manuscripta*, t. II, p. 62, et Note adressée à Séguier : «A la grange

«de M. Poyol, près de Vaison;» — De Saint-Véran, n° II; — Moreau de Vérone, p. 133; — le D[r] Long, p. 478.

TITVLO DVOR
FRA GER
TRV (☧) MA
M NO
RVM [1]

On rencontre parfois chez les chrétiens des épitaphes qui, de même que celle-ci, ne portent pas le nom des défunts[2].

ENTRECHAUX.

502.

Manuscrit de Suarès, t. V, p. 662 (Bibliothèque impériale); — A. Deloye, *Inscriptions découvertes à Vaison et dans les environs*, p. 21; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, p. 1154.

A . E . ✝ IL
S

Suarès, marquis d'Aulan, donne dans son recueil manuscrit ce fragment, dont il avait une copie, et que je reproduis, pour mémoire, à défaut d'indication sur le temps auquel il appartient.

«La pierre qui portait ces lettres sans suite avait, dit Suarès, 3 pans «de longueur, 2 pans 1/2 de largeur et 1 pan 1/2 d'épaisseur. Nul «mulet, ajoute-t-il, ne peut la porter.» Au-dessous des caractères se trouvait une moulure saillante.

Je n'ai pu recueillir, sur les lieux, aucun renseignement relatif à

[1] Copie de Calvet. De Saint-Véran lit : «Titulus.»

[2] Boldetti, 419, 433, 437, 648, etc. Cf. pour les païens, Fabretti, p. 21 B, Rein. p. 863, etc.

l'inscription évidemment monumentale dont notre pierre a fait partie.

M. Deloye a publié un fragment d'inscription romaine trouvé, comme celui-ci, dans le village d'Entrechaux.

ORANGE.

503.

J. Courtet, *Notice historique et archéologique sur Orange* (*Revue archéologique*, 1852, p. 332, 333); — voir mes planches, n° 402.

EVTROPIVM HIC XPE TVVM VIRTVTE PROBATVM EXI. . . . .
CORPORE COMPLEXVM NOBILIS VRNA TEGIT E. . . . .
QVI QVAQVA CREBRIS OSTENTET MAXIM*a sig*NIS . . . .
PANDIRE. SED TVMVLO CARMINE PAVCA *volo* . . . .
NON EQVIDEM DVBIA SE*d g*ESTA INSIGNIA DICO . . . .
HAVSIT QVAE POPV*li vi*SVS E*t alma fides* . . . .
CVMQ FORET SVBLIME D*ecus nomenque parentum* . . . .
ELEGIT XPM QVAERERE ME*nte pia* . . . .
HVIC VICTVS TENVIS ET DVR*a cubilia membris* . . . .
ET VESTIS TEGIMEN HISP*ida erat tunica* . . . .*vide*? RE DM[1]

J'ai copié, à Orange, chez M. de Champié, cette inscription, gravée sous le couvercle d'un sarcophage païen.

Le nom du saint évêque auquel elle appartient figure dans des lettres de Sidoine Apollinaire[2], du pape saint Hilaire[3], et dans le concile tenu à Arles vers l'année 475[4].

Saint Eutrope occupa le siége épiscopal d'Orange de 464 à 494.

[1] Cf. Gruter, 1171, 5; *Coll. vatican.* t. V, p. 405, n° 1; Fortunat, IV, xxvi; L. Renier, *Inscript. de l'Algérie,* n° 2145; ci-dessus, n° 193, t. I, p. 254, etc.

[2] Lib. VI, ep. vi.

[3] Ep. vi (*Concilia Galliæ,* p. 609.)

[4] *Id.* p. 642.

Sa vie, publiée en partie d'abord par les Bollandistes, et depuis retrouvée et donnée tout entière par M. Varin[1], s'accorde avec les détails de notre inscription. Elle parle de l'illustre origine du saint, de son renoncement au monde[2], de ses macérations[3] et des miracles opérés sur sa tombe[4].

L'épitaphe a été trouvée en 1801, dans des fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Eutrope, autrefois dédiée à saint Julien, et où l'évêque d'Orange avait été enseveli.

Les suppléments que j'ai proposés sont dus en partie au savant bibliothécaire d'Avignon, M. Deloye, dont la leçon a été publiée par M. Courtet.

504.

Manuscrit de Séguier, 13795, n° 9 (Bibliothèque de Nîmes); — Manuscrit de Suarès, t. V, p. 480 (Bibliothèque impériale); — Joseph de La Pise, *Tableau des princes et principauté d'Orange*, p. 5; — Maffei, *Museum Veronense*, p. 419; n° 17; — Millin, *Voyage*, t. II, p. 156; — Martin, *Antiquités de Die, Orange, etc.* p. 56; — De Gasparin, *Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités*, p. 129; — Bastet, *Essai historique sur les évêques du diocèse d'Orange*, p. 38; — voir mes planches, n° 414.

GAVDENTIVS
ET PALLADI

[1] *Vie de saint Eutrope, évêque d'Orange*, par Verus. (Extrait du *Bullet. du Comité*, Histoire, t. I.)

[2] *Vie*, p. 6.

[3] *Vie*, p. 6. (Voir, pour les aliments des saints personnages, Savaron, *in Sidon.* p. 307; pour leur coucher, *id.* p. 306; Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, XIV, 1; ci-dessus, n° 169, t. I, p. 230; pour le cilice, Du Cange, v° *Cilicium;* Greg. Tur. *H. Fr.* IV, XXXII; V, X; X, VIII; Du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 83; ci-dessus, n° 31, t. I, p. 69; V. Texier, *Mémoire sur quelques monuments des premiers temps du christianisme*, p. 7, etc.)

[4] «Ubi et sancti Eutropi corpus est tumulatum, quisquis fideliter poscit efficaciter obtinet.» (Cf. ci-dessus, n° 172, t. I, p. 233 : QVAE PETIS IMPETRAS SI PVRO PECTORE POSCAS, et ma Préface.)

VS FRATRI
INNOCENTIS
SIMO FECER

Inscription gravée sur la partie antérieure d'un fragment de couvercle de sarcophage. La tablette qui la porte est soutenue par deux génies ailés[1]; il en est de même d'une draperie placée à la gauche, et sur laquelle se détache le buste d'un personnage.

La forme des lettres, le style de la sculpture et la présence du nom de Gaudentius, particulièrement fréquent chez les fidèles[2], permettent de supposer à l'épitaphe une origine chrétienne, bien qu'aucun signe ne l'atteste absolument[3].

Ce marbre, conservé au musée d'Avignon, était autrefois encastré dans la façade de l'église de Saint-Eutrope d'Orange.

CARPENTRAS.

505.

Millin, *Voyage*, t. IV, p. 117; — voir mes planches, n° 408.

FELIX ANNORVM IIII MES*ium*.....
MORITVR

J'ai copié au musée de Carpentras ce fragment d'une épitaphe qui, par la forme de ses caractères, appartient à l'époque chrétienne. Nous avons déjà vu l'expression MORITVR inscrite sur un marbre de Vaison.

---

[1] Voir ci-dessus, t. I, p. 459.

[2] Voir ci-dessus, t. I, p. 155, Dissertation n° 73.

[3] Cf. ci-après, n° 517. Les génies représentés sur le monument d'Orange figurent souvent dans les sculptures chrétiennes. (Bottari, t. I, p. 88; Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 80; Lupi, *Epitaph. Severæ*, tab. VIII; De Witte, *Salonine*, p. 45; Cavedoni, *Ragguaglio degli monumenti delle arti cristiane*, p. 34, etc.)

506.

Calvet, *Opera manuscripta*, t. V, p. 163 (Bibliothèque de Marseille); — Millin, *Voyage*, t. IV, p. 117; — voir mes planches, n° 410.

.......VINCENTIAE
.......LVPIANVS ET
.......FECERVNT

Même collection. Le nom de Vincentia me paraît désigner une chrétienne[1].

Gravées sur des plaques de marbre de forme allongée, les deux inscriptions qui précèdent proviennent peut-être des catacombes de Rome.

VENASQUE.

507.

Manuscrit de Suarès, t. V, p. 536 (Bibliothèque impériale); — Doni, XX, 113 : «Ex Gab. Naudeo;» — Muratori, 1845, 8; — Marini, *Arvali*, p. 391; — Martin, *Antiquités de Die, etc.* p. 120.

✝ HIC REQVIESCIT ✝
BONAE . MEMORIAE . BO
HETYVS EPIS ✝ VI
VIXIT IN EPTO
ANNVS XX . MENSIS
S OBIIT X KALS
IVNIAS ✝ INDICCIONE
M . SEPTIMA[2]

[1] Voir ci-dessus, t. I, p. 154, Dissertation n° 73.

[2] Copie de Gab. Naudé. Suarès : BONE; MENSIS I; INDICCIANE.

On a pensé qu'aux premiers siècles de notre ère le siége épiscopal de Carpentras avait été transporté temporairement à Venasque[1]. La présence de notre inscription dans cette localité semble constituer une preuve à l'appui de l'opinion reçue.

On remarquera que l'épitaphe ne mentionne pas l'âge du défunt, mais seulement la durée de son épiscopat; j'ai déjà signalé d'autres exemples de cette particularité[2].

Boetius, évêque de Carpentras, figure, en 584 et en 585, parmi les signataires des conciles de Valence et de Mâcon.

ARLES.

508.

Le P. Dumont, *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles*, n° 149.

. . . . . APATIA FECIT
*Ma*RINO . VIRGI
nio SVO DVLCI
*ssim*O IN . . . . .
. . . . . AN I . . . . .
. . . XXXVII . . . . .

Bien que ce fragment disparu ne présente aucun élément de classification, le P. Dumont l'a rangé parmi les monuments chrétiens. Je me conforme, sous toutes réserves, à cette détermination, sans doute basée sur quelque indice qui nous est demeuré inconnu.

---

[1] Voir Suarès, *loc. cit.*; *Mémoires de Trévoux*, sept. 1712, art. 124; avril 1724, art. 30; nov. et déc. 1742, art. 80 et 90; janv. 1743, art. 2; Jules Courtet, *Revue archéologique*, t. V, p. 728.

[2] Ci-dessus, t. I, p. 87.

509.

Peiresc, ms. n° 6012, fol. 43 (ancien fonds latin, Bibliothèque impériale; — Inscriptiones antiquæ quæ reperiuntur Arelatæ in urnis, tabulis et columnis, quas D. De Vergon, Regio consiliario et cognitori summo in Senatu Provinciali, Petrus D'Augières D. D. (même ms. fol. 62); — Bibl. Méjanes, à Aix, ms. n° 547, p. 175; ms. n° 558, p. 179; — L. Bonnemant, *Recueil d'antiquités*, p. 27 (ms. à la Bibliothèque d'Arles); — Saxi, *Pontificium Arelatense*, p. 23; — V. Barral, *Chronologia Sanctorum insulæ Lerinensis*, II, 150; — *Gallia christiana*, t. I, p. 525; — Du Saussay, *Martyrologium gallicanum*, Append. p. 1221; — le P. Dumont, n° 161; — A. Boyer, *Hist. de l'église cathédrale de Vaison*, p. 15; — Millin, *Voyage*, t. III, p. 549; — Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 219; — Jacquemin, *Guide des voyageurs dans la ville d'Arles*, p. 283; — H. Clair, *Les Monuments d'Arles*, p. 246; — De Castellane, *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. IV, p. 258; — voir mes planches, n° 415.

INTEGER ADQVE PIVS VITA ET CORPORE PVRVS
AETERNO HIC POSITVS VIVIT CONCORDIVS AEVO
QVI TENERIS PRIMVM MINISTRVM FVLSIT IN ANNIS
POST ETIAM LECTVS CAELESTI LEGE SACERDOS
TRIGINTA ET GEMINOS DECIM VIX REDDIDIT ANNOS
HVNC CITO SIDEREAM RAPTVM OMNIPOTENTIS IN AVLAM
ET MATER BLANDA ET FRATER SINE FVNERE QVAERVNT





Au musée d'Arles. Épitaphe gravée sur un couvercle de sarcophage.

On a vu dans le personnage que nomme cette légende l'évêque d'Arles qui signa, en 374, au premier concile de Valence. L'âge commun auquel appartiennent nos sarcophages du sud-est n'a rien de contraire à cette attribution[1]. Il en est de même du titre de *sacerdos* inscrit sur le marbre, et qui autrefois désignait, on le sait, les évêques

[1] J'aborderai ce point dans un travail spécialement consacré à l'étude de nos monuments figurés d'antiquité chrétienne.

aussi bien que les prêtres[1]. La fonction ecclésiastique exercée dès son jeune âge par Concordius était celle de lecteur[2].

Au quatrième vers, les mots *lectus cœlesti lege* n'ont peut-être qu'un sens vague; il m'est toutefois difficile de ne pas songer, devant cette expression, aux faits d'intervention divine que les anciens signalent plus d'une fois dans les élections épiscopales[3].

La tombe où figure notre inscription a été tenue pour miraculeuse[4]. Elle provient de la crypte de Saint-Honorat.

510.

Estrangin, *Bulletin de l'Institut archéologique*, 1844, p. 16, et *Description de la ville d'Arles*, p. 156; — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. IX, p. 110; — voir mes planches, n° 409.

HIC IN
PACE R
EQVIIIS
CIT BONE
MEMORI
AE EVSTA
SIA QVAE
VIXIT AN
XXXVI OB
IIT IIII NONAS

[1] Voir mes inscriptions nos 242, 336, 581; Zaccaria, *De usu inscr. christ.* p. 35; Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 135, 141, et les autres témoignages rassemblés par Du Cange, *H. V.*

[2] Paul. Nol. *Nat.* IV, v. 108:

Primis lector servivit in annis;

cf. ci-dessus, n° 484.

[3] Voir, pour S. Grégoire le Thaumaturge, Greg. Nyss. *Vita Greg.* Opp. t. III, p. 546; pour S. Fabien et S. Alexandre, Euseb. *Hist. eccl.* VI, XI et XXIX; pour S. Martin, Sulp. Sev. *Vita S. Mart.* c. IX.

[4] *Mémoires de l'Acad. des inscr.* Ire série, t. VII, p. 249.

SEPTEMBR
IS AVIENO
CONS

Épitaphe trouvée aux Aliscamps et conservée dans le musée d'Arles.

Le nom d'Avienus figure dans les fastes en 450, en 501 et 502. On ne rencontre pas en Gaule, avant l'an 488, la formule initiale de notre inscription; j'incline donc à penser qu'il s'agit ici de l'un des deux consuls du VIe siècle[1]. Le chevalier de Rossi fait observer que celui de 502 reçoit d'ordinaire la qualification de *Junior*[2]; l'absence de cette mention nous reporterait ainsi à l'an 501.

511.

Ms. de Peiresc, suppl. lat. n° 101, t. II, f° 262 (Bibl. imp.); — D'Augières, dans Peiresc, ms. n° 6012, ancien fonds latin, f° 55 (Bibl. imp.); — Raybaud, Lettre à Montfaucon du 11 mars 1722 (*Correspondance de Montfaucon*, t. XI, f° 216, Bibl. imp.); — Ms. de Suarès, t. V, p. 7 (Bibl. imp.); — Bouhier, *Monuments antiques*, p. 379 (Bibl. imp. ms. fonds Bouhier, n° 60 *bis*); — Bonnemant, *Recueil d'antiquités*, p. 28 et 29 (ms. Bibl. d'Arles); — Séguier, ms. 13795, n° 22 (Bibl. de Nîmes); — Ms. n° 555, p. 1 (Bibl. d'Aix); — Bouche, *Chorographie de Provence*, t. I, p. 808; — Gruter, 475, 3 (a Scaligero et Knibbio); — Saxi, *Pontificium arelatense*, p. 200; — Dumont, n° 157; — Papon, *Histoire de Provence*, t. I, p. 49; — Muratori, p. 722, 1; — Fabretti, *Col. Trajan.* p. 182; — Donati, 294, 1; — Lalauzière, *Histoire d'Arles*, pl. XXII; — Séguin, *Antiquités d'Arles*, t. II, p. 28; — Lami, *De eruditione apostolorum*, p. 1061; — Breval, *Remarks on several parts of Europe*, II, t. II, p. 175; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 50, 51; *Museum veronense*, præfat. p. VIII; — Hultmann, *Miscellanea epigraphica*, p. 61; — Millin, *Voyage*, t. III, p. 154, et pl. LVI; — Forcellini, v. *Jovianus* et *Pauso;* — Estrangin, *Musée lapidaire de la ville d'Arles*, p. 152; *Études sur Arles*, p. 179; *Description d'Arles*, p. 281; — Boecking, *Notitia dignitatum*, t. II, p. 535 et 594; — voir mes planches, n° 415 et 417.

BENE PAVSANTI IN PACE FL MEMORIO V P QVI MILIT

[1] Voir ma Préface.

[2] *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 412.

INT · IOVIANOS ANNOS XXVIII PRO · DOM · AN VI PRAE · LANCIARIS ·
SPE*culatoribus princi?* PIS AN III COMES RIPE AN I COM MAVRET ·
TING AN IIII
VIX AN LXXV PRAESIDIA CON*jux m*ARITO DVLCISSIMO

Le sarcophage qui a reçu le corps de Flavius Memorius est un monument antique et d'origine païenne où sont figurés des griffons, des sphinx et deux centaures combattant un lion. Dans l'étroit bandeau qui encadre cette dernière scène et l'une des faces latérales est placée l'inscription; une entaille, faite pour recevoir le lien de métal qui autrefois avait attaché le couvercle à la tombe, interrompt la légende.

Depuis Gruter, qui enregistre une transcription citée par Maffei comme un monument achevé d'incurie et d'inintelligence[1], bien des copies de l'épitaphe ont été faites. Parmi leurs fautes sans nombre, que la conservation du marbre me dispense de relever, manuscrits et imprimés portent en un seul mot *prælanciaris*, que Millin et d'autres ont traduit par *premier lancier de l'empereur*. Un signe de ponctuation légèrement tracé après la syllabe *præ* montre qu'elle est l'abrégé de *præfectus*.

On trouve rarement sur les épitaphes des fidèles les longues énumérations de titres qui donnent un si haut prix aux inscriptions païennes[2]. Il faut donc noter comme une exception cette légende funéraire d'un «perfectissime, soldat jovien[3], protecteur domestique, «préfet des lanciers spéculateurs du prince[4], comte de la rive[5], comte «de la Mauritanie Tingitane.»

[1] *Mus. Ver.* La copie donnée par De Vergon ne lui cède guère sur ce point.

[2] Voir t. I, p. 131.

[3] Voir ma Dissertation n° 301, t. I, p. 406, 407.

[4] Suétone (in *Claud.* xxxv) nous apprend que des spéculateurs armés de lances entouraient le souverain. (Voir aussi Suidas, v° Σπεκουλάτωρος; Procope, *De bello Gothico*, l. I, t. II, p. 6, ed. Bonn; Chrysost. *In dict. Pauli : Nolo vos ignorare*, serm. XX, ed. 1616, t. V, p. 297.) J'ai suivi, en restituant ici le mot *principis*, l'opinion commune. Je ne me dissimule pas toutefois qu'on s'attendrait plutôt à trouver, sur un marbre, *speculatoribus Augusti* (cf. Kellermann, *Vigiles*, n° 130) ou *Domini nostri*. Bouhier appuie la leçon *principis* sur une inscription mal transcrite. (Grut. 1102, 4; cf. Kellermann, *Vigiles*, n° 40, et Henzen, in t. III, Orell. n° 6767.)

[5] Voir, sur cette fonction, H. Dodwell,

J'ai dit que le sarcophage de Memorius avait d'abord servi à l'inhumation d'un païen. Aux premiers siècles de l'Église, des mains sacriléges violaient les anciennes sépultures, arrachaient aux tombeaux leurs marbres et leurs ornements. Des lois nombreuses s'efforcèrent de réprimer cet acte impie[1]. Une novelle de Théodose et de Valentinien frappe sévèrement les misérables qui oseraient troubler le repos des morts et exposer leurs ossements à la lumière du jour. «Paix aux cadavres!» s'écrient les empereurs[2].

Enlevée à son premier possesseur[3], la tombe d'Arles devait encore subir d'autres vicissitudes. Après avoir orné les Aliscamps[4], elle servait de cuve à un salpêtrier, lorsqu'elle fut achetée pour prendre place au musée de Marseille[5].

J'ai déjà parlé du mot *pausare*, qui se lit au début de l'inscription[6].

La série des titres de Memorius et la mention du corps des Joviens permettent d'attribuer l'épitaphe au IVe siècle.

512.

Peiresc, ms. n° 6012, ancien fonds latin, p. 79, 80, 82, 83 à 86 et 91 (Bibl. imp.); — *Vitæ et Acta sanctorum*, Résidu Saint-Germain, t. V, paquets 135, 136, n° 19, pages 128, 129 (Bibl. imp. mss.); — Ms. n° 547, p. 184 (Bibl.

Dissertatio di Ripa Striga; Cod. Theod. ed. Ritter, t. II, p. 273-275; Sid. Apoll. *Paneg. Anthemii,* II, v. 199-201, etc. Papon et Maffei ont pensé qu'il s'agissait ici de la rive du Rhône. M. Boecking fait observer avec raison que le vague de l'expression COMES RIPAE et la dernière fonction exercée par le chrétien d'Arles ne permettent point de présenter comme certaine une semblable attribution. (*Notitia,* II, 594.)

[1] *Cod. Theod.* l. III, tit. XVI; l. IX, tit. XVII, etc.

[2] *Cod. Theod.* éd. Ritter, t. VI, Append. p. 111, 112.

[3] On connaît un grand nombre d'exemples de ce fait. Voir, entre autres, Mabillon, *De cultu sanctorum ignotorum,* § 9; Marangoni, *Delle cose,* c. LVII, LVIII, LXI, et, dans l'Anthologie, les pièces nombreuses de saint Grégoire de Nazianze contre les violateurs de tombeaux. J'ai vu, en 1857, à la catacombe de Saint-Calliste, un sarcophage dont les sculptures, entièrement rasées, indiquent sans doute une origine païenne.

[4] Conf. Séguin, page 28; Lalauzière, pl. XXVI, etc.

[5] Millin, *Voyage,* t. III, p. 155.

[6] Dissert. n° 230, t. I, p. 335, 336.

d'Aix); — Ms. 558, p. 181 (*ibid.*); — Saxi, *Pontificium arelatense*, p. 125; — Bolland. t. V maii, p. 39 (ex Massonio); — Le Cointe, *Ann. eccl. Franc.* t. I, p. 789 (ex Saxio); — Baronius, *Annales* (ex Saxio) cum critica Pagii (ex Massonio), t. X, p. 143; — Pagi, *Diss. Hypat.* p. 324; — Dumont, n° 160; — Godescard, 16 juin, éd. de 1843, t. IV, p. 371.

+[1] FVLGIDA REGNA PETENS CAELESTI SORTE VOCATVS
LVCIS ET AETHERIAE[2] PENITRANS[3] FASTIGIA LAETVS
OPTIMVS ATQVE PIVS NVNC FLORENTINVS IN ISTO
RESPLENDIT[4] TVMOLO MERITIS SANCTISSIMVS ABBAS
EFFERA QVI QVONDAM LINGVAE DESCRIMINA CALCANS
NEQ[5]. OPTARE MALVM STVDVIT NEC LAEDERE QVEMQVAM
TERRVIT IPSE TAMEN FACILES SED PVBLICE VERBIS
IVSTITIAE TRAMITEM SERVANS CVM PACE PATERNA
NESCIA IVRANDI PANDENS CONLOQVIA[6] CVNCTIS
VERBA $\overline{\text{DI}}$ SOLLERS TOTO DE PECTORE PROMSIT
SANCTA QVIBVS[7] $\overline{\text{DNI}}$ RESONANT PRAECONIA SEMPER
ATQVE PERASSIDVIS CONCENTIBVS AETHERA PLAVDENT[8]
BELLA GERENS CARNIS PESTIFERA VITIA CONTRA
BELLIGERANSQVE PALAM SAEVISSIMA PROELIA VICIT
AST HINC CELSA POLI CAPIENS IAM PRAEMIA FELIX
SANCTORVM SOCIVS FRVITVR CVM LAVDE CORONAM[9]

+ HVIVS NAMQVE VIRI CORPVS PER CVNCTA SACRATVM
IAMDVDVM ADVECTVM DNI CVM LAVDIBVS AMPLIS
CONSTANTINVS OVANS POSVIT FAELICITER ABBAS
INTRA BEATA CRVCIS CONDENS FASTIGIA SACRAE
NECNON ET TVMVLI PRETIOSA TEGMINA FIRMANS
PRAESTRVXIT[10] SOLIDA E CRVSTATO[11] MARMORE FVLCHRA
ADTAMEN[12] EXACTIS IAM SEPTEM DENIQVE LVSTRIS
CONDITA QVO FVERANT PRAEFATI MEMBRA SEPVLCHRO
EFFVLSERE PETRI TANDEM DE SEDE BEATI
QVAE PROPRIIS MERITIS PANDVNT HIC SIGNA SALVTIS
VIRTVTVMQVE SIMVL PRAESTANT ET COMMODA LARGA
INFIRMIS VALIDVM DANTES PER CVNCTA VIGOREM
ERGO POTENS PASTOR CONPENSA PRAEMIA VOTIS[13]
SPLENDIDA SED $\overline{\text{XPO}}$ COMMENDA SAEPE POETAM
CVIVS PARVA TIBI PROMSERVNT CARMINA LAVDEM
IANVARIVM[14] EX HOC QVEM CANDIDA MENTE NVTRISTI
TANTILLVMQVE SEMVL SCALPTOREM[15] MARMORIS HVIVS
ADNIXIS[16] PRECIBVS $\overline{\text{DNO}}$ PER SAECVLA CVNCTA
MORE TVO PLACIDVS COMMENDA IVGITER HINC IAM
ESSE QVOQVE[17] MONACHVM NOSTI QVEM $\overline{\text{SCE}}$ BENIGNVM
NVNC ET IN AETERNO[18] HILARIANVM[19] SEMPER ADORNA

+ PRIMVS ITAQVE[20] FVIT $\overline{\text{SCS}}$ FLORENTINVS ABBAS MONASTERIO NOSTRO PER ANNOS . V . ET MENSES . V .[21] QVI VIXIT ANNIS . PLM . L^{XX} . OBIIT PRID . $\overline{\text{ID}}$. APRIL . DVODECIES . $\overline{\text{PC}}$. BASILII . $\overline{\text{VC}}$. IVNIORIS . INDICT . PRIMA

POST HVNC SECVNDVS FVIT DOMNVS REDEMTVS ABBAS

[1] Peiresc et Dumont indiquent seuls des croix en tête du premier, du dix-septième vers et dans la légende en prose.

[2] Masson, ms. 547 : AETERNAE.

[3] Masson, Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : PENETRANS.

[4] Masson, Saxi, ms. 547 : RESPLENDET.

[5] Masson, Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : NEC.

[6] Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : COLLOQVIA.

[7] *Vitæ :* QVIDEM.

[8] Masson, Saxi, ms. 547 : PLAVDVNT.

[9] Dumont : CORONA.

[10] Masson : PERSTRVXIT SOLIDE.

[11] Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : SOLIDA CRVSTATO.

[12] Mass. Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : ATTAMEN.

[13] Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : VOTI.

[14] Dumont, etc. : IANVARINVM.

[15] Masson, Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : SIMVL SCVLPTOREM.

[16] Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : ANNIXIS.

[17] Masson, Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : QVOQVE ET.

[18] Saxi, *Vitæ,* ms. 547 : AETERNVM.

[19] Ms. 547 : HILARIVM.

[20] Dumont, etc. : ITAQ.

[21] Le dessin de Peiresc donne seul ce

« ✝ Appelé par la volonté céleste dans l'éclatant royaume, entré « plein de joie dans les hauteurs de la lumière suprême, Florentinus, « le bon, le saint abbé, brille dans cette tombe de la splendeur de ses « vertus. Il réprima les dangereux écarts de la parole, ne souhaita, ne « fit jamais le mal[1]. Pourtant sa voix sut contenir, mais toujours par des « remontrances publiques, les hommes inconsidérés[2] qu'elle rappelait « au devoir; car il alliait à la douceur l'exercice sévère de la justice. « S'entretenant avec tous, et sans faire de vains serments[3], il tirait de « son cœur la parole de Dieu et ces accents qui font toujours[4] re- « tentir dans les airs la sainte louange du Seigneur. Il combattit les « vices impurs de la chair, et on le vit sortir victorieux de cette lutte « terrible. La récompense céleste est venue couronner tant d'efforts : « il jouit avec les saints d'une couronne de gloire.

« ✝ Plein de joie, l'abbé Constantinus a, depuis longtemps, apporté, « en chantant les louanges de Dieu, les restes vénérables de cet homme; « il les a fait ensevelir sous les voûtes bénies de la Sainte-Croix, et a « voulu que des supports revêtus de marbre soutinssent le précieux « tombeau. Sept lustres s'étaient écoulés depuis que le corps y reposait, « quand de la demeure de saint Pierre[5] éclata cette marque de la « béatitude qui se manifeste à la fois par des bienfaits, par des miracles, « par la guérison des malades. Égale donc, puissant pasteur, l'éclat de

petit *s*, accompagné du mot *sic*. C'est, on le sait, l'abréviation de *semis*. (Fabretti, II, 217, 218; III, 417 et LX; Passionei, *Iscr. ant.* 104, 28; Visconti, *Escavazioni del Guidi*, p. 33, etc.)

[1] Cf. ci-dessus, n° 483, p. 209.

[2] Grégoire de Tours (*H. Fr.* II, XXVI) dit du soldat qui brisa le vase de Soissons : « Unus levis, invidus ac facilis. » MM. Guadet et Taranne ont pensé qu'il y aurait peut-être lieu de lire, au lieu de ce dernier mot, *futilis*. Notre inscription permet de maintenir la leçon donnée par les manuscrits de l'Histoire des Francs.

[3] Cf. Tertull. *Pudic.* XIX : « Cui enim non « accidit aut irasci inique et ultra solis occa- « sum, aut et manum immittere, aut facile « maledicere, aut temere jurare...? » Hieron. *Epist.* CVII, ad Lætam : « Nutriatur in monas- « terio, sit inter Virginum choros, jurare non « discat, etc. » Defensor, *Scint.* c. XXXVI, etc.

[4] Le mot PERASSIDVIS de notre texte ne figure pas dans les lexiques.

[5] L'église où se trouvaient les restes de Florentinus et des reliques de la Vraie Croix était consacrée aux saints Apôtres. (*Regula S. Aureliani*, passage donné ci-dessous, p. 249, note 1.)

« ta protection à l'ardeur de nos vœux. Supplie souvent le Christ pour « le poëte dont les faibles vers sont consacrés à ta louange, pour Ja- « nuarinus, instruit par les leçons de ta tendresse, et Tantillus[1], qui a « gravé[2] ce marbre. Que ta bonté accoutumée recommande sans cesse « à Dieu par des prières celui que tu sais être un religieux plein de « douceur, et qu'enfin Hilarianus soit toujours protégé par toi.

« † Saint Florentinus a été le premier abbé de notre monastère. Il « l'a dirigé pendant cinq années et six mois, et a vécu environ soixante « et dix ans. Il est mort la veille des ides d'avril, douze ans après le « consulat de Basile le Jeune, clarissime, dans la première indiction. Le « second abbé, son successeur, a été le seigneur Redemptus. »

J'ai trouvé dans le manuscrit de Peiresc un dessin de cette inscription corrigé avec un soin qui inspire toute confiance. C'est ce texte que j'ai suivi.

L'épitaphe, qu'entourait une moulure, se voyait, au siècle dernier, dans l'église de Sainte-Croix, où le corps du saint avait été transporté.

En se demandant de quel monastère le pieux abbé avait été le chef, on a surtout songé à celui que saint Aurélien avait fondé sous les auspices de Childebert. Une note que j'ai rencontrée dans les papiers de l'abbaye de Saint-Germain trancherait la question : « Ista subjiciunt, y « est-il dit, ex diptychis ejusdem monasterii : Simulque precantes ora- « mus, Domine, pro animabus famulorum tuorum Patrum atque insti- « tutorum quondam nostrorum Aureliani, Petri, Florentini, Redempti, « Constantini, Himeteri, Hilarini, Januarii, Reparati, Childeberti, Ul- « trogothæ vel omnium fratrum nostrorum, etc.[3] » Les personnages nommés dans cette prière, dont je ne connais que la copie, figurent à la fois, en effet, dans notre inscription, à la fin de la Règle spéciale

[1] Ce nom se retrouve dans Gruter, 9, 4, et Muratori, 1205, 8.

[2] Il s'agit sans doute aussi d'un religieux. (Cf. *Museum Veron.* p. 181, GONDELME INDIGNVS DIACONVS SCRIPSI.) Voir, sur les graveurs des inscriptions antiques, ma Dissertation n° 476, ci-dessus, pag. 178 à 194.

[3] *Vitæ et Acta sanctorum,* Résidu Saint-Germain, *loc. cit.*

écrite par saint Aurélien[1], et dans la lettre adressée par saint Grégoire le Grand pour confirmer les priviléges autrefois accordés au monastère établi par cet abbé[2].

Le septième vers de l'épitaphe, qui semble accuser une rigueur exagérée, demande explication. Les anciennes règles monastiques tendaient à faire reprendre devant tous les manquements commis. Celle de Vigile portait[3] : «Quum vero inventa fuerit culpa, ille qui culpabilis «invenitur corripiatur ab abbate secretius; quod si non sufficit ad «emendationem, corripiatur a paucis senioribus.» Les châtiments publics venaient après. La règle de saint Césaire disait aux religieuses[4] : «Si quam vero liberius quam decet agere videritis, secretius corripite, «ut sororem; si audire neglexerit, matri in notitiam ponite; nec vos «judicent esse malevolas quando hoc sancto animo indicatis; magis «enim nocentes estis et peccati ipsius participes vos facitis, si sororem «vestram, quam castigando corrigere potuistis, tacendo perire permit«tatis.» Les règles de trois saints illustres, Basile[5], Donat[6], Isidore de Séville[7], prescrivaient de même de ne point cacher le péché d'autrui :

[1] «In Christi nomine, fundatum est mo«nasterium virorum Dei in civitate Arela«tensi a sancto Aureliano episcopo, jubente «sanctæ memoriæ Childeberto rege Franco«rum, quinto decimo kalendas decembris, «indictione XI (l. IX), anno quinto post «consulatum Basilii junioris, v. c. et basi«lica ibidem in honore sanctorum Aposto«lorum et Martyrum, habetque idem Reli«quias positas, id est de Cruce Domini, etc.» (Regula S. Aureliani, arelatensis episcopi, ad monachos, dans Holstein, *Codex antiquarum regularum*, t. II, p. 113.)

[2] «Gloriosæ memoriæ Childebertus, Fran«corum rex, catholicæ religionis amore suc«census, intra muros Arelatensis civitatis «monasterium virorum, ut scripto reperi«mus, pro sua mercede constituens, quæ«dam ibi pro habitantium sustentatione con«cessit..... quæ Apostolica petiit auctoritate «firmari..... Unde quia affectum et regia «voluntas et res valde desiderata poscebat, «a prædecessore nostro Vigilio, Romanæ «sedis episcopo ad prædecessorem vestrum «Aurelianum scripta transmissa sunt, etc.» (L. IX, ep. III, *Op.* t. II, p. 1018.)

[3] *Vigilii diaconi Regula monachorum*, § 32. (Migne, *Patrol.* t. L, p. 379.)

[4] *Regula S. Cæsarii ad Virgines*, § 22. (*Conc. gall.* p. 815.)

[5] *Liber Regularum*, § 46 (*Opp.* t. II, p. 598, ed. Paris. 1637).

[6] *Regula S. Donati, Vesontiensis episcopi*, § 51. (L. Holsten. *Codex regularum*, ed. Brockie, t. I, p. 387.)

[7] *Regula S. Isidori Hispal.* § 15. (L. Holsten. *Codex regularum*, ed. Brockie, t. I, p. 195.)

« Peccatum palam commissum, était-il dit dans cette dernière, palam « est arguendum; ut, dum peccans manifeste emendatur, hi qui eum in « malo imitati sunt, corrigantur. Sicut autem unius delicto sæpe multi « pereunt, ita unius emendatione plerumque multi salvantur. » La source de ces préceptes se trouve dans les paroles de saint Paul[1] : « Peccantes coram omnibus argue, ut et cæteri timorem habeant. »

Notre inscription présente un acrostiche qui donne cette seconde épitaphe :

FLORENTINVS ABBAS HIC IN PACE QVIESCIT AMEN

J'ai déjà rapporté des exemples de l'invocation qui termine la pièce[2].

La date correspond exactement à l'an 553; elle s'accorde avec l'opinion qui attribue à Florentinus la direction du monastère fondé par saint Aurélien[3].

513.

Bonnemant, p. 56; — Dumont, n° 143; — De Castellane, *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 195.

† HIC IN PACE
REQVIESCIT
BONAE MEMOR
IAE FORTVNATVS
QVI VIXIT PL . MS
ANNOS LX ET OBIIT
SVB DIAE V IDVS IANV

[1] I Tim. v, 20. (Cf. *Reg. S. Cæs.* § 24.)

[2] T. I, p. 226, note 1.

[3] S. Aurélien a vécu jusqu'en 551 (voir ci-dessus, t. I, p. 54). Le pape Vigile, qui avait concédé au saint lieu ses premiers privilèges, a siégé de 538 à 555. Childebert, sous les auspices duquel la fondation avait eu lieu, a régné de 534 à 558.

ARIAS INDICTI
ONE DVODECIMA

Cette inscription, dit le père Bonnemant, a été « trouvée à l'église « de Saint-Geniès de la Colonne, qui était dans les Arènes. » Elle a disparu à cette heure.

514.

Peiresc, ms. n° 6012, ancien fonds latin, p. 44 et 62 (Bibl. imp.); — Spon, *Miscellanea*, p. 286 (ex Jo. Scholastici Pithon D. M. schedis); — Bonnemant, p. 29; — Séguier, *Antiquités d'Arles*, II, 32; — Saxi, *Pontificium arelatense*, p. 161; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 90 (ex ms. Præs. Mazaugues); — Muratori, 1879, 6 (ex eodem); — Fleetwood, 509, 2; — Breval, *Remarks on several parts of Europe*, II, t. II, p. 176; — Dumont, n° 164; — Millin, *Voyage*, t. III, p. 599; — Jacquemin, *Guide du voyageur dans la ville d'Arles*, p. 356; — Estrangin, *Musée lapidaire de la ville d'Arles*, p. 179; *Études sur Arles*, p. 152; *Descript. d'Arles*, p. 472; — De Castellane, *Mémoire de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 188; — Boecking, *Notitia*, t. II, p. 1206; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, p. 55.

VIR AGRIPINENSIS NOMINE GEMINVS HIC IACET
QVI POST DIGNETATEM PRAESIDIATVS ADMINESTRATOR
RATIONEM NOVE PROVINCIARVM DIGNVS EST HABITVS
HIC POST ANNOS XXXVIII M̄ II ET DIES SEX FEDELES IN FATA CONCESSIT
CVIVS OB INSIGNEM GLORIAM CIVES SVI SEPVLCRI GRATIA ADORNAVERVNT [1]

D'après le dessin de Saxi, l'inscription de Geminus était gravée sur le couvercle d'un sarcophage qui se voit encore à Saint-Trophime. Cette épitaphe a disparu. La forme singulière du titre *administrator rationum novem provinciarum* a éveillé, sur l'authenticité du monument, des doutes auxquels je ne puis m'associer [2].

---

[1] Copie du manuscrit de Peiresc, contenant des corrections qui indiquent une révision attentive. Saxi, Séguin et Breval : CIVES SEPVLCRALIA ADORNAVERVNT.

[2] Cf. les observations de Muratori et de Boecking, *loc. cit.*

515.

D'Augières, dans Peiresc, ms. n° 6012, ancien fonds latin, f° 62 v° (Bibl. imp.); — Spon, *Voyage*, t. I, p. 257; — Barral, *Chronologia SS. Lerinensium*, I, 117; — Saxi, *Pontificium arelatense*, p. 61; — Baronius, *Annales*, cum notis Pagii, t. VII, p. 587, a° 445; — *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 266; — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 89; — Bolland. t. II maii, p. 24; — S. Prosperi Aquitan. *Opera*, ed. Romæ, 1732, p. 312; — Dumont, n° 154; — Lalauzière, pl. XV, n° 18; — Godescard, 5 mai, éd. 1843, t. III, p. 368 (d'après Bonnemant); — Estrangin, *Musée lapidaire de la ville d'Arles*, p. 136; *Description*, p. 209; — Jacquemin, *Guide*, p. 296; — Clair, *Monuments d'Arles*, p. 225; — De Castellane, *Mémoires de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 183; — *Dict. d'épigraphie*, t. I, p. 54; — voir mes planches, n° 416.

SACRO
SANCTAE LE
GIS ANTESTIS
HILARIVS
HIC QVIESCIT

Au musée. Épitaphe gravée à la partie antérieure du couvercle en forme de toit placé sur le sarcophage de saint Hilaire.

Une constitution de Valentinien III donne à un autre évêque d'Arles, Patrocle, le titre que présente notre marbre[1].

Sur le versant de droite on lit cette inscription, tracée à la pointe, et qui paraît appartenir au x[e] siècle :

GHISELBERTVS FECIT HV. . . . . S

La tombe de l'illustre fils de Lérins se trouvait autrefois dans une chapelle souterraine de l'église de Saint-Honorat[2].

---

[1] . . . . . «Patroclum sacrosanctæ legis antistitem.» (*Conc. gall.* p. 376, a° 425.)

[2] Baronius, Tillemont, *loc. cit.* etc.

516.

D'Augières, dans Peiresc, ms. n° 6012, ancien fonds latin, f° 62 v° et 63 r° (Bibl. imp.); — Spon, *Voyage*, t. I, p. 257; — Barral, *Chronologia*, I, 117; — Saxi. p. 61; — Baronius, *Annales*, cum critica Pagii, t. VII, p. 587, a° 445; — *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 266, 267; — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 89; — Bolland. t. II maii, p. 25; — S. Leonis *Opera*. ed. Quesnel, t. II, p. 536; — Dumont, n° 162; — S. Prosperi Aquitan. *Opera*. ed. Romæ, 1732, p. 311; — Godescard, 5 mai, éd. 1843, t. IV, p. 368 (d'après Bonnemant); — Jacquemin, *Guide*, p. 296; — De Castellane, *Mémoires de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 183; — *Dict. d'épigraphie*, t. I, p. 54; — voir mes planches, n° 419[1].

ANTISTES DOMINI QVI P*aupertatis* AMOREM
PRAEPONENS AVRO RAPV*i*T C*aelesti*A REGNA
HILARIVS CVI PALMA OBITVS E*t viv*ERE XPS
CONTEMNENS FRAGILEM TER*ren*I CORPORIS VSVM
HIC CARNIS SPOLIVM LIQVIT A*d* ASTRA VOLANS
SPREVIT OPES DVM QVAERIT OPES MORTALIA MV*tans*
PERPETVIS CAELVM DONIS TERRESTRIBVS EMIT
GEMMA SACERDOTVM[2] PLEBISQVE ORBISQVE MAGISTER
RVSTICA QVINETIAM PRO XPO *munia*[3] SVMENS
SERVILE OBSEQVIVM *non* DEDIGNATVS ADIRE
OFFICIO VIXIT MINIMVS ET CVLMINE SVMMVS
NEC MIRVM SI POST HAEC MERVIT TVA LIMINA XPE
ANGELICASQVE DOMOS INTRAVIT ET AVREA REGNA
DIVITIAS PARADISE TVAS FLAGRANTIA SEMPER

[1] L'uniformité des lettres de cette longue épitaphe m'a permis de n'en reproduire qu'une ligne.

[2] Cf. ci-dessus, p. 53, n. 4.

[3] Leçon de Peiresc, Barral, Saxi, Bonnemant et Dumont. Du Cange n'a rencontré ce mot qu'à la fin du XIV[e] siècle. La copie de Spon et celle des Bollandistes portent MVNERA.

GRAMINA ET HALANTES DIVINIS FLORIBVS HORTOS
SVBIECTASQVE VIDET NVBES ET SIDERA CAELI

Inscription du musée d'Arles, autrefois encastrée au-dessus du sarcophage de Saint-Hilaire[1]. On y retrouve les détails donnés par les hagiographes sur la vie du saint évêque : l'amour de la pauvreté[2], si profond chez cet homme frugal[3], simple dans ses vêtements[4], et qui voulut faire à pied, en hiver, le pénible voyage de Rome[5]; le renoncement qui lui fit vendre ses biens pour soulager les pauvres et secourir les religieux[6]; les humbles travaux de ses mains, occupées au tissage des étoffes[7], à la culture de la terre, afin de pouvoir assister plus largement les malheureux[8].

Le troisième vers est calqué sur ces mots de l'Épître aux Philippiens[9], «Mihi enim vivere Christus est et mori lucrum,» tandis que le dernier hexamètre reproduit celui dans lequel Virgile chante l'apothéose de Daphnis[10].

Une même faute de quantité défigure le troisième vers et le onzième.

D'après les calculs de Tillemont, saint Hilaire mourut vers le milieu du ve siècle[11].

---

[1] Tillemont, t. XV, p. 89. (Voir, au sujet de cette disposition, ma Dissert. n° 212, t. I, p. 309.)

[2] Gennadius, c. LXIX : «Vir in sanctis «Scripturis doctus, paupertatis amator.»

[3] Cf. *Vit. S. Hilarii,* c. XII et XX, dans S. Leonis *Opera,* ed. 1675, t. I, p. 741 et 747.

[4] *Ibid.* c. XX.

[5] Gennadius, c. LXIX : «Tantam voluntarie venerat paupertatem, ut pedibus iter «aggredi et conficere non timeret, intrepidus «urbem Romam sine equo, sine stagmatio «vel sago, omni difficultate superata, festi«nus intravit.» (Cf. *Vit.* c. XVI, p. 744.)

[6] *Vita S. Hilarii,* c. IV, *Op. cit.* t. I, p. 735.

[7] C. XII, p. 740 :

Nectendi ratio varias injunxerat horas.

[8] Gennadius, c. LXIX : «Erga inopum pro«visionem non solum mentis pietate sed et «corporis sui solicitus labore fuit. Nam pro «reficiendis pauperibus etiam rusticationem «contra vires suas homo genere clarus, et «longe aliter educatus, exercuit.»

[9] I, 21. Je retrouve ces mots dans la Vie d'un autre saint de la Gaule. (Bolland. t. X oct. p. 782, *Vita S. Maglorii episcopi.*)

[10] *Egl.* V, v. 57. (Cf. ci-dessous, Dissert. n° 594.)

[11] *Hist. ecclés.* t. XV, p. 87, 88.

517.

D'Augières, dans Peiresc, ms. 6012, ancien fonds latin, p. 44 et 55 (Bibl. imp.); — Baluze, manuscrits, armoire III, paquet 6, n° 2, p. 1 (Bibl. imp.); — Ms. n° 547, p. 146 (Bibl. d'Aix); — Gruter, 789, 13 (e Scaligerianis); — Saxi, p. 128; — *Histoire de l'Académie des inscriptions*, 1re série, t. VII, p. 248; 2e série, t. XIII, p. 207, note 2; — Dumont, n° 159; — Millin, *Voyage*, t. III, p. 552, et pl. LXVI, n° 3; — Clair, *Monuments d'Arles*, p. 224; — Estrangin, *Description*, p. 217; — voir mes planches, n° 422.

HYDRIAE TERTVLLAE
C. F.[1] CONIVGI AMANTISSI
MAE ET AXIAE AELIANAE
FILIAE DVLCISSIMAE
TERENTIVS MVSEVS
HOC SEPVLCHRVM
POSVIT

Inscription gravée sur le couvercle d'un sarcophage du musée d'Arles. Deux génies nus soutiennent la tablette qui porte la légende. A la gauche, sur une draperie accostée de deux figures de femme, se détache le buste de Tertulla, tenant une colombe qui becquète une grappe de raisin; plus loin un groupe de cinq personnages vêtus de long; deux d'entre eux tiennent un volumen. A la droite de l'inscription, le buste de la jeune fille devant une draperie soutenue par deux génies. La scène qui correspondait au dernier groupe de la partie gauche a été brisée.

Dumont et Millin rangent l'épitaphe d'Arles parmi les monuments chrétiens. Estrangin, qui contredit ce dernier, s'appuie sur l'absence de tout signe caractéristique dans le texte de l'inscription. Bien que sérieux, un pareil élément d'exclusion ne saurait être pourtant absolu, car un grand nombre d'épitaphes de fidèles ne peuvent être reconnues

[1] *Clarissimæ feminæ.*

pour telles que par des symboles qui permettent une attribution impossible à l'aide du texte seul. Telles sont, dans ce recueil, deux inscriptions de Trèves et de Saint-Jean-de-Bournay[1]. D'autres marbres, dont les légendes sont aussi mal déterminées et qui ne portent aucun signe accessoire, eussent été tenus pour païens, si le lieu où ils ont été rencontrés n'eût suffi à en accuser l'origine[2].

L'épitaphe d'Arles me semble appartenir à la première série de ces monuments. Bien que difficile à expliquer, dans son état de mutilation, le groupe de la gauche rappelle les scènes familières aux sculpteurs chrétiens, et la colombe qui becquète des raisins aux mains de Tertulla peut être tenue comme une marque presque certaine[3].

Quant aux figures qui accostent les draperies sur lesquelles se détachent les bustes, elles sont, on le sait, purement ornementales et se rencontrent indistinctement sur les tombes des fidèles et celles des idolâtres[4].

Une tradition vulgaire attribuait à saint Genès le sarcophage de Tertulla, déposé autrefois dans la crypte de l'église des Minimes d'Aliscamps[5].

Par la formule de l'inscription[6] et le style des sculptures, ce monument me paraît appartenir au IVe siècle.

---

[1] Ci-dessus, nos 257 et 462.

[2] Marini, *Giornale de' letterati di Pisa*, t. VI, p. 70, à la catacombe de Sainte-Agnès :

CLODIA.ISPES.LIB.CLODI.CRESCENTIS
L.CLODIVS.CRESCENS.CLODIAE.VICTORIAE.
CONIVGI.INCOMPARABILI

De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 35, cf. p. 28, à la catacombe de Saint-Calliste :

SERGIVS ALEXANDER
CAECILIAE FAVSTE
COIVGI SVE BENE
MERIENTI FECIT
❦

Voir, sur ce point, ma Préface.

[3] Comp. l'épitaphe publiée par M. Perret, *Catacombes*, t. V, pl. LII, n° 36, et où figure un personnage tenant de même une colombe qui becquète des raisins. J'ai trouvé au musée d'Aix la même représentation gravée sur un fragment de marbre sans inscription. (Voir toutefois *Autun archéologique*, p. 266, et Mgr De Voucoux, *Essai d'interprétation du mot Pistillus*, p. 16.)

[4] De Witte, *Salonine*, p. 45, etc.

[5] *Hist. de l'Acad. des inscriptions*, t. VII, p. 248.

[6] Voir ma Préface.

518.

Bonnemant, ms. p. 61; — Beauméni, ms. (collect. de M. Albert Lenoir)[1]; — Dumont, n° 144.

☧

IANVARIE	*conjugi?*
*c*VM QVEM	*vix*
*i*T ANNIS	. . . .*gin*
TA . FVIS	. . . . . .
ONACRI	. . . . . .
INVM TV	. . . . . .
NDVM TVMV	. . . . . .
O TVO ET C	. . . . . .
RI TVO DENI	. . . . . .

Copie de Dumont. Inscription disparue. Bonnemant, qui donne cette épitaphe, avec quelques différences dans la section des lignes[2], dit qu'au milieu est gravée une « figurine d'enfant, à laquelle manquent « un bras et les deux jambes. » Le dessin de Beauméni, trop inexact pour que je le reproduise, suffit toutefois à montrer que le fragment portait une femme voilée, les bras en croix, dans l'attitude de la prière.

ONACRI semble être un nom propre[3].

L'inscription se terminait sans doute par une invocation adressée à la morte.

519.

Bonnemant, ms. p. 30; — Beauméni, ms. (collect. de M. Albert Lenoir); —

[1] Voir n° 9, t. I, p. 25.

[2] Dumont est, sur ce point, d'accord avec Beauméni.

[3] Gruter, 522, 4; Fabretti, X, 503; Boldetti, p. 428; Cavedoni, *Cimit. di Chiusi*, p. 72.

Dumont, n° 166; — De Castellane, *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 186.

PAX TECVM
IVLIAE SVPERAE
AVREL. CLEMENS
CONIVGI DVLCISSIMAE ET INCOM
PARABILI

« Cette épitaphe, dit Bonnemant, est au bout du couvercle d'un « tombeau dans le chemin qui est au-dessus de l'enclos des Capucins- « Vieux, au delà de la Durance. »

Bonnemant et Beauméni donnent un croquis de ce tombeau.

La transcription de Beauméni est, comme toujours, absolument informe[1].

Par son style, comme par la forme des noms, notre inscription appartient à une époque fort ancienne[2].

520.

Annales du couvent des Minimes de la ville d'Arles, dit saint Honorat des Aliscamps, depuis l'année 1591 jusqu'en 1705, par le soin et travail du R. P. Melchior Fabre, ex-provincial, p. 229 (ms. à la Bibl. d'Arles); — Séguier, ms. 13795, n° 93 (Bibl. de Nîmes); — Beauméni, ms. (collect. de M. Albert Lenoir); — Rebatu, *Antiquités d'Arles*, f° 3, v° (ms. à la Bibl. de l'Arsenal, n° 240); — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 91; — Muratori, 1892, 5; — Dumont, n° 148; — Du Rondel, *Expositio signi veteris Tolliani*, dans Tollius, *Fortuita*, p. 311; — De Castellane, *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 186.

PAX TECVM[3]
IVLIAE.[4] VALERIAE. SERENIL

[1] PAX.TER.VA | IVLIAE.S.....RAE | AVREL. CLEMENS. | COX. PVC. L. DVLCISSIMATIAE. INCOM | PARAB. AN III.

[2] Voir ma Préface.

[3] Rebatu : PAX TE CVM.

[4] Du Rondel : IVNIAE.

LE.[1] CONIVGI. INCOMPARA
BILI. L.[2] SEPTIMIVS. PRIMITI
VS.[3] CVM. QVA. VIXIT. AN
NIS. XVIIII.[4] DIES. XXXVIII
MERENTI POSVIT

Ce monument a disparu.

Le mari de la chrétienne porte les *tria nomina*, si rares sur les marbres des fidèles. C'est une marque sérieuse d'antiquité[5].

521.

Peiresc, ms. 6012, ancien fonds latin, f° 47 (Bibl. imp.); — voir mes planches, n° 424.

† ЄΝΘΑΔΗ ΚΙ
ΤΗ ΙѠϹΗϹ ΑΠΟ
ΚѠ. ЄΠΙΚΙΟΥ :
ΑΝΟΤЄΡΟΥ ΚΑ
ΤΟΤЄΡΟΥ

J'ai trouvé dans les papiers de Peiresc cette inscription classée, sans indication aucune, parmi des copies de monuments d'Arles. J'en abandonne l'explication à de plus habiles. Josès, dit l'épitaphe, était « du « bourg[6] d'Epicium, haut-bas. » Plusieurs centres d'habitation se distinguent en ville haute et ville basse; mais ces deux indications, réunies comme elles le sont ici, me paraissent l'être par une faute du lapicide, qui aura négligé d'effacer le premier mot en lui substituant le second.

[1] Fabre : SERENILLAE : Beauméni : SERENIATAE.

[2] Du Rondel : LVCIVS.

[3] Fabre : PRIMITICIVS.

[4] Fabre et Du Rondel : XVIII.

[5] Voir t. I, p. 133, Dissert. n° 57, et ma Préface.

[6] Ἀπὸ κώμης. (Cf. t. I, p. 206 et 324, n°s 125 et 225.)

On remarquera, au début de ce petit texte, l'H tenant la place de l'Є [1].

L'épitaphe de Josès est le seul monument grec chrétien d'une ville où la population hellénique tenait une place assez large pour que saint Césaire prescrivît d'y chanter les psaumes à la fois en latin et en grec [2].

522.

Bonnemant, ms. — Dumont, n° 141; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 187.

« A l'archevêché, dit Bonnemant, sur un carreau de marbre blanc « fort mince, 6 pouces de hauteur, 18 de largeur.

« D'un côté :

D ♡ M
L. SEVERIO. PRIMITIVO
QVINTIA. BERONICE
conjugi KARISSIMO

« De l'autre :

PAC [3] TECVM
MATERNA. CON
IVX. PIENTISSIMA
MARINA........

« C'était, ajoute le même antiquaire, un de ces titres postiches que « l'on adaptait aux sarcophages. »

On possède un grand nombre de marbres ayant servi, comme

[1] Comparez Egger, *Observations sur quelques fragments de poterie antique*, p. 15, et ci-dessus, n° 423.

[2] Mabillon, *Acta SS. Ord. Bened.* t. I, p. 662, *Vita S. Cæsarii episc. arelat.* l. I, c. XI.

[3] Dumont : PAX.

celui-ci, à marquer une sépulture chrétienne après avoir reçu d'abord l'épitaphe d'un idolâtre[1].

Cette inscription est d'une époque ancienne[2].

523.

Voir mes planches, n° 434.

HIC IN PACE REQVI
ESCIT B M MARTA
QVAE VIXIT PL MS.
ANN XXXV OBI
IT SVB D VII KAL
OCTOB IND VI

Au musée d'Arles.

On remarquera sur notre inscription la présence exceptionnelle d'un nom d'origine hébraïque[3].

524.

Bonnemant, p. 57, «d'après un manuscrit de M. Rebattu, p. 75;» — Dumont, n° 147; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéol. du midi de la France*, t. II, p. 194.

HIC IN PACE
REQVIESCIT BO
NE MEMORIAE
MELANIA[4]
QVI VIXIT AN

[1] Boldetti, l. II, c. x; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 172, etc.

[2] Voir ma Préface.

[3] Cf. t. I, p. 145, Dissert. n° 66, et ma Préface.

[4] Rebattu : MELANIAS.

NOS PL MS XIIII
OBIIT SVB DIE XIII
KAL DECEBR
INDICTIONE
VI

Inscription disparue.

525.

Manuscrits n° 547, p. 165, et n° 814, p. 70 (Bibl. d'Aix); — Gruter, 813, 9 : « a Scaligero; » — Reinesius, p. 37, note; — Bouche, *Chorographie de Provence*, p. 311; — Lancelot, *Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. VII, p. 249; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 49; *Ars critica lapidaria*, p. 368; — Hultmann, *Miscellanea epigraphica*, p. 194; — Dumont, n° 158; — Millin, *Voyage*, t. III, p. 532; — Orelli, n° 2771; — Estrangin, *Description*, p. 211; — Lersch, *Central Museum*, fasc. III, p. 15; — De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 150, note 3; — Cavedoni, *Cimit. di Chiusi*, p. 68; — voir mes planches, n° 418.

OPTATINE RETICI
AE SIVE PASCASIE CONI
VGI AMANTISSIMAE EN
NIVS FILTERIVS SIVE
POMPEIVS MARITVS
POSVIT SEPVLCRV
M CVM QVA VIXIT
ANNIS OCTO MEN
SIBVS NOVEM ET
DIEBVS DVOBVS

Au musée d'Arles. Inscription gravée sur le couvercle d'un sarcophage représentant Adam et Ève, Daniel entre les lions et l'histoire de Jonas.

J'ai cité quelques épitaphes de fidèles qui ne portent dans leur con-

texte aucun signe du christianisme[1]. Telle serait, aux yeux de Séguier[2], de Maffei[3] et d'Orelli[4], l'inscription de Pascasia.

Un semblable jugement manque peut-être d'exactitude, et j'inclinerais, pour ma part, à appliquer ici une règle posée par Orelli lui-même[5].

Les additions de nom sont indiquées, en latin, par des formules diverses : *qui et*[6], *super nomen*[7], *qui vocatur*[8], *sive*[9], etc. et ce dernier mot, qui se lit sur l'inscription d'Arles, ne permet guère de douter que Pascasia ne soit un surnom.

Les textes nous apprennent encore qu'aux premiers siècles de l'Église l'usage était de donner, au baptême, un vocable qui devenait, par sa substitution au nom païen, souvent aussi par sa signification même, comme le sceau ineffaçable du sacrement et de la foi. Citons, entre autres, le vieillard Valgius, le juif Judas, l'arien Herménégilde, le roi Cædual, le martyr Balsamus, le barbare Aspébète, l'impératrice Athénaïs, qui prirent, sur les fonts baptismaux, les noms de Victor[10], Cyriaque[11], Jean[12], Pierre[13], Eudocie[14].

Or le nom de Pascasius, dont la signification chrétienne n'est pas douteuse, et que les fidèles portèrent si fréquemment[15], ne se rencontre dans aucune des grandes listes de vocables païens publiées par Gruter,

[1] Ci-dessus, p. 255, 256.

[2] Séguier range cette inscription dans la classe païenne de son *Index*.

[3] *Galliæ antiquit.* p. 49 : «Quis hunc titulum arca marmorea insculptum pro christiano haberet?»

[4] N° 2775 : «Ceterum, quod nemo divinando assequeretur, christianus est titulus.»

[5] N° 2768.

[6] *Acta Sincera,* éd. de 1713, p. 382; Orelli, t. I, p. 485; Garrucci, *Graffiti de Pompei,* 2e édition, p. 100, etc.

[7] B M | QVIRACE SVPER | NOMEN MICINES FIDELES | INNOX QVI VIXIT ANNIS VI ET | MESIS VI ET DIES IIII (Inscription inédite, au péristyle de Saint-Ambroise de Milan).

[8] Gruter, 1132, 13.

[9] Labus, *Monum. di S. Ambrogio,* p. 12; A. Mai, *Juris civilis reliquiæ,* p. 73, etc.

[10] Voir t. I, p. 155, ma Dissertation n° 73.

[11] Anast. Biblioth. *In S. Euseb.;* Gregor. Tur. *H. Fr.* I, XXXIV.

[12] Greg. Tur. *H. Fr.* V, XXXIX.

[13] Fabretti, X, 463; *Acta Sincera,* p. 501; Cotelerius, *Monum. Eccles. græcæ,* t. II, p. 221.

[14] Socrat. *H. E.* VII, XXI.

[15] Fabretti, VIII, LXX; Boldetti, p. 340, 428, 480, 582, etc.

Reinesius, Doni, Muratori, Gori, Guasco, Pape, Mommsen et Léon Renier.

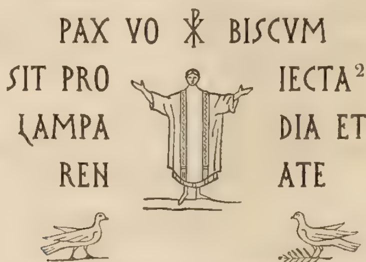
Gravé sur une tombe évidemment chrétienne et ajouté certainement aux premiers noms de la néophyte, ce surnom a été, selon toute apparence, donné au baptême, comme ceux que j'ai cités, et pour imprimer à la fidèle une marque de son initiation.

J'hésite donc à accepter le jugement des épigraphistes qui voient dans l'inscription d'Arles un texte dépourvu de tout signe appréciable; ce monument me paraît, au contraire, indiquer une voie utile dans la recherche, toujours si difficile, des épitaphes chrétiennes confondues parmi les marbres des païens.

Oubliant sans doute qu'il avait vu et décrit le tombeau de Pascasia, Maffei en a plus tard rejeté l'inscription comme l'œuvre d'un faussaire maladroit[1]. L'erreur de l'illustre antiquaire n'a pas besoin d'être démontrée.

526.

Séguier, ms. 13795, n° 25 (Bibl. de Nîmes); — Fabre, ms. p. 229 (Bibl. d'Arles); — Beauméni, ms. (Collect. Albert Lenoir); — Maffei, *Galliæ antiquit.* p. 91; — Muratori, 1929, 5 (ex Maffeio); — Lalauzière, pl. XV, n° 19; — Dumont, n° 145; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéol. du midi de la France*, t. II, p. 183; — voir mes planches, n° 430.



[1] Comparer le *Galliæ antiquitates* et l'*Ars critica lapidaria*, loc. cit. Les erreurs de Maffei, en ce qui touche nos inscriptions chrétiennes, sont nombreuses. (Voir tom. I, pag. 33, et tom. II, pag. 39, n° 394.)

[2] Séguier : PRO...ICEIA; Fabre : PROTECIA; Beauméni : PROFECTA; Maffei : PROCVLEIA.

Aux Minimes. Inscription disparue, dont le R. P. Fabre, Beauméni et Lalauzière nous ont conservé des dessins assez semblables. J'ai reproduit la copie du dernier.

Au milieu de cette triple épitaphe, comme sur le marbre suivant, consacré à une seule chrétienne, figure une orante, tête nue, malgré le précepte de l'Apôtre[1]. Les monuments fournissent d'autres exemples de cette irrégularité[2].

527.

Séguier, ms. 13795, n° 26 (Bibl. de Nîmes); — Fabre, ms. 228 (Bibl. d'Arles); — Bonnemant, ms. p. 30 (*ibid.*); — Beauméni, ms. (Collect. Albert Lenoir); — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 91; — Muratori, 1938, 1 (ex Maffeio); — Dumont, n° 142; — Du Rondel, *Expositio signi veteris Tolliani*, dans Tollius, *Fortuita*, p. 311; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 187.





HIC DOR
MIT IN PAC E SECVNDA[3]
QVAE VIXIT
ANNOS XIII[4] ET
MENSES VIII DIES
XXII . DEPO SITA VI[5]. ID
VS MART IAS PAREN
TES FILIA E DVLCISSIME[6]



Aux Minimes. J'ai trouvé dans les papiers du R. P. Fabre, de Bon-

[1] I, *Cor.* XI.

[2] Perret, *Catac.* t. V, pl. V et IX; Garrucci, *Vetri*, tav. XXI, n° 6, etc.

[3] Séguier : SECVND....; Beauméni : ESTCVNID.

[4] Séguier, Maffei et Du Rondel : XII.

[5] Du Rondel : V.

[6] Séguier, Maffei et Du Rondel : DVLCISSIMAE.

nemant et de Beauméni, des dessins de cette inscription, aujourd'hui disparue. Il m'a paru inutile de reproduire leurs croquis informes et sans valeur. Au milieu de l'épitaphe, on voit, comme sur la précédente, une orante, la tête découverte.

La formule de l'inscription de Secunda indique une assez haute antiquité[1].

528.

Bonnemant, ms. p. 36; — Dumont, n° 150.

HIC SILVINA SITA INSONS.....
AE PROBATA VIRO DIC........
VAE TERDENOS VIVEN........
DECIMOQ ANNO IL...........
AEQVE NONO DIE MAR......
O SITAQ HOC TVMVLO X.....
EC SOBOLEM PATRI PAR......
M PATER RESPICIENS.........
VITAE MERITO HOC MVS......
RPVS HOC VASO SITVM IN....
VA AD SANCTVM MARTYRE...

« Chez M. de Marville-Châteaufort, pièce de marbre de 11 pouces « et demi de hauteur, 8 pouces 8 lignes de largeur. » Bonnemant, qui donne cette indication, ajoute que les lettres de l'inscription sont peu régulières, qu'on a coupé les bordures du marbre, et que le propriétaire se sert de cette dalle pour broyer des couleurs. Ce monument a disparu.

La cinquième ligne paraît contenir un quantième de mois, mode de supputation dont l'épigraphie antique fournit quelques exemples[2].

[1] Voir ma Préface.

[2] Voir ci-dessus, Dissert. n° 438 A.

La fin de l'inscription nous apprend que, comme tant d'autres fidèles, Silvina reposait auprès de la tombe d'un martyr[1].

529.

Dumont, n° 155.

*Hi*C REQVIESCIT
in PACE BONAE ME
*m*ORIAE SYBILLA
quæ VIXIT ANNOS
...... ET OBIIT
....

530.

Saxi, p. 81; — Doni, XX, 25 (ex ms. Bibl. Vatic.); — Fabretti, X, 631 (e schedis Barberinis); — Bimard, t. I de Muratori, p. 125; — Muratori, 422, 6; — Baronius, *Annales* cum notis Pagii, t. IX, p. 439; — Passeri, dans Gori, *Diptych.* II, 30-33; — Relandus, *Fasti consulares*, p. 706; — Dumont, n° 146; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 196.

HIC[2] IN PACE REQVIESC*it*
BONAE MEMORIAE
THAVMASTA[3] QVAE V*i*[4]
XIT ANNOS LX ET OBI[5]*it*
SVB DIE PRID K. *Dec*[6]

[1] Voir ci-dessus, Dissert. n[os] 293, 354, 412, 492.

[2] Manque dans Fabretti.

[3] Dumont : THAVMASIA.

[4] Doni : VI.

[5] Saxi et Doni : ORI.

[6] Saxi : ....SVB DIE P.R. IDIB..D; Doni et Fabretti : SVB DIE.PR.IDIBVS.D.

INDICTIONE VN*deci*
MA ITERVM POST *cons.*
LAMPADI . ET . ORES*tis*
VV CC[1]

Le 30 novembre de l'an 532, deuxième année après le consulat de Lampadius et d'Oreste, correspond exactement, comme l'indique notre texte, à la onzième indiction.

531.

Dumont, n° 165.

P *a* X
TVRRANIAE PITHANES
. . . MVS CONIVGI DVL
CISSIMAE

Épitaphe classée par Dumont parmi les monuments chrétiens[2]. Elle se lisait, dit-il, sur un sarcophage de pierre.

532.

Bonnemant, ms. p. 56; — Dumont, n° 152; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 195.

HIC REQVIES
CIT IN PACE B . M .
VRSVLA . QVAE

[1] Doni : VV.CC; Fabretti : V.V.C.C.

[2] Je dois faire observer qu'à Arles des monuments, païens selon toute apparence, portaient les mots PAX AETERNA, PACI ET QVIETI PERPETVAE. (Dumont, n°s 86, 88; cf. n° 117.)

VIXIT ANNIS
PL. M. XXX ET
OBIIT. V. KAL. IVLI.
INDICT. QVIN
TA

« Sur une pièce de marbre trouvée en 1536 à Saint-Pierre-des-« Mouleyrès. »

533.

Bonnemant, ms. p. 61; — Dumont, n° 167; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 186.

PAX TECVM SIT VIBIA
PROMEXS SIMPLICIVS
CONIVGI. INCOMPARA
BILI CVM QVA VIXI AN
NOS III MEMORIAE CAV
SA FECI ET

(Leçon de Bonnemant.)[1]

Marbre disparu, comme les cinq précédents. Bonnemant dit en avoir pu lire toute la légende, « à l'exception de quelques lettres de « la dernière ligne, qui sont effacées entièrement. »

Les derniers mots, *memoriæ causa fecit*, calqués sur le ΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ des épitaphes grecques, sont d'un usage peu fréquent dans les inscriptions latines.

L'emploi de l'ancre, si rare dans notre contrée et l'un des plus

[1] PAX TECVM.SIT.VIBIA
FROMENE.SIMPLICIVS
CONIVGI.INCOMPARA
BILI·CVM·QVA·VIXI·AN
NOS.III.MEMORIÆ.CAV
SA.FECIT
(Leçon de Dumont.)

vieux signes chrétiens[1], répond ici, comme la forme du nom[2], à l'antiquité de la formule[3].

534.

Millin, *Voyage*, pl. LXIII, n° 5; — Estrangin, *Description*, p. 433; — voir mes planches, n° 421.

. . . OBSEOVIO ☧ RVM[4] MEMO



RIA BENE MER	TO[5] CONIVGI VIC
TORINO CVI[6] VI	XIT
ANNIS LX P	ROIEC
TA CONIV	NX[7] POSV
IT PAVSAN	TI IN PA
CE DIE IIII NO	N SEP
CVM OVA[8] V	IXIT
ANN IIII M III	

Inscription détruite en 1845. Voir, pour le nom de *Projecta*, ma Dissertation n° 412[9].

---

[1] Nous la retrouverons bientôt sur un marbre dont la haute antiquité ne saurait être douteuse (ci-dessous, n° 548 A; voir ma Préface). Elle est souvent associée au poisson, ce signe des premiers âges. (Cf. De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 17.)

[2] Dans les inscriptions chrétiennes de Rome à dates certaines, les *gentilitia*, précédant, comme fait ici VIBIA, le *cognomen*, ne se trouvent plus que par exception après l'an 312. (De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. CXII, CXIII.)

[3] Voir ma Préface.

[4] *Obsequiorum.* (Voir ci-dessus, n° 438, pour la substitution de l'O à la lettre Q.) Estrangin : OBSE.OVIORVM.

[5] Estrangin : MERITO.

[6] Estrangin : QVI.

[7] Estrangin : CONIVX. La forme CONIVNX est d'un emploi fréquent. (Cf. Marini, *Arvali*, p. 465, 466, etc.)

[8] Pour *cum qua*. Estrangin : CVNOVA.

[9] Ci-dessus, p. 63.

535.

Voir mes planches, n° 432.

HIC QVIES
CIT IN PACE BE
NENENORIVS
VITALIS QVI VI
XIT ANNIES
XXXII

J'ai relevé, aux Aliscamps, cette inscription inaperçue; elle est gravée sur le versant du couvercle d'un sarcophage de pierre. Ce couvercle, en forme de toit, est également marqué d'une croix pattée grossièrement tracée à la pointe.

L'adjectif *benememorius* est déjà connu de mes lecteurs. Je ne l'ai encore rencontré qu'en Gaule[1] et dans le nord de l'Espagne[2].

536.

Voir mes planches, n° 435.

. . . . .	☧ NDI. . . . .
. . . *qui*	XIT. . . . .
annos	V. ET. M*enses*. . . . .

J'ai copié, en 1849, ce fragment déposé dans une des vitrines du musée d'Arles.

[1] Voir mes n°s 59, 376, 476, 551, etc.

[2] *Inscription trilingue découverte à Tortose.* (Voir *Revue archéologique*, novembre 1860.)

537.

Voir mes planches, n° 436.

. . . .

qui vixit annos
XXXVI ET OBI
IT SVB DIE
PRIDIE NON
SEPTEMBR.
INDICT.V.
BASILIO VC

Inscription récemment trouvée aux Aliscamps et appartenant à M. Jacquemin, auteur d'intéressants travaux sur les antiquités d'Arles. J'en dois un estampage à M. Gibert, bibliothécaire de la ville. La date de ce marbre correspond exactement au 4 septembre 541.

538.

Voir mes planches, n° 431.

. . . .

FEBR*u*AR*ias*
DECIES PC SY*mma*
CHI IVN VC I*ndic*
TIONE TER
TIA IN PACE

J'ai trouvé cette inscription, en 1849, dans un monceau de débris, chez M. Huart. Elle appartient à l'année 495. L'usage, encore inex-

pliqué, des postconsulats de Symmaque est particulier à la Viennoise[1].

539.

Gruter, 929, 2 : «Arelate nuper erutum. Exstat apud Janum Alloysium qui id Scaligero communicavit;» — Burmann, *Anthol.* II, 276; — Dumont, n° 163.

. . . .
EXTRVCTOR TEM
PLI . QVO . CORPORIS . ARTOS
ORNA . SEPVLCHRALIS[2]
RETINET . CVM . PACE
PERENNI . QVIQVE . . . . .
. . . .

Fragment de l'épitaphe métrique d'un personnage enseveli dans l'église dont il avait été le fondateur[3].

540.

Dumont, n° 153; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 195.

GAVDIA SEMPER . . . .
QVONDAM DVM VIT*a manebat*[4]
LXV VITAM . . . .
IN ANNIS . . . .
COM . . . .

[1] Voir ma Préface.

[2] Dumont : SEPOLCHRALIS.

[3] Cf. t. I, p. 305, Dissert. n° 211; t. II, p. 224, Dissert. n° 492.

[4] Cf. Bonada, *Antholog.* I, 337 : DVM VITA MANEBAT; S. Damas. *Carm.* XXVIII, Epitaph. Irenes sororis : CVM VITA MANERET.

Le P. Dumont classe parmi les monuments des fidèles ce fragment disparu, que ses premiers mots sembleraient en devoir faire exclure[1]. J'enregistre, sous toute réserve, ce marbre, que j'eusse écarté, pour ma part, si deux épitaphes chrétiennes de Vienne ne présentaient une formule analogue[2].

---

540 A.

Voir mes planches, n° 439.

REA. . . . .
RE DO IN. . . . .
GVENEM NOVE. . . . .
NDEDA FRVSTRA VI. . . . .
ORE PIO REDDE CRIATVRAM CAELI TER. . . . .
RI CENERES TV MORTVA MEMBRA LEVA. . . . . .
RETVM PAVPER QVO METALLVM MAT. . . . .
REDEVIVA FEGVRAM EXTAMPERIVST. . . . .
MENORES SOLLEMNEM POPOLI SINIS. . . . .

Au Musée d'Arles.

Il est des inscriptions si peu intelligibles dans leur entier, qu'un de leurs fragments, même étendu, défierait tout essai de restitution[3]. Telle semble avoir été l'épitaphe métrique dont un débris est sous les yeux du lecteur.

Plusieurs monogrammes, dont deux subsistent en entier, étaient gravés verticalement en marge de l'inscription[4]. Dans l'état de mutilation du monument, il est difficile d'interpréter ces groupes, pour l'ex-

[1] J'hésiterais à rapprocher le début de notre inscription du précepte de l'Apôtre : «Gaudete in Domino semper.» (*Philipp.* IV, 4.)

[2] Ci-dessus, n°s 422 et 424.

[3] Voir t. I, p. 104, n° 48.

[4] Cf. ci-dessus, n° 474 A.

plication desquels le texte n'apporte aucun secours[1]. On remarquera le demi-cercle surmonté d'une croix qui les couronne. Cette disposition se retrouve sur plusieurs monnaies et anneaux de l'époque mérovingienne[2].

Les mots *Rediviva figuram* semblent relatifs à l'attente de la résurrection[3].

541.

Séguier, ms. 13795, n° 32 (Bibl. de Nîmes); — Dumont, n° 140; — Jacquemin, *Guide du voyageur dans la ville d'Arles*, p. 262; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 187.



PAX TECVM . . . .
INTER SANCTIS . . . .
QVI BISIT M VIII . . . .

Autrefois aux Minimes.

J'ai déjà parlé de la formule *inter sanctos*[4]. Au point de vue grammatical, elle présente ici une de ces confusions de cas dans lesquelles Grégoire de Tours s'accuse de tomber[5].

---

541 A.

Bonnemant, ms.; — Dumont, n° 151; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, p. 1185[6].

† HIC IN PACE R*equiescit*

[1] S'il faut lire ici des noms propres, on peut voir dans le dernier monogramme : *Radulfus*, *Ranulfus*, *Arnulfus*.

[2] Voir ci-dessous, n° 575 B.

[3] Voir, pour ce point, dans les inscriptions du bassin du Rhône, ma Dissertation n° 467, ci-dessus, p. 161.

[4] Voir ci-dessus, p. 81, Dissert. n° 419.

[5] «Pro ablativis accusativa, et rursum «pro accusativis ablativa.» (*De glor. confess.* Præfatio, ed. Ruinart. p. 892.)

[6] C'est par méprise que le *Dictionnaire d'épigraphie* mentionne cette inscription parmi les marbres de Vienne.

BONE MEMORIA*e*......
PRESBETER QVI *vixit annos*
PL MNS LXV OBIE*t sub diem?*[1]
QVARTVM KAL DE*cembres*

Inscription disparue. Elle se trouvait, dit Bonnemant, au revers d'un bas-relief[2]. Les lettres, ajoute-t-il, sont mal faites, inégales et fort maigres. Ce détail est d'accord avec l'âge que supposent la rédaction de l'épitaphe et la présence de la croix au début de la première ligne[3].

542.

Peiresc, ms. 6012, f° 43 v° (Bibl. imp.); — Estrangin, *Description*, p. 372; — Garrucci, *Hagioglypta*, p. 239; *Vetri ornati di figure in oro*, p. 31; — voir mes planches, n°s 425 à 429.

Un beau sarcophage d'Arles représente le Seigneur assis au milieu de ses disciples[4]. Le Christ fait de la main droite le geste familier aux orateurs romains[5]; de la gauche, il tient un livre ouvert, où sont gravés les mots DOMINVS LEGEM DAT[6]. Parmi les personnages placés à sa droite, le premier présente un volumen où se lit son nom, MAT-TEVS; le troisième, un livre sur les pages duquel est écrit le nom de MARCVS. Le troisième de ceux qui occupent la gauche déroule de ses

[1] Cf. Gazzera, *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 22, 23, 26, 28, 29, etc.

[2] Conf. Dissertation n° 355, tome I, page 479.

[3] Voir ma Préface.

[4] Ce sarcophage est figuré avec peu de fidélité par Lalauzière, pl. XXV, n° 17, et Millin, *Voyage*, pl. LXVI, n° 2.

[5] Apul. *Metam.* II : «Porrigit dextram et «ad instar oratorum conformat articulum; «duobusque infimis conclusis digitis, ceteros «eminentes porrigens et infesto pollice...»

[6] Rapprocher de cette représentation une mosaïque de Sainte-Constance, sur laquelle est figuré le Christ entre deux apôtres et tenant une banderolle où sont inscrits les mots DOMINVS PACEM DAT. (Ciampini, t. III, tav. XXXII.) La formule même du sarcophage d'Arles est gravée sur le cartouche qui surmonte une lampe chrétienne faite en forme de navire. (Bellori, *Lucerne*, III, 31.)

deux mains un volumen qui porte LVCANVS; sur un livre que tient le cinquième est inscrit son nom, IOANNIS.

Pour le spectateur, les évangélistes se trouvent ainsi rangés suivant l'ordre historique admis dès les premiers siècles[1] et adopté par saint Jérôme, contrairement au système suivi dans la *Vetus Italica*[2]. La forme donnée ici au nom de saint Luc[3] se retrouve, comme on le sait, dans les manuscrits des premières versions du Nouveau Testament[4].

BERRE.

542 A.

Note anonyme, dans le ms. de Peiresc, suppl. lat. n° 101, f° 104 (Bibl. imp.); — Spon, *Brouillard*, suppl. lat. n° 1466, f° 70 (Bibl. imp.); — Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine, etc.* t. I, p. 777; — Rostan, *Notice sur l'église de Saint-Maximin*, 1re édit. p. 59; 2e édit. p. 109; — Macarius, *Hagioglypta*, ed. Garrucci, p. 36 et 238; — Cavedoni, *Giunta alla dichiarazione della sacra imagine di Maria santissima intercedetrice* (*Messagiere di Modena*, 1856); — A. Nicolas, *La Vierge Marie*, 3e part. t. II, p. 61; — voir mes planches, n° 433.

MARIA VIRGO
MINESTER DE
TEMPVLO GEROSALE

La prière attribuée à un vaillant évêque du Puy, le *Salve Regina*, recommande les fils d'Ève à l'intercession de la Vierge : « Ad te cla-

[1] Euseb. *Hist. eccl.* l. V, c. VIII.

[2] B. de Xivrey, *Mémoire sur le style du Nouveau Testament,* éd. in-4°, p. 22 et 35; Wallon, *De la croyance due aux Évangiles,* p. 151, 152, etc.

[3] Voir, sur cette forme, Letronne, *Inscriptions de l'Égypte,* t. II, p. 57 et 479; Cavedoni, *Dichiarazione di tre antiche stauroteche,* p. 34.

[4] Berger de Xivrey, *loc. cit.* Wolf, *Curæ philologicæ in Novum Testamentum,* t. I, p. 544; Blanchini, *Evangelium quadruplex,* dans Migne, *Patrologia,* t. XII, p. 499 et 500.

«mamus exsules filii Evæ. . . . . Eia ergo, advocata nostra, illos tuos «misericordes oculos ad nos converte[1].» Ce nom d'*advocata*, que l'on retrouve dans un écrit de saint Irénée[2], est le plus doux titre de la mère du Sauveur à la vénération reconnaissante. Dès les premiers âges de l'Église, les chrétiens placèrent leur espoir dans les prières de Marie, et la représentèrent les bras en croix, implorant Dieu pour notre salut[3].

Sur de légères feuilles d'or, protégées par un double cristal, les peintres tracèrent, aux temps antiques, des images dont parle Tertullien[4] et que nous ont gardées les catacombes. Au milieu des sujets nombreux qui décorent ces fragiles débris, apparaît fréquemment une femme dans l'attitude de la prière, et placée quelquefois entre les princes des Apôtres.

Souvent une inscription la nomme, c'est Agnès, Marie, Peregrina[5]. Le dernier de ces noms, écrit sur un seul verre antique, est celui d'une simple fidèle; plusieurs fois répétés, les deux autres indiquent une image plus illustre. L'attribution du premier nom ne paraît point être douteuse; il désigne la vierge de Palerme, dont l'Église vénère le souvenir[6]. On eût attaché un grand prix à reconnaître, dans le deuxième, le vocable de la Mère du Christ; mais, à défaut d'indication précise, la pru-

[1] Voir, sur Adhémar de Monteil et sur le chant religieux dont on le dit l'auteur, l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 470 et 471.

[2] *Opera*, ed. Stieren, t. I, p. 769; *Contra hæres.* V, XIX : «Et si ea (Eva) inobe«dierat Deo; sed hæc (Maria) suasa est obe«dire Deo, uti Virginis Evæ virgo Maria «fieret advocata.» Voir, dans le *Sacramentarium gregorianum* et le *Missale gothicum*, un parallèle semblable entre Ève et la sainte Vierge. (Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 350 et 547; cf. S. Ambros. *De institutione virginis*, l. I, c. V, § 23.)

[3] Rapprocher de ces images les prières de l'antique liturgie qui recommandent les hommes à l'intercession de la Vierge. (Muratori, *Lit. rom.* t. I, p. 643 et 663; t. II, p. 26 et 114; Mabill. *Lit. gall.* p. 212 et 214.)

[4] *De Pudicitia*, c. VIII et X. (Voir, sur ces monuments, Buonarruoti, *Vetri*, prefaz. p. III et suivantes, et R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro.*)

[5] Garrucci, *Vetri*, tav. IX, XXI, XXII.

[6] Le culte de sainte Agnès était général au temps de saint Jérôme : «Omnium lit«teris atque linguis in ecclesiis Agnes vita «laudata est.» (*Opera*, ed. Bened. t. IV, col. 786.) Voir, sur la diffusion de ce culte, l'intéressante *Notice* de l'abbé Martigny, et ci-dessous, mon inscription n° 610.

dence commandait d'hésiter, et le savant Mgr Cavedoni écrivait il y a peu de temps encore : « On pourrait supposer que la figure tracée entre « les deux apôtres ne représente qu'une sainte nommée Marie[1]. »

Il appartenait à la France de montrer sur un monument qui exclut tous les doutes, la Vierge figurée en prière, et de fixer ainsi, par une preuve décisive, l'attribution des antiques images.

La crypte de saint Maximin, célèbre par ses beaux sarcophages chrétiens, possède encore quatre dalles, gravées, selon toute apparence, vers la fin du ve siècle. Deux des scènes représentées sur ces plaques de marbre, Daniel entre les lions et le sacrifice d'Abraham, ont été fréquemment reproduites, et je me borne à les indiquer. Sur une troisième pierre est tracée l'image, malheureusement mutilée, d'une orante. La quatrième, apportée en ce lieu, comme les autres sans doute, de « l'église Saint-Étienne, terroir de Berre[2], » porte un sujet unique. On y voit une jeune fille priant, les bras en croix, debout et voilée; c'est l'enfant d'Anne et de Joachim[3].

A défaut d'une image traditionnelle, dont saint Augustin a constaté l'absence[4], nous retrouvons ce type idéal qui prête à Marie un aspect digne de son âme[5].

Ce n'est pas ici la Vierge mère tenant son fils entre ses bras ou veillant auprès d'un berceau dans l'étable de Bethléem; c'est la jeune fille priant Dieu dans le temple, où elle vécut jusqu'à sa douzième année, pour accomplir le vœu de ses parents. L'inscription le dit et la nomme : « Maria, virgo, minister de templo Jerusalem. »

Je m'arrête, car je crains de parler une langue inconnue aux fidèles;

[1] Cavedoni, *Sacra imagine della beata Maria Virgine*, p. 13 et 14; cf. l'*Appendice*, relatif au monument de saint Maximin.

[2] Spon, *loc. cit.*

[3] La dalle de marbre où figure ce sujet est à demi masquée par un sarcophage qui ne permet d'en voir que la partie supérieure.

[4] *De Trinitate*, l. VIII, n° 7. Ed. Gaume, t. VIII, p. 1326 : « Neque enim novimus « faciem Virginis Mariæ; » p. 1327 : « Utrum « autem illa facies Mariæ fuerit quæ occur- « rerit animo quum ista loquimur aut recor- « damur, nec novimus omnino, nec recor- « damur. Itaque, salva fide licet dicere, forte « talem habebat faciem, forte non talem. »

[5] Voir le portrait tracé par saint Ambroise, *De Virginibus*, l. II, c. II, §§ 6 et 7.

l'Évangile, en effet, est muet sur ces détails de l'enfance de Marie. C'est à d'autres sources qu'il faut chercher l'explication de notre monument.

A côté des textes sacrés que l'Église accepte et vénère, l'antiquité chrétienne vit naître des écrits où les traditions orales trouvèrent une large place. Ces œuvres, plus recommandables par la piété de leurs auteurs que par une judicieuse critique, furent rejetées comme apocryphes[1], sans cependant que certains faits, dont elles gardaient seules le souvenir, fussent absolument repoussés par l'universalité des fidèles[2]. C'est ainsi que saint Jérôme, si sévère pour les traditions non canoniques[3], n'hésite point cependant à admettre la croyance qui place le berceau du Sauveur entre les animaux de la crèche[4].

Des mains plus modestes concoururent encore à la propagation des légendes, et l'art des premiers temps chrétiens reproduisit souvent des scènes empruntées aux récits apocryphes[5].

[1] Voir, dans Labbe, *Concil.* t. VIII, col. 147 et 151, le Décret de Gélase et le Concile de Rome qui donnent la liste des écrits rejetés par l'Église, à la fin du v° siècle.

[2] Consulter, sur les premiers Évangiles non canoniques et sur les apocryphes de la seconde époque, M. Hase, *Journal des Savants,* 1833, p. 340 et suivantes, les *Prolegomena* du *Codex apocryphus Novi Testamenti* de Thilo, les *Évangiles apocryphes* de Tischendorf et les curieux fragments de l'Apocalypse d'Adam, que M. Renan a publiés, en 1853, dans le *Journal asiatique.* On voit, par les écrits de Grégoire de Tours, que les traditions apocryphes étaient acceptées en Gaule, comme dans le reste du monde chrétien, à une époque voisine de celle où fut exécuté le marbre de saint Maximin. (*H. Fr.* l. I, c. XX et XXXIV; *De Glor. Mart.* c. IV, V et XLVIII; cf. les notes de Ruinart; voir ci-dessous la note 5, pour les monuments figurés.)

[3] *Epist.* CVII, § 12, ad Lætam, De institutione filiæ : «Caveat omnia apocrypha. «Et si quando ea non ad dogmatum veritatem sed ad signorum reverentiam legere «voluerit, sciat non eorum esse quorum ti«tulis prænotentur, multaque his admixta «vitiosa, et grandis esse prudentiæ aurum «in luto quærere.»

[4] *Epist.* CVIII, § 10, ad Eustochium virginem, Epitaphium Paulæ : «Bethleem in«gressa, et in specum Salvatoris introiens, «postquam vidit sacrum Virginis diversorium «et stabulum in quo «agnovit bos possesso«rem suum et asinus præsepe domini sui.» (Isai. I, 3.)

[5] Rien de plus fréquent, sur les monuments antiques de l'Italie et de la France, que la représentation du bœuf et de l'âne dans la scène de la Nativité. On peut consulter, sur les sources de cette figuration non canonique, Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti,* t. I, p. 383, 384, Egger, *Mémoires d'histoire ancienne,* p. 446, etc. Dans ses intéressantes *Recherches sur l'Évan-*

Le fidèle qui grava la dalle de saint Maximin s'inspira d'un fait développé dans l'*Histoire de la nativité de Marie et de l'enfance du Sauveur*[1]. Je transcris les passages relatifs au sujet retracé sur le marbre. Il s'agit, le lecteur l'a compris, de la Présentation de la Vierge et de son séjour dans le Temple.

« Anne donna le jour à un enfant, qu'elle appela Marie. Lorsque « celle-ci eut trois ans, Joachim et sa femme se rendirent au Temple « du Seigneur, offrirent des victimes, et placèrent leur fille parmi les « vierges qui, nuit et jour, y louaient Dieu. Marie monta les quinze de- « grés du Temple rapidement et sans regarder en arrière pour cher- « cher ses parents, comme les enfants ont coutume de le faire. Tous et « les prêtres eux-mêmes en demeurèrent frappés d'étonnement. . . . . . « Or Marie était admirée de tout le peuple; à trois ans, sa démarche « était grave, et chacun s'étonnait de son recueillement dans la prière; « elle ne semblait pas une jeune enfant, mais une fille déjà grande et « pleine d'années. Sa face resplendissait comme la neige; on avait peine « à en soutenir l'éclat. Elle filait de la laine, et ce qu'une femme âgée « n'aurait pu accomplir, elle le faisait dans l'âge le plus tendre. Depuis « le matin jusqu'à la troisième heure, elle s'imposait de demeurer en « prière; de la troisième à la neuvième, elle tissait des étoffes; elle se « remettait alors en oraison, jusqu'à ce que l'Ange du Seigneur apparût,

gile de Nicodème, M. A. Maury signale des emprunts faits par les artistes chrétiens à ce texte apocryphe. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France,* 2e série, t. X, p. 388 et suiv.) Des autorités non canoniques paraissent encore avoir fait naître l'usage de figurer au pied des crucifix la tête décharnée d'Adam, dont une tradition place la sépulture au Calvaire. (Molanus, *Historia S. Imag.* l. IV, c. XI; Gori, *Diptycha,* t. III, tab. V; Renan, *Fragments de l'Apocalypse d'Adam,* p. 31, 32, 39, 40.) Les artistes s'inspirent de textes semblables en représentant saint Joseph sous les traits d'un vieillard (Thilo, *op. cit.* p. 26 et 361) tenant un rameau verdoyant (*De Joach. et Anna,* c. VIII; cf. *Protevang. Jacobi,* c. IX; *Evang. de nativ. S. Mariæ,* c. VIII; *Hist. de nativit. Mariæ et de infantia Salvat.* c. VIII), saint Siméon revêtu d'habits sacerdotaux (Thilo, *op. cit.* p. 270), bien que, suivant la remarque de M. Hase (*Journal des Savants,* 1833, p. 349), Photius atteste qu'il n'a point été prêtre. (Amphiloch. c. CLVI.)

[1] *Historia de nativitate Mariæ et de infantia Salvatoris,* c. IV et VI, dans Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti,* t. I, p. 349 et suiv. (Voir, sur ce texte, les *Prolegomena* de Thilo, p. CV et suiv. et ceux de Tischendorf, *Evangelia apocrypha,* p. XXV et suiv.)

« lui apportant sa nourriture, afin que l'amour de Dieu s'accrût chaque « jour dans son âme. De toutes les vierges, ses aînées, qui s'exerçaient « à prier avec elle, nulle n'était plus assidue aux veilles, nulle ne con- « naissait mieux la loi, ne se montrait plus humble, plus habile à dire « les chants de David, plus charitable, plus pure, plus parfaite. Elle « était constante, ferme, persévérante, et grandissait sans cesse dans le « bien. On ne l'entendit jamais médire, jamais on ne la vit s'irriter. Sa « parole était pleine de grâce, et la vérité de Dieu se manifestait par « sa bouche. Elle occupait ses heures à la prière ou à l'étude de la loi « divine. Sa sollicitude veillait sur ses compagnes; elle craignait de les « voir pécher par d'imprudentes paroles, rire en élevant la voix, offenser « ou mépriser leurs parents. Sans cesse elle bénissait le Seigneur, et, « pour ne rien dire sans lui offrir ses louanges, elle répondait : « Grâce « à Dieu ! » lorsqu'on lui adressait un salut. C'est d'elle que les hommes « vénérables tiennent cette pieuse coutume. Sa seule nourriture était « celle qu'elle recevait de l'Ange; elle partageait entre les pauvres ce « que les prêtres lui donnaient. On l'entendait souvent converser avec « les Anges, qui lui montraient un tendre respect. Les malades que tou- « chait sa main obtenaient sur l'heure la guérison. . . . . »

Bien que non consigné dans le Nouveau Testament, le fait rapporté par ce texte n'en a pas moins été accepté par un grand nombre d'écrivains ecclésiastiques.

Trois autres Évangiles apocryphes[1], Nicéphore[2], saint Grégoire de Nysse[3], l'auteur du *Christus patiens*[4], Jean Damascène[5], Cedrenus[6],

[1] *Historia Josephi fabri lignarii*, c. III; *Protevangelium Jacobi minoris*, c. VII et VIII; *Evangelium de nativitate S. Mariæ*, c. III à VII, dans Thilo, *op. cit.*

[2] On trouve à ce sujet, dans son *Histoire ecclésiastique*, l. II, c. III, un témoignage attribué à Evodius, évêque d'Antioche. (Cf. l. I, c. VII, éd. Paris, 1630, t. I, p. 135, 63 et 64.)

[3] Ce Père n'enregistre la tradition qu'en la donnant comme apocryphe. *Oratio in diem natalem D. N. Jesu Christi :* Ἤκουσα τοίνυν ἀποκρύφου τινὸς ἱστορίας τοιαῦτα παρατιθεμένης τὰ περὶ αὐτῆς (Μαρίας) διηγήματα. (*Opera*, ed. Paris. 1738, t. III, p. 346.)

[4] A la suite des *Euripidis fragmenta*, éd. Didot, vers 1347 et suivants.

[5] *De orthodoxa fide*, l. IV, c. XV. (*Opera*, ed. Paris. 1603, p. 283 B.)

[6] *Annales*. (Ed. Basil. p. 153.)

Georges de Nicomédie[1], l'empereur Léon[2], le moine Jacques[3], André de Crète[4], Germain de Constantinople[5], mentionnent aussi le séjour de Marie dans le Temple.

L'Orient donc est riche en témoignages qui établissent la tradition.

Seul monument occidental de cet antique souvenir, notre marbre en acquiert une plus haute valeur. Il devait être, en Gaule, comme le gage de l'extension du culte de la Vierge.

Dès 1143, comme le montre une constitution de l'empereur Emmanuel, l'Église grecque honorait, le 21 novembre, le souvenir de la Présentation au Temple. Deux siècles plus tard, un Français, ambassadeur de Chypre, Philippe de Maizières, admira cette fête et décrivit au pape Grégoire XI la pompe de la cérémonie. Le pontife partagea l'enthousiasme du pieux gentilhomme, et la province qui vit nos aïeux s'incliner devant le marbre de Berre inaugura bientôt une fête dès lors acceptée à jamais par toute l'Église d'Occident[6].

On a remarqué, dans notre inscription, les mots *de tempulo* pour *templi*. Cette forme, si voisine de notre parler moderne, puisqu'elle annonce l'oubli de la déclinaison et la venue de l'article, n'est point sans exemple dans l'antiquité classique. Les Romains employaient parfois, au lieu des simples flexions casuelles, des locutions semblables, qui leur paraissaient donner au sens plus de clarté[7]. *Tempuli* se retrouve, à Naples, sur une inscription païenne[8]. Cet exemple et celui

[1] *Oratio IV in sanctissimæ Deiparæ repræsentationem in Templo.* (*Græco-lat. Patrum Bibliothecæ novum auctuarium,* ed. Paris. 1648, in-folio, t. I, col. 1069.)

[2] *In S. Mariæ nativit. orat. II.* (Tom. cit. col. 1623.)

[3] *Oratio in nativitate sanctissimæ Dominæ nostræ Dei genetricis Mariæ.* (Tom. cit. col. 1301.)

[4] *In nativitate sanctæ Mariæ oratio I.* (Tom. cit. col. 1301.)

[5] *Encomium in sanctam Deiparam* (Tom. cit. col. 1411.).

[6] La fête de la Présentation fut, pour la première fois, en Occident, célébrée à Avignon, le 21 novembre 1374. Voir, pour les détails de son institution, Benoît XIV, *De Festis Jesu Christi et B. Mariæ Virginis,* lib. II, c. XIV. (*Opera,* ed. Prati, t. IX, p. 300 à 302.)

[7] Cf. ci-dessus, page 14, Dissertation n° 378, et A. Fuchs, *Die Romanischen Sprachen in ihrem Verhältnisse zum Lateinischen,* p. 325.

[8] Mommsen, *Inscript. regni neapolitani,* n° 2475.

qu'apporte l'inscription de Berre attestent l'existence d'une forme vulgaire peut-être antique [1], puisqu'elle est opposée à certaines habitudes de contraction du latin même [2].

La bizarrerie de notre petit texte n'a point égaré Spon, qui le lit avec une sûreté non sans quelque mérite à une époque où l'on écrivait à propos de cette inscription : « Quelques ungs ont opinion que le « langage est de Cicile, semblable à certaine devise (si je ne me trompe) « du roy René, laquelle se lit sur la seconde porte du collége de Ville« neuve-lez-Aix, en ces mots : *Via la anta* [3]. »

On tenait également alors notre image de la Vierge pour une œuvre du XIIIe siècle [4], représentant sainte Marie-Madeleine [5].

Malgré leur irrégularité, les caractères semblent, par leur type, appartenir au Ve siècle.

543.

Millin, *Voyage*, t. III, p. 169, et pl. LVIII, n° 3; — *Notice du musée de Marseille*, 1844, p. 11; 1851, p. 26; — Dusommerard, *Arts au moyen âge*, t. II, p. 190; — voir mes planches, n° 420.

+ NOBILIS EVGENIA PRAECLARI SANGVINIS ORTV ❧ QVAE MERETIS VIVIT HIC TOMOLATA IACIT ❧
EXVIT OCCVMBENS ONEROSO CORPORE VITAM ❧ QVO MELIVS SVPERAS POSSIT ADIRE DOMOS ❧
QVAE PRVDENS ANEMIS PERMANSIT PONDERE MORVM ❧ PROVIDA LAVDANDVM SEMPER ELEGIT OPVS ❧
PASCERE IEIVNOS GAVDENS FESTINA CVCVRRIT ❧ EXAVRIENS EPVLAS O PARADISE TVAS ❧
CAPTIVOS OPIBVS VINCLIS LAXAVIT INIQVIS ❧ ET PVLSOS TERRIS REDDEDIT ILLA SVIS ❧
MENS INTENTA BONIS TOTO CVI TEMPORE VITAE ❧ ACTIBVS EGREGIIS VNICA SANCTA FVIT ❧
QVAM SVBOLIS LABSAM BESSENIS INCLITA LVSTRIS ❧ CONDIDIT HIC LACREMIS AVIA MOESTA PIIS ❧

Alors même que les données de l'histoire demeurent à l'abri du

[1] Voir, pour les formes antiques conservées dans les inscriptions, ma Dissertation n° 230, t. I, p. 335-338.

[2] Les anciens disaient ainsi : *Alcumena*, *Tecumessa* qui sont devenus *Alcmena*, *Tecmessa*. (Marius Victorinus, *De Metris*, I, IV.) Le vulgaire prononçait *Cubiclarius*, *Ædicla*, *Corniclarius*, etc. (Cf. Mar. *Arvali*, p. 125, 262, 422, 661, etc. Voir toutefois t. I, p. 337.)

[3] Ms. de Peiresc, *loc. cit.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.* et Spon, *Brouillard*, loc. cit.

doute, les faits semblent parler plus haut, lorsque nous en trouvons la preuve sur les marbres de l'épigraphie. Lire sur une antique épitaphe : « Celui qui repose en ce lieu a fait cet acte, accompli cette « bonne œuvre, » c'est se sentir en présence du passé, c'est presque le toucher de la main.

Aussi, rien mieux peut-être que les inscriptions ne nous a gardé la mémoire d'un incomparable malheur qui vint s'abattre sur l'empire aux jours de l'invasion barbare. Rien ne nous dit avec une plus simple éloquence les efforts de la charité devant cette immense infortune. Alors que, devenus esclaves, des malheureux quittaient leur patrie, leur foyer, tout sacrifier pour sauver ces victimes devint presque une vertu vulgaire. C'est ce qu'attestent les épitaphes par cette mention répétée : « Il a racheté les captifs. » Ainsi parlent souvent les légendes funéraires, et, je me hâte de le dire, nulle part plus fréquemment qu'en Gaule on ne lit sur les marbres cette touchante formule.

Tout le monde romain avait sa part dans une terrible épreuve[1]. Les Goths, qui tuaient ou enlevaient des milliers d'hommes à chaque invasion[2], les Perses, les Huns, les Mèdes, les Sarrasins, les Slaves, les Francs, les Allemands, les Danois, les Vandales, les Avares, et tant d'autres dont nous savons à peine le nom, se ruaient sur le vieil empire, changeant en déserts les contrées qu'avaient foulées les pieds de leurs chevaux[3].

« Trop fortuné, s'écrie saint Jérôme, l'homme qui, dans ce temps « de misères, n'est point réduit en esclavage..... En Orient et en Oc- « cident, les évêques sont faits prisonniers, les populations entraînées « par troupeaux[4]. »

« Partout, dit encore saint Ambroise, les captifs tendent les mains

[1] « Totus quippe mundus tantis affligitur « cladibus, dit à ce sujet saint Augustin, ut « pene nulla pars terrarum sit ubi non talia « qualia scripsisti committantur aut plan- « gantur. » (*Ep.* CXI, n° 1, ad Victorianum. Voir aussi Hieron. *Ep.* LX, n° 16, ad Heliodorum, Epitaphium Nepotiani.)

[2] Procop. *Anecdota*, XVIII, IV.

[3] Ennod. *Vita B. Epiphanii*, éd. Sirmond, p. 398; Greg. Tur. *H. Fr.* VI, XXXI; S. Greg. Magn. *Homil.* in Ezech. II, VI, 22, et *Registri epist.* II, L.

[4] *Ep.* CXXV, n° 20, ad Rusticum monachum; *Ep.* LX, n° 16, ad Heliodorum.

« vers nous, et leur nombre suffirait presque à peupler une pro-« vince[1]. »

L'épouvante régnait sur le monde; des populations entières s'exilaient, folles de terreur, devant l'approche de l'ennemi[2]; des places fortes n'osaient plus se défendre[3], et le flot de l'invasion montait « plus « terrible, l'a dit un captif, que ne l'eût été le débordement de la « mer[4]. »

Pour racheter Rome assiégée, on fit fondre, parmi d'autres idoles, la statue d'or de la Valeur. Zosime voit un signe du temps dans cet humiliant sacrifice[5]. La Valeur avait, en effet, abandonné la terre romaine; à peine une voix généreuse s'élevait-elle pour protester contre de tels pactes de servitude[6]; à peine quelques hommes résolus allaient-ils, l'épée à la main, reprendre aux Barbares leur proie[7]. Encore l'empereur se hâtait-il parfois de désavouer ces actes de courage, intervenant pour faire remettre à l'ennemi les prisonniers romains[8].

« C'est ainsi, s'écriait Procope, que les Barbares devinrent maîtres

[1] *De officiis ministrorum,* II, xv, 70; voir encore, pour le nombre des captifs, Ennodius, *Vita B. Epiphanii,* éd. Sirmond, p. 398; S. Greg. Magn. in Ezech. *Homil.* II, vi, n° 22.

[2] *Cod. Theod.* X, x, 25; Tillemont, *Hist. des emp.* t. VI, p. 170. Cf. Hieron. *Epist.* CXXVIII, 4, ad Gaudentium; *Ep.* CXXX, ad Demetriadem; Aug. *Civ. Dei,* I, xxxii; Rutil. *Itin.* I, v. 331, 332.

[3] Zosim. V, xxix, xli; Greg. Tur. *H. Fr.* III, xiii; Procop. *De bello persico,* II, vii.

[4] *De Providentia divina,* incerti auctoris carmen, Prolog. v. 27, 28, dans les œuvres de saint Prosper d'Aquitaine, p. 787, ed. Paris. 1711, in-folio.

[5] Zosim. V, xli.

[6] Zosim. V, xxix.

[7] Priscus, *Excerpta de legationibus gentium ad Romanos,* c. iii. (*Corp. script. hist. Byz.* ed. Bonn. pars I, p. 143-145; Greg. Tur. *Mirac.* II, vii; Procop. *Anecd.* XXII, viii.)

[8] Procop. *ibid.* Priscus, p. 144, 145, cf. p. 142, pour les honteuses conditions du traité avec Attila. Consacré ici par la faiblesse, le droit de mainmise des Barbares était en même temps reconnu par un pieux scrupule de l'Église (*Synod. S. Patricii, Auxilii et Issernii episcoporum, in Hibernia celebrata,* c. xxxii, dans Labbe, t. III, p. 1480). Voir encore, pour la faiblesse des empereurs, Ennodius, *Vita S. Epiph.* éd. Sirmond, p. 400. Les peuples neufs avaient plus de noblesse, comme le montrent ces mots de la loi des Burgondes : « Quicunque « ingenuus de Gothia captivus a Francis in « regionem nostram venerit, et ibidem ha-« bitare voluerit, ei licentia non negetur. » (Additam. III, § 3, dans Canciani, t. IV, p. 30.)

« de toutes nos richesses, par les tributs que leur payait l'État, par le « pillage, la rançon des captifs et la vente des suspensions d'armes[1]. »

Le temps n'était plus où un empereur guerrier délivrait par la force du glaive des milliers de citoyens romains[2]. La honte égalait l'infortune.

Séparés dès l'heure du désastre, les époux, les parents, les enfants, suivaient le maître que leur donnait le sort[3]. Les femmes subissaient des outrages auxquels plus d'une préféra le suicide[4]. Enchaînés par le cou, comme des chiens, accablés sous le poids des fardeaux, offerts en vente sur la route, les anciens maîtres du monde marchaient, tout souillés de poussière, entre les chariots de l'ennemi[5]; l'esclavage atten-

[1] Procop. *Anecd.* XXII, VIII. J'ai vainement cherché à reconnaître une moyenne régulière pour le prix du rachat au temps des invasions. Le nombre des captifs, leur importance, l'intérêt plus ou moins pressant que l'on avait à s'en défaire influaient de façons très-diverses sur les exigences du vainqueur. Je réunirai toutefois les données que j'ai pu recueillir. Avec la division admise de 72 pièces d'or à la livre, je trouve des rançons s'élevant à 3,600 (Priscus, p. 212), 3,000 (Zosim. V, XLV, p. 310), 1,000 (Theoph. *Chronogr.* ed. Paris. 1655, p. 185), 720 (Greg. Tur. *H. Fr.* III, XV), 500 (Priscus, p. 407), 300 (Greg. Tur. *H. Fr.* X, IV), ou 112 aurei (Greg. Magn. *Reg. ep.* IV, XVII; cf. la note des Bénédictins, t. II, p. 697). Deux traités conclus successivement entre Attila et Théodose II fixent le prix des captifs romains à 12, puis à 8 pièces d'or (Priscus, p. 145 et 142). Procope parle d'une rançon de 50 aurei pour un esclave fait prisonnier. (*Bell. vandal.* II, XXII.) Les rachats collectifs étaient nécessairement moins coûteux. Ainsi l'évêque de Sergiopolis, Candidus, délivra 12,000 hommes pour 14,400 pièces d'or (Procop. *Bell. pers.* II, V); avec 60 livres d'argent, saint Césaire en racheta également un grand nombre (*Cæsar. ep. vita,* I, III, 26; Bolland. t. VI maii). Quel qu'ait été le prix ordinaire, il est certain que plus d'une fois le chiffre fixé pour la rançon dépassa les ressources des vaincus. Saint Grégoire le Grand constate que, faute de pouvoir satisfaire aux exigences des Lombards, un grand nombre de captifs étaient restés entre leurs mains. (*Reg. ep.* VII, XXVI.)

[2] Zosim. III, XIV; Amm. Marc. XVII, X.

[3] Victor Vit. *Pers. vandal.* I, VIII, p. 7 A, ed. Ruinart; Hieron. *De Vita Malchi;* Greg. Tur. *Mirac.* II, VII; Greg. Magn. *Reg. ep.* VII, XXVI.

[4] S. Aug. *Civ. Dei,* I, XVI, XVII, cf. *Ep.* CXI, ad Victorianum, § 7; S. Ambr. *De Offic. min.* l. II, c. XV, § 70, c. XXVIII, § 136 et 138; S. Cypr. *Ep.* LXII, ed. Goldhorn, Januario, Maximo, etc. § 2; Hieron. *Ep.* CXXX, ad Demetriadem, § 5; Epist. canon. S. Gregor. neocæs. can. I, *Conc.* ed. reg. t. I, p. 189.

[5] S. Greg. Magn. *Reg. ep.* V, XL; Paul Nol. *Poem.* XXVI, XXIV; *De Providentia divina,* incerti auctoris carmen, Prolog. v. 57, 58; Hugon. *Chron. vird.* dans D. Bouquet, t. II, p. 356.

dait les misérables que l'on avait dédaigné d'égorger[1]; souvent leur dernière heure n'était que retardée; ils succombaient aux tortures de la faim[2] ou périssaient sous le fer des vainqueurs quand la rançon se faisait trop attendre[3]. Quelques captifs revenus mutilés rapportaient une terrible marque des tortures réservées à ceux que retenaient les Barbares[4]. La foi même était en péril sous le joug d'un maître sauvage, redoutable jusque dans ses faveurs[5]; les prisonniers étaient parfois contraints à se nourrir de viandes offertes aux sacrifices[6], à subir un nouveau baptême[7]. Des fidèles souffrirent le martyre pour avoir refusé d'adorer les grossières idoles des Lombards[8].

Il me faut renoncer à sonder la plaie dans toute sa profondeur, à montrer la commune infortune frappant tous les points de l'empire. Une telle recherche demanderait tout un livre. On jugera de l'étendue

[1] Greg. Tur. *H. Fr.* III, xv, pour la célèbre histoire d'Attale; *Glor. conf.* LXVIII; cf. *Mirac.* II, vii; Procop. *De bell. vandal.* l. II, c. viii; Hieron. *Ep.* CXXV, n° 20, ad Rusticum monachum; *De vocatione omnium gentium,* ignoti auctoris, l. II, c. xxxiii, dans les œuvres de Prosper d'Aquitaine, éd. Paris. 1711, in-folio, p. 920.

[2] Socr. *H. E.* VII, xxi; Leonis papæ I *Ep.* LXXIX, ad Nicetam, episcopum aquileiensem, n° 5; cf. Hieron. *Ep.* CXXV, n° 20, ad Rusticum monachum.

[3] S. Ambros. *De officiis ministrorum,* l. II, c. cxxxvii; Jornandès, *De regnorum ac temporum successione,* c. xlviii; *Chronic. pasch.* ed. Bonn. t. I, p. 694, 695.

[4] S. Greg. Magn. in Ezech. *Homil.* II, x, n° 24; cf. II, vi, n° 22.

[5] On connaît l'histoire si touchante de saint Malchus, le moine captif, dont le maître crut reconnaître les services en le contraignant à épouser une prisonnière chrétienne dont le mari était encore vivant. (Hieron. *De Vita Malchi.*)

[6] Epist. canonica S. Gregor. neocæsar. c. i, *Concil.* ed. regia, t. I, p. 189; Leonis papæ *Ep.* CXXIX, c. v; Greg. Magn. *Dial.* III, xxvii; cf. S. Ambr. *De offic.* l. II, c. cxxxvii. On connaît l'horreur profonde des chrétiens pour ces mets impurs. (*Acta apost.* xv, 29; I *Cor.* x, 20, 21; Martyr. S. Luciani, c. i, dans Ruinart, *Acta Sinc.* p. 506; Conc. Aurel. II, xx et IV, xv; Orig. *Contra Celsum,* VIII, xxx, xxxi; Capitula Theodori, c. xc; Pœnitentiale Theodori, c. xv, § 5; Confessionale pseudo-Egberti, c. xxxii; Pœnitent. Hubertense, c. lx; Pœnit. Merseburgense A, c. lxxxiv; Pœnit. Vindobonense A, c. lxvi; Pœnit. Cummeani, c. vii, 17; Pœnit. pseudo-Theodori, c. xii, § 2; Corrector Burchardi, c. lxxxii; Pœnitentiale Mediolanense, Præcept. I, etc. dans Wasserschleben, *Die Bussordnungen,* p. 153, 200, 313, 386, 399, 420, 482, 596, 648, 707. Cf. Crisconius, *Breviarium,* c. lxxxvi et Wasserschleben, p. 359, 368, 396, 596, etc.)

[7] Leonis papæ I *Epist. cit.* c. vi; Eugipp. *Vita sancti Severini,* § 15. (Bolland. 8 jan.)

[8] Greg. Magn. *Dial.* III, xxviii.

des maux en demandant à un seul historien le tableau des misères de la Gaule.

Suivons le récit de Grégoire de Tours :

Les Danois se jettent sur notre sol et dévastent un canton du royaume de Théodéric; les habitants sont faits prisonniers[1].

Théodéric promet aux Francs de leur abandonner le butin et les captifs qu'ils feront en Auvergne; cette province est bientôt ravagée[2].

Le même prince enlève tous les habitants de Vollore[3].

Théodebert menace d'un sort pareil la population de Cabrière[4].

Les villages qui entourent Paris sont envahis par les Barbares du Rhin; tout le pays est saccagé, les citoyens sont emmenés en esclavage[5].

Poursuivi par son père, Mérovée abandonne l'asile que lui offrait une basilique : « A Dieu ne plaise, dit-il en se retirant, qu'à cause de « moi l'église de Saint-Martin éprouve une violence, que les terres de « son domaine soient désolées par la captivité[6]. »

Les Bretons ravagent les environs de Rennes, brûlent et pillent la contrée, enlèvent les habitants[7].

Le même malheur frappe encore ce pays en même temps que celui de Nantes[8].

Après les invasions des troupes de Chilpéric, les territoires de Bourges et de Tours semblent transformés en déserts[9].

Les Gascons ravagent la plaine, et se retirent dans leurs montagnes en emmenant des prisonniers[10].

Les Goths envahissent la province d'Arles, et y font un grand nombre de captifs[11].

Les Bretons dépeuplent de nouveau les environs de Nantes et de Rennes[12].

[1] Greg. Tur. *H. Fr.* III, iii.
[2] *Id. ibid.* III, xi et xii.
[3] *Id. ibid.* III, xiii.
[4] *Id. ibid.* III, xxi.
[5] *Id. ibid.* IV, l.
[6] *Id. ibid.* V, xiv.
[7] Greg. Tur. *H. Fr.* V, xxx.
[8] *Id. ibid.* V, xxxii.
[9] *Id. ibid.* VI, xxxi.
[10] *Id. ibid.* IX, vii.
[11] *Id. ibid.*
[12] *Id. ibid.* IX, xviii.

Les Bourguignons se jettent sur Brioude, et enlèvent la population[1].

Je crains de lasser le lecteur par les détails d'un si triste tableau. Qu'on me permette cependant de poursuivre, pour éclairer, autant qu'il est en moi, l'inscription que j'étudie.

En présence d'un désastre général, une préoccupation terrible éclate dans les écrits contemporains. Alors même qu'ils ne contiennent pas des récits de malheurs accomplis, on y rencontre à chaque page le nom du fléau qui pesait sur le monde.

« Ta colère, dit à Théodose l'évêque Flavien, nous est plus redou-« table que ne le seraient l'irruption des Barbares, la destruction de « nos murs, l'incendie de nos demeures et les douleurs de la capti-« vité[2]. »

« Fussé-je, s'écrie saint Paulin de Nole, captif des Gètes ou des « cruels Alains, courbé sous le poids de leurs fers, les Barbares ne « sauraient enchaîner le pieux élan de mon cœur. Je chanterais au « jour de ta fête, Félix, et mon amour célébrerait librement ton saint « nom[3]. »

« Nous sommes en fuite, dit Synésius, nous sommes atteints, bles-« sés, chargés de liens, vendus par le vainqueur[4]. »

« Lorsque la guerre éclate, écrit Commodien dans une pièce allé-« gorique, quand l'ennemi se jette sur une contrée, heureux ceux-là « qui savent vaincre ou se dérober au péril! Malheur aux prisonniers! « la mort eût mieux valu pour eux que l'esclavage dans les fers d'un « Barbare[5]. »

C'était là le sentiment de tous.

« Les morts, dit saint Grégoire de Nysse, ne redoutent plus l'atteinte

[1] *Mirac.* II, VII.

[2] Joh. Chrysost. *Hom.* XXI ad pop. Antioch.

[3] *Poem.* XXVI, De S. Felice natalitium carmen VIII, vers. 23-28.

[4] *Catastasis*, ed. 1612, p. 302.

[5] *Instructiones*, c. L. Voir, entre autres, pour les maux de l'Afrique, patrie de Commodien, Procop. *Bell. vandal.* I, V, II, VIII et XIII; cf. Cypr. *De mortalitate*, VIII. Le savant M. Léon Renier a publié de curieuses inscriptions qui relatent des incursions faites par des peuplades barbares dans cette partie de l'empire. (*Inscript. de l'Algérie*, nos 101, 3579 et 3675.)

« du glaive, les tremblements de terre, les naufrages et les angoisses « de la captivité[1]. »

En écrivant une oraison funèbre, saint Jérôme trace le tableau des maux qu'apporte l'invasion; il parle des troupeaux de captifs entraînés par les hordes victorieuses; puis, revenant à celui qui n'est plus :

« Heureux, dit-il, le mort qui ne voit plus de semblables désastres, « qui ne les entend plus raconter! Et pourtant, nous qui les suppor- « tons ou qui voyons nos frères les éprouver, nous voulons vivre et nous « pleurons les bienheureux qui en sont affranchis[2]. »

Salvien regarde la captivité comme une juste punition du ciel[3], et s'indigne en voyant que les fidèles ne comprennent point cette terrible leçon[4].

« Qu'il soit captif, lui et toute sa race, que sa maison périsse comme « Sodome et Gomorrhe, » lisons-nous dans les imprécations d'une charte du VIIe siècle[5].

Ailleurs, ce sont des consolations pour les douleurs de l'esclavage.

« Beaucoup de chrétiens sont captifs, écrit l'illustre évêque d'Hip- « pone; c'est là un immense malheur, si l'on a pu les entraîner dans « un lieu où le Seigneur ne fût pas. L'Écriture sainte apporte de grands « soulagements. Les trois jeunes Hébreux furent aussi prisonniers, « comme Daniel et d'autres prophètes; mais Dieu fut leur conso- « lateur[6]. »

Tous parlent de la rédemption des captifs pour la placer au premier rang parmi les œuvres de miséricorde.

« Il appartient, dit entre autres Lactance, il appartient à l'homme « juste de racheter les prisonniers[7]; il n'est pas de charité plus « sainte[8]. »

[1] *Oratio de mortuis*, t. III, p. 622 B, ed. 1638.

[2] *Epist.* LX, ad Heliodorum, epitaphium Nepotiani, n. 17.

[3] *De gubernatione Dei*, V, IX; cf. Greg. Tur. *H. Fr.* III, XIII.

[4] *De gubernatione Dei*, VII, I.

[5] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 160.

[6] S. Aug. *Civ. Dei*, I, XIV; cf. *Epist.* CXI, ad Victorianum.

[7] *Inst. div.* VI, XII.

[8] S. Ambr. *De offic. ministr.* II, XV, 70 et 71; voir aussi S. Cypr. *Ep.* LXII, ed. Goldhorn, Januario, Maximo, etc.

Les prières de l'antique liturgie n'oublient point les victimes de l'invasion.

« Seigneur, souviens-toi, dit une oraison grecque, souviens-toi des « fidèles qui gémissent dans les fers; accorde-leur de revoir leur pa- « trie [1]. »

Dans le Sacramentaire romain qui porte le nom de Saint-Gélase, on demande souvent à Dieu la fin des guerres, l'apaisement des Barbares et la liberté assurée [2].

Nos liturgies [3] et celles des Goths [4] présentent également des prières pour la libération des captifs et un souvenir à ces infortunés qui ne peuvent prendre part aux saintes fêtes de Pâques [5].

Une juste reconnaissance portait aussi aux pieds de Dieu les noms de ceux dont la bienfaisance avait racheté des prisonniers [6].

Mais l'Église ne borna point son rôle à implorer le secours du Seigneur [7], à solliciter la pitié des fidèles. Au temps des invasions, chaque page de son histoire témoigne d'un effort nouveau pour arracher ses enfants à l'ennemi.

Dîmes, offrandes, biens fonds, tout était sacrifié [8], et, quand son trésor était vide, elle trouvait une dernière ressource dans l'or des vases du sanctuaire.

Le premier que nous voyons recourir à ce moyen suprême, saint Ambroise, encourut le blâme des Ariens. « Ne fallait-il pas, s'écria-t-il, « sauver des hommes, ces vases vivants [9], plutôt que de conserver des « vases de métal...? Les malheureux, dit-il encore en rappelant le mot « de saint Laurent, voilà les trésors de l'Église [10]. »

[1] Renaudot, *Liturg. orient. collect.* t. I, p. 108.

[2] Murat. *Liturg. rom.* I, p. 727, 730, 731.

[3] *Id. ibid.* t. II, p. 737, 928.

[4] *Id. ibid.* t. II, p. 519.

[5] *Id. ibid.* t. II, p. 843. Voir encore, pour l'invocation des saints par les captifs, le fait que rapporte Grégoire de Tours, *De Glor. Mart.* XLV.

[6] S. Cypr. *Ep.* LXII, § 3.

[7] Cf. August. *Epist.* CXI, ad Victorianum.

[8] *Conc. rom.* IV, c. IV, a° 502; *Conc. aurel.* I, c. V, a° 511; *Conc. matisc.* II, c. V, a° 585.

[9] Cf. Prud. ed. Arevalo, t. I, p. 325, etc.

[10] *De officiis ministr.* l. II, c. XXVIII; cf. *Cod. Just.* l. I, tit. II, l. 22, in fine.

Quelques années plus tard, Acacius d'Amide s'émut de voir des milliers de Perses captifs décimés par la faim. Il fit fondre les vases sacrés pour racheter et nourrir ces malheureux[1]. Ainsi l'Église, qui refusait le secours des infidèles[2], savait cependant les traiter à l'égal de ses propres enfants[3].

Un évêque d'Afrique, Deogratias, délivra par le même sacrifice des Romains pris par les Vandales. « Lorsqu'il mourut, rapporte un historien, les captifs versèrent des larmes, comme s'ils eussent perdu avec lui l'espérance de revoir leur patrie[4]. »

Saint Augustin et saint Grégoire le Grand honorèrent aussi leur nom par ce bel acte de charité[5]. En présence des malheurs qui frappaient notre patrie, les évêques de la Gaule n'hésitaient pas à demander de même à Dieu les moyens de racheter ses enfants. Ainsi firent saint Césaire d'Arles, qui vendit les vases de son église, les reliefs d'argent arrachés aux colonnes, où l'on se montrait avec respect les marques de cette pieuse destruction[6]; saint Hilaire, qui, comme cet illustre évêque, comme saint Exupère de Toulouse[7], n'eut plus bientôt que des vases de verre pour célébrer le service divin[8]; saint Rémi, qui sacrifia, pour enlever aux Normands leurs victimes, un calice demeuré célèbre[9].

« Que les païens, s'écriait saint Ambroise, nous citent de semblables

[1] Socrat. *H. E.* VII, xxi.

[2] *Conc. carth.* IV, c. xciii, a° 436; cf. *Conc. apost.* III, vii et viii.

[3] Ainsi l'a prescrit l'Évangile. (Luc. vi, 30.) Voir Socrat. *H. E.* VII, xxv; Greg. Nyss. *In laudem fratris Basilii,* ed. Paris. 1738, p. 491; Hieron. *Ep.* CXX, ad Hedibiam, c. i. « C'est une honte, écrivait Julien l'Apostat, c'est une honte que les impies Galiléens nourrissent non-seulement leurs pauvres, mais les nôtres. » (*Epist.* XLIX, ad Arsacium, pontificem Galatiæ.)

[4] Vict. Vit. *Persec. Vandal.* I, viii.

[5] Possidius, *Vita S. August.* c. v, n° 52 (Bolland. t. VI augusti, p. 437); S. Greg. Magn. *Reg. epist.* l. VII, ep. xiii et xxxviii, l. IX, ep. xvii.

[6] *Vita sancti Cæsarii,* lib. I, auctoribus Cypriano, Firmino et Viventio episcopis, l. I, c. iii, n° 23; cf. c. ii, n° 15, c. iii, n°s 24 et 27, c. iv, n° 32. (Bolland. t. VI maii.)

[7] Hieron. *Epist.* CXXV, ad Rusticum monachum, n° 20.

[8] *Vita S. Hilarii,* auctore Honorato, episcopo Massiliensi, c. ii, n° 11. (Boll. t. II maii, p. 28.)

[9] Voir ci-dessus, t. I, p. 445, 446.

«exemples, qu'ils énumèrent les captifs délivrés par les temples des «dieux[1].»

La loi civile et la loi religieuse autorisaient et consacraient ces pieuses aliénations dans les nécessités suprêmes[2]. Devant un malheur général et nouveau par son étendue, toutes deux alliaient leurs efforts pour créer des règles nouvelles, déterminer les droits des prisonniers[3], que la vieille loi romaine traitait en incapables[4], leur condition au retour[5], celle des époux séparés par le sort[6] et que nul, d'après l'Évangile, n'a le pouvoir de désunir[7], par-dessus tout, pour assurer l'œuvre

[1] *Ep.* XVIII, Valentiniano Augusto, § 17. Il ne faudrait point conclure de ces paroles que la rédemption des captifs n'ait point été en honneur chez les païens eux-mêmes. Cicéron, comme Lactance le constate (*De vero cultu,* VI, XII), louait et recommandait cet acte de bienfaisance. (*De off.* II, XVI et XVIII.)

[2] *Cod. Just.* l. I, tit. II, l. 22; *Novell.* CXX, c. IX et X; *Conc. Rem.* c. XX, a° 625; *Capit. Ludovici pii,* XIII; *Capitularium,* l. I, c. LXXXVIII, l. V, c. CCXVI; cf. l. VII, c. CCXVI, dans Baluze, *Capitul.* t. I, p. 566, 721, 865 et 1070. L'Église, dans son élan de charité, n'oubliait pas le respect dû aux vases du Sanctuaire : «Ils seront brisés, dit S. Ambroise, de peur qu'ils ne soient profanés «par des usages indignes. On choisira d'abord les vases non sacrés; ils seront détruits et fondus avant de pouvoir être employés à secourir les pauvres, à racheter «les captifs.» (*De offic.* II, XXVIII, 143.) La plupart des textes que j'ai cités, et auxquels on peut comparer un passage de Grégoire de Tours (*H. Fr.* VII, XXIV), attestent l'observation de cette règle. Les Capitulaires défendent de mettre en gage les vases sacrés, si ce n'est pour racheter les prisonniers de guerre (*loc. cit.* etc.), et Baluze, t. II, p. 1150, attribue cette prohibition à la nécessité d'éviter les profanations des Juifs. J'ajoute que l'audace de quelques fidèles et la superstition ignorante n'étaient pas moins à redouter. On sait que le concile de Braga (c. III, a° 675) dut interdire d'employer les vases de l'Église à des usages domestiques. Grégoire de Tours parle d'un comte qui, pour guérir ses pieds malades, les baigna dans une patène. «Un Lombard, ajoute-t-il, «commit le même sacrilége.» (*Glor. Mart.* I, LXXXV.)

[3] *Cod. Just.* VIII, LI, 20; *Imp. Leonis Novellæ,* XL.

[4] *Digest.* XXVIII, I, 8; XXIX, I, 10; *Instit.* II, XII, § 5, pour l'incapacité de tester; *Digest.* XXIII, II, 45; XXIV, II, 1; XXIV, III, 10 et 56; XLIX, XV, 12, § 4, pour la dissolution du mariage; cf. la note 6 ci-dessous.

[5] *Cod. Theod.* V, V, 12; *Digest.* XLIX, XV; *Cod. Just.* VIII, LI.

[6] Leonis papæ I *Ep.* CXXIX, ad Nicetam, episcopum aquileiensem, c. I à IV, dans Labbe, *Conc.* t. III, col. 1371, 1372; *Novell.* XXII, VII; *Imp. Leonis Novellæ,* XXXIII, c. XII; Theodorus, *Pœnitentiale,* § 22, dans Wasserschleben, *Die Bussordnungen,* p. 215, et S. Léon, *loc. cit.* pour l'indissolubilité du mariage; cf. la note 4 ci-dessus.

[7] Afin que la crainte d'une perte n'empêche pas une bonne œuvre, le prisonnier

sainte de la rédemption. Il n'est point seulement fait appel à la pitié, à l'affection des proches; habilement sollicité, l'intérêt même devient le gage de l'accomplissement du devoir[1].

A côté de ces généreux efforts, la charité privée ne fut point inactive; l'histoire garde le souvenir de plus d'un fidèle illustré par sa pitié pour les captifs.

Au premier rang se distingue une Gauloise, Syagria, «le trésor de «l'Église,» suivant le mot d'Ennodius, noble femme qui prodigua ses richesses pour concourir avec saint Épiphane et saint Avit à délivrer

reste débiteur du prix de sa rançon (*Cod. Theod.* V, v, 2; *Cod. Just.* VIII, LI, 20; Baluze, *Capit.* t. II, p. 193; cf. Greg. Magn. *Reg. epist.* III, XLI, IV, XVII et *Lex Burgund.* LVI, II, dans Canciani, IV, XXX), à moins qu'il n'ait été délivré par l'Église (*Reg. epist.* IX, XVII). Le legs fait pour racheter des captifs est valable, malgré l'incertitude des personnes. (*Cod. Just.* I, III, 28, cf. 49.) L'héritage du captif qu'abandonnent ses proches appartient à l'Église, qui affecte ces biens à l'œuvre de la rédemption (*Novell.* CXV, c. III, § 13). Le rachat des captifs est prescrit comme moyen d'effacer les péchés ou d'obtenir certaines licences (*Pœnitentiale Pseudo-Bedæ*, c. XLI; *Confessionale Pseudo-Egberti*, c. II; *Pœnitent. Pseudo-Romanum*, Prolog. et § 6; *Pœnitent. Merseburgense A*, c. XLVIII; *Pœnitent. Cummeani;* dans Wasserschleben, *Die Bussordn.* p. 276, 304, 362, 363, 373, 406, 464.)

[1] C'est dans ce but que l'empereur Léon rendit aux captifs la faculté de disposer par testament. (*Novell.* XL.) «Chez le plus grand «nombre, dit amèrement la loi, l'affection «réelle dure peu. Rarement ce sentiment «suffit à faire secourir les infortunes. Mais «l'espoir d'une récompense agit avec plus «de certitude. Comment donc garantir les «prisonniers d'un cruel délaissement? Si «l'on accorde à ces derniers la faculté de «disposer de leurs biens, l'entreprise de leur «délivrance ne semblera plus un effort inu«tile. On songera que le captif, rendu à «la liberté, saura reconnaître cette bonne «œuvre; que, s'il meurt dans les fers des «Barbares, il traitera mieux en testant ceux «qui auront pensé à lui que ceux qui l'au«ront oublié.» D'autres textes révèlent encore de plus tristes aspects du cœur humain. Des maîtres veulent replonger dans l'esclavage leurs serviteurs qu'a délivrés l'Église (S. Ambr. *De offic.* II, LXX); des clercs dépouillent les églises et les monastères sous le faux prétexte de racheter des malheureux (*Pœnitent. Vinniai*, § 30; *Pœnitentiale Pseudo-Romanum*, c. IX, § 7; dans Wasserschleben, p. 115 et 371; cf. Greg. Tur. *Glor. Mart.* I, CVI); des captives sont rachetées pour être livrées à la prostitution (*Cod. Just.* VIII, LI, 6); des magistrats, des possesseurs de fonds arrêtent cruellement les infortunés qui, délivrés de l'esclavage, s'acheminent vers leur patrie (*Cod. Theod.* V, v, 2; Epist. canon. S. Gregor. neocæs. can. VI, *Conc.* ed reg. t. I, p. 193; cf. S. Ambr. *De offic.* II, XV, 70); des misérables enfin se joignent aux Barbares pour ravager le sol dont ils eussent dû être les défenseurs. (S. Gregor. *Ep. cit.* can. VII.)

des milliers de victimes[1]. Nommons encore Sidoine, Bertechilde, Bertoara, Euphrasie, Chronopius, Leontius, dont Fortunat célèbre l'ardente charité, ce saint poëte lui-même qui adressa des vers à un évêque d'Autun pour obtenir la liberté d'un homme dont le père implorait son secours[2]; saint Domnin, dont la bienfaisance est attestée en même temps par une légende épigraphique et par la chronique d'Adon[3]; Namatius, comme lui évêque de Vienne[4]; un prêtre de Coire, presque un Gaulois, dont nous possédons l'épitaphe[5]; un chrétien de Salone, qui, pour sauver son âme, ordonna en mourant de racheter deux captifs[6]; Docibilis de Gaëte[7], saint Aredius[8], Théoctiste, sœur de l'empepereur Maurice[9], saint Aurélien d'Arles[10], Claudien, l'illustre ami de Sidoine Apollinaire[11], saint Martin de Tours[12], Théodore[13], saint Rémi[14], Tibère Constantin[15], Agnellus[16], Eparchius, aux funérailles duquel se pressait un si grand nombre d'hommes délivrés par sa charité[17], Aventinus[18], saint Eptade[19], saint Paulin de Nole[20], Rusticana[21], saint Denys d'Alexandrie[22], les papes saints Gélase[23], Symmaque, Zacharie[24];

[1] Ennodius, *Vita B. Epiphanii*, éd. Sirmond, p. 408.

[2] Fortunat, IX, 9; VI, 6; II, 15; IV, 27; IV, 8 et 9; V, 7; cf. ci-dessus, t. I, p. 22.

[3] Voir ci-dessus, n° 405.

[4] Voir ci-dessus, n° 425.

[5] Mommsen, *Inscr. helv.* p. 106.

[6] Marini, *Papiri diplomatici*, p. 121. Cf. S. Greg. Magn. *Registri epist.* VIII, XXII; Jonas Aurel. *De institutione laicali*, l. III, c. XIV, dans D'Achery, *Spicil.* t. I, p. 258; *Cod. Just.* l. I, tit. III, l. 28, voir l. 49.

[7] Marini, *Pap. dipl.* p. 262.

[8] Voir son testament, dans le Grégoire de Tours de Ruinart, p. 1311.

[9] S. Greg. Magn. *Registri epist.* VII, XXVI.

[10] Regula S. Aureliani episcopi arelatensis ad monachos, § 44, dans Holstenius, *Codex antiquarum regularum*, t. II, p. 107.

[11] Sid. Apoll. *Ep.* IV, XI.

[12] Sulp. Sev. *Dial.* III, XIV; Paul. Petroc. *Vita S. Mart.* V, 854; Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* IV, XLVI.

[13] S. Gr. Mag. *Reg. ep.* IV, XXXI; VII, XXVIII.

[14] Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 82, 83. Cf. ci-dessus, t. I, p. 445, 446, et *Concilia Galliæ*, t. I, p. 828.

[15] Gr. Tur. *H. Fr.* V, XX.

[16] Paul. Diac. *De gestis Langob.* IV, I.

[17] Gr. Tur. *H. Fr.* VI, VIII.

[18] Gr. Tur. *Glor. conf.* LXVIII.

[19] Bolland. t. IV aug. p. 779.

[20] Uranius, *De obitu S. Paulini*, c. V, dans S. Paulin de Nole, ed. 1685, Appendice, p. 145; cf. ci-dessous, p. 297.

[21] S. Greg. Magn. *Reg. ep.* VIII, XXII.

[22] S. Basil. *Ep.* LXX.

[23] S. Gelas. *Ep.* X, ad episcopos Siciliæ; *Ep.* XV, Rustico Lugdunensi (Labbe, *Concil.* t. IV, col. 1196 et 1250).

[24] Anast. Bibl. *Vitæ Pontif. roman.* ed. Blanchini, p. 81 et 222.

Édouard le Confesseur, dont une loi confère aux rois le beau privilége de donner, d'un mot, la liberté aux pauvres captifs que le hasard aura placés sur leur passage[1]; saint Éloi, qui rachetait à la fois des troupes d'hommes de nations si diverses, et qui, pour accomplir son œuvre, sacrifiait jusqu'à ses vêtements. « Tout, excepté son corps, » dit un pieux historien[2].

La charité chrétienne semble s'être élevée parfois plus haut.

Selon le récit de saint Grégoire le Grand, saint Paulin de Nole, volontairement substitué à un pauvre captif, devint l'esclave d'un roi barbare[3]; saint Dominique devait plus tard s'offrir à remplacer un prisonnier dont la sœur l'implorait[4]; vertu pareille à celle de ces premiers chrétiens qui acceptèrent l'esclavage pour délivrer leurs frères[5], au dévouement du jeune martyr qui se chargea des fers de la vierge Théodora[6].

Les misères qu'apporta l'invasion ne devaient point être infécondes; souvent, aux mains de la Providence, de malheureux captifs devinrent les missionnaires de la foi. Si quelques-uns, favorisés par le caprice du nouveau maître, paraissent avoir surtout songé à leur propre fortune[7], d'autres, et ceux-là furent nombreux, n'oublièrent pas Dieu dans leurs fers, et initièrent les Barbares aux vérités de l'Évangile.

Enlevé par les Francs, saint Gallus, qui fut plus tard l'un de nos

[1] *Leges Edouardi regis*, c. XIX, *De Captivis*, dans Canciani, *Leges Barbarorum*, t. IV, p. 338.

[2] Audoenus, *Vita S. Eligii*, l. I, c. X, dans le *Spicilége* de D'Achery, t. II, p. 81.

[3] *Dialogi*, l. III, c. I. Cf. Paul. Nol. ed. Murat. p. 795, *De captivitate S. Paulini*, Malgré l'importante affirmation de S. Grégoire, ce fait n'a pas été admis sans contestation. « Tout, dans les écrits de saint Paulin, « témoigne qu'il ne quitta pas l'Italie, écrit « l'illustre Villemain, et saint Augustin, qui « célèbre sa vertu et l'invite plusieurs fois à « venir en Afrique, n'aurait pas oublié un « dévouement semblable. Paulin demeura le « consolateur des maux de sa patrie; et, jus« qu'à ses derniers jours, il resta près de « ceux qu'il pouvait servir et dont il parta« geait les souffrances. » (*Tableau de l'éloquence chrétienne*, éd. de 1849, p. 371.)

[4] Bolland. *Acta Sanctorum*, tom. I, aug. p. 390, § 168-170.

[5] Clem. Rom. *Ep. I ad Cor.* 55.

[6] *Acta Sincera*, édition de 1713, p. 399; cf. p. 396.

[7] Priscus, *Excerpta de legationibus*, p. 190 et 207 de l'édition de Bonn; cf. *Digest.* XLIX, XV, 20.

évêques, convertit chez eux un grand nombre de païens[1]. La même gloire fut réservée à des chrétiens captifs des Mores[2].

« Quelques fidèles, prisonniers de l'ennemi, lisons-nous dans un anonyme, soumirent leurs maîtres à la loi de Jésus-Christ; ils dominèrent par la foi ceux dont la guerre les avait faits esclaves[3]. »

« Répandu dans tout le monde romain, le christianisme, dit Sozomène, pénétra chez les Barbares eux-mêmes..... Alors qu'une immense multitude, formée de nations diverses, passa de la Thrace en Asie, alors que d'autres parties de l'empire subirent aussi des invasions, un grand nombre de prêtres furent pris par l'ennemi. Guérissant les malades et chassant les démons par le seul nom de Jésus, fils de Dieu, ils firent admirer leur vertu, la pureté singulière de leur vie et la puissance de leurs œuvres. Les Barbares voulurent les imiter et se rendre propice Celui que leurs prisonniers adoraient. Initiés aux préceptes de la foi, ces peuples reçurent le baptême et furent admis dans le sein de l'Église[4]. »

Des guérisons miraculeuses que Dieu opéra par les mains d'une captive amenèrent la conversion des Ibères[5]. Les Barbares admiraient le savoir, la piété, la fidélité, de pauvres esclaves chrétiens apportant dans tous leurs devoirs le dévouement que l'Évangile a commandé aux serviteurs[6]; la religion, la civilisation, s'imposaient à ces terribles maîtres. Un de leurs prisonniers, un diacre, habile dans l'art de guérir, vit les Gètes s'incliner avec respect devant sa science et sa foi[7].

Où l'effort d'une génération adoucissait et préparait les cœurs, Dieu réservait aux descendants de poursuivre la mission sainte. L'homme

[1] Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, VI, II.

[2] Victor Vitensis. *De Persecutione Vandalica*, I, XI.

[3] *De vocatione omnium gentium*, l. II, c. XXXIII, dans les œuvres de S. Paulin d'Aquitaine, ed. Paris. 1711, in-folio, p. 920. (Cf. August. *Epist.* CXI, ad Victorianum.)

[4] *Hist. eccl.* II, VI.

[5] *Ibid.* II, VII. (Voir encore S. August. *Epist.* CXI, ad Victorianum, c. VII, pour la vierge de Sitifis.)

[6] « Dominus videns gregem suum crescere, nihilque in me deprehendens fraudulentiæ, sciebam enim Apostolum (*Eph.* VI, 5) præcepisse dominis quasi Deo fideliter serviendum..... » (Hieron. *De Vita Malchi.*)

[7] Gruter, 1173, 3, inscription de Dionysius.

illustre qui traduisit l'Evangile en langue gothique et devint le premier évêque d'une nation déjà touchée par les enseignements d'un captif[1]. Ulphilas, avait pour ancêtres des malheureux enlevés en Cappadoce[2].

« Dieu, nous montre, écrit saint Augustin, que, par la main des « prisonniers, il a voulu faire éclater, jusque sur la terre des Barbares, « toute la splendeur de ses miracles[3]. »

C'est à cette époque, où l'empire se débattait sous une terrible étreinte, que nous reporte le marbre d'Eugenia; la chrétienne de Marseille s'est glorieusement placée parmi ces âmes généreuses qui prirent en pitié les captifs, « se souvenant qu'à l'heure du baptême « nous revêtons tous Jésus-Christ, et qu'ainsi, comme parle saint Cy-« prien, le Seigneur lui-même est dans les fers avec le chrétien pri-« sonnier[4]. »

J'ai parlé ailleurs des mots *Nobilis* et *Paradisus* que présente l'épitaphe d'Eugenia[5].

Cette légende funéraire, maintenant si mutilée, a été vue entière par Millin, en 1807; elle est gravée sur un couvercle de sarcophage tiré de la crypte de Saint-Victor et déposé au musée de Marseille. Ruffi[6] donne un dessin inexact du marbre et ne transcrit pas l'inscription.

544.

De Ruffi, t. II, p. 55; — *Gallia christ.* t. I, col. 695; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 217.

HIC REQVIESCET BONE
MEMORIA EVGENIA ANCILLA DEI

[1] S. Basil. *Epist.* CCCXXXVIII. ed. 1638, t. III, p. 330 E.

[2] Philostorgius, *Historiæ ecclesiast. compendium*, l. II, c. XV, dans Reading. *Hist. eccl.* t. III, p. 480.

[3] *Epist.* CXI, ad Victorianum, c. VII.

[4] *Epist.* LXII, Januario, Maximo, etc. § 2.

[5] T. I, n° 217, conf. ma Préface; t. II, n° 594.

[6] *Histoire de Marseille*, t. II, p. 126.

CVI VEXIT ANNVS ZZXXVI RECESSIT
VI . NONAS MARSIAS
C Q 3

De Ruffi nous a seul conservé cette détestable copie d'une inscription aujourd'hui disparue.

L'épitaphe d'Eugenia fut trouvée, en 1685, au pied de la montagne de la Garde, à l'endroit même où s'élevait l'antique monastère des religieuses de Saint-Sauveur. « On découvrit en ce lieu, dit l'historien « de Marseille, quantité de tombeaux de pierre de taille faits en forme « de caisse, avec leurs couvertures, qui étoient remplis d'ossemens, « parmi lesquels on en trouva un fort avant dans la terre, où il y avoit « au-dessus une petite pierre de marbre qui contenoit cette épitaphe, « qui est présentement au pouvoir des religieuses Bernardines. »

Les mêmes fouilles mirent encore au jour de larges substructions antiques.

545.

Dom Chantelou, *Excerpta ex chartulariis, necrologiis, etc.* f° 156, v° (Biblioth. imp. départ. des mss. S. Germ. lat. 1069); — H. Suarez, t. VIII, p. 155 (Biblioth. imp. mss. suppl. lat. 1713; — De Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 128; — *Gallia christiana*, t. I, col. 697; — *Acta SS. Ord. Bened.* sæc. III, t. II, p. 539; — *Annales SS. Ord. Bened.* t. II, p. 90, a° 732; — Du Cange, v° *Ancilla Dei;* — *Notice des monuments conservés dans l'église de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 17; — Liruti, *Notizie delle vite de' letterati del Friuli*, t. I, p. 92; — Blanchini, Præfat. ad Anast. biblioth. dans Murat. *Scriptores rerum ital.* t. III, p. 81; — Millin, *Voyage*, t. III, p. 177; — *Notice des tableaux et monuments du musée de Marseille*, 1841, p. 18; 1851, p. 47; — l'abbé Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de Sainte-Madeleine*, t. I, p. 777; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 213; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, col. 880; — l'abbé Giraud, *Notice historique sur l'église de Saint-Cyr*, p. 15, 48, 49; — voir mes planches, n° 423.

☧ HIC REQVIESCET IN PA

CE . EVSEBIA RELIGIOSA ♡
MAGNA ANCELLA DI QVI
IN SECVLO AB HENEVNTE
ETATE SVA VIXIT
SECOLARES ANNVS XIIII
ET VBI A DO ELECTA EST
IN MONASTERIO SCS CVRICI
SERVIVET ANNVS QVINQVA
GENTA RECESSET SVB DIE
PRID KAL . OCTOBR ♡ IND . SEST



La célébrité de cette inscription, si souvent reproduite, vient surtout d'une croyance populaire dont le savant M. Reinaud constate l'existence.

Lors d'une descente des Sarrasins, rapporte une vieille tradition, sainte Eusébie, abbesse d'un couvent de Marseille, et ses quarante compagnes, se mutilèrent le nez pour échapper à la brutalité des Barbares. On les nomme dans le pays les *denazzades*[1].

Le corps d'Eusebia avait été déposé dans un beau sarcophage antique orné de l'image du fidèle dont il avait autrefois reçu les restes[2]. Ce buste d'homme, imberbe et mutilé, fut regardé comme le portrait de sainte Eusébie après son acte d'héroïsme[3], et l'épitaphe trouvée avec la tombe devint dès lors célèbre.

Les oiseaux gravés aux deux côtés du vase semblent être des paons plutôt que des colombes.

[1] Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, p. 137; cf. De Villeneuve, *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 324.

[2] N° 36 du Musée (*Notice* de 1851, p. 49). Au-dessous du buste est figuré Jonas rejeté par le monstre; à droite, Moïse recevant les tables de la loi; à gauche, le frappement du rocher.

[3] Je trouve la première trace de cette croyance dans une note de Dom Chantelou reproduite par les *Actes des Bénédictins* : «Tumulus S. Eusebiæ, abbatissæ monasterii

On remarquera sur notre marbre l'expression *religiosa magna*, qui paraît indiquer une abbesse, si on les rapproche des mots *magnus Dei sacerdos*, par lesquels Grégoire de Tours désigne un évêque de Langres[1].

L'inscription de Marseille me semble appartenir au VIe siècle; elle a été transportée de Saint-Victor au musée de la ville.

On n'est pas d'accord sur le lieu où se trouvait le monastère gouverné par Eusebia[2].

546.

Voir mes planches, n° 440.





. . . .		PAVSAT In *pace*
. . . .		FEDVLA
. . . .		CVM QVEM V*ixi*. . .
. . . . *ex* ?		AVDI MEE COM*paris* ?
. . . .		DS MEVS ES TV
. . . .		CONMENDO
. . . .		SPRTM MEVM

Nous ne possédons que la partie droite de cette inscription qui encadrait l'image de la défunte, représentée debout, dans l'attitude de la prière.

Outre les formules ordinaires, on remarque dans ce petit texte deux emprunts aux paroles du psaume XXX[3] : «Deus meus es tu. . . . . In

«Sancti Quiricii a S. Cassiano fundati : quæ «ne pudicitiæ suæ vis a paganis inferretur, «nasum sibi præscidit : quam traditionem «confirmat generosæ illius heroinæ effigies «dimidia facie et naso præciso supra tumu-«lum posita cum epigraphe, etc.» (Voir encore *l'Antiquité de Marseille*, t. I, p. 292.)

[1] *H. Fr.* III, XIX; cf. Gruter, 1171, 16, et *Ann. SS. Ord. Ben.* t. II, p. 566.

[2] L'abbé Giraud, *op. cit.* p. 14 et 5.

[3] Vers. 15 et 6.

« manus tuas commendo spiritum meum. » Ces derniers mots, que le Seigneur expirant prononça sur la croix, figurent également dans une épitaphe antique de Vercelli[1].

C'était, on le sait, la coutume, aux premiers temps chrétiens, que de chanter des psaumes à la veillée des corps et à leur enterrement[2]; saint Augustin cite le psaume c; Prudence, le cxv^e, qui fut dit aux obsèques de sainte Monique et de saint Romain[3]; saint Chrysostome et les Constitutions apostoliques mentionnent les psaumes xxiii, xxxi, cxiv et cxv[4]. J'ai fait voir, dans une note précédente, que les épitaphes antiques reproduisaient souvent des passages empruntés aux offices des morts[5]. L'inscription de Marseille et celle de Vercelli, deux autres de Bainson[6] et de Brescia[7], que je transcrirai plus loin, sembleraient donc montrer que le psaume ive, le xxxe et le cxx^e, faisaient également partie de la liturgie funéraire.

J'ai parlé ailleurs du nom que porte la chrétienne de Marseille[8].

Le marbre de Fœdula, découvert dans les fouilles du bassin du Carénage, est conservé au musée de la ville.

547.

Voir mes planches, n° 438.

ΚΑΛ.........C ΥΠЄΡ..... [chrisme dans une couronne] ЄΑΥΤΟΥ ΚΑΙ ΤΟΥ ΟΙΚΟΥ ΟΛΟΥ

On doit au zèle de M. Dassy, conservateur du musée de Marseille,

[1] Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 107.

[2] Hieron. *Epist.* LXXVII, § 11, ad Oceanum; *Epist.* CVIII, § 29, ad Eustochium; August. *Confess.* IX, xii; *Const. apost.* VI, xxx; Greg. Nyss. *Vita Macr.* Vita S. Pacom. dans les *Vitæ Patr.* l. I; *Conc. Tolet.* III, c. xxii.

[3] *Confess.* IX, xii; *Peristeph.* X, 838, 839.

[4] *Const. apost.* VI, xxx; Chrys. *Homil.* IV in Epist. ad Hebr.

[5] Diss. n° 392, ci-dessus, p. 32.

[6] N° 336 A.

[7] Voir ci-dessous, n° 551 A.

[8] Dissert. n° 412, ci-dessus, p. 63, et ma Préface.

l'indication de cette légende fort mutilée, que porte une belle table d'autel[1]. Trois des côtés de cette table présentent des sculptures symboliques : le vase, l'agneau, la montagne aux quatre fleuves, les brebis, les colombes et les pampres. La face principale, où se lit l'inscription, est ornée du monogramme accosté de douze colombes, qui figurent les apôtres entourant le Christ[2].

De nombreux exemples[3] m'autorisent à restituer comme il suit la légende de l'autel de Marseille :

ΚΑΛλίνικο?C ΥΠЄΡ εὐχῆς ЄΑΥΤΟΥ ΚΑΙ ΤΟΥ ΟΙΚΟΥ ΟΛΟΥ

« (Dédié par) Callinicus? pour accomplir son vœu et celui de toute « sa maison. »

Ce monument, qui provient de Saint-Victor, est conservé au musée de la ville.

548.

H. Suarez, VIII, 137 (Bibl. imp. mss. suppl. lat. 1713); — Guesnay, *Provinciæ Massiliensis annales*, p. 79; — Baronius, *Annal. eccles.* ed. Pagi, VIII, 506; — De Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 321; — Papon, *Histoire générale de Pro-*

[1] Cette inscription avait échappé à Millin (*Voyage*, t. III, p. 176, et pl. LVI, n° 7), comme aux antiquaires qui avaient étudié avant lui le monument de Marseille.

[2] Cf. Bottari, t. I, p. 117, 118; Mamachi, *Orig.* t. I, p. 66, 67 et 243.

[3] De Clarac, *Inscript. du Louvre*, pl. LI, n° 420, sur un linteau : ΥΠЄΡ ЄΥΧΙC ΑΝΑΤΟΛΙΟΥ ΠΡЄCΒ. ΚΑΙ ΠΑΤΡΟC ΤΟΥ ΨΑΛΤΙΡΙΟΥ, etc.; Marini, dans Mai, *Collect. Vatic.* t. V, p. 19, n° 1, sous une peinture : ΥΠЄΡ ЄΥΧΙC ΚΑΙ CΟΤЄΡΙΑC ΓЄΟΡΓΙΟΥ ΥΠΟΔΙΑΚ. ΚΑΙ ΤΩΝ ΓΟΝЄѠΝ ΑΥΤΟΥ, etc.; n° 2, sur une colonne : ΥΠЄΡ ЄΥΧΗC ΚΑΙ CѠCΙΑΤΟC ΚΥΓΚΥΒЄΡΝΗCЄѠC ΚΑΙ ΠΑΝΤѠΝ ΤѠΝ CΥΜΠΟΛΙΤѠΝ; p. 160, n° 2, sur une architrave : ☩ ΥΠЄΡ ЄΥΧΗC ΓΛΑΥΚΟC ЄΠΟΙΗCΑ, etc.; *Corp. inscr. Græc.* n° 8858, sur un pavé de mosaïque : ☩ ΥΠЄΡ ЄΥΧΗC ΤѠ ΑΜΑΡΤѠΛΟΥ ΠΑΥΛΟΥ, etc.; Bertoli, *Le Antichità d'Aquileia,* p. 343 : ΥΠЄΡ ΠΑΝΤΟC ΤΟΥ ΟΙΚΟΥ ΜΟΥ; Du Cange, v° *Scamnocancellus, etc.* La forme ΚΑΙ ΤΟΥ ΟΙΚΟΥ ΟΛΟΥ figure fréquemment dans les proscynèmes de l'Égypte. (Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. II, p. 181, 224, etc.) On la

vence, t. I, p. 25; — Muratori, 413, 6 (d'après Bimard); — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 204.

HIC REQVIESCIT[1] IN P.........
NYMFIDIVS EX PRA...........
QVI VIXIT ANNOS I[2].........
RECESSET VIII . KALEN........
PROBINO ET EVSEB...........

Marbre trouvé dans le port de Marseille; il appartient à l'an 489. Son état de mutilation ne permet pas de déterminer avec exactitude la fonction exercée par *Nymphidius*. Ce fragment a disparu.

---

548 A.

Voir mes planches, n° 437.

...*Sen*?[3] TRIO VOLVSIANO
.......EVTYCHETIS FILIO
.......O FORTVNATO QVI VIM
.....*igni*S PASSI SVNT
.......GIA PIENTISSIMIS....
.......REFRIGERET NOS *Qui*?
omnia po? TEST

Au musée de Marseille. Plusieurs textes m'ont paru autoriser la

retrouve dans la dédicace d'une église d'Éleusis. (Fr. Lenormant, *Recherches archéologiques à Éleusis*, p. 379. Cf. *Acta S. Polycarpi*, § 15 : «Salutate omnes sanctos; «hi qui nobiscum sunt omnes salutant; «Evaristus qui scripsit, cum omni domo «sua.» (Ruin. *Acta Sinc.* p. 36. Grut. 86. 8, etc.)

[1] Suarez et Guesnay : REQVIESCET.

[2] Suarez : ANNOS. . I. . . . ; Murat. ANNOS. . . . .

[3] Cf. Dumont, *Inscr. d'Arles*, n° 128.

restitution du mot *ignis*[1], auquel *refrigeret* forme une opposition tout à fait dans le goût des anciens. La formule ΔΕΟΥϹ ΧΡΙϹΤΟΥϹ ΟΜ-ΝΙΠΟΤΕϹ ϹΠΙΡΙΤΟΥ ΡΕΦΙΓΕΡΕΤ, gravée sur une épitaphe de Rome[2], peut justifier mon dernier complément.

Le marbre de Marseille se rattache, par l'élégance de sa gravure, aux plus beaux temps de l'épigraphie. Il offre les *tria nomina* du vieux système romain, tait le jour de la mort, mentionne la filiation, indique le nom de celle qui a fait faire la tombe. Ces détails lui assignent une époque antérieure à la création du premier formulaire chrétien. La présence de l'ancre, celle de l'acclamation, le font d'ailleurs contemporain des plus vieux marbres de la Rome souterraine[3]. Devant une telle antiquité, les mots PASSI SVNT, la mention du genre de mort, prennent, on le conçoit, une haute importance. Si, par une réserve, peut-être excessive, je n'ose toutefois affirmer que nous soyons en face d'une tombe de martyrs, nul ne pensera, je crois, à nier la possibilité de ce fait.

Quoi qu'il en soit, le marbre de Marseille justifie par une preuve palpable l'exactitude des paroles des sept évêques gaulois écrivant à sainte Radegonde : «Ipso catholicæ religionis exortu cœperunt galli-«canis in finibus venerandæ fidei primordia respirare[4].

549.

Notice des tableaux et monuments antiques du musée de Marseille, 1851, p. 34; — voir mes planches, n° 441.

✝ HIC REQVIESCET

[1] Orelli, n°s 1002 : VI IGNIS CONSVMP-TVM; 1909 : VI IGNIS ABSVMPTVM; Clem. *Recogn.* VI, IX : «Confugite ergo ad aquas «istas, solæ sunt enim quæ possint vim fu-«turi ignis exstinguere.»

[2] Inscription donnée par le P. Marchi dans l'*Osservatore romano* du 15 juin 1851, et répétée par Mgr Wiseman, *Fabiola*, éd. de Londres, 1855, p. 148. On lit dans Job. XLII, 2 : «Scio quia omnia potes.»

[3] Voir ma Préface pour tous ces détails.

[4] Greg. Tur. *H. Fr.* IX, XXXIX.

IN PACE SPANILLA
QVI VIXIT ANNOS
QVINQVAGINTA ET
SEPTE RECESSIT DI
E ♡ SEPTIMV IDVS
✝ MAIAS ✝

Marbre trouvé dans les fouilles du bassin du Carénage et conservé au musée de la ville.

550.

H. Suarez, t. VIII, p. 137 (Biblioth. impér. départ. des mss. suppl. lat. 1713); — Guesnay, *Provinciæ Massiliensis annales*, p. 78; — Muratori, 1230, 3.

D M
HIC IACET VIRGO FIDELIS VLPIA
DOMENE QVE[1] VIXIT ANN XVI
M XI D XX INLVCIVS ET VL
PIA AGRIPPINA DVLCISSIMAE[2]

Muratori a classé sans raison parmi les marbres païens cette inscription, que lui avait envoyée Bimard. Une note de Suarez nous apprend qu'elle se trouvait autrefois dans l'église basse de Saint-Victor[3]. La forme du début et celle des noms de femmes démontrent l'antiquité de ce monument, qui appartient sans doute au IVe siècle[4].

---

[1] Suarez : DVN.ENE.QVAE; Guesnay : DOM.ENE.

[2] Suarez : AGRIPPINA.E.DVLCISSIMA; Guesnay : AGRIPPINA.E.DVLCISSIMAE; l'E isolé représente sans doute un F, abréviation mal transcrite du mot *filiæ*, qui paraît manquer dans la copie de Bimard.

[3] «In templo inferiori.»

[4] Voir ma Préface.

551.

De Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 396; — Muratori, 1959, 11 (misit Bimardus).

✝ ✝ ✝

HIC REQVIESCET IN PACE
BONEMEMORIA VRBECA FILIA BONEMEMORIAE
SQVELIOLES QVI VICTET PLVS MENOS ANNO . S . L . RECESSET
SVB DIE KALENDAS OCTOBRES INDICTIONE SEXTA[1]

Inscription disparue; elle avait été découverte en 1684, et, comme semble le dire Ruffi, dans l'abbaye de Saint-Victor.

J'ai préféré la copie de cet auteur à celle que Muratori avait reçue de Bimard. Elle est plus complète, et présente d'ailleurs certains détails qui inspirent la confiance. Tel est, entre autres, le mot *bonememoria*, locution adjective dont j'ai signalé l'existence en Gaule et en Espagne[2].

Cette inscription, d'une assez basse époque, comme le montrent, entre autres détails, la formule du début et la date de l'indiction[3], doit être jointe aux rares épitaphes chrétiennes qui indiquent la filiation du défunt[4].

---

[1] Murat. : pas de croix en tête de l'inscription; REQVIESCIT; BONE MEMORIAE VRBECA; MENVS ANNOS L.

[2] Ci-dessus, n[os] 14, 59, 70, 376, 417, 476 et 535; ci-dessous, n[os] 568, 609 A, 611, 621; Ernest Renan et Edmond Le Blant, *Sur une inscription découverte à Tortose*, p. 4 :

IN NOMINE DOMINI
HIC EST MEMORIA VBI RE
QVIESCIT BENEMEMORIA
MELIOSA FILIA IVDANTI ET
[QVIR]AMARIES VIXIT AN
[NOS VIGIN]TI ET QVATTVOR
CVM PACE AMEN

[3] Voir, pour l'âge des formules et symboles épigraphiques, les observations de ma Préface.

[4] Voir t. I, p. 124 et suiv. ma Dissertation n° 57.

551 A.

Méry et Guindon, *Histoire de la municipalité de Marseille*, t. V, p. 200; — voir mes planches, n° 442.

BON	V	O REQV
E AVI		A IN DIE
FVTV	O	RV MA
RITVM	T	EVMENA
TE BENE	V	VIXS
AS CVI	✝	NOMEN
	M	CI T
A	F	W
✝ ET M	E	✝ HIC IA
ERCE	C	TET GEM
DESVPE	I	VLA CVN
RMENO	T	OMEN
CABN	M	VS IS
APVTS	E	CT
DO	N	

J'ai copié au musée de Marseille trois débris de cette légende, découverte, en 1833, dans les fouilles du bassin du Carénage. La reproduction qu'en ont donnée MM. Méry et Guindon n'est pas parfaitement exacte, et je le regrette d'autant plus, qu'un des fragments de l'épitaphe a disparu depuis son entrée dans la riche collection de la ville.

On lit sur la croix : « Votu✝m fecit Menas cui nomen, » et dans le corps de l'inscription : « Bono requie in die futuro maritum Eumenate « bene vixscit. ✝ Et mercede super me vocabit? aput Deo? ✝ Hic jacet « Gemula cui nomen. . . . . »

La formule IN DIE FVTVRO marque l'attente de la résurrection, si fréquemment exprimée dans les épitaphes du bassin du Rhône[1].

Les mots inscrits à la gauche de la partie inférieure du marbre rappellent un texte de la Bible[2].

On trouve parfois, sur les épitaphes chrétiennes, des dispositions analogues à celle du monument de Marseille. Je citerai entre autres ce fragment que j'ai copié au musée de Brescia, et où se lit, entre les branches d'une croix, le début du psaume cxx[3].

. . . . EV	AVI OCVLVS
. . . . . AլV ? M	ONTES VNΔE
. . . . NIET AVXI	լIVM MIHI
AVXIլIVM M	EVM A DNO QVI
EECIT CAEլ	VM ET TERRA
NON ΔEΔITI	I COMMOBI
ONEM PEΔE	M TVM NEQ
ΔORMITIT	QVI . COSTODITE
ECCE NONODO	RMITAVIT NE

Dans l'inscription de Marseille, le nom du chrétien est écrit Menas en même temps qu'Eumenas. Cette tendance à la contraction se remarque dans les noms propres comme dans les mots. Sainte Sébastienne est appelée Βασῆιανή dans les actes de son martyre[4]; on écrivait Cletus[5], Constinus[6], Coddeus[7], Cutinus[8], Restutus[9], Politus[10], Rhope[11].

[1] Voir ci-dessus, p. 161, ma Dissertation n° 467; cf. Olivieri, *Marm. Pisaur.* p. 68 : PEQESKIT . I . DIEM . IVD; Paciaudi, *Mon. Pel.* t. II, p. 214 : ΕωΣ ΑΝΑΣΤΑΣΕωΣ.

[2] *Sapient.* v, 16.

[3] C'est une leçon de plus à ajouter pour ce texte à celles qu'a réunies le savant Dom Sabatier (*Bibl. sacr. latinæ versiones antiquæ, seu vetus Italica*, ed. 1743, t. II, p. 250.

[4] Bolland. t. VI, jun. p. 61.

[5] Hefele, *Patres apostol.* ed. 1855, p. xix.

[6] Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 429.

[7] *Mus. Veron.* 279, 8; Marini, *Pap. dipl.* p. 288.

[8] Bosio, p. 153.

[9] L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n°s 449, 645, 646, 2803, etc.

[10] Garrucci, *Vetri*, tav. XXII, n° 5: De Rossi, *Inscr. christ. Rom.* t. I, p. 479.

[11] Orelli, t. II, p. 24.

Britta[1], comme Anacletus, Constantinus, QuodvultDeus, Augustinus, Restitutus, Hippolytus, Rhodope, Brigitta. De même *Deposio*, sur les marbres, remplace souvent *Depositio*[2]. C'est le résultat d'une tendance vulgaire dont parlent les vieux grammairiens[3], et qui a subsisté[4].

---

551 B.

Ms. de Peiresc, suppl. lat. n° 101, t. II, f° 66 et 225 (Bibl. imp.).



Q. VETINAE . EVNOETO
QVI . VIX . ANN . XV . M . III .
 VETINII . HERMES ET ACTE 
PARENTES . FIL . PIISSIMO .
ET . DVLCISSIMO . FECERVNT
E HERMAIS . SOROR LIB . LIBERTAB . POSTERISQ . EORVM[5]

Je n'ai point transcrit sans hésiter cette épitaphe perdue, qui, par la forme des noms, par sa mention finale, semblerait appartenir à une sépulture païenne. On l'a vu plus haut, le nom triple du vieil onomasticon romain est une exception sur les marbres des fidèles[6], où je n'ai point, d'ailleurs, rencontré la formule qui termine celui d'Aubagne[7]. D'un autre côté, l'ancre et les poissons, qui pourraient seuls constituer

[1] Greg. Tur. *Glor. conf.* XVIII (?).

[2] Boldetti, 315, 341, 344, 402, 405, 494, etc. Les marbres fournissent un grand nombre d'autres exemples de ces contractions.

[3] « Barbarismus fit..... detractione syllabæ, ut imperiti dicunt Salmentum pro « Salsamento. » (Charisius, *Inst. gramm.* IV, 1; cf. Quint. *Inst. or.* I, v; Donat. *Ars gramm.* III, 1.)

[4] La forme correspondant à *Politus* pour *Hippolytus* se retrouve encore dans notre parler populaire.

[5] Peiresc indique cette inscription : « A la « maison de Monsieur Motot d'Aubaigne, sur « une porte. »

[6] Voir t. I, p. 133, Dissertation n° 57 et ma Préface.

[7] Voir, pour le mot *Posteri*, t. I, p. 132, Dissert. n° 57.

ici une marque de christianisme[1], se retrouvent, bien que rarement, sur les inscriptions des idolâtres[2].

Cette rareté même doit cependant me faire hésiter à exclure de mon livre la légende recueillie par Peiresc. S'il n'est pas fréquent de rencontrer les *tria nomina* sur les tombes chrétiennes, l'ancienneté dont témoigne cette forme est ici en rapport complet avec la présence de l'ancre et des poissons, symboles éminemment primitifs. Je ne dois pas non plus oublier que le musée de Marseille nous a fourni un fragment, chrétien sans aucun doute, où l'on remarque, avec le signe de l'ancre et le nom triple, un caractère paléographique d'une très-haute époque.

Comme ce dernier marbre, celui d'Aubagne me semble montrer l'antiquité de la foi dans la Provence[3].

On a remarqué sans doute la désinence peu commune du nom *Vetina*. Borghesi constate que les *gentilitia* de cette forme accusent une origine étrusque[4]. Nous trouvons en effet sur les tombes de l'ancienne Étrurie le nom de *Vatna* et d'autres analogues[5].

[1] Aux monuments épigraphiques chrétiens où figure le poisson, et dont le savant chev. De Rossi a donné une liste si étendue (ΙΧΘΥC, p. 29-33), il faut ajouter, outre ceux que fournit ce recueil, un fragment à la Bibliothèque du Roi, à Turin, et une inscription grecque publiée par M. Delacoulonche (*Revue des Sociétés savantes*, 1855, p. 781). Le premier porte l'ancre placée perpendiculairement entre deux poissons, la deuxième le poisson au-dessus de deux colombes. Je rappellerai aussi une pierre gravée de ma collection où le poisson figure avec le mot ΙΧΘΥC (voir le *Bulletin archéologique de l'Athénæum français*, février 1856). Le savant M. Beulé en a vu de semblables à Carthage.

[2] De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 32; Guasco, *Mus. capit.* t. III, p. 70.

[3] Voir ma Préface.

[4] *Diploma di Trajano Decio*, pag. 67; cf. Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, tom. I, p. 186.

[5] Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 294; cf. t. III, p. 707; Conestabile, *Iscr. etr. della gall. di Firenze*, p. 94.

PREMIÈRE AQUITAINE.

BOURGES.

552.

Fortunat. III, xxv; — Baronius, *Annales*, cum notis Pagii, t. X, p. 286; — *Gallia christ.* t. II, p. 14; — Du Cange, v° *Margaritæ*, Notæ ad Paul. Silent. p. 574; — Ruinart, Notæ ad Gregor. Turon. p. 818 et 982; — Mabillon, *Liturgia gallicana*, l. I, c. ix, n° 24; — Labbe, *Concil.* t. V, p. 866; — Sarnelli, *Basilicographia*, p. 112; — Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 97; — Bottari, t. I, p. 67; — Muratori, Notæ ad Paul. Nol. p. 905 et 945; — Pellicia, *De christianæ Ecclesiæ politia*, ed. Colon. t. II, p. 48; — Augusti, *Beiträge zur christlichen Kunst-Geschichte und Liturgik*, t. II, p. 139; *Handbuch der christlichen Archæologie*, t. III, p. 514; — l'abbé Barraud, *Notice sur les ciboires* (*Bull. monum.* t. XXIV, p. 561).

Ad Felicem, episcopum Biturigensem, scriptum in turre ejus.

QVAM BENE IVNCTA DECENT SACRATI VT CORPORIS AGNI
MARGARITVM INGENS AVREA DONA FERANT
CEDANT CHRYSOLITIS SALOMONIA VASA METALLIS
ISTA PLACERE MAGIS ARS[1] FACIT ATQVE FIDES
QVAE DATA CHRISTE TIBI FELICIS MVNERA SIC SINT
QVALIA TVNC TRIBVIT DE GREGE PASTOR ABEL
ET CVIVS TV CORDA VIDES PIETATE COAEQVAS[2]
SARAPTAE[3] MERITO QVAE DEDIT AERA DVO

Ces vers me paraissent avoir été gravés sur le riche tabernacle en

[1] *Al.* «arx.»
[2] *Al.* «coæques.»
[3] *Al.* «Ut raptæ; Siraptæ; Syraptæ.» (Luchi, ad. Fortun.)

forme de tour[1], offert au Seigneur par saint Félix de Bourges, et destiné à recevoir les hosties. Leur début se retrouve fréquemment dans les poésies de l'époque chrétienne[2]. Le premier hémistiche du second vers existe dans Prudence, auquel Bède estime que Fortunat l'a emprunté. Ce dernier semble avoir confondu la veuve charitable de l'Évangile[3] avec celle qui accueillit, à Sarephta, le prophète Élie[4].

Saint Félix fut nommé évêque de Bourges en 558; il signa, en 573, au quatrième concile de Paris, mourut en 575, et fut déposé dans un sarcophage de marbre sculpté.

Grégoire de Tours parle de malades miraculeusement guéris en visitant cette tombe[5].

ALICHAMPS.

553.

De Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 371.

Sur un des tombeaux antiques trouvés à Alichamps, « on voit, dit « de Caylus, une inscription sépulcrale et chrétienne. Ses caractères « indiquent qu'elle est du ve siècle. On y lit DEPOSIT, et ce mot est « employé par les chrétiens, selon Fabretti. Je n'en fais mention que « pour donner une preuve du temps que cette ancienne ville a sub- « sisté. »

---

[1] Voyez, sur ces sortes de tabernacles, Mabillon, *Liturg. rom.* II, 957; Du Cange, v° *Turris;* Bottari, *loc. cit.;* Thiers, *Dissertation sur les autels,* p. 196; Augusti, *loc. cit.* etc.

[2] Sedulius, I, v. 185 : « Quam bene fulminei. . . » Fortunat, VIII, XIX : « Quam bene conveniunt. . . » Arator, *Hist. apost.* II, v. 413 : « Quam bene carcer erat. . . . . » Orelli, n° 1162 : QVAM BENE CVRVATI. . . *Coll. Vatic.* V, 147 : QVAM BENE PONTIFICI. . . ci-dessus, t. I, n° 242 : QVAM BENE CONCORDES. . .

[3] Marc. XIV; Luc. XXI.

[4] *Reg.* XVII.

[5] *Glor. conf.* CII.

VICHY.

554.

Voir mes planches, n° 447.

†

IN OC TVMOLo
REQVIESCET BN
MEMORIAE N?...

Je dois au regrettable M. Auguste Le Prévost et à M. Antoine Passy la connaissance de ce fragment, trouvé dans les fondations d'une maison appartenant à Mme Ramain. Cette épitaphe présente, par sa disposition ornementale, une grande ressemblance avec une inscription de Coudes[1].

LIMOGES.

555.

Fortunat, IV, v; — *Gallia christiana*, t. II, p. 503; — Sirmond, Notæ ad Sidon. Apoll. p. 142; — Canisius, *Lectiones antiquæ*, éd. Basnage, t. I, p. 370; — *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 52, 53; — Tripon, *Histoire monumentale de l'ancienne province du Limousin*, p. 70; — Guérard, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, 2e partie, p. 87, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, S. Germ. lat. n° 844.

INVIDA MORS RAPIDO[2] QVAMVIS MINITERIS HIATV
NON TAMEN IN SANCTOS[3] IVRA TENERE VALES
NAM POSTQVAM REMEANS DOMVIT FERA TARTARA CHRISTVS

[1] N° 565. Voir, pour le caractère local que présentent nos monuments, ci-dessus, p. 151, ma Dissertation n° 467.

[2] Manuscrit S. Germ. lat. 844, f° 50 v°. *rabido*.

[3] Manuscrits cités par Luchi : *in sanctis*.

IVSTORVM MERITIS SVB PEDE VICTA IACES
HIC SACRA PONTIFICVM TOTO RADIANTIA MVNDO
MEMBRA SEPVLCRA TEGVNT SPIRITVS ASTRA COLIT
RVRICII GEMINI FLORES QVIBVS ANNICIORVM
IVNCTA PARENTALI CVLMINE ROMA FVIT
PECTORE VENAE LOQVAX MVNDANO CVLTA SAPORAE
VENIT AD AETERNOS LINGVA COLENDA LIBROS [1]
ACTV MENTE GRADV PRAENOMINE [2] SANGVINE NEXI
EXSVLTANT PARITER HINC AVVS INDE NEPOS
TEMPORE QVISQVE SVO FVNDANS PIA TEMPLA PATRONI
ISTE AVGVSTINI CONDIDIT ILLE PETRI
HIC PROBVS ILLE PIVS HIC SERIVS [3] ILLE SERENVS
CERTANTES PARITER QVIS CVI MAIOR ERIT
PLVRIMA PAVPERIBVS TRIBVENTES DIVITE CENSV
MISERE AD CAELOS QVAS SEQVERENTVR OPES
QVOS [4] SPARGENTE MANV REDIMENTES CRIMINA MVNDI
INTER APOSTOLICOS CREDIMVS ESSE CHOROS
FELICES QVI SIC DE NOBILITATE [5] FVGACI
MERCATI IN CAELIS IVRA SENATVS HABENT

On a quelques données sur les deux évêques de Limoges auxquels est consacrée cette épitaphe. L'aïeul était le correspondant de Fauste de Riez, de Sedatus de Nîmes, de Césaire d'Arles et de Sidoine Apollinaire, qui écrivit son épithalame [6]. Nous possédons un certain nombre de ses lettres [7]. Le petit-fils signa aux conciles d'Orléans et de Clermont, en

[1] Ce distique n'est donné que par le ms. S. Germ. lat.

[2] Manuscrit S. Germ. et manuscrit cité par Luchi : *spe nomine.* Éd. de Venise : *Accumulante gradu de nomine.*

[3] Manuscrit S. Germ: *strenuus.*

[4] Manuscrit cité par Luchi : *quas.*

[5] Id. *debilitate.*

[6] *Ep.* IV, 16; V, 15; VIII, 10. *Epithalamium Ruricio et Iberiæ dictum.*

[7] Canisius, *Lectiones antiquæ*, éd. Basnage, t. I, p. 373 à 407.

535 et 541. Ils descendaient de cette illustre famille des Anices qui donna à Rome un si grand nombre de préfets, de consuls, et qui s'éleva jusqu'au trône [1].

Ruricius I[er] a été inhumé dans le monastère de Saint-Augustin qu'il avait fondé [2]; Ruricius II, dans l'église de Saint-Junien [3]. Cependant la pièce de Fortunat, où le troisième distique ne permet guère de ne pas voir une épitaphe réelle [4], suppose les restes des deux évêques réunis dans un même lieu. Il y a là une difficulté que je dois signaler.

Au onzième vers, quelques manuscrits donnent SPE NOMINE au lieu de PRAENOMINE. Bien que cette dernière leçon implique une désignation inexacte pour le *gentilitium* Ruricius, j'ai hésité à l'écarter. A la fin de l'empire, en effet, le système antique des noms romains est entièrement troublé, et le *nomen* prend quelquefois l'appellation du *prænomen*, dont il tient si souvent la place [5]. J'en trouve la preuve dans cette inscription de la Dacie qui présente comme un *prænomen* le nom de la *gens* Æmilia : QVINQVE HIC | ANNORVM AETATIS | CONDITVR INFANS | AEMILIVS HERMES | HANC GENERAVIT | MATRIS DE NOMINE | DIXIT PLOTIA PA | TRIS PRAENOMINE | AEMILIA, etc. [6]

[1] Corsini, *De præf. urb.; Fasti consul.;* Du Cange, *Famil. Byzant.* p. 49 et 74; Amm. Marc. XVI, VIII, XIII et la note de Valois; Hieron. *Epist.* CXXX, ad Demetriad. n° 3; Claudian. *In Probi et Olybrii consul.* vers. 8, 9, et la note de Burmann; Reines. *Ep.* LXIX. Ad Rupertum, etc.

[2] *Nomina ac gesta Lemovicensium episcoporum*, c. III; « De ordinibus Grandimontensi atque Artigiæ et monasterio S. Augustini Lemovicensis, » § 2 (dans Labbe, *Nova biblioth. manuscr.* t. II, p. 267 et 270); Maleu, *Chronic. comodoliac.* édit. Arbellot, pag. 20; *Gallia christiana nova*, t. II, p. 502; Bonaventure de Saint-Amable, *Hist. de Saint-Martial de Limoges*, t. III, p. 176.

[3] *Nomina ac gesta Lemovicensium episcoporum*, c. III; Maleu, *Chronic.* p. 25; B. Gononus, *Vitæ PP. occidentis*, l. IV, p. 209. C'est par erreur, comme l'a fait observer M. l'abbé Arbellot, que le *Gallia christiana*, t. II, p. 503, place la sépulture de Ruricius II à Saint-Pierre du Queyroix de Limoges.

[4] On sait que quelquefois le mot *epitaphium*, inscrit en tête de la pièce de Fortunat, signifie seulement éloge funèbre. (Voir ci-dessus, t. I, p. 5, note 2, et Dom Marrier, *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 354.)

[5] Il en est ainsi pour les *gentilitia* Ælius, Aurelius et Flavius. (Cf. De Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, p. CXII.)

[6] Neigebaur, *Dacien*, p. 149, n° 181.

Trois autres pièces de Fortunat reproduisent presque identiquement le dix-huitième vers[1].

556.

Fortunat, IV, vi; — *Gallia christiana*, t. II, p. 503; — Le Cointe, II, 194; — Guérard, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, 2e partie, p. 188, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, S. Germ. lat. n° 844.

QVAMVIS PONTIFICEM PREMERET TREMEBVNDA SENECTVS
ATTAMEN HAEC VOLVIT PLEBS SVPERESSE PATREM
AVT SI NATVRAE MVTARI DEBITA POSSENT
PRO PASTORE SVO GREX PROPERASSET ITER
SED QVIA NON LICVIT POPVLVM SPES CONSVLAT ILLA
HVNC[2] QVOD PRO MERITIS VEXIT AD ASTRA FIDES
IMMACVLATA DEO CONSERVANS MEMBRA PVDORE
EXOTIVS[3] MERVIT IAM SINE FINE DIEM
PECTORE SVB CVIVS REGNANS PATIENTIA VICTRIX
FLVCTIBVS IN TANTIS ANCHORA SENSVS ERAT
FELLE CARENS ANIMO PLACIDVS DVLCEDINE PASTVS
NESCIIT OFFENSIS IRA REFERRE VICES[4]
TEMPLORVM CVLTOR RECREANS MODVLAMINE[5] CIVES
VVLNERIBVS PATRIAE FIDA MEDELA FVIT
QVI TRIA LVSTRA GERENS IN PONTIFICATVS HONORE
PERGIT AD ANTIQVOS PLEBE GEMENTE PATRES

[1] IV, xvi, xxiii, xxvii, cf. IV, ix, et ci-dessous, n° 587.

[2] Manuscrits du Vatican cités par Luchi: «Quod hunc pro.»

[3] Édition de Paris : «Ocius hunc meruit.»

[4] Manuscrit du Vatican : «Ille carens animo;» ms. S. Germ. lat. n° 844 : «animus placida;» éd. de Paris : «Ille gerens animum placida dulcedine pastum, Nescit in offensis jure referre vices.»

[5] Éd. de Paris : «moderamine.»

NON DECET HVNC IGITVR VACVIS DEFLERE QVERELIS
POST TENEBRAS MVNDI QVEM TENET AVLA POLI[1]
MILITIAM PERAGENS CAPIENS NOVA PRAEMIA REGIS
OBTINEAS VOTIS HAEC QVI TIBI CARMINA MISI
VT MEREAR CLAVSI QVANDOQVAE CLAVE PETRI[2]

Exotius gouverna, après Rurice II, l'Église de Limoges. Grégoire de Tours raconte que Chilpéric, pour venger l'injure faite à son fils, envahit le territoire de Tours, celui de Poitiers, le Limousin et le Quercy. Les temples saints furent pillés et détruits, les clercs égorgés, les monastères renversés, tout le pays ravagé par les troupes. «Il s'éleva «alors dans les églises, ajoute le pieux évêque, des gémissements plus «douloureux qu'au temps de la persécution de Dioclétien[3].»

Luchi voit, dans ces tristes scènes, les misères publiques que sut adoucir la piété d'Exotius.

On remarquera au cinquième vers *cons[o]lat* pour *consolatur*. Cet actif, d'un usage peu fréquent, se rencontrait, d'après Priscien, dans les vieux monuments de la langue latine[4]. Asinius Pollion[5] et Justin[6] ont employé *consolor* comme forme passive.

ARTONNE.

Le 27 mars 1702, des fouilles pratiquées dans l'église Saint-Martin d'Artonne, pour rechercher les restes de sainte Vitaline, ont mis au jour quatre inscriptions. Un procès-verbal, communiqué par M. Chassaing à M. le général Creuly, donne des fac-simile de ces épitaphes.

[1] Éd. de Paris, en marge : «Quem lætum «summi nunc tenet aula poli.»

[2] Ces trois derniers vers sont donnés par notre manuscrit S. Germ. lat. n° 844.

[3] *H. Fr.* IV, XLVIII.

[4] Éd. de Krehl, t. I, p. 377; cf. Varron, dans Nonius Marcellus, c. VII, «De contra«riis generibus verborum.»

[5] *Id.* p. 370.

[6] XXII, VI.

Trois marbres, dont deux brisés et incomplets, furent rencontrés dans un tombeau long de cinq pieds, qui se trouvait sous l'autel même. Un second tombeau, de trois pieds de long, et qui était à côté de ce dernier, renfermait la dernière inscription.

Je transcris ces quatre légendes, dont je donne les dessins d'après le procès-verbal même.

556 A.

Procès-verbal ms. du 27 mars 1702; — le général Creuly, *Revue archéologique*, 1862, p. 316 et pl. XVIII; — voir mes planches, n° 443.



IN HOC REQVIES
CIT BONAE MEMORI*æ*
BALSIMIVS VIXIT IN PA*ce*
ANNVS LX . . . *tr*ANSIIT T
. . . . *indiction*E XII R
egnum domini nostri Ala
rici ? regis

Depuis l'avénement d'Euric (475) jusqu'au début du VIIe siècle, époque que ne dépassent point les inscriptions de l'Auvergne, la 13e indiction se présente neuf fois. Le monogramme ☧, gravé en tête du marbre, ne se rencontrant point en Gaule après 493[1], l'épitaphe d'Artonne appartient probablement au long règne d'Alaric, pendant lequel la 13e indiction a paru deux fois, en 489-490 et en 504-505. La formule initiale de notre légende et le mot *transiit* se montrent sur notre sol dès 466 et 493[2]; ils ne font donc point obstacle à cette attribution.

[1] Voir ma Préface. [2] *Ibid.*

556 B.

Procès-verbal manuscrit du 27 mars 1702; — le général Creuly, *Revue archéologique*, 1862, p. 317; — voir mes planches, n° 444.

HOC TOMO
LO REQVIISCIT B*o*
NE MEMORI*æ*
CONCORDIA F . . .
quæ vixit annos. . . X TRANSIIT II
. . . . . *de*CEMBRIS

556 C.

Procès-verbal manuscrit du 27 mars 1702; — le général Creuly, *Revue archéologique*, 1862, p. 315; — voir mes planches, n° 445.

HIC REQVIESCIT
BONAE MEMERI LAETVS
DIAC VIXI*t* IN PACE ANN
LXVI TRANSIIT XV KAL
IVLIAS INDICTIONE XIII
REGNVM DOMNI NOSTRI
THEVDOBERTI REGIS

La 13e indiction s'est présentée sous le règne des deux Théodebert, en 535 pour le premier, en 610 pour le second.

556 D.

Procès-verbal manuscrit du 27 mars 1702; — le général Creuly, *Rev. arch.* 1862, p. 316; — voir mes planches, n° 446.

*In hoc tum*OLO REQVIESCIT
*bonæ memo*RIAE SAGRIA QVI VI
*xit an*NVS DVOS ET TRANSIIT *in*
*pa*CE OCTAVO KL SEPTEMBRIS *in*
DICTIONE NONA REGNVM DOMNI
THEODOBERTI REGES ✝

La neuvième indiction s'est rencontrée sous Théodebert Ier en 546, sous Théodebert II en 606. Ainsi que l'a remarqué le général Creuly, la forme des caractères de notre inscription semble indiquer l'époque la plus récente. Sa paléographie se rapproche en effet de celle de deux marbres du VIIe siècle retrouvés à Toulau et à Narbonne[1].

CLERMONT.

557.

Sidon. Apoll. *Epist.* VII, 17; cf. les notes de Savaron, p. 474-477, et de Sirmond, p. 79, 80; — Stephanus Tornacensis, *Epist.* CLXXXVIII, éd. Du Molinet, p. 289; — *Acta Sanctorum*, t. II, jun. p. 1058; — Baron. *Annales*, cum notis Pagii, t. VIII, p. 388; — Savaron, *Les origines de la ville de Clairmont*, p. 355; — Le Cointe, t. II, p. 687; — Labbe, *Thes. epitaph.* p. 79; — Greg. Tur. éd. Ruinart, p. 1320; — Gratioli, *De antiquis Mediolani ædificiis*, p. 3; — Paul. Nol. Muratori, p. 953; — Claudian. éd. Burmann, p. 187; — Forcellini, verbis : *Culmen* et *Sus*.

ABRAHAM SANCTIS MERITO SOCIANDE PATRONIS
QVOS TIBI COLLEGAS DICERE NON TREPIDEM

[1] Nos 477 et 621.

NAM SIC PRAECEDVNT VT MOX TAMEN IPSE SEQVARE
DAT PARTEM REGNI PORTIO MARTYRII
NATVS AD EVPHRATEM PRO CHRISTO ERGASTVLA PASSVS
ET QVINQVENNALI VINCVLA LAXA FAME
ELAPSVS REGI TRVCVLENTO SVSIDIS ORAE
OCCIDVVM PROPERAS SOLVS ADVSQVE SOLVM
SED CONFESSOREM VIRTVTVM SIGNA SEQVVNTVR
SPIRITIBVSQVE MALIS FERS FVGITIVE FVGAM
QVAQVE VENIS LEMVRVM SE CLAMAT CEDERE TVRBA
DAEMONAS IRE IVBES EXVL IN EXILIVM
EXPETERIS CVNCTIS NEC TE CAPIT AMBITVS VLLVS
EST TIBI DELATVS PLVS ONEROSVS HONOR
ROMVLEOS REFVGIS BYZANTINOSQVE FRAGORES
ATQVE SAGITTIFERO MOENIA FRACTA TITO
MVRVS ALEXANDRI NON TE TENET ANTIOCHIQVE
SPERNIS ELISSEAE BYRSICA TECTA DOMVS
RVRA PALVDICOLAE TEMNIS POPVLOSA RAVENNAE
ET QVAE LANIGERO DE SVE NOMEN HABENT
ANGVLVS ISTE PLACET PAVPERTINVSQVE RECESSVS
ET CASA CVI CVLMO CVLMINA PRESSA FORENT
AEDIFICAS HIC IPSE DEO VENERABILE TEMPLVM
IPSE DEI TEMPLVM CORPORE FACTE PRIVS
FINITI CVRSVS ISTIC VITAEQVE VIAEQVE
SVDORI SVPEREST DVPLA CORONA TVO
IAM TE CIRCVMSTANT PARADISI MILLIA SACRI
ABRAHAM IAM TE COMPEREGRINVS HABET
IAM PATRIAM INGREDERIS SED DE QVA CECIDIT ADAM
IAM POTES AD FONTEM FLVMINIS IRE TVI

Sidoine Apollinaire écrivit cette épitaphe, à la demande de Volusien,

pour le tombeau élevé par le comte Victorius[1] à saint Abraham, abbé de Saint-Cyrique. Grégoire de Tours, qui rapporte quelques détails de la vie du religieux, cite notre inscription, dont les données complètent son récit[2]. Abraham, né sur les bords de l'Euphrate, souffrit pour le Seigneur aux temps de la longue persécution qui commença, selon Théodoret, sous le règne de Iezdédjerd Ier[3], et fut continuée par son fils Bahram V[4] et Iezdédjerd II[5]. Échappé aux fers, il vint en Gaule, après avoir vu Antioche, Alexandrie, Carthage, Byzance, Rome, Ravenne, noyée dans ses marais, comme le dit Sidoine Apollinaire, peut-être par un ressouvenir de ses railleries sur la noble ville[6], et Milan, qu'il désigne par une périphrase poétique[7]. Abraham vint près de Clermont, et, vivant dans une humble retraite, il bâtit l'église de Saint-Cyrique, après avoir, suivant la parole de l'Apôtre, fait de son cœur même le temple du Seigneur[8].

D'après un écrit ancien qui rappelle les itinéraires des Catacombes romaines, on voyait à Clermont, vers 950, la tombe du saint abbé dans l'église qu'il avait fondée[9].

La pièce de Sidoine Apollinaire est, pour la pensée comme pour la forme, dans la condition commune des poésies du ve et du vie siècle; inspirée par l'étude des anciens[10], elle a servi elle-même de type aux compositeurs du moyen âge[11].

[1] Sidon. Apoll. *loc. cit.* Voir encore, sur ce personnage, Greg. Tur. *H. Fr.* II, xx.

[2] *Vitæ Patrum,* c. III.

[3] *H. E.* V, xxxix. Cf. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire,* éd. de Saint-Martin, t. V, p. 419.

[4] Theodoret. *H. E.* V, xxxix; Socrat. *H. E.* VII, xviii; Lebeau, t. V, p. 489.

[5] Theodoret. *loc. cit.* Lebeau, t. VI, p. 130 et 263.

[6] *Epist.* l. I, n° 8, Candidiano.

[7] Cf. Claudian. *De Nupt. Honorii,* v. 183; Isid. Hisp. *Orig.* XV, 1, 57; Gratioli, *loc. cit.* etc.

[8] I *Cor.* vi, 19; II *Cor.* vi, 16.

[9] *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii :* «In ecclesia sancti Cirici, altare «sancti Cirici ubi sanctus Abraham et sanc«tus Justus et sanctus Silvinus requies«cunt.» (Savaron, *Les origines de Clairmont,* p. 354.)

[10] Cf. Juven. *Sat.* I, v. 104 : «Natus ad «Euphratem;» Horat. *Epist.* I, xiv, v. 23 : «Angulus iste feret.»

[11] Petrus Pictaviensis, *Epitaphium Adefonsi episcopi :* «Hic finem fecit pariter vitæ«que viæque.» (*Bibliotheca Cluniacensis,* p. 618 A, et Savaron, *Notæ ad Sidon.* p. 474. Cf. ma Préface.)

Une interprétation littérale ferait trouver facilement ici l'ensemble de certaines opinions antiques sur l'état de suspens des âmes dans l'attente de la résurrection. Abraham, dit l'inscription, a souffert pour le Seigneur; il devra donc bientôt rejoindre les martyrs admis au ciel avant l'heure du jugement dernier[1]; ses souffrances, j'ose le dire, ajoute timidement le poëte, l'assimilent aux saintes victimes[2]. Il reçoit dès aujourd'hui une part de béatitude, mais seulement dans le sein d'Abraham, au paradis, si souvent présenté comme un lieu d'attente[3], et qui ne serait, suivant le sentiment de quelques-uns, que le séjour d'où furent chassés nos pères[4].

Il faut toutefois faire la part du défaut de précision de la langue que parle l'épitaphe d'Abraham, du désir qu'a eu le poëte de prononcer ici le nom du patriarche[5], celui de l'Euphrate, aux bords duquel le défunt avait vu le jour, et que la Bible a placé dans l'Éden. En résumé, la pièce paraît exprimer uniquement, dans ses laborieuses métaphores, que l'âme du chrétien a reçu sa récompense.

Suivant les calculs de Tillemont, saint Abraham serait mort vers 476 ou 477[6]. Le mot SOCIANDE du premier vers indique peut-être qu'il avait été enseveli près de saints restes[7].

D'après M. Delarbre, le corps du pieux abbé a été retrouvé en 1804[8].

---

[1] Cf. ci-dessous, Dissert. n° 594.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] S. Cyprian. *De exhortat. martyr.* § XIII; S. Iren. V, v, 1; Prudent. *Cathem.* X, 159-164; *Hamartig.* 845-846; cf. S. Just. dans Grabe, *Spicileg. SS. Patrum*, ed. Oxon. t. II, p. 243, etc.

[5] Bien que toutes les liturgies parlent également de l'admission dans le sein d'Abraham, cette mention ne me paraît pas avoir dépassé, en Occident, la limite de la Sicile pour les inscriptions en prose (cf. ci-dessus, p. 35, Dissert. n° 392). L'*inscriptio Calaritana*, que j'ai rapportée pour mémoire (t. I, p. 95, note 1), est, on le sait, suspecte à juste titre. (Voir A. Mai, *Collectio vaticana*, t. V, p. XIX et XXII, et De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. XXVI*.)

[6] *Hist. eccl.* t. XVI, p. 258.

[7] Cf. ci-dessus, t. I, p. 472, Dissertation n° 354.

[8] *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats*, p. 184.

558.

Gregor. Turon. *De gloria confessorum*, c. xxxv; — *Acta SS.* t. VII maii, p. 440; — Dom Martene, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, ed. Rotom. t. III, p. 577; — l'abbé Clouet, *Hist. eccl. de Trèves*, t. I, 818; — Peghoux, *Notice sur une inscription découverte dans le faubourg de Saint-Allyre*, p. 23.

Grégoire de Tours rapporte que, parmi les sépultures renfermées dans la basilique de Saint-Vénérand, se trouvait un tombeau sculpté. sur lequel on lisait ces mots :

SANCTAE MEMORIAE GALLAE

Comme le sarcophage d'Alexandre, placé dans le même lieu, la tombe de Galla était miraculeuse[1].

On ne possède aucune donnée sur la vie de la chrétienne de Clermont, qui, d'après la formule *sanctæ memoriæ*, semblerait avoir été vouée à la vie religieuse[2].

559.

Fortunat, IV, iv; — *Acta Sanctorum*, t. I jul. p. 109; — Baronius, *Annales*, cum notis Pagii, t. X, p. 311, 312; — D'Achery et Mabillon, *Acta Sanctorum ordin. Bened.* t. I, p. 120.

HOSTIS INIQVE[3] ADAM PARADISO FRAVDE REPELLIS
ECCE DEVS FAMVLOS PRAESTAT ADIRE POLOS

[1] Greg. Tur. *loc. cit.*

[2] Cf. Hieron. *Epist.* XLVIII, ad Pammachium, § 18 : «Dum adviveret sanctæ memoriæ Damasus;» Marius Mercator, *Commonitorium*, § 1 : «Sanctæ memoriæ Ambrosii, «Mediolanensis episcopi; § 9 : «Sanctæ ac «beàtæ memoriæ Augustini episcopi;» Greg. Tur. *H. Fr.* X, xvi : «Sanctæ recordationis «Radegundis;» ci-dessus, n° 489 : SANCTAE MEMORIAE ERIPIVS PBR; Bernasconi, *Lap. crist. di Como*, p. 24 : SC M EVTICVS EPS; Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 57 : SC MEMORI GALLVS EPS; Zaccaria, *Exc. litt.* p. 207 : SATE MEMORIAE NEMORIANVS.

[3] Ed. Paris. : *iniquus*.

INVIDE SIC TVA MORS HOMINI MELIORA PARAVIT
TV EXPELLIS TERRIS HIC DAT ET ASTRA SVIS
TESTIS ET ANTISTES GALLVS PROBAT ISTE[1] BEATVS
NOBILIS IN TERRA DIVES EVNDO POLOS[2]
QVI CHRISTI AVXILIO FVLTVS NEC ADVLTVS IN ANNIS
SED[3] MAIORA PETENS ODIT AMARE LARES[4]
EFFVGIT AMPLEXVS PATRIOS MATREMQVE RELINQVIT[5]
QVI MONACHVM REGERET QVAERITVR ABBA PARENS
ILLIC TIRO RVDIS GENEROSO COEPIT AB AEVO
MILITIAE DOMINI BELLIGER ARMA PATI
QVINTIANO DEMVM SANCTO ERVDIENTE MAGISTRO
PVLCHRIVS[6] EST AVRO CORDE PROBATVS HOMO
INDE PALATINAM REGIS TRANSLATVS IN AVLAM[7]
THEVDERICE[8] TVO VIXIT AMORE PIO
MOX VBI DESTITVENS TERRAS PETIT ASTRA MAGISTER
CESSIT DISCIPVLO CVRA TVENDA GREGIS[9]
PONTIFICATVS ENIM MODERANS ITA REXIT HABENAS
PASTOR VT OFFICIIS ESSET AMORE PATER
MANSVETVS PATIENS BONVS AEQVVS AMATOR[10] AMANDVS
NON ERAT OFFENSAE SED LOCVS HIC VENIAE
SI QVA SVPERVENIT FACTA EST INIVRIA VIRTVS
VNDE FVROR POTERAT INDE TRIVMPHVS ERAT
PLEBEM VOCE FOVENS QVASI NATOS VBERE NVTRIX

[1] Ed. Venet. et mss. du Vatican cités par Luchi : *probat ista.*

[2] *Ibid. : polis.*

[3] Correction marginale dans l'exemplaire de M. Didot (cf. ci-dessus, t. I, p. 308); Luchi : *se.*

[4] Ms. du Vatican : *amore;* ed. Paris. : *odii amore.*

[5] Ms. du Vatican : *reliquit.*

[6] Ed. Venet. : *pulchrior.*

[7] Ms. du Vatican : *palatina. . . . aula.*

[8] *A. S. O. B.* Luchi : *Theodorice.*

[9] Ms. du Vatican : *gregem;* ed. Venet. : *tenenda gregem.*

[10] *A. S. O. B. : amatus.*

DVLCIA CONDITO CVM SALE MELLA RIGANS[1]
HOC OPVS EXERCENS PRAESCIVIT DONA FVTVRI
SE PASTORE NIHIL POSSE PERIRE GREGI
SIC PATER ECCLESIAM REGIT IN QVINQVENNIA QVINQVE
BIS TERDENA TAMEN LVSTRA SVPERSTES AGENS
HINC MELIORE VIA SANCTVM AD COELESTIA VECTVM
NON PREMIT VRNA ROGI SED TENET VLNA[2] DEI

Grégoire de Tours a écrit la vie de saint Gallus; les détails de son récit expliquent et confirment les données sommaires de notre inscription. En 525, époque de son retour offensif en Auvergne, Thierry Ier emmena comme esclaves un certain nombre d'habitants[3], et, en même temps, de nombreux clercs qu'il envoya à Trèves pour desservir l'église de cette ville[4]. Parmi ces derniers se trouvait un jeune homme, chanteur habile, d'une vertu éclatante, que l'évêque de Clermont, Quintianus, avait attaché à sa personne. Thierry l'aima comme un fils et le conduisit à Cologne. C'était Gallus. Le jeune diacre vit dans cette cité un temple où les barbares sacrifiaient aux idoles, où les malades suspendaient de ces ex-voto que l'on retrouve en si grand nombre aux sources de la Seine, et qui représentent les membres dont on demandait la guérison. Emporté par la pieuse ardeur que l'Église dut souvent réprimer[5], il incendia le temple, et, poursuivi par les païens, il se réfugia près du roi. Quand, plus tard, il racontait cet acte, il regrettait amèrement, dit Grégoire de Tours, d'avoir pu échapper à leur colère[6].

Le clergé de Trèves voulut l'avoir pour évêque; mais le roi le réservait pour succéder à Quintianus[7]. Saint Gallus, si prompt à agir

[1] Luchi : *dabat*.

[2] Luchi : *aula;* ed. Paris. : *urna;* in marg. : *ulna*.

[3] Greg. Tur. *H. Fr.* III, XII et XIII; cf. *Vitæ Patrum,* V, II.

[4] *Vitæ Patrum,* VI, II.

[5] Cypr. *Epist.* LXXXI, § 2 : «Presbyteris «et diaconibus et plebi universæ;» *Conc. Illib.* c. LX.

[6] Greg. Tur. *loc. cit.*

[7] *Vitæ Patrum,* VI, III.

pour la gloire du Seigneur, se montra humble et patient, oublieux des injures, et fut chéri de tous[1]. Il mourut vers 555, à l'âge de soixante-cinq ans, après avoir gouverné durant vingt-sept années l'Église de Clermont[2], et fut enseveli dans la basilique de Saint-Laurent[3].

Dans notre inscription, la mesure atteste que Fortunat écrivait ou prononçait, comme Grégoire de Tours, *Theudericus*, et non *Theodoricus*, suivant la leçon des manuscrits qu'a suivis le bénédictin Luchi. Au cinquième vers, les mots *testis et antistes* formaient une assonance sans doute cherchée, et fort sensible au temps où le son de l'*e* et de l'*i* étaient assez voisins pour que l'on gravât sur un marbre *antestis* au lieu d'*antistes*[4].

560.

Savaron, *Les origines de la ville de Clairmont*, p. 16 et 349; — *Acta SS.* t. II febr. p. 825; — Gregor. Turon. éd. Ruinart, p. 1401; — Muratori, 1880, 1; — Zaccaria, *De usu inscr. christ.* p. 42; — Chastelain, *Martyrologe universel*, p. 685; — Fontanini, *Commentario di S. Colomba*, p. 25.

On voyait, au siècle dernier, dans l'église de Saint-Cassius, un sarcophage de marbre dont le couvercle portait cette inscription :

HOC IACET IN TVMVLO SACRATA
GEORGIA CHRISTI ET DIVOTA
BONIS MENTE FIDE MERITO
OB QVAM MAGNA PATREM
PREMERET CVM TVRBA
PROCORVM ILLA DEVM
LEGIT FELICIORE TORO

[1] *Vitæ Patrum*, VI, IV.

[2] *Ibid.* VI, VII. Fortunat n'est pas d'accord avec le pieux historien. (Voir, sur ce point, la note de Luchi. Cf. Ad. Michel, *L'ancienne Auvergne et le Velay*, tome I, p. 391.)

[3] *Vitæ Patrum*, VI, VII.

[4] Ci-dessus, n° 515.

Georgia paraît être la sainte fille mentionnée par Grégoire de Tours, et dont une volée de colombes suivit les funérailles[1]. Notre inscription ajouterait un détail touchant au récit du vieil historien. Comme sainte Agnès, comme plus tard sainte Austreberte[2], la chrétienne de Clermont refusa pour l'amour du Christ de nobles et riches alliances[3].

561.

Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 315; — Mallay, *Essai sur les églises romano-byzantines de l'Auvergne*, pl. XLIX; — Bouillet, *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, p. 185 et pl. XVIII, n° 3; — l'abbé Croizet, *Tablettes de l'Auvergne*, 2e année, p. 478; — *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV, p. 264; — voir mes planches, n° 448.




✝ HIC REQVIESCIT
BONE MEMORIE
REMESTO VIXIT
IN PACE ANNVS XLIII
TRANSIET SVB D̄
S IDVS FEBRV
ĀRS ANNV XVI
REGNO DMI THE
VDOBERT

Marbre du musée de Clermont, trouvé en 1833 près de l'église de

[1] Greg. Tur. *De glor. confess.* c. XXXIV.

[2] Bolland. t. II jan. p. 351; t. II febr. p. 425.

[3] Lorsque la main d'une jeune fille était demandée, comme le fut celle de Georgia, par des personnages puissants, pour sauvegarder sa virginité, la chrétienne pouvait recevoir de l'évêque le voile avant l'âge de vingt-cinq ans, fixé par les canons. Conc. Afric. tempore Bonif. I et Cœlest. habitum, c. XCIII (Mansi, t. IV, p. 508) : «Quum vel «potitor potens, vel raptor aliquis formi- «datu, etc.»

Notre-Dame-du-Port; il était encastré dans une dalle de granit. La date de cette épitaphe correspond à la dernière année du règne de Théodebert II, mort en 612.

562.

Scaliger, *De emendatione temporum*, Lugd. 1598, p. 576 (ex ms. Cluniacensi. d'après une communication de P. Pithou); — Sidonii Apollinaris *Opera*, éd. Savaron et Sirmond, initio. (ex eodem ms.); — Savaron, *les Origines de la ville de Clairmont*, p. 183 et 357; — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 755: — *Acta Sanctorum*, t. IV, Aug. p. 620; — Baronius, *Annales*, cum notis Pagii, t. VIII, p. 476; — *Gallia christiana*, t. II, p. 234; — Bulæus, *Historia universitatis Parisiensis*, t. I, p. 57; — *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 557; — Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, p. 183; — Labbe, *Thesaurus epitaphiorum*, p. 125; — Germain, *Essai sur Apollinaris Sidonius*, p. 36; — Collombet, *Vies des saints du diocèse de Lyon*, p. 144; *Œuvres de Sidoine Apollinaire*, préf. p. xxx.

SANCTIS CONTIGVVS SACROQVE PATRI
VIVIT HIC MERITIS APOLLINARIS
INLVSTRIS TITVLIS POTENS HONORE
RECTOR[1] MILITIAE FORIQVE IVDEX
MVNDI INTER TVMIDAS QVIETVS VNDAS
CAVSARVM MODERANS SVBINDE MOTVS
LEGES BARBARICO DEDIT FVRORI
DISCORDANTIBVS INTER ARMA REGNIS
PACEM CONSILIO REDVXIT AMPLO
HAEC INTER TAMEN ET PHILOSOPHANDO
SCRIPSIT PERPETVIS HABENDA SAECLIS
ET POST TALIA DONA[2] GRATIARVM
SVMMI PONTIFICIS SEDENS CATHEDRAM

[1] Savaron : RECTVS. [2] Scaliger : DAMNA.

MVNDANOS SOBOLI REFVNDIT ACTVS
QVISQVE HIC DVM LACRYMIS DEVM ROGABIS
DEXTRVM FVNDE PRECES SVPER SEPVLCRVM
NVLLI INCOGNITVS ET LEGENDVS ORBI
ILLIC SIDONIVS TIBI INVOCETVR[1]

XII kal. septemb. Zenone imp.

Pagi a élevé des doutes sur l'antiquité de cette inscription; sa date, qui lui paraît étrange, n'est point en effet conçue dans la forme adoptée d'ordinaire pour nos monuments épigraphiques[2]; c'est sans doute une addition du copiste qui l'a peut-être empruntée à la note de Gennadius sur Sidoine Apollinaire[3]. Pagi ajoute que le mot *invocetur* suppose que le poëte de Clermont était tenu pour saint lorsque l'épitaphe fut écrite, tandis que le nom du pieux évêque ne figure dans aucun martyrologe antique. Cette considération n'a qu'une faible valeur, puisque l'invocation des morts se remarque, sur des tombes vulgaires, dès les premiers siècles chrétiens[4].

Tillemont estime que les mots *sacro patri* désignent saint Eparchius, prédécesseur de Sidoine sur le siége épiscopal de Clermont, et qui fut enseveli au même lieu. Un évêque de Chartres est en effet nommé *sanctus pater* dans les vers de Fortunat[5].

La date de la mort de Sidoine est inconnue. On la place vers l'année 488.

Déposé d'abord dans l'église de Saint-Saturnin, comme en témoigne

[1] Savaron : INVOCATVR.

[2] Je citerai, par exemple, ce fragment découvert à Chiusi, et dont je dois la connaissance au savant ch. De Rossi :

QVIESCIT IN PAC. . . . . . .
QVI VIXIT ANN. . . . .
DEPOSITVS EST.SD. . . . . .
BRIS DN·ZENONE. . . . . .

[3] C. XCII, «Floruit ea tempestate qua Leo «et Zeno Romanis imperabant.»

[4] Bosio, *Roma sotterranea*, p. 400; Marini, *Gli Atti e monumenti dei Fratelli Arvali*, p. 295; L. Renier, dans Perret, *Catacombes*, t. VI, p. 180 et 184; mes inscriptions n°s 4 et 677.

[5] Voy. notre tome I, n° 212.

un document du xe siècle[1], le corps du saint fut plus tard transporté dans celle de Saint-Genès[2].

563.

Dom Chevalier, *Mémoire sur les martyrs d'Auvergne*, p. 9 (ms. à la biblioth. de Clermont); — Savaron, *Les origines de Clairmont*, p. 350; — Grégoire de Tours, édition Ruinart, p. 1401; — Peghoux, *Notice sur une inscription découverte dans le faubourg de Saint-Allyre*, p. 13.

Au temps de Ruinart, des tables de marbre, représentant la multiplication des pains, se trouvaient dans une chapelle de l'église de Saint-Allyre. On lisait sur un de ces bas-reliefs :

HIC . REQVIESCVNT . CORPORA . SANCTORVM
QVORVM . NOMINA . DEVS . SCIT

Je ne saurais dire l'âge de cette légende aujourd'hui disparue, et peut-être, comme tant d'autres, postérieure au monument qui la porte[3]. Sa formule, qui figure dans des textes antiques[4], se perpétue au delà de l'époque où s'arrête mon travail. C'est ainsi que nous lisons dans l'écrit du xe siècle qu'a donné Savaron :

« Ibi requiescunt S. Gallus et S. Bricius et alii Sancti quorum nomina « Deus scit . . . . .[5] Et alii sex millia ducentorum in corpore quiescunt, « quorum nomina Deus scit[6]. »

[1] « De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii, auctore anonymo. » (Dans Savaron, *Les origines de Clairmont*, p. 357) : « In ecclesia sancti Saturnini, altare sancti « Saturnini ubi sanctus Amandinus et sanctus « Sidonius requiescunt. »

[2] Savaron, *Vita Sidonii*, c. XI.

[3] Voir mes n°s 200, 511, 628, etc.

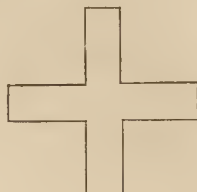
[4] *Passio SS. Jacobi, Mariani et aliorum*, § VIII (Ruinart, *Acta sincera*, edit. 1713, p. 227) : « Quorum nec tibi dicenda et Deo « nota sunt nomina ; » L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n° 2145 : CVARVM NOMINA SCIT IS QVI FECIT. (Cf. *Conc. rom.* I, a° 492 (Labbe, t. IV, col. 1263); Prud. *Peristeph.* XI, v. 15; Greg. Tur. *De glor. conf.* XXXVI, in fine.)

[5] Savaron, *Les origines de Clairmont*, p. 345.

[6] *Id. ibid.* p. 349.

Nous retrouvons encore les mêmes paroles dans des martyrologes cités par Savaron[1] et dans cette inscription de basse époque, appartenant autrefois à M. Mioche, boulanger à Clermont[2] :

† IN : HAC : PARTE : HVIVS : TV
MVLI : REQVIESCVNT : COR
PORA : SCORV : QVORV : NO
MINA : DS : SCIT : CV : QVIBVS
CORPVS : CORVI : PATRVI :
SCI : ILLIDII : REQVIESCIT :



† IN : HAC : ALTERA : PAR
TE : HVIVS : TVMVLI : REQVI
ESCVNT : CORPORA : SCO
RV : SEPTEM : INNOCEN
TV : QVORVM : NOMI
NA : SVNT : APVD : DE
VM[3]

564.

Correspondance de Mabillon, t. VIII, p. 181 (Biblioth. imp. départ. des manuscrits); — Grégoire de Tours, édition Ruinart, p. 1401; — voir mes planches, n° 453.

....AETVM[4] NATVRE QVIDEM CO...P...VE. :.....
FRAGELE VMEDA TERRA SVMIT NON TENIT AD......
HIC ANTRA SEPVLCRI SED....A CELOS QVEM IVSTA....

[1] *Les origines de Clairmont*, p. 350.

[2] En m'envoyant ce marbre, dont je lui avais demandé une copie, le regrettable M. Mioche m'écrivait avec une simplicité qui a sa noblesse : «Vous m'avez fait l'hon«neur de me dire que vous étiez dans l'in«tention de mentionner le cabinet d'où sort «cette inscription; je vous en remercie et «vous prie, monsieur, de mettre à la suite «de mon nom ma profession, celle de bou«langer, afin d'inspirer aux ouvriers le désir «d'imiter ceux qui s'occupent de recherches «historiques (Clermont-Ferrand, 4 mai «1853).» Je me suis empressé de déférer à un vœu qui honore la mémoire du modeste antiquaire.

[3] Voir, sur ce monument, Ruinart, p. 1401 de son *Grégoire de Tours*, et le docteur Peghoux, qui en a donné un fac-simile (*Notice sur une inscription découverte dans le faubourg de Saint-Allyre*); cf. encore Ciampini, *De sacris ædificiis*, p. 152; *Collect. Vatican.* t. V, p. 19, n° 4, et p. 39; Jorio, *Guida per le catacombe di S. Gennaro dei Poveri*, p. 64.

[4] *Debetum ? nature.* Cf. notre tome I. n° 207 :

SI PRECIBVS POSSENT NATVRAE DEBITA FLECTI.

FELICEM CONDETVM HOC TOMOLO LEVITA DNI . . . .
HEM INNOCENCIVS ILLI NOMEN AB AVO PROTRA*hens* . . .
BEATVS IN MOREBVS VITAM BENIGNA TO. . . . .
. . . . . . .VIX GESSERAT ANNVS CVM S. . . . .
. . . . .CO. . . . NEPOTINS.CEDASPEC. . . . . . .
. . . . CIR D ? X KL ABRILI . S

Je trouve dans la correspondance de Mabillon une lettre adressée par Philippe Raffier à Ruinart, en lui transmettant une copie du fragment que l'on vient de lire. Le marbre qui porte cette légende était placé dans l'église de Saint-Vénérand, au pied des tombeaux des martyrs.

Notre inscription, que son auteur tenait sans doute pour une pièce métrique, contient quelques lambeaux de vers [1]. C'est l'épitaphe d'un lévite [2] que la terre ne possède pas tout entier, et dont l'âme s'est élevée aux cieux; on l'appelait *Innocentius*, du nom de son aïeul. Ce monument a disparu.

---

564 A.

Voir mes planches, n° 449.

. . . OIBVS KL. . . . .
. . . S ANNO X. . . .
*re*GNO DOM*ini nos*
tri CHLOTHA*rii*
*Reg?*ES

M. Allmer a copié ce fragment à Clermont, en 1855, dans la collection de M. le docteur Peghoux.

[1] Cf. notre tome I, p. 103.

[2] Voir ci-dessous, Dissertation n° 609.

Soit qu'il s'agisse de Clotaire I[er] ou de Clotaire II, qui l'un et l'autre conquirent l'Austrasie, la durée de leur domination sur cette partie de la France n'atteignit pas vingt ans, minimum du chiffre que pouvait porter notre inscription. S'il n'y a pas ici, comme sur l'un des monuments que l'on va voir [1], une erreur matérielle, ce chiffre montre que, pour l'un des deux princes, les années du règne ont été comptées à partir de l'avénement, et non de l'accroissement de puissance [2]. Avec le nom de Clotaire I[er], notre inscription ne serait pas antérieure à 531 : elle ne le serait pas à 604, s'il s'agit de Clotaire II.

---

564 B.

Voir mes planches, n° 451.

IN H*oc tumulo*
REQV*iescit bonæ*
MEM*o*RAE CERVA
*quæ vi*XIT IN PACE
AN*n*OS XXXV TRAN
Siit PRI [3] K IVLIAS *

Madame veuve Peghoux a bien voulu me communiquer une copie et un estampage de cette épitaphe, conservée dans la collection de son mari.

L'origine de ce petit monument n'est point connue. Sa formule, son ornementation me paraissent toutefois le rattacher à Clermont ou aux localités voisines [4].

---

[1] N° 571.

[2] Voir, sur le mode de supputation des années du règne de Clotaire I, Pardessus, *Diplomata,* Prolegom. p. 194. Cf. Canciani, *Barbarorum leges antiquæ,* t. IV, p. 203.

[3] *Pridie.*

[4] Voir ci-dessus, p. 151 et suivantes, ma Dissertation n° 467.

COUDES.

565.

Bouillet, *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, p. 183, 184 et pl. XVIII, n° 2: — l'abbé Croizet, *Tablettes de l'Auvergne*, 2e année, p. 475 et pl. XII; *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1852-1853, t. I, p. 111; — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 284: — voir mes planches, n° 462.

†

M	A
IN HOC	TO
MVLO	REQI
ISCIT	BONE

MEMORIAE
BARDARIO DIACON
VS VIXIT ANNVS
LXX TRANSIIT
PRIDE IIII K MAR
TIAS ANNO SIX
REGNO
† † †

Ce marbre, conservé au musée de Clermont, a été trouvé à Coudes, en 1838, par M. l'abbé Croizet. Je lis dans un rapport adressé, le 22 novembre 1851, par M. Bouillet à M. le ministre de l'instruction publique : « M. Croizet a acheté le sarcophage de *Bardario;* le corps « avait été entouré de plantes aromatiques, puis recouvert de deux « couches, l'une de terre, l'autre de sable mêlé de charbon. Une « énorme table en pierre domitique couvrait le tombeau, qui est en « grès. . . C'est dans cette pierre qu'était incrustée la table de marbre « portant l'inscription. » D'après des notes communiquées par M. l'abbé

Croizet à M. de Caumont, « l'église de Coudes et plusieurs maisons de « cette commune reposent sur des sépultures anciennes, dont plus de « cent ont été exhumées et détruites depuis soixante ans. Ces tombes « avaient toutes les pieds vers l'est; elles étaient un peu relevées du « côté de la tête..... Il s'en trouvait plusieurs dans les couvercles « desquelles étaient incrustés des morceaux de marbre portant des « inscriptions[1]. »

C'est à cette dernière série qu'appartiennent les épitaphes de Coudes que je vais rapporter.

En tête de celle du diacre Bardario, que je reproduis d'après la copie de M. Bouillet, figurent deux lettres que l'on serait peut-être tenté d'expliquer par la formule MEMORIAE AETERNAE, si rare chez les chrétiens[2]. Il vaudrait peut-être mieux voir dans le premier caractère non pas un M, mais un W renversé et transposé, comme dans une inscription de la Picardie[3]. et reconnaître ici l'A et l'W accostant une croix.

Notons en passant l'étrange formule PRIDE IIII K MARTIAS, qui s'est déjà présentée sur une épitaphe de Vienne[4].

Les mots ANNO SIX[5] REGNO ne donnent qu'une indication vague, plusieurs des souverains de l'Auvergne ayant régné au delà de dix-sept ans. D'après cette mention, comme d'après l'âge de sa formule initiale[6], l'inscription peut se rapporter également aux années 500, 527, 591 ou 690. La présence de l'A et de l'W, qui ne se trouvent pas en Gaule après 547[7], pourrait, si elle était certaine, permettre d'écarter les deux dernières dates.

On rencontre souvent, comme ici, sur les vieux monuments, des

[1] Cette disposition existe en Gaule, à Trèves et à Clermont.

[2] Nous avons vu ces mots à Autun, mais sur un marbre du IVe siècle (n° 7), c'est-à-dire à un temps où la formule épigraphique chrétienne participait encore du style païen. (Voir, sur ce point, les observations de ma Préface.)

[3] Voir mes planches, n° 241.

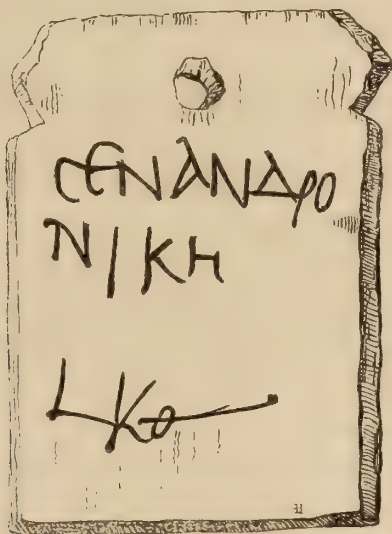
[4] Ci-dessus, n° 411 : PDIAE III KAL AGVSTAS.

[5] Voir, pour ces chiffres rétrogrades, ci-dessus, n° 377.

[6] Voir ma Préface.

[7] *Ibid.*

indications chronologiques, fort claires au moment où elles ont été écrites, mais devenues depuis fort obscures[1]. Telle est entre autres cette inscription, écrite à l'encre sur une de ces tablettes de bois que l'on suspendait, en Égypte, au cou des momies[2].



566.

L'abbé Lebeuf, *Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. XXV, p. 140; — Bouillet. *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, p. 181; — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 283; *Bulletin monumental*, t. IX, p. 71.

IN HOC TOMOLO
REQVIESCIT BO

[1] Cf. Letronne, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. II, p. 16, et ci-dessous, n[os] 601 et 612. Il en est ainsi des nombreux monuments qui portent une indiction sans date consulaire, des marbres sur lesquels on lit AVG. SERVVS ou VERNA, etc.

[2] Ce petit monument fait partie d'une série que je possède, et que je publierai prochainement.

NE MEMORIAE
CANDEDVS IN PA
CE VIXT . ANNVS
TRIS ET MINSES
QVATVOR ET D
IES XVIII . TRANS
IIT SVB DIE III ID
S MAIAS . ANNO
XV REGNO DOM
THEVDORICI

Marbre disparu. Il appartient à l'année 526 ou 627.

J'ai déjà parlé du titre de *Dominus*[1], qui a été remarqué dans les épitaphes de Coudes[2].

Sur notre inscription figuraient deux colombes, dont l'abbé Lebeuf n'indique ni la place ni la forme.

567.

L'abbé Lebeuf, *Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. XXV, p. 140; — Bouillet, *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, p. 181; — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 284.

IN HOC TVMV
LO REQVIISCIT
IN PACE BON
E MEMORIE
ERENA VIXIT
ANNVS XX . TR

[1] Voir t. I, Dissert. n° 202.

[2] *Mercure de France*, mars 1756, p. 95; *Histoire de l'Académie des inscript.* t. XXV, p. 142.

ANSIIT VI F̄ N
OVEM ANNO
IIII RIG D̄ŌM̄
N̄ŌS̄ TEVDO
BERTI

Inscription perdue.

La quatrième année du règne de Théodebert correspond à l'an 538, s'il s'agit du premier prince de ce nom; à l'an 600, s'il s'agit du deuxième.

Le P. Lelong[1] mentionne une dissertation manuscrite de M. Teillard de Beauveseix, sur un marbre daté du règne de Théodebert et découvert au village de Coudes, en 1744. Je n'ai pu retrouver ce mémoire, et je ne saurais dire s'il traite de notre inscription ou de celle de Pionius qui va suivre.

568.

L'abbé Lebeuf, *Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. XXV, p. 142; — Bouillet, *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, p. 180.

HOC TVM EIT B
ONEMEMORI
VS IOHANNIS
ANNORVM
XXI GI

Épitaphe disparue. Elle était gravée sur une pierre commune. La copie, sinon la légende même, est trop imparfaite pour admettre une restitution certaine.

[1] N° 37480; cf. le *Mercure de France*, mars 1756, p. 95.

On remarquera ici la forme adjective *bonememorius*, qui se retrouve en Gaule et en Espagne[1].

569.

Mercure de France, mars 1756, p. 94, 95, extrait de la *Dissertation sur une inscription datée de la dix-neuvième année d'Alaric II*, par Teillard de Beauveseix; — Bouillet, *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, p. 184; — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 284; — l'abbé Croizet, *Tablettes de l'Auvergne*, 2ᵉ année, p. 275.

IN HOC TVM
OLO REQVIESCIT
IN PACE BONE
MEMORIE IVLIA
NETA TRASIIT IN
ANNOS XXXXV
ANNO NONO X REG DOMNI
NOSTRI ALARICI

Inscription perdue.

La locution TRANSIIT IN ANNOS.... est d'un usage peu fréquent; nous la retrouvons sur une autre épitaphe de Coudes[1]. L'acception dans laquelle est prise ici la préposition *in* ne figure pas dans les lexiques.

Des nombres, écrits partie en lettres, partie en chiffres, se remarquent souvent dans les inscriptions[3].

Nous avons déjà vu à Viviers[4] un monument daté, comme celui-ci, du règne d'Alaric II, qui monta sur le trône en 484.

---

[1] Voir ci-dessus, n° 551.

[2] Ci-dessous, n° 571.

[3] Bosio, p. 106; Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 88; L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, nᵒˢ 3701, 3710 et 3795; ci-dessus, t. I, p. 292, note 2.

[4] N° 482; voir aussi n° 612.

570.

L'abbé Lebeuf, *Hist. de l'Acad. des inscr.* t. XXV, p. 140; — Bouillet, *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, p. 180 et pl. XVIII, n° 1; — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 283; — l'abbé Croizet, *Tablettes de l'Auvergne*. 2e année, p. 481 et pl. XIII; — voir mes planches, n° 464.

IN HOC TOMO
LO QVIESCIT BO
NE MEMORIAE
PALLADIVS
VIXIT ANNVS
XVII
TRANSIET KLEN
DAS SEPTEM
BRIS INDICTIO
QINTA REGIS
TEVDORICI

S'il s'agit de Thierry Ier, cette inscription est datée du 1er septembre 512 ou 527; s'il s'agit de Thierry II, elle appartient à l'année 602. La cinquième indiction se rencontre en effet trois fois dans le règne de ces princes.

571.

L'abbé Lebeuf, *Hist. de l'Acad. des inscr.* t. XXV, p. 141; — Marini, *Arvali*, p. LVIII; — Bouillet, *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, p. 181; — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 284.

IN OC TOMOLO
REQVISCIT IN PA

CE BONAE MEMO
RIE PIONI TRANSIIT
IN ANNVS SEXSAGI
NTA IIIX K MAIS
ANNO XX REGNO
DOMINI NOSTRI
TEODOBERTI RE
GIS

La date de ce marbre, postérieur à 534 ou à 596, est inexacte, comme le remarque le savant abbé Lebeuf. Aucun des deux Théodebert qui ont gouverné l'Austrasie n'a en effet régné vingt ans. On remarquera ici la formule TRANSIIT IN ANNVS[1], et la date IIIX K rétrograde, comme le chiffre SIX dans l'épitaphe de Bardario[2].

L'abbé Lebeuf dit, sans indiquer de forme, qu'un monogramme du Christ était gravé sur notre inscription. D'après mes relevés sur l'âge de ce signe en Gaule, il s'agit probablement du chiffre ☧, dont la présence permettrait d'attribuer le monument au règne de Théodebert Ier[3].

BRIVES.

571 A.

Legros, *Annales du Limousin* et *Supplément aux vies des Pères* (mss. à la bibliothèque du séminaire de Limoges[4]); — Bonaventure de Saint-Amable, *Histoire de saint Martial, apôtre des Gaules*, p. 142 et 188; — l'abbé Texier, *Mémoires de la Soc. des antiq. de l'ouest*, 1843, p. 122; — Ch. de Linas, *Revue de l'art chrétien*, 1864, p. 230.

« L'évêque Rorice, qui estoit fort doux et pieux, ayant dévotion à

[1] Cf. n° 569.
[2] N° 565.
[3] Voir ma Préface.
[4] Je dois à la bienveillance de M. l'abbé Dupont, directeur du séminaire de Limoges, des extraits de ces manuscrits précieux pour la tradition relative à saint Martin de Brives.

« saint Sernin de Tolose, se transporta en ce lieu, écrit le P. de Saint-Amable, pour y vénérer ses reliques et les autres, qui sont en assez grand nombre dans ce sanctuaire. Il fut reçu honorablement par l'évèque du lieu, qui le pria d'officier solennellement, ce qu'il accepta. Et comme on luy eut fourny un fort beau calice avec sa patène, il y leut ces mots, qui y estoient gravez : *Valentinianus Augustus Deo et sancto martyri Martino Brivensi pro se suisque omnibus votum vovit et reddidit.* Il se teut alors; mais, aprez la messe, ayant abordé l'évêque et lui ayant montré cette inscription, il luy fit connoistre que ce calice appartenoit à l'évêque de Brive et qu'on l'avoit retenu injustement jusqu'alors, au dommage du saint martir. L'évèque de Tolose, convaincu par ces lettres et par les raisons de Rorice, n'osa retenir ce calice, mais luy permit de le reprendre pour le remettre en sa propre église, ce qu'il fit. »

Je ne saurais dire à quelle source le P. de Saint-Amable a puisé ces détails. Qu'ils soient ou non exacts, je ne puis qu'accepter comme parfaitement authentique l'inscription mentionnée, dont chaque mot peut se justifier par la comparaison des anciens monuments[1].

D'après une note de l'abbé Texier[2], la collégiale de Brives a possédé jusqu'à la Révolution le calice offert par Valentinien III, ainsi qu'un buste d'argent émaillé représentant le martyr, et tenu pour une œuvre de saint Éloi[3].

Saint Martin de Brives est désigné par notre premier historien comme un disciple de saint Martin de Tours[4], et l'inscription du calice lui donne le titre de martyr. Il souffrit donc la mort après le triomphe

[1] Voir, pour DEO ET SANCTO MARTYRI MARTINO, *Coll. Vat.* t. V, p. 166, n° 1; p. 184, n° 2; Bertoli, *Le Antichità d'Aquileja*, p. 343, n° D; pour PRO SE SVISQVE, ci-dessus, n° 547, et Bertoli, p. 344; pour VOTVM VOVIT ET REDDIDIT, Maffei, *Mus. Veron.* p. 236, n° 3; Tite-Live, XXIII, XIX; Greg. Tur. *H. Fr.* V, XXXV; Grut. 1075, 5; L. Renier, dans Perret, *Catac.* t. VI, p. 147; *Coll. Vat.* t. V, p. 197, n° 2; *Conc. Aurel.* II, c. XII; et notre tome I, p. 445, etc.

[2] *Loc. cit.* cf. Bolland. 9 aug. p. 410.

[3] Bolland. *loc. cit.* et Desmarets, *Éphémérides de la généralité de Limoges pour l'année 1765*, p. 107.

[4] *H. Fr.* VII, X.

de l'Église, et la tradition locale attribue son supplice aux païens. Cette persistance de l'idolâtrie au ve siècle, dans le sud-ouest de notre sol, est un fait digne de remarque[1].

LE PUY.

572.

Ad. Michel, *L'ancienne Auvergne et le Velay*, pl. CI; — Fr. Mandet, *L'ancien Velay*, p. 164; — Aymard, *Les origines de la ville du Puy* (*Congrès scientifique de la France*, 22e session, 1856, t. II, p. 338); *Recherches sur des inscriptions inédites ou peu connues*, p. 15; *Antiquités gallo-romaines découvertes au Puy*, p. 10 et 43; — voir mes planches, n° 450.

SCV ☧ TARI
PAPA VIVE DEO

La pierre qui porte cette acclamation a été découverte en 1847, dans le cours de travaux exécutés à la cathédrale du Puy. Elle surmonte une petite porte longtemps murée, dont M. Michel donne un dessin d'ensemble.

Déjà remarquable par le nom d'un évêque dont la date est peu certaine[2], notre monument offre encore une marque des temps où il a été gravé. Son revers, qui était autrefois la face principale, présente cette dédicace à un empereur et à l'une de ces divinités topiques dont les noms se rencontrent si fréquemment sur nos marbres :

ADIDONI ET AVGVSTO
SEX TALONIVS MVSICVS D S P P

[1] Voir ma Préface.

[2] Cf. Aymard, *Recherches sur des inscriptions inédites ou peu connues*, p. 18. Selon le *Gallia christiana*, t. II, p. 689, saint Scutaire aurait été le huitième évêque du Puy. Le catalogue d'après lequel il est cité dans ce recueil le nomme *Scrutarius*. Une inscription, qui me paraît très-postérieure aux temps où vécut le saint personnage (Aymard, *Antiquités gallo-romaines découvertes au Puy*, p. 11, cf. p. 9), porte, comme la nôtre, *Scutarius*. L'un et l'autre vocables se rencontrent dans les listes de noms antiques.

Inscrite sur une pierre autrefois consacrée au culte des idolâtres, la légende du Puy est donc un des témoins des longs combats qui substituèrent, en Gaule, la religion chrétienne au vieux polythéisme[1]. Elle me paraît avoir été gravée du vivant même de saint Scutaire[2]. Le monogramme ☧ qui la précède ne se rencontre pas en Gaule après 493[3].

Je reproduis, pour cette inscription, la copie donnée par M. Aymard.

573.

Fr. Mandet, *L'ancien Velay*, p. 161; — Aymard, *Les origines de la ville du Puy* (*Congrès scientifique de la France*, 22e session, 1856, t. II, p. 487); *Recherches sur des inscriptions inédites ou peu connues*, p. 25; *Antiquités gallo romaines découvertes au Puy*, p. 9; *Annexes au rapport du préfet de la Haute-Loire*, 1864, p. 269; *Bulletin du comité*, 1842-1843, p. 723; — voir mes planches, nº 454 et 455.

. . . . PISO SENATVR ARTEFEX FECIT

Légende inscrite sur un grès sculpté qui servait de marche dans un jardin près de la cathédrale. Je reproduis le dessin de M. Aymard, auquel est due la découverte de ce fragment, donné depuis au musée de la ville; il formait l'angle de l'architrave d'un entablement soutenu par une colonne où s'appuyait le point de la plate-bande resté sans ornement.

MM. Mandet et Aymard inclinent à voir dans . . . . PISO une abréviation irrégulière du mot *episcopus*, et pensent que le constructeur de l'édifice dont nous possédons un débris serait saint Scutaire qui, sénateur, d'après la tradition, aurait dirigé lui-même les travaux de l'église Notre-Dame[4]. Jusqu'à plus ample informé, j'hésiterais à adopter cette hypothèse. Rien n'indique que le fragment provienne d'un monu-

[1] Cf. t. I, p. 479.

[2] Cf. t. I, p. 64.

[3] Voir ma Préface.

[4] On sait qu'à l'époque mérovingienne les évêques ont souvent pris ce soin. Je citerai, entre autres, saint Eutrope d'Orange.

ment religieux, et l'abréviation supposée me semblerait peu admissible. J'ajoute que, d'après la forme de son caractère, notre légende doit être de beaucoup postérieure à celle qui précède.

RODEZ.

574.

Antoine Bonal, *Histoire des évêques de Rodez jusqu'en 1585*, p. 242 et suiv. (Bibl. impér. départ. des mss. fonds français n° 8316, 7. 7. Colb.); — *Gallia christiana*, t. I, p. 199; — Marini, dans Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 77, n° 4; — H. de Barrau, *Monuments religieux* (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. IV, p. 29); — l'abbé Magne, *Notice archéologique sur l'église cathédrale de Rodez*, p. 91; — voir mes planches, n°s 457 à 460.

DEVSDEDIT EPS INDIGNVS FIERI IVSSIT HANC ARAM

Cette inscription est gravée sur la tranche d'une table de marbre carrée provenant de l'ancienne cathédrale; elle est appliquée, dans la nouvelle église, au mur de la chapelle du Sacré-Cœur. On ne sait rien, dit le *Gallia christiana*, sur l'évêque nommé dans cette légende; il paraît avoir gouverné l'Église de Rodez vers la fin du vi^{e} siècle[1].

L'estampage que j'ai sous les yeux me persuade que, comme tant d'autres inscriptions, celle de Rodez a été restituée[2]. Je crois

dans la vie duquel on lit ces mots, qui rappellent la formule de notre légende : «Sæpe «dum ipse sibi in construendis ædificiis ar«tifex esset.» (Varin, *Vie de saint Eutrope*, p. 9; Extrait du *Bulletin du Comité*, section d'histoire, 1849, t. I, p. 51.)

[1] La formule de l'inscription est en rapport avec ce temps. En Gaule, l'épithète *indignus*, ajoutée au nom, ne se montre qu'à compter de l'an 527. (Conventus episcoporum apud Cenomanos, *Conc. Gall.* t. I, p. 929.)

[2] Egger, *Polémon, le voyageur archéologue*, p. 25; *Quelques inscriptions latines inédites*, 2e article, *initio* (*Journal de l'instruction publique*, 13 avril 1853); cf. L. Visconti, *Escavazioni Ostiensi*, p. 50; cf. Glaber Rodulfus, *Historia sui temporis*, l. V, c. 1 (Duchesne, t. IV, p. 52); ci-dessus, n°s 216 et 223, t. I, p. 313 et 323, etc.

en trouver la preuve dans la forme du G[1] et surtout dans celle du signe d'abréviation ∾, qui ne m'est connu qu'à une très-basse époque[2].

PERN.

575.

Champollion Figeac, *Nouvelles recherches sur Uxellodunum*, p. 104 et 113; — Delpon, *Statistique du Lot*, t. I, p. 441; — Férussac, *Bulletin des sciences historiques*, Antiquités, t. XVIII, p. 185; — Dumège, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV, p. 265, et pl. XVI, n° 2; — Chaudruc de Crazannes, même volume, p. 328; — l'abbé Texier, *Manuel d'épigraphie*, p. 56; — voir mes planches, n° 469.

CONDITVS HOC TVMVLO TEGITVR
GREGORIVS EXVL
EXVLIS ET PetRI QVEM
POSVERe MANVS
QVI TAMEN HISIANA[3] NATVS
TELLVRE SVPREMVM
CONPLET CADVRCIS MORTE
DEFLENDA DIEM

Cette épitaphe, aujourd'hui déposée dans une cour du tribunal de Cahors, servait autrefois de marche devant l'autel du village de Pern. Elle est gravée au revers d'un bloc de pierre qui porte sur sa face une

[1] Voir l'inscription carlovingienne donnée dans le *Bull. monum.* t. VIII, p. 324.

[2] Mabillon, *De re diplomatica*, p. 445, tab. XLII; Bosio, p. 157; Boldetti, p. 393 et 587; Perret, *Catac.* t. III, pl. XXIX.

[3] *Hispana.*

inscription dédiée par la cité des Cadurques à un prêtre du célèbre autel d'Auguste. Nous avons déjà vu plusieurs exemples de cet emploi par les chrétiens de monuments idolâtres[1]. Je dois à M. Ch. Bigot un estampage de l'épitaphe de Gregorius.

[1] Voir ma Préface.

DEUXIÈME AQUITAINE.

---

575 A.

Voir mes planches, n° 476.

✝ ABBONESO

Anneau d'or, de forme mérovingienne, ayant appartenu à M. Charvet. Au centre, une tête d'un travail barbare.

AIRVAULT.

575 B.

L'abbé Auber, *Revue de l'art chrétien*, 1863, p. 117, 580, 631; et 1864, p. 420: — J. Quicherat, *Sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne* (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXVII), et communication insérée au *Bulletin* de la même Société, 1864; — voir mes planches, n° 452.

L'anneau d'or que reproduisent mes planches a été trouvé près d'Airvault, enfoui à une faible profondeur. Son monogramme a paru au savant abbé Auber pouvoir être lu :

RADEGONDIZ

et, le lieu de la découverte étant voisin de Moncontour, on a cru posséder l'anneau de sainte Radegonde, enlevé par les protestants en 1562, et demeuré sept ans après, sur le champ de bataille, au doigt d'un mort.

Je mets sous les yeux du lecteur les motifs qui ne me permettent pas de me ranger à cet avis.

Si j'accepte la leçon proposée, les éléments du monogramme me donneront, aussi bien que Radegondis, et pour parler seulement de noms féminins et germaniques [1] : Aregondis [2], Andregondis [3], Gondegardis [4]. Ils fourniraient sans doute encore bien d'autres vocables à qui prendrait le temps de rechercher. Voilà déjà plus d'un motif de doute dans une question où l'existence certaine du nom de Radegondis ne déciderait rien encore [5].

J'irai plus loin, car il y a, selon moi, erreur de paléographie. Trois lettres essentielles me semblent au moins douteuses. Le trait où l'on a vu le *d* est une courbure soudée à l'intérieur de la ligne qui ferme à droite le monogramme; or il existe sous cette boucle une barre qui n'a point son emploi dans l'hypothèse avancée. M. l'abbé Auber lui-même a proposé, dans ses notices successives, de voir en deux endroits l'*s*, qu'il est en effet difficile de montrer avec certitude [6]. L'*n*, que le savant ecclésiastique reconnaît dans l'arcade extérieure du chiffre, ne me paraît guère acceptable. J'ai toujours considéré cet arc comme un simple cadre, dont la mode des temps mérovingiens cerclait les monogrammes, afin de leur donner un aspect moins diffus et, pour ainsi dire, plus de solidité.

Deux circonstances attestent qu'en tous cas il ne saurait représenter un *n*. Le chiffre , d'un petit bronze, est généralement accepté comme donnant le nom du roi visigoth Amalaricus [7]. Le monogramme d'une pièce semblable exprime, sans aucun doute, le nom

[1] Voir, à ce sujet, les curieuses notices publiées par le savant M. Jules Quicherat dans les *Mémoires* et le *Bulletin de la Société des antiquaires de France.*

[2] Voir ci-dessus, p. 21 et 22, mon inscription n° 384.

[3] Guérard, *Polyptique d'Irminon*, p. 233, n° 43.

[4] Guérard, *Polyptique d'Irminon*, p. 232, n° 38.

[5] Voir, pour la diffusion de ce nom, Ernst Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, p. 1000.

[6] *Revue de l'art chrétien*, 1864, p. 254, note 1.

[7] Cabinet des médailles.

écrit au revers : TEVDORICI[1]. Or un cintre semblable à celui qui nous occupe encadre ces deux groupes, bien que les vocables qu'ils représentent ne contiennent point d'*n*. Les monogrammes , , , de trois monnaies mérovingiennes[2], offrent l'*n* inscrit dans une arcade, et montrent suffisamment ainsi que cette dernière n'en saurait tenir lieu. Il en est de même du chiffre , gravé sur un anneau compris dans ce recueil[3].

A ces raisons, tirées de la paléographie, j'ajoute pour moi une considération qui me vient sans cesse à l'esprit lorsqu'il s'agit de monogrammes antiques. C'est qu'il me paraît téméraire de vouloir expliquer à cette heure et avec toute certitude ce qui, pour les anciens eux-mêmes, demeurait le plus souvent lettre close. Je crois en avoir donné la preuve en citant, au début de ce volume, des passages de saint Avit, de Symmaque, et les monuments qui se rapportent à ces textes[4].

Tels sont les principaux motifs qui m'empêchent de suivre M. l'abbé Auber dans ses intéressantes déductions. Appliqué à la recherche de nos origines chrétiennes par l'étude des monuments, je m'estimerais, certes, heureux de pouvoir reconnaître et saluer ici un souvenir de l'une de nos saintes les plus illustres. La bague d'Airvault, je regrette de le dire, ne me semble pas avoir cette haute importance.

Ce curieux bijou appartient au savant M. Benjamin Fillon.

---

[1] Du Cange, v° *Moneta*, tab. I. La pièce existe au cabinet des médailles.

[2] Saiga, au cabinet des médailles. — Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments de la série numismatique mérovingienne* (*Revue numismatique*, 1854, pl. XII, n[os] 12 et 13); — Conbrouse, *Monnaies de France*, pl. XXVIII, n° 7.

[3] N° 672 A. On me permettra de renvoyer, pour l'examen des justifications fournies en sens inverse par le savant abbé Auber, aux observations que j'ai publiées dans la *Revue de l'art chrétien*, 1864, p. 255, 256.

[4] P. 50, 51.

POITIERS.

575 C.

L'illustre abbesse de Poitiers, sainte Radegonde, avait obtenu de Justin le Jeune un fragment de la vraie croix [1]. Une châsse, dont on croit retrouver l'image dans un tableau de l'église de Saint-Porchaire [2], reçut la précieuse relique. Cette châsse, conservée jusqu'à la Révolution française [3], est souvent mentionnée dans l'histoire du monastère auquel elle donna son nom. Ce fut elle que les gens de Chrodielde ensanglantèrent en égorgeant les défenseurs de Leubovera. C'est devant elle que la pauvre abbesse se prosterna, en attendant les assassins [4].

Une pièce de Fortunat célèbre la relique obtenue par sainte Radegonde. Elle commence par les mots :

Crux benedicta nitet Dominus qua carne pependit ;

et ce vers affecte une forme fréquemment employée au début des poésies épigraphiques [5]. Les neuf distiques dont se compose la pièce peuvent donc avoir été inscrits sur la châsse de la sainte croix.

GAILLARDON.

575 D, 575 E, 575 F, 575 G.

B. Fillon, *Poitou et Vendée*, 1re livraison, pl. I et p. 14 ; — voir mes planches, nos 461, 466, 463, 465.

« Nous possédons, écrit M. Fillon, les dessins de quatre inscriptions

[1] Greg. Tur. *H. Fr.* X, xv.

[2] E. de Fleury, *Histoire de sainte Radegonde,* 2e édit. p. 161. Cette châsse aurait été, comme celle de Cologne, couverte de gemmes et de pierres gravées. (Cf. *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest,* 1842, p. 103 et pl. III, n° 1.)

[3] *Id.* p. 167.

[4] Greg. Tur. *loc. cit.* etc.

[5] Voir t. I, p. 249, et t. II, p. 364.

« chrétiennes, déterrées à Gaillardon, au printemps de l'an XII. Ces « dessins viennent de Cavoleau, auteur d'une excellente statistique de « la Vendée. »

Je transcris ces inscriptions :

IN HOC TVMOLO
QVIESCIT BONE
MEMORIE IOVINVS
QVI VIXIT ANNOS
XXXVI OBIIT IN PA
CE X. . . SE*ptembres*
TITVLVM POSV*it*
VXOR POLA





MAVROLENO
TPIS ET CHAGNOALDVS

*hic ja*CET RVSTICVS
Q VIXIT ANNVS LI

VINOALDVS

Le premier monument est, à mes yeux, celui qui offre le plus d'intérêt. Il marque un âge de transition. J'ai fait ressortir dans ma Préface l'ordre régulier dans lequel se succèdent les symboles, les formules de l'épigraphie chrétienne. La réunion, sur notre marbre, de caractères qui accusent d'ordinaire des époques différentes, le classe dans un temps que la statistique me semble permettre d'apprécier. En Gaule, la mention de ceux qui ont fait faire la tombe s'arrête, d'après les épitaphes datées, à l'année 470; le monogramme ☧ disparaît en 493. D'un autre côté, le début, *In hoc tumulo requiescit bonæ memoriæ*, ne se montre qu'à compter de 492. Le marbre de Gaillardon appartient donc, selon toute apparence, au temps marqué par les points extrêmes que je viens d'indiquer. Il en est de même d'une épitaphe trouvée à Exoudun[1]; s'il n'y a point lacune dans l'inscription suivante et si TPIS ou *tris* n'est point la désinence d'un nom propre, je ne saurais m'expliquer les six lettres qui précèdent Chagnoaldus.

[1] Ci-dessous, n° 576 F.

Une croix et un monogramme accosté d'une palme figurent encore dans les dessins qu'a fait connaître le savant M. Fillon.

SIVAUX.

576.

L'abbé Lebeuf, *Histoire de l'Acad. des inscr.* t. XXV, p. 130; *Discours sur l'histoire civile et ecclés. de Paris*, p. 219; — Mongez, *Extrait d'un mémoire sur les tombes de Civaux* (*Mag. encyclop.* 1810, t. I, p. 87); — l'abbé Auber, *Notice sur l'église de Sivaux;* — De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, giugno 1863; — voir mes planches, n° 478.



AETERNALIS
ET SERVILIA
VIVATIS IN DEO

Nous ne possédions, jusqu'à cette heure, qu'une copie informe[1] de cette inscription, encastrée dans le mur de l'église de Sivaux, et, dès 1852, j'avais eu l'honneur de m'adresser au curé, M. Delavau, pour lui demander de la faire rechercher. Une construction avait masqué la place où l'indiquait l'abbé Lebeuf, et c'est seulement en 1862 que le nouveau curé, M. Ribouleau, a pu retrouver cette pierre. Le monogramme, l'acclamation[2], la forme des caractères, concourent à attester l'antiquité de l'inscription; elle me paraît appartenir à la première moitié du v[e] siècle, sinon même au temps de saint Hilaire.

Dans l'ouest de la Gaule, d'après la lettre des sept évêques à sainte Radegonde, la foi ne compta que peu d'adeptes avant la venue de saint Martin[3]. Le lieu d'invention double donc ici l'intérêt que présente toujours, pour l'histoire de l'Église, un marbre d'époque reculée.

[1] AETERNVM | VIVATIS IN XPO.

[2] Voir ma Préface.

[3] Gr. Tur. *H. Fr.* IX, XXXIX.

J'emprunte le dessin de notre monument à une notice du savant abbé Auber.

---

576 A, 576 B, 576 C, 576 D, 576 E.

Le Père Routh, *Recherches sur la manière d'inhumer des anciens, à l'occasion des tombeaux de Civaux;* — Siauve, *Antiquités du Poitou;* — Mongez, *Extrait d'un mémoire sur les tombes antiques de Civaux* (*Magasin encyclopédique*, 1810, t. I, p. 75); — Millin, *Voyage*, t. IV, p. 744; — voir mes planches, n°s 472, 475, 473, 474 et 477.

Il existe à Sivaux un vieux champ de sépulture couvert d'un grand nombre de cercueils de pierre qui ont souvent appelé l'attention[1]. Des ossements ont été retrouvés dans ces tombes, et aussi, paraît-il, des monnaies d'époques très-diverses, depuis le haut empire jusqu'au XVIe et au XVIIe siècle[2]. Sur les pierres qui recouvraient le plus grand nombre des sarcophages était gravée une croix[3], et l'un de ces couvercles, convexe et lisse dans toute sa longueur, présente au revers une de ces grossières sculptures funéraires païennes que l'on rencontre souvent dans le centre de la Gaule[4]. C'est l'image d'un homme debout et tenant un marteau[5]. Cette figure et d'autres encore semblent montrer que,

[1] Outre les écrits de ceux qui donnent les inscriptions de Sivaux, on peut consulter, sur son cimetière, Lebeuf, *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XXV, p. 129, 132; *Dissertations sur l'histoire civile et ecclésiastique de Paris,* t. I, p. 262 et suivantes; le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* avril, mai 1835, p. 30; février, mai 1836, p. 16; et à la bibliothèque de Poitiers, les dessins et notes de Beauméni (cf. ci-dessus, t. I, p. 25), en se défiant du DIS MANIBVS et des détails obscènes dont ce dessinateur se plaisait à charger ses copies de monuments antiques. Les archéologues ne se sont point seuls préoccupés de la masse singulière des sarcophages de Sivaux. Comme l'Arioste attribuait les tombes d'Arles aux compagnons d'Agramant et de Roland (*Orl. fur.* c. XXXIX, st. 72), le vulgaire voyait dans la nécropole de Sivaux, des tombeaux descendus miraculeusement du ciel pour recevoir les soldats catholiques de Clovis. (Routh, p. IX, cf. Jean Bouchet, *Les Annales d'Aquitaine,* 2e partie, ch. 2, éd. de 1644, p. 64.)

[2] Siauve, p. 12 et 13.

[3] Routh, p. XXII et XXIII.

[4] Voir, entre autres, *Autun archéologique,* p. 189, 190, 201.

[5] Siauve, pl. IV.

comme les cimetières de Trèves[1], la nécropole de Sivaux appartenait aux idolâtres avant que de servir aux chrétiens.

A quel temps faut-il attribuer, dans ce lieu, les premières tombes des fidèles? Doit-on, avec Mongez, les faire remonter à une ancienne époque? Faut-il, comme Siauve et Millin, les attribuer au IX[e] siècle? J'ai, pour me guider, les noms suivants, inscrits sur cinq tombeaux, les seuls dont il m'importe de rechercher l'âge :

AMADA[2] MARIA PIENTIA[3] SANCIA[4] VLFINO[5]

Ces noms, gravés en gros caractères et constituant toute l'épitaphe, se rattachent, par ce double détail, à une famille d'inscriptions particulière à l'ouest de la Gaule et qui appartient au VI[e] siècle. Le monogramme ☧ tracé en tête de l'une de ces légendes[6], et que je retrouve ici sur la tombe de Maria, ne persiste pas, dans notre pays, au delà des années 525 ou 540[7]. La forme des sarcophages d'Ulfino et de Pientia[8] se retrouve à Rom pour celui de Lupicina[9], dont l'inscription ne semble point, par sa formule[10], postérieure aux premières années du VI[e] siècle. J'ajoute que la présence d'un seul nom germanique contre quatre d'autre forme me paraît de plus, pour les tombes de Civaux, indiquer une époque où la fusion entre les conquérants et les vaincus n'était point encore accomplie dans la Gaule[11].

[1] Voir ci-dessus, t. I, p. 380. On remarquera que toutes les tombes n'étaient point orientées (Siauve, p. 57).

[2] *Amanda.*

[3] C'est la légende où Siauve a lu MEANTIE (p. 30).

[4] *Sancta?*

[5] J'ai sans doute à peine besoin de m'arrêter à l'opinion singulière qui a fait d'Ulfino l'abrégé des mots «ultima finis omnium.» Ulfinus est un nom germanique bien connu. Ce fut, entre autres, celui d'un guerrier franc qui suivit Childebert en Espagne. (*Vita S. Eusicii,* dans Duchesne, t. I, p. 534.)

[6] Ci-dessous, n° 581 R.

[7] Voir ma Préface.

[8] Le premier est figuré par Siauve, pl. I; M. le curé de Sivaux a bien voulu m'adresser un croquis du second.

[9] Voir ma planche n° 467, et de plus les dessins des tombeaux de Sivaux, par M. Thiollet. (*Bull. monum.* t. XXIII, p. 265, 266.)

[10] Voir ma Préface.

[11] Au IX[e] siècle, époque à laquelle Siauve et Millin reportent nos inscriptions, les chartes du Poitou n'offrent plus, pour ainsi

Un dernier détail me porte à voir, dans les légendes lapidaires de Sivaux, des monuments d'une époque plus ancienne que ne l'ont pensé Siauve et Millin; c'est l'antiquité remarquable de la pierre d'Æternalis [1], trouvée dans le même lieu, et qui montre qu'au milieu de contrées dépourvues d'inscriptions chrétiennes Sivaux a possédé, par un rare privilége, des épitaphes de nos premiers fidèles.

Je dois à la bienveillance de M. l'abbé Auber et de M. le curé de Sivaux des estampages et des dessins des tombes dont je viens de parler.

EXOUDUN.

576 F.

B. Fillon, *L'art de terre chez les Poitevins*, p. 31.

IN . HOC . TVMVLO . BONE . MEMOR
IE . MARINIANVS . MONVCHVS .
QVI . VIXIT . ANNVS . LXXIII . TIT
VLV . POSVIT . GENEROSVS

Cette inscription a été relevée par le savant B. Fillon dans les notes manuscrites de M. d'Orfeuille de Saint-Maixent. Comme l'épitaphe de Jovinus [2], et pour les mêmes motifs, elle me paraît appartenir à la fin du ve siècle.

L'*u*, si souvent substitué à l'*i*, tient rarement la place de l'*a*. *Monuchus* me semble donc être écrit ici pour *Monichus*, que nous retrouvons sur un marbre de Lyon [3].

---

dire, que des noms de forme germanique. (Redet, *Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers*, chartes de 808 à 894, dans les *Mémoires de la Société des antiq. de l'Ouest*, 1847.) Voir dans les *Mém. de la Soc. des ant. de Fr.* t. XXVIII, ma Note sur le rapport de la forme de noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne.

[1] Ci-dessus, n° 576.

[2] Ci-dessus, n° 575 D.

[3] N° 73; cf. n° 91, MONISTIRIVM. et ci-dessus, p. 55, « timulo. »

ROM.

577.

De Caumont, *Bulletin monumental*, 3e série, t. II, p. 602; — voir mes planches, n° 456.

GVMMAREDVS
✝

Inscription d'un tombeau conservé au musée de Niort.

La dernière syllabe du nom de Gummaredus est gravée en surcharge.

578.

De Caumont, *Bullet. monum.* 3e série, t. II, p. 602; — voir mes planches, n° 467.

LOPECENA
ET DEDIMIA
HIC REQVIESCENT
IN PACE

Même musée. S'il n'y a point, ici, faute matérielle du graveur dans le mot *requiescent*, les deux chrétiennes de Rom auraient, de leur vivant, fait préparer leur tombeau[1].

SAINTES.

579.

Bulletin monumental, t. X, p. 494 et suivantes; — Letronne, *Mémoire sur une sépul-*

[1] Cf. mes nos 400 A et 479. Un certain nombre de nos inscriptions donne la formule *Hic requiescet;* mais l'échange si fréquent des voyelles *i* et *e* ne permet point de juger si, dans ces cas, il s'agit du futur ou du présent.

ture chrétienne découverte dans l'église de Saint-Eutrope, à Saintes; — *Recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques trouvées dans l'église souterraine de Saint-Eutrope de Saintes;* — J. Marion, *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, p. 12; — Grégoire de Tours, *Le livre des miracles*, etc. traduction de M. Bordier, t. I, p. 161; — Bolland. t. IX, oct. p. 90; — voir mes planches, n° 471.

ЄVTROPIVS

On a beaucoup écrit sur le petit sarcophage où se lit ce nom, et qui contient les ossements de deux adultes et ceux d'un nouveau-né. La commission ecclésiastique de Saintes et l'illustre Letronne ont démontré que la plus grande partie de ces restes appartient à saint Eutrope. Des textes des *Acta Sanctorum*[1] et du martyrologe de Du Saussay[2], qui témoignent de la réunion du corps de sainte Eustelle à celui du martyr, semblent permettre d'attribuer à cette vierge la seconde part des ossements. MM. Gaboreau, Pallu du Parc[3] et Letronne ont tenté d'expliquer la présence des autres en rappelant que des restes semblables ont parfois été placés dans des sépultures saintes.

« Sarcophage et inscription, dit le savant académicien, tout peut et « même doit remonter à l'époque où le corps de saint Eutrope fut sous- « trait par sainte Eustelle aux profanations des païens, » c'est-à-dire au temps même du martyre, d'après le texte des *Acta Sanctorum*. M. le vicaire général Gaboreau a fait observer avec raison que l'exiguïté du sarcophage ne peut permettre cette supposition[4]. L'auge de pierre ne mesure, en effet, à l'intérieur, qu'une longueur de 1^{m},01 sur 0,62 de largeur et 0,42 de hauteur[5]. Elle n'aurait donc pu recevoir un corps humain, auquel, d'après le martyrologe de Du Saussay, on aurait joint presque aussitôt un second cadavre, celui de sainte Eustelle[6]. Il faut

[1] *Acta Sanct.* April. t. III, p. 735 E.

[2] *Martyrol. gallic.* XXI maii.

[3] *Recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques trouvées dans l'église souterraine de Saint-Eutrope de Saintes*, 1re partie, p. 80; 2e partie, p. 39, 40, 41 et 60.

[4] *Recueil*, etc. 1re partie, p. 33.

[5] *Id.* p. 6.

[6] *Martyrol. gallic.* XXI maii.

donc plutôt, si rien ne s'y oppose d'ailleurs, reporter notre monument à l'époque de la translation dont parle Grégoire de Tours[1].

Reste la question paléographique, pour laquelle j'éprouve quelque embarras, car on n'a pu me faire voir, lors de mon passage à Saintes, l'inscription que Letronne lui-même n'a connue que par un *fac-simile*[2]. A quelle époque remonte-t-elle? A l'âge même du martyre, comme l'a pensé le savant académicien, malgré la rareté de la lettre Є sur les monuments latins du haut empire? Date-t-elle de la fin du VIe siècle, c'est-à-dire du temps où l'évêque Palladius ouvrit la sépulture du saint? Doit-on, avec les membres de la commission ecclésiastique de Saintes, les seuls qui aient vu la légende, y reconnaître des caractères carlovingiens[3]? Ces points me paraissent encore à étudier, et la vue du monument lui-même serait ici d'un grand secours. Je me borne donc à faire observer que les sarcophages de pierre trouvés dans le pays et portant pour toute inscription, comme celui de Saintes, un nom en grosses lettres, semblent appartenir au VIe siècle ou au début du VIIe[4]. J'ajoute que, sur nos monuments chrétiens à date certaine, l'Є lunaire ne se montre pas avant l'année 527[5].

580.

Fortunat, I, XIII; — Barthius, *Adversaria*, p. 562; — Lecointe, *Ann. eccl. Franc.* t. II, p. 11; — Du Cange et Forcellini, v° *Interrasilis;* — Mabillon, *Liturg. gallic.* l. III, n° 16, p. 187; — Ém. David, *Histoire de la peinture au moyen âge*, éd. de 1842, p. 53; — U. Maynard, *De S. Fortunato et postrema latinæ poesis ætate*, p. 111; — De Fleury, *Histoire de sainte Radegonde*, p. 204.

QVANTVS AMOR DOMINI MANEAT TIBI PAPA LEONTI
QVEM SIBI IAM SANCTI TEMPLA NOVARE MOVENT[6]

[1] *De glor. Mart.* LVI.

[2] *Recueil,* etc. 2e partie, p. 81.

[3] *Recueil,* etc. 1re partie, p. 2, 12 et 14. Cf. *Bulletin monumental,* t. X, p. 494.

[4] Nos 577 et 581 A et 581 R.

[5] Voir ma Préface.

[6] Mss. du Vatican : *Monent.*

EVTROPII ILLA ETENIM[1] VENERANDI ANTISTITIS AVLA
CORRVERAT[2] SENIO DILACERATA SVO
NVDATASQVE TRABES PARIES VACVATVS HABEBAT
PONDERE NON TECTI SED MALE PRESSVS AQVIS
NOCTE SOPORE LEVI CVIDAM VENIENTE MINISTRO
INSTAVRATOREM TE DOCET ESSE SVVM
PRO MERCEDE TVI MERVIT MAGIS ILLE MONERI
O FELIX DE QVO FIT PIA CVRA DEO
NVNC MELIORE VIA VIRVIT RENOVATA VETVSTAS
ET LASSAE FABRICAE FLOS REDIVIVVS ADIT
AETAS ACCESSIT TAMEN[3] HAEC IVVENESCIT HONORE
VNDE SENEX FIERET IVNIOR INDE REDIT
HIC SCALPTAE CAMERAE DECVS INTERRASILE PENDET
QVOS PICTVRA SOLET LIGNA DEDERE IOCOS
SVMPSIT IMAGINEAS PARIES SIMVLANDO FIGVRAS
QVAE NEQVE TECTA PRIVS HAEC MODO PICTA NITENT
VRBIS SANCTONICAE PRIMVS FVIT ISTE SACERDOS
ET TIBI QVI REPARAS IVRE PRIORA DEDIT
CVM SVA TEMPLA TENET SANCTVS HABITANDO QVIETE
INSTAVRATORI REDDIT HONORE[4] VICEM

J'ai plus d'une fois exposé, dans le courant de ce travail, les motifs qui me déterminaient à regarder comme de véritables monuments épigraphiques les pièces où Fortunat décrit les magnificences de nos églises[5]. Si des considérations, à mes yeux convaincantes, m'ont souvent enhardi à avancer une semblable nouveauté, c'est vainement, je l'avoue, que je cherche, dans le texte même du petit poëme que l'on

[1] Mss. du Vatican : *Eutropitis enim.*

[2] Luchi : *Corruat et.*

[3] Mss. du Vatican : *Accessit sed hæc.* Édition de Venise : *Accessit sed et hæc.*

[4] Mss. du Vatican : *Amore.*

[5] T. I, p. 225, 248, 250, 263, 296.

vient de lire, une raison qui m'autorise pleinement à le classer parmi les légendes murales. Pour justifier ma détermination, je ne saurais invoquer que la forme descriptive du huitième distique[1] et la parfaite ressemblance de la pièce avec celles du même poëte dont la destination ne m'a point paru douteuse[2]. J'ajouterai que souvent les anciennes inscriptions des églises ne présentent pas en elles-mêmes un caractère assez tranché pour en permettre l'attribution, si des circonstances spéciales ne venaient la mettre hors de doute.

On remarquera ici la mention, si fréquente chez les anciens, d'ordres célestes reçus dans un songe, et la description des sculptures en bois et des peintures qui décoraient les basiliques mérovingiennes.

Leontius, dont la femme Placidina descendait de l'empereur Avitus et de Sidoine Apollinaire, était évêque métropolitain de Bordeaux[3]. Une autre pièce de Fortunat nomme la ville de Saintes parmi celles où il éleva des temples au Seigneur[4].

Grégoire de Tours consacre un chapitre spécial à saint Eutrope, évêque de Saintes et martyr[5].

581.

Fortunat, I, XII; — *Gallia christiana*, p. 1057; — Ém. David, *Histoire de la peinture au moyen âge*, éd. de 1842, p. 53; — Maynard, *De S. Fortunato et postrema latinæ poesis ætate*, p. 110; — De Fleury, *Histoire de sainte Radegonde*, p. 205.

DIGNA SACERDOTIS BIBIANI TEMPLA CORVSCANT
QVO SI IVSTA PETIS DAT PIA VOTA FIDES
QVAE PRAESVL FVNDAVIT OVANS EVSEBIVS OLIM
NE TAMEN EXPLERET RAPTVS AB ORBE FVIT

[1] Voir ci-dessus, p. 249, 250.

[2] On remarquera en outre la forme commune des intitulés de toutes ces pièces.

[3] Sirmond, *Notæ ad Sid. ep.* III, VIII.

[4] I, XV.

[5] *De glor. Mart.* LVI.

CVI MOX EMERIVS SVCCESSIT IN ARCE SACERDOS
SED COEPTVM[1] VT STRVERET FERRE RECVSAT ONVS
QVI PRECIBVS COMMISIT OPVS TIBI PAPA LEONTI
CVIVS AD HOC VOTVM IVGITER INSTAT AMOR
VLTRO TALE DECVS TIBI SE SERVAVIT AGENDVM
NEC NISI TV FVERAS QVI LOCA SACRA DARES
O MERITVM IVSTI MANSVRVM IN LVCE PERENNI
PER QVEM SE CVPIVNT TEMPLA VERENDA COLI
SACRA SEPVLCRA TEGVNT BIBIANI ARGENTEA TECTA
VNANIMIS TECVM QVAE PLACIDINA DEDIT
QVO SVPER EFFVSVM RVTILANS INTERMICAT AVRVM
ET SPARGVNT RADIOS PVRA METALLA SVOS
INGENIO PERFECTA NOVO TABVLATA CORVSCANT
ARTIFICEMQVE PVTES[2] HIC ANIMASSE FERAS
SED CVI VOS ANIMO DONARIA TANTA DEDISTIS
HIC AGAT VT VOBIS STET DIVTVRNA SALVS
NEC DVBITENT QVI DIGNA FERVNT SIBI MAGNA REPENDI
PRAEMIA DVM PROPRIIS[3] REDDAT[4] OPIMA DEVS

Pour justifier l'admission de cette pièce au nombre des monuments épigraphiques, je ne puis que renvoyer le lecteur aux nombreux débuts d'inscriptions que j'ai déjà réunis, et sur lesquels semblent calqués le premier et le treizième vers de notre petit poëme[5].

La basilique de Saintes était située dans le faubourg. D'éclatants miracles s'accomplissaient à la tombe de l'illustre confesseur[6].

[1] Ed. Paris : *Sed comptum pro parvis reddit.*

[2] Mss. du Vatican : *Putas.*

[3] Mss. du Vatican : *Dum quoque.*

[4] Ed. Venet. : *Dumque simul propriis reddit opima Deus.*

[5] Ci-dessus, Dissert. n° 185 (t. I, p. 249). Cf. *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 85 : MARMORIBVS SCVLPTIS MICAT HAEC DOMVS VNDIQVE PVLCHRIS.

[6] Gregor. Turon. *De gloria Confessorum*, c. LVIII.

Cette pièce, comme celle qui précède, donne de curieux détails sur le mode d'ornementation des édifices religieux au VIIe siècle.

NEUVICQ-SOUS-MONTGUYON.

581 A à 581 R.

L'abbé Lacurie, *Bull. monum.* 3e série, t. VII, p. 366, et t. VIII, p. 33; — l'abbé Rainguet, *Notice sur le cimetière de Neuvicq-sous-Montguyon;* — voir mes planches, n°s 479 à 482.

Une tranchée faite, en 1861, à Neuvicq-sous-Montguyon, près de Jonzac, pour établir un chemin vicinal, a mis au jour environ trente cercueils de pierre, dont quelques-uns à deux places, superposés sur deux et trois rangs et tous orientés; leurs couvercles, taillés en forme de toit, présentent deux et quelquefois quatre pentes. Plusieurs d'entre eux portent sur l'une de leurs faces un nom grossièrement gravé en lettres de grandes dimensions.

Dix-sept inscriptions ont été relevées par M. le curé de Neuvicq et par les savants abbés dont je cite les notices. Quatre épitaphes me sont connues par des estampages que reproduisent mes planches, sept autres par les copies suivantes, qui me paraissent faites un peu rapidement :

+ EΛ⊥ICIΛI   IN3ABERT

MALARIA   ARCILLIND

LOBASIO   EMAANO

+ ATVO

Ces épitaphes donnent les noms de ✝ ATVO, ARCILLIND[1], AVDOMARA, DOLENA, DONEILLA, EMAANO[2], ✝ EVTVCIV, gravé à rebours,

[1] Ou ARCILLINO. Les deux formes sont également admissibles.

[2] Ou EMAQVO (*Bull. mon.* VIII, 34), qui me semble plus probable. Je trouve en effet dans les vieux textes *Amacho* et *Emicho.* (*Monumenta Boica*, XXIX et XXXI.)

IVCVNDV, INGOBERTO, . . . IRVNA[1], LEONARDO, LOBASIO, MACARIA, OMARTVNO, RVMA, SCHORILIO[2], SEMARNO, ☧ VIRINA.

Le tombeau de Dolena renfermait une fibule dorée, ciselée et ornée de neuf pierres; on y a trouvé également un ceinturon dont le cuir était recouvert d'une plaque d'argent gravée. D'autres tombes contenaient des vases en terre non vernissée, une lame d'épée, des débris de verroteries d'une grande délicatesse et deux petits bronzes de Constantin le Grand et de Magnence. Ces monnaies ont eu cours dans la Gaule, on le sait, durant une longue période; il faut donc se garder d'y chercher un élément de date. J'en vois un plus certain dans la présence simultanée de la croix et du monogramme ☧ précédant les noms, puisque la statistique nous montre le premier de ces signes à compter de 503, le second jusqu'en 525 ou 540[3]. Les détails paléographiques confirment ces données; les E carrés apparaissent en effet sur nos marbres en 506, les ◇ en 628[4], et la forme exceptionnelle du G dans le nom d'Ingobertus se retrouve sur une inscription de Narbonne qui présente tous les caractères du VI[e] siècle[5].

La plupart des noms germaniques gravés sur les tombeaux de Neuvicq-sous-Montguyon présentent des formes nouvelles issues de radicaux bien connus. La suppression de l'S final dans EVTVCIV et IVCVNDV, qui ont conservé l'V de la dernière syllabe, la substitution dans les autres vocables de l'O à cette lettre, annoncent, dès le VI[e] siècle, un acheminement vers les formes de notre langue[6].

Plusieurs tombes de Neuvicq ont été brisées et employées à ferrer

[1] Ou IRLINA (*Bull. mon.* VIII, 34), qui rappelle le nom d'*Erlin*. (*Codex Laureshamensis diplomaticus*, n° 273.)

[2] Ce nom a été lu par M. le curé de Neuvicq sur une tombe qui a été détruite. Il semble permettre d'accepter la forme ESCVRILIO, que nous avons vue à Trèves (ci-dessus, n° 247), et qui aurait existé parallèlement à celles de *Scupilio* (ci-dessus, n° 379) et *Escupilio* (*Conc. Aurel.* IV, a° 541).

[3] Voir ma Préface.

[4] Voir ma Préface.

[5] N° 616 A. Le début de l'inscription, la croix qui en précède la première ligne, l'indiction qui lui sert de date, concourent à lui assigner cet âge. (Voir, au sujet de ces divers caractères, les observations consignées dans ma Préface.)

[6] Voir ma Préface.

le chemin dont le tracé les a fait découvrir; toutes eussent été probablement détruites sans le zèle de M. le curé de Neuvicq. Le cimetière, qui n'a été touché que sur un point, paraît avoir une certaine étendue. Sur la demande de M. Lacurie, la Commission archéologique de la Charente-Inférieure a voté des fonds pour opérer, sur ce point, des fouilles régulières.

Je dois à ce savant ecclésiastique et à M. l'abbé Rainguet les empreintes et les renseignements dont j'ai fait usage.

PÉRIGUEUX.

582.

Fortunat, IV, VIII; — *Gallia christiana*, t. II, p. 1450; — Le Cointe, *Annales*, t. I, p. 402; — Ém. David, *Histoire de la sculpture antique*, p. 290; — L. Dessalles, *Établissement du christianisme en Périgord*, p. 84.

SI TERRENA SACER QVONDAM TIBI CVRA FVISSET
CARMINE PLVS LACRYMAS QVAM MODO VERBA DAREM
SED QVIA TV MVNDVS NEC SVNT TIBI CRIMINA MVNDI
NOS GAVDERE MONES QVI SINE MORTE MANES
ANTISTES PIETATE CALENS VENERANDE CRONOPI
MEMBRA SEPVLCRA TEGVNT SPIRITVS ASTRA TENET
ORDO SACERDOTVM CVI FLVXIT VTROQVE PARENTE
VENIT AD HAEREDEM PONTIFICALIS APEX
HVNC TIBI IVRE GRADVM SVCCESSIO SANCTA PARAVIT
VT QVASI IAM MERITO DEBITVS ESSET HONOR
NOBILIS ANTIQVO VENIENS DE GERMINE PATRVM
SED MAGIS IN CHRISTO NOBILIOR MERITO
SIC VVLTV SEMPER PLACIDVS SEV MENTE SERENVS
PECTORE SINCERO FRONS SINE NVBE FVIT

CVIVS AB ELOQVIO NECTAR PER VERBA FLVEBAT
VINCERES VT DVLCES ORE RIGANTE FAVOS
NVDORVM TV VESTIS ERAS ALGENTIS AMICTVS
QVI AD TVA TECTA FVGIT[1] TECTVS ET IPSE REDIT
DIVITIAS OMNES INOPVM SVB VENTRE LOCASTI
VNDE TIBI SEMPER VIVA TALENTA MANENT
ESVRIENS EPVLVM SITIENS TE SVMERE POTVM
CERNERE TE MERVIT TRISTIS ET EXVL OPEM
IMPLESTI PROPRIIS VIDVATAM CIVIBVS VRBEM
VIDERVNTQVE SVOS TE REDIMENTE LARES
QVAM LVPVS A STABVLIS TVLERAT FRENDENTE[2] RAPINA
TE PASTORE GREGI[3] REDDITA PLAVDIT OVIS
TEMPLA EXVSTA CELER REVOCASTI IN CVLMINE PRISCO
HINC TVA SED CAELIS STAT SINE LABE DOMVS
IPSE BIS OCTONO VIXISTI IN CORPORE LVSTRO
NVNC TIBI PRO MERITIS STET[4] SINE FINE DIES

Le caractère épigraphique de cette pièce me paraît démontré par le sixième vers, qui exprime d'ailleurs une pensée familière aux compositeurs d'inscriptions[5].

On est d'accord pour reporter à l'invasion des Goths, dont parle Sidoine Apollinaire[6], les maux publics que sut adoucir la charité de Chronopius[7].

Le mauvais goût du temps se montre dans les oppositions de mots MVNDVS — MVNDI, TECTA — TECTVS du troisième et du dix-huitième vers.

Chronopius figure, en 511 et 533, parmi les signataires des deux

[1] Mss. du Vatican et éd. de Venise : *fuit.*

[2] Éd. de Venise : *pendente.*

[3] *Ibid. : Gregis.*

[4] *Ibid.* et mss. du Vatican : *est.*

[5] Cf. ci-dessous, p. 388, Dissert. n° 594. Voir encore, pour l'idée finale, ci-dessus, t. I, p. 71.

[6] *Epist.* VII, VI.

[7] Voir les notes de Luchi sur cette pièce, et Savaron, *Notæ in Apoll. Sidon.* p. 431.

premiers conciles d'Orléans. On voit encore quelques vestiges d'une basilique élevée par ses soins en l'honneur de saint Front[1].

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE.

583.

Voir mes planches, n° 483.

POMPEIANI

Ce nom, qu'accompagnent le monogramme du Christ ☧ et une feuille ornée, est inscrit en lettres niellées sur une cuiller d'argent du musée de Bordeaux. Deux objets semblables existent encore dans cette collection et dans celle de M. J. Durand, architecte de la même ville. Tous deux portent le chrisme, qui figure également sur une autre cuiller d'argent trouvée en Suisse avec quelques bijoux dans un tombeau de Lonsonnium[2]. Une quatrième, acquise récemment par le musée du Louvre, présente un monogramme que le savant M. De Longpérier pense être celui d'Amalasonte.

L'usage d'inscrire sur ces objets le nom du propriétaire est d'ailleurs connu par ce legs de saint Rémi : « Remigiæ cochlearia tria quæ « meo nomine sunt titulata[3]... »

Je dois rappeler à cette occasion une découverte peu connue, faite près d'Aquilée à la fin du dernier siècle. On trouva en même temps un certain nombre de pièces d'argenterie, un fragment de couteau, une bulle et plusieurs cuillers, grandes et petites. Ces objets, dont le dessin a été donné par le P. Cortenovis[4], étaient ornés d'inscriptions et de fines gravures représentant des sujets chrétiens, l'Adoration des Mages,

[1] *Bulletin monumental*, t. I, p. 187.

[2] W. und L. Lindenschmit, *Das germanische Todtenlager bei Selzen in der Provinz Rheinhessen*, p. 53, 54, note de M. Troyon.

[3] Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 83. Cf. Frodoard, *Historia Remensis Ecclesiæ*, I, XVIII et XXIII.

[4] *Sopra una iscrizione greca d'Aquileja, con i disegni di alcune altre antichità*. Bassano, 1792, in-8°.

le Sacrifice d'Abraham, le Baptême du Christ, puis les membres de la riche famille à laquelle appartenaient ces pièces, avec les légendes : EVSEBIORVM DIGNITAS, EVSEBI SENESCAS CVM DIGNITATE, EVSEBI PERFRVARIS DIGNITATEM TVAM. Plus riches que celles de Bordeaux. les cuillers d'Aquilée les rappellent néanmoins par la forme générale et par le mode d'attache de la coquille. Toutes me paraissent également appartenir au v[e] siècle.

On trouve des exemples de niellage sur un anneau d'or mentionné dans un testament mérovingien[1], sur une croix de même métal offerte par Constantin à la basilique de Saint-Pierre[2]. J'ai remarqué une très-antique application de ce procédé sur des chatons de bagues d'argent couverts d'hiéroglyphes et faisant partie de la collection de bijoux découverts en Sardaigne par M. Cara.

LA MONZIE SAINT-MARTIN.

Une notice publiée par M. Jouannet, dans l'Annuaire de la Dordogne[3], annonce qu'à la Monzie-Saint-Martin on a trouvé des sépultures antiques, et que le couvercle de l'une des tombes portait, « en « mauvais caractères romains, CHRIS, abrégé du mot *Christus*. » M. l'abbé Audierne est désigné, dans un autre mémoire, comme ayant pris part à la découverte[4]; j'ai réclamé de sa bienveillance des renseignements complémentaires au sujet de l'inscription signalée. Le savant prêtre veut bien me faire savoir qu'il n'a point été trouvé d'épitaphe chrétienne à la Monzie, mais seulement un sarcophage sur le couvercle duquel était gravé, avec des colombes et des pampres, le monogramme du Christ ☧.

---

[1] « Baselicæ Domni Stefani anolo aureo « nigellato, valente sol. quatuor, dari volo. » (Pardessus, *Diplomata*, II, 256.)

[2] Anast. Bibl. *In sanctum Sylvest.* a° 314. Voir encore Du Cange, v° NIGELLUM.

[3] 1835, p. 181-200.

[4] Ch. Des Moulins, *Documents relatifs à la faculté germinative conservée par quelques graines antiques.*

BORDEAUX.

583 A.

Baudelot de Dairval, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. III, p. 260; — Venuti, *Dissertations sur les anciens monuments de Bordeaux*, p. 47; — *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, pl. XXIX et p. 624; — voir mes planches, n° 468.

. . . . C PAV. . AIAA?



. . . . . *Aucilia Pascasia, aiutit Spirtus S(anctus.)* Découvert en 1715, dans le cimetière de l'église collégiale de Saint-Seurin, ce fragment a été envoyé par l'abbé Bignon à M. De Courson. Venuti, qui en a publié le dessin en 1754, dit qu'il n'a pu retrouver l'original.

L'inscription d'Aucilia Pascasia est précieuse à plus d'un titre : au point de vue paléographique, si notre copie est exacte, car la forme de l'A est de tradition antique[1] et peu répandue sur les monuments de l'époque chrétienne[2]; pour le mot AIVTIT (*adjuvet*), qui, en représentant le parler vulgaire au v[e] siècle, témoigne de la persistance des formes primitives dans cette couche inférieure des idiomes dont sont nées les langues modernes[3]. C'est un point sur lequel j'ai déjà appelé

[1] Fabretti, III, LV, LVI; Lupi, *Ep. Sev.* p. 91; Maffei, *Mus. Ver.* p. 470.

[2] Je la retrouve sur une inscription de Rome. (Perret, *Catac.* tome V, planche LXX, n° 5.)

[3] Voir, pour la forme AIVTIT, ma Dissertation n° 230, t. I, p. 336. La suppression de l'*i* dans SPIRTVS rappelle aussi les syncopes qui se remarquent dans les monuments de la latinité primitive (p. 337), de même que sur les marbres chrétiens (Reines. XX, 87 : DOMNI; Bosio, p. 437 : MARTVS; Marini, *Arvali*, p. 171 : SOLDV, etc.) et dans les langues néolatines.

l'attention du lecteur[1]. SPIRTVS donne de plus la forme dont les commentateurs ont supposé l'emploi dans des vers où, sans cette syncope, il y aurait faute de prosodie[2].

L'épitaphe de Bordeaux est surtout remarquable par l'invocation du Saint-Esprit, dont le nom figure si rarement sur les monuments de l'épigraphie privée.

584.

Gabriel de Lurbe, *Chronique bourdeloise*, éd. de 1703, p. 46; — Gruter, 1052, 1; — Fleetwood, 386, 2; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. II, p. 15.

D . M .
DIVIXTA . PATERNINI AN
CILLA . D . DEFVNTA
ANNO XXI

Malgré la présence des sigles D.M, les trois derniers éditeurs de cette inscription et Séguier, dans son *Index*, l'ont donnée pour chrétienne, expliquant sans doute par *Dei* le D qui suit le mot ANCILLA. Je n'enregistre que sous toutes réserves ce monument, trouvé, comme nous l'apprend de Lurbe, avec cinq épitaphes évidemment païennes.

585.

Fortunat, IV, IX; — *Acta Sanctorum*, t. IV aug. p. 443; — *Gallia christ.* III, 792; — Le Cointe, I, 601; — Liruti, *Notizie de' letterati del Friuli*, t. I, p. 132; — Maynard, *De S. Fortunato*, p. 23.

VLTIMA SORS AVIDO GRAVITER PROPERAVIT HIATV
PASTOREM RAPIENS QVI FVIT ARMA[3] GREGIS

[1] Dissertation n° 230, tome I, p. 335-338.

[2] Juvencius, p. 371; Dracontius, p. 223, éd. Arevalo. On trouve aussi dans Boldetti, p. 418, la syncope ISPIRTO.

[3] Ms. du Vatican : *arca*.

HOC RECVBANT TVMVLO VENERANDI MEMBRA LEONTI
QVO STETIT EXIMIVM PONTIFICALE CAPVT
QVEM PLEBS CVNCTA GEMENS CONFVSA VOCE REQVIRIT
HINC PVER HINC IVVENIS DEFLET ET INDE SENES
DEFENSORIS OPEM HIC OMNIS PERDIDIT AETAS
ET QVANTVM COLVIT NVNC LACRYMANDO DOCET
NEMO VALET SICCIS OCVLIS MEMORARE SEPVLTVM
QVI TAMEN IN POPVLO VIVIT AMORE PIO
EGREGIVS NVLLI DE NOBILITATE SECVNDVS
MORIBVS EXCELLENS CVLMINE PRIMVS ERAT
HIC PIETATE NOVA CVNCTIS MINOR ESSE VOLEBAT
SED MAGIS HIS MERITIS ET SIBI MAIOR ERAT
QVO PRAESENTE VIRO MERVIT DISCORDIA PACEM
EXPVLSA RABIE CORDA LIGABAT AMOR
ECCLESIAE TOTVM CONCESSIT IN ORDINE CENSVM
ET TRIBVIT CHRISTO QVOD FVIT ANTE SVVM
AD QVEM PAVPER OPEM PRETIVM CAPTIVVS HABEBAT
HOC PROPRIVM REPVTANS QVOD CAPIEBAT EGENS
CVIVS DE TERRIS MIGRAVIT AD ASTRA FACVLTAS
ET PLVS ISTE DEO QVAM SIBI VIXIT HOMO
CORDIS IN AMPLEXV RETINENS ET PECTORE PLEBEM
DICERET VT POPVLVM SE GENERASSE PATREM
NAMQVE SVOS CIVES PLACIDA SIC VOCE MONEBAT
CONFITERERIS[1] VT HVNC AD SVA MEMBRA LOQVI
INGENIO VIGILANS DIVES QVOQVE DOGMATE CHRISTI
ET MERVIT STVDIO MVLTIPLICARE GRADVM
LARGIOR IN DONIS ABSENS SIBI IVNXIT AMANTES
ET QVO NON FVERAT MVNERE NOTVS ERAT

[1] Éd. de Paris : *testareris*.

PRINCIPIBVS CHARVS HVIVSQVE AMOR VNICVS VRBIS
FESTINANS ANIMIS OMNIBVS ESSE PARENS
LVSTRA DECEM POLLENS SEPTEM QVOQVE VIXIT IN ANNOS[1]
MOX VRGENTE DIE RAPTVS AB ORBE FVIT
SED QVIS CVNCTA CANAT CVM TOT BONA SOLVS HABEBAT
NVNC VNO IN TVMVLO PLVRIMA VOTA IACENT
HAEC TIBI PARVA NIMIS CVM TV MEREARIS OPIMA
CARMINA THEODOSIVS PRAEBET AMORE TVVS

Le troisième vers de cette pièce suffit à établir qu'il s'agit ici d'une épitaphe réelle.

Leontius de Bordeaux figure en tête des évêques qui signèrent, en 541, au quatrième concile d'Orléans[2].

Au dernier vers, *Theodosius* montre une fois de plus que la prononciation des syllabes *eo* et *eu* se confondait[3]. Ce nom est sans doute, comme l'a remarqué Luchi, celui du personnage qui avait élevé la tombe de Leontius.

586.

Fortunat, IV, x; — *Gallia christiana*, t. II, p. 794; — Baronius, *Annales* cum notis Pagii, t. X, p. 253; — Savaron, *Notæ in Sidon. Carmina*, p. 173; — Lecointe, *Annales eccles. Franc.* t. I, p. 601, t. II, p. 89; — Rutilius Numatianus, ed. 1687, p. 66 des notes de Castalius; — Maynard, *De sancto Fortunato*, p. 34.

OMNE BONVM VELOX FVGITIVAQVE GAVDIA MVNDI
PROSPERITAS HOMINVM QVAM CITO RAPTA VOLAT

[1] Ms. du Vatican : *vixit in annis*. Cette dernière forme se retrouve sur un marbre de Rome : EGIT AVTEM VITAM IN ANNIS LVIII. (Bosio, p. 565.)

[2] «Leontius in Christi nomine episcopus «Ecclesiæ Burdegalensis, consensi cum uni«versis comprovincialibus meis, indic«tione IV, Basilio V. C. consule.»

[3] Voir notre tome I, p. 91, note 2, et ci-dessus, t. II, p. 327.

MALLVERAM POTIVS CVI[1] CARMINA FERRE SALVTIS
PERVERSO VOTO FLERE SEPVLCRA VOCOR
HOC RECVBANT TVMVLO VENERANDI MEMBRA LEONTI
QVEM SVA PONTIFICEM FAMA SVB ASTRA LEVAT
NOBILITAS ALTVM DVCENS AB ORIGINE NOMEN
QVALE GENVS ROMAE FORTE SENATVS HABET
ET QVAMVIS CELSO FLVERET DE SANGVINE PATRVM
HIC PROPRIIS MERITIS CRESCERE FECIT AVOS
REGVM SVMMVS AMOR PATRIAE CAPVT ARMA PARENTVM
TVTOR AMICORVM PLEBIS ET VRBIS HONOR
TEMPLORVM CVLTOR TACITVS LARGITOR EGENTVM
SVSCEPTOR PEREGRVM DISTRIBVENDO CIBVM
LONGIVS EXTREMO SI QVIS PROPERASSET AB ORBE
ADVENA MOX VIDIT HVNC AIT ESSE PATREM
INGENIO VIVAX ANIMO PROBVS ORE SERENVS
ET MIHI QVALIS ERAT PECTORE FLENTE LOQVOR
HVNC HABVIT CLARVM QVALEM MODO GALLIA NVLLVM
NVNC HVMILI TVMVLO CVLMINA CELSA IACENT
PLACABAT REGES RECREANS MODERAMINE CIVES
GAVDIA TOT POPVLIS HEV TVLIT VNA DIES
LVSTRA DECEM FELIX ET QVATVOR INSVPER ANNOS
VIXIT ET A NOSTRO[2] LVMINE RAPTVS OBIT
FVNERIS OFFICIVM MAGNI SOLAMEN AMORIS
DVLCIS ADHVC CINERI DAT PLACIDINA TIBI

L'évèque Leontius II, dont nous avons déjà vu le nom[3], fut le successeur de Leontius I; il provoqua la réunion du concile de Saintes, où fut déposé Emerius[4], et mourut vers l'année 567.

[1] Ed. Paris. : *Mallem cui potius.*

[2] Ed. Paris. in marg. et Luchi : *auroræ.*

[3] Ci-dessus, n° 580.

[4] *H. Fr.* IV, xxvi; *Conc. Galliæ*, p. 1145.

Au début de l'épitaphe, Fortunat fait allusion à ses nombreuses épîtres en vers. La composition de cette pièce porte au plus haut degré la marque du laisser-aller qui caractérise les productions du saint évêque; le cinquième, le dixième, le onzième vers et le début du treizième, se retrouvent ailleurs dans ses œuvres[1]; le premier hémistiche du dix-huitième est emprunté à l'Énéide[2].

---

586 A.

A. Liabeuf, Congrégation de Saint-Maur, Correspondance, t. I, p. 5-8 (Résidu Saint-Germain, n° 1217, Bibl. imp. départ. des mss.); — De Lurbe et Fronton du Duc, *Chronique bourdeloise*, éd. de 1703, p. 6 et 183[3]; — Mabillon, *Acta SS. ord. Bened.* t. I, p. 546; — Venuti, *Monuments de Bordeaux*, p. 51; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéol. du midi de la France*, t. II, p. 201; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, p. 150; — J. Marion, *Notes d'un voyage dans le sud-ouest de la France*, p. 44; — voir mes planches, n° 490.

✝ HIC . REQVIECET . BONE .
RECORDATIONES . HVM
LIS . XPI . MOMMOLENVS
QVI VIXIT . ANNVS . *plus minus* ? SEPTVA
GENTA . APVD . QVEM . NVL
LVS . FVIT . DOLVS . MALVS
QVI . FVIT . SENE . IRA . IOCVNDVS
HOC . EST . ACCEPIT . TRANSITVM . SVV

[1] Ci-dessus, n° 585, v. 3; n° 197, v. 8; n° 3, v. 9; n° 556, v. 13. Le onzième vers a été copié, en 1062, par le rédacteur de l'épitaphe de Mainard, archevêque de Sens. (Bibl. imp. départ. des mss. coll. de Champagne, t. XLIII, f° 112 v°, et *Gall. christ.* t. XII, p. 38.)

[2] II, 274.

[3] Liabeuf cite, comme ayant publié cette épitaphe, l'un des continuateurs de De Lurbe, «M. Darnal, chambrier de Sainte-Croix de Bourdeaux, en la vie du mesme saint, laquelle il mit en lumière l'an 1618, dédiée à M. le cardinal de Sourdis.» Je n'ai pu me procurer cet écrit.

DIAE . VI . IDVS . AVGVSTAS . VBI FECIT . AGVSTA
DIES . SEPTĒ . ANNO V . REGNVM DOMNI
NOST̄ . CHLODOVEI . RĒG .[1]

Épitaphe autrefois conservée à Sainte-Croix de Bordeaux et « escrite, « nous dit Liabeuf, en un vieux marbre qui estoit proche du sépulchre « de saint Mommolin, avant qu'il fût translaté, en l'an 1646. » Ce tombeau, qui existait encore à la même église au siècle dernier, était de marbre noirâtre, et, suivant la mode mérovingienne, reposait sur quatre colonnettes[2].

Un antique martyrologe de l'abbaye de Fleury-sur-Loire porte cette mention : « VI idus augusti Burdegalis depositio S. Mummoli abbatis[3]. » Malgré une différence de nom peu importante à l'époque mérovingienne[4], et bien que l'épitaphe ne porte l'indication d'aucune fonction ecclésiastique, notre monument paraît appartenir à l'abbé de Fleury, désigné dans le martyrologe, et qui mourut à Sainte-Croix de Bordeaux, dans un voyage fait en Espagne pour accomplir un vœu[5]. La date de cette mort est incertaine, et la note chronologique qui termine l'épitaphe ne suffit pas à la fixer. Une tradition qui reporte à l'an 650 la fondation de l'abbaye de Sainte-Croix permettrait de regarder l'inscription comme postérieure à cette époque; mais cette donnée n'a rien de positif, et l'on s'est demandé si le titre *de Burdigalensi monacho*, qui précède, dans quelques anciens textes, le XXXIV[e] chapitre du livre IV de Grégoire de Tours, n'autoriserait pas à reporter plus haut l'établissement de ce monastère.

[1] J'ai reproduit la leçon donnée par Venuti. La copie d'André Liabeuf, que Mabillon paraît avoir suivie, est coupée autrement, et présente quelques légères différences, comme AVGVSTOS, au lieu d'AGVSTA.

[2] Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Sansas, qui connaît si bien les antiquités de Bordeaux. (Voir, pour les tombes portées sur quatre colonnettes, Mabillon, *Ann. Ben.* t. I, p. 622; Bulliot, *Essai sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. I, p. 67; ci-dessus, t. I, n[os] 209, 336 A, 386 A.)

[3] Mabillon, *loc. cit.*

[4] Cf. ci-dessus, t. I, p. 266; Sirmond, *Notæ ad Sidon.* Ep. VII, VI, p. 73, etc.

[5] Mabillon, *loc. cit.* et *Chronique bourdeloise*, p. 6.

Mabillon estime que le *Chlodovæus* de l'épitaphe peut être Clovis III. Venuti penche pour Clovis II. Il y a là une difficulté historique qu'il est plus facile d'indiquer que de résoudre.

On sait que, sous le sceptre des barbares, le clergé de la Gaule avait conservé l'usage de la loi romaine[1]. L'expression *dolus malus*, qui en est tirée et que je ne connais point dans les lois barbares suivies en Gaule, me semble donc devoir être remarquée sur la tombe d'un ecclésiastique. Elle se trouve dans la *lex romana Wisigothorum*, compilée par ordre d'Alaric pour les *provinciales* de ses États[2].

Je noterai encore ici la forme peu commune des abréviations numérales VI̊ et V̊[3] et la date du jour du mois accompagnant la supputation antique par les ides[4]. Les sigles qui précèdent le mot SEPTVAGENTA, et qui paraissent représenter la formule *plus minus*, ont autrefois donné lieu à une interprétation étrange. On avait cru y voir CCC, et l'on attribuait dès lors au saint une longévité de trois cent soixante et dix ans. Le fait avait même été consigné dans le bréviaire de Bordeaux, que le cardinal de Sourdis fit corriger, sur ce point, d'après l'avis du savant père Fronton du Duc[5].

587.

Fortunat, I, vi; — Baronius, *Annales* cum notis Pagii, t. X, p. 252, a° 566.

QVI CVPIT AETERNA SOCIARI IN SEDE BEATIS
HOS SIBI PARTICIPES PER PIA VOTA FACIT
NEC PATITVR DIFFERRE DIV QVOD OPORTET AGENDO
CVM BONA QVAE DEDERIT HAEC SVA LVCRA PVTET

[1] Voir ma Préface.

[2] Hænel, *Lex romana Wisigothorum*, p. 50.

[3] Cf. ci-dessus, t. I, p. 59.

[4] Voir, pour la forme de cette date, ci-dessus, t. I, p. 428.

[5] *Chronique bourdeloise*, p. 6 et 183; Venuti, p. 51.

CONDIDIT ERGO ARVIS DELVBRA LEONTIVS ALMA
TALIBVS OFFICIIS INTRET VT IPSE POLOS
MARTINI MERITIS ET NOMINE FVLTA CORVSCANT
QVEM CERTVM EST TERRIS SIGNA DEDISSE POLI
QVI LEPRAE MACVLAS MEDICATA PER OSCVLA PVRGANS
PACIS AB AMPLEXV MORBIDA BELLA TVLIT
HAEC TAMEN INGENIO SVNT AEDIFICATA PERITO
QVO NIHIL EGREGIVS GLORIA LAVDIS EGET [1]
ADDITVR AD SPECIMEN LOCVS IPSE QVOD EMINET ARVIS
ELATOQVE IVGO COLLE TVMENTE PATET
ALTIVS EDVCTO SVB SE TENET OMNIA DORSO
ET QVACVNQVE PETIT DELICIOSA VIDET
A LONGE VENIENS [2] OCVLO VICINVS HABETVR
IVNGITVR ASPECTV DISSOCIANTE LOCO
QVO FESSVS RAPITVR VISV INVITANTE VIATOR
SI PEDE DEFECERIT [3] LVMINE TRACTVS ADIT
QVAE PLACIDINA SACRIS ORNAVIT CVLMINA VELIS
ATQVE SIMVL CERTANT [4] HIC FACIT ILLA COLIT

Cette autre fondation de Leontius II [5] était placée sous l'invocation du saint illustre qui guérit, en les embrassant, les hideuses plaies d'un lépreux [6].

Le quatrième vers reproduit, d'une manière un peu obscure peut-être, cette pensée toute chrétienne, que les richesses employées en bonnes œuvres sont seules réellement acquises par le fidèle et lui amassent un trésor dans le ciel [7].

---

[1] Mss. du Vatican : *Quo nil egregius gloria laudis aget.*

[2] Mss. du Vatican : *A longe adveniens.*

[3] Éd. de Paris : *defuerit;* en marge : *defecit.*

[4] Mss. du Vatican et éd. de Venise : *Certantesque simul.*

[5] Cf. ci-dessus, n° 580.

[6] Sulp. Sev. *Vita S. Mart.* XIX.

[7] Voir ci-dessous, n° 633.

BORDEAUX?

588.

Fortunat, I, xi; — Bolland. t. IV oct. p. 923; — Launoi, *Opera*, t. II, p. 587 et 592; — H. de Valois, *Disceptatio de Basilicis*, p. 106; *Defensio Disceptationis de Basilicis*, p. 409; — *Gallia christiana*, t. VII, p. 17; — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 717; — Le Cointe, *Annales eccles. Franc.* t. I, p. 600, t. II, p. 14.

QVI CVPIS EGREGII STRVCTOREM NOSCERE TEMPLI
TAM PIA NON PATIAR VOTA LATERE TIBI
LONGIVS HINC OLIM SACRA CVM DELVBRA FVISSENT
ET PLEBS OB SPACIVM SAEPE TIMERET ITER
EXIGVAM DEDERAT HIC PRAESVL AMELIVS ARCEM
CHRISTICOLAM POPVLVM NEC CAPIENTE LOCO
QVO VITAE CLAVDENTE DIEM DEHINC PROLE GRADVQVE
VENIT AD HAEREDEM HOC OPVS ATQVE LOCVS
FVNDAVITQVE PIAM HANC PAPA LEONTIVS AVLAM
OBTVLIT ET DOMINO SPLENDIDA DONA SVO
QVAM VENERANDVS HABET PROPRIAM DIONYSIVS AEDEM
NOMINE SVB CVIVS SANCTIFICATA NITET
QVI FERVENTE FIDE CHRISTI SOLIDATVS AMORE
VERTICE SVPPOSITO COLLA SECANDA DEDIT
MEMBRORVM CONTEMPTOR ERAT CVPIENDO CORONAM
VILE PVTANS QVIDQVID FERRET AMORE DEI
VT MORITVRA CARO DONVM IMMORTALE PARARET
VVLNERA DILEXIT SED CARITVRA NECE
HOSTILI OCCVRENS GLADIO SE MISIT OLYMPO
VNDE MORI VOLVIT VOTA SALVTIS HABET

NEC ANGVSTA[1] PRIVS SVBTRAXIT FANA SACERDOS
HAEC NISI PERFICERET QVAE MODO CVLTA[2] PLACENT
ASSIDVE IN PRISCO PERAGENS CERIMONIA TEMPLO
DONEC RITE SEQVENS CONSOLIDASSET OPVS

Inscription[3] d'une basilique consacrée à saint Denys par Leontius II de Bordeaux[4], à la place d'un petit sanctuaire élevé par son prédécesseur Amelius. Launoy a pensé, sans raison, que cette église se trouvait à Paris, et non dans le diocèse de Bordeaux.

L'hémistiche VENIT AD HAEREDEM se lit dans une autre pièce de Fortunat[5].

589.

Fortunat, I, xiv; — Baronius, *Annales*, cum notis Pagii, t. X, p. 253, a° 566; — Le Cointe, *Annales eccles. Franc.* t. II, p. 15.

SVMMVS IN ARCE DEI PIA DONA LEONTIVS OFFERT
VOTIS IVNCTA SACRIS ET PLACIDINA SIMVL
FELICES QVORVM LABOR EST ALTARIBVS APTVS
TEMPORE QVI PARVO NON PERITVRA FERVNT

D'après l'intitulé de la pièce, *De Calice Leontii episcopi*, l'objet offert à Dieu par Leontius II et sa femme Placidine[6] serait un vase sacré. Les vers de Fortunat étaient sans doute inscrits sur le vase même, comme paraît le montrer la formule OFFERT, si fréquente dans les légendes dédicatoires[7].

Fortunat mentionne ailleurs des calices donnés et consacrés par le

[1] Ms. du Vatican, éd. de Paris et de Venise : *Nec congesta prius.*

[2] Al. *facta.*

[3] La formule par laquelle débute cette pièce me paraît devoir la faire ranger parmi les monuments épigraphiques. (Cf. ci-dessus, t. I, p. 225, 226.)

[4] Cf. ci-dessus, n° 580.

[5] IV, 1. (Ci-dessus, n° 197.)

[6] Cf. ci-dessus, n° 580.

[7] Cf. notre tome I, p. 256; *Gall. christ.* II, 953; De Longpérier, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1859, p. 70-72, etc.

même évêque[1]. On ne sait à quelle église appartenait celui dont on vient de lire l'inscription.

590.

Fortunat, I, x; — Bolland. t. VI jul. p. 515; — Le Cointe, *Annales eccles. Franc.* t. II, p. 13.

CVLMINA CONSPICVI RADIANT VENERANDA NAZARI
  CVIVS MEMBRA SOLVM[2] SPIRITVS ASTRA TENET
SEMINE TERRIGENO TERRENIS VSIBVS EXSORS
  IMMORTALE BONVM PVLVERE NATVS HOMO
NIL CARNALE VOLENS SED CHRISTI PRAEMIA POSCENS
  SANGVINE DE PROPRIO VICTIMA DIGNA DEO
HAEC TIBI TEMPLA SACER DEVOTA LEONTIVS OFFERT
  MAIOREMQVE SVAM HINC CVPIT ESSE DOMVM
HIC PRIVS ANGVSTO FABRICATA EST MACHINA GIRO
  QVO NEQVE TVNC POTERAT PLEBS VENERANDA CAPI
DEIECTAMQVE SOLO RVRSVS FVNDAVIT AB IMO
  ET DEDIT HAEC QVAE NVNC AMPLIFICATA PLACENT

Je n'hésite point à regarder comme une composition épigraphique cette pièce, que la formule du premier et du septième vers suffit à caractériser[3].

On ignore en quel lieu se trouvait la basilique consacrée par Leontius II[4] sous le vocable de l'un des saints qui portèrent le nom de Nazaire[5].

---

[1] L. I, c. xv.

[2] Toutes les éditions donnent *polum*, leçon évidemment fautive.

[3] Cf. ci-dessus, nos 185 et 581, et l'inscription qui précède.

[4] Voir n° 580.

[5] Bolland. t. II jun. p. 511 et 516; t. VI jul. p. 503; cf. Greg. Tur. éd. Ruinart, *De glor. Mart.* I, LXI.

SAINTE-CROIX-DU-MONT.

591.

Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. II, 1re partie, notes justificatives, p. 375 et pl. I; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 182; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, p. 149; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 224; — voir mes planches, n° 485.

DEPOSITIO ADELFI.....
ANORVM N̄ III MENSIVM.....
ET TRIDVO P̄ C̄ DOM̄ N̄TRI
HONORI AVGVSTI
SEX ☧ POSVIT
PATER MAVRVSIVS ET VRSA M?*ater?*

J'ai copié cette inscription au musée de Bordeaux. «Elle était, dit «M. Jouannet, encore en place, il y a quelques années, au pied des «coteaux de Viole, dans les vignes du Peyrat, près de la voie publique. «Elle était encastrée sur la grande face d'un tombeau construit en «moellons à chaux et à sable, et qui renfermait encore un squelette. «Le propriétaire, que ce monument gênait, le détruisit, transporta «l'inscription chez lui, et, pour l'utiliser, la plaça dans un mur, au-«dessus d'un évier; c'est là que je l'ai trouvée.»

Le mot *numero*, indiqué par une sigle dans cette épitaphe, se lit en toutes lettres sur d'autres marbres[1].

On remarquera les signes d'abréviation faits en forme d'accents[2].

L'inscription d'Adelphius appartient à l'an 405. Elle présente un bon type du style épigraphique de cette époque[3].

---

[1] Boldetti, p. 480; Muratori, 1752, 2; 1756, 7; ci-dessus, nos 390, 394, etc.

[2] Cf. ci-dessous, inscription n° 616 B.

[3] Voir ma Préface.

VERNEMETIS.

592.

Fortunat, I, ix; — Tillemont, *Hist. ecclés.* t. IV, p. 547; — Bolland. t. II jun. p. 168; — Baronius, *Annales*, cum notis Pagii, t. X, p. 205; — Le Cointe, *Annales eccles. Franc.* t. II, p. 14; — *Extraits des Essais historiques de D'Argenton sur l'Agenais*, par Joseph Labrunie, publiés par M. Ad. Magen, p. 39; — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, édit. de 1844, Introduction, p. cxxiv; — l'abbé Barrère, *Histoire religieuse du diocèse d'Agen*, t. I, p. 59, 137, 138; — Vicomte De Gourgues, *Noms anciens de lieux du département de la Dordogne*, p. 48.

CVLTORIS DOMINI TOTO SONVS EXIIT ORBE
NEC LOCVS EST VBI SE GLORIA CELSA NEGET
SED CVIVS MERITVM SCIMVS PERCVRRERE MVNDVM
HVIVS VBIQVE VIRI SVRGERE TEMPLA DECET
ECCE BEATA NITENT VINCENTI CVLMINA SVMMI
MVNERE MARTYRII QVI COLIT ASTRA POLI
PROMPTVS AMORE PIO QVAE PAPA LEONTIVS OLIM
CONDIDIT EXIMIO CONSOLIDATA LOCO
NOMINE VERNEMETIS VOLVIT VOCITARE VETVSTAS
QVOD QVASI FANVM INGENS GALLICA LINGVA REFERT
AVSPICII PRAEMISSA FIDES ERAT ANTE[1] FVTVRA
VT MODO CELSA DOMVS STARET HONORE DEI
HIC ETIAM SANCTVS DOMINI SVFFVLTVS AMORE
VIRTVTIS SVMMAE SIGNA TREMENDA DEDIT
NAM CVM TEMPLA DEI PRAESVL DE MORE DICAVIT
MARTYRIS ADVENTV DAEMONIS IRA FVGIT
REDDITVR INCOLVMIS QVIDAM DE PESTE[2] MALIGNA
CVI VIDISSE PII TEMPLA MEDELA FVIT

[1] Mss. du Vatican et éd. de Venise : *arce*. [2] Luchi : *parte*.

EMICAT AVLA POTENS DIVINO PLENA SERENO
VT MERITO PLACEAT HIC HABITARE DEO
NVNC SPECIE SVADENTE LOCI AC VIRTVTIS HONORE
EVOCAT HINC POPVLOS HINC DECVS INDE SALVS
QVI PLEBEM ACCENDIT VENERANDAE CONDITOR ARCIS
TALIBVS OFFICIIS PRAEMIA IVSTA METIT [1]

Le cinquième et le dix-neuvième vers, qui rappellent de nombreuses formules épigraphiques, me semblent permettre de classer cette pièce parmi les inscriptions d'églises [2].

On ne sait où se trouvait la basilique dédiée à saint Vincent [3]. J'ai cru utile d'en réunir la légende à celles des autres fondations de Leontius [4]. Les mots OLIM et METIT du septième et du derniers vers me paraissent indiquer que le pieux évêque était mort lorsque Fortunat écrivit ce petit poëme.

Deux autres pièces du même auteur reproduisent le début du troisième pentamètre [5].

Celle qui nous occupe est précieuse par l'explication donnée du nom gaulois *Vernemetis*. Comme l'ont fait observer MM. de la Saussaye [6] et Amédée Thierry, le gaélique a gardé les deux mots dont se forme ce vocable. *Ver* (*fear*), que Fortunat traduit par *ingens*, signifie en effet *supérieur, excellent, proéminent; Nemet* (*Neimherd*, etc.), qu'il rend par *fanum*, veut dire *bois, champ, enceinte, lieu consacré.*

---

[1] Ms. du Vatican : *metet.*

[2] Cf. ci-dessus, n[os] 185 et 581.

[3] Voir, sur ce saint, p. 388, note 3.

[4] Cf. ci-dessus, n° 580.

[5] Voir mes inscriptions n[os] 196, v. 23 et 198, v. 57.

[6] *Numismatique de la Gaule Narbonaise*, p. 163, note 2. Voir aussi A. Maury, *Forêts de la Gaule*, dans les *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des Inscriptions*, 2[e] série, t. IV, p. 24. Un triens de la Bibliothèque impériale, qui porte le nom d'ATTILA MO*netarius*, donne la légende VERNEMITO VIL. Strabon nous apprend qu'un lieu de la Galatie gardait le souvenir du mot gaulois. (Ἡ δὲ τῶν δώδεκα τετραρχῶν βουλὴ ἄνδρες ἦσαν τριακόσιοι· συνήγοντο δὲ εἰς τὸν καλούμενον Δρυναίμετον. L. VII, éd. de 1620, p. 567.)

POMPEIACUM.

593.

Fortunat, I, VIII; — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 547; — Bolland. t. II jun. p. 168; — Le Cointe, *Annales eccles. Franc.* t. II, p. 14; — *Extraits des Essais historiques de D'Argenton sur l'Agenais*, par Joseph Labrunie, publiés par M. Ad. Magen, p. 38; — l'abbé Barrère, *Histoire du diocèse d'Agen*, t. I, p. 137.

TEMPORE VITA BREVIS MERITIS FIT LONGIOR ALMIS
ANGVSTOSQVE DIES TENDIT HONORE FIDES
POST FINEM SINE FINE MANET MENS DEDITA[1] CHRISTO
LINQVENS TVRBAM HOMINVM STAT SOCIATA DEO
HAC OPE SVFFVLTVS VINCENTIVS EXSTAT IN AEVVM
GLORIA MARTYRII CVIVS OPIMA VIRET
VERTICE SVCCISO RAPVIT QVI EX MORTE TRIVMPHVM
ET NOVA DE TERRIS PROLES AD ASTRA VOLAT
CREDIDIT VNDE NECEM SANCTO DEDIT HOSTIS HONOREM
PERCVSSORQVE MAGIS MORTE PERENNE IACET
VICERAT[2] ILLE MISER HVNC SI IVGVLARE NEQVISSET
NAM ABSTVLIT VNDE CAPVT CONTVLIT INDE POLVM
HVIVS AMORE NOVO PIA VOTA LEONTIVS EXPLENS
QVO SACRA MEMBRA IACENT STANNEA[3] TECTA DEDIT
ET LICET ENITEAT MERITIS VENERABILE TEMPLVM
ATTAMEN ORNATVM PRAEBVIT ISTE SVVM
PRAEMIA SVCCEDANT OPERANTI LONGA SALVTIS
HVIVS VT OBSEQVIIS CVLMINA SANCTA MICENT

[1] Éd. de Venise : *reddita.*

[2] Ms. du Vatican : *Vinceret.*

[3] Ms. du Vatican et édit. de Venise : *stagnea*, autre forme du même mot.

Des actes mentionnés par Grégoire de Tours[1], et que l'on croit posséder encore[2], constatent que saint Vincent d'Agen souffrit près de cette ville[3], à Pompeiacum[4], et qu'en ce lieu s'éleva une église[5]. C'est à ce sanctuaire que l'on a rapporté notre pièce, intitulée dans les anciens manuscrits, « De Basilica sancti Vincentii apud Garumnam, » et qui me paraît être une légende épigraphique, comme les compositions analogues de Fortunat.

J'ai déjà parlé des édifices antiques couverts de lames de métal, ainsi que la basilique de Pompeiacum[6]. Celle de Saint-Martin de Tours avait de même un toit d'étain[7].

594.

PRIMULIACUM ET LOCALITÉ NON DÉNOMMÉE.

Nous venons de lire les inscriptions composées par Fortunat pour les basiliques fondées par Leontius de Bordeaux. Voici une série de légendes écrites par saint Paulin de Nole pour orner les édifices sacrés qu'élevait Sulpice Sévère. Cette suite importante est rendue plus précieuse encore par la lettre d'envoi qui explique sa destination et contient de nombreux détails sur la construction et l'ornementation des églises au commencement du ve siècle.

En 403, d'après le calcul des éditeurs de saint Paulin, Sulpice Sévère avait élevé une basilique à Primuliacum[8], et, dans une autre loca-

[1] *De glor. Mart.* c. cv.

[2] Tillemont, *Hist. eccl.* IV, 545; Ruinart, OEuvres de Grég. de Tours, p. 840; Bolland. t. II jun. p. 167.

[3] Actes cités et martyrologes. (Bolland. t. II jun. p. 165, 166, 168; *Gall. christ.* II, 895.)

[4] La situation de ce lieu n'est pas exactement connue. (Magen, *op. cit.* p. 37 à 41 et 57 à 60; Barrère, t. I, p. 123-125 et 137.)

[5] Bolland. *loc. cit.*

[6] Ci-dessus, Dissert. n° 208, t. I, p. 298, note 3.

[7] Greg. Tur. *H. Fr.* IV, xx.

[8] La situation de ce lieu n'est point exactement déterminée. M. l'abbé Barrère (*Hist. du dioc. d'Agen,* t. I, p. 14) et M. Magen (*Extraits des Essais historiques* d'Argenton *sur l'Agenais* par Labrunie, 1re Dissertation, p. 35) le placent à Périllac, hameau du can-

lité dont le nom est inconnu, deux églises, entre lesquelles était placé un baptistère. Le pieux fondateur avait d'abord écrit plusieurs légendes en vers, destinées, suivant l'usage du temps, à être inscrites sur les murs de ces édifices. Bientôt, songeant au talent de Paulin, il pria le saint poëte de lui envoyer des vers qu'il pût substituer à ses propres compositions. Sulpice Sévère transmettait en même temps sur les constructions des détails que son messager Victor devait compléter de vive voix : il annonçait que, dans le baptistère, seraient peintes deux images vénérables, celle de saint Martin et, en regard, le portrait du poëte de Nole. Invité à écrire les légendes de ces deux tableaux, saint Paulin répondit, avec une modestie ingénieuse, par une pièce qui présentait aux néophytes saint Martin comme le guide à suivre, et lui-même comme le type du pécheur. D'autres vers, que le fondateur pouvait, de l'aveu du poëte, substituer à cette légende, reproduisaient d'une façon plus affaiblie la même pensée, en rappelant toutefois que saint Paulin avait sacrifié tous les biens d'ici-bas pour assurer son salut.

Je transcris pour mémoire ces deux pièces, qu'une juste vénération dut sans doute faire également écarter.

Abluitis quicumque animas et membra lavacris,
Cernite propositas ad bona facta vias.
Adstat perfectæ Martinus regula vitæ,
Paulinus veniam quo mereare docet.
Hunc, peccatores, illum spectate, beati,
Exemplar sanctis ille sit, iste reis [1].

Dives opum Christo, pauper sibi, pulchra Severus
Culmina sacratis fontibus instituit.

ton de Villeneuve-d'Agen. M. Léon Dessalles pense qu'il s'agit de Prémiliac, hameau de la commune de Saint-Sulpice d'Excideuil, canton de Lanouaille. (*Établ. du christ. en Périgord*, p. 69, 70.)

[1] Appendix des œuvres de saint Paulin de Nole, éd. de 1685, p. 69; Remondini, *Della Nolana ecclesiastica storia*, t. I, p. 410; Bingham, t. III, p. 305; Augusti, *Beiträge zur christlichen Kunstgeschichte*, t. I, p. 157; *Collect. Vatic.* t. V, p. 171; l'abbé Barrère. *Hist. du diocèse d'Agen*, t. I, p. 102; *Dict. d'épigraphie*, t. I, p. 132.

Et quia cœlestes aulam condebat in actus,
Qua renovarentur fonte Deoque homines,
Digna sacramentis gemina sub imagine pinxit,
Disceret ut vitæ dona renatus homo.
Martinum veneranda viri testatur imago;
Altera Paulinum forma refert humilem.
Ille fidem exemplis et dictis fortibus armat,
Ut meriti palmas intemerata ferat.
Iste docet, fusis redimens sua crimina nummis,
Vilior ut sit res quam sua cuique salus[1].

Saint Paulin donne ensuite les vers suivants pour la façade du baptistère :

HIC REPARANDARVM GENERATOR FONS ANIMARVM
VIVVM DIVINO LVMINE FLVMEN AGIT
SANCTVS IN HVNC CAELO DESCENDIT SPIRITVS AMNEM
CAELESTIQVE SACRAS FONTE MARITAT AQVAS
CONCIPIT VNDA DEVM SANCTAMQVE LIQVORIBVS ALMIS
EDIT AB AETERNO SEMINE PROGENIEM
MIRA DEI PIETAS PECCATOR MERGITVR VNDIS
MOX EADEM EMERGIT IVSTIFICATVS AQVA
SIC HOMO ET OCCASV FELICI FVNCTVS ET ORTV
TERRENIS MORITVR PERPETVIS ORITVR
CVLPA PERIT SED VITA REDIT VETVS INTERIT ADAM
ET NOVVS AETERNIS NASCITVR IMPERIIS[2]

[1] Dungal, *Responsa contra perversas Claudii Taurinensis episcopi sententias* (Bibl. vet. Patr. ed. Lugd. t. XIV, p. 200); Fortunat, éd. Brower, *Notæ*, p. 16; Selvagi, *Antiq. christ. inst.* t. III, p. 46; Lupi, *Dissertazioni*, t. I, p. 123; Prudent. ed. Arevalo. *Prolegom.* p. 131; Bingham, t. III, p. 305; Augusti, *Beiträge*, t. I, p. 157; Barrère. *Hist. du diocèse d'Agen*, t. I, p. 103; *Coll. Vatic.* V, 172; *Dictionnaire d'épigraphie*, I. 131.

[2] *Coll. Vatic.* I, 172; *Dict. d'épigraphie*, I, 133.

Une autre pièce sera peinte sur les deux églises que sépare le baptistère, c'est-à-dire, sans doute, sur un portique commun, large et étendu comme l'était celui qui réunissait à Nole trois basiliques :

CORPORE MENTE FIDE CASTISSIMVS INCOLA CHRISTI
CONDIDIT ISTA DEO TECTA SEVERVS OVANS
TOTVS ET IPSE DEI TEMPLVM VIGET HOSPITE CHRISTO
GAVDENTEMQVE HVMILI CORDE GERIT DOMINVM
ECCE VELVT TRINO COLIT VNAM NOMINE MENTEM
SIC TRINVM SANCTA[1] MOLE SACRAVIT OPVS
AMPLA DEDIT POPVLO GEMINIS FASTIGIA TECTIS
LEGIBVS VT SACRIS CONGRVERET NVMERVS
NAM QVIA LATOREM DVO TESTAMENTA PER VNVM
PACTA DEVM IN CHRISTO COPVLAT VNA FIDES
ISTE DVAS INTER DIVERSI CVLMINIS AVLAS
TVRRITO FONTEM TEGMINE CONSTITVIT
LAETA NOVOS GEMINIS VT MATER ECLESIA PARTVS
EXCIPIAT SINIBVS QVOS AQVA PROTVLERIT
AVLA DVPLEX TECTIS VT ECLESIA TESTAMENTIS
VNA SED AMBOBVS GRATIA FONTIS ADEST
LEX ANTIQVA NOVAM FIRMAT VETEREM NOVA COMPLET
IN VETERI SPES EST IN NOVITATE FIDES
SED VETVS ATQVE NOVVM CONIVNGIT GRATIA CHRISTI
PROPTEREA MEDIO FONS DATVS EST SPATIO
INDE PARENS SACRO DVCIT DE FONTE SACERDOS
INFANTES NIVEOS[2] CORPORE CORDE HABITV
CIRCVMDANSQVE RVDES FESTIS ALTARIBVS AGNOS

[1] Al. *sanctum*.

[2] Al. *niveo*.

CRVDA SALVTIFERIS IMBVIT ORA CIBIS
HINC SENIOR SOCIAE CONGAVDET TVRBA CATERVAE
ALLELVIA NOVIS BALAT OVILE CHORIS[1]

L'église domestique de Sévère possédait un précieux trésor; c'étaient les restes du prêtre Clarus, compagnon de saint Martin de Tours[2]. Paulin composa, pour l'autel où reposaient ces reliques, trois pièces de vers entre lesquelles Sulpice Sévère devait choisir. Je transcris ces légendes, dont l'une devint une inscription :

Nominis ut titulo sic mentis lumine Clarus
Presbyter hoc tegitur, sed membra caduca sepulchro.
Libera corporeo mens carcere gaudet in astris,
Pura probatorum sedem sortita piorum.
Sancta sub æternis altaribus ossa quiescunt,
Ut dum casta pio referuntur munera Christo[3],
Divinis[4] sacris animæ jungantur odores[5].

Presbyter hic situs est meritis et nomine Clarus,
Martino studiis comes et meriti modo consors;
Digna pio domus est altaria, sub quibus artus
Conditur exanimos; nam spiritus æthere gaudet,
Discipulumque pari sociat super astra magistro[6].

[1] Macarius, *Hagioglypta*, éd. Garrucci, p. 207; Lebrun-Desmarettes, *Appendix ad Paulini opera*, p. 62 et 92; Greg. Magn. ed. Bened. t. I, p. 809; Labbe, *Concil.* t. II, col. 409; *Liturgia mozarabica*, éd. Migne, t. I, p. 467; Sarnelli, *Basilicographia*, p. 127; Lupi, *Dissertazioni*, t. I, p. 110; Buonarruoti, *Vetri*, p. 8; Augusti, *Beiträge*, t. I, p. 159; Barrère, *Hist. du dioc. d'Agen*, t. I, p. 103; *Coll. Vatic.* V, 172; *Diction. d'épigr.* I, 133; Martigny, *L'Agneau*, p. 46.

[2] Voir, sur ce personnage, Tillemont, t. X, p. 352.

[3] Al. *Christi.*

[4] Al. *Divinæ.*

[5] Muratori, *De Paradiso*, p. 102; Labbe, *Thes. epit.* p. 90; Prudent. ed. Arevalo, p. 983, note 189; Sulp. Sev. ed. De Prato, t. I, p. 346; Augusti, *Beiträge*, p. 160; Barrère, *Hist. du diocèse d'Agen*, I, 104.

[6] Dungal, *op. cit.* p. 219; Chifflet, *Paulinus illustratus*, p. 172; Sulp. Sév. éd. De Prato, t. I, p. 347; Muratori, *De Paradiso*, p. 102; Labbe, *Thes. epit.* p. 90; Augusti, *Beiträge*, t. I, p. 160.

Clare fide, præclare actu, clarissime fructu,
  Qui meritis titulum nominis æquiparas,
Casta tuum digne velant altaria corpus,
  Ut templum Christi contegat ara Dei.
Sed quia tu non hac qua corpus sede teneris,
  Qui meritis superis spiritus involitas,
Sive patrum sinibus recubas, Dominive sub ara
  Conderis, aut sacro pasceris in nemore,
Qualibet in regione poli situs aut paradisi,
  Clare, sub æterna pace beatus agis.
Hæc peccatorum bonus accipe vota rogantum,
  Ut sis Paulini Therasiæque memor.
Dilige mandatos interveniente Severo
  Quos ignorasti corpore sic meritos.
Unanimi communis amor sit fomes utrisque
  Perpetui summo fœderis in Domino.
Non potes implicitos divellere; si trahis unum,
  Unus adhærentem, quo rapitur, rapiet.
Ergo individuos pariter complectere fratres,
  Utque sumus, sic nos dilige participans.
Sic Deus accivit [1], sic nos Martinus amavit:
  Sic et tu pariter, Clare, tuere pares.
Non meritis, sed amore, pares; tu, sancte, valebis
  Exorare pares et meritis fieri,
Si cum Martino socia pietate labores
  Ut vincant vestræ crimina nostra preces,
Et simul in vestri ducamur sorte Severi
  Vestraque nos semper protegat ala sinu [2].

La verve féconde de saint Paulin offre encore à Sévère d'autres pièces entre lesquelles il pourra choisir, selon la disposition matérielle de ses constructions. S'il réunit aux reliques des apôtres et des mar-

[1] Al. *Ascivit.*

[2] Muratori, *De Paradiso,* p. 102; Labbe, *Thes. epit.* p. 90; *Liturg. mozarab.* éd. Migne, t. I, p. 1016; Sulp. Sev. ed. De Prato, t. I, p. 347; Augusti, *Beiträge,* p. 160; l'abbé Barrère, *Histoire du diocèse d'Agen,* t. I, p. 104.

tyrs le fragment de la Sainte Croix envoyé par le poëte[1], il pourra inscrire la légende suivante sur l'autel qui les recevra :

Divinum veneranda tegunt altaria fœdus,
Compositis sacra[2] cum Cruce Martyribus.
Cuncta salutiferi coeunt martyria Christi,
Crux, corpus, sanguis, Martyris ipse Deus.
Namque Deus semper vobis sua munera servat;
Atque ubi Christus, ibi Spiritus et Pater est.
Sic ubi Crux et Martyr ibi, quo Martyr ibi et Crux
Martyrii Sanctis quæ pia causa fuit.
Illa cibum vitæ mortalibus, illa coronas
Quæ Domino famulos participant, peperit.
In Cruce fixa caro est qua pascor; de Cruce sanguis
Ille fluit vitam quo bibo, corda lavo.
Christe, tuo coeant simul hæc tua dona Severo,
Portitor et testis sit Crucis iste tuæ.
Carne tua vivat, tuus illi pocula sanguis
Præbeat, et verbo vivat agatque tuo.
Quaque tuum socio[3] Martinum ascendere Claro
Vidit, et ipse tuo munere vectus eat[4].

Au lieu de l'enfermer dans un autel, Sévère voudra-t-il conserver pour lui-même la parcelle de la Sainte Croix qui le gardera sans cesse du mal et de l'impureté, voici d'autres vers pour les seules reliques :

Pignora Sanctorum divinæ gloria mensæ
Velat apostolicis edita corporibus.

[1] Cf. Paul. Nol. *Epist.* XXXI. On croit posséder encore, au presbytère de Lauzun, ce précieux fragment. (Cf. Barrère, *Hist. de l'église d'Agen*, t. I, p. 101, et Magen, *Extraits des Essais historiques* d'Argenton, etc. 1re Dissertation, p. 35, note 2.)

[2] Al. *Sacrum.*

[3] Al. *Socium.*

[4] Dungal. *op. cit.* p. 219; Fortunat, éd. Brower, *Notæ*, p. 99; Chifflet, *Paulinus illustratus*, p. 172; Greg. Tur. éd. Ruinart, p. 880, note D; Lebrun-Desmarettes, *Appendix*, p. 63; Villanueva, *Viage literario á las iglesias de España*, t. IV, p. 124; Augusti, *Beiträge*, t. I, p. 161; *Coll. Vatic.* I, 173; *Dict. d'épigr.* I, 133.

Spiritus et Domini medicis virtutibus instans
Per documenta sacros viva probat cineres.
Sic geminata piis adspirat gratia votis,
Infra Martyribus, desuper acta sacris.
Vota sacerdotis, viventum et commoda, parvo
Pulvere Sanctorum mors pretiosa juvat[1].

Paulin poursuit en transcrivant les inscriptions qu'il a composées pour ses églises de Nole et de Fondi. Sur la porte de la première se lit un distique dont Sévère pourra, dit-il, faire usage pour ses propres basiliques :

PAX TIBI SIT QVICVMQVE DEI PENETRALIA CHRISTI
PECTORE PACIFICO CANDIDVS INGREDERIS[2]

Telles sont les inscriptions qui ont servi ou pu servir aux édifices construits par Sulpice Sévère.

On trouvera dans l'édition de 1685 et dans celle qu'a donnée Muratori des commentaires étendus de Rosweyde et de Lebrun-Desmarettes sur ces textes si précieux pour l'archéologie chrétienne. J'ajouterai pour ma part quelques mots à ces savantes notes.

L'idée du lien des deux Testaments, si souvent exprimée par les chrétiens, et que fait ressortir la quatrième pièce, me paraît avoir inspiré le sculpteur d'un de nos plus beaux sarcophages.

Sur une tombe de marbre à sept arcades, conservée au musée d'Arles[3], figure le Christ tenant le volumen et levant la main droite. A ses côtés, deux disciples lui présentent, l'un les pains, l'autre les poissons. Derrière eux, deux personnages portent, comme le Seigneur, un livre à demi déroulé. Aux extrémités du sarcophage, sous la première et la septième arcade, deux hommes sont debout. Le premier

[1] Dungal. *op. cit.* p. 219; Augusti, *Beiträge*, t. I, p. 162; *Coll. Vatic.* t. V, p. 173; *Dict. d'épigr.* I, 133.

[2] Selvagi, t. III, p. 59; Remondini, t. I, p. 105; *Coll. Vatic.* t. V, p. 129, n° 1; Zestermann, *Die antiken und die christlichen Basiliken*, p. 146.

[3] Chapelle, 5, n° 17.

tient un couteau de sacrifice et, regardant le Christ, lève la main droite avec un geste d'admiration; derrière lui est un agneau; à sa gauche, un autel allumé. L'autre personnage fait un même signe en levant les yeux vers le Sauveur et tient de la main gauche un pli de son manteau. Devant lui, un autel sans feu; au pied de l'autel, un serpent.

Je reconnais à ces traits Abraham se préparant au sacrifice, Daniel et le dragon des Babyloniens.

Si je ne m'égare dans mes attributions, l'image des deux hommes de l'ancienne loi assistant au miracle du Christ relierait, plus nettement peut-être que ne le font tous les autres monuments figurés, le Nouveau Testament à l'Ancien[1].

J'ai dit plus haut qu'aux premiers siècles du christianisme les mêmes inscriptions étaient parfois répétées dans plusieurs églises[2]. L'envoi du dernier distique que l'on vient de lire est une preuve nouvelle à l'appui de ce fait.

Une observation plus importante résulte de la troisième des épitaphes composées pour le prêtre Clarus.

Soit qu'on interroge les Pères, c'est-à-dire la doctrine raisonnée, soit que l'on étudie ces humbles épitaphes qui présentent, dans sa simplicité, l'expression de la croyance vulgaire, on ne trouve, aux premiers temps chrétiens, que contradictions et doutes sur la question du sort des justes avant l'heure du jugement dernier.

CELI TIBI PATEN(T), lisons-nous sur un marbre[3], tandis que Tertullien écrit : « Nulli patet cœlum terra adhuc salva[4]. » — « Félix, dit saint « Paulin de Nole, a vu tous les hôtes du ciel se hâter pour le recevoir,

[1] Un autre de nos monuments m'affermit dans cette pensée. C'est une châsse du XI[e] siècle où l'on voit l'Agneau et, debout à ses côtés, deux personnages levant de même la main vers lui; au-dessus d'eux se lisent les noms EZECHIEL, HIEREMIAS. (Meichelbeck, *Historia Frisingensis*, t. I, p. 245.) Cette pièce et le sarcophage d'Arles me semblent montrer que les figures si souvent sculptées, dans la même attitude, aux extrémités de tombeaux antiques dont le sujet central représente le Christ, sont parfois aussi des saints de l'ancienne loi.

[2] Voir notre t. I, p. 232, 263 et 296.

[3] Cardinali, *Iscrizioni Veliterne*, p. 201.

[4] *De anima*, LV.

« pour le transporter en triomphe devant le trône du Roi suprême[1]. »
— « Si quelqu'un, écrit saint Justin, ose affirmer que dès la mort les « âmes s'élèvent au ciel, ne le tenez pas pour chrétien[2]. »

Deux systèmes sont donc en présence. Pour une part des fidèles, l'âme juste ou purifiée est admise près de Dieu dès l'instant où elle quitte la terre ; selon d'autres, le ciel reste fermé jusqu'au jour de la résurrection.

Je n'entreprendrai point de rassembler les affirmations contraires éparses chez les Pères de l'Église ; c'est l'œuvre du théologien plutôt que celle de l'antiquaire. Qu'il me suffise d'indiquer le dédale où s'égaraient les sentiments divers avant que des décisions suprêmes fussent venues fixer la croyance.

Un fait étrange marque, au début, l'histoire de l'antique dissentiment. Sur le terrain mouvant de la controverse, les adversaires changent de rôle, et, tandis que les hérétiques rencontrent une conclusion régulière sous une face, l'erreur, depuis lors condamnée, se trouve chez les orthodoxes.

Je m'explique.

Parmi les Pères qui défendirent, avec le talent le plus élevé, le dogme de la Résurrection, figure notre saint Irénée, dont le système se déduit logiquement. L'évêque martyr expose contre les gnostiques, contre ceux qui admettent, comme eux, l'entrée immédiate au ciel, que les justes, au sortir de ce monde, doivent suivre la route tracée par le Seigneur :

« Puis donc, dit-il, que le Christ est allé dans le séjour des ombres « au milieu des âmes des morts, qu'il est ensuite ressuscité dans sa « chair et monté au ciel, il est évident que les âmes des fidèles, pour « qui ces choses se sont accomplies, iront dans le lieu invisible que Dieu « a voulu leur assigner ; qu'elles y demeureront dans l'attente jusqu'au « jour de la résurrection ; puis, reprenant leurs corps et se relevant « avec leur chair, ainsi que l'a fait le Seigneur, elles paraîtront en pré-

[1] *Natale* VI, vers 139 et suivants.

[2] *Dialog. contra Tryph.* c. LXXX, cf. c. V.

« sence de Dieu; « car le disciple n'est point au-dessus du maître, mais « tout disciple est parfait lorsqu'il est semblable à son maître[1]. » De « même donc que l'ascension n'a point été immédiate, que notre Maître « a dû attendre l'heure fixée par son Père pour la résurrection, comme « l'annonçait l'histoire de Jonas[2], qu'il est monté au ciel le troisième « jour; de même nous devons attendre l'heure déterminée par Dieu « pour la résurrection qu'ont prédite les prophètes[3]. »

Cette logique pressante rencontrait une négation capitale.

Le Christ, enseignaient les gnostiques, n'eut qu'un corps immatériel; né par la Vierge, et non pas de la Vierge, suivant leur subtile distinction, il ne revêtit rien d'humain; sa mort, comme son incarnation, ne furent que des apparences[4]. Les fidèles, concluaient-ils, n'avaient point à suivre dès lors un exemple qui ne fut point donné, et les âmes, dès l'heure de la mort, montaient au lieu de la béatitude[5].

Saint Irénée rappelait que le Christ ne s'était point élevé au ciel dès qu'il avait rendu l'âme. De ce fait, qu'attestent les livres saints, naissait pour les catholiques eux-mêmes une singulière difficulté de mots.

Avant d'expirer sur la croix, le Seigneur avait fait cette promesse au bon larron qui l'implorait : « Je te le dis, en vérité, aujourd'hui tu « seras avec moi dans le Paradis[6]. » Qu'est-ce donc que le Paradis? s'est-on démandé aux temps antiques, sans songer à la toute-puissance devant laquelle s'évanouissent les impossibilités qui enchaînent notre faiblesse; il n'est certes pas dans le ciel, puisque le Christ n'y fut point le jour même où ces paroles furent prononcées[7]. Fallait-il le voir sur

[1] *Luc.* VI, 40. Tertullien développe le même système contre cette interprétation opposée : « Christus inferos adiit ne nos adi« remus. » (*De anima*, c. LV.)

[2] Cf. *Matth.* XII, 40; *Luc.* XI, 30.

[3] V, XXXI, 2.

[4] Voir ci-dessus, n° 478. C'était aussi le système des Manichéens. (S. Aug. *Epist.* CCXXXVI, Deuterio.)

[5] Voir ci-dessus, n° 478, et S. Iren. V. XXXI, 1.

[6] *Luc.* XXIII, 43.

[7] Cette difficulté troublait à un tel point certains fidèles, qu'ils en étaient venus à croire à l'interpolation du verset. Origène, qui rapporte le fait, pense qu'avant de descendre aux enfers (*Matth.* XII, 40) le Seigneur introduisit au Paradis l'âme du bon larron. (*Comment. in Joh.* t. XXXII, n° 19; ed. Bened. t. IV, p. 455.) S. Augustin expose la question et la résout avec sagesse : « Est au« tem sensus multo expeditior, et ab his om-

la terre, suivant l'opinion d'Origène[1], aux enfers, comme d'autres le voulaient[2]? Était-il à la porte du ciel et son vestibule, pour ainsi dire, comme plusieurs l'avaient rêvé[3]? N'était-ce pas le ciel lui-même, suivant un autre sentiment[4]? Quelques-uns prétendaient voir, dans le

«nibus ambiguitatibus liber, si non secundum id quod homo erat, sed secundum id quod Deus erat, Christus dixisse accipiatur : Hodie mecum eris in Paradiso. Homo quippe Christus, illo die, secundum carnem in sepulcro, secundum animam in inferno futurus erat; Deus vero idem ipse Christus ubique semper est.» (*Liber ad Dardanum* seu *Epist.* CLXXXVII, t. II, col. 679, 680, ed. Bened. Voir encore *De Genesi ad litteram*, c. LXVI, t. III, col. 241.) C'est l'opinion d'Hésychius, d'après lequel certains fidèles ont proposé de lire ainsi le texte saint : «Je te le dis en vérité aujourd'hui, tu seras avec moi dans le Paradis.» (*Quæstiones* dans Cotelerius, *Ecclesiæ græcæ monumenta*, t. III, p. 38 et 39.) Un texte, que les savantes recherches de M. A. Maury classent au début du Ve siècle (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XX, p. 383, 387, 388), l'*Évangile de Nicodème*, transpose de même le mot σήμερον, pour l'appliquer au premier membre de phrase : Ἀμὴν, ἀμὴν σήμερον λέγω σοι, μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ Παραδείσῳ, et montre en même temps le bon larron se présentant seul devant l'ange du Paradis. (C. XXVI, dans Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, t. I, p. 772 et suiv.; cf. *Evang. infant.* c. XXIII; *ibid.* p. 93.) Théophylacte parle aussi de l'essai d'accommodement par changement de ponctuation. (*Comment. in Lucam*, c. XXIII, ed. Paris. 1631, p. 533, 534.) Il en est de même d'une scholie de l'Évangile de S. Luc relevée par Chr. Matthæi (*Evangelium secundum Lucam*, p. 475) et d'un passage de Theophanes Cerameus, qui mentionne les opinions diverses nées de l'examen de la question. (*Homilia XXVII in pretiosam Jesu-Christi passionem*, ed. Paris. p. 206, 207.) L'Évangile apocryphe de Marcion (Thilo, *op. cit.* p. 480) supprime le verset controversé; saint Épiphane le remarque et applaudit, en s'écriant que l'hérétique ferme ainsi aux siens et à lui-même l'entrée de la demeure céleste. (*Adv. hæres.* lib. I, t. III, schol. 72; ed. Paris. t. I, p. 346.)

[1] *De Princip.* II, XI, 6 : «Puto enim quod Sancti quique discedentes de hac vita permanebunt in loco aliquo in terra posito quem Paradisum dicit Scriptura divina.» (Cf. VII, ed. Bened. t. I, p. 106.)

[2] Olympiodor. *Comment. in Ecclesiasten*, c. III : Τινὲς δὲ ἔφησαν ὅτι καὶ ὁ Παράδεισος ἐν τῷ ᾅδῃ τυγχάνει. (*Bibl. vet. Patr.* Paris, 1624, t. II, p. 624.)

[3] Clem. Rom. *Recognitiones*, I, LII; Pseudo-Justin. *Quæstiones et responsiones ad orthodoxos*, LXXV, LXXVI, ed. Bened. p. 470; S. Ambros. *Epist.* LXXI, ad Horontianum, n° 8; Origen. *De Princip.* II, XI, 6, t. I, p. 106, ed. Bened.

[4] S. Cypr. *De mortalitate*, XXVI, ed. Goldhorn, t. II, p. 188; Tertull. *De resurr. carn.* c. XLIII, p. 411; S. Maxim. Taurin. *Homil.* I, *De S. Latrone*; Gruter, 1173, 1; ci-dessus, n° 515; Steph. Gobarus Tritheita, dans Photius, *Biblioth.* cod. CCXXXII, 12. On inclinait, dit saint Chrysostome, à admettre que, dans ce verset de saint Luc, le mot *paradisus* désigne le royaume des cieux; le Seigneur ne l'aurait employé qu'afin de

paradis promis au bon larron, comme dans le séjour où s'élevèrent les patriarches Énoch et Élie, le jardin de délices d'où furent bannis nos pères[1]. Mais, ce lieu lui-même, où était-il? Sur la terre, suivant Moïse? ou bien encore dans le ciel, comme tant d'autres l'avaient supposé[2]?

L'admission immédiate, au sujet de la félicité complète, pouvait résulter, pour une part des fidèles, de la parabole du pauvre transporté par les anges dans le sein d'Abraham au moment où il expirait[3]. Mais que penser du lieu où fut reçu Lazare? Était-ce la demeure de Dieu[4]? Était-ce une région de l'enfer[5], le paradis, ou terrestre[6] ou divin[7]? Que dire d'ailleurs du patriarche lui-même, puisque, suivant une parole de l'Apôtre, aucun des saints de l'Écriture ne doit recevoir, avant la fin des temps, la récompense promise[8]?

se faire mieux comprendre, en empruntant une expression au langage vulgaire des Juifs. (*In Genes.* sermo VII, n° 5, t. IV, p. 681, éd. Montfaucon; cf. hom. X, 2, et XXXIII, 6, *in Matth.* t. VII, p. 142 A et 386 D.) L'illustre Père en dit autant lorsqu'il parle de la réunion future à Abraham promise ailleurs par Jésus-Christ. (Homil. XXVI *in Matth.* n° 6, t. VII, p. 319.)

[1] S. Cyrill. éd. Touttée, p. 77; S. Iren. V, v, 1, t. I, p. 727, 728; Prudent. *Cathem.* X, v, 159-164; ed. Arevalo, p. 362; Steph. Gobarus, *loc. cit.* cf. Lactant. *Inst. div.* l. II, c. xii, et ci-dessus, p. 325, mon inscription, n° 557. On possède un fragment de saint Justin relatif à cette opinion. (Grabe, *Spicilegium SS. Patrum,* ed. Oxon. t. II, p. 243.)

[2] S. Chrysost. *Hom.* XIII, in cap. ii, *Genes.* t. IV, p. 103, éd. Montfaucon; S. Epiph. *Advers. Hæres.* l. II, t. I, c. xlvii; *Ancorat.* liv, ed. Paris. 1622, p. 572, 573, et t. II, p. 57. Cf. Philo, *In allegoriis,* p. 33, ed. Paris. 1552; S. Ambros. *De Paradiso,* 3, etc. Steph. Gobarus, *loc. cit.* dit que quelques-uns plaçaient le paradis entre le ciel et la terre.

[3] *Luc.* xvi, 22-31.

[4] Voir ci-dessus, p. 399, n. 4.

[5] Tertull. *De anima,* IX : «Sic et diviti «apud inferos lingua est et pauperi digitus «et sinus Abrahæ;» *Advers. Marc.* III, xxiv : «... Et post decursum vitæ, apud inferos in «sinu Abrahæ refrigerium;» *De idolol.* XIII : «Sic et Lazarus apud inferos in sinus Abrahæ «refrigerium consecutus.» (Cf. *Advers. Marc.* IV, xxxiv.) Saint Hippolyte (Πρὸς Ἕλληνας, ed. Fabric. t. I, p. 222, 223) place de même le sein d'Abraham dans une région de l'Hadès.

[6] Cf. ci-dessus, Dissert. n° 557.

[7] Tertull. *De anima,* c. lv, combat ce sentiment.

[8] *Hebr.* c. xi. Voir les *Quæstiones et responsiones ad orthodoxos,* LXXXV, dans le Saint-Justin des Bénédictins, p. 474, Theodoret, *In Epist. ad Hebr.* c. xi, ed. Sirmond. t. III, p. 452; Origen. *In Levit.* Hom. VII, 2, t. II, p. 222, ed. Bened.; S. Chrysost. Homil. XXVIII *In Epist. ad Hebr.* c. xi, t. XII, p. 455, éd. Montfaucon; S. August. *Ep.* CLXIV, ad Evod. § 7, 8, 9, t. II, col. 575, 576; cf. *Ep.* CLXXXVII, ad Dardan. § 6. etc.

L'attente de la résurrection était, suivant l'opinion d'un grand nombre, également imposée à tous les justes; mais, parmi ceux qui pensaient ainsi, quelques-uns admettaient une exception pour les martyrs. L'héroïque légion était, selon eux, affranchie de tout retard[1]; elle devait, disait-on même parfois, siéger avec Jésus-Christ au jour du jugement dernier[2]. La vénération lui associait les hommes dont la vie pure et sainte avait édifié les fidèles. Saint Martin, saint Félix de Nole, saint Abraham de Clermont, étaient égalés aux martyrs[3]. Au milieu des systèmes opposés, chacun était libre de rêver pour les fidèles morts la destinée qui souriait à sa foi. Aussi bien chaque opinion avait été émise et soutenue par des hommes considérables. Que l'on crût à un état provisoire, avec saint Justin[4], saint Irénée[5], saint Chrysostome[6] et l'évêque d'Hippone[7]; qu'on espérât, avec saint Cyprien[8], saint Jérôme[9], saint Grégoire de Nysse[10], une béatitude immédiate et achevée, on pouvait de même invoquer, en faveur de sa persuasion, les plus graves autorités.

De même que les écrits des Pères, les légendes funéraires des sept premiers siècles apportent la preuve du doute sur la question du sort des âmes au sortir de ce monde.

[1] Tertull. *De Resur. carn.* c. XLIII; *De anima*, c. LV; *Coll. Vat.* t. V, p. 34, n° 2; S. Cypr. *Ep.* LV, Antoniano, n. XVII; *De exhort. martyrii*, n. XIII.

[2] Voir dans Eusèbe, *H. E.* VI, IV, 42, la lettre de Fabien d'Antioche; S. Cypr. *De exhort. martyrii*, c. XIII; S. Aug. *Ep.* CLVII, Hilario, § 36; cf. Greg. Tur. *H. Fr.* X, XIII. Les livres sibyllins attribuent ce privilége aux prophètes et aux patriarches. (Voir le commentaire de M. Alexandre, *Excursus ad Sibyllina*, p. 524.)

[3] Voir ci-dessus, t. I, n° 180, t. II, n° 557; Paul. Nol. *Nat.* I, IX; *Nat.* III, III et IV; *Nat.* VI, 151-153.

[4] *Dialog. contra Tryph.* c. V et LXXX.

[5] V, XXXI, 1 et 2; XXXII, 1.

[6] *Hom.* XXVIII in Ep. ad Hebr. c. XI, § 1, t. XII, p. 255.

[7] *Retractat.* I, XIV; *De octo Dulcitii quæst.* n° 4; *Civ. Dei*, XII, IX; XX, XV.

[8] *De mortalitate*, XXVI. C'était, toutefois, à la fin du monde que saint Cyprien reportait la béatification des pécheurs réconciliés. (*Epist.* LV, Antoniano, n. 17.)

[9] *Epitaph. Nepotiani*, c. VII; *Epitaphium Paulæ*, c. XXI.

[10] *Oratio in funere Pulcheriæ*, *Oratio funebris de Placilla*, *Oratio in funere Meletii*, *Oratio de mortuis* (ed. Paris. t. III, p. 517, 531, 594 et 623).

Je trouve d'abord, à Vercelli, cette allusion au défaut d'unanimité :

QVISQVIS POST MVNDVM AETHERIAS CONSCENDERE PLAGAS
POSSE PVTAT IVSTOS MARCELLINVM QVOQVE CREDAT
PRESBITERVM CAELI SEDES HABITARE QVIETAS[1]

Avant la résurrection, dit un texte attribué à saint Justin, nul ne reçoit le prix de ses bonnes œuvres[2]. Deux épitaphes, à Rome et à Milan, paraissent reproduire la même pensée :

SPS ANIMAQVE MEA EXPECTA*nt* DIE VLTIMO CAVSA
ADVENTVM SCI (XPI?) CREDO GAVDERE ME IVSTE
. . . .
EXPECTO MERCEDE*m* BONIS REPROMISSA*m* CAELORVM[3]

AETERNVM LAETVS REDIENS REDIVIVVS IN AEVVM
PRAEMIA PRO MERITIS CAPIET SVB IVDICE IVSTO[4]

L'idée de la rémunération différée me semble encore avoir dicté l'épitaphe d'un chrétien de Die qui, confiant dans l'intercession des saints, attend joyeux, est-il écrit, l'heure du jugement à venir[5]; elle

[1] Gazzera, *Iscriz. cristiane del Piemonte*, p. 105, 106. Le savant abbé remarque, mais sans se l'expliquer, l'étrangeté de ces paroles.

[2] *Quæstiones et responsiones ad orthodoxos*, quæst. LX, dans le saint Justin des Bénédictins, p. 463.

[3] Fabretti, p. 329, n° 484.

[4] Allegranza, *De sepulchris christianis*, p. 25, n° 42. Le vers

MEMBRA SOLO POSVIT COELI PERREXIT AD ASTRA,

qui se lit dans la même épitaphe, ne détruit ni ne corrige en rien le sens de ceux que j'ai rapportés. Sa formule, vague et sans valeur, se retrouve dans la première inscription consacrée à Clarus par saint Paulin de Nole (ci-dessus p. 392), en même temps que, dans la troisième, le poëte expose complétement ses doutes sur le destin de l'âme. (Voir encore, sur ce point, ci-dessous, p. 407-409.) Le mot ASTRA et l'antithèse vulgaire qu'on remarque sur le marbre de Milan figurent d'ailleurs aussi dans les épitaphes païennes. (*C. I. G.* 938; Lucien, *Demonax*, XLIV; Gruter, 901, 14.)

[5] Ci-dessus, n° 478 : DIEM FVTVRI IVDICII INTERCEDENTIBVS SANCTIS L LETVS SPECTIT. Ce sont là presque textuellement les paroles de saint Augustin, d'après le système duquel la rémunération

est également exprimée dans ces mots d'une inscription d'Aix : « Dex-« trianus, Seigneur, espère l'éternelle récompense qu'il doit recevoir de « ta main[1]. »

Près de Vienne, car, sur les points de dogme, on reconnaît plus d'une fois, dans les monuments de la Lyonnaise, l'influence de saint Irénée[2], trois épitaphes parlent de l'espoir en la miséricorde divine, quand viendra la résurrection[3]. Rien ne dit, certes, plus clairement la croyance d'une part des fidèles à la suspension de la récompense.

Le même sentiment apparaît encore ailleurs, sous une forme d'expression plus affaiblie, mais non moins significative.

Tout en reconnaissant que, dès l'heure de la mort, le juste peut recevoir une part de béatitude, on se demandait dans quel lieu le Seigneur lui réservait une place. De là ces hésitations sans nombre sur le paradis promis au bon larron, sur le sein d'Abraham où fut porté Lazare[4]. C'est ainsi que saint Augustin a pu écrire ces paroles, peu explicables pour qui n'a pas étudié les croyances des premiers siècles : « Il est maintenant dans le sein d'Abraham, quoi qu'on veuille com-« prendre par ce mot; c'est là que vit Nebridius, autrefois ton affranchi, « Seigneur, aujourd'hui ton fils d'adoption[5]. »

des âmes ne suivrait point immédiatement la mort (voir ci-dessus, p. 400, n. 8, p. 401, n. 7, et ci-dessous p. 410, n. 1), et qui écrivait à ce sujet : « Post vitam istam parvam nondum « eris ubi erunt sancti quibus dicetur : « Ve-« nite, benedicti Patris mei, percipite regnum « quod vobis paratum est ab origine mundi. » « Nondum ibi eris, quis nescit? Sed jam « poteris ibi esse ubi illum quondam ulce-« rosum pauperem dives ille superbus et ste-« rilis in mediis suis tormentis vidit a longe « requiescentem. In illa requie positus certe « *securus exspectas judicii diem...* » (*Enarr. in Ps.* XXXVI, serm. I, § 10, ed. Bened. t. IV, p. 263.) Cassiodore écrit de même : (*Lib. de anima*, c. XII, ed. Garet. t. II, p. 637.) « ... Usque ad tempus judicii aut de præ-« teritorum actuum pravitate mœremus, aut « de operationis nostræ probitate lætamur. » (Cf. ci-dessous, p. 406.)

[1] Ci-dessous, n° 624.

[2] Voir ci-dessus, p. 163 et 200; cf. p. 397.

[3] N° 462 : IN SPE RESVRRE*ctionis mise*RECORDIAE XPI; n° 467 : IN SPE RESVREXIONIS MESERECORDIAE XPI; n° 468 : IN SPE RESVRRECXIONES MESERICORDIAE XPI. Cf. n° 470 A.

[4] Cf. ci-dessus, p. 400, ci-dessous, p. 410.

[5] *Confess.* IX, III. Saint Augustin en dit autant du paradis et du troisième ciel, et se demande si ces noms différents ne désignent pas un lieu unique. (*De Genesi ad litteram*, c. LXV, LXVI, t. III, col. 240, 241. Voir ci-dessous, p. 404.)

D'autres docteurs s'expriment de même :

« Puisses-tu être reçu aux cieux, être divin et bien-aimé, s'écrie « Grégoire de Nazianze ; puisses-tu être admis dans le sein d'Abraham, « quoi qu'on entende par ce mot[1] ! »

« Dans quel lieu, demande Prudence, ordonnes-tu, Dieu souverain, « que repose l'âme du juste au sortir de ce corps périssable ? Est-ce « dans le sein du patriarche qui a reçu Lazare ? Suivra-t-elle la route « ouverte au larron crucifié avec toi, pour rentrer dans ce paradis que « le serpent fit perdre à l'homme[2] ? »

« Souviens-toi, Seigneur, disent les liturgies orientales, souviens-toi « de tous les fidèles morts dans la foi orthodoxe, de tous ceux qui ont « quitté cette vie de malheur pour se rendre dans le lieu que tu con- « nais seul[3]. » — « Dans quel séjour vont maintenant les âmes et quel « peut être dès à présent leur sort ? On voudrait percer ce mystère, « mais nul ne saurait le pénétrer[4] ? »

L'hésitation se montre encore dans une prière de l'Église d'Occident, qui demande en même temps pour le mort tous les degrés, ailleurs nettement distincts, de la future béatitude[5], et qui rappelle ainsi ces mots de saint Augustin, cherchant à s'expliquer le sens des promesses faites par le Christ au bon larron : « Il ne parlait certes point de l'en- « fer, mais du repos dans le sein d'Abraham ou bien encore du paradis, « soit dans le troisième ciel, soit dans quelque lieu supérieur où l'Apôtre « pût être ravi, si toutefois le séjour des âmes bienheureuses n'est point « une région unique appelée de noms divers[6]. »

Ainsi que les écrits des anciens pères et les prières de l'Église, l'épigraphie fournit la preuve de l'incertitude des chrétiens sur le lieu réservé au juste. Nous venons de le voir, en effet, saint Paulin de Nole se demande, dans l'épitaphe de Clarus, si le défunt admis, dit-il, à la

[1] *Orat.* VII, n° 17, ed. Paris. 1840, t. I, p. 209.

[2] *Cathem.* X, v. 149 et suiv. ed. Arevalo, p. 362, 363.

[3] *Liturgia S. Marutæ catholici*, dans Renaudot, *Liturg. orient. coll.* t. II, p. 267.

[4] Goar, *Euchologium*, p. 569.

[5] Muratori, *Liturg. rom.* t. I, p. 748, 749.

[6] *De Genesi ad litteram*, c. LXVI, t. III, col. 241 ; cf. c. LXV.

béatitude suprême, jouit de la paix dans le sein du patriarche, s'il repose sous l'autel de Dieu, si son âme est au paradis, ou dans quelque région du ciel[1].

On a déjà remarqué, sans doute, la rareté, l'origine presque exclusivement provinciale des témoignages qu'apportent les marbres en faveur de l'hésitation et de la négative; comme le plus grand nombre des inscriptions chrétiennes appartient au sol romain, peut-être sera-t-on tenté de croire que la majorité des fidèles n'admettait aucun retard pour la béatitude complète. Ce serait là, selon moi, trancher trop promptement la question, car le contraire est affirmé par Saint-Grégoire de Nysse[2]. Les épitaphes contemporaines des Pères doivent, à coup sûr, représenter le partage d'opinions qu'on remarque chez ces derniers, et j'incline même à penser qu'avec le sentiment vulgaire, dont elles sont l'émanation directe, elles doivent, dans leur ensemble, pencher plus vers la négative que ne le font les écrivains sacrés.

J'en vois une première marque dans la formule indécise IN BONO gravée sur plusieurs tombes de Rome[3], où les écrits de saint Hippolyte, adversaire déclaré du système de l'admission immédiate[4], ont nécessaire-

[1] Ci-dessus, p. 393.

[2] Voir ci-dessous, p. 409, n. 3.

[3] Lupi, *Epit. Severæ*, p. 11; Boldetti, p. 418; Fabretti, c. VIII, n° LXII; Reines. c. XX, n° 192; Marangoni, *Acta S. Vict.* p. 119; *Coll. Vatic.* t. V, p. 416, n° 8; Perret, *Catac.* t. V, pl. XXVI; De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 30, n° 23; vu à la catacombe de Saint-Alexandre, près Rome : SAVINIANE SPIRITVS TVS IN BONO. Les mots IN BONO se lisent de même sur l'une de nos inscriptions chrétiennes (ci-dessus, n° 57).

[4] Le traité Πρὸς Ἕλληνας, dont le titre figure, parmi les œuvres du saint, sur la statue découverte près de Rome (L. Renier, dans Perret, *Catac.* t. VI, p. 137 et suiv.) ne laisse aucun doute sur ce point : *Περὶ δὲ ᾅδου, ἐν ᾧ συνέχονται ψυχαὶ δικαίων τε καὶ ἀδίκων, ἀναγκαῖον εἰπεῖν.* (T. I, p. 220. ed. Fabric.) Il n'est pas inutile de remarquer ici que saint Hippolyte aurait reçu les leçons de deux hommes qui professaient une opinion semblable, saint Irénée (Photius, *Biblioth.* cod. CXXI, ed. 1653, p. 302) et Novatien (Prudent. *Peristeph.* hymn. XI, v. 29 et suiv.; cf. Tillemont, *Hist. ecclés.* t. III, p. 236 et 442), dont le succès à Rome fut considérable. (Socrat. *H. E.* VII, 11.) Voir, pour le premier, ci-dessus, p. 397, pour le second, *De Trinitate,* l. I, c. 1 (*Bibl. PP. Galland.* t. III, p. 288) : « Nam « quæ infra terram jacent, neque ipsa sunt « digestis et ordinatis potestatibus vacua. Lo- « cus enim est quo piorum animæ impio- « rumque ducuntur, futuri judicii præjudicia « sentientes. »

ment eu cours. Elle résume d'un mot, à mon sens, la pensée qui dictait à saint Paulin de Nole l'épitaphe du prêtre Clarus, et me paraît choisie pour éviter une façon de parler trop explicite. Ce n'est point là d'ailleurs, chez moi, une simple impression. Un ancien nous dit, en effet, la signification de cette formule. En commentant les mots du psaume XXIV, *anima ejus in bonis demorabitur*, Cassiodore écrit : « Comme les justes, « au sortir de cette vie, ne reçoivent point immédiatement la béatifi- « cation complète promise aux saints dans la résurrection, il est dit « que l'âme restera *in bonis*, parce que, si elle n'obtient point encore « cette récompense que le regard, l'oreille, l'esprit, ne peuvent perce- « voir (I Cor. II, 9), elle jouit cependant des délices par le ferme es- « poir du prix à venir[1]. »

En même temps que la présence de l'expression IN BONO, je ne puis me défendre de remarquer, sur les tombes chrétiennes, l'insigne rareté du mot *cœlum* et des termes équivalents qui désignent le plus nettement le séjour de la félicité achevée.

Il me faut toutefois ici, comme je l'ai déjà fait ailleurs, diviser en deux parts les anciens monuments funéraires, c'est-à-dire distinguer les épitaphes en prose des inscriptions métriques.

Les premières, libres dans leur expression, ne disent rien au delà de ce qu'on veut faire entendre; les autres, qu'entraîne la forme, sont envahies à la fois, et par les souvenirs mythologiques, et par une sorte d'hyperbole chrétienne.

Un grand nombre parlent du Ténare, des Mânes, des Parques[2], du Styx[3], de l'Olympe[4] et des Champs Élysées[5], dont on s'étonne d'y rencontrer les noms; d'autres redisent, sous toutes les formes, cette pensée familière aux païens, que le mort est parmi les astres[6]; une dernière

[1] *Expos. in Psalm.* XXIV, ed. Garet. t. II, p. 84.

[2] Fabretti, *Inscriptiones*, p. 111, 112.

[3] Voir ci-dessus, n° 486.

[4] Allegranza, *De sepulchris christ.* p. 41; Fortunat, I, XI; Gruter, 1173, 6.

[5] Voir ci-dessus, n° 421.

[6] Voir ci-dessus, t. I, mes inscriptions n°s 197, 212; t. II, n°s 555, 590, 591, 624, 628, 631, 642, 653, et, pour les païens, Gruter, 901, 14; Bonada, *Anthol.* II, 110; Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. VII,

emploie à célébrer la béatitude d'un évêque le vers où Virgile a chanté l'apothéose du berger Daphnis[1].

On ne peut donc le plus souvent chercher l'expression de la véritable pensée chrétienne dans de semblables compositions.

L'hyperbole dont elles procèdent encore se mesure facilement.

Bien qu'en nombre inférieur aux épitaphes vulgaires, elles contiennent plus fréquemment les mots qui supposent l'idée de l'admission immédiate.

Dans l'étendue de ce recueil, je ne vois, sur les inscriptions en prose, qu'une seule fois *cœlum*[2], une autre fois le terme moins décisif[3] de *paradisus*[4]; ces mots et leurs équivalents apparaissent à chaque instant, au contraire, dans nos épitaphes métriques[5]. Les marbres étrangers à la Gaule donnent un même résultat et semblent montrer ainsi qu'aux premiers siècles le lieu où reposaient les justes, le fait de la béatitude achevée, douteux pour le plus grand nombre, n'étaient mentionnés, dans les poésies épigraphiques, que par l'entraînement de la forme[6]. J'en trouve une preuve remarquable dans l'inscription en vers

p. 81 : SIDERIBVS RECEPTA, sur les médailles de Faustine la Jeune; cf. la note suivante.

[1] Virg. *Egl.* V, v. 56 : «Sub pedibusque «videt nubes et sidera Daphnis.» Épitaphe de saint Hilaire d'Arles, ci-dessus, n° 516 : SVIECTASQVE VIDET NVBES ET SIDERA CAELI.

[2] T. I, n° 211 : VITAM TRANSPORTAVIT IN CAELI*s*.

[3] Voir ci-dessus, p. 398.

[4] T. I, n° 199 : DEMV EXVLTAT PARAD.....

[5] T. I, n° 21 : COELI; n° 25 : REGNA SVPERNA; n° 26 : COELVM; n° 31 : REGNA (Christi); n° 165 : COELI; n° 184 : COELO; n° 204 : CAEL*estia regna;* n° 219 : REGNVM; n° 220 : COELO; n° 221 : COELICA REGNA; n° 321 : POLI; n° 334 : POLVM; n° 353 : CAELEST*ia reg*NA; t. II, n° 409 : COELO; n° 425 : COELOS; n° 426 : COELO; n° 429 : COELICA REGNA; n° 512 : FVLGIDA REGNA; n° 515 : *Caele*STIA REGNA; n° 554 : COELIS; n° 559 : COELESTIA; n° 564 : COELOS; n° 581 : COELIS; n° 601 : CAELO; n° 635 : COELI. — T. I, n° 25 : PARADISIACAS...OPES; n° 167 : PARADISVS; n° 212 : PARADISIACAS EPVLAS; t. II, n° 421 : NEMVS AELYSIVM; n° 525 : PARADISE.

[6] Sans contenir le mot *cœlum,* plusieurs inscriptions en prose offrent, je le sais, des formules qui présentent ou semblent présenter l'idée de l'admission immédiate. On ne doit, toutefois, les noter qu'avec une grande réserve; un grand nombre d'entre elles, en effet, n'offrent plus qu'une vague expression lorsqu'on les étudie de près. J'en citerai quel-

qui place Marcellina dans le royaume du ciel[1], tandis que le frère de la morte, saint Ambroise, s'était prononcé pour le système de l'attente imposée aux justes[2].

Il n'importe pas moins de rapprocher entre elles deux légendes inscrites à Tours sur le tombeau de saint Martin.

La première, écrite en prose, applique à l'illustre fidèle, et sans

ques exemples. *In pace* me semble sans valeur, pour de nombreux motifs, et, entre autres, parce que cette formule figure dans l'épitaphe d'un chrétien dont le destin est suspendu (ci-dessus, n° 478), et par l'emploi qu'en fait saint Augustin («Ad ipsam mensam non sic Martyres commemoramus «quemadmodum alios qui in pace quiescunt» *Tract.* LXXXIV, in Joh. Ev. t. III, col. 516), partisan du système de la béatification différée (cf. ci-dessus, p. 402, n. 5). Voir encore Tertullien, *De anima,* c. LI, p. 350 *c* : «quum in pace dormisset,» en se reportant à ce que j'ai noté ci-dessus, p. 396, au sujet du système de ce Père. A mes yeux, *Lætaris in pace* (Boldetti, p. 419) n'a rien de décisif parce que les textes opposés à la doctrine de la rémunération immédiate parlent du sentiment joyeux des morts qui attendent avec confiance le prix de leurs bonnes œuvres (voir ci-dessus, p. 201, n. 2). J'en dois dire autant des mots *accersitus ab angelis* (Fabretti, c. VIII, n° LXXXVI; cf. *Bullettino di corrisp. archeol.* 1835, p. 179), puisque la main des anges n'a porté Lazare que dans le sein d'Abraham. (*Luc.* XVI, 22; cf. le Sacrament. Gelas. dans Muratori, *Lit. rom.* t. I, p. 758; S. Ambros. *De bono mortis,* X, XLVII, XI, XLVIII, et ci-dessus, p. 400.) La formule CVM SANCTIS, si fréquente sur les tombes antiques (voir ci-dessus, p. 87, note 4), ne saurait être comptée parmi les marques de la croyance à la béatification immédiate, puisque, d'après l'apôtre Paul et d'illustres docteurs, aucun des saints ne doit recevoir sa récompense avant l'heure de la résurrection (voir ci-dessus, p. 400, note 8). PRIMA VIVIS IN GLORIA DEI ET IN PACE DOMINI NOSTRI, dit une légende funéraire qui peut, certes, paraître significative (Marang. *Acta S. Victorini,* p. 69); et pourtant l'épitaphe d'une femme «née, dit le texte, dans la gloire «du Christ» (voir, pour cette expression, ci-dessus, t. I, p. 92, n. 7), demande néanmoins pour la morte l'admission au séjour céleste. Voici cette inscription, que j'ai vue à Milan, dans la basilique de Saint-Ambroise :

MAXSIMA EST IVSTITIA DIE (DEI) QVI MISEREATVR
SPIRITO SANCTO NATA EST IN GLORIA CRISTI
VT CVM BEATIS POSSIT SERVIRE IPSI OMNIPOTENS
DEVS TE DEPRECOR VT PARADISVM LVCIS POS
SIT VIDERE PATREM ET FILIVM TIMVIT QVI EAM
SVSCIPI IVBENT EVENTIANVS MARITVS
CONTRA VOTVM POSVIT

[1] . . . . . NAM TE PIA VIRGO SVPERNVM
ACCIPIT IMPERIVM PLACIDAE POST MVNERA MORTIS

(Allegranza, *De sepulchris christianis*, p. 36.)

[2] *De bono mortis*, c. x, n° 47 : «Ergo dum «exspectatur plenitudo temporis, exspec«tant animæ remunerationem debitam. Alias «manet pœna, alias gloria; et tamen nec illæ «sine injuria nec istæ sine fructu sunt.» C. XI, n° 48 : «Quia incipiunt (animæ) intelligere «requiem suam et futuram sui gloriam præ«videre; eaque se consolatione mulcentes, in «habitaculis suis cum magna tranquillitate «requiescunt stipatæ præsidiis angelorum.»

nulle modification, les versets où saint Paul dit qu'il attend le prix de sa foi[1]. La seconde, qui est métrique, place au ciel l'apôtre de la Gaule[2].

Les monuments de l'épigraphie chrétienne représentent, je le répète, l'opinion de la masse des fidèles; ils concourent donc à accuser l'existence réelle de ce sentiment général dont parle saint Grégoire de Nysse, et qui reléguait dans l'Hadès les âmes au sortir du corps[3].

Un puissant élément de propagation avait d'ailleurs répandu cette croyance; je veux parler des prières liturgiques incessamment redites par les fidèles. Les oraisons de l'Église grecque enseignaient à tous que les âmes, sans excepter celles même des martyrs, ne recevaient qu'à la fin des siècles la rémunération promise par le Seigneur[4]. Les sacramentaires latins portent au moins la marque de l'incertitude. Au milieu de vagues prières formulées pour le repos des morts, je vois apparaître

[1] CERTAMEN BONVM CERTAVIT CVRSVM CONSVMAVIT
FIDEM SERVAVIT DE CETERO REPOSITA EST ILLI CORONA
IVSTITIAE QVAM REDDET ILLI DNVS IN ILLA DIE IVSTVS IVDEX

(Voir ci-dessus, n° 179.) La transcription exacte du texte sacré est ici d'autant plus remarquable, qu'en appliquant à sainte Paule les paroles de l'épître à Timothée, saint Jérôme a su les modifier pour indiquer comme accompli ce que l'Apôtre montre comme une espérance : «Cæterum illa implevit cursum «suum, fidemque servavit et nunc fruitur «corona justitiæ.» (*Epitaph. Paulæ,* § 21.)

[2] CONFESSOR MERITIS MARTYR CRVCE APOSTOLVS ACTV
MARTINVS COELO PRAEMINET HIC TVMVLO

(Inscription n° 180, dans mon premier volume. Voir encore, ci-dessus, p. 402, n. 4.)

[3] *De anima et resurrectione*, t. III, p. 209, éd. de Paris : Καὶ τοῦτο εἶπον πρὸς τὴν διδάσκαλον· Ποῦ ἐκεῖνο τὸ πολυθρύλλητον τοῦ ᾄδου ὄνομα· πολὺ μὲν ἐν τῇ συνηθείᾳ τοῦ βίου, πολὺ δὲ ἐν ταῖς συγγραφαῖς ταῖς τε ἔξωθεν καὶ ταῖς ἡμετέραις περιφερόμενον; εἰς ὃ πάντες οἴονται καθάπερ δοχεῖον ἐνθενδε τὰς ψυχὰς μετανίσασθαι;

[4] «Da illis spiritum gaudere in habitaculis «lucis et lætitiæ... ubi piorum animæ pri«mitias vitæ absque labore exspectant.» (Renaudot, *Liturg. orient. collect.* t. II, p. 196.) «Præsta per misericordiam tuam memoriam «bonam et veniam delictorum remissionem«que peccatorum patribus, magistris et doc«toribus nostris, omnibusque filiis Ecclesiæ «tuæ sanctæ qui... olim biberunt calicem «ingratum mortis... Visita eos, Domine, et «consolare eos in habitaculis in quibus re«quiescunt.» (P. 444, 445.) «Dignos effice «convivio tuo beato... omnes sanctos tuos; «inter alios vero præcipue Ignatium, Diony«sium, Athanasium, Cyrillum, Severum et «reliquos patres orthodoxos.» (P. 464.) «... Sit coram te memoria bona justorum «antiquorum, martyrum et confessorum... «ut per gratiam tuam, Domine, veniam illis «concedes omnium peccatorum et delicto«rum quæ in hoc mundo, in corpore mor«tali et in anima mutationi obnoxia pecca«verunt aut offenderunt coram te, quia nemo «est qui non peccet.» (P. 620.)

dans leurs textes, comme dans les liturgies d'Orient, les mots qui, souvent, chez les Pères, désignent le lieu où les justes attendent la consommation des temps[1]; parfois aussi, dans ces antiques prières, le «sein d'Abraham» est nommé comme le séjour passager de ceux qu'une immortelle couronne attend après le jugement dernier[2].

Des décisions suprêmes ont mis fin aux incertitudes de nos ancêtres,

[1] Saint Augustin dit par deux fois : «Tempus autem quod inter hominis mortem et «ultimam resurrectionem interpositum est, «animas abditis receptaculis continet.» (*Liber de octo Dulcitii quæstionibus,* quæst. II, n° 4, t. VI, col. 95, et aussi dans l'*Enchiridion de fide, spe et caritate,* c. CIX, n. 29, t. VI, col. 174.) Ces paroles sont répétées au VIIe siècle par saint Ildefonse de Tolède. (*Ordo baptism.* c. XC, dans Baluze, *Miscell.* ed. Lucæ, t. II, p. 30.) Nous venons de voir chez saint Grégoire de Nysse l'équivalent grec de *receptaculum.* (P. 409, n. 3.) Cette dernière expression reparaît dans notre antique liturgie : «Tribuas eis Domine, delic«torum suorum veniam in secreto recepta«culo ubi jam non est locus pœnitentiæ.» (*Sacramentarium gallicanum,* dans Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 951.) Le mot *mansiones,* si fréquemment employé dans les Sacramentaires pour désigner le lieu d'attente des âmes (Murat. *Lit. rom.* t. I, p. 747, 749; t. II, p. 952), se retrouve chez les Pères avec le même sens. (S. Ephr. t. II, p. 409 : «Salve, «abductor angele, qui animam a corpore se«parans, ad destinatas mansiones, ipsi ad «supremum communis mortuorum resur«rectionis diem mansuras, illam deportas.» Cf. Origen. *De princip.* l. II, c. XI, § 6.) L'expression *habitacula,* que la note précédente nous montre dans les liturgies orientales, se rencontre chez saint Ambroise : «Quia incipiunt (justæ animæ) intelligere «requiem suam et futuram sui gloriam præ«videre, eaque se consolatione mulcentes, in «habitaculis suis cum magna tranquillitate «requiescent stipatæ præsidiis angelorum.» (*De bono mortis,* c. XI, n° 48.) Je lis de même dans les Sacramentaires de saint Gélase et de saint Grégoire le Grand : «Præsta, «quæsumus, omnipotens Deus, ut animam «famuli tui (*illius*) ab angelis lucis suscep«tam in præparatis habitaculis deduci facias «beatorum.» (Muratori, *Liturg. rom.* t. I, p. 758, et t. II, p. 218.) Quelque clair que puisse me paraître ce dernier rapprochement, je n'en dois pas moins noter ici que le mot *habitaculum* désigne, chez le millénaire Commodien, le lieu définitif de la béatification. (*Instruct.* XLV.)

[2] «Sed in sinu Abrahæ et in gremio pa«triarchæ tui requiescens tempus resurrec«tionis diemque judicii cum gaudio secuturæ «immortalitatis exspectet.» (Bunsen, *Hippolytus and is age,* t. IV, p. 471.) Cette prière est attribuée à saint Hilaire de Poitiers, dont j'y retrouve, en effet, le système : «Exeuntes «de corpore, dit-il, ad introitum illum regni «cœlestis per custodiam Domini fideles om«nes reservabuntur, in sinu scilicet interim «Abrahæ collocati... quousque introeundi «rursum in regnum cœlorum tempus adve«niat.» (*Tract. in* CXX *Psalm.* n. 16, ed. Bened. col. 383.) Voir encore ma Dissertation n° 419, ci-dessus, p. 84, note 1, et aussi p. 400 et 403.

et la contrée où les marbres présentent le plus de témoins de la négative vit aussi la première proclamer publiquement que les âmes justes ou purifiées sont reçues au ciel avant la fin des jours[1].

Ce fut la solennelle confirmation de ces paroles inscrites par l'Église romaine, dès le début du VIe siècle, sur la tombe du pape Félix IV et qui résument l'espérance du fidèle :

CERTA FIDES IVSTIS CAELESTIA REGNA PATERE[2].

[1] Concil. Lugd. II, ā° 1274. Cf. Innocentii papæ IV ad Ottonem epistola, n. 25 : Johannis papæ XXII *Epist.* I, De beatitudine sanctorum ; Benedicti papæ XII, *Ep.* I ; Conc. Florent. a° 1438 : Concil. Florent. Decretum seu deffinitio, a° 1439. (*Acta concil.* ed. Hardouin, t. VII, p. 695, 366, 1245, 1559, 1560 ; t. IX, p. 656, 986.)

[2] Sarti et Settele, *Append. ad op. de Vatic. crypt.* p. 23.

NOVEMPOPULANIE.

AUCH?

595.

Fortunat, I, iv.

EMICAT AVLA DECENS VENERANDO IN CVLMINE DVCTA
NOMINE MARTINI SANCTIFICATA DEO
CVI VITAE MERITO FIDVCIA TANTA CORVSCAT
VT POPVLIS TRIBVAT QVOD PIA VOTA ROGANT
EXTVLIT HANC FAVSTVS DEVOTO CORDE SACERDOS
REDDIDIT ET DOMINO PROSPERA DONA SVO[1]

Le début de cette pièce démontre qu'elle a été inscrite sur un monument[2]. Les éditeurs de Fortunat, le *Gallia christiana*[3], Le Cointe[4], inclinent à reconnaître dans le fondateur de la basilique qui la portait l'évêque d'Auch, Faustus, signataire du deuxième concile de Mâcon, en 585.

VALENTINE.

595 A.

Vetus codex Ecclesiæ condomensis; — Possidonius Calamensis; — N. Heinsius, *Inscr. antiquæ mss.*[5]; — P. Pithæus, *Epigrammata*, ed. 1590, p. 126 et 464; —

[1] Ms. du Vatican : *sua.*

[2] Voir nos Dissert. n[os] 185 et 581, t. I, p. 249, et ci-dessus, t. II, p. 365.

[3] T. I, p. 975.

[4] T. II, p. 297, a° 585; voir aussi De Brugeles, *Chroniques ecclésiastique du diocèse d'Auch*, p. 65.

[5] J'ai trouvé dans les notes de Pithou et de Burmann l'indication de ces trois sources, qui me sont inconnues.

Ferretius, *Musæ lapidariæ*, p. 336; — Labbe, *Thesaurus epitaphiorum*, p. 49; — Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 154-156 et 220; — Meyer, *Anthologia*, t. I, p. 129, n° 1318; t. II, p. 90; — Dumège, *Lettre à M. Millin sur l'inscription de Nymfius*, 1806, in-8°; *Mémoire sur l'église de Saint-Gaudens* (*Hist. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1834); — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 183; — voir mes planches, n° 494.

† NYMFIVS AETERNO DEVINCTVS MEMBRA SOPORE
HIC SITVS EST CAELO MENS PIA PERFRVITVR
MENS VIDET ASTRA QVIES TVMVLI COMPLECTITVR ARTVS
CALCAVIT TRISTES SANCTA FIDES TENEBRAS
TE TVA PRO MERITIS VIRTVTIS AD ASTRA VEHEBAT
INTVLERATQVE ALTO DEBITA FAMA POLO
IMMORTALIS ERIS NAM MVLTA LAVDE VIGEBIT
VIVAX VENTVROS GLORIA PER POPVLOS
TE COLVIT PROPRIVM PROVINCIA CVNCTA PARENTEM
OPTABANT VITAM PVBLICA VOTA TVAM
EXCEPERE TVO QVONDAM DATA MVNERA SVMPTV
† PLAVDENTIS POPVLI GAVDIA PER CVNEOS



CONCILIVM PROCERVM PER TE PATRIA ALMA VOCAVIT †
SEQVE TVO DVXIT SANCTIVS ORE LOQVI
PVBLICVS ORBATAS MODO LVCTVS CONFICIT VRBES
CONFVSIQVE SEDENT ANXIA TVRBA PATRES
VT CAPITE EREPTO TORPENTIA MEMBRA RIGESCVNT
VT GREX AMISSO PRINCIPE MAERET INERS
PARVA TIBI CONIVX MAGNI SOLACIA LVCTVS
HVNC TVMVLI TITVLVM MAESTA SERENA DICAT
HAEC INDIVIDVI SEMPER COMES ADDITA FVLCRI
VNANIMAM TIBI SE LVSTRA PER OCTO DEDIT
DVLCIS VITA FVIT TECVM COMES ANXIA LVCEM
AETERNAM SPERANS HANC CVPIT ESSE BREVEM †

Marbre autrefois encastré dans le mur de l'église de Valentine et conservé maintenant au musée de Toulouse. Sa légende avait été connue de Pithou par des transcriptions anciennes dont le monument original permet de rectifier les erreurs. En tête de ces copies figure un distique sans liaison avec l'épitaphe, comme l'a remarqué le savant éditeur, et qui n'existe pas sur le marbre [1].

Des indications de faits remplacent ici ces précieuses énumérations de titres que portent les monuments en prose destinés à rappeler des services publics. L'inscription nous apprend que toute la province révérait Nymphius comme un père; qu'il avait autrefois, et, d'après le mot *quondam*, cela semble l'un de ses premiers actes, donné, à ses frais, de brillants jeux du cirque [2]; convoqué une puissante assemblée et

[1] Vivere post obitum vatem vis nosse viator?
Quod legis ecce loquor, vox tua nempe mea est.

Ces vers se retrouvent dans les œuvres d'Alcuin, *Carm.* n° CCLXXI, éd. Froben, t. II, p. 237.

[2] Le mot *cuneus*, qui figure dans notre texte, est souvent employé par les auteurs latins pour désigner la place où s'asseyait le spectateur aux jeux du cirque. Il se lit sur plusieurs marbres antiques (Marini, *Arvali*,

porté la parole au nom du pays[1]; par sa mort, des villes étaient plongées dans la douleur et les sénateurs perdaient leur chef.

Ces détails, accumulés sans ordre et suivant le caprice du versificateur, semblent pourtant pouvoir permettre de déterminer quelques-unes des fonctions exercées par Nymphius.

Les duumvirs étaient tenus de donner, à leurs frais, des jeux publics[2]; il leur appartenait de convoquer solennellement la curie[3], et ce double détail, qui répond aux indications de l'épitaphe, me semble indiquer que le chrétien de Valentine exerça les fonctions de duumvir.

Je ne saurais dire quelle sorte de question s'agita dans la curie alors que Nymphius reçut la mission de porter la parole au nom de la contrée; mais ce fait même montre qu'il s'agissait d'un intérêt plus grave que ne l'eût été un détail d'administration intérieure. Il rappelle les députations solennelles envoyées à Rome du fond des Gaules[4] et cette grande assemblée d'Arles dans laquelle chacune des sept provinces devait se faire représenter par des juges, des *honorati* ou des membres de la curie[5].

p. CXXX, 225, 232, 233), et notamment sur les divisions des gradins de l'amphithéâtre de Lambèse (L. Renier, *Inscript. de l'Algérie,* n° 185). Une pièce métrique, rendue presque inintelligible par l'ignorance du copiste, se lit à la première page d'un glossaire du IX[e] siècle (Bibl. imp. n° 7643). Cette légende, sans doute épigraphique, rappelle l'érection d'un sanctuaire dans un lieu autrefois occupé par un cirque et souillé par des fêtes profanes. J'y rencontre la même expression :

Huc cernebamus (?) amplas cuneis fluxare catervas.

Fortunat l'emploie en parlant du siége des bienheureux dans le ciel. (VIII, IX.)

[1] Voir, sur le mot *patria,* ma Dissertation n° 425 (ci-dessus, p. 99).

[2] *Cod. Theod.* De spectaculis, l. I; De decurionibus, l. CLXIX, et les textes cités par Godefroy. C'était afin d'éviter au chrétien l'obligation de donner des spectacles entachés de paganisme que Tertullien prescrivait de ne point briguer les charges publiques. (*De idololatria,* c. XVII). La même cause figurait sans doute encore parmi celles qui faisaient exclure de l'Église les duumvirs pendant l'année de leur gestion. (*Conc. Illiberit.* c. LVI.)

[3] *Cod. Just.* X, XXXI, 2. Voir, pour cette convocation par les dictateurs dans les municipes où cette charge existait, Orelli. n° 3787.

[4] Voir, dans les lettres de Sidoine Apollinaire (I, VII), le dramatique récit d'une de ces ambassades. (Cf. *Cod. Theod.* XII, XII, 1.)

[5] Voir l'édit d'Honorius rapporté par Sirmond, *Notæ ad Sidon.* p. 147, 148.

Le duumvirat conduisait à de plus hautes dignités; son exercice pouvait être récompensé par le titre de comte[1], et le chrétien de Valentine parvint d'abord sans doute à cet honneur. Mais les comtes n'administraient qu'une ville et son territoire. Pleuré par plusieurs cités, dit l'inscription, père de toute la province, Nymphius s'était donc élevé plus haut. Aux ducs seulement appartenait un gouvernement si étendu[2], et c'est à ce titre qu'il avait administré le pays et que les curies de sa juridiction pleuraient en lui leur chef.

On a pensé que le quatrième vers pouvait être relatif à une lutte contre «les ténèbres de l'hérésie.» Cette mention se rencontre en effet parfois sur les marbres chrétiens[3]. Mais les trois premiers distiques ne contiennent que des formules banales, et le souvenir d'un tel acte eût été mieux mis en relief. Le mot *tenebræ* ne me paraît représenter ici que la profonde nuit de l'enfer. C'est dans ce même sens qu'il figure dans d'autres légendes métriques de ce recueil[4].

Je viens de parler de la banalité du début de notre pièce. Son premier vers se retrouve en effet presque entier dans une inscription de Limoges[5]. L'idée qui a dicté le troisième se reproduit en outre et sous toutes les formes dans les textes épigraphiques[6].

L'épitaphe de Valentine, qu'accompagnait peut-être, suivant l'usage, une légende complémentaire en prose, constitue, par l'énumération des services civils de Nymphius, une exception au formulaire de l'épigraphie chrétienne[7].

Il est difficile de préciser l'âge de notre inscription. La présence de la croix, qui n'apparaît qu'en 448 sur nos marbres funéraires[8], ne permet point de songer à un temps très-ancien. La régularité des vers, celle de l'écriture, les détails donnés sur la vie publique de Nym-

[1] *Cod. Theod.* XII, I, 127, 189.

[2] Voir ci-dessus, n° 425; Greg. Turon. *Historia Francorum,* II, XX; VIII, XVIII, XXVI; IX, VII, etc.

[3] N°s 402, 404 et 428.

[4] N° 193, dernier vers, et n° 492.

[5] Voir ma Dissertation n° 476, ci-dessus, p. 181.

[6] Voir le tome I, p. 199, note 3.

[7] Voir ma Dissertation n° 57 (t. I, p. 130, 131).

[8] Voir ma Préface.

phius, me semblent toutefois indiquer une époque voisine du célèbre édit d'Honorius.

VALCABRÈRE.

596.

Dumège, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV; — Morel, *Essai historique sur Saint-Bertrand de Comminges*, p. 126; — Cénac Montaux, *Histoire des États pyrénéens*, 2e édit. t. V, p. 401; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 61; — voir mes planches, n° 489.

VAL . SEVERA VICIT ANNOS XXX RECISSIT NON IVL RVFINO ET EVSEBIO CONSS
. PAC . PATROCLVS . PRAESBYTER SIBI IN PACE ☧

Je ne connais que par des copies cette inscription disparue; elle avait été trouvée dans le cimetière qui touche aux murs de l'église de Valcabrère; je la reproduis d'après le dessin donné par M. Dumège[1].

L'épitaphe de Severa et de Patroclus appartient à l'an 347; c'est, dans l'ordre des temps, le second de nos monuments datés.

[1] Une copie que j'ai sous les yeux, et que m'a transmise M. Daremberg, donne EGIT au lieu de VICIT.

PREMIÈRE NARBONNAISE.

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON.

597.

Duchesne, dans les papiers de Baluze, armoire II, paquet 2, n° 3, t. I, p. 431 (Bibl. imp.); — Dom Estiennot, *Antiquitates in archiepiscopatibus Avenionensi et Arelatensi*, fol. 25 (Bibl. imp. mss. S. Germ. lat. n° 559); — l'abbé Massilian, ms. n° 6, diocèse d'Avignon (Bibl. d'Avignon); — Ménard, note manuscrite dans les papiers de feu M. Chambaud, bibliothécaire à Avignon (Bibl. d'Avignon, mss. Chambaud, n° 17, fol. 91); Lettre à M. Bouquier, du 28 mars 1764 (Bibl. d'Aix); — l'abbé Vailhen, *Essai d'un abrégé chronologique sur Villeneuve-lez-Avignon*, p. 5; *Histoire de Villeneuve-lez-Avignon*, p. 9 (ms. de la Bibl. de Nîmes, n° 13863); — *Gall. christ.* t. I, p. 799 (cf. p. 871, 872); — Baronius, *Annales*, éd. Pagi, t. X, p. 448, d'après la copie de Fr. Claret d'Arles; — Pagi, *Dissertatio hypatica*, p. 328; — Columbi, *De rebus gestis Vasionensium episcoporum*, p. 12; — Nouguier, *Histoire chronologique de l'église, évesques et archevesques d'Avignon*, p. 21; — Fantoni Castrucci, *Istoria d'Avignone*, t. II, p. 395; — Gudius, 366, 5; — Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, p. 655; — Du Cange, v° Memoria; — *Nouveau Traité de diplomatique*, t. V, p. 657; — Petavius, *De ratione temporum*, ed. Colon. p. 121; — Le Cointe, *Annales eccles. franc.* t. II, p. 319; — Mabillon, *De re diplom.* p. 186 A; — Muratori, 431, 2; — Dom Mathoud, *De vera Senonum origine christiana*, p. 98; — Blanchini, *Prolegom. ad Anast. biblioth.* éd. Migne, t. I, p. 794; — De Vita, *Ant. Benev.* t. I, p. 303 et 304; — Mazochius, *Spicilegium biblicum*, t. III, p. 63; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. IV, p. 407; — Zaccaria, *Dissert. latinæ*, t. I, p. 75; — Fleetwood, 379, 1; — Schwartz, *Dissert. selectæ*, p. 289, 290; — Guasco, *Mus. capitol.* III, 142; — Galletti, *Giornale de' letterati*, Roma, 1735, p. 116; *Del primicerio della S. Sede Apostolica*, p. 25; — Pellicia, *Politia*, t. II, p. 245; — Marini, *Giornale de' letterati di Pisa*, t. VI, p. 27; — Vermiglioli, *Iscriz. perugine*, ed. II^a, t. II, pag. 580, not. 3; — Furlanetto, *Append.* v° Illucesco; — J. Porte, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV, p. 263;

— Visconti, *Monumenti cristiani cronologici*, p. 21; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. XLVII, 508 et 616.

MENSIBVS ET GEMINIS CONCLV
DENS TEMPORA VITAE[1] ❧
VIVIT IN AETERNVM NVLLVM
MORITVRA PER AEVVM
ISTA VALENS FIERI FLETV MANAN
TE ROGAVIT ❧
IVRA SACERDOTII[2] SERVANS
NOMENQVE IVGALIS ❧

+[3] OBIIT BON[4] M̅[5] CASARIA[6] ME
DIVM NOC̅T[7] D̅ DNICO[8] INLVCISCENTE[9]
VI . I̅D̅[10] DECEMB̅[11] QVATRAGIES[12]
ET VI P̅C̅ BASILI[13] IVNIOR[14] V. C. C.
AN̅N̅[15] XII REGN̅[16] DOMNI[17] CHELDE
BERTI[18] REG̅I̅[19] INDICT[20] QVINTA

[1] Estiennot : VITA.

[2] Nouguier : SACERDOTIS.

[3] Duchesne, Claret, Gudius : pas de croix.

[4] Duchesne : B̅N̅; Nouguier : BONAE.

[5] Claret : BONAE MEMORIAE.

[6] Nouguier : CAZARIA; *Gallia christ.* : CAESARIA.

[7] Estiennot, Nouguier, Duchesne, Claret, Gudius : NOCTIS.

[8] Claret, *Gall. christ.* Gudius : DOMINICO.

[9] Claret : ILLVCESCENTE; Columbi : INLVCESCENTE.

[10] *Gall. christ.* Columbi : IDVS.

[11] Claret : DECEMBRIS.

[12] Nouguier, *Gall. christ.* : QVADRAGIES.

[13] Claret, Estiennot, Duchesne, *Gall. chr.* Nouguier, Fantoni, Gudius, Columbi : BASILII.

[14] Claret, Duchesne, *Gall. chr.* Nouguier, Fantoni, Columbi, Gudius : IVNIORIS.

[15] Estiennot, Claret, Duchesne, Gudius : ANNO; Nouguier : AN.

[16] Estiennot, Claret, *Gallia christiana* : REGNI.

[17] Claret, Columbi, Nouguier, Fantoni : DOMINI.

[18] Estiennot : CHILDIBERTI; Nouguier : CHLDEBERTI; *Gall. chr.* Fantoni : CHILDEBERTI.

[19] Claret, Gudius, *Gall. christ.* : REGIS : Nouguier : REGI.

[20] Estiennot, Claret, *Gall. christ.* Gudius : INDICTIONE.

Inscription disparue; elle était gravée sur un marbre noir[1] de deux pieds et demi de haut sur un pied et demi de largeur[2], et placée dans l'ancienne chapelle de Sainte-Césarie, au milieu de l'abbaye de Saint-André[3].

Parmi les nombreux écrivains qui ont reproduit cette épitaphe, les dix premiers cités dans ma bibliographie nous ont seuls transmis des copies faites sur l'original. Leurs transcriptions présentent plusieurs différences dans la légende chronologique. Pour le début, les uns affirment que le marbre est entier dans cette partie[4]; les autres le disent mutilé[5]. Si l'on en juge par le sens, il est difficile de tenir l'inscription pour complète.

La leçon de Ménard, que j'ai suivie, m'a paru présenter le plus de garanties d'exactitude. Cette copie, presque figurée, donne la section des lignes, les folioles qui terminent deux d'entre elles, l'aspect des caractères[6], et note la substitution, fréquente sur nos monuments chrétiens, du Δ grec au D latin[7].

D'après les hagiographes, sainte Césarie vécut en recluse dans la crypte où elle fut plus tard ensevelie. La vénération qui s'attachait à sa mémoire fit établir en ce lieu l'abbaye bénédictine de Saint-André.

[1] Duchesne, *loc. cit.*

[2] Ménard, note manuscrite.

[3] Je n'avais pu, dans mes divers voyages, obtenir l'autorisation de rechercher cette inscription dans la propriété particulière où est maintenant enclavée la chapelle de Sainte-Césarie. Le savant bibliothécaire d'Avignon, M. Delhoye, qui a bien voulu solliciter cette permission et visiter pour moi les lieux, s'est assuré de la disparition du monument. «Peut-être, m'écrit-il, ce marbre est-il en«foui dans la masse de terre et de débris «qui encombrent à cette heure la cha«pelle.»

[4] Ménard, lettre; Fantoni et l'abbé Massilian, *loc. cit.*

[5] Claret, Estiennot, Columbi, *loc. cit.* Voir encore, aux mss. de la Biblioth. impér. Rés. S. Germ. n° 978, *Anecdota Alsatica,* p. 153.

[6] L'N de MANANTE est gravé en surcharge; les seconds I de IVGALIS, BASILI et INLVCISCENTE, ainsi que l'V de ce dernier mot, sont insérés dans les lettres qui les précèdent; l'R de IVNIOR. est barré pour indiquer l'abréviation; chose rare dans les inscriptions chrétiennes, les T de VIVIT. MORITVRA, INLVCISCENTE, sont plus grands que les autres caractères.

[7] Voir les planches de mes inscriptions n[os] 83, 412 A, 474, 476, 679. (Cf. Jacutius, *Bonusa,* p. 57; Maffei, *Mus. Veron.* p. 181; Mommsen, *I. R. N.* n° 1293; Renier, *Inscr. de l'Algérie,* n° 2145, etc.)

La sépulture de la sainte était miraculeuse[1]. Le récit de sa vie est perdu[2], et la naïveté de la légende prête à Césarie une origine illustre : elle aurait été princesse et fille de roi[3].

L'inscription nous apprend que, suivant les règles canoniques, elle vécut dans la continence avec son époux, devenu prêtre[4].

Le nom de CAƧARIA doit être lu *Cæsaria;* une inscription de la Syrie[5] et deux manuscrits de Fortunat[6] portent en effet de même CAƧARI, *Casaria,* manifestement écrits pour *Cæsari*, *Cæsaria.*

On a beaucoup discuté sur la date complexe[7] de notre marbre; il a été attribué tour à tour aux années 526[8], 547 ou 548[9], 586[10] et 587[11].

Le doute n'est possible qu'entre les deux dernières, le postconsulat reportant à la seconde, l'indiction et l'année du règne de Childebert à la première de ces deux années.

Nous avons vu toutefois qu'à dater du règne de Justin la méthode

[1] Duchesne, *loc. cit.* : «Asservabantur in «ecclesia reliquiæ S. Cæsariæ virginis, cujus «opem capitis dolore laborantes præsentis-«simam experiuntur.» (Voir encore le cantique donné par l'abbé Vailhen à la suite de son *Essai*, et son *Histoire*, p. 7.)

[2] Duchesne, *loc. cit.*

[3] Note d'Estiennot : «Hanc autem sanc-«tam Casariam Regis Tarasconis filiam Va-«lenti nobilissimo adolescenti nupsisse tra-«dunt.» (Cf. l'ancien cantique publié par l'abbé Vailhen et la note manuscrite de ce dernier.)

[4] *Conc. Illib.* c. XXXIII; *Conc. Carth.* II, c. II; *Conc. Agath.* c. IX; *Conc. Tolet.* c. I; *Conc. Aurel.* III, c. II, etc. (Cf. Greg. Tur. *H. Fr.* I, XXXIX; *Glor. Conf.* c. LXXV, LXXVI, LXXVIII, etc.) Le *Gallia christiana* classe Valens parmi les évêques d'Avignon; ce point est contesté par Henri Suarès.

[5] Vidua, *Inscriptiones antiquæ*, tab. XXVI.

[6] Ed. Luchi, t. I, p. 276, note L.

[7] La présence sur une tombe sainte d'une date de forme si compliquée et la mention de même nature qui termine la passion de saint Polycarpe (*Acta Sinc.* éd. de 1713, p. 36 et 45) rappellent le soin qu'apportaient les premiers fidèles à noter avec précision le jour de la mort des saints et des martyrs, afin d'en célébrer la commémoration. (Voir S. Cypr. *Ep.* XII, § 2, Presbyt. et diac. : «Denique et dies eorum quibus «excedunt annotate, ut commemorationes «eorum inter memorias martyrum celebrare «possimus, etc.»)

[8] Columbi.

[9] Bouche.

[10] Muratori; Pagi, *in Annal. Baron.;* Le Cointe; Dom Bouquet, t. II, p. 233, note; Marini.

[11] Baronius, Pagi, *Dissert. hypat. Gallia christ.* Schwartz; Blanchini; Petavius; De Vita.

dite *Victorienne* a été généralement suivie dans la supputation des post-consulats[1]. Pour Basile, le 46e se rapporte, d'après ce système, à l'an 586, dont le mois de décembre correspond à la 5e indiction. Ce sont là précisément les données de notre marbre.

TOULOUSE.

598.

De Montégut, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, t. II, p. 34. 35, Errata. et t. III, p. 296.

HIC IACET
BONAE ME
MORIAE EV
GENIVS VIX
IT ANNIS XV *m* IX
REQVIEVIT
X K FEBRVA
RIAS

Inscription trouvée à Vieille-Toulouse et composée de trois fragments publiés séparément dans le tome II des Mémoires de l'Académie locale. Au tome II, les deux premiers de ces fragments ont été réunis. J'y ai joint le troisième, qui les complète, et donne la fin des trois dernières lignes.

Ce monument est perdu.

---

[1] Voir ma Dissert. n° 438 A, ci-dessus, p. 114.

599.

Voir mes planches, n° 512.

HIC IACET HIRACL*ius*
INOFITVS QVI VI*xit annos*
XXI ET MENSE*s*. . . . .
DEPOSIT*us?*. . . . .

J'ai relevé ce débris au musée de Toulouse. Son prix réside dans la forme singulière, mais non sans exemples, donnée au mot *Neophytus*. Peu de vocables ont été plus maltraités par le langage et l'orthographe vulgaires. A côté de NAEOFYTAE[1], NIOFITE[2], NIOFITO[3], NEFITO[4], NOFITVS[5] et même NEOFATA[6], on rencontre les formes moins faciles à expliquer ENOFITVS, INNOFITO, INIFITO, ENONFITVS[7].

Mort à vingt et un ans, dans les aubes du baptême, Heraclius fut sans doute un de ces nombreux *clinici* qui avaient attendu l'heure dernière pour recevoir le sacrement régénérateur[8].

J'ai marqué d'un point d'interrogation ma restitution DEPOSIT*us*. Ce mot, d'un usage fréquent à Rome, ne se trouve en effet que trois fois sur les marbres chrétiens de la Gaule[9].

---

[1] Cavedoni, *Cimit. Chiusini*, p. 44.

[2] Mommsen, *I. R. N.* n° 7170.

[3]
M
...MPO QVI VIXIT
...VIII.NIOFITO
...VS FILIO DVLCIS
...S II

J'ai copié ce fragment inédit à Saint-Ambroise de Milan.

[4] Bosio, p. 437.

[5] Lupi, *Epitaph. Severæ*, p. 186.

[6] De Vita, *Inscr. Benev.* p. LXIV, n° 6. (Voir. pour le changement de l'*i* en *a*, ci-dessus, n°s 265 et 382.)

[7] Boldetti, p. 404; Marini, *Pap. diplom.* p. 375; Boldetti, p. 418; Cardinali, *Iscr. Velit.* p. 201.

[8] Voir ma Dissert. n° 355, dans le t. I, p. 477, 478, et mes *Recherches sur l'histoire de la Parabole de la vigne.*

[9] N°s 527, 622 A et 623; cf. n° 553. (Voir, pour les formules locales, ma Dissert. n° 467, ci-dessus, p. 151.)

600.

De Montégut, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, t. III, p. 295; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 185.

HIC IACIT
MARTOLVS
VIXIT . MEN
SES . III . REQVI
ESCIT . IN . PACE

Inscription perdue; elle provient de Vieille-Toulouse.

601.

De Castellane, *Mémoires de la Société archéolog. du midi de la France*, t. II, p. 199; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, col. 1120; — voir mes planches, n° 495.

*Hi*C REQVI
*esc*IT BONEME
MORIA MASI
LIA QVI VIXIT A
NNVS XXXXXX
X REQVIEVIT IN
PACE DOMINI
CAM SB D[1] KAL
DAS FEBORAR
I ANNVM IXXV
. . . . HI

J'aurais voulu voir, afin d'en parler avec quelque certitude, cette

[1] *Sub die.*

épitaphe, trouvée, d'après M. De Castellane, dans l'ancien cimetière des nobles de Saint-Saturnin de Toulouse; je l'ai vainement cherchée, et M. Dumège m'a dit qu'elle avait disparu.

Si, comme quelqu'un l'a pensé, ce monument a été supposé pour tromper la bonne foi de son vénérable éditeur, le faussaire a été habile. Il a su y introduire la rare forme adjective BONEMEMORIA, dont je crois avoir le premier reconnu l'existence[1]; dans l'indication de l'âge, un mode de chiffrer qui, pour être rare, n'est pas sans exemples[2]; et, dans les mots REQVIEVIT IN PACE DOMINICAM, une formule du pays[3]. La lettre est bonne et rappelle une inscription de la même province, datée de la fin du VIIe siècle[4].

La formule finale, qui peut se lire ANNVM. . . . *reg*NI, serait une de ces dates vagues que portent souvent les monuments antiques[5]. On en trouve une semblable à Salles-d'Aude[6].

602.

De Montégut, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, t. III, p. 295; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 181.

X HIC REQVIESCIT BONAE MEM
ORIE . RODVLFVS . QVI . VIXIT .
ANNIS . XXXV . REQVIT
IN . PACE . DOMINE . CA

Inscription trouvée à Vieille-Toulouse; la fin doit être lue : *Requievit in pace dominicam*[7].

---

[1] Cf. ci-dessus, n°s 59 et 551; E. Renan et Ed. Le Blant, *Sur une inscription trilingue découverte à Tortose* (*Revue archéologique*, 1860).

[2] Cf. mes n°s 329-329 A, t. I, p. 433.

[3] N° 602. (Cf. ma Dissert. n° 467.)

[4] N° 621, ci-dessous.

[5] N° 565, ci-dessus.

[6] N° 612, ci-dessous.

[7] Voir ci-dessus, n°s 395 et 601; L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, n°s 3795 et 3840; Mabillon, *Lit. gallic.* p. 246. 299. etc.

603.

De Montégut, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, t. III, p. 295; — voir mes planches, n° 486.

HIC REQVI
ESCIT SEDATA
QVI VIXET AN
NVS PLVS MINV
S L

Épitaphe trouvée au même lieu et conservée au musée de Toulouse.

604.

De Montégut, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, t. III, p. 295.

☧ HIC REQVIE....
MORIAE . ME...
....

605.

De Montégut, *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, t. III, p. 296.

....ET. DO......
.. A . CONdE.....
....SONdE......
...A CERON.....
*vixi*T. ANNVS.....

.......XLV......
requevit in[1] PACE...
..........VIIII...
..........C.....

Même provenance; fragments disparus.

606.

Voir mes planches, n° 514.

..........O......
.....*a*NNOS XXXV
...*milit*AVI(*t*) ANNOS XV
.....*pr*OIECIOR
.......VS ☧

J'ai copié ce fragment au musée de Toulouse. C'est le reste de l'épitaphe d'un *protector* ayant vécu trente-cinq ans et compté quinze années de service militaire.

607.

Dumège, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV: — voir mes planches, n° 496.

VIVAS IN ☧

Légende tracée en relief autour d'un buste d'homme, sur un caillou roulé découvert à Toulouse, au-dessous de la ligne ou chaussée du moulin de Bazacle. Plusieurs pierres semblables, portant des inscrip-

[1] Cf. n° 578, 601, 602.

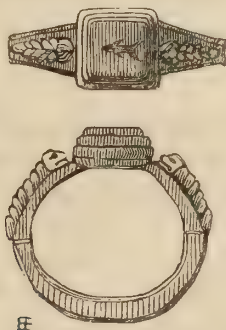
tions ou des figures, ont déjà été signalées[1]. Un de ces petits galets, de la collection de M. Signol, porte une Victoire gravée rapidement et avec une certaine hardiesse.

Je n'ai pas vu le caillou de Toulouse, et je le reproduis d'après le dessin de M. Dumège.

MONTBAZIN.

608.

J'ai déjà cité l'anneau de saint Arnoud de Metz, où figure l'antique et rare symbole du poisson[2]. La même représentation se retrouve sur une bague d'or découverte, en 1851, à Montbazin, près Montpellier, dans une vigne située le long de l'ancienne voie romaine.



Ce bijou, que M. Germain a décrit dans les Mémoires de la Société archéologique de Montpellier[3], fait aujourd'hui partie du musée de cette Société. Sa forme le reporte aux temps mérovingiens. Il fournit donc une preuve nouvelle de l'emploi persistant, dans les provinces, du poisson symbolique, alors que les chrétiens de Rome avaient depuis longtemps cessé d'en faire usage[4].

---

[1] De Caylus, t. I, p. 130, 131.

[2] N° 321 A, t. I, p. 420-422.

[3] Année 1855.

[4] Voir le n° 261, tome I, p. 370, et ma Préface.

MINERVE.

609.

Fonds Baluze, arm. III, paq. 3, n° 4, fol. 72, Lettre du cardinal de Bonzy; fol. 78, *Mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de saint Rustique* (Bibl. imp.); — Papiers des Frères de Sainte-Marthe, fonds Saint-Magloire, I, 28, fol. 5 (Bibl. imp.); — *Gallia christiana*, t. VI, col. 9; — *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, p. 332; — voir mes planches, n[os] 500 et 501.

✝ RVSTICVS ANN . XXX EPTVS SVI FF.

Au milieu des gorges de l'Hérault et dans une sorte de cratère, s'élève, sur un renflement de terrain, un village misérable oublié du reste du monde. Là fut jadis une place forte qu'anéantirent nos vieilles guerres[1]. Une charte datée du IX[e] siècle constate l'existence du

[1] J'emprunte à l'*Histoire de la Croisade contre les Albigeois* le sauvage récit du massacre où périrent les défenseurs de cette place :

«Devant le château de Minerve, qui s'élève du côté de la mer, le comte de Montfort mit le siége, ainsi qu'il l'avait projeté. Il dressa ses calabres, la Mauvaise Voisine et ses autres pierriers, la Dame et la Reine; il battit les hautes murailles et la salle de pierre, cimentée de chaux et de sable..... Le château n'est point bâti en plaine, mais sur un mont escarpé. Jusqu'aux ports de l'Espagne, il n'est point de plus forte place, excepté Cabaret et Termes, où commence le pays de Cerdagne. Guillaume de Minerve y tenait et s'y réjouissait avec les siens. Mais nos Français et les gens de Champagne, Manceaux, Angevins, Bretons, Lorrains, Frisons et Allemands, l'y surent prendre par force, avant qu'arrivât le temps de la grêle. Ils brûlèrent maint hérétique, traître et fils de chienne, mainte folle mécréante qui hurlait dans la flamme. On ne laissa à qui que ce fût rien qui valût une châtaigne, et les morts furent enfouis dans la fange, afin que ces mauvais cadavres n'empestassent pas notre gent étrangère.» (Fauriel, *Cansos de la Crozada contr' els ereges Dalbeges*, c. XLVIII et XLIX.)

Quatre cents habitants à peine remplissent aujourd'hui les ruines que laissèrent des siéges successifs. (Voir, sur Minerve, Renaud de Vilbach, *Voyages en Languedoc*, p. 465 et suiv. *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, p. 332, 333; Nodier, Taylor et De Cailleux, *Voyage dans l'ancienne France*, Languedoc, t. II, part. II, pl. CCLXV, etc.)

Castrum Menerba[1]. Mais, sans parler de son nom, qui paraît indiquer une origine païenne, Minerve a son plus vieux titre d'antiquité dans l'autel de marbre où le prêtre officie chaque jour. C'est celui qu'en l'année 456[2] dédia le saint évêque Rustique, comme l'atteste l'inscription qu'on vient de lire.

Rien ne manque à la table sainte, autrefois élevée sur des colonnes[3] et placée au milieu du chœur[4], suivant l'usage des premiers temps chrétiens. Sur sa face principale et au-dessus de la légende dédicatoire, quatre trous percés à la bouterolle, et, au milieu, une cinquième cavité plus élargie, semblent marquer la place des tenons où s'attachaient, aux jours de fête, les guirlandes dont parle Fortunat[5].

Un fait particulier ajoute à l'intérêt de ce monument.

Au temps où le christianisme vint transformer la face du monde, la pieuse ardeur du pèlerinage saisit les âmes des fidèles. Les combats de la foi nouvelle avaient, sur tous les points du sol, enfanté de puissants souvenirs. Aux tombes des confesseurs et des martyrs, partout où se montrait une sainte trace, la terre était devenue sacrée, et chacun voulait, comme dans un lieu plus voisin du ciel, y porter ses vœux et sa prière. Ainsi que la Palestine et l'Italie, la Gaule eut ses centres de pèlerinage; on allait à la cité de Saint-Martin[6], comme à Jérusalem et

[1] Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 124 et 125. Une autre charte, datée de 843, nomme le *pagus Minerbensis*. (*Id.* col. 78.)

[2] Voir, pour la date de l'épiscopat de saint Rustique, ci-dessous, n° 617.

[3] Thiers, *Dissertations sur les autels des églises*, p. 21-24.

[4] *Id.* p. 101 et suiv.

[5] L. VIII, c. XI, Ad Domnam Radegundem, *De floribus super altare*. Saint Jérôme, saint Grégoire de Tours, saint Augustin et saint Paulin de Nole, parlent aussi des guirlandes de fleurs, de pampres et de feuillages, dont on décorait les autels et les églises. (*Ep.* LX, Ad Heliodorum, *Epitaphium Nepotiani*, § 12; *De Glor. Conf.* c. L; *De Civit. Dei*, XXII, VIII; *De S. Felice*, Natalitium carmen III, vers. 110. On voit par les sculptures des autels païens comment devaient se disposer ces guirlandes.) Grégoire de Tours nous montre ailleurs le sol des lieux saints jonché de verdure (*De Glor. Mart.* LXXI; *De Glor. Conf.* XCII), et, dans un curieux passage (*De Glor. Conf.* LXVI), la tombe d'un saint, couverte, en signe de deuil, de ronces et d'épines au lieu des fleurs dont elle devait être ornée.

[6] *Concil. Cabillon.* II, a° 813, can. 44 et 45, dans Labbe, t. VII, col. 1282; Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* I, XXXII et passim.

à Rome, chercher le remède de ses maux et la rémission de ses fautes. L'historien, qu'il faut toujours citer lorsqu'il s'agit de nos origines, nous montre incessamment nos sanctuaires assiégés de pieux visiteurs, et plus d'un antique document parle des pèlerins de Tours[1], d'Autun[2], de Lyon[3], de Montmartre[4], du Ham[5], de Saint-Maximin[6], de Narbonne[7], de Chartres[8].

Arrivés au but de leur course, les païens qui, eux aussi, avaient connu les dévots pèlerinages[9], y laissèrent souvent le témoignage écrit de leur venue; parfois ils inscrivirent, en même temps, les noms des vivants et des morts vers lesquels se reportait leur pensée. C'est ainsi qu'une sœur songeait à son frère en admirant la majesté des pyramides[10]; un frère à sa sœur, dans le temple de Sunium[11], et que l'acte d'adoration de toute une famille est souvent apporté par un seul[12].

Les fidèles conservèrent cet usage : j'ai vu, aux parois d'une catacombe, des prières pour une morte chérie[13]; un prêtre traça sur un

[1] Voir notre tome I, p. 225.

[2] Gregor. Turon. *De Glor. Conf.* c. LXXIV.

[3] Tome I, p. 44.

[4] T. I, p. 268 et suiv.

[5] T. I, p. 184 et suiv.

[6] L'abbé Faillon. *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence,* t. I, p. 457, 458.

[7] Ci-dessus, t. II, n° 615.

[8] T. I, p. 307. Dans un curieux article du *Bulletin monumental,* t. XIX, p. 506 et suivantes, M. Hucher signale une série de médailles de plomb fondues au moyen âge pour être distribuées aux pèlerins. Telles étaient celles que possédait Louis XI. A l'époque mérovingienne, les chrétiens rapportaient de leur visite, de la poudre des tombes saintes, de l'eau qui les avait lavées, des fils du drap qui les couvrait, de la poussière recueillie dans les sanctuaires, de la cire prise à leurs cierges, de l'huile puisée dans leurs lampes, et jusqu'à la terre et au sable ramassés au dehors des saints lieux. (Greg. Turon.; Marini, *Papiri diplomatici,* passim, etc.)

[9] Voir, entre autres, Themistius, éd. de 1684, p. 49, Oratio IV, in Imperatorem Constantium.

[10] Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. II, p. 517, rapporte cette inscription, qu'on lisait autrefois sur l'une des pyramides :

Vidi Pyramidas sine te, dulcissime frater,
Et tibi quod potui, lacrymas hic mœsta profudi,
Et nostri memorem luctus hanc scripsi querelam.

[11] Lebas, *Revue archéologique,* avril 1844, p. 45 :

ΟΝΗΣΙΜΟΣ
ΕΜΝΗΣΘΗ
ΤΗΣ ΑΔΕΛΦΗΣ
ΧΡΗΣΤΗΣ

[12] Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. II, p. 28 et passim; Boeckh, *Corp. inscr. gr.* t. III.

[12] Ci-dessus, n° 374.

autel une invocation pour son troupeau [1], et le chrétien de Plaisance, qui vint, au VIe siècle, s'incliner à Cana sur le lit du Sauveur, y grava le nom de ses parents [2].

La France garde, comme tant d'autres contrées, plusieurs de ces fragiles inscriptions. J'en ai reconnu à Montmartre dans la crypte du Saint Martyre [3]; en Normandie, sur des fragments de colonnes [4], sur le célèbre autel du Ham [5].

Ce que fut, vers le XIe siècle, ce dernier monument, aujourd'hui mutilé, le marbre de Minerve le montre. Tous deux devinrent un but de pèlerinage, et le vieil autel de saint Rustique se couvrit, comme celui de saint Fromond, des noms de pieux visiteurs. Durant plusieurs siècles nos pères vinrent prier à sa table sainte, et des signatures nouvelles effacèrent souvent celles des premiers venus. Semés sur les quatre faces du marbre, mais intentionnellement groupés à la droite [6], les noms se superposent aux noms et ne présentent plus, sur certains

[1] Voir ci-dessous, p. 442.

[2] Antonini Placentini *Itinerarium*, c. II : «Deinde millia tria venimus in Cana, ubi «Dominus fuit ad nuptias; et accubuimus in «ipso accubitu, ubi ego indignus parentum «meorum nomina scripsi.»

[3] Voir t. I, p. 268, Dissert. n° 201.

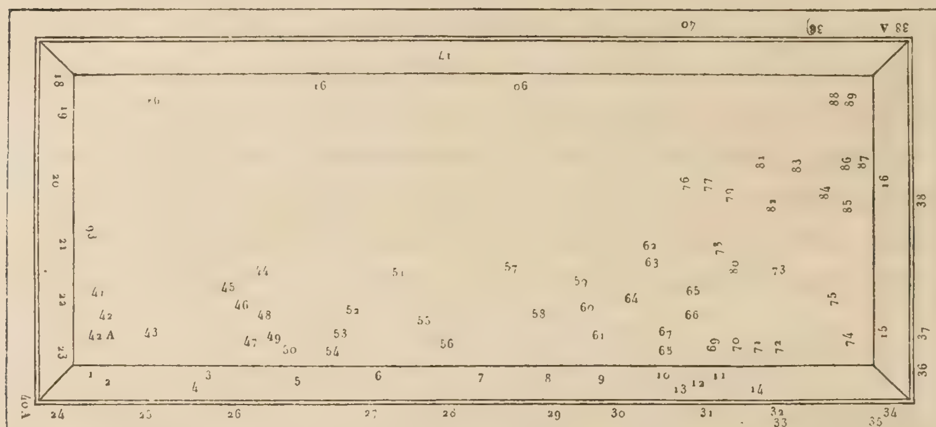
[4] T. I, p. 193.

[5] T. I, n° 91.

[6] Bien que le centre de la table présente ailleurs de larges portions demeurées libres, les pèlerins, pour la plupart, se sont inscrits vers la droite, superposant leurs signatures à d'anciens actes de visite. Cette apparente singularité s'explique : la droite de l'autel en est la partie la plus honorable, comme le montre une lettre de saint Ambroise (*Ep.* XXII, § 13), et l'on sait l'idée funeste attachée au côté gauche, où se relèguent les boucs et les pécheurs. (Paul. Nol. *Ep.* XXXII ad Sever. éd. Muratori, p. 207; Commodianus, *Instructiones,* XLII; Prudent. *Peristeph.* X, vers. 1136 et sqq.; Greg. Turon. *Mirac. S. Mart.* II, LX; Grut. 1169, 1.) En recherchant toutefois la droite absolue de l'autel, les chrétiens de Minerve semblent avoir oublié que la gauche de l'église est à la droite du Seigneur, et que les hommes y étaient autrefois placés comme dans la partie la plus noble. (Bosio, *Roma Sotterranea,* p. 107; cf. Cancellieri, *De Secretariis,* t. I, p. 187.)

Il en est autrement pour la bordure de notre autel; le double cadre qui entoure la table principale présente, sur la gauche, un certain nombre de noms, comme si les fidèles qui ont passé derrière le monument avaient encore voulu s'inscrire à leur droite. La moulure extérieure, où je n'ai distingué que quelques lettres (n° 40 A), porte en effet plusieurs traces de signatures à demi-effacées. «Le diacre, disent les *Us de Cîteaux,* «doit encenser d'abord le côté droit de l'au«tel, puis passer derrière pour encenser le

points, qu'un réseau de traits indéchiffrables. Quelques-uns, plus largement tracés, ou gravés sur des parties moins couvertes, se dégagent de cette mêlée et peuvent être saisis par l'antiquaire. J'ai longtemps interrogé le marbre, étudié, dans les caractères qui le couvrent, la diversité des âges, et, du nombre infini des inscriptions, tiré les quatre-vingt-treize légendes que reproduit ma 501ᵉ planche [1], et dont le plan ci-dessous indique la place :



Pour déterminer, autant qu'il est en moi, les temps auxquels appartiennent ces signatures, je chercherai, surtout dans les contrées voisines, les monuments datés qui présentent des homonymes; je négligerai, comme il convient, les noms communs à tous les temps chrétiens, qui ne portent dès lors avec eux aucun caractère d'époque.

1. DSDE PBR.

Deusdet Presbyter.

J'ai déjà parlé de l'abréviation DS [2] et de la suppression du T final [3].

«côté gauche.» (*Liber Usuum Cisterciensis ordinis*, p. 102, Paris, 1628, in-8°.) Les pèlerins de Minerve auraient-ils suivi une même marche, en cherchant toujours leur droite, de quelque côté qu'ils fussent placés?

[1] A l'exception des nᵒˢ 49 et 56, qui figurent sur ma planche à la moitié d'exécution, toutes ces légendes sont réduites au quart.

[2] Voir le tome I, p. 24.

[3] T. I, p. 337.

Le nom de *Deusdet*, qui se rencontre trois fois sur l'autel de Minerve, paraît dès le début du VIe siècle[1]. Dans une charte des premières années du XIe, il est écrit alternativement *Deusdet* et *Deusde*[2].

2. PETRVS PE.

La dernière syllabe, indépendante du nom qui la précède, semble être le début d'une signature non terminée.

3. AGELBERTVS[3] PRSB̄T[4].

4. PETRVS PRESBIT.

5. Monogramme mal tracé; peut-être celui de *Bobolenus*[5].

6. WID̄B̄TS.

Widbertus[6].

7. RICOB̄T̄S.

Ricobertus[7].

[1] Bosio, *Roma Sotterranea*, p. 152.

[2] D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 162; voir encore col. 134, a° 977 : *Deusde notarius;* Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 183, a° 1061 : *Deusde;* p. 196, a° 1060; p. 204, a° 1120?

[3] *Hist. de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 54, a° 911, et *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 200, a° 1000 : *Agilbertus*.

[4] Nous trouverons sur l'autel de Minerve le mot *presbyter* abrégé de façons très-diverses, et parfois peu régulières. Il en est de même des textes antiques (cf. ci-dessus, n° 375). J'ai copié, à Côme, l'épitaphe suivante, qui porte la date de l'an 520 :

D M
HIC REQVIISCIT IN PACE
ANICITIANVS VB PRBS.SCAE
COM.AECL.QVI VIXIT IN HOC
SAECVLO ANN PL M LXVIIII DP
SD VIIII KAL.FEBR.RVSTICIO VC
CONSVLE IND XIII & etc.

[5] Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 147, a° 579; Greg. Tur. *H. Fr.* VIII, XXXII; *Revue numismatique*, t. XXI, p. 195 et 198.

[6] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 378, a° 739; cf. ci-dessous, n° 17.

[7] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 376, a° 739 : *Ricuberta;* passim : *Rigobertus*.

8. BONITA[1].

9. AVFEMANDO.

10. DACO[2].

11. GODAFLANIDIA[3].

12. COSTABILES[4].

13. LANETVS.

14. NATALIS[5].

15. AGAMBERTVS.

16. $\overline{\text{DSDE}}$ $\overline{\text{PB}}$.

Voir ci-dessus, n° 1. Cette signature et celle du n° 73 semblent être de la même main.

17. QVIDBERTVS.

Autre forme du nom *Widbertus*, que nous avons vu plus haut[6].

18. MARTINVS.

[1] Le masculin Bonitus est bien connu. (Pardessus, t. II, p. 200, a° 685.) Je le retrouve, à Lyon, sur une épitaphe du moyen âge. (Millin, *Voyage*, t. I, p. 493.)

[2] Greg. Tur. *H. Fr.* V, XXVI : *Dacco*.

[3] Radicaux *God* et *Flad*.

[4] *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 190, a° 1068 : *Costabilis*; Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 157, a° 587 : *Costabulus*; *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, n°s XXIX et LXIII, a° 898 et 893 : *Costabilis*; n° CLXXIV, a° 937 : *Constabilis*.

[5] *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 634, 640, 654, a° 814 : *Natalia*.

[6] N° 6. Cf. dans le Grégoire de Tours de Ruinart, p. 601 et 602, Fredegar. *Chronic.* c. XIV et XVIII : *Quintrio et Wintrio; Liturg. Mozarab.* ed. Migne, t. I, p. 406 : *Guimpla et Wimpla*, etc.

19. ARNVLFVS[1].

20. ELAI NADER ? PBT.

21. STEFANVS.

22. INGVINVS[2].

23. GARIFEDVS PBR[3].

24. ILAROS.

La ligature que présente ce nom rappelle les inscriptions des monnaies de Charlemagne.

25. [S]TEFANVS.

26. EVPETICVS PRBT[4].

27. AVDGARIVS PRSBT[5].

28. BERNARDV[S][6], GVILL[ELMVS].

Signatures superposées.

29. COCBERTVS.

[1] *Histoire de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 55, a° 820; *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 645, a° 814, etc. Greg. Tur. passim.

[2] Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. II, p. 148 et 217 : *Inguinus.*

[3] *Histoire de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 92, a° 949.

[4] *Heureticus?* (Εὑρετικός).

[5] *Histoire de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 107, a° 961 : *Autgarius;* Villanueva, *Viage literario*, t. VI, circa annum 909 : *Audgarius;* Bibliothèque impér. départ. des manuscrits, Fontanieu, *Titres originaux*, portefeuilles 255-620, fol. 93, Concile du 3 mai 909 : *Audgerius Scæ Lutovensis æcclesiæ eps ss;* Anast. Bibl. *in S. Adrianum : Autcharius.*

[6] Villanueva, X, 289, a° 1017; XIX, 210, a° 1112; *Hist. de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 118, a° 867, et circa annum 873; *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 638, a° 814 et passim, etc.

30. ARNVLFVS PRBT ✝.

Une croix est tracée entre cette signature et la suivante; je l'ai, à tout hasard, jointe au nom d'Arnulfus, parce que, dans les autres parties de l'autel, ce signe est placé après le vocable [1].

31. RAGAMFREDVS [2] LEVITA.

Le titre de *levita*, mentionné plus d'une fois sur l'autel de Minerve, désignait, comme on le sait, la fonction ecclésiastique qui précédait le sacerdoce [3]. C'est l'équivalent de *diaconus*. De nombreux textes ont déjà été rassemblés pour établir ce fait [4]. Je citerai encore un traité attribué à saint Jérôme [5] et un livre d'Alcuin [6]. Saint Étienne, le plus illustre des diacres, est appelé *levita* par Fortunat [7] et par Grégoire de Tours [8]: le même titre est donné à saint Vincent [9]. Je le retrouve particulièrement dans les chartes de l'Espagne et du midi de la France; les lévites y figurent d'ordinaire comme ayant tenu la plume [10].

Aux monuments épigraphiques cités par Burmann comme mentionnant la fonction de lévite, il faut joindre une épitaphe de Clermont [11], et trois autres, signalées en Piémont par M. l'abbé Gazzera [12].

32. CVDALBLI [13].

[1] Nos 75, 75 A, 82.

[2] Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 229 et 312, aº 693 et 717; Greg. Tur. ed. Ruinart, p. 672, 673, 674.

[3] Voir ci-dessous la signature nº 46.

[4] Du Cange, *hoc verbo;* Burmann, *Anthologia,* t. II, p. 53, 54; Bona, *Rerum liturgic.* l. I, c. xxv.

[5] *De septem gradibus Ecclesiæ,* § 5 : «De quinto gradu Ecclesiæ qui levitarum seu diaconorum ordo est.»

[6] *De divinis officiis,* c. xxxiv : «Tres superiores gradus, levitarum, presbyterorum, episcoporum.» (Ed. de D. Froben, 1777 fº, t. II, p. 490; voir encore Grégoire de Tours, *De gloria Confessorum,* XX; Mabillon, *Liturgia gallic.* l. II, § 78, p. 179.)

[7] L. I, c. iii.

[8] *H. Fr.* II, vi; *De glor. Mart.* 25, 34.

[9] Prudent. *Peristeph.* hymn. V, v. 31; Greg. Tur. *H. Fr.* IX, vi; *De glor. Mart.* 45 et 90, cf. 105; Gori, *Diptych.* t. III. tab. VIII.

[10] Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 13, aº 631; *Hist. de Languedoc,* t. I, Preuves, col. 113, aº 862; t. II, Preuves, col. 32, aº 898; Villanueva, t. VI, p. 253, aº 1100; *Cartul. de Saint-Victor,* t. I, p. 641, aº 1015, etc.

[11] Ci-dessus, t. II, nº 564.

[12] *Iscrizioni cristiane del Piemonte,* p. 29, 30 et 114, viᵉ et viiᵉ siècle.

[13] *Gundalbil...?*

33. AMELIVS[1].

34. ANDOSISCLVS.

35. ROLANDVS[2].

36. DVRANTAV?

37. DADO[3].

38. DOMINICVS . CLARA?

38 A. Croix isolée, acte de visite d'un pèlerin illettré[4].

39. NANTELMIN[V]S[5]. RIC. . . . .

40. SALAMON.

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, les noms d'origine biblique sont d'une excessive rareté chez les premiers fidèles de l'Occident[6]. Celui de Salomon, qui n'existe pas dans leurs inscriptions, ne se répand réelle-

[1] Greg. Tur. *H. Fr.* V, XXVIII; *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 324, IXe siècle; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 276, a° 706; Bibl. imp. départ. des manuscrits, Fontanieu, *Titres originaux*, portefeuilles 255-620, fol. 93, concile du 3 mai 909 : «Amelius Uzeticensis Ecclesiæ humilis eps.» *Hist. de Languedoc*, t. II, col. 44, a° 904; col. 72, a° 934; col. 90, a° 945, etc.

[2] Parmi les vieux vocables dont l'usage s'est perpétué, il n'en est pas qui se présente sous des formes plus diverses. M. Francisque Michel en a relevé un certain nombre. (*Chanson de Roland*, p. 206-210.) Je lis, dans le seul *Cartulaire de Saint-Victor* : *Rolandus*, t. II, p. 313, a° 1218; *Rotlandus*, t. II, p. 410, a° 1150; *Rotlannus*, t. I, p. 641, a° 1015; *Rothlannus*, t. I, p. 642, a° 1019; *Rodolandus*, t. II, p. 640, a° 814. Nous retrouverons ci-après cette dernière forme.

[3] Fredegar. *Chronicum*, LXXVIII; Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, VIII, 11; *Hist. de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 22, a° 883; Éginhard, t. II, p. 336, éd. de la Société de l'histoire de France; *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 374, circa annum 1030 : *Dado*; *Hist. de Languedoc*, t. II, col. 93, a° 958; col. 122, a° 970 : *Dato*, etc.

[4] Voir le tome I, p. 275.

[5] Lupi, *Codex diplomaticus civitatis et ecclesiæ Bergomatis*, t. II, p. 243-244, a° 959 : *Nantelminus*.

[6] T. I, p. 145.

ment qu'à la fin de l'époque mérovingienne. Il devient plus tard d'une grande fréquence[1].

40 A. PB̄RT. *Presbyter.* Débris d'une signature effacée.

41. RODOLANDVS.

Voir ci-dessus, n° 35.

42. BETA[2], plus une croix isolée et quelques caractères sans suite.

43. AGELBERTVS PBR (ITERO?).

On trouve, sur les monuments antiques, un E formé de deux I parallèles, dont l'Italie, la Germanie, la Gaule, nous offrent plus d'un exemple[3]. Dès la chute du paganisme, l'E de la capitale romaine remplace bientôt cette lettre tout exceptionnelle. Inconnue à la paléographie des bas temps, elle ne paraît ni sur les inscriptions chrétiennes[4], ni dans les manuscrits du moyen âge, et demeure, pour ainsi dire, à

[1] Gislemar, *Vita S. Doctrovæi*, dans les *Acta S. Ord. Bened.* t. I, p. 254; Pardessus, *Diplom.* II, 145, a° 667; Villanueva, t. VI, p. 290, a° 1022; p. 301, a° 1043; t. IX, p. 217, a° 929; t. X, p. 255, a° 914; t. XIII, p. 225, a° 842; t. XVI, p. 160, a° 1149; *Mémoires de la Société archéol. de Montpellier*, t. II, p. 263, circa annum 908; *Hist. de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 35, circa annum 810; col. 36, a° 811; col. 106, a° 859; col. 113, a° 862; col. 119, a° 867; t. II, Preuves, col. 64, a° 924; col. 95, a° 952; *Bullet. monum.* t. I, p. 71, inscription du ve siècle à Poitiers; ci-dessous, p. 449, etc. La forme *Salamon* est assez fréquente dans ces textes.

[2] *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 639, 640 : *Beto; Bullet. de la Société de l'Histoire de France*, 1841, p. 70 : *Betto*, monétaires mérovingiens de Reims et de Soissons; Pardessus, *Diplomata*, I, 135, a° 572 : *Bethta;* Dronke, *Codex diplomaticus fuldensis*, n° 711, VIIIe siècle : *Betta;* ci-dessous, n° 669 : BETTA.

[3] R. Garrucci, *Graffiti de Pompei*, 2e éd. p. 31 et 38; Orelli, 4612; Steiner, *Codex inscr. roman. Danubii et Rheni*, n°s 1315 et 2091; E. Tudot, *Enseignes et inscriptions murales qui subsistent encore sur des constructions anciennes à Moulins*, p. 14, borne milliaire de l'époque d'Aurélien, etc. Cf. de Longpérier, *Note sur la forme de la lettre E dans les légendes de quelques médailles gauloises* (*Revue numismatique*, nouvelle série, t. I, p. 73 et suiv.); Massmann, *Libellus aurarius*, p. 47 et 48; Petrus diaconus, *De notis litterarum*, dans D. Gothofredus, *Auctores linguæ latinæ*, p. 1502.

[4] J'hésiterais à en reconnaître l'existence dans le mot DOMIINV et dans le nom IVLIAII de deux inscriptions chrétiennes que rapportent le P. Marchi, *Architett.* p. 120, et Boldetti, *Osservazioni*, p. 432. Il faut

l'état de curiosité épigraphique. Ce caractère archaïque et bizarre aurait pourtant survécu dans l'ombre, et, comme les vieux mots d'Ennius conservés dans la langue du peuple[1], il se serait gardé à travers les âges dans l'écriture courante de nos pères. Les pèlerins l'auraient tracé à Minerve, comme l'avaient fait les oisifs de Pompéi[2] et les monétaires gaulois; le mot *itero*, d'un double acte de visite, serait écrit sur notre marbre comme sur les monnaies de Marc-Antoine[3].

J'hésite devant ce fait inattendu.

Ici, comme au Colosse de Memnon, plus d'un voyageur a renouvelé sa visite, et, si l'on en juge par la ressemblance des écritures, le prêtre Agelbertus, dont je retrouve ici le nom, aurait signé par deux fois sur l'autel.

Examinons cette dernière légende.

J'ai, dans la réduction pantographique, exactement gardé sur ma copie la place qu'elle occupe par rapport au nom de *Vidal* (n° 47). Voici ce que montre cette position relative. *Agelbertus*, venu le dernier, semble avoir ajouté à son titre, en lettres de même force et de même valeur, un mot pour lequel aurait manqué l'espace. Rien de plus simple, je le confesse, que de voir, dans cette surcharge, peut-être apparente, un vocable indépendant et isolé, celui de *Miro*, si fréquent à l'époque carlovingienne. On le remarquera toutefois; dans les monuments méridionaux, où j'ai cherché des homonymes, le nom d'*Agelbertus* est peu fréquent[4], et cette rareté rend moins probable la venue de deux hommes du même nom et revêtus du même caractère. Une autre inscription atteste pour *Vidal* le fait d'une seconde visite : VI-

voir sans doute dans le verbe REQVIESCHIT d'une épitaphe de Vienne (ci-dessus, t. II, n° 416) une répétition fautive, ou l'H grec mal formé (cf. t. I, n° 38), plutôt qu'un exemple de l'E archaïque.

[1] Voir notre tome I, n° 230.

[2] Garrucci, *Inscriptions des murs de Pompéi*, pl. VII et passim.

[3] Eckhel, *D. N. V.* t. VI, p. 46.

[4] Dans les nombreuses chartes de l'*Histoire de Languedoc* et du *Cartulaire de Saint-Victor*, je n'ai trouvé que deux fois ce nom, qui manque dans le *Viage literario*. Plus au nord, il devient moins rare, car j'en rencontre quatre exemples dans le *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, publié par M. Deloche (n°s CXV, CLXVIII, CLXXII et CLXXX).

DALES ITIIRO PRESNTES, ou (*Signum*) *Vidalis itero præsentis*. C'est ce même mot ITIIRO qui semble ajouté au nom d'*Agelbertus*. Je sais que, pour ces deux *graffiti*, l'E à jambages parallèles ne paraîtrait que dans ce mot seul; qu'il faut, pour ainsi dire, faire violence à l'alphabet de tout notre monument pour y placer le caractère archaïque dont ITIIRO supposerait l'existence. Bien que l'emploi simultané des deux E soit constant dans les textes anciens[1], que les formes d'une même lettre alternent souvent sur les marbres[2], et que l'autel de Minerve en fournisse lui-même la preuve, mon hésitation est grande, et rien ne m'apporte ici la certitude.

J'ai dû toutefois en appeler au lecteur et soumettre à son jugement cette délicate question de paléographie.

44. RICVLFVS PRSB̄T[3].

45. ALARICVS[4].

46. WILIELEMVS[5] LEVITA, et, en surcharge : PB̄T.

Encore un pèlerin qui a fait une double visite; lévite lors de sa pre-

[1] Maffei, *Museum Veronense*, p. 470; Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, 2e éd. t. I, p. 123. n° 6.

[2] Marini, *Arvali*, p. 125 et 237; Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 245. Pour ne citer qu'un seul de nos marbres, l'inscription de Narbonne, n° 621, contient trois formes de T.

[3] *Histoire de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 102, a° 854 : *Sumnodo et Riculfo gothis*; t. II, col. 32, a° 897; col. 42, a° 902; *Cartul. de Saint-Victor*, passim; Éginhard, t. I, p. 110.

[4] Ce nom illustre est demeuré longtemps en usage. (Villanueva, *Viage literario*, t. X, p. 237 et 239, a° 840; *Hist. de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 99, a° 852; t. II, col. 64, a° 924, 925; col. 65, a° 931; col. 70, a° 933; Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 82, a° 533; t. II, p. 448, a° 717.)

[5] Le nom de Wilelmus est d'une extrême fréquence dans les chartes; il revêt, comme nous le voyons ici (cf. nos 28 et 83), les formes les plus diverses. (Villanueva, t. VII, p. 242, a° 1195 : *Guillelmus*; t. VIII, p. 249, a° 1135 : *Guielmus*; t. IX, p. 219, a° 999 : *Wigelmo*; t. IX, p. 221 : *Wilielmus*; t. X, p. 277, a° 988 : *Wiglgelmus*; t. X, p. 306, a° 1035 : *Guilelm*; t. X, p. 333, a° 1033 : *Guiliel*; t. XV, p. 212, a° 1052 : *Guuiliel-mus*; passim : *Guilermus*; *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 631, a° 1060 : *Vuiliel-mus*, etc.; *Hist. de Languedoc*, t. I et II, passim.)

mière venue, il a, depuis, été fait prêtre, et a ajouté ce titre à sa signature.

47. VIDAL.

On remarquera, au milieu de tant de noms latinisés, ce vocable écrit dans sa forme vulgaire. Il en est de même de ceux d'*Andral*, d'*Ermen* et de *Gonber*, que nous rencontrons plus loin, et de plusieurs signatures d'anciennes chartes[1]. Une épitaphe en langue romane nous a été conservée dans une pièce latine datée de 844 et appartenant à la même contrée[2].

Nous retrouverons plus bas le nom de ce *Vidal*.

48. DINAP?

49. BOSPORVS.

Transcription régulière et sans aspiration du mot *βόσπορος*. On sait combien sont fréquents les noms d'homme empruntés aux vocables géographiques[3].

50. LEOTARIVS[4].

Signature remarquable par ses ligatures.

51. B ⁝ COS. . . . P . R .

Inscription d'une époque basse, si l'on en juge par la forme des lettres et par les points superposés qui suivent le B[5].

[1] Villanueva, t. X, p. 306, a° 1035 : *Guilelm;* p. 333, a° 1040 : *Vidal;* t. XII, p. 212, a° 1092, p. 299, a° 1068, et t. XIV, p. 319, XIe siècle : *Arnal; Cartul. de Saint-Victor,* t. II, p. 512, a° 1031 et passim : *Amad, Bernard, Vuidfrit, Vuilelm Borrel, Arnald Vuitard,* etc.; Pardessus, *Diplomata,* t. I, p. 157, a° 587 : *Girart, Gosmart, Ismart, Euvart, Rotold;* Alcuin, *Poem.* CLXIII : *Magnulf.*

[2] *Histoire de Languedoc,* t. I, Preuves, col. 83; cf. t. II, Preuves, p. 13.

[3] Spon, *Miscellanea,* p. 207; Muratori, 996, 10; 1848, 5; notre tome I, n° 63.

[4] Villanueva, t. X, p. 255, a° 914 : *Leodarius.*

[5] C'est le signe ordinaire, mais non pas absolu, d'une époque relativement récente. (Cf. ci-dessus, Dissert. n° 467.)

52. MIRO P̅B̅ST[1].

53. DOMINICVS.

54. AGIOD̅FVCTA.

Agio de Fucta[2] ?

55. AMALBERTVS[3] LEVITA.

Les premières lettres du nom sont tracées par-dessus la signature du prêtre *Miro* (n° 52).

56. MEMĒTO LOCY DN̄E SAC̄D̄OTIS MEI.

Memento loci, Domine, sacerdotis mei.

Cette ligne, légèrement tracée, au milieu de l'autel et près de la moulure antérieure, est écrite en minuscule. La séparation des mots ne permet pas de la faire remonter au delà du IXe siècle.

J'ai longtemps hésité devant l'interprétation d'une phrase si singulièrement construite. C'est, je pense, l'expression d'un vœu formé par un pasteur pour son troupeau : « Souvenez-vous, Seigneur, du lieu dont « je suis le prêtre. » Le génitif personnel *mei* se lit dans les souscriptions d'une charte de Lérida[4]. On disait au moyen âge *presbyter* ou

[1] Nom d'une fréquence extrême sous les deux premières races. Ce fut celui d'un roi de Galice souvent mentionné par Grégoire de Tours. Voir encore Villanueva, t. VII, p. 287, a° 1032; t. VIII, p. 269, a° 997; p. 285, a° 1015; p. 296, a° 1040; t. IX, p. 217, a° 929, etc. *Hist. de Languedoc,* t. II, Preuves, col. 20, a° 883; col. 64, a° 924, etc.

[2] Peut-être s'agit-il ici, de même qu'au n° 57, d'un nom de localité ajouté à celui du pèlerin. A compter des premières années du XIe siècle la particule *de* figure souvent dans les signatures. (Voir ci-dessous, p. 450.) Le nom d'*Agio* est bien connu. (Paul. diac. *De gestis Langob.* l. I, c. VII; Pardessus, *Diplomata,* t. II, p. 257 et 274, a° 700 et 706; *Cartul. de Saint-Victor,* t. I. p. 416, a° 1033-1048 : *Wilelmus Acio, Petrus Acio, Desiderius Acio,* etc. Fabretti. *Inscr.* p. 387, n° 231, a° 403 : AIO.)

[3] *Chronic. Fredegar. continuatum,* I, XCV.

[4] Villanueva, t. XVI, p. 282, a° 1148 : « Sig + num mei Petri de Orto; » « Sig + num « mei Petri de Arenario. »

sacerdos loci[1], comme on disait *episcopus*[2], *antistes*[3], *pontifex*[4], *abbas*[5], *monachus*[6] ou *judex loci*[7]. L'expression *sacerdos localis* figure dans un concile du VI[e] siècle[8]. Une antique légende murale invoque de même le Seigneur pour un lieu sanctifié par saint Martin :

SANCTE DEVS MISERERE LOCI QVEM SEMPER AMASTI[9].

Se souvenir des absents, lorsque l'on priait à l'autel, était, comme on le sait, dans la coutume des fidèles[10].

57. GOLODEFVTA.

Golo[11] *de Fucta?* Voir ci-dessus, n° 54.

58. BADELDVS.

59. FLADBERTVS[12] EDOTRVDES.

Ces deux vocables, d'une même écriture, sont évidemment tracés par une seule main. Venu isolément ou avec Édotrude, Fladbertus a

[1] Frodoard, *Historia Remensis Ecclesiæ*, l. II, c. XIV; *Acta SS. O. B.* sæc. III, t. II, p. 351, c. XXIV, a° 784 : «Presbyter loci, «nomine Martinianus;» S. Aug. *Ep.* LXV, § 2 : *Xantippo.*

[2] Greg. Tur. *H. Fr.* IX, XL; *Glor. Conf.* 106.

[3] *Glor. Conf.* 77.

[4] *H. Fr.* IX, XLII.

[5] *Glor. Conf.* 79; Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 13; *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 105, circa annum 1035.

[6] Greg. Tur. *Mirac. S. Jul.* 35.

[7] *Glor. Conf.* 62; *Vitæ Patrum*, VIII, VII; je lis encore «loci Sanctus» au *De gloria Martyrum*, c. LXVII.

[8] *Concil. Valent.* can. 6, a° 524; Labbe, t. IV, col. 1620 : «Sed nec illud sanctorum «sacerdotum quispiam ordinet, qui localem «se futurum primitus non spoponderit.»

[9] Ci-dessus, t. I, n° 68; voir encore, dans Goar, *Euchologium*, p. 79, Divina missa S. J. Chrysostomi : Μνήσθητι, Κύριε, τῆς πόλεως, etc. C'est par une figure semblable que le lieu d'une sépulture est recommandé au Seigneur :

ΜΝΗΘΗΤΙ ΚЄ ΤΗϹ ΚΟΙΜΗЄѠϹ ΤΗϹ ΔΟΥΛΗϹ ϹΟΥ ΝΙΛΑΝΘΙΟΥ

(*Archæologia, or miscell. tracts relating to antiquity*, t. XXVIII, pl. XIV, 1840.)

[10] «Tantum illud vos rogo ut ad Domini «altare memineritis mei ubi ubi fueritis. . . «Ut meminerint ad altare tuum Monicæ fa-«mulæ tuæ cum Patricio.» (S. Aug. *Conf.* IX, XI et XIII.)

[11] Synod. Rom. a° 853. Labbe, t. VIII, p. 123 : *Colo episc. Reatinæ.*

[12] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 220, a° 691; p. 265, a° 704.

sans nul doute inscrit le nom de cette dernière en même temps que le sien propre. Nous trouverons plus bas un exemple du même fait (nos 75 et 75 A).

60. VIDALES ITIIRO PRSNTES.

(*Signum*) *Vidalis itero præsentis*[1]? Nous avons déjà vu le nom de ce visiteur (n° 47).

61. MONNO PRESBIITER.

Signature tracée sur d'autres noms et difficile à saisir; on en a espacé les lettres pour chercher sur le marbre quelque intervalle demeuré libre.

62. GISLARDVS[2] PBTR.

63. ISARNVS[3] PB̄TR.

64. AINILDES[4].

65. STEPHANVS.

66. GISLARDVS PB̄TR.

Cf. ci-dessus, n° 62.

67. ANDRAL.

Voir, pour cette forme vulgaire, le n° 47, ci-dessus.

68. REMEDIVS LEVITA.

Nom fréquent sous les deux premières races[5]. D'après un passage

[1] *Histoire de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 99, a° 822 : «... Quos causa fecit esse «præsentes.»

[2] *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 640, a° 814 : *Gisilardus*.

[3] Villanueva, t. IX, p. 221, a° 999; t. XVI, p. 277, a° 1188; t. XVII, p. 292, a° 997 : *Isarnus; Hist. de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 89, circa annum 945 : *Ysarnus;* col. 138, a° 984 : *Isarnus*, etc.

[4] Guérard, *Polypt. d'Irminon*, p. 259 : *Ainildis;* p. 128 et 141 : *Ainhildis*.

[5] *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 642 et 643, a° 814; Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 220, a° 691; p. 274, a° 706.

de Frodoard, il serait significatif et ferait allusion à l'action salutaire d'un pieux chrétien sur les âmes[1].

69. ASTRE[2].

70. ERMEN[3].

71. LEOB[4].

72. ADALRICVS[5].

73. D̅SDE PB̅R.

Voir ci-dessus, n° 1.

74. ALARICVS PRB̅.

Signature tracée en travers des nos 62 et 63.

75. ADEMVNDO ✝[6] DEIDONA ✝.

Double signature tracée par une même main. Je pense qu'ici, comme au n° 59, le deuxième vocable est celui d'une femme. On trouve, au Cartulaire de Saint-Victor, le masculin *Deidonus*[7] en face du féminin *Deidona*[8].

[1] *Historia Remensis Ecclesiæ*, l. I, c. x; voir ci-dessus, t. I, n° 205 : ET PATER ET MEDICVS PASTOR AMORQVE GREGIS; cf. n° 197; Greg. Tur. *H. Fr.* IX, xlii : «Medicis ac pastoribus, etc.»

[2] *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 633, a° 814 : *Astares*.

[3] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 236, a° 696 : *Ermeno; Karajan das Verbrüderungsbuch von S. Peter zu Salzburg : Ermen.*

[4] J. Fr. Schannat, *Corpus traditionum Fuldensium*, p. 26, a° 776 : *Leoba;* p. 109, a° 813 : *Eleob;* Gr. Tur. VIII, xxviii : *Leuba*.

[5] *Histoire de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 55, a° 820 : *Adalaricus; Acta SS. Ord. Bened.* sæc. III, t. II, p. 488, circa annum 720 : *Adalricus;* Pardessus, *Diplom.* passim.

[6] Marini, *Pap. dipl.* p. 133, a° 553 : *Ademunt qui et Andreas appellatur.*

[7] *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 637, 641, 643, a° 814.

[8] *Cartul. de Saint-Victor*, t. II, p. 637, 649, même année. Je dois faire observer toutefois qu'un diacre dont parle Éginhard est nommé *Deusdona*. (T. II, p. 178.)

76. ELMVS.

77. ELBVRCA[1].

78. DOMENECVS.

Signature très-légèrement tracée.

79. LVDIGARIVS[2].

80. SARIBALDVS et plusieurs traces de signature, dont l'une se termine par . . . ACINA, *Sarracina*, peut-être[3]. Je crois encore reconnaître dans ce groupe le nom de LINDA[4].

81. STEFANVS PB̄T.

82. ELDEVERTA ✝[5].

83. WLIELMVS LEVITA.

Voir ci-dessus, n° 46.

84. . . .[OAN?]ES C̄V OMNIBVS FIDELIBVS SVIS.

C'est l'acte de visite d'un personnage venu avec tous ses féaux. Les évêques, les abbés et les seigneurs, avaient, ainsi que les rois, leurs *fideles*[6].

[1] *Codex Laureshamensis diplomatic.* t. II, p. 181 : *Hildeburga.*

[2] Fredeg. *Chronic.* I, xcv : *Leudegarius.*

[3] *Cartul. de Saint-Victor*, t. I, p. 170, a° 1097. Ce nom se trouve sur des monuments chrétiens antiques. (T. I, p. 286.)

[4] Ci-dessus, t. I, n° 344 : LINDIS; les désinences *is* et *a* alternent souvent dans les noms propres.

[5] *Cartul. de Saint-Victor*, t. I, p. 163, a° 1060-1064 ; p. 309, x° siècle ; t. II, p. 196, a° 1060 : *Eldebertus ;* t. I, p. 314, a° 1038 : *Heldebertus ;* Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 373, a° 739 : *Hildebertus;* Du Cange, *Gloss.* t. IV, tab. V, n° 3, sur une monnaie de Childebert : ELDEBERTI R; cf. De Longpérier, *Collect. Rousseau*, p. 25.

[6] Éginhard écrit souvent à ses fidèles (*Ep.* XII, XX, XXI, XXIII) et mentionne des fidèles d'évêques (*Ep.* XXIX et LVII); *Hist. de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 90, a° 946 : fidèles du vicomte Majolus; D. Planchet, *Hist. de Bourgogne*, t. I, Preuves, p. xxxiv, a° 1101 : fidèles du duc Eudes Ier; Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 377; Du Cange, aux mots *fidelis*, *fidelitas*.

Je trouve dans une charte espagnole du commencement du XIe siècle des signatures collectives conçues dans une forme semblable[1].

85. TISIA.

86. ELDEMARES[2] ?

Nom fort peu visible; je l'ai copié pour montrer comment les signatures des visiteurs disparaissent souvent ici sous le nombre des surcharges.

87. RAINGARDES[3].

88. MANIMO[4].

89. FLADBERTVS.

90. VTBERTVTO[5].

91. STEFANVS.

92. GONBER.

Voir ci-dessus, p. 441, n° 47.

93. DVRABILES.

Telles sont les signatures que l'étude du monument lui-même, de

[1] Villanueva, t. XIV, p. 319, Acta consecrationis Ecclesiæ S. Martini de Vallemata.

[2] Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. II, p. 26 et 34 : *Hildemarus*.

[3] *Histoire de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 104, a° 960 : «S. Radulfi et uxoris suæ «Ramgardis;» *Cartul. de Saint-Victor*, t. I, p. 106, circa annum 993 : *Ranganardus*.

[4] Gr. Tur. *Mirac. S. Jul.* XLVIII : *Nanninus*, et, dans les variantes données par Ruinart : *Naninus* et *Manninus*.

[5] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 155, a° 671 : *Huntbertus ;* p. 370, a° 739 : *Hytbertus*.

ses empreintes et d'un essai de moulage[1], m'a permis de déchiffrer sur l'autel de Minerve[2].

A quelle époque attribuer la masse de ces légendes? Comment fixer le commencement, la fin d'une longue suite de pèlerinages? Les noms, je l'ai déjà dit, se pressent, se superposent, s'effacent, et ceux des derniers venus, qui subsistent seuls sur quelques points, ont souvent détruit des inscriptions plus anciennes. Mais il est des parties moins couvertes, où les signatures intactes permettent d'étudier dans toute son étendue la succession des visiteurs. Ce ne fut pas au temps de saint Rustique que les fidèles vinrent pour la première fois s'inscrire sur la table sainte; avec les données de la paléographie, l'histoire des noms en apporte la preuve. Si j'en excepte les anciens vocables que conserva le moyen âge, *Deusdet*, *Petrus*, *Natalis*, *Dominicus*, *Hilaris*, aucun de ceux qui figurent sur l'autel ne porte le caractère des premiers siècles. Tous semblent de basse époque, carlovingiens même, plutôt que mérovingiens. Comment naquit la dévotion? Quand et comment un mi-

[1] Un moulage partiel, fait en gutta-percha par M. le curé de Minerve, m'a été bienveillamment communiqué par M. le duc de Luynes; j'y ai trouvé des éléments de vérification utiles pour quelques portions de mes estampages et de mes copies. Je suis heureux de remercier ici le bon prêtre et le savant antiquaire auxquels j'ai dû ce supplément de secours.

[2] Je pensais avoir relevé le premier les inscriptions de l'autel de Minerve; mais une note, retrouvée par M. Delisle dans les papiers des Frères de Sainte-Marthe, et que le savant académicien a bien voulu me communiquer, contient une copie faite, vers l'année 1630, d'une partie de nos actes de visite.

Je reproduis ce document, où se retrouvent, parfois avec une transcription fautive, quelques-uns des noms qu'on vient de lire :

« A été trouvé à Minerve un autel consacré « par ledit Rusticus qui est de marbre blanq « bien poli, au frontispice duquel est script « ce qui sansuit :

+ RVSTICVS ⁝ ANN ⁝ XXX . EPTVS SVI FF

« et le dessus dudit est script de plusieurs « noms, partye desquels cé lizent, et lé reste « cé trouve tout gasté et né cé peut lire es- « tans cy après mis ceux quone a peu lire : « (*Le monogramme n° 5*), WIDBTS, RI- « COBTS, BOHITA, AVFEMADO, GODA- « FLAHIDIA, Arnulphus pbre, Vasamfredus « levita, Durand Ausenio, Savado, Albertus, « Bernardus, Audbasieus pbre, Hilaros, « Amio pbre, Agalbertus pbre, Richilfus « pbre, Dominiqus Alariqus, Rodolandus.

« Il y a encore sur ledit autel environ de « cent noms esfaces et a ledit autel six pans « de longueur et trois de large sur de la ma- « çonnerie presantement. Et souloit antien- « nement estre portés sur trois piliers, etc. » (Bibl. imp. départ. des mss. S. Magloire, I, 28, fol. 5.)

racle inespéré appela-t-il subitement à Minerve, comme de nos jours à Saint-Augustin de Rome, la foule des pieux visiteurs? L'histoire nous le laisse ignorer; le fait subsiste seul, sans qu'on en sache la cause.

Un premier indice se présente, et je m'en saisirai tout d'abord.

On conservait autrefois, aux archives de l'abbaye de Caunes, un jugement rendu le 23 avril 873, et constituant Frédald, archevêque de Narbonne, débiteur de cette abbaye. Des témoins, appelés à Minerve, posèrent la main sur l'autel de saint Rustique[1] et affirmèrent par serment l'existence de la dette. Le *missus dominicus* qui présida le plaid, les juges, les *boni homines* et les témoins eux-mêmes, sont nommés dans cette charte. A voir tant de fidèles venir, au prix d'une longue fatigue, s'inscrire sur le marbre vénéré, j'admets difficilement que ces hommes n'aient pas, comme les pèlerins eux-mêmes, signé sur la table sainte et que, parmi les noms qui la couvrent, ne se trouve pas quelqu'un des leurs. Je sais qu'aux temps carlovingiens les mêmes appellations se reproduisent à l'infini, et je n'oserais attribuer sans réserve aux acteurs du plaid de 873 la totalité des signatures qui semblent accuser leur venue. Comment toutefois me défendre de remarquer le nom de *Salamon*[2] reproduit dans la charte comme sur le marbre et avec la même orthographe, celui d'*Amalbertus*[3], du témoin *Stephanus*, — l'autel porte quatre fois ce dernier vocable[4], — les noms de *Riculfus*[5] et d'*Alaricus*[6].

[1] *Histoire de Languedoc*, t. I, Preuves, col. 126 : «Per te locum venerationis sancto «Nagario martyre Christi, cujus eglesia sita «est ante Kastro Minerba, supra cujus sacro «sancto altario as condiciones superpositas, «manibus nostris præsens contenemus vel «jurando contangimus.» Cf. Greg. Turon. *H. Fr.* III, XIV : «Tunc Aregisilus positis su«per altarium sanctum manibus, juravit...» Greg. Magn. lib. V, ep. XXIII : «Et veniat ante «corpus sancti Apollinaris et, tacto ejus se«pulchro, juret.» Villanueva, *Viage literario*, t. XIII, p. 221, IXe siècle : «..... et ad locum «venerationis sancti Andreæ, quæ fundata «est in villa Borraciano in territorio Bisul«dunense, super cujus sacro sanctum altare «has condiciones manibus nostris contine«mus vel jurando contangimus;» voir encore p. 241, a° 925; Borgia, *Vaticana confessio*, p. 180; *Lex Wisig.* XII, XV (Canciani, t. IV, p. 197) et Du Cange, v° : «Jurare «positis manibus super altare.»

[2] N° 40.

[3] N° 55.

[4] N°s 21, 65, 81 et 91.

[5] N° 44.

[6] N° 45.

qui signèrent l'un près de l'autre, comme des visiteurs venus le même jour ?

Si l'identification proposée peut présenter quelque certitude, la plupart de nos signatures, si semblables pour le caractère à celle du témoin *Alaricus*, se groupent naturellement autour d'une même date.

J'ai dit que la forme générale des vocables exclut ici toute attribution aux premiers siècles. La limite extrême des pèlerinages est plus facile à établir.

Au premier coup d'œil jeté sur les chartes de la contrée, un fait important se présente. Jusqu'à l'an 997, chacun de ceux qui y figurent ne porte qu'un seul nom. A cette date paraît pour la première fois une appellation double, *Amelio-Simplicio*[1]. La signature de *Petrus de Andura* inaugure, en 1019, la venue des désignations complémentaires[2]. A compter de cette époque, le nom double et la particule *de* commencent à prendre faveur, et, dès l'an 1032, les souscriptions d'une charte de Narbonne ne donnent plus que deux noms simples sur huit signatures[3].

Parmi les pèlerins de Minerve, aucun ne porte le double vocable ; deux signatures seulement paraissent présenter la particule ; la masse de nos actes de visite ne saurait donc être postérieure aux premières années du XI[e] siècle.

J'aborde en dernier lieu la question qui, sur un autre monument, eût fourni les premiers indices.

Quand, à l'aide de ses instruments accoutumés, l'ouvrier, adroit ou malhabile, a gravé une légende lapidaire, la forme seule des caractères apporte souvent et tout d'abord des éléments d'appréciation. Il n'en est pas ainsi pour l'autel de Minerve. Attaqué par une main novice, son marbre glissant et dur repousse le fer qui veut l'entamer ; l'outil, incessamment dévié, se prête mal aux courbes et s'échappe en lignes droites. De là, j'ai voulu l'expérimenter moi-même, ces lettres à

[1] *Histoire de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 153.

[2] *Ibid.* col. 173.

[3] *Histoire de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 187.

formes anguleuses, qui ne constituent en rien une paléographie exceptionnelle.

Bien qu'un grand nombre de visiteurs aient employé la majuscule, comme pour donner à leur signature un caractère monumental, la forme courante s'y mêle incessamment et vient montrer le type de l'écriture personnelle. Toutes les variétés graphiques, la capitale, la minuscule[1], la cursive[2], les ligatures, et jusqu'au monogramme, apparaissent à la fois sur l'autel. L'V du nom *Fladbertus* (n° 59) reproduit une forme fréquente sur les marbres comme sur les médailles[3]. L'N final du n° 40 figure dans les légendes d'un plan du IXe siècle, où je retrouve encore plus d'une de nos lettres minuscules[4]. Mais, à côté de ces points de peu d'importance, la présence de l'E à deux jambages semble faire ressortir ici un fait singulier et capital pour l'étude de la paléographie.

Telles sont les observations principales auxquelles m'a paru donner lieu le remarquable autel de saint Rustique.

A côté du fait, la légende; car souvent la tradition s'efface, et les monuments subsistent inexpliqués.

Près de Perpignan, dans le canton de Millas, est un obscur village appelé Saint-Félin-d'Amont. Une vierge miraculeuse, autrefois trouvée près de ce lieu, valut d'abord à son église le nom catalan de *Nostra Senyora de la Salvetat*. Un second vocable naquit ensuite, à une époque assez reculée; la Notre-Dame-du-Salut devint la Notre-Dame-des-

[1] N° 56 et passim.

[2] J'ai attribué à la nature même du marbre l'aspect anguleux que présentent les caractères. Il est facile d'y reconnaître (nos 58, 60, 64 et 74), malgré sa forme brisée, le dernier des *l* cursifs que signale le R. P. Garrucci. (*Graffiti de Pompei*, 2e éd. p. 40; cf. Massmann, *Libellus aurarius*, p. 41, ligne 1, avant-dernier type, et De Clarac, *Inscriptions du Louvre*, pl. LXXIX, n° 67.) Le *d* (n° 20), l'*r* (n° 3, etc.), l'*s* (nos 12, 14, etc.), le *t* (nos 2, 4, etc.) appartiennent encore à l'alphabet cursif. (Cf. Garrucci, p. 36 et suiv.)

[3] Banduri, *Num. imp.* t. II, p. 681 et passim; ci-dessus, t. I, pl. XIV, autel du Ham; A. De Longpérier, *Bullet. arch. de l'Athenæum français*, 1854, p. 84, etc. Voir aussi le plan de l'abbaye de Saint-Gall, exécuté vers l'an 820. (F. Keller, *Bauriss des Klosters S. Gallen*, Zurich, 1844, in-4°.)

[4] *Ibid.*

Lettres[1]. A cette nouvelle appellation se rattache une pieuse croyance, dont un dominicain espagnol, Fr. Narciso Camós, écrivit la naïve histoire[2].

« Devant la statue de la Vierge et sur l'autel de son église, le Ciel, « dit *le Jardin de Marie*, accomplit une grande merveille. La nuit de « l'Annonciation se dessinent sur la table sainte des lettres que l'on « dirait tracées à la pointe du couteau; d'abord peu apparente, leur « forme va se fixant peu à peu; mais il est difficile de les lire, car elles « appartiennent à diverses langues, au grec, à l'hébreu, au latin. Il en « est de petites et de grandes, où l'on distingue quelques noms, comme « *Salamo*, *Berto*, *Albékic*. Entre elles sont gravées plusieurs croix.

« Quelques faits singuliers signalent cette merveille. A certaines an- « nées, trois noms paraissent; dans d'autres cinq, quelquefois sept, ce « qui présage alors une récolte abondante. Les lettres sont semées dans « le champ de l'autel; sur certaines parties, on en voit d'effacées, et « cela s'explique, car, depuis si longtemps que le prodige se renou- « velle, l'espace devrait manquer, tandis qu'il s'en trouve toujours.

« La table sainte est entourée d'un cadre de bois; sa longueur est « de sept pans et demi, sa largeur de trois et demi. Elle repose sur « deux colonnes de pierre reliées entre elles par un massif de maçon- « nerie. La foule y accourt la nuit de l'Annonciation et veille dans « l'église en glorifiant Dieu et sa sainte Mère[3]. »

Saint-Félin a conservé son autel, et M. De Bonnefoy, qui m'en signale l'existence, en a, comme il veut bien me le dire, compris toute

[1] *Nostra Senyora de las lletras.*

[2] Camós parcourut à pied la Catalogne, visitant les sanctuaires dédiés à la sainte Vierge; il recueillit les faits qui s'y rattachent et les consigna dans son *Jardin de Maria*, œuvre dépourvue d'élégance, mais estimée des érudits pour l'exactitude et la naïveté de son auteur. (Voir, sur Narciso Camós, Felix Torres Amat, *Memorias para ayudar a formar un dicionario critico de los escritores Catalanes.* Barcelona, 1836, in-8°, p. 133.)

[3] *Jardin de Maria plantado en el principado di Cataluña, compuesto por el R. P. Fr. Narciso Camós de la Sagrada Orden de Predicatores, hijo de esta muy noble, antigua y leal Ciudad de Gerona,* libro VIII, Obispado de Elna, capitulo VIII, De la Imaginen de nuestra Señora de las letras. Barcelona. 1657, in-4°.

la valeur en le comparant à la pierre du Ham[1]. Il me coûte de porter la main sur la naïve légende de Notre-Dame-des-Lettres; le lecteur l'a fait avant moi en restituant ici aux inscriptions leur véritable caractère. Elles ouvrent un chapitre nouveau à l'histoire du culte de la Vierge, à celle de nos pèlerinages. Semblables par la forme des noms, comme aussi par le caractère graphique, aux actes de visite de Minerve, elles ont, plus que ces derniers, souffert des injures des siècles. A défaut du monument lui-même, j'en ai interrogé l'empreinte; j'y ai retrouvé l'une des croix (n° 98 de ma planche n° 501) dont nous parle l'antique légende. Un seul nom avait échappé à l'auteur du *Jardin de Marie*, celui de *Julia* (n° 99), inscrit en capitales, près de la signature de *Salamon* (n° 97); une abréviation l'avait trompé, celle du mot *presbyter*, ajoutée au nom d'*Albaricus*[2] (n° 100), et Camós y avait cru trouver les éléments du vocable *Berto*. Ici, comme à Minerve, des signatures ont été superposées : les lettres . . . . RMANN. . . . (n° 95)[3] se reconnaissent sous ce dernier acte de visite, et, comme le dit la légende elle-même, plus d'une inscription mutilée laisse une trace indécise dans le champ de la pierre.

Oubliés aux extrémités de la France, trois autels se rencontrent donc où survivent les noms de nos pères. Derniers témoins d'une pratique dont les monuments ont été sans nombre, ils montrent sous une face nouvelle cette sainte ardeur du pèlerinage qui, dès les premiers temps de l'Église, avait saisi les âmes chrétiennes. Ce n'est pas seulement aux grandes basiliques, aux sépultures miraculeuses, aux lieux sanctifiés par le Seigneur, que se portaient les pas des fidèles; il n'était pas donné à tous de voir la terre de l'Évangile, d'aller accomplir à Rome ce qu'une admiration naïve appelait, au VIe siècle, le voyage d'Orient[4]. Pour nos pères eux-mêmes, la ville de Saint-Martin, perdue au centre de la France, était encore bien éloignée. La dévotion fut ingénieuse à multiplier les buts de pèlerinage; chaque canton vénérait

[1] Voir, dans le tome I, ma Dissert. n° 91.

[2] PT̄B. Cette abréviation est fréquente sur le marbre de Minerve.

[3] *Germannus ?*

[4] Gregor. Turon. *Vitæ Patrum*, VIII, VI.

un lieu où les chrétiens d'alentour apportaient sans péril, si ce n'est sans fatigues, leurs hommages et leurs prières, et plus d'un modeste hameau dut posséder, comme Saint-Félin-d'Amont, un autel, célèbre dans la contrée, où vinrent s'inscrire les visiteurs. Ainsi préludaient parmi nous, sur la terre même de Pierre et d'Adhémar, ces hommes dont les hardis enfants donnèrent, pèlerins armés, l'assaut à la ville sainte, et plantèrent au Golgotha l'étendard triomphant du Christ.

QUARANTE.

609 A.

Voir mes planches, n° 509.

*Hic re*QVIESCIT IN *pace*
*bonemo*MERIVS ABOLVs? [1]
qui VIVIT PLVS M*inus*
annos XXXX SV. . . . .

Je dois à l'obligeance du savant M. Boudard un estampage de ce fragment.

L'adjectif barbare *bonememorius*, que je restitue à la seconde ligne, se rencontre, comme je l'ai déjà fait remarquer, sur des inscriptions de la Gaule[2] et de l'Espagne[3]. Nous avons vu à Lyon[4] MOMERIE pour *memoriæ*, qui justifierait le renversement *bonemomerius*, dont je suppose ici l'existence.

MONTADY.

610.

Mss. de Burmann, Q. 6, p. 102 (Bibl. de Leyde); — Crussé de Lessor, *Statistique*

[1] Cf. *Corpus inscript. græcar.* n°s 1243, 1702.

[2] Ci-dessus, n°s 59 et 551.

[3] *Inscription trilingue de Tortose* (*Revue archéologique*, 1860).

[4] Ci-dessus, n° 56.

de l'Hérault, p. 235; — *Bulletin Férussac*, t. X, p. 306; — Renaud de Vilback, *Voyage en Languedoc*, p. 464; — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1843, p. 257; — Mazel, *Mémoire sur l'inscription de Régimont* (*Bullet. de la Soc. archéol. de Béziers*, 1843, p. 259); — voir mes planches, n° 492.

+ OTHIA PRB[1]. ANNO XXXIII +
PRBTS[2]. SVI BASELICAM EX VOTO
SVO IN HON SCRM MART[3]. VINCENTI
AGNETIS. ET EVLALIAE CONTR. ET. DDC
VALENTINIANO VI ET ANHEM

J'ai dessiné cette légende à la ferme de Régimont, commune de Montady. Avant d'être, comme aujourd'hui, encastré dans la muraille du principal bâtiment, le marbre servait de table aux ouvriers; il a beaucoup souffert à cet usage, comme on le peut voir par ma copie, qui en donne l'état actuel. A l'époque où fut faite la transcription que je reproduis d'après le manuscrit de Burmann, et dont je dois la connaissance au savant ch. De Rossi, il présentait déjà quelques mutilations à la fin des deux dernières lignes. J'ai peine à m'expliquer les lettres qui suivent le nom de sainte Eulalie; celui d'Anthemius, qu'il faut sans doute restituer après VI, obligerait à augmenter ce chiffre de deux unités. Le consulat supposé nous reporterait à l'année 455[4].

Le marbre de Montady est l'un des plus anciens monuments du culte de sainte Agnès[5]. L'Espagne vénère deux saintes du nom d'Eulalie, et si, comme le pense Tillemont[6], ces deux noms ne s'appliquent pas à une seule et même martyre, il est difficile de reconnaître celle dont nous trouvons ici le vocable.

[1] *Presbyter.*

[2] *Presbyteratus.*

[3] *In honore sanctorum martyrum.*

[4] Cf. sur ce consulat, De Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, p. 337, 338.

[5] Voir la savante *Notice* de l'abbé Martigny sur le culte de sainte Agnès. (Cf. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, p. 37, 47, 48, 50, 51.)

[6] *Hist. ecclés.* t. V, p. 712.

Godescard fait observer qu'en Guienne et en Languedoc plusieurs églises et villages portent le nom de Sainte-Eulalie[1].

TRUILLAS.

* 611.

Nassare, *Polygraph. Españ.* fol. XVI; — Greg. Tur. éd. Ruinart, col. 1393 (d'après une copie de dom Peche); — *Nouveau Traité de diplomatique*, t. II, p. 650, 651, et pl. XXX, II, 1; — Muratori, 1919, 4; — Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. I, p. 677; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 401; — voir mes planches, n° 504.

HIC REQVIESCIT *in pa*
CE BONEMEMORIOS LEO
DANVS ? QVI VIXIT PLVS MENVS
ANNOS XXXV OBIET SVB DIE
KAL AGVSTAS INDICTIONE
XV ANNO XIIII REGNO DO
MNI NOSTRI LEOVILDI REGIS



« Cette épitaphe, disent les savants auteurs du Nouveau Traité de « Diplomatique, dont je reproduis le dessin, se voit dans l'église pa« roissiale de Trouillas, sur le canal de Languedoc, près le pont de « Sessé et le Semail. Elle nous a été communiquée par M. l'abbé Belley « de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Dom Thierry, « Ruinart et dom Nassare, l'avaient déjà publiée sans la lire. Ces deux « savants ont si peu veillé sur leur graveur, qu'ils lui ont passé les « points qu'il a mis mal à propos sur les *i*. »

[1] 12 février.

Réellement informe, cette première copie ne donne de renseignement utile que pour l'aspect du monument original, aujourd'hui disparu. Au bas de l'épitaphe, dont l'angle supérieur de droite était brisé, se trouvait une sorte de palme[1].

Sur la transcription critiquée, le nom du mort est absolument illisible; celle de l'abbé Belley semble donner les éléments du vocable *Leodanus*[2]. Les Bénédictins le font précéder d'*Orios*. Ces syllabes ne sont que la fin de l'adjectif *benememorios*, dont j'ai déjà signalé l'existence sur des marbres de la Gaule et de l'Espagne[3], et qui est écrit ici *benememorios*, comme l'est ailleurs *menos*[4] au lieu de *minus*.

Le 1er août de l'an 582, 14e du règne de Léovigilde, correspond à la 15e indiction; si les données chronologiques de notre inscription sont exactes, le meurtrier d'Herménégilde serait donc monté sur le trône en 568.

RIEUX.

611 A.

Lancelot, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VII, p. 252.

«Dans la cour de la maison épiscopale de Rieux, écrit Lancelot, il y «a cette autre inscription sépulcrale antique sur une pierre d'un pied «en quarré, qui ne paroissent pas être d'un fort bon temps :

CONIV.........
SPATIVM BREVE CON
TIGIT AEVI
NON CAPIVNT LON

[1] M. De Castellane a donné une troisième transcription, «prise, dit-il, sur la copie qui «fut envoyée aux Bénédictins,» mais qui diffère de celles de Tassin et de Ruinart par la section des lignes. Je ne saurais dire quel modèle a suivi le vénérable antiquaire.

[2] Cf. *Codex Laureshamensis diplomaticus*, n° 199 : *Liudan*.

[3] Cf. ci-dessus, n° 609 A.

[4] Ci-dessus, n° 461.

. . . AS GAVDIA
. . . NA MORAS
. . . . II XI KALEN

« Le reste est tronqué. »

Je ne sais ce qu'est devenu ce débris. La forme de la date[1], le détail donné par Lancelot sur l'aspect du caractère me portent à penser qu'il s'agit ici d'une épitaphe chrétienne.

On peut restituer ainsi le joli distique qui la terminait :

Conjugio nostro spatium breve contigit ævi.
Non capiunt longas gaudia magna moras.

SALLES D'AUDE.

612.

Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne* (1864), p. 46; — De Castellane, *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 388, et pl. XX, n° 17; — voir mes planches, n° 497.

HIC REQVIESCET
IN PACE BONE M
EMORIE MAR
TA ANNOR
VM PLVS MENV
S XXXSI SVB DI
E I KALENDAS
ACVSTAS ANN
O XXI

Inscription conservée au musée de Narbonne.

Le monument porte la marque de l'inhabileté du graveur, qui a

[1] Cf. Mabill. *De Cultu Sanct. ignot.* c. VI, en comparant Lupi, *Epitaphium Severæ martyris*, § XI. Cf. ma Préface.

tracé par quatre fois le T du nom de MARTA, avant de l'entailler sur le marbre[1].

Sub die I kalendas me paraît une formule peu ordinaire.

La mention finale, dont nous avons déjà vu des analogues[2], indique la vingt et unième année du règne d'un des souverains visigoths qui gouvernèrent la Septimanie. Parmi eux, Alaric II, Amalaric et Receswinthe ont seuls régné vingt et un ans. L'âge de la formule initiale ne paraît point convenir au règne de Receswinthe; j'explique dans ma Préface comment et pourquoi Amalaric ne me semble pas avoir fait dater des années de son règne. Si je ne me trompe, il s'agirait donc ici d'Alaric, dont le nom se lit sur deux autres de nos marbres[3].

NARBONNE.

613.

Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, p. 204; — voir mes planches, n° 470.

✝. HIC REQVESC IN PAC
BON MEMORIAE
ADELFIVS SVB D III IDS IAN

Inscription trouvée dans une vigne près de la gare du chemin de fer de Narbonne et conservée au musée de la ville.

---

613 A.

Bulletin archéologique de l'Athenæum français, 2e année, p. 54; — Tournal, *Catalogue*, p. 48; — voir mes planches, n° 499.

✝ HIC REQVISCET
IN PACE BONE ME

[1] Voir ci-dessus, p. 63, note 5.
[2] Voir ci-dessus, n° 565.
[3] Nos 482 et 569.

MORIE DOMETIVS
QVI BIXIT PL MINVS
ANNVS XXXVII OBI
ET KAL IVLIAS IND
V MAVORTIO VC
CONSS

+ ΚΥΜΕΤΕΡΙΟΝ
ΔΟΜΕΤΙΟΥ ΑΠΟ ΚΩ
ΤΑΟΥϹΩΝ

Inscription trouvée sous les murs de la ville, lors de l'établissement du chemin de fer, dans le sol même de la gare[1].

En 589, un concile de Narbonne, prescrivant la sanctification du dimanche, l'impose également aux Goths, aux Romains, aux Syriens, aux Grecs et aux Juifs. Chaque classe de cette population complexe, qui remplissait alors la Narbonnaise, a laissé une trace sur les monuments de l'épigraphie locale. J'ai dit plus haut que le nom de Syrien était, à l'époque chrétienne, appliqué aux personnages venus de l'Orient[2]. Tel est pour moi ce chrétien de langue grecque, né dans le bourg[3] des Taousiens dont la situation ne paraît pas connue.

Le consulat de Mavortius répond à l'année 527.

614.

Tournal, *Catalogue*, p. 47; — voir mes planches, n° 516.

HIC rEQVICIT
IN PACE BONAE ME

[1] On a découvert au même lieu quatre inscriptions hébraïques, des ossements en grand nombre et des vestiges de salles dallées en marbre et en ardoise.

[2] T. I, p. 328, Dissert. n° 226.

[3] Voir, sur la formule ἀπὸ κώμης, inscrite ici en abrégé, t. I, p. 206, Dissertations n°s 124, 125.

MORIAE IVLIAN[V]S
QVI VIXIT AN PLS
MS LV OBIET
. . . .

Au musée.

615.

De Guilhermy, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de France*, t. IV. p. 201; — voir mes planches, n° 515.

IN HOC TVMOLO CONDITA REQVIISCIT
IN PACE VENERANDE RECORDATIONIS
DEO SACRATA MARIA HABBAT STVDENS
IN DIEBVS VITAE SVAE SCIS OPERIB. IN MANDATIS
DI[1] PERSISTENS IN ELEMOSINIS OMNINO
PRVMTA MEMORIIS ET ORATIONIBVS
SCRM VALDE DEVOTA REGOLAS MONAS
TIRII INSTANTISSIME OBSERVANS
VIXIT IN VIRGINITATE. . . . .
oBIIT SVB DIE K. . IVNI. . . . .

Indépendamment des indications fournies par l'âge de sa formule initiale[2], le contexte même de notre inscription peut servir à en révéler l'époque. Ce fut surtout à la fin du v[e] siècle, dans le cours du vi[e], que les chrétiens parlaient un tel langage; c'est dans ces termes que les épitaphes d'alors rappellent les vertus des défunts[3]; Grégoire de Tours

[1] *Dei.* (Voir, sur cette abréviation, n° 8, t. I, p. 24.)

[2] Voir ma Préface.

[3] L. Renier, dans Perret, *Catacombes*, t. VI, p. 175 : FIDELIS IN XPO EIVS MANDATA RESERVANS MARTYRVM OBSEQVIIS DEVOTA; ci-dessus, n° 17, p. 41 : LOCA SCORVM ADSEDVE ET ELEMOSINAM ET ORACIONEM STVDVIT.

parle ainsi de saint Cloud[1], de sainte Clotilde[2], de sainte Géorgie[3], de saint Nicetius[4] et du saint abbé Martius[5]. Les mots IN DIEBVS VITAE SVAE, si fréquents dans la Bible, sont également familiers à notre vieil historien[6]. Nous avons déjà rencontré la mention de visites aux tombes des saints[7], la formule DEO SACRATA, qui désignait, comme le prouve notre marbre, les religieuses dont le vœu était complet[8]. J'ai noté également sur d'autres inscriptions l'addition de l'H, que l'on remarque ici dans HABBAT*issa*[9].

Par un mode de correction assez fréquent[10], la syllabe DA de *mandatis* a été gravée en surcharge. Au-dessus du mot *operibus* sont tracés à rebours des caractères que je n'ai pu lire et qui ne semblent pas appartenir à l'inscription.

On ne sait où a été découverte l'épitaphe de l'abbesse Marie.

616.

Fonds Baluze, arm. III, paq. 3, n° 4, fol. 78, *Mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de sainct Rustique* (Bibl. imp. mss.); — *Inscriptiones antiquæ a D. Peche, majoris ecclesiæ Narbonensis Canonico, collectæ* (Bibl. imp. mss. suppl. lat. 1477, fol. 25, n° 82; — Gregor. Turon. ed. Ruinart, col. 1389; — Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. I, p. 669, col. 1, et Preuves, pl. III, n° 7; — *Nouveau Traité de diplomatique*, t. II, p. 694, et pl. XXVII, 10, 2; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 99; — Muratori, 1919, 10; — De Castellane, *Mémoires*

[1] *H. Fr.* III, XVIII : «Bonis operibus insistens.»

[2] *Ibid.* : «Assidua eleemosynis.»

[3] *Glor. Conf.* XXXIV : «Quotidie autem jejuniis et orationibus insistebat.»

[4] *Vitæ Patrum*, VIII, III : «In eleemosynis valde devotus.»

[5] *Ibid.* XIV, I : «Largus in eleemosynis, promptus in vigiliis, in orationibus valde devotus.»

[6] *H. Fr.* II, XLIII; III, XV; *Glor. Mart.* I, LVI, etc.

[7] Cf. ci-dessus, t. I, p. 44, 185, etc. Cette pieuse coutume avait donné naissance à un terme spécial, *admartyrisare*. (Commodianus, *Instruct.* LVIII.)

[8] Voir ci-dessus, t. I, p. 90, Diss. n° 44.

[9] Ci-dessus, t. I, p. 3, Dissert. n° 1.

[10] Voir mes planches, n° 275.

de la Société archéologique du midi de la France, t. II, p. 140, 141; — voir mes planches, n° 507.

HIC . REQVIEſCIT
IN . PACE . B°NE . ME
M°RIE . PALEN°PE
QVI . VIXIT . PLVſ
MENVſ . ANNVſ
L? °BIIT sVb die
X . KAL . MATIAſ
INDIC . QVARTA
ANN . X . REGN D°m
N°ſ TEVDERE

« Cette pierre gothique, écrit dom Peche, a été tirée de l'ancienne « chapelle de Saint-Loup. » Elle est perdue, et nous en possédons trois copies prises sur l'original. La première est celle de l'antiquaire dont je viens de citer les paroles; envoyée à Ruinart et insérée par lui dans son édition de Grégoire de Tours[1], elle a été défigurée par le graveur, et j'ai dû reproduire dans mes planches le dessin même du chanoine de Narbonne. La seconde copie se trouve dans le mémoire anonyme qu'indique ma bibliographie. Je la crois inexacte et peu utile[2]. La troisième est celle qu'on lit dans l'Histoire de Languedoc; elle donne MARTIAſ au lieu de MATIAſ et quelques différences dans les signes de ponctuation et d'abréviation. Maffei a vu, dans une autre transcription, PA-

[1] « J'en ay envoyé, écrit dom Peche, une « copie aux sçavans bénédictins de Paris, qui « m'ont fait l'honneur de la rapporter dans « les notes sur Grégoire de Tours. » (ms. cité.) D. Martène et Durand parlent de ce chanoine. (*Voyage littéraire de deux Bénédictins*, 2e partie, p. 57.)

[2] HIC . REQVIESC . IT | IN PACE BONAE : ME . | MORIÆ . PELERTE | QVI . VIXIT PLVS MENVS | ANNIS. . . . . OBIIT X KAL . MARTIAS | INDIC . QVARTA | ANN X . REGN . DNO | NOST . TEVDE . REGE. Les I sont pour la plupart barrés par le milieu, et, comme sur tant de copies anciennes, ils sont surmontés de points.

LENOPES au lieu de PALENOPE, et à la dernière ligne ANN . X . REGN . DOM . NOS . TEVDERE.

L'intérêt de notre petit texte réside uniquement dans sa date. Le dixième jour des calendes de mars, quatrième indiction, correspond, pour le règne de Theudis, au 20 février 541. Cette concordance nous donne l'époque de l'avénement du prince visigoth parvenu alors, comme l'atteste notre marbre, à la dixième année de son règne.

---

616 A.

Bulletin archéologique de l'Athenæum français, 2e année, p. 54; — Tournal, *Catalogue*, p. 48; — voir mes planches, n° 491.

† HIC . REQVIESCIT
IN PACE BONE M
PELAGIA QVI VIX
IT AN PLV M . XXX . OB
IIT DI X KAL IAN
IND SEXTA

Épitaphe trouvée dans le sol de la gare, lors de l'établissement du chemin de fer. Elle est remarquable par ses D onciaux et surtout par le G de Pelagia. J'ai souvent rencontré cette lettre faite en forme d'S[1]. mais plus rarement avec la barre supérieure qu'elle présente sur notre marbre[2].

---

[1] Voir l'inscription qui suit.

[2] Voir ci-dessus, p. 366, l'épitaphe d'Ingobert, et De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 112, n° 371.

616 B.

Bulletin archéologique de l'Athenæum français, 2e année, p. 54; — Tournal, *Catalogue*, p. 43; — voir mes planches, n° 488.

. . . . . *in p*ACE ƀONE M̄ M̄ PET
. . . . NE?ONIVS̄ES QVI ƀI
. . *xit ann*. PLS M̄INS LXX OƀV
it. . . . . *ju*LIAS IN̄D PRIMA
anno. . . *do*MN̄ LIVƀANI RIGS D̄
. . . . TON

Mêmes fouilles. La restitution de la deuxième et de la sixième ligne me paraît difficile.

On remarquera dans RIGS (*regis*) le G fait en forme d'S[1], et à la première ligne les signes d'abréviation semblables à des accents[2].

Le mois de juillet, première indiction, correspond à l'an 568, deuxième du règne de Liuva Ier.

617.

H. Suarez, marquis d'Aulan, mss. t. VIII, *Provincia occitania*, p. 588 (Bibl. imp.); — Fonds Baluze, arm. III, p. 3, n° 4, fol. 72, lettre du cardinal de Bonzy; fol 78, *Mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de sainct Rustique* (Bibl. imp.); — Gruter, 1059, 1; — Golnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus*, p. 581; — Baronius, *Annales*, cum notis Pagii, t. VII, p. 592; — Pagi, *Dissertatio hypatica*, p. 321; — De Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 738; — Quesnel, *Notæ ad S. Leon.* epist. VIII, t. II, p. 415, éd. de 1700; — Du Cange, v° *Limen;* — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 405, 887 et 888; —

[1] Le même fait paléographique se retrouve sur d'autres monuments. (Voir Gruter, p. CXII; Mommsen, *Das Edict Diocletians*, p. 46; *Memorie romane*, t. I, p. 29, tav. III; De Rossi, *Annali dell' Istit. di corrisp. archeol.* t. XXI, p. 307; mes nos 616 A et 663.)

[2] Il en existe de semblables sur l'inscription de Sainte-Croix-du-Mont (ci-dessus, n° 591).

L'Antiquité de l'Église de Marseille par Mgr l'évêque de Marseille, t. I, p. 150; — Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. I, p. 186, 187, et Preuves, pl. IV, n° 9; — *Gallia christiana*, t. VI, col. 8; — Baluze, *Capitul. regum. franc.* p. 1256; — Anast. Bibl. ed. Blanchini, Præf. t. I, p. 79, n° 35; t. III, p. 158, et *Chronologia ad Anast.* a° 445; — *Nouv. Traité de diplomatique*, t. II, p. 564, et pl. XXV, 2, 6; — Vettori, *Fiorino d'oro*, p. 455; — Relandus, *Fasti consul.* p. 620; — Breval, *Remarks on several parts of Europe*, t. II, p. 228; — Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. II, p. 46; — Donati, *Supplem.* p. 194, n° 1; — Fleetwood, p. 475; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. II, p. 136; — Canciani, *Leges barbarorum*, t. III, p. 407; — Pellicia, *Politia*, t. I, p. 220; — Marini, *Arvali*, p. 574, n° 683, et *Collectio Vaticana*, t. V, p. 83, n° 3; — Salomone (Lazzeri), *De liminibus Apostolorum disquisitio historica;* — Nodier, Taylor et De Cailleux, *Voyage pittoresque et romantique de l'ancienne France*, t. II, 2e part. feuille 8; — Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, p. 40; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, p. 966; — voir mes planches, n° 502.

+ DO . ET XPO . MISERANTE . LIM . HOC . C . L . K . T . E . ANNO . IIII . CS . VALENTINIANO AVG . VI . III KL . D . XVIIII . ANNO . EPTVS . RVSTIC . . . .

RVSTICVS . EPS . EPI . BONOSI FILIVS	COEP . DEPON PARIET . ECCL . DVD . EXVSTAE .	BIENN . ADMINIST .	EPI .VENERI SOL	C . . . .
EPI . ARATORIS . DE SORORE NEPVS .	XXXVIII . D . QVAD . IN FVNDAM . PONI . COEPI .	SVAE PREBV. ARTIFI . B	EPI . DYNAMI .	L . . . .
EPI .VENERI SOCI . IN . MONASTERIO .	ANNO II . VII . ID . OCTB . ABSID . P . F . MoNTANVS SVBD	MERCED . SOL . DC	ORESI .	CC . . .
CONPRB . ECCLE . MASSILIENS	MARCELLVS . GALL PREF . DI . CVLTOR . PRECE	AD OPER . ET CETER SoL . ID	AGROECI .	
ANNO XV . EPTVS SVI . D . ANN .V. III ID . OCTB	EXEGIT . EPM . HOC . ONS . SVSCIP . INPENDIA		ET DECoNIA	
.VRS PRBo . HERMETE DIACo . ET EOR . SEQ . TIB .	NECESSAR . REPROMITTENS . QVAE PER	HINC . OBLAT . SCI	SALVT	

On ne sait où fut découverte cette grande inscription. « Il y a apparence, dit l'auteur du Mémoire conservé dans les papiers de Baluze, « il y a apparence qu'on trouva cette pierre lorsque l'on creusa les fondements de la nouvelle église[1]. »

Le *Gallia christiana* rapporte qu'abandonnée longtemps devant la porte du palais épiscopal, elle fut, en 1681, par ordre du cardinal de Bonzy, placée dans cet édifice même[2]. Je l'ai copiée au musée de Narbonne.

[1] Je m'étonne de lire, dans le *Gallia christiana* (t. VI, col. 7 et 8), que cette inscription a été découverte à Minerve. Pour qui connaît ce village de cinquante feux (Renaud de Villeback, *Voyages en Languedoc*, p. 468), bâti sur une étroite éminence, au fond d'une sorte de cratère, il est certain que son faible périmètre exclut l'existence d'un édifice aussi considérable que le suppose l'énorme débris qui nous occupe. J'ajoute que le mémoire adressé à Baluze émane d'un homme du pays et fort au courant des découvertes archéologiques.

[2] T. VI, p. 123.

Cette inscription se lit ainsi :

« ✝ Deo et Christo miserante, limen hoc collocatum est (?), anno « quarto, consule Valentiniano Augusto sextum, tertio kal. decembres, « XVIIII anno episcopatus Rustici.

« Rusticus episcopus, episcopi Bonosi filius, episcopi Aratoris de « sorore nepos, episcopi Venerii socius in monasterio, compresbyter « ecclesiæ Massiliensis, anno XV episcopatus sui, die anni V, tertio id. « octobres, curantibus Urso presbytero, Hermete diacono et eorum « sequentibus, cœpit deponere parietem ecclesiæ dudum exustæ. « XXXVII die quadratum in fundamentis poni cœpit. Anno II, VII id. « octobres, absidem poni fecit Montanus subdiaconus. Marcellus, Gal- « liarum præfectus, Dei cultor, prece exegit episcopum hoc onus sus- « cipere, impendia necessaria repromittens quæ per biennium adminis- « trationis suæ præbuit artificibus mercedem solidorum DC, ad operas « et cætera solidorum ĪD. Hinc oblationes : scilicet episcopi Venerii so- « lid. C..... episcopi Dynamii, L..... Oresi, CC..... Agrœcii..... et « Deconia .... Salut.................. »

Les mots ANNO IIII de la première ligne ont été diversement interprétés ; Baluze y voit la quatrième année après le sixième consulat de Valentinien III. Le P. Quesnel, mieux inspiré, remarque que chaque phase de la construction est mentionnée sur le marbre de Narbonne : la première pierre posée après quarante-sept jours de travaux préparatoires, l'abside achevée la deuxième année. Il en conclut avec raison que l'époque où fut placé le *limen* a dû être également notée, et voit dans la mention controversée la date de cette opération.

Le sixième consulat de Valentinien III nous reporte à l'an 445 ; Rusticus se trouvait alors dans la dix-neuvième année de son épiscopat; il était donc évêque depuis 427. Notre marbre indique encore le jour où le saint fut promu à cette dignité. Les travaux, dit l'inscription, commencèrent le 13 octobre, 5e jour de la 15e année. Ce fut ainsi le 9 octobre, un dimanche, suivant la règle, comme le remarque Tillemont, que Rusticus reçut le gouvernement du diocèse. L'achèvement de l'abside est noté plus loin au 9 octobre, l'an deuxième

de la construction. On avait donc apparemment choisi, pour cette opération importante, l'anniversaire de la promotion de Rusticus.

La formule initiale « Deo et Christo miserante » et ses analogues se rencontrent particulièrement à l'époque carlovingienne[1]. Fréquente dans les signatures[2], sur les monnaies[3], chez les écrivains[4], elle figure encore parfois, comme ici, dans les dédicaces. C'est ainsi qu'Alcuin écrivait ces vers pour une église :

SED MISERANTE DEO RADON MISERABILIS ABBA
CONSTRVXIT MELIVS AC RENOVAVIT EAM[5]

c'est ainsi que l'acclamation Κύριε ἐλέησον fut répétée cent fois à Constantinople, lors de l'inauguration d'une statue[6]. On inscrivait de même sur des édifices les mots DEO IVVANTE[7], DEO AVXILIANTE[8], pieuses formules, dont l'emploi rappelle ces paroles du psalmiste : « Nisi « Dominus ædificaverit domum, in vanum laborant qui ædificant eam[9]. »

Notre légende a été pour Lazzeri l'occasion d'un mémoire étendu sur les *limina* des églises. Le mot a un quadruple sens. Par métonymie, il désigne quelquefois l'entrée d'un édifice[10] ou même l'édifice entier[11]; au propre, c'est le seuil ou le linteau d'une porte. Un personnage du *Mercator* s'écrie en sortant de la maison paternelle :

Limen superum inferumque, salve[12]!

[1] Mabillon, *De Re diplom.* p. 77, 79 80, etc.

[2] Villanueva, *Viage literario,* t. VI, p. 269, t. X, p. 237, etc.

[3] De Longpérier, *Collection Rousseau*, p. 185-187, etc.

[4] Éginhard, *Hist. translat.* VIII, LXXVI; Theodulf. *Append.* c. II; *Dialogus inter Cluniac. et Cisterc. monach.* (Marten. *Anecd.* V, 1606, etc.)

[5] Éd. de 1690, *Poem.* LXVI.

[6] Codinus, *De signis Constantinop.* ed. Bonn. p. 44; cf. *De Ædificiis Constantinop.* p. 71, 72.

[7] Gruter, 1164, 20; Marini, dans Mai. *Collect. Vatican.* t. V, p. 84, n° 1.

[8] *Id.* p. 136, n° 2.

[9] CXXVI, 1.

[10] Cic. *Nat. Deor.* II, XXVII, etc.

[11] Du Cange; Lazzeri, *loc. cit.;* Salv. *De Gubern.* VI, XVII; ci-dessus, Inscript. n° 31, vers 20 (t. I, p. 69), etc.

[12] V, I, 1.

Aux premiers siècles chrétiens, on indiquait par cette même expression les seuils des saints lieux, que les fidèles baisaient en se prosternant[1], comme les païens le faisaient avant eux[2], et les linteaux où leur dévotion suspendait des voiles[3]. Haut de 70 centimètres, notre marbre ne peut, comme l'a pensé Tillemont[4], avoir servi de *limen* inférieur. Si l'on en juge par sa corniche interrompue, par l'ornement circulaire de la droite, nous ne possèderions guère que la moitié de ce monument, dont ce qui nous reste mesure 3 mèt. 49 cent. Une pièce d'une telle longueur peut-elle avoir surmonté une porte, si haute qu'on le veuille admettre? L'élévation que suppose et réclame une pareille dimension me porterait plutôt à croire que ce marbre figurait dans l'ornementation de l'entrée désignée tout entière par le mot *limen*[5]. Ce fait résulte encore pour moi de l'inscription même, qui me semble constater l'achèvement d'un édifice évidemment loin de sa fin, si l'on ne fût encore parvenu qu'au couronnement de la porte principale. Je ne puis que soumettre aux hommes spéciaux l'examen de cette question.

Les Bénédictins ont les premiers proposé de lire dans les sigles C. L. F. T. E, *collocatum est*[6]. Cette explication, qui peut se justifier par des abréviations analogues[7], a été acceptée de tous.

J'ai, par une erreur matérielle, noté, dans mon premier volume, cette légende parmi les rares monuments funéraires chrétiens où la filiation est énoncée[8]. Il s'agit ici d'un vivant, et la mention même de ses

[1] Paul. Nol. *Nat.* III, v. 39; *Nat.* VI, v. 250-252 et les notes, éd. Muratori, n°s CCXXXIII et CCLVII, etc.

[2] Tibull. I, v, 41; Arnob. I, XLIX; Amm. Marc. XXV, VIII, etc.

[3] Paul. Nol. *Natal.* III, v. 98 : «Aurea «nunc niveis ornantur limina velis.» Grégoire de Tours parle aussi du *limen superius,* où un impie, entré à cheval dans une église, se fracassa la tête. (*Glor. Mart.* LXI.)

[4] T. XV, p. 405.

[5] Une frise interrompue, semblable à celle de Narbonne, se remarque dans la décoration d'un monument découvert en 1863 aux Catacombes. (De Rossi, *Bullet. di arch. crist.* 1863, p. 20.)

[6] *Nouv. Traité de diplom.* t. II, p. 564.

[7] Voir, dans le *Bull. de la Soc. des antiq. de France,* 1859, p. 194, ma note sur une pierre gravée.

[8] P. 125, Dissert. n° 57.

parents accuse et rend plus évidente l'intention qui fit, aux premiers temps de l'Église, bannir des épitaphes une indication fondamentale dans le formulaire épigraphique païen[1]. L'histoire nous a gardé les noms de quelques-uns des personnages désignés dans cette légende : celui de Venerius, évêque de Marseille[2]; du diacre Hermès, nommé plus tard au siége épiscopal de Béziers, puis à celui de Narbonne[3]; du préfet du prétoire des Gaules Marcel, qui paraît avoir soutenu saint Hilaire dans sa poursuite contre l'évêque Chélidoine[4].

L'inscription de Narbonne est l'un des textes les plus anciens où le mot *Nepos* figure dans le sens de neveu[5].

On ne rencontre guère que sur les marbres de saint Rusticus[6] l'indication du jour de l'épiscopat.

La sigle C qui précède, à la sixième ligne, les mots « Urso presbytero, » a toujours été interprétée par *cum*. Elle me semble plutôt représenter *curantibus*, expression fréquente dans les légendes épigraphiques relatives aux constructions[7]. La démolition préalable que mentionne notre marbre n'était pas une opération indifférente. Les pénitentiels disent avec quel respect devaient être touchés les matériaux des églises détruites[8].

Le mot *sequentibus*, de la première colonne, me paraît indiquer les acolytes. S'il en est ainsi, cette expression, calquée sur le grec ἀκόλουθος, serait digne de remarque.

[1] Voir ma Préface.

[2] Tillemont, t. XVI, p. 16; *Gall. christ.* t. I, p. 634.

[3] *Id.* p. 39-42. Voir, pour l'évêque Dynamius, *Conc. Gall.* t. I, p. 542; pour Agrœcius, Baluze, *Notæ ad Salvianum,* ed. 1684, p. 417.

[4] *Vita S. Romani,* c. II. (Bolland. 28 febr. t. III, p. 742; cf. Quesnel, *S. Leonis opera,* ed. 1700, t. II, p. 228 et suivantes.)

[5] Morcelli, *Opera epigraphica,* t. I, p. 174; Forcellini et Du Cange, *H. V.*

[6] Voir mes inscriptions n°s 609 et 618. Cf. Marini, dans Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 84. Nous venons de voir à Montady un marbre daté de l'ordination d'un prêtre (n° 610). Les années de la vie ecclésiastique que mentionnent ces textes sont seules notées sur un certain nombre d'épitaphes. (Voir ma Préface.)

[7] Orelli, n°s 896, 2391, etc.

[8] *Pœnitentiale Theodori, Capitula Dacheriana,* c. XVII; *Pœnitentiale Theodori,* l. II, c. I, § 3; *Pœnitentiale Pseudo-Egberti,* Additamenta, § 16, etc. (Wasserschleben, *Die Bussordn.* p. 146, 201, 346.)

« Cultor » appartient au formulaire des païens[1] comme à celui des fidèles[2].

Un savant a hésité à lire *artificibus* dans ARTIFI.B; toute singulière que peut être cette abréviation, elle a son analogue dans le SEQ.TIB. de la sixième ligne, et la leçon commune me semble ainsi pouvoir être maintenue.

Les inscriptions monumentales présentent parfois, comme celle de Narbonne, la liste de ceux qui ont concouru par des souscriptions à l'achèvement d'un édifice. Maffei a publié une légende latine d'Afrique où figure cette mention[3], assez fréquente dans les inscriptions grecques[4].

Le lecteur remarquera la forme onciale donnée, sur notre marbre, aux lettres numérales.

618.

Louis Piquet, minime, manuscrits à la Bibl. de Narbonne; — Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, p. 42; — voir mes planches, n° 505.

*an*NO XVII EPISC.PT RVSTICI
ANNI DIE CCLXVI FL IVL

Cette inscription, gravée sur une base de colonne, se lit au musée de la ville. « Il résulte d'un document manuscrit du frère Louis, minime, écrit M. Tournal, qu'elle se trouvait jadis dans l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Major (maintenant les Pèlerins), et qu'elle supportait l'autel de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, propriété de la famille De Lastours. C'est en effet dans un jardin appartenant à un membre

[1] Egger, *Nouvelles recherches sur les Augustales*, p. 21 (*Revue arch.* 1847); R. Garrucci, *I marmi antichi di Fabrateria vetere*, p. 20-23, etc.

[2] *Collect. Vatican.* t. V, p. 34, n° 2; Victor Vitensis, *Persec. Vandal.* IV, II, p. 36; Cyprian. *De mortalit.* X, variante d'un verset de Job.

[3] *Mus. Veron.* 457, 4.

[4] *Corpus inscript. græc.* n°s 3140, 3144, 3148. Cf. *Mus. Veron.* p. 30.

« de cette famille, que ce marbre a été trouvé. Tout fait présumer « qu'il existait sur l'emplacement occupé maintenant par l'église des « Pèlerins une basilique romaine, qui dut être affectée au nouveau « culte par Rusticus, et que cette base de colonne sur laquelle il fit « inscrire son nom faisait partie de la basilique. » Cette légende, comme la précédente, donne le jour de l'année de l'épiscopat. Ainsi que nous venons de le voir, saint Rusticus avait été fait évêque le 9 octobre 427. En comptant 16 ans et 266 jours à partir de cette époque, on arrive exactement au 1er juillet 444, date de notre inscription.

619.

Fonds Baluze, arm. III, paq. 3, n° 4, fol. 72, lettre du cardinal de Bonzy; fol. 78, *Mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de sainct Rustique* (Bibl. imp.); — *Gallia christiana*, t. VI, col. 10; — Greg. Tur. éd. Ruinart, p. 1389 (d'après une copie de dom Peche); — Gruter, 1059, 1; — Fleetwood, p. 475; — Tournal, *Catalogue*, p. 42.

« A mille pas de la ville de Narbonne, dit le mémoire anonyme con- « servé dans les papiers de Baluze, il y a une chapelle[1] fort ancienne « bastie de pierre de taille, et dont les murailles sont d'une espaisseur « considérable et soustiennent une voute en berceau. Dans cette cha- « pelle il n'y a qu'un autel, long de sept pieds sur quatre de large; la « table de cet autel est de marbre; le pied est d'une seule pièce de « quatre pieds carrez, creusée en forme de sépulchre, rompue par le « milieu et soustenue d'une autre grosse pierre de marbre de cinq pieds « carrez, travaillé en forme de pied destail; sur le devant dudit pié- « destail, on voit escrit en beaux caractères romains :

ORATE PRO ME RVSTICO VESTRO[2]

« et au derrière il y a quelque escriture qu'on ne sçauroit lire, parce

[1] Chapelle de Saint-Loup. (Cardin. de Bonzy et *Gallia christiana*.)

[2] Dans la copie du cardinal de Bonzy, cette inscription est précédée d'une croix.

« que les caractères romains sont fort effacez. On y voit pourtant ces « mots bien escrits :

M. HERMETIS PBITERI[1]

« Le procès-verbal de la visite de cette chapelle de l'an 1404[2] porte, « au sujet de sainct Rustique :

« Ibidem etiam quamplures veniebant infirmi ad tumulum beati Lupi qui est « cum corpore sancto in medio dictæ capellæ et ante introitum portæ in terra as- « severatur esse sepulta corpora sanctorum Rustici et Eleutheri, et desuper febrici- « tantes consueverunt curari quando ibi quiescunt. »

On s'accorde à reconnaître dans le monument de Narbonne le sépulcre de saint Rusticus[3]. Les renseignements me manquent pour reconnaître si l'inscription du revers est contemporaine de la légende principale. La présence du nom d'Hermès, gravé sur le marbre n° 617, semble indiquer qu'elle appartient également au v[e] siècle. Sa formule incomplète ALTAR HOC MV. . . . . .AM HERMETIS PRBI rappelle une autre inscription d'autel :

HOC ALTARE IN HONORE DEI SANCTAEQVE MARIAE
MVNERE DE PROPRIO REGINARDVS CONTVLIT ABBAS[4]

La coutume d'étendre les malades sur les sépultures des saints est de tradition antique. Grégoire de Tours parle souvent de guérisons obtenues par cet acte de dévotion[5].

---

[1] Cardinal de Bonzy : « Au derrière dudit « autel, qui se trouve fort usé par les eaux « qui inondent quelquefois cette chapelle, « on n'a pu découvrir que les mots suivants : « ALTAR. HOC MV. . . . . AM HERMETIS « PRBI. » *Gall. chr.* : « In postica vero, licet « ibi multa scripta sint, hæc tantum legi po- « tuere : *Altare hoc mu . . . . am Hermetis* « *prbi.* »

[2] D'après le cardinal de Bonzy, cette visite a été faite par un vicaire général de Narbonne nommé *Corseri*.

[3] C'est le sentiment de Baluze que le *Gallia christiana* cite à cette occasion.

[4] Marini, dans Mai, *Collect. Vatic.* t. V, p. 75, n° 2.

[5] *Glor. Conf.* XXIV; *Mirac. S. Mart.* II, XLIII.

620.

Guilhaume Laffont, Recueil sans titre d'inscriptions, statues et bas-reliefs trouvés à Narbonne; — Gérôme Laffont, *Origine du nom de Septimanie* (manuscrits appartenant tous deux à la famille Lafont); — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 396, et pl. XIX, n° 1; — voir mes planches, n° 484.

. . . . . CERINA. . . . .
. . .NRESERTA LIMINA POR. . . . .
. .I VT MEREAR POSSIVA REGNA TVAE
obiit die. . . . . . .DECEMB . INDICT . IIII . ANN . V
regni gloriosissimi DI NI . ATHANAGILDI . REGIS

Monument disparu. Les deux copies données par Guilhaume et Gérôme Laffont sont identiques. M. de Castellane les reproduit avec quelque inexactitude. L'inscription paraît avoir été en distiques.

La quatrième indiction correspond à la fin de l'an 555. Athanagilde se révolta contre Agila en 552 et fut proclamé roi en 554; même en comptant les années de son règne à dater de sa rébellion, la cinquième ne pourrait donc répondre à l'indiction énoncée.

---

620 A.

Tournal, *Catalogue*, p. 48; — voir mes planches, n° 509.

Δ . IIII KLΔ IANVAR*ias*
INΔITIONE ΔVOΔ*ec*
IMA ANN SEPTM R*eg*
NO ΔOMNI NOSTR*i*
*g*LO*rios*ISIM*i* *r*E*cca*
R ? *edi regis.*

« Cette inscription, m'écrit M. Tournal en m'en adressant un estam-

« page, est conservée au musée de Narbonne. Elle a servi à faire un « chapiteau roman. Le nom du roi a disparu sous les coups de mar« teau. »

En admettant que les années de règne soient comptées à partir du 1er janvier, et non du jour de l'avénement, le 29 décembre, XIIe indiction, peut s'appliquer également à la septième année d'Euric et de Récarède, c'est-à-dire à 473 et à 593. La forme des lettres, l'âge que suppose l'emploi de l'indiction[1], nous reportent à la seconde de ces dates.

J'ai cru reconnaître sur l'estampage la trace de l'épithète *gloriosissimi*, donnée d'ailleurs à Récarède dans le texte des conciles de Narbonne, de Tolède, et dans les intitulés des lois.

---

620 B.

Tournal, *Catalogue*, p. 49; — voir mes planches, nº 487.

NDIC V *anno* . . . . .
REGN D*omini nostri*
THIVD . . . .

Autre fragment conservé au musée de Narbonne et communiqué par M. Tournal. La syllabe THIVD peut être le début des noms de Théodoric, Theudis et Theudiscle; l'indiction peut être la cinquième, la sixième, la septième, la huitième ou la neuvième. La présence de ce mode de supputation[2] permet d'écarter le nom de Théodoric II, qui régna de 453 à 466. Une des épitaphes précédentes montre, de plus, que, sous le grand Théodoric, on ne datait point dans la contrée par les années royales[3]. Le règne de Theudiscle s'écoula entre la onzième indiction et la seizième; on ne peut donc songer ici à ce prince. Reste

[1] Voir ma Préface.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Theudis, roi de 531 à 548, et sous lequel les indictions V, VI, VII, VIII, VIIII, correspondent à six années différentes de 541 à 546. Notre inscription me semble appartenir à l'une de ces années.

621.

Tournal, *Catalogue*, p. 45; — voir mes planches, n° 511.

HIC. REQVIESCVNT
IN PACE BENEMEMORI
TRES FILI DNI PARATORI
DE FILIO CONDAM DNI SA
PAVDI ID EST IVSTVS MA
TRONA ET DVLCIORELLA QVI
VIXERVNT IVSTVS. ANNOS
XXX MATRONA ANNS XX DVLCI
ORELA ANNOS VIII שלום על ישראל
OBVERVNR ANNO SECVNDO DMI EGICANI
REGIS

« Hic requiescunt in pace bonememorii tres filii domini Paratoris, « de filio quondam domini Sapaudi; id est : Justus, Matrona et Dulcio- « rella, qui vixerunt : Justus, annos XXX; Matrona, annos XX; Dul- « ciorella, annos VIII . שלום על ישראל [1]. Obierunt anno secundo Domini « Egicani regis. »

Je note ici pour mémoire cette inscription juive, trouvée, d'après M. Tournal, dans le bourg de Narbonne. C'est le seul monument antique de l'espèce que nous possédions encore en France. D'autres, appartenant comme celui-ci aux premiers siècles de notre ère, ont été

[1] « Paix sur Israël! »

depuis longtemps signalés à Rome[1], à Brescia[2], en Grèce[3], en Sicile[4], en Asie Mineure[5], en Égypte[6].

Deux marbres de même espèce existent à Saint-Ambroise de Milan[7].

J'ai, avec le savant concours de M. Renan, publié, dans la Revue archéologique[8], une épitaphe juive découverte à Tortose et remontant de même à l'époque visigothique.

Enfin, une fouille exécutée à Rome, dans la *Vigna Randanini*, vient de nous doter d'une catacombe hébraïque riche de sarcophages et d'inscriptions nombreuses, que le R. P. Garrucci édite successivement dans de savants et curieux fascicules[9].

L'épitaphe de Narbonne porte, à son début, l'image du célèbre candélabre à sept branches enlevé par Titus et figuré sur son arc de triomphe[10]; elle contient aussi la singulière forme adjective *benememo-*

[1] L'abbé Greppo, *Notice sur des inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs* (comprenant huit épitaphes); Muratori, 1842, 4; 1853, 11; Brunati, *Musæi Kircheriani inscriptiones*, p. 119, n° 275; Nicolai, *Basilica S. Pauli*, p. 161, 162 et 163; R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, tav. V et p. 14; *Corp. inscr. Græc.* n°s 9901, 9902, 9905, 9910, 9912, 9914, 9915, 9916, 9922, 9924, 9925.

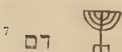
[2] Brunati, *Legendario o vite di santi Bresciani*, p. 189.

[3] *Corp. inscr. Gr.* n°s 9804, 9896, 9900.

[4] *Ibid.* n° 9895.

[5] *Ibid.* n°s 9897, 9898, 9899.

[6] Letronne, *Inscr. grecques de l'Égypte*, t. II, p. 252.

[7] 

HIC REQVIES
IN PACE B M̄
ES ALEXANDINVS
QVI VIXET ANN
OS PLVS MENS
. . . .



HIC REQVI
SCET IN P
ACE BENEM
MORIAE PA
ER QVI VIXIT
ANNOS PLVS
MENOS LV

[8] *Sur une inscription trilingue trouvée à Tortose*, 1860.

[9] *Descrizione del cimitero Ebraico di Vigna Randanini sulla via Appia; Cimitero degli antichi Ebrei scoperto in Vigna Randanini; Nuove epigrafi giudaiche di Vigna Randanini.*

[10] C'est une histoire pleine de vicissitudes que celle du célèbre monument figuré sur tant d'épitaphes juives, comme un signe de race et de religion. Sauvé des flammes lors de la destruction du temple de Jérusalem (Joseph. V, xxvi), il fut placé dans celui de la Paix (VII, xix), après avoir orné le triomphe du vainqueur (VII, xvii). Un incendie dévora cet édifice (Herodian. I, xiv); soustrait à ce nouveau désastre, le candélabre tomba plus tard, suivant Procope (*De bello goth.* I, xii), entre les mains d'Alaric, lorsque ce roi saccagea Rome. Le bruit courait, ajoute l'historien, que le trésor de Jérusalem avait été depuis transporté à Carcassonne. Selon Théophane (*Chronol.* ed. Paris. p. 93; cf. Anast. *Histor.* ed. Paris. p. 43), on le retrouve pourtant à Rome, d'où Genséric l'enlève en même temps que

rius, dont j'ai déjà fait remarquer la présence sur les marbres de notre patrie[1]. CONDAM, écrit pour *quondam*, comme dans une inscription de Rome[2], est l'équivalent de notre mot «feu;» il figure assez fréquemment dans le formulaire de l'épigraphie païenne[3], plus souvent encore dans les textes chrétiens[4].

J'ai dit ailleurs que la filiation n'était indiquée qu'exceptionnellement sur les tombes des fidèles, et, pour mieux faire ressortir l'importance d'une telle omission, j'ai rappelé combien était familière aux Gentils cette mention répudiée par les fils de l'Église[5]. A côté des marbres païens, je puis noter encore ceux des Israélites; l'indication des parents est relativement assez fréquente sur les dernières épitaphes.

Aucun des vocables gravés sur l'inscription de Narbonne ne rappelle la race des morts qu'elle mentionne.

C'est un trait caractéristique dans les monuments juifs de l'Occident que la rareté excessive des noms d'origine biblique. Par une coutume qui s'est perpétuée, les Israélites ont substitué souvent aux appellations dont la forme eût accusé leur religion des noms empruntés aux nations chez lesquelles ils vivaient. Parfois ceux-ci voilent, pour les étrangers, un vocable hébraïque, qu'ils traduisent ou rappellent con-

l'impératrice Eudoxie et ses filles. Bélisaire le reprend à son tour sur les Vandales et le rapporte à Constantinople. Un Juif, spectateur du triomphe, dit que ce trésor ne pouvait être gardé dans le palais impérial : «Il «ne doit, ajouta-t-il, être déposé que dans «le lieu où le plaça autrefois Salomon, roi «des Juifs. Sa présence a causé naguère la «prise de Rome par Genséric; elle vient d'a«mener celle du palais des Vandales par les «Romains.» Justinien, effrayé de ces paroles, envoya les dépouilles des Juifs aux églises de Jérusalem. (Procope, *Bell. vandal.* II, IX; Théophane, p. 169, 170; Anast. p. 61.) Là s'arrêtent les renseignements donnés par les auteurs latins et grecs sur les vases du temple de Salomon.

[1] Voir ci-dessus, n°s 59 et 551.

[2] Reinesius, p. 543, n° 74.

[3] Orelli, 3550, 4229, 4825; Morcelli et Forcellini, *hoc verbo*.

[4] Marini, *Pap. dipl.* p. 116, 125, 144, 146; Gr. Tur. *Glor. Conf.* XCII; Greg. Magn. *Reg. epist.* II, LIII; Bosio, p. 107; Boldetti, p. 88. *Olim*, équivalent de *quondam*, se rencontre fréquemment sur les marbres chrétiens.

[5] Dissertation n° 57, tome I, p. 125-128.

ventionnellement, et que les Juifs doivent seuls reconnaître. C'est ainsi que, dans une inscription de Smyrne, le nom de Salomon est dissimulé sous la forme grecque Εἰρηνοποιός[1]. Sur le marbre de Narbonne, le savant M. Renan incline à voir dans *Dulciorella* l'équivalent de *Noemi.*

L'épitaphe des enfants de Parator contient un mélange remarquable de capitale, d'onciale avec le Δ grec, et, notamment pour la lettre T, la réunion de formes très-diverses d'un même caractère. Sa date certaine en fait un type important de paléographie.

Une inscription qui relate la mort presque simultanée de trois enfants m'a donné l'occasion de rappeler les terribles épidémies de la Gaule mérovingienne[2]. C'est dans la même année, et peut-être à quelques jours de distance, que furent enlevés les jeunes Israélites. Un exposé fait en 694, au dix-septième concile de Tolède, par le roi sous lequel ils périrent, rappelle que la Narbonnaise a été désolée par cette cruelle *plaga inguinalis*[3] dont parle si souvent Grégoire de Tours[4]; pour permettre au pays de se relever de ses désastres, il faut, dit le souverain, épargner les Juifs de la Gaule, tandis que l'on frappe ceux de l'Espagne. On ne sait combien de temps persista cette épidémie qui, l'année précédente, sévissait dans le diocèse de Narbonne, comme l'atteste la loi de confirmation du seizième concile de Tolède[5]. Ce serait, à coup sûr, lui supposer une trop longue durée que de compter parmi ses victimes des morts ensevelis cinq ans avant sa première mention historique. Mais je ne puis me défendre de songer, devant le triple deuil simultané d'une seule famille, aux fléaux répétés qui désolèrent autrefois notre patrie.

Le roi Egica, que nomme notre inscription, fut le successeur d'Erwige, et monta sur le trône en 687. Vingt-cinq années plus tard, le

[1] *Corpus inscript. Græc.* n° 9897. (Cf. Euseb. *Hist. eccl.* X, IV : Ὁ εἰρηνικώτατος ἡμῶν Σολομῶν.)

[2] Ci-dessus, n° 460 A.

[3] «Plagæ inguinalis interitu passim..... desolata.»

[4] Ed. Ruinart, Index, v° *Lues.*

[5] «Et quia ingruente inguinalis plagæ vastatione ad Narbonensem sedem pertinentes episcopi nequaquam sunt in hac sancta synodo aggregati.....»

royaume des Visigoths devait périr sous l'effort des Arabes, que les Juifs, accablés de maux sans nombre, semblent avoir appelés au moins de tous leurs vœux[1]. Les enfants de Sapaudus auraient pu assister à la ruine des persécuteurs d'Israël.

Plusieurs inscriptions entièrement hébraïques, mais de plus basse époque, ont été trouvées à Narbonne, notamment en 1856, dans les fouilles exécutées à la gare du chemin de fer.

---

621 A.

Inscriptiones antiquæ a D. Peche majoris ecclesiæ Narbonensis canonico collectæ, suppl. lat. n° 1477, fol. 19; — Papiers de Baluze, arm. III, paq. 6, in-4°, p. 6 (Bibl. imp.); — Gruter, 693, 1 (A Scaligero); — Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 263; — Fleetwood, p. 246, n° 2; — Breval, *Remarks on several parts of Europe*, II, 222; — Paciaudi, *Diatribe qua græci anaglyphi interpretatio traditur*, p. XXI; — D'Ansse de Villoison, *Sur quelques inscriptions grecques* (*Magasin encyclopédique*, an VII, t. II, p. 48); — Orelli, 4755; — Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 392, d'après une copie de M. Tournal.

LAGGE FILI
BENE QVIESCAS
MATER TVA ROGAT TE
VT ME AD TE RECIPIAS
VALE
P.Q.XV[2]

Tout en classant cette inscription parmi les monuments des ido-

[1] *Conc. tolet.* XVII, voir l'exposé du Roi; Reinaud, *Invasion des Sarrasins*, p. 6.

[2] Copie de M. Tournal, qui avait pu saisir encore sur le monument, il y a peu d'années, la trace de quelques caractères. J'y ai ajouté la dernière ligne d'après les transcriptions anciennes, auxquelles j'emprunte aussi le mot RECIPIAS, qu'elles portent toutes uniformément. Le savant conservateur du musée de Narbonne a lu ACCIPIAS. La dernière ligne manque dans la copie de Breval.

lâtres, Muratori fait observer que sa formule est d'un caractère chrétien; il insère enfin dans son index le nom de *Laggus* parmi ceux des fidèles.

La pierre où se lisait naguère encore l'épitaphe est encastrée, avec tant d'autres restes antiques, dans les murailles de Narbonne, au bastion de Saint-Côme. Entièrement détruite aujourd'hui, elle ne peut donc fournir par son caractère paléographique aucun renseignement utile pour contrôler les appréciations de Muratori[1]. D'après la seule formule, j'hésiterais à voir un chrétien dans le mort de Narbonne. Orelli remarque avec raison que les dimensions des sépultures ne sont pas indiquées d'ordinaire sur les épitaphes des fidèles[2]; la dernière ligne de notre inscription suffirait donc à inspirer le doute. Quant à l'acclamation sur laquelle se base le sentiment de Muratori, on ne peut s'étonner de la rencontrer dans une épitaphe païenne, puisque l'idée de la réunion future existait dans l'esprit des gentils comme dans celui des fidèles. Plusieurs monuments épigraphiques l'attestent.

Telle paraît être l'inscription où se lisent les mots :

MATER . INFELICISSIMA . RECEPIT . FILIAM . S . S . AN . XVII DIERVM . XV[3].

Telle est, à coup sûr, cette autre, si semblable à celle de Narbonne :

MATER ROGAT . QVAMPRIMVM . DVCATIS SE AD VOS[4].

---

[1] Le seul détail que nous possédions sur ce point est dû à la copie de M. Tournal. L'F du mot FILI a la même forme que sur une pierre de Ghelma figurée par M. De Clarac, pl. LXXXI, n° 71 de ses *Inscriptions du Louvre*.

[2] N° 4529. Les deux seules copies d'épitaphes chrétiennes où j'aie rencontré cette mention sont tirées d'anciens manuscrits et paraissent mériter peu de créance. (Apian. CXXXII; cf. Mommsen, *Inscr. regni Neap.* n° 3900; Gudius, 368, 2, et Gori, *Etrur.* t. II, p. 44.)

[3] C. L. Visconti, *Antiche lapidi rinvenute dal cav. Guidi*, p. 12.

[4] Labus, *Monumenti scoperti in Canturio*, p. 33.

MANDOUREL.

621 B.

De Guilhermy, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 201; — Tournal, *Catalogue*, p. 47; — voir mes planches, n° 506.

✝ IN XPI NE[1] ORATE HOMS PRO ANIMA TRASEMIRI QVIeVIT DE OC *sæculo*.....
CVIVS CORPVS j?ACEt IN HOC TVMVLO VIBAT CV XPO IN ETERNV AME

Inscription de la fin du VII[e] siècle trouvée à Mandourel, près de Durban (Aude). J'en dois un estampage à l'obligeance de M. Tournal.

J'ai restitué la fin de la première ligne à l'aide d'une formule bien connue[2]. Le nom de Trasemirus se rencontre chez les Visigoths d'Espagne[3]. «Vivere cum Christo» figure dans le texte de Grégoire de Tours[4]. La disposition des croix et des colombes champlevées sur le fond de cette pierre barbare est digne de remarque.

SAINT-LIZIER.

621 C.

Rivalz, *Recueils de différents morceaux d'antiquité gravés à l'eau forte;* — Dumège.

[1] *In Christi nomine.*

[2] Boldetti, p. 397 : Re*Quievit* DE OC SECVLO. Les analogues de cette formule sont nombreux. (Voir Marini, *Papiri diplomatici,* p. 260 : RECESSIT DE HVNC SAECVLVM; ci-dessus, n° 477 : TRANSIIT DE HVNC SECOL. etc.).

[3] «Trasimirus procer.» (*Conc. Tolet.* XIII. a° 683. Labbe, *Collectio maxima conciliorum,* t. VI, p. 1270.)

[4] *Glor. Confess.* LXXXVI : «Qui se nunc «vivere cum Christo magnis virtutibus ma«nifestat.»

Description du musée des antiquités de Toulouse, p. 168, n° 410; — voir mes planches, n° 510.

SERAN
AE PRIM
VLVS
FILIVS





Marbre trouvé près de Saint-Lizier (Ardèche) et conservé au musée de Toulouse.

Le vase, les colombes, les pampres qui accompagnent la légende funéraire, et surtout le travail, qui est celui de nos sarcophages chrétiens du sud-ouest, me font incliner à ranger l'épitaphe de Serana parmi les monuments des fidèles.

DEUXIÈME NARBONNAISE.

APT.

622.

L'abbé André, *Revue de l'art chrétien*, t. II, p. 360; — voir mes planches, n° 520.

Un fragment de sarcophage retrouvé dans la cathédrale d'Apt par M. l'abbé André, et que je connais seulement par la description de ce savant ecclésiastique, présente sur la face antérieure trois personnages séparés par des strigiles, et deux autres sur chacune des parois latérales. Au milieu est le Christ, faisant de la main droite le geste familier aux anciens orateurs[1], et tenant de la gauche une croix latine: IESVS se lit au-dessus de sa tête; à droite, saint Sixte, avec son nom, SVSTVS, est debout, les bras en croix; de l'autre côté, saint Hippolyte, HYPPOLITVS, tenant un volumen de la main gauche et levant la main droite. Au-dessus des quatre figures que portent les extrémités du sarcophage, il n'existe plus qu'un seul nom : IOHANNES.

A l'exception du Christ, les autres personnages ont à leurs pieds un objet où je crois reconnaître un ou plusieurs volumes, qu'une corde lierait par le milieu[2].

Si l'on en juge par un sarcophage d'Arles, les saints dont les noms ont disparu devaient être des évangélistes[3].

Nous avons vu que les personnages sans nom qui figurent sur tant de bas-reliefs ne sont point constamment des apôtres; si, comme le montrent des tombes d'Arles[4] et de Saragosse[5], ils peuvent souvent être des prophètes, des patriarches, nous apprenons par le monument

[1] Ci-dessus, n° 542.

[2] Cf. Bosio, *Roma sotter.* p. 59, et Millin, *Voyage*, pl. LXVI, n° 2.

[3] Voir ci-dessus, n° 542.

[4] Voir ci-dessus, n° 594, p. 395. 396.

[5] Voir ma note sur une représentation inédite de Job, p. 10. (*Revue archéologique*, 1860.)

d'Apt qu'ils peuvent aussi représenter des saints et des martyrs. C'est un point de ressemblance entre les sarcophages et les verres à figures où les noms de ces derniers se rencontrent si souvent[1].

D'après la beauté des caractères de ces inscriptions, d'après l'âge commun de nos tombes à sculptures[2], le bas-relief d'Apt me paraît, comme la plus grande part des verres, appartenir au IVe siècle[3].

ANTIBES.

622 A.

Ernest Breton, *Mémoires de la Société archéol. du midi de la France*, t. IV, p. 398; — voir mes planches, n° 508.

. B . . M .
HIC REQVIESCIT IN PACE AN
CILLA . DI . CALVMNIOSA QVI
VIXIT . ANN . C . DP . EST SVB
. . . . NON . APRILS.

«Bonæ memoriæ[4]. Hic requiescit in pace ancilla Dei[5] Calumniosa «qui vixit annos C. Deposita est sub die[6]. . . . . nonas apriles.»

[1] Voir Garrucci, *Vetri*, pl. XVII et suiv.

[2] Voir ma Préface.

[3] Garrucci, *Vetri*, Préface, p. VIII. Aux considérations invoquées par le savant religieux, j'ajouterai que les verres chrétiens se rencontrent dans les catacombes, et que, d'après les relevés de M. De Rossi (*Roma sotterranea*, t. I, p. 215), les sépultures de ces hypogées ne paraissent point, dans l'état actuel des découvertes, avoir dépassé notablement l'année 410.

[4] Ou *Bene merenti*, *Bene meritæ*, formule inscrite en toutes lettres au début d'un marbre d'Aquilée. On a prétendu autrefois que ces sigles signifiaient *Beatus Martyr* et indiquaient des tombes saintes. (Voir Bonfantus, *Tr. de los SS. de Cerdegna*; Bolland. t. I, febr. XX.e, t. II, apr. L.e; M. Lupi, *Codex diplomaticus civitatis et ecclesiæ Bergomatis*, Dissert. n° VI; Uccelli, *Dell' autenticità dei corpi e degli atti dei s. martiri Domneone, Domno ed Eusebia*, Bergamo, 1851, p. 19.)

[5] Voir, sur l'abréviation du mot *Deus*, notre tome I, p. 24, Dissert. n° 8.

[6] Formule fréquente en Gaule (voir nos 66, 73, 612, 623, etc.) et dans le nord de l'Italie. (Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 22, 23, 26, 28, 29.)

Inscription trouvée, en 1840, dans le Fort carré d'Antibes. Elle appartient à M. le docteur Gazan, qui a bien voulu m'en communiquer un estampage.

Par les sigles qui la précèdent, cette légende fournit une preuve remarquable de la localisation des formules épigraphiques[1]. Les deux lettres B M, gravées en tête du marbre, caractérisent en effet les monuments chrétiens de l'Italie du nord, à laquelle touche presque la seconde Narbonnaise.

J'ai recherché ailleurs l'origine d'une certaine classe de noms adoptés par les premiers fidèles, et dont celui de la chrétienne d'Antibes est un des plus étranges. On me permettra de renvoyer à ce travail[2].

Au revers du marbre se trouve une moulure; l'inscription semble donc avoir été gravée sur un débris provenant d'un ancien édifice. C'est peut-être, parmi tant d'autres, un témoin des ruines qui marquèrent la chute du vieux culte[3].

AIX.

623.

Mss. de Suarès, t. VIII, p. 48 (Bibl. impér.); — Fr. de Belleforest, *Cosmographie universelle*, t. I, 2e part. p. 342; — Gruter, 1049, 2 (A Scaligero); — Bouche, *Chorographie de Provence*, t. I, p. 200; — Pitton, *Hist. de la ville d'Aix*, p. 657; *Annales de la sainte Église d'Aix*, p. 43; — Gretzer, *Opera omnia de Sancta Cruce*, p. 1891; — Sirmond, *Notæ ad Ennodium*, p. 8; — Noris, *Epistola consularis*, p. 150; — Fleetwood, 341, 2; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 94, 97, 98; *Museum Veronense*, Epist. dedicat.; — Muratori, 414, 7; — Relandus, *Fasti consulares*, p. 667 et 683; — Buonarruoti, *Vetri*, p. 5; — Corsini, *Dissertationes*, p. 40, à la suite des *Notæ Græcorum;* — Pagi, *Ad Annal. Baron.* t. IX, p. 182, 184; — Zaccaria, *Istituzione lapidaria*, p. 171; *De usu inscriptionum christianarum*, p. 61; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. IV, p. 21; — Labbe, *Thesaurus epitaphiorum*, p. 486; — Villanueva, *Viage literario*, t. I, p. 16; —

[1] Voir, p. 151, ma Dissertation n° 467.

[2] Voir, p. 83, ma Dissertation n° 412.

[3] Voir t. I, p. 479-481, Dissert. n° 355, et ma Préface.

Katancsich, *Istri adcolarum geographia vetus*, t. I, p. 29; — Millin, *Voyage*, II, 278; — Ch. Giraud, *Histoire du droit français au moyen âge*, t. I, p. 375; — Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 205; — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XI, p. 119; — *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 196; — *Dictionn. d'épigraphie*, t. I, p. 13; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. XLV, 400 et 433; — voir mes planches, n° 498.

HIC IN PACE QVIESCIT
ADIVTOR QVI POST
ACCEPTAM PAENITENTIAM
MIGRAVIT AD DOMINVM
ANN. LXV MENSES VII DIES XV
DEPOSITVS S. D. IV KAL. IANVARIAS
☧ ANASTASIO V. C. CONSVLE

Un vieil historien d'Aix, Pitton, écrivait, en 1568 : « Le nommé Adjutor, qui peut estre estoit des plus considérables de la ville ou de « l'Église, tomba dans quelque manquement extraordinaire, duquel « toute la ville fut escandalizée; toutesfois il répara ses fautes par la « pénitence; si bien qu'ayant satisfait et édifié le public, et ayant passé « le reste de ses jours fort saintement, nos habitans l'ensevelirent fort « honorablement, et mirent une inscription sur son tombeau, que des « siècles plus modernes ont attachée contre l'entrée de la Sainte-Chapelle, dans l'église de S. Sauveur, à main droite[1]. »

Je ne citerais pas cette explication, évidemment erronée, si des éditeurs moins anciens n'eussent également présenté Adjutor comme un grand coupable. Le mot *pœnitentia*, sur lequel leur opinion se fonde, ne désigne autre chose que le sacrement conféré à la dernière heure: les règles tracées pour l'assistance des agonisants par le prêtre, les relations de morts pieuses, reproduisent en effet le plus souvent la formule même de notre marbre[2].

[1] *Annales*, p. 43.

[2] *Conc. Arausic.* I, c. III : « Qui recedunt de corpore, pœnitentia accepta.....; » Greg. Tur. *H. Fr.* VI, XXVIII : « Marcus..... « subito lateris dolore detentus, caput totondit, atque pœnitentiam accipiens, spiritum

En remarquant qu'Anastase est un consul d'Orient, le P. Pagi se demande si notre marbre n'a point été apporté en Gaule par quelque voyageur. La note de Pitton ne paraît pas autoriser cette conjecture. Belleforest constate d'ailleurs, en 1575, que l'épitaphe d'Adjutor provient de Notre-Dame-de-l'Assez, cathédrale primitive d'Aix.

La qualification *vir clarissimus*, jointe au nom d'Anastase, a fait penser qu'il ne s'agissait point ici de l'empereur[1], qui reçut les faisceaux en 492, mais du consul de 517. Il y aurait là un fait singulier. Dans l'état actuel des découvertes, comme l'a fait observer le chevalier De Rossi, l'année 517 n'est en effet marquée, en Occident, que par le seul nom d'Agapitus, et son collègue Anastase ne semble point y avoir été connu.

Signalée depuis plus de deux siècles, l'inscription d'Aix n'a sans doute pas été supposée, ou restituée d'après un marbre plus ancien; d'autres anomalies s'ajoutent pourtant à celle dont je viens de parler; tels sont l'espacement des mots et surtout le chiffre des calendes exprimé par IV au lieu de IIII.

624.

Millin, *Voyage*, t. II, p. 197; — Rouard, *Inscriptions en vers du musée d'Aix*, p. 33; — voir mes planches, n° 518.

† INDOLIS . HIC . IACIT . HE † V
ECCE . SEPVLTVS
CVNCTIS . KARVS EXOSVS
NON . NISI . MALIVOLIS .

«exhalavit;» *Vita S. Isidori hisp. episc.* : «Mulierum turbas longius stare præcepit, «ut in accipiendo pœnitentiam.....» (Cf. Cypr. *Epist.* XVIII, XIX et XX, n° 3, ed. Goldhorn; *Conc. Carth.* IV, c. LXXVI; *Conc. Tolet.* III, c. XII; Cœlest. pap. *Epist.* IV, ad Episc. Vienn. § 3, etc. Comp. Murat. *Inscr.* 1616, 25?) Sur l'expression mystique *accipere*, voir ma Dissertation n° 412, ci-dessus, p. 72.

[1] *Vir clarissimus*, mis au lieu d'*Augustus* ou de *Dominus noster*, pourrait être le résultat d'une erreur. On le remarquera, dans ces mêmes conditions, sur trois épitaphes de

+ DEXTRIANVS. NOMINE
VOCITATATVS IN VITA.
NEC. INMERITO. NAM TVO
SIC. MVNERE. CRISTE.
DEXTRIS. TIBI. NVNC FIDE
ADSISTIT. IN AGNIS
AETERNVM. SPERANS. TE
DNE. LARGIENTE. DONVM.
PRVDENTIA. ERAT PRAEDITVS
FORMAQVE. DECORVS.
NON. ALIVD. VMQVAM HABVIT.
NISI. CVM BONITATE. FIDEM
NEC. DEFVIT. ILLI. ELIGANS.
CVM. VERECVNDIA PVDOR.
BIS. VNDENOS. AEVI. CONPLETIS
DVXIT. MENSIBVS ANNOS
PVLCER ET INNOCVVS. PIA
SEMPER MENTE. PROBATVS.
LVGEMVS. TE MISERANDE. PVER
QVIA. BREVE. OMNE QVOD BONVM EST
+ OBIIT. E SAECVLO. ASTRA. PETENS.
DIE. TERTIVM. NONAS. IVNIAS.
QVOD. EST. INDICTIONE PRIMA +

Inscription trouvée, vers 1765, dans le quartier des Minimes, et conservée au musée d'Aix.

Au début est le mot *indolis*, pris dans le sens d'*adolescens*, que Du

Lyon, qui donnent ce même titre à l'empereur Anastase et à son collègue de consulat, Rufus (ci-dessus, nos 31, 69 et 77). Sur deux autres monuments de notre sol (nos 72 et 632), il est de même joint au nom de l'empereur Léon.

Cange indique dans un grand nombre de textes[1], et dont notre inscription fournit l'un des plus anciens exemples.

A la sixième ligne, par une erreur fréquemment signalée, le graveur a répété la troisième syllabe de *vocitatus*[2].

Les agneaux admis à la droite du Christ[3], et parmi lesquels le fidèle a pris place, ne paraissent guère être nommés ici que pour motiver un jeu de mots sur le nom de Dextrianus. Une énonciation plus importante suit cette première mention. Bien que reçu à la droite du Seigneur, le mort, est-il dit, attend encore sa récompense. Nous avons déjà rencontré sur nos marbres cette preuve du défaut de croyance à la rémunération immédiate[4]. Le fidèle qui écrivit l'épitaphe d'Aix était de ceux qui disaient avec saint Ambroise et tant d'autres : « Jusqu'à ce « que les temps soient accomplis, les âmes attendent le sort qu'elles « ont mérité : aux unes est réservée la gloire, aux autres le châtiment; « et cependant celles-ci ne demeurent pas sans trouble, celles-là sans « bonheur[5]. »

L'inscription d'Aix apporte un nouvel exemple des reproductions, faites à la fois sur plusieurs marbres, d'une même formule[6]; comme l'a remarqué le savant M. Rouard, le onzième vers

PVLCER ET INNOCVVS PIA SEMPER MENTE PROBATVS

rappelle cet hexamètre, gravé sur une tombe païenne de la même ville :

INTEGER INNOCVVS SEMPER PIA MENTE PROBATVS[7].

[1] L'exemple tiré de Fortunat (*De Vita S. Mart.* IV, 427) par l'illustre lexicographe est douteux. (Voir le texte et les variantes donnés par Luchi et Corpet.) On peut, en échange, joindre aux textes que cite Du Cange ces mots tirés de la Vie de saint Trivier, c. I, § 3 : « At tunc forte Francorum « populis regiones Burgundionum hostiliter « debellantibus, puerilesque indoles captivas « secum reducentibus, duo pueruli..... » (Bolland. 16 janv. t. II, p. 38.)

[2] Cf. Boldetti, p. 391; Fabretti, V, 337 et 388; Labus, *Monumenti di S. Ambrogio,* p. 35, 36, 37; Welker, *Sylloge,* p. 85 et 233.

[3] Cf. Matth. xxv, 33; Paul. Nol. *Epist.* XXXII, ad Severum, § 17, etc.

[4] Voir mes Dissert. n[os] 478 et 594, ci-dessus, p. 198 et 396-411.

[5] *De bono mortis,* c. x, § 47.

[6] Voir ma Dissert. n° 467, ci-dessus, p. 151.

[7] *Inscript. en vers du musée d'Aix,* p. 32.

J'ai prononcé le mot de vers, j'aurais dû dire, avec Gennade, *quasi versus*[1]; l'épitaphe de Dextrianus a pu être tenue autrefois, par son auteur surtout, pour une pièce de poésie. Comme tant d'autres légendes funéraires, c'est une réunion de lambeaux métriques, œuvre bien imparfaite, mais dont nous avons pourtant rencontré de pires exemples[2].

S'il n'y a pas ici faute du graveur, PVLCER témoigne de la prononciation dure de la lettre C[3].

On a pensé que l'inscription d'Aix pouvait être du VIIIe ou du IXe siècle[4]. Les idées qui y sont exprimées, la forme qu'elles revêtent et l'aspect paléographique du monument, me font considérer ce marbre comme beaucoup plus ancien, et je n'hésite pas à l'attribuer au début du VIe siècle[5].

625.

Papon, *Histoire de Provence*, t. I, p. 188; — Millin, *Voyage*, t. II, p. 279; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV, p. 257; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, p. 12; — voir mes planches, n° 493.

. . . . LI NOTAR
. . . . BASILIO EPI
. . . . ANN . XXIII
. . . . N III DI . II . T .
. . . . NO . OCTB .
TVRCIO . ASTERIO . CONS .

Fragment trouvé près de l'ancienne cathédrale, et donné par M. De

[1] *De viris illustr.* c. XV.

[2] Dissertation n° 48, tome I, p. 103, 104.

[3] Nous avons rencontré des preuves inverses. (Dissert. n° 17, t. I, p. 46.)

[4] Millin, *loc. cit.; Recueil de mémoires lus dans les séances de la Société des Sciences et Lettres d'Aix*, 1819, in-8°, p. 337.

[5] Dans nos inscriptions funéraires, la mention de l'indiction et la croix gravée en tête de la première ligne se rencontrent dès cette époque. (Voir ma Préface.)

Saint-Vincens au Chapitre. Il est aujourd'hui encastré à l'intérieur de l'église de Saint-Sauveur. Le commencement de la dernière ligne n'existe plus; je l'ai transcrit d'après la copie de Papon.

Je crois reconnaître dans le début mutilé la fin d'un nom et l'indication de la fonction de *notarius*. Ce mot pourrait se relier à la ligne suivante, puisque les évêques avaient près d'eux des scribes qui portaient ce nom. Fortunat raconte que saint Germain de Paris fit écrire sur son lit, par son *notarius*, cette ligne, qu'on peut classer, au même titre que les *graffiti* de Pompéi, parmi les monuments épigraphiques : « Quinto kalendas junias. » C'était l'indication miraculeusement révélée du jour où le saint devait quitter la terre[1].

Dans l'état de mutilation du texte, il serait difficile d'en essayer la restitution. On y trouve la mention de l'âge du défunt et le nom d'Asterius, consul en 494, qui recueillit l'œuvre de Sedulius[2].

Basile, dont le nom se lit à la seconde ligne, paraît être le quatrième évêque d'Aix; notre inscription servirait ainsi à fixer approximativement la date inconnue de son épiscopat[3].

626.

....................E
....................N
....................*i*N PACE

A la droite de ces caractères est une colombe posée sur un arbre, représentation qui figure d'ordinaire l'âme dans le séjour des justes[4].

[1] *Vita S. Germani episcopi*, § 78.

[2] Sirmond, *Ad Ennod.* p. 6, 7; Arévalo, *Prolegom. ad Sedulium*, c. v.

[3] Voir, sur ce personnage, Sirmond, *Notæ ad Sidon.* p. 73; *Gall. christ.* t. I, col. 300, etc.

[4] Voir les personnages représentés en prière sur les sarcophages et l'inscription de *Savinianus*, donnée par le savant abbé Martigny, *Dict. d'antiq. chrét.* p. 506; cf. ci-dessus, p. 405.

Ce fragment, conservé au musée d'Aix, et sur la provenance duquel on ne possède aucune donnée, est peut-être d'origine romaine.

627.

De Saint-Vincens, *Annales encyclopédiques*, 1817, t. V, p. 196, et *Recueil de mémoires lus dans les séances de la Société des amis des sciences et arts, à Aix*, 1819, p. 197: — Orelli, n° 4462; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 365.

Q. ATTILIO SECVNDO
M. F.
CVIVS ANIMA
DEO. . . . .
MIGRAVIT AD ASTRA
D. XV K. AVG
SEVERO V. C. CONSVLE

« Cette épitaphe, dit M. De Saint-Vincens, fut découverte près du « cimetière de la Madeleine. » Un certain nombre de textes[1], et surtout une inscription trouvée dans une localité voisine[2], permettent de restituer à la quatrième ligne le mot *jubente*. Le savant conservateur du musée d'Aix, M. Rouard, a vainement recherché le marbre d'Attilius.

En 470, date à laquelle nous reporte le consulat de Severus, le nom triple, conçu, comme ici, selon le vieux style romain, n'existait plus[3], ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant les fastes consulaires. Les sigles M. F. *Marci filius*, accusent un âge plus ancien[4]. Il est donc

[1] Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, IV, III; Cardinali, *Dipl. imp.* p. 127; L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 3706, etc.

[2] N° 631; cf. ci-dessus, p. 151, ma Diss. n° 467.

[3] Voir ma Dissertation n° 57, tome I, p. 133, et De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 112.

[4] Voir ma Dissertation n° 57, tome I, p. 124 et suiv.

regrettable que la perte du monument ne permette point de redresser l'erreur ou la confusion évidemment faite par le copiste aux deux premières lignes.

LA GAYOLE[1].

628.

Manusc. de Peiresc, Bibl. imp. fonds latin, n° 8958, t. II, fol. 263, 265 et 306: Lettres de Peiresc à Aleander des 5 novembre 1626 et 17 janvier 1627 (Bibl. d'Aix, mss. n°s 1032 et 1033); — Séguier, d'après les papiers de Mazaugues, ms. 13810, recueil 20 de la biblioth. de Nîmes; — Spon, *Brouillard de voyage* (Biblioth. imp. Suppl. lat. n° 1466, fol. 71); *Miscellanea*, p. 286; — Fleetwood, 508, 2; — Orelli, 4858; — Rouard, *Inscriptions en vers du musée d'Aix*, p. 35; — De Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IV, p. 259; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, p. 12.

+ STEMMATE PRECIPVVM TRABEATIS FASCIBVS ORTVM
INNODIVM LETI HIC SOPOR ALTVS HABET
QVI POST PATRICIA PRECLARVS CINGOLA . RECTVR

[1] Au-dessus d'un croquis informe du monument qui porte cette inscription, Peiresc écrit : *Lectisternium de Gaiola.* J'ai vainement cherché, sur les cartes de la Provence, *la Gaiole,* où se trouvait encore une autre tombe chrétienne (n° 629, ci-dessous). Le savant M. Rouard a bien voulu me donner, à ce sujet, les renseignements qui suivent : «Une lettre écrite, le 5 novembre 1626, à «Jérôme Aléandre contient ces mots : «J'ai «acheté, ces jours passez, un lectisterne an«tique en marbre, qui seroit une bien belle «chose, s'il étoit bien conservé..... il a été «pris dans un endroit ruiné nommé *Gayole,* «assez éloigné des villes ou bourgs princi«paux, où on a conservé un sacellum ou «petit oratoire.» Je n'ai, ajoute M. Rouard, «je n'ai trouvé dans nos environs que le «Gailet, près de Brignoles, dont le nom se «rapproche de celui de Gayole, mais rien «ne vient à l'appui. Enfin je n'ai rencontré «ce nom, vainement cherché par moi sur les «cartes, que dans la nomenclature, d'ailleurs «curieuse, que donne Antonius Arena à la «suite du poëme macaronique de la *Meygra* «*entrepriza.* Arena place cette localité dans «le Val de Barrême, aujourd'hui arrondis«sement de Digne, dans les Basses-Alpes. Je «trouve de plus, p. 110, t. II du *Cartulaire* «*de saint Victor,* une charte du XIe siècle dans «laquelle il est question d'une *Cella Cailola,* «précisément, je crois, dans le Val de Bar«rême, qui pourrait se rattacher à notre «Gayole; mais on m'assure qu'aujourd'hui

SVBIECIT XPI COLLA SABACTA[1] IOGO
POSPONES[2] VLTRA MVNDI PROTENDERE PONPAS
ET POTIVS DOMENO SOLVERE VOTA MALENS
SIC GEMENO FELIX PERFVNCTVS MVNERE GAVDET
EGREGIVS MVNDO PLACETVS ET DOMENO
HOC TOMOLO CVIVS TANTVM NAM MEMBRA QVIESCVNT
LETATVR PATRIA MENS PARADISE TVA

Je n'ai pas à tenir compte des diverses transcriptions de cette légende; tous l'ont reproduite d'après Peiresc, dont j'ai retrouvé la copie. Un dessin grossier et une note font comprendre la disposition du monument qui portait l'inscription, et que le savant provençal nomme à tort un *lectisternium*.

Pour ensevelir le chrétien de la Gayole, on prit un de ces riches sarcophages païens dont le couvercle porte la statue d'un personnage couché sur un lit. L'image antique fut rasée, et, sur la partie plane que fournit cette mutilation, on grava l'inscription funéraire[3].

«il n'y a plus de localité habitée portant ce «nom. Tout ce que je puis ajouter ici, c'est «que le fief de Peiresc, dont Nicolas-Claude «Fabri portait le nom, était dans les parages «où l'on trouve quelques traces du nom de «Gayole, ce qui a pu en donner connais«sance à l'illustre antiquaire. Le lectisterne «paraît avoir existé, plus ou moins dégradé, «dans les caves de la maison que Peiresc «possédait, et qui fut détruite vers 1787.» Quelque douteuse que soit pour nous la situation du lieu indiqué par Peiresc, j'ai cru devoir ne pas séparer des monuments de la Provence notre inscription et celle qui va suivre.

[1] *Subacta.*

[2] *Postponens.*

[3] On me saura peut-être gré de reproduire les indications données par Peiresc au sujet du sarcophage païen. Voici la note qu'il joint à l'inscription, p. 265 du ms. de la Bibliothèque impériale :

«Escrit sur une eccell^me lectisternium de «marbre parien, d'où a esté raiée la figure «qui estoit couchée au-dessus.

«Il s'y voit encore la forme du lict avec la «culcitra (*sic*) toute raiée de certaines bandes. «Il y a quelques vestiges du pulvinar et quel«ques bouts du vestement de la figure, qui «a esté rasée. Le lict est soubstenu sur un «vase de marbre figuré tout à l'entour d'un «ouvraige tres excellent. Au devant il y a «des figures couchées et autres vestiges qui «marquoit une belle fable.

«Aux quatre coings, y a des nymphes «qui soubstiennent la corniche. Au derrière

En publiant notre petit texte, Spon le fait précéder de ces mots : « Epitaphium Præfecti cujusdam ex ethnico christiani facti. » Il y a là, je crois, une double erreur. Comme je l'ai expliqué plus haut, l'expression de *rector*, jointe comme elle l'est au mot *patricia*, est ici le synonyme de *dux*[1]. Ennodius fut donc patrice et duc. Le célèbre antiquaire me paraît aussi s'être trompé en voyant ici un païen converti au christianisme. A mes yeux, le second distique dit seulement qu'après avoir rempli de hautes fonctions le fidèle a renoncé au monde pour se vouer à la vie religieuse. C'est là une mention très-fréquente dans les textes de l'époque mérovingienne[2], et dont nos marbres offrent plusieurs exemples[3]. En parlant de son ordination récente, saint Paulin de Nole emploie les termes mêmes de notre inscription : « Data igitur cervice « in jugum Christi, video majora me meritis in sensibus opera trac« tare[4]. »

Le premier hexamètre annonce qu'Ennodius était de famille consulaire, mais sans dire, comme on l'a pensé, que lui-même ait reçu les faisceaux.

Au dernier vers, le mot *patria* est pris dans le sens de *région*[5].

« et aux costez tout estoit remply de pe« tits génies dormans, pleurans, s'embras« sans, etc. »

La face du tombeau proprement dit, que Peiresc désigne sous le nom de *vase* est grossièrement figurée à la page 306 de ce manuscrit, et des légendes y indiquent chaque sujet.

Aux deux extrémités, une femme est debout sur un cippe; celui de gauche porte un bas-relief représentant Psyché et l'Amour. Au milieu, Peiresc a noté : *Fragmentum raptus; — Figura muliebris seu exanimata jacens vel dormiens; — Figura muliebris gradiens; — Figura sedens cubitum genibus immittens capit grande saxum et videtur sustinens vibransque in mulierem jacentem; — Figura muliebris velut astans.*

Aux angles du revers, il indique un homme et une femme formant cariatides : au milieu, des génies portant des flambeaux. Le savant M. Beulé, auquel j'ai soumis ces données, incline à reconnaître sur la face principale, malgré les inexactitudes évidentes de la description, la combinaison de divers sujets symboliques, si souvent groupés sur les sarcophages : Ariane, un enlèvement mythologique, etc.

[1] Voir n° 425 (ci-dessus, p. 98, n. 6).

[2] Greg. Tur. *H. Fr.* II, XIII; III, XVII; IV, III; V, XXXVIII; VIII, XXII; *Conc. Barcin.* II, c. III, etc.

[3] Inscriptions n°s 2, 21, 652.

[4] *Epist.* I, Severo, § 10.

[5] Cf. ci-dessus, p. 99.

La croix placée, comme elle l'est ici, au début de la première ligne d'une épitaphe, ne se montre pas en Gaule avant l'an 503[1].

629.

Ms. de Peiresc, Bibl. imp. fonds latin, n° 8958, t. II, fol. 265 v° et fol. 307 r°.

HIC REQVIISCET IN PACE BoNE MEMORIAE[2] SYAGRIA QVI OBIET XII.KAL FEBRVARIAS ...NDIC VNDECEMA

« A la Gaiole. Escrit au-dessus du frontispice d'un tombeau de marbre « fort antique. Au milieu du frontispice dudict tombeau estoit assise « une figure vestue de la ceinture en bas, dont le reste est rompu. Au- « devant de ladicte figure y en a une fort petite vestue à la grecque, « avec le pallium. Au derrière d'icelle y a une femme stolata tenant « les bras ouverts, laquelle est entre deux arbres, qui sont peut-estre « lauriers, sur chacun desquels y a un oiseau qui semble quasi Picus « Martius. Aux pieds de la femme y a un mouton. L'un des arbres est « sur une montaigne, contre laquelle y a un ancre de navire avec trois « autres béliers au-dessus. Après l'arbre, du mesme costé gauche, y a « un paisan petagatus, qui d'une main porte un panier, et de l'autre il « pesche à la ligne, et tire un poisson de l'eau. Il y a une teste avec « le ..... de Serapis sans barbe orné de raions et du chapiteau. Au « costé droict du tombeau y a une figure d'homme barbu comme un « Jupiter, demi-nue, assise avec l'hasta en la main gauche, tendant la « main droicte vers un arbre, sur lequel y a un oiseau semblable aux « autres; au pied de l'arbre y a un bélier qui chimine vers cette déité. « Contre le bélier y a une figure, peut-estre de pasteur, vestu de court, « avec des brodequins, laquelle porte un autre bélier sur ses épaules[3]. »

Telle est la note qui nous a conservé, avec l'épitaphe de Syagria, la description du sarcophage sur laquelle elle était gravée. Peiresc n'a guère mieux expliqué les bas-reliefs de cette tombe que ceux du mo-

[1] Voir ma Préface.

[2] L'N et l'E, l'M et l'E de ces deux mots sont liés ensemble.

[3] Fol. 265. Au fol. 307 se trouve une copie informe du monument.

nument païen où se lit l'inscription d'Ennodius. Nous devons toutefois rendre grâce au zèle qui constate l'existence d'une sépulture évidemment chrétienne. L'orante placée entre les arbres, image du sort des âmes justes, le Bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules, ne sauraient permettre d'hésiter dans l'attribution du monument. Au milieu d'autres figurations inintelligibles pour moi, je remarque ces scènes pastorales si familières aux fidèles et le pêcheur qui se retrouve sur un sarcophage de Rome [1].

La seconde lettre du nom de Syagria affecte la figure d'une ancre placée debout, la base en haut; Peiresc prend cette lettre pour un T, et transcrit en marge « Stagria; » j'y vois un Y exagérant les données d'une forme assez fréquente [2].

L'indiction et la formule initiale ne permettent pas de faire remonter notre inscription plus haut que la fin du ve siècle [3]. Le sarcophage, dont les représentations accusent une époque primitive, est à coup sûr de beaucoup antérieur à cette date. On peut s'en assurer en comparant le style de l'épitaphe à celui des légendes funéraires exécutées en même temps que les tombes de marbre à figures [4].

LE PIN.

630.

De Saint-Vincens, *Annales encyclopédiques* de Millin, 1817, p. 198, et *Recueil de mémoires lus dans les séances de la Société des amis des sciences et arts, à Aix*, 1819, p. 198 et 373; — voir mes planches, n° 503.

. . . .

AMISISSE . . . . . . .MVS

[1] Bosio, p. 103. Je rencontre pour la première fois ce sujet sur nos sarcophages. L'ancre réunie aux brebis se retrouve sur une tombe antique de Rome. (Bosio, p. 89.)

[2] Voir, entre autres, De Clarac, *Inscriptions d'Afrique*, n°s 15, 16, 53.

[3] Voir ma Préface.

[4] Voir mes inscriptions n°s 517 et 525, en se reportant aux observations de ma Préface sur les styles propres aux différentes époques.

ET CVPIT DIGNIS DIV SERVIRe
CINERIBVS
NOMEN DVLCE LECTOR SI FORTE
DEFVNCTAE REQVIRES
A CAPITE PER LITTERAS DE
ORSVM *per?* LEGENDO COGNOSCIS
TERDENOS VITAE AEV. . . .AM
DVXERAT ANNOS
CVM PIA IVBENTE DEO ANIMA
MIGRAVIT AD ASTRA
DIE.V.KAL NOVEMB
MESSALA
.V.C.CONS

L'abbé De Perrier a trouvé, vers 1770, dans son prieuré du Pin, l'inscription qu'on vient de lire. Ce monument, dont le savant M. Rouard a bien voulu m'adresser un estampage, est encastré dans l'antique chapelle de Saint-Pierre. La mutilation du marbre a fait disparaître le nom propre exprimé par un acrostiche, et dont il ne reste plus que la désinence ENA.

Nous avons déjà vu, au début de ce recueil, l'idée du culte de la tombe[1]; elle domine ici le vœu plus chrétien à la fois et plus humain d'une prompte réunion dans l'autre vie[2].

L'inscription du Pin appartient à l'année 506.

[1] N° 1.

[2] En même temps que par l'expression le premier vers de notre inscription rappelle par la pensée les honneurs que rendaient les païens aux cendres des morts. (Virgile, *Æneid.* III, 301-305.) Il y a eu évidemment ici entraînement par la forme poétique. Le désir d'une prompte réunion est exprimé sur l'une de nos épitaphes (n° 595 A).

ALPES MARITIMES.

CIMIEZ.

631.

Bouhier, *Monuments antiques*, p. 363 (Bibl. imp. ms. n° 60 *bis*); — P. Gioffredo, *Nicia civitas sacris monumentis illustrata*, p. 104; *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 418; — Bolland. t. V maii, p. 2; — Mabillon, *De cultu sanctorum ignotorum*, § VI; — Baron. *Annales*, cum notis Pagii, t. VIII, p. 321; — Relandus, *Fasti consulares*, p. 652; — Muratori, 411, 5; — Hagenbuch, *Epistolæ epigraphicæ*, p. 340; — Vermiglioli, *Iscrizioni Perugine*, p. 583; — Gazzera, *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 28; — Cavedoni, *Ragguaglio del discorso sopra le iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 13; — Bourquelot, *Inscr. antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants*, p. 54 (Extrait du XX[e] volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*); — De Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*, p. 10.

☧ HIC REQVIESCET BONAE MEMORIAE
SPECTABILIS ❦ EXPECTATVS . Q . VIXIT ❦
ANNVS L . M . VII ❦ CVIVS DP ❦ EST SVB ❦
DIE . VIII . KAL . IVNII . DN LEONE IVNRE
V . C . SS

Inscription trouvée à Cimiez. Gioffredo nous en a seul conservé une copie, que tous ont reproduite avec plus ou moins d'exactitude. Le vieil auteur a déployé, dans l'explication du monument, tout l'appareil des erreurs qui caractérisent les premiers essais de l'épigraphie chrétienne. Pour lui, le monogramme du Christ et la formule *Bonæ memoriæ* sont des signes de sainteté; les feuilles qui servent ici de marque de ponctuation deviennent des cœurs percés de flèches, et c'est ainsi qu'il les

figure. Gioffredo y reconnaît des symboles de martyre, et fait d'Expectatus une victime des persécutions ariennes[1].

Les *spectabiles* prenaient rang entre les *illustres* et les *clarissimi*. Cette qualification, commune à un grand nombre de fonctionnaires, ne suffit pas à nous apprendre de quelle charge le chrétien de Cimiez était revêtu.

L'inscription d'Expectatus est remarquable par la présence du poisson, symbole peu fréquent en Gaule[2].

Elle appartient à l'an 474.

[1] Voir, pour les prétendus cœurs percés de flèches, ma note sur *la Question du Vase de sang*. On a aussi considéré ce signe comme une marque de douleur symbolisée par un cœur traversé d'une épine. (Bolland. t. V maii, p. 2, etc.) Reinesius (*Præfat.* p. 7) et Fabretti (p. 118) ont fait justice de cette autre erreur. Il s'agit ici de simples feuilles de lierre, comme nous l'apprend un marbre de Cirta, qui donne le détail matériel de l'inscription d'un nymphæum : IN CORONA SVMMA CIRCVMITV LITTERAE N̄ XXXX AVRO INLVMINATAE HEDERAE DISTINGVENTES INCOCTILES N̄ X. (L. Renier. *Inscr. de l'Algérie*, n° 1891.)

[2] Voir ma Préface.

LOCALITÉS INCONNUES.

632.

Gosse, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XI, 1857; — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XVII, p. 136; — l'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, p. 250; — De Surigny, *Agrafes chrétiennes mérovingiennes* (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, 1856); — H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne*, p. 150; — voir mes planches, n° 519.

DANIEL PROFETA X
ABBACV PROFETA X

Dans la curieuse collection formée par Mme Febvre, de Mâcon, se trouve, avec d'autres fibules mérovingiennes, celle que je reproduis d'après les dessins de M. De Surigny. C'est un monument qu'il faut joindre à ceux qui représentent Daniel vêtu, debout entre les lions[1]. Je le retrouve encore sur une autre fibule de la même collection, sur une troisième, découverte à Genève[2], et sur deux lampes de terre cuite. La première, appartenant à M. Muret, est entièrement semblable à la mienne[3], sauf l'addition d'une croix, placée au-dessus du personnage principal; la seconde, trouvée à Toulouse, rappelle trop, d'après la

[1] Voir t. I, p. 494.

[2] Baudot, *Sépult. des barbares*, p. 149.

[3] Voir mon tome I, p. 493. Cette lampe, acquise par moi à la vente du cabinet de M. Raoul Rochette, avait été trouvée à Corneto, par M. Fossati, dans un hypogée étrusque qu'avaient occupé les chrétiens. Ce savant et l'illustre académicien y voyaient la Transfiguration. «L'objet de la représentation est, dit ce dernier, la figure du Christ, assis de face, entre deux petites figures d'anges, qui volent de chaque côté avec une couronne à la main.» (*Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 762.) On m'excusera de ne point partager l'avis du regrettable M. Raoul Rochette.

description qu'en a donnée M. Dumège, les deux lampes antiques dont je parle, pour qu'on n'y voie pas également Daniel, l'ange et Habacuc[1].

Les lions affectent ici la forme bizarre et demi-ornementale qui leur est donnée sur les fibules mérovingiennes de la contrée. Leur corps est timbré d'une croix.

Sur les lampes, Habacuc porte un pain; sur un sarcophage de Brescia, et par une idée sans doute symbolique, il présente à Daniel un pain et un poisson dans une corbeille[2]. Il est figuré sur nos fibules avec deux paniers.

Dans les angles inférieurs du sujet principal, sur la poitrine des personnages et à la fin des deux légendes, est gravé le X, fréquemment tracé sur la chaux des tombeaux aux catacombes[3]. Un texte de Julien l'Apostat[4] autorise à voir dans ce signe l'initiale du nom de N. S. Saint Jérôme et saint Isidore le considèrent comme une croix[5].

Pour l'intelligence des personnages indéterminés que présentent si souvent les sculptures des sarcophages, il n'est point inutile de noter que les artistes chrétiens ont figuré les prophètes de l'ancienne loi. Je l'ai fait remarquer au sujet d'une tombe d'Arles[6]; les fibules de la Gaule en offrent plusieurs exemples.

Par une substitution très-fréquente[7], le graveur a tracé ici DANΓEL au lieu de DANEEL. On a relevé de nombreuses variantes pour le nom d'Habacuc[8]. Notre légende en apporte une nouvelle.

A juger par le lieu où ont paru, jusqu'à cette heure, les monuments de la même espèce, la fibule de Mme Febvre appartient à la Grande Séquanaise ou à la Viennoise[9].

[1] *Mémoires de l'Acad. de Toulouse*, 1859, p. 213.

[2] Odorici, *Monumenti cristiani di Brescia*, tav. XII, n° 3. (Comp. le *Guide de la peinture* publié par M. Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 120.)

[3] Bosio, pag. 213; Bottari, tav. VII, n° 8, etc.

[4] *Misopogon*. p. 95 : Καὶ ὅτι πολεμῶ τῷ Χῖ · πόθος δε ὑμᾶς εἰσουσι του Κάππα.

[5] *Comm. in Jerem.* c. XXX; *Orig.* c. III. § 10.

[6] Ci-dessus, p. 395, 396, Diss. n° 594.

[7] Voir Boldetti, p. 432, etc.

[8] Prudent. ed. Arev. t. I, p. 279.

[9] Voir ci-dessus, p. 166, ma Dissertation n° 467.

Si nous manquons de données positives pour fixer l'âge des fibules découvertes dans l'est de la vieille Gaule, il est toutefois des signes qui semblent permettre de reconnaître deux époques distinctes parmi celles qui nous sont parvenues. Pour grossier qu'en soit le dessin, il n'a rien qui rappelle la ligne que trace une main étrangère à toute notion graphique; on y sent l'influence d'un type arrêté, d'une école, d'une tradition qui va se transformant. A Reims, à Trèves, à Arles, c'est-à-dire dans la partie orientale de notre sol, la Notice de l'Empire constate l'existence d'hommes habiles à travailler et orner les métaux[1]; cent ans après, la loi des Bourguignons mentionne les orfévres, pour les couvrir d'une protection spéciale[2]. Les bijoux de la Grande Séquanaise nous offrent sans doute des œuvres de cette succession d'artisans.

Si je prends comme types la fibule à inscription trouvée à Lavigny et celle qui fait l'objet de cette note, je relèverai tout d'abord une différence notable au point de vue de l'écriture. Sur la première (n° 252 de mes planches), la lettre, bien que grossièrement tracée, ne porte cependant aucune marque essentielle de déformation; sur la seconde (n° 519), les hastes des caractères en dépassent les membres transversaux; les E, les F, les R, prennent ainsi une forme fréquente, d'après nos monuments datés, dans les inscriptions du VIe et du VIIe siècle[3]. L'acclamation que porte la première fibule rappelle, même sur les objets usuels, le style antique de l'épigraphie chrétienne[4]; ce détail manque dans la seconde. Le sujet, traité simplement sur l'agrafe de Lavigny, offre, sur l'autre, cette complication de détails qui accuse d'ordinaire une époque plus récente. Trois signes sont donc d'accord pour accuser, dans nos deux bijoux, des œuvres de temps différents et peut-être assez éloignés; ces fibules pourront ainsi elles-mêmes servir de points de comparaison pour le classement des nombreux échantillons, avec ou sans légendes, que présente la série des monuments de l'espèce.

---

[1] C. x, § 2 : « . . Branbaricariorum sive argentariorum. »

[2] C. x.

[3] Voir ma Préface.

[4] De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. cx; cf. ma Préface.

633.

Fortunat, IV, xix.

PARTV[1] TERRA SVO FRAVDEM NON SVSTINET VLLAM
QVAE DEDIT HAEC[2] RECIPIT DEBITA MEMBRA LVTO
HIC VERGENTE SVO SITVS EST ARACHARIVS AEVO
SEX QVI LVSTRA GERENS RAPTVS AB ORBE FVIT
IPSE PALATINA REFVLSIT CLARVS[3] IN AVLA
ET PLACITO[4] MERVIT REGIS AMORE COLI
OMNIA RESTITVIT MVNDO QVAE SVMPSIT AB ISTO
SOLA TAMEN PRO SE QVAE BENE GESSIT HABET

Épitaphe d'un personnage inconnu.

Au quatrième vers, SEX QVI LVSTRA GERENS donne une variante peu ordinaire de la formule épigraphique *tulit annos. . . .*[5] Nous la retrouvons dans Suétone[6].

Le dernier distique est remarquable par l'antagonisme qu'il marque entre les idées de certains païens et la pure espérance des fidèles. « Aracharius, dit le poëte, a rendu au monde tout ce qu'il tenait de « lui. Il n'emporte que ses bonnes œuvres. »

Des idolâtres, voués au matérialisme, tenaient un tout autre langage. Pour eux, les biens consommés sur la terre étaient seuls acquis au défunt.

Cicéron traduit ainsi l'inscription qui se lisait, dit-il, sur la tombe de Sardanapale :

Hæc habeo quæ edi, quæque exsaturata libido
Hausit; at illa jacent multa et præclara relicta[7].

[1] Ms. du Vatican : *Pastu*.

[2] *Ibid.* : *ac*.

[3] Éd. de Venise : *Fulsit præclarus*. Ms. d'A. F. Didot : *Fulsit bene clarus*. Voir, sur ce ms., mon tome I, p. 308, note 3.

[4] Éd. de Venise : *placido*.

Voir mon tome I, p. 382, note 3. Nous avons vu, t. I, p. 452, *portare* employé dans le même sens que *ferre* et *gerere*.

[6] *In Vespas.* c. xxiv; voir encore ci-dessous, n° 644.

[7] *Tuscul.* V, 35. (Voir, sur les diverses formes supposées à cette épitaphe, les notes de l'édition Lemaire.)

Plus digne de figurer, comme l'écrivait un philosophe, sur la tombe d'un animal que sur le mausolée d'un roi, cette pensée est souvent reproduite dans les textes païens. Elle se retrouve dans la pièce du comique Alexis, *le Professeur de débauche* : « Buvons, mon cher Simon, « dit le maître, buvons à outrance et faisons joyeuse vie, tant qu'il y « aura moyen d'y fournir. . . . . La mort te glacera au jour marqué par « les dieux, et que te restera-t-il ? Ce que tu auras bu et mangé, rien « de plus [1]. »

En Italie, deux épitaphes sont inspirées par la même pensée.

Borgia signale cette première légende : DVM VIXI VIXI QVOMODO CONDECET INGENVOM Q[V]OD . COMEDI . ET . EBIBI . TANTVM . MEV . EST [2].

M. Noël Desvergers a copié cette autre à Sinigaglia : QVOD EDI BIBI MECVM HABEO QVOD RELIQVI PERDIDI [3].

Les païens semblent donc avoir souvent répété une si froide formule, et peut-être saint Maxime de Turin l'avait-il lue sur quelque sépulture ou entendu redire, lorsqu'il écrivait, en comparant l'avenir du fidèle à celui de l'impie : « Tu quum recedis e sæculo tuas divitias perdidisti ; « ego autem quum mihi de hoc mundo migrare contingit, divitias meas « mecum ad paradisum veho [4]. »

Telle est la pensée généreuse née avec le christianisme, et que Fortunat inscrivit sur le tombeau d'Aracharius. Les Pères et les inscriptions funéraires le répètent souvent : Les biens d'ici-bas échappent, si nos bonnes œuvres ne nous les acquièrent à jamais, en nous amassant un trésor dans le ciel [5].

---

[1] Dans Athénée, VIII, p. 336 D. Cf. Egger. *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs*, p. 49.

[2] *Memorie storiche della città di Benevento*, t. II, p. 234 ; cf. Garrucci, *Dissert. archeol. di vario argomento*, p. 115.

[3] *Revue de Philologie*, t. I, p. 529.

[4] *Homil. de Martyribus*, in fine.

[5] Cypr. *De Mortal.* XXVI ; Salv. *De Avaritia*, III, IX ; Sidon. Apoll. *Ep.* IV, XXIV, in fine ; Greg. Tur. *Glor. Conf.* LXXXVI ; Gruter, 1165, 9, 1176, 13 ; voir mes inscriptions n[os] 184, 218, 334, 342, 426, 555, 585, 587, 633, 635, 644, etc. Comp. Luc. XII, 33.

634.

Fortunat, IV, xvii; — Brower et Luchi, Notes sur cette pièce; — H. De Valois. *Rerum Francic.* lib. V, p. 343; — Du Cange, v° *Senatores.*

OMNE BONVM VELOX FVGITIVO TEMPORE TRANSIT
QVAE PLACITVRA VIDET MORS MAGIS ILLA RAPIT
HIC PVER ARCADIVS VENIENS DE PROLE SENATVS
FESTINANTE DIE RAPTVS AB ORBE IACET
PARVVLA CVIVS ADHVC FRENO SE VINXERAT AETAS
VT TENERIS[1] ANNIS SVRGERET IPSE SENEX
ELOQVIO TORRENS SPECIE RADIANTE VENVSTVS
VINCENS ARTIFICES ET PVER ARTE RVDIS
QVO ME FORMA RAPIS LAVDES MEMORARE SEPVLTI
SINGVLA SI MEMORES PLVS LACRYMANDA MONES
SED QVONIAM NVLLA MACVLATVS SORDE RECESSIT
NVLLI FLENDVS ERIT QVEM PARADISVS HABET

Brower a rattaché Arcadius à la famille du sénateur arverne dont parle Grégoire de Tours, et qui livra Clermont à Childebert[2]. C'est se placer sur un terrain peu sûr que d'émettre, d'après une similitude de noms, une semblable conjecture. Luchi la combat avec raison.

On retrouvera dans d'autres inscriptions de ce recueil l'éloge de la beauté des morts[3] et l'expression de la pensée chrétienne qui termine cette petite pièce[4].

---

[1] Luchi : *tener et.*

[2] *H. Fr.* III, ix, etc.

[3] Cf. ci-dessous, n° 642.

[4] Dissert. n° 44, tome I, p. 91-95. Cf. ma Préface.

635.

Fortunat, IV, XVI; — Barthius, *Adversaria*, p. 2271.

QVAMVIS LONGA SENI DVCATVR IN ORDINE VITA
CVM VENIT EXTREMVM NIL VALET ESSE DIV
SED QVIA NEMO FVGIT NISI TERRAM TERRA RECONDAT
LEGE SVB HAC CVNCTOS SORS RAPIT VNA VIROS
CELSVS IN HOC HVMILI TVMVLO IACET ATTICVS ILLE
QVI DABAT ELOQVIO DVLCIA MELLA SVO
IMPENDENS PLACIDAM SVAVI MODVLAMINE LINGVAM
PACIFICVSQVE SVVS SERMO MEDELLA FVIT
CVIVS ABVNDANTEM VENERATA EST GALLIA SENSVM
EXCOLVITQVE SENEM SEMPER HONORE PATREM
CLARVS AB ANTIQVIS SPES NOBILITATIS OPIMAE
SVFFICIENS PROPRIIS NVLLA RAPINA FVIT
DOGMATA CORDE TENENS PLENVS VELVT ARCA LIBELLIS
QVISQVIS QVOD VOLVIT FONTE FLVENTE BIBIT
CONSILIO SAPIENS ANIMO PIVS ORE SERENVS
OMNIBVS VT POPVLIS ESSET AMORE PARENS
SIC VENERABILIBVS TEMPLIS SIC FAVIT[1] EGENIS
MITTERET VT CAELIS QVAS SEQVERETVR OPES

Personnage inconnu. Le quatrième distique semble indiquer qu'il avait exercé des fonctions judiciaires.

Il est remarquable de voir louer Atticus pour s'être abstenu de ces abus de la puissance, de spoliations iniques, dont les grands se faisaient peu scrupule[2].

[1] Deux mss. du Vatican et ms. Didot (cf. mon tome I, p. 308) : *fudit;* éd. de Venise : *fulget.*

[2] Le même éloge reparaît dans une autre pièce de Fortunat. (Voir ci-dessous, n° 637.) - L'*Historia Francorum* est remplie des traits

A la fin de la prière, le poëte exprime, dans une forme qui lui est familière[1], une pensée fréquemment reproduite aux premiers siècles de l'ère chrétienne[2].

636.

Fortunat, IV, xxi; — Brower et Luchi, Notes sur cette pièce.

IRRIGVIS AVOLVM LACRYMIS NE FLETE SEPVLTVM
QVI PROPRIIS MERITIS GAVDIA LVCIS HABET
NAM SI PENSENTVR MORVM PIA GESTA SVORVM
FELIX POST TVMVLOS POSSIDET ILLE POLOS
TEMPLA DEI COLVIT LATITANS SATIAVIT EGENTEM
PLENIVS ILLA METIT QVAE SINE TESTE DEDIT
NOBILITATE POTENS ANIMO PROBVS ORE SERENVS
PLEBIS AMORE PLACENS FVNDERE PROMPTVS OPES[3]
NON VSVRAE AVIDVS LICET ESSET MVNERE LARGVS
PLVS NIHIL EXPETIIT QVAM NVMERANDO DEDIT
NIL MERCEDIS EGENS MERCES FVIT VNA SALVTIS
QVOD MINVS EST PRETIO PROFICIT HOC MERITO
LVCE PERENNE FRVENS FELIX CVI MORTVA MORS EST
QVEM NON POENA PREMIT VITA SVPERNA MANET

Brower voit dans le personnage auquel fut consacrée cette épitaphe le prêtre Avolus, qui signa au troisième concile d'Orléans. Luchi ne partage point ce sentiment; il fait remarquer avec raison que l'inscription funéraire d'un prêtre mentionnerait ce titre. J'ajouterai qu'autrefois les lois ecclésiastiques défendaient unanimement aux clercs le

de violences que l'Église s'efforçait de réprimer. (*Conc. Gall.* p. 846; *Capit. reg. franc.* VI, 319; VII, 209 et 471; addit. IV, 55.)

[1] Voir n° 218, t. I, p. 317, 318.

[2] Voir n° 633, ci-dessus, p. 505.

[3] Ed. Luchi, en marge : *Promptus opes miseris sat tribuendo dedit.*

prêt à intérêt[1], et que, malgré tout ce qu'on peut s'attendre à rencontrer dans ces âges de troubles, il serait étrange de voir louer un prêtre pour n'avoir pas transgressé la règle. On doit noter pourtant que Sidoine Apollinaire vante la miséricorde d'un chrétien qui, de séculier devenu évêque, consent alors à libérer, moyennant le simple payement du capital, un débiteur malheureux et malade[2].

L'éloge contenu dans le troisième distique, et qui rappelle un des plus beaux préceptes de l'Évangile[3], se retrouve avec les mêmes expressions dans une autre pièce épigraphique de Fortunat[4].

637.

Fortunat, IV, xviii : — Notes de Brower et de Luchi sur cette pièce et sur la pièce suivante.

IMPEDIOR LACRYMIS PRORVMPERE NOMEN AMANTIS
VIXQVE DOLENDA POTEST SCRIBERE VERBA MANVS
CONIVGIS AFFECTV COGOR DARE PAVCA SEPVLTO
SI LOQVOR AFFLIGOR SI NEGO DVRVS ERO
QVI CVPIS HOC TVMVLO COGNOSCERE LECTOR HVMATVM
BASILIVM ILLVSTREM MOESTA SEPVLCRA TEGVNT
CVIVS BLANDA PIO RECREABAT LINGVA RELATV
ET DABAT ELOQVIO VERBA BENIGNA SVO
HINC DOCTRINA RIGANS ILLINC DVLCEDO REDVNDANS
ORNAVIT RADIO LVX GEMINATA VIRVM

[1] *Can. Apost.* c. xliii; *Conc. Nicen.* c. cxvii; *Conc. Illib.* c. xx; *Conc. Arelat.* I, c. xii; *Conc. Agath.* c. lxix; *Conc. Tarrac.* c. iii; *Conc. Carth.* I, c. xiii; III, c. xvi; *Conc. Laod.* c. iv; *Conc. in Trullo*, c. x, etc.

[2] *Epist.* IV. xxiv.

[3] Matth. vi. 3, 4 : «Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quod faciat dextera tua, ut sit eleemosyna tua in abscondito, et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.» (Cf. Prudent. *Cathem.* VII, v. 216 et suiv.)

[4] Ci-dessous, n° 645.

REGIS AMOR CHARVS POPVLIS ITA[1] PECTORE DVLCIS
VT FIERET CVNCTIS IN BONITATE PARENS
TRANQVILLVS SAPIENS IVCVNDVS PACIS AMICVS
NVLLAQVE QVO STABAT SEMINA LITIS ERANT[2]
HVNC CONSVLTANTEM LEGATI SORTE FREQVENTER
MISIT AD HISPANOS GALLICA CVRA VIROS
SVFFICIENTER HABENS NVNQVAM FVIT ARMA RAPINAE
NON PROPRIIS EGVIT NON ALIENA TVLIT
ECCLESIAS DITANS LOCA SANCTA DECENTER HONORANS
PAVPERIBVS TRIBVENS DIVES AD ASTRA SVBIT
ANNIS BIS DENIS CVM BAVDEGVNDE IVGALI
IVNXIT IN ORBE[3] DVOS VNVS AMORE THORVS
QVI TAMEN VNDECIMO LVSTRO CITO RAPTVS AB AEVO
POST FINEM TERRAE REGNA SVPERNA PETIT
NON IAM FLENDVS ERIS HVMANA SORTE RECEDENS
DVM PATRIAM COELI DVLCIS AMICE TENES

Brower et Luchi se sont demandé si le personnage pour lequel Fortunat écrivit cette épitaphe ne serait pas ce courageux citoyen de Poitiers qui tenta de résister à Mummolus[4]. Rien, dans les vers que l'on vient de lire, ne rappelle un tel acte de vigueur. Le poëte vante les douces vertus du mort, son esprit conciliant, son amour de la paix. Basile fut envoyé comme ambassadeur en Espagne. Ainsi qu'Atticus, dont nous venons de voir l'épitaphe, il sut se contenter de son bien et n'abusa pas de sa grandeur pour exercer des spoliations[5]. Sa générosité pour les églises est louée à juste titre; un autre monument l'atteste; c'est une légende métrique, composée aussi par Fortunat, et qui se lisait sur une basilique consacrée à saint Martin par Basile et

[1] Un ms. du Vatican : *populi sic.*

[2] Un ms. du Vatican : *Multaque quo stabat semina lactis erant.*

[3] Un ms. du Vatican : *urbe.*

[4] Greg. Tur. *H. Fr.* IV, XLVI.

[5] Ci-dessus, n° 635.

sa femme Baudegonde[1]. Le chrétien est monté au ciel, riche de tout ce qu'il avait donné[2].

638.

Fortunat, I, VII; — Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 15; — Brower et Luchi, Notes sur cette pièce.

DISCITE MORTALES TERRIS NIHIL ESSE QVOD OBSTET[3]
CVM SACRA TEMPLA DEI FLVMINE FIXA MANENT
PVLCHRA PER ANGVSTOS VT SVRGERET AVLA MEATVS
ET SI MONS VETVIT PRAEBVIT VNDA LOCVM
VT FAMVLARETVR DOMVI VAGA LIMPHA SVPERNAE
CVRSIBVS ANTIQVAS ARS NOVA SVBDIT AQVAS
CVM BAVDEGVNDE QVO MENTE BASILIVS VNA
HOC RENOVANS PRISCVM REDDIT ET AVGET OPVS
SIC MARTINE TVVS HONOR AMPLVS VBIQVE MERETVR
VT LOCA NVLLA NEGENT QVO[4] TIBI FESTA SONANT
TALIBVS OFFICIIS PACATVS OPIME SACERDOS
QVORVM VOTA VIDES REDDE BENIGNE VICEM

On vient de lire l'épitaphe du chrétien qui consacra le sanctuaire sur lequel cette pièce était inscrite.

639.

Fortunat, IV, XV; — Barthius, *Adversaria*, p. 1995; — Forcellini, v° *Diaconus*.

INNVMERIS HOMINVM SVBIECTA EST VITA PERICLIS
CASIBVS ET VARIIS SORS INIMICA PREMIT

[1] Ci-dessous, n° 638.

[2] Voyez ci-dessus, pag. 505 et 506, n° 633.

[3] Éd. de Venise : *Discite, mortales, nihil est quod obstet amanti.*

[4] Ms. du Vatican : *quod.*

NAM RECVBANDO THORO BOBOLENVS HONORE DIACONI[1]
DVM FRVITVR SOMNO MORS RAPIT ATRA VIRVM
HOSTIS IN INSIDIIS SECVRO CAEDE SECVRIS
PERCVTIENS CEREBRVM FECIT OBIRE DOLO
DIC TIBI QVID PRODEST SCELVS HOC PERAGENDO NEFANDE
ILLE DEO VIVIT TV MORITVRE PERIS
MARTYRIS ILLE DECVS MERVIT TV DAMNA LATRONIS
HINC SIBI PALMA PLACET SED TIBI POENA MANET

Nous ignorons le fait que rappelle cette épitaphe, uniquement remarquable par l'insigne mauvais goût du jeu de mots que contient le cinquième vers[2]. Si l'on se reporte par la pensée au temps où fut écrite la pièce, on s'étonnera plus encore d'une telle montre de bel esprit. Le caractère sacré de la victime aggravait l'énormité de l'attentat. Les lois barbares, qui admettaient la composition du meurtre, exigeaient, pour l'assassinat d'un ecclésiastique, une amende de beaucoup supérieure au chiffre fixé pour l'homme libre[3]. Chez les Bavarois, le sang d'un évêque s'estimait d'une façon destinée, selon toute apparence, à rendre le rachat impossible : on faisait une tunique de plomb à la taille de la victime, et le poids de cette chape devait être fourni en or par l'assassin[4].

La composition pour un diacre était de 200 sous d'or chez les Bavarois, de 300 chez les Francs Saliens, de 400 chez les Allemands, de 500 chez les Ripuaires[5], tandis qu'elle ne s'élevait, en général, pour un homme libre qu'à 160 sous[6].

[1] Éd. de Venise : *Bubolinus dignus honore.*

[2] Voir, sur cette sorte de *concetti,* ma Dissert. n° 12, t. I, p. 33-35.

[3] Cf. *Lex Alam.* XII, 2; *Lex Sal.* LVIII, 3 et 4; *Lex Rip.* XXXVIII, 6, 7, 8; *Lex Bajuv.* X, 2, 3.

[4] *Lex Bajuv.* XI, 1 : «Si quis episcopum «occiderit, solvat eum regi vel plebi, vel pa«rentibus, secundum hoc edictum. Fiat tu«nica plumbea secundum staturam ejus, et «quod ipsa pensaverit, auro tantum donet «qui eum occidit.»

[5] *Lex Bajuv.* X, 3; *Lex Sal.* LVIII, 3; *Lex Alam.* XIV; *Lex Rip.* XXXVIII, 7.

[6] *Lex Bajuv.* XIII, 1; *Lex Rip.* XXXVI, 3 et 4; *Lex Alam.* LXVIII. 1, etc.

Barthius et Forcellini pensent qu'au second hexamètre *diaconi* se prononçait *diacni*. Cette contraction ne m'est pas connue. J'aimerais mieux, puisque le texte n'est pas uniforme dans tous les manuscrits, lire, comme on le faisait si souvent, *zaconi*, et rétablir ainsi le vers :

Nam recubando thoro zaconi Bobolenus honore[1].

640.

Fortunat, IV, xx.

QVISQVIS IN HOC TVMVLO CINERES VIS NOSSE SEPVLTI
BRVMACHIVS QVONDAM FVLSIT IN VRBE POTENS
QVEM SENSV ELOQVIO LEGATI NOMINE FVNCTVM
DVM REMEAT PATRIAE SORS INIMICA TVLIT
FINIBVS ITALIAE RAPTVS SED FRIGIA[2] CONIVX
DETVLIT HVC CHARI FVNVS AMORE[3] VIRI
CEV VIVVM COLVIT CVI GRATA EST VMBRA MARITI
CONIVGIBVS CASTIS IPSA FAVILLA PLACET
IPSE QVATERDENOS PERMANSIT IN ORBE PER ANNOS
MOX OBIIT ET MAGNVM PARVA SEPVLCRA TEGVNT

Épitaphe d'un personnage chargé d'une mission publique en Italie.

---

[1] Cf. Commodianus, *Instr.* LXVIII : « Mysterium Christi zacones exercite caste. » (Marini, *Pap. dipl.* p. 235; mon tome I, p. 28, note 2.) Les Italiens, écrit Isidore de Séville, disent *hozie* pour *hodie*. (*Origin.* XX, ix, 4.) La prononciation du *z* et celle de *di* suivis d'une voyelle étaient tout au moins si voisines, qu'à côté des exemples que je viens de citer on trouve *exorcidio, judaidiant*, pour *exorcizo, judaizant*. (Mab. *Lit. gall.* p. 362; Murat. *Lit. rom.* II, 848, 850; Commod. *Instr.* XXXVII.)

[2] Éd. de Venise : *Frisia*.

[3] Éd. de Venise et deux mss. du Vatican : *amando*.

641.

Bibl. imp. fonds latin, ms. n° 2832, fol. 119; — Duchesne, t. I, p. 519; — Dom Bouquet, t. II, p. 537.

CONIVGII DVLCIS HOC EST COMMVNE SEPVLCHRVM
QVOD NEC POST FATVM LIQVIT AMICVS AMOR
QVOS PIETATE PARES ETIAM POST FVNERA IVNCTOS
VNVS ET AFFECTVS ET LOCVS VNVS HABET
DINAMIVS HIC NAM PARITER[1] EVCHERIA CONIVNX
MARTIRIS YPPOLITI LIMINA SANCTA TENENT
STEMMATE SVBLIMES QVAMQVAM SED MORIBVS ORTVM
VICERVNT PROBI NOBILITATE SVA
HOS PIETAS HOS PRISCA FIDES HOS GLORIA PERPES
PACIFER HOS SENSVS FECIT VBIQVE BONOS
HOS IVNXIT SIC CASTVS AMOR VT MENTE SVB VNA
ALTER IN ALTERIVS CORDE MANERET HOMO
LVSTRA DECEM FELIX TVLERAT POST TERGA MARITVS
CVM DEDIT HANC SEDEM MORTE[2] SVPREMA DIES
CVIVS NAM GEMINIS PRIVATO LVMINE LVSTRI
VIXISTI CONIVNX VITA HABEVNTE MINVS
NON LVGERE PIOS PLACIDE POST FACTA PARENTES
VITA BREVIS QVORVM PREMIA LONGA DEDIT
PATRICIVM TE CVLMEN HABET TV RECTOR IN ORBE ES
SIT TIBI PERPETVO TEMPORE LAETA DIES
DINAMIVS PARVA LACRIMANS HAEC CARMINA FVDI
NOMEN AVI REFERENS PATRE IVBENTE NEPOS

Épitaphe du patrice, duc de Marseille, Dynamius, et de sa femme

[1] Duchesne imprime *pariterque*, ce qui n'est pas dans le texte.

[2] Le texte porte *mortem*.

Eucheria. Je ne sais où se trouvait l'église dans laquelle ils furent ensevelis. Grégoire de Tours parle sévèrement de Dynamius, et raconte ses intrigues et ses violences contre l'évêque Théodore[1]. C'était là le contre-coup des querelles survenues entre Childebert et Gontran dans leur possession commune de Marseille. Dynamius est complimenté par Fortunat dans deux pièces, dont l'une, où figure le nom de Théodore, est évidemment antérieure à l'époque de leur division[2]. Le duc de Marseille eut pour fils Evantius, qui, député vers l'empereur Maurice, fut tué dans une querelle à Carthage[3]. L'auteur de l'épitaphe était, comme il le dit lui-même, petit-fils du mari d'Eucheria. Ce dernier écrivit, on le sait, la vie de saint Maxime de Riez[4].

642.

Fortunat, IV, xxviii; — l'abbé Maynard, *De S. Fortunato et postrema poesis latinæ ætate*, p. 83; — l'abbé Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, t. I, p. 693.

SCRIBERE PER LACRYMAS SI POSSINT DVRA PARENTES
HIC PRO PICTVRA LITTERA FLETVS ERAT
SED· QVIA LVMEN AQVIS[5] NON SIGNAT NOMEN AMANTIS
TRACTA MANVS SEQVITVR QVA IVBET IRE DOLOR
NOBILIS EVSEBIAE FVRIBVNDI SORTE SEPVLCRI
HIC OBSCVRE LAPIS FVLGIDA MEMBRA TEGIS
CVIVS IN INGENIO[6] SEV FORMAE CORPORE PVLCHRO
ARTE MINERVA FVIT VICTA DECORE VENVS

[1] *H. Fr.* VI, xi.

[2] *Ibid.* xi et xii.

[3] *Ibid.* X, ii.

[4] Voir, sur Dynamius, Tillemont, t. XV, p. 392; *Hist. litt. de la France*, t. II, p. 608 et 617; Dom Vaissette, t. I, p. 676, 677; Du Cange, v° *Patricius*.

[5] Ms. Didot (conf. mon tome I, p. 308, note 3): *quis*.

[6] *Ibid.*: *ingenium*.

DOCTA TENENS CALAMOS APICES QVOQVE FIGERE FILO
QVO TIBI CHARTA VALET HOC TIBI TELA FVIT
DVLCIS IN EVSEBII IAM DESPONSATA CVBILE
VIVERE SED TENERAE VIX DVO LVSTRA LICET
VT STVPEAS IVVENEM SENSVM SVPERABAT ANILEM
SE QVOQVE VINCEBAT NON HABITVRA DIV
CONTERITVRQVE SOCER CVI NATA GENERQVE RECEDIT
HAEC LETHALIS OBIT ILLE SVPERSTES ABIT[1]
SIT TAMEN AVXILIVM QVIA NON ES MORTVA CHRISTO
VIVES POST TVMVLVM VIRGO RECEPTA DEO

Il y a, certes, loin du portrait d'Eusébie au type tracé par saint Jérôme de la femme chrétienne telle qu'il la comprend : « Gravis, pallens, sordidata, subtristis[2]. » Sans même chercher ces traits exagérés, sans nous arrêter à l'expression singulièrement païenne que reçoit ici l'éloge de la beauté physique, nous pouvons nous étonner de rencontrer sur un tombeau une mention toute mondaine. Ce n'est pas là uniquement un écart résultant de la forme poétique, car le même détail se remarque dans les inscriptions en prose. Les idées nouvelles devaient être impuissantes à faire disparaître ce point de ressemblance avec les épitaphes païennes; souvent, aux premiers siècles de l'Église, des légendes funéraires vantent, comme autrefois celle de Cornelius Scipion[3], la beauté de ceux qui ne sont plus[4].

---

[1] Un ms. du Vatican : *habet.*

[2] *Epist.* CVII, ad Lætam, § 9.

[3] Mommsen, *Corp. inscr. lat.* n° 29.

[4] Fabretti, VIII, 162; Bonada, X, 25 et 28; Boldetti, p. 393; ci-dessus, n°s 397, 457 B, 624, 632; à Aquilée, d'après un ms. de G. A. Moschettini, communiqué par le R. P. Garrucci : CLARA GENVS ET PVLCHRA GENA SED PLENA PVDORIS; Bibl. imp. ms. lat. 528, fol. 135, Epitaphium Chlodarii pueri regis : « Pulchrior en lacte, « candidiorque nive; » ms. lat. 2832, fol. 122 : « Moribus ornata, vultu speciosa decoro. » Ci-dessus, n° 457 B : VVLTVS. . . n° 634 : SPECIE RADIANTE DECORVS; ci-dessous, n° 647 : GRATVS IN ASPECTV, etc. (Voir ma Préface.)

643.

Fortunat, IV, XII.

OMNES VNA MANET SORS IRREPARABILIS HORAE
CVM VENIT EXTREMVS LEGE TRAHENTE DIES
SIC FVRIT IRA NECIS NEQVE NOS FVGIS ORBITA MORTIS
PVLVERE FACTA CARO NONNISI PVLVIS ERIT
HAEC TAMEN INSIGNES ANIMAS SPES OPTIMA[1] PASCIT
QVOD QVI DIGNA GERIT DE NECE NVLLA TIMET
HOC IACET IN TVMVLO VENERANDVS HILARIVS ACTV
CORPORE QVI TERRAS ET TENET ASTRA FIDE
VIR BONVS EGREGIA DE NOBILITATE REFVLGENS
INTER HONORATOS GERMINIS ALTVS APEX
CONNVBIO IVNCTVS SIMILI SED CONIVGE RAPTA
STANS IN AMORE DEI NON FVIT ALTER AMOR
VTILIS IN PROPRIIS DOCTVS MODERAMINE LEGIS
CVIVS IVDICIVM PONDERE LIBRA FVIT
IVSTITIAM TRIBVENS POPVLIS EXAMINE RECTO
VENDITA RES PRETIO NON FVIT VLLA SVO
FVNERIS OFFICIO LACRYMANS EVENTIA CHARO
CONTVLIT HAEC GENERO MEMBRA SEPVLTA[2] SVO

D'après l'intitulé donné à cette pièce, Hilarius serait un prêtre. Rien ne me paraît l'établir. Devenu veuf, le fidèle ne se remaria pas, obéissant aux exhortations de l'Église[3]; l'amour de Dieu suffisait à remplir

[1] Trois mss. du Vatican : *spes non vacua pascit*. Édit. de Paris : *spes non vaga*.

[2] Deux mss. du Vatican : *sepulcra*.

[3] Tertull. *De Monogamia*, c. V; Hieron. *Adv. Jovinian.* I, etc. Ces deux Pères citent comme une preuve de la volonté de Dieu, sur ce point, Adam, qui ne pouvait se remarier.

son cœur. Sage administrateur de ses biens[1], savant dans le droit, il avait dignement rendu la justice. Plus tard, quand vint l'heure du repos, il se distinguait entre les *honorati*[2] par l'éclat de sa naissance. Bien que les prêtres ne pussent se remarier et qu'ils aient exercé parfois des fonctions judiciaires[3], je ne vois rien dans ces détails qui ne désigne un séculier.

L'épitaphe ne parle pas d'administration politique; Hilarius ne paraît donc point s'être élevé au rang de duc ou de comte. C'était, apparemment, un de ces vicaires nommés par le gouverneur de la cité pour rendre la justice avec l'intégrité, alors trop peu commune[4], qui distingua le noble Gaulois[5].

644.

Fortunat, IV, XXII; — Note de Brower sur cette pièce.

HOC IACET IN TVMVLO NON FLENDA INFANTIA FRATRVM
QVOS TVLIT INNOCVOS VITA BEATA VIROS
VNO VTERO GENITI SIMILI SVNT SORTE SEPVLTI
ET PARITER NATOS LVX TENET VNA DVOS
LOTVS FONTE SACRO PRIVS[6] ILLE RECESSIT IN ALBIS[7]
ISTE GERENS LVSTRVM DVCITVR ANTE DEVM

[1] Voir, pour l'expression *utilis*, ci-dessus, p. 42.

[2] Lamprid. *In Alex. Sev.* c. XL; Sidon. Apoll. *Epist.* I, XI; *Cod. Theod.* VI, XXXV, 9, et t. I, p. 58, 60, ed. Ritter. Grégoire de Tours parle souvent des *honorati*.

[3] Socr. VII, XXXVII; Jul. Apost. *Epist.* LII, Bostrenis; *Conc. Tarrac.* c. IV. C'était sans doute par délégation de l'évêque que les prêtres exerçaient ces fonctions. (Cf. Aug. *Epist.* CCXIII, 5.)

[4] Cf. *Decretum Childeberti regis*, § 6 et 7, dans Baluze. *Capitul.* édit. de 1780, t. I, p. 18.

[5] «Non vicarios aut quoscumque de latere suo per regionem sibi commissam instituere vel destinare præsumant, qui, quod absit, malis operibus consentiendo, venalitatem exerceant, aut iniqua quibuscumque spolia inferre præsumant.» (*Guntramni regis Præceptio.* Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 156.)

[6] Ms. du Vatican : *pius*.

[7] Brower : *prior ille recessit in alvo.*

NOMINE SED PRIMVS VOCITATVS[1] RITE IOANNIS
ALTER PATRICIVS MVNERE MAIOR ERAT
DE CVIVS MERITO SIC[2] PLVRIMA SIGNA DEDERVNT
FELICES ANIMAE QVAE PIA VOTA COLVNT
HIC ETIAM FELIX GENITRIX REQVIESCIT EORVM
QVAE MERVIT PARTV LVMINA FERRE SVO

J'ai parlé, dans mon premier volume, des fidèles morts *in albis*[3]. Clotilde disait d'un enfant enlevé dans cet état de grâce : « Mihi autem « dolore hujus causæ animus non adtingitur, quia scio in albis ab hoc « mundo vocatos Dei obtutibus nutriendos[4]. »

Le mot *rite* du septième vers de notre inscription rappelle peut-être le vieil usage de donner aux enfants des noms de saints, pratique pieuse dont saint Jean Chrysostome déplore et condamne l'oubli[5]. Le nom de Johannes, que portait l'aîné des deux frères, était en honneur singulier aux temps antiques à cause de sa signification[6], mais plutôt encore, à coup sûr, en souvenir du disciple chéri[7].

645.

Fortunat, IV, xxiii; — Luchi, Notes sur cette pièce; — Baron. *Annales*, cum notis Pagii, t. X, p. 407.

CONDITA SVNT TVMVLO IVLIANI MEMBRA SVB ISTO
CVIVS IN AETERNVM VIVERE NOVIT HONOR

[1] Ms. du Vatican : *vocitatur*.

[2] Ms. Didot (cf. mon tome I, n° 308) et ms. du Vatican : *se*.

[3] P. 478, Dissert. n° 355.

[4] Greg. Tur. *H. Fr.* II, xxix.

[5] *Homil.* XXI in Genes. n° 3 (cf. Theodoret. *Serm.* VIII); Greg. Nyss. *De Vita Macrinæ;* S. Ambros. *Exhortatio virginitatis*, l. I, c. iii, § 15, et mon tome I, n° 255.

[6] Greg. Tur. *Glor. Conf.* LXXXVII; cf. Paul. Nol. *De Joh. Bapt.* poem. VI, v. 56 et suiv. etc.

[7] Euseb. *H. E.* VII, xx : Διὰ τὴν πρὸς ἐκεῖνον ἀγάπην, καὶ τὸ θαυμάζειν καὶ ζηλοῦν ἀγαπηθῆναί τε ὁμοίως αὐτῷ βούλεσθαι ὑπὸ τοῦ Κυρίου.

MERCATOR QVONDAM CONVERSVS FINE BEATO
RAPTVS AB HOC MVNDO CRIMINE LIBER HOMO
COLLEGIT NIMIVM SED SPARSIT EGENTIBVS AVRVM
PRAEMISIT CVNCTAS QVAS SEQVERETVR OPES
SOLLICITVS QVEMCVNQVE NOVVM CONSPEXIT[1] IN VRBE
HVNC MERVIT VENIENS EXVL HABERE PATREM
PASCERE SE CREDENS CHRISTVM SVB PAVPERE FORMA
ANTE OMNES APVD HVNC SVMPSIT EGENVS OPEM
NEC SOLVM REFOVENS SED DONA LATENDO MINISTRANS
AMPLIVS INDE PLACET QVOD SINE TESTE DEDIT
FELICEM CENSVM QVI FRATRIS MIGRAT IN ALVVM[2]
ET VIVOS LAPIDES AEDIFICARE POTEST
EXTVLIT HVNC TVMVLVM GENITORIS HONORE IOANNIS[3]
QVI MODO DIVINIS FVNGITVR OFFICIIS
QVALITER HIC VIVO SERVIRET AMORE PARENTI
CVM NATI PIETAS IPSA SEPVLCRA COLIT

Le chrétien pour lequel Fortunat écrivit cette épitaphe consacra sa vie et ses richesses à soulager deux grandes misères, la pauvreté et l'exil.

A côté des redites qui lui sont familières[4], le poëte a su trouver des traits heureux pour peindre ces actes de miséricorde, la sollicitude de Julien envers les inconnus qu'il rencontrait dans sa ville, sa piété à secourir le Christ dans chaque malheureux.

Une légende commune à des peuples de diverses croyances parle d'un Dieu caché sous les traits d'un mendiant et se révélant ensuite, dans l'éclat de sa puissance, aux hommes pieux qui l'ont assisté[5]. Sous

[1] Deux mss. du Vatican : *prospexit.*

[2] Ms. Didot (cf. mon tome I, p. 308) : *alvo.*

[3] *Ibid. : Johannes.*

[4] Voir, pour le sixième vers, mon tome I, p. 317, 318.

[5] Ovid. *Metam.* VIII; Sulp. Sev. *Vita S. Mart.* c. III; Fortunat, X, VI. Le savant

une forme qui rappelle cette légende, le chantre des vertus de saint Martin fait ici une claire allusion aux mots célèbres du Christ : « Esurivi « et dedistis mihi manducare. » La même pensée se montre dans d'autres textes chrétiens. Durant une famine, la chrétienne Procula cachait du blé, malgré l'appel fait par Severin à la pitié de tous. « Oses-tu bien, « lui dit le confesseur, oses-tu bien soustraire ces aliments, lorsque le « Christ a faim[1] ! » Saint Cyprien, se rappelant les paroles du Sauveur et celles de l'Apôtre, avait écrit : « Nous revêtons Jésus-Christ dans le « baptême, et le Seigneur souffre en nous de nos misères[2]. »

Luchi estime que le fils de Julien peut être le prêtre Jean dont a parlé Grégoire de Tours[3].

646.

Bibl. imp. fonds latin, ms. 2832, fol. 117; — Duchesne, t. I, p. 517; — Dom Bouquet, t. II, p. 535.

XPICOLAS INTER POPVLOS ANIMASQVE SACRATAS
QVIS[4] PATET ANGVSTI PERVIA PORTA POLI
IVLIVS VNIGENE DIVI VENERATOR AVITVS
SIDEREA FRVITVR LEGE PARI DOMIBVS
CORPOREAMQVE SOLO FECEM TABEMQVE RELINQVENS
PVRPVREVM DOMINI PVRVS ADIT SOLIVM
ACCIPE SVBLIMEM GRATANTVM TVRBA PIORVM
CONSORTEMQVE TENE CASTA CORONA VIRVM

M. Maury (*Essais sur les légendes*, p. 72, 73) indique, au moyen âge, plusieurs reproductions de cette légende, qu'il a retrouvée jusque dans les livres sacrés de la Chine. (Voir le *Livre des récompenses et des peines*, p. 407 de la traduction de M. Stanislas Julien.)

[1] Eugippus, *Vita S. Severini*, § 9. (Bolland. 8 jan.)

[2] *Epist.* LXII, Januario, etc. § 2. Voir encore S. Aug. *Epist.* CLVII, § 36. Hilario. (Cf. Matth. xxv, 35; Gal. iii, 27.)

[3] *Vit. Patr.* VIII, vi.

[4] *Queis.*

ILLI PERFIDIAE PERPES METVS AC FVGA FRAVDIS
FVCIS ET MACVLIS MENS INIMICA FVIT
SERVATOR RECTI SEMPERQVE PROBATOR HONESTI
FECVNDA LARGI FRVGE BONI VIGVIT
HIS LAVDVM TITVLIS INGENTES ADDIDIT AVCTVS[1]
CONSILIVM FELIX DIVES ET ELOQVIVM

647.

Bibl. imp. départ. des mss. S. Germ. lat. n° 844, fol. 51; — Guérard, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, 2ᵉ partie, p. 101.

TRISTE SVB HOC TVMVLO CRVDELI FVNERE RAPTI
NECTARII IVVENIS MEMBRA SEPVLTA IACENT
IPSE QVATER QVINOS VALVIT SVPERESSAE PER ANNOS
QVEM FVGIENTAE DIAE MORS INIMICA TVLIT
HIC PROCVLO GENITORE SATVS SED SORTE NEFANDA
ANTE TENET LACRIMAS QVAM SVA VOTA PARENS
GRATVS IN ASPECTV SENSV MODERATVS OPIMO
QVALEM NON PVDVIT SPEM GENERASSAE PATREM
SVNT TAMEN INGENTI SOLATIA MAGNA DOLORI
QVODQVOD IN ORBE VENIT NON SINE MORTE MANET
HAEC VIA PAVPERIBVS HAEC EST ET REGIBVS VNA
SED VIVIT SEMPER QVEM BENEFACTA FOVENT

D'après une conjecture du regrettable M. Guérard, qui a le premier signalé cette pièce, Nectarius aurait été le second mari de Domnola, veuve de Burgolenus, et tuée, en 586, par un référendaire de

[1] *Actus?*

Frédégonde[1]. Le savant académicien l'identifie, de plus, avec un riche citoyen de Limoges, qualifié *vir magnificus, vir sublimis*[2]. Sa femme encore vivante, ce dernier avait un fils, que saint Aredius sauva miraculeusement d'une grave maladie[3], et son nom figura, suivant Ruinart, parmi les signatures apposées, en 572, au bas du testament du saint[4].

Ces divers détails me semblent indiquer un homme parvenu à un âge plus avancé que le chrétien mort à vingt ans dont on vient de lire l'épitaphe.

La pensée qu'on remarque au onzième vers, et que notre Malherbe a su revêtir d'une forme saisissante, était, on le sait, familière aux anciens[5].

648.

Fortunat, IV, XXIV.

NON HIC NOSTRA DIV EST FVGIENTI TEMPORE VITA
QVAE SVB FINE BREVI VIX VENIT INDE REDIT
ECCE CADVCA VOLANT PRAESENTIA SAECVLA MVNDI
SOLA FIDES MERITIS NESCIT HONORE MORI
CLAVDITVR HIC POLLENS ORIENTIVS ILLE SEPVLTVS
CVI PALATINA PRIVS MANSIT APERTA DOMVS
CONSILIIS HABILIS REGALIQVE INTIMVS AVLAE
OBTINVIT CELSVM DIGNVS IN ARCE LOCVM
VIR SAPIENS IVSTVS MODERATVS HONESTVS AMATVS
HOC RAPVIT MVNDO QVOD BENE GESSIT HOMO[6]

[1] Greg. Tur. *H. Fr.* VIII, XXXII et XLIII.
[2] *Idem, Vita S. Aridii*, c. XXXI et XXXV.
[3] *Id. ibid.* c. XXXI.
[4] *Id. ibid.* note, et p. 1315, 1316 du Grégoire de Tours édité par dom Ruinart.
[5] Horat. *Od.* I, IV; Bonada, *Anthol.* II, p. 393 et 410.
[6] Éd. de Venise : *humi*.

SEXAGINTA ANNIS VIX IMPLENS TEMPORA LVCIS
CONIVGE NICASIA QVA TVMVLANTE CVBAT
CVIVS CASTVS AMOR COLIT IPSA SEPVLCRA MARITI
NEC PLACITVRA HOMINI SED DEDIT ESSE DEI

Au dernier vers, je comprendrais mieux *se dedit* que *sed dedit*. Nicasia aurait ainsi été une de ces femmes chrétiennes qui vouaient leur viduité au Seigneur[1].

649.

Fortunat, I, III; — Notes de Brower et Luchi sur cette pièce.

GLORIA CELSA PIOS DOMINI CIRCVMDAT AMICOS
QVORVM DIFFVSVM VIVIT IN ORBE DECVS
PERTVLIT HIC MARTYR PRO CHRISTO ORIENTIS IN AXE
ECCE SVB OCCASV TEMPLA BEATVS HABET
FVNDATVS VIRTVTE DEI DE MORTE TRIVMPHANS
EXCEPIT LAPIDES CVI PETRA CHRISTVS ERAT
GENS IVDAEA FEROX STEPHANVM QVEM PERDERE CREDIS
ETSI CARNE TAMEN NESCIT HONORE MORI
ILLE TENET PALMAM MERITIS TV CRIMINE POENAM
POSSIDET ILLE POLOS TV MAGIS IMA PETIS
HAEC SACRA PALLADIVS LEVITAE TEMPLA LOCAVIT
VNDE SIBI SCIAT[2] NON PERITVRA DOMVS

Brower et Luchi rappellent que des évêques de Saintes et de Bourges ont porté le nom de Palladius; mais rien ne montre qu'il s'agisse ici de l'un de ces prélats, ou même que le personnage désigné

[1] Hieron. *Epit. Nepotiani*, § 10 : *viduæ Christi;* Gruter, 1056, 6 : VIDVAE DEI.

[2] Correction donnée par Brower : *exstet ut inde sibi;* éd. de Venise : *unde tibi servat;* éd. de Paris : *unde sibi fiat.*

par notre poëte soit un évêque. Un jeu d'esprit de Fortunat sur le martyre de saint Étienne rapproche du nom du Christ l'épithète si fréquente de *Petra*[1].

650.

Sidon. Apoll. l. II, epist. VIII.

En annonçant à Desideratus la mort de Philimatia, Sidoine Apollinaire transcrit l'épitaphe qu'il vient de composer pour la vertueuse chrétienne. Je reproduis la lettre tout entière :

« Sidoine à son cher Desidérat, salut.

« Je t'apporte une bien triste nouvelle. Il y a trois jours, à la dou« leur de tous, est morte la matrone Philimatia, épouse soumise, maî« tresse indulgente, mère précieuse, fille dévouée; chez elle, au dehors, « elle méritait le respect de ses inférieurs, les égards des grands, l'af« fection de ses égaux. C'était l'enfant unique d'une mère depuis long« temps perdue; ses douces caresses avaient fait oublier à un père en« core jeune le regret de ne pas avoir de fils. Sa mort soudaine laisse « un mari dans le veuvage, un père dans l'abandon. A ces douleurs « s'ajoute le deuil prématuré de cinq enfants, malheureux fruits de sa « fécondité. S'ils eussent, au lieu d'une mère, perdu leur père, depuis « longtemps malade, on les croirait moins orphelins. Au moins, et si « l'on ne rend pas aux morts de vains honneurs, ce ne sont point ici « les vespillons et les sandapilaires qui ont exercé leur ministère sinistre. « Tous, et les étrangers mêmes, touchaient, arrêtaient et baisaient le « cercueil; les mains des prêtres et de ses proches ont placé dans l'éter« nelle demeure Philimatia, plus semblable à une femme endormie qu'à

[1] I *Cor.* X, 4; S. Damas. c. VI; Paul. Nol. *Epist.* XXXII, § 10; Orientius, lib. II, v. 10 et 124; De Bonnefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, p. 78, etc. Cf. pour l'interprétation des réformés, Casaubon, *Exercitationes adversus Baronium*, p. 405 et suivantes.

« une morte. Les yeux brûlants de larmes, j'ai composé, à la demande « de son père désolé, cette nénie funèbre, écrite en hendécasyllabes, et « non en élégiaques; on l'a gravée sur le marbre. Si elle ne te déplaît « pas trop, mon libraire la pourra joindre aux autres volumes de mes « épigrammes. Sinon, qu'il suffise à sa rudesse d'être inscrite sur le « roc. »

Voici cette épitaphe :

OCCASV CELERI FEROQVE RAPTAM
NATIS QVINQVE PATRIQVE CONIVGIQVE
HOC FLENTIS PATRIAE MANVS LOCARVNT
MATRONAM PHILIMATIAM SEPVLCHRO
O SPLENDOR GENERIS DECVS MARITI
PRVDENS CASTA DECENS SEVERA DVLCIS
ATQVE IPSIS SENIORIBVS SEQVENDA
DISCORDANTIA QVAE SOLENT PVTARI
MORVM·COMMODITATE COPVLASTI
NAM VITAE COMITES BONAE FVERVNT
LIBERTAS GRAVIS ET PVDOR FACETVS
HINC EST QVOD DECIMAM TVAE SALVTI
VIX ACTAM TRIETERIDEM DOLEMVS
ATQVE IN TEMPORIBVS VIGENTIS AEVI
INIVSTE TIBI IVSTA PERSOLVTA

Peu de choses sont à remarquer dans cette épitaphe, où, pour nous, le bel esprit paraît certes plus que le regret. La lettre qui l'accompagne a plus de prix. Elle contient des renseignements utiles sur l'appareil des funérailles au ve siècle, montre l'attitude de nos pères aux obsèques de ceux dont la perte était un deuil public[1]. Quand mourut

[1] Cf. Greg. Tur. *H. Fr.* V, XXXVIII; ci-dessus, n° 483, etc.

saint Hilaire d'Arles, la foule se pressa pour baiser le corps ou le cercueil[1]. Des évêques portèrent sur leurs épaules les restes mortels de sainte Paule[2]. Une part de ces marques de regret accompagnait donc aussi jusqu'à la tombe ceux dont les vertus moins éclatantes avaient conquis l'affection et le respect.

La lettre de Sidoine montre encore comment les inscriptions écrites par les poëtes en faveur se transcrivaient parmi leurs œuvres. C'est une justification nouvelle de la détermination que j'ai prise en joignant à nos monuments épigraphiques un grand nombre de pièces de Fortunat[3].

---

650 A.

Fortunat, IV, xiv.

VITA BREVIS HOMINVM SED NON BREVIS ILLA PIORVM
DVM MIGRANTE DIE PROSPERIORA TENENT
QVO MERVERE MAGIS DE CARCERE CARNIS EVNTES
POST TENEBRAS MVNDI LVCE PERENNE FRVI
EX QVIBVS HIC RECVBANS MERITIS PRAESIDIVS ALMIS
CARNE TENET TVMVLVM SPIRITVS[4] IGNE POLVM
PECTORE DE PROPRIO CHRISTI RESPONSA RIGANDO
MVLTORVM EXSTINXIT FONTE FLVENTE SITIM
INVITANS INSTANTER OVES AD PASCVA REGIS
DISTRIBVIT DVLCEM FRATRIBVS ORE SALEM
NAM QVOTIES MONACHVS PECCATI EST VVLNERE FIXVS
MISSVS AD ARTIFICEM CERTA MEDELA FVIT
IBAT AD ABBATEM FAMVLANS SANCTVMQVE MAGISTRVM

[1] Bolland. t. II. Jan. p. 23. *De Vita S. Honorati*, c. VII, § 35.

[2] Hieron. *Epist.* CVIII, § 29.

[3] Cf. mon tome I, p. 4, et ma Préface.

[4] Éd. de Paris : *fluminis;* en marge : *spiritus.*

DISCIPVLVS HVMILIS QVI FVIT ANTE TVMENS
TALIBVS OFFICIIS INTENTVS HONORE TONANTIS
INTER ET ANGELICOS[1] FVLGET HONORE CHOROS

L'expression *carcer carnis* et ses analogues se retrouvent dans un grand nombre de textes chrétiens[2], comme chez les philosophes de l'école stoïcienne[3].

Suivant sa coutume, Fortunat a reproduit ailleurs le début de cette pièce[4].

---

650 B.

Fortunat, IV, XIII; — Du Cange, v° *Domesticus*, § 3.

QVAMVIS LONGA DIES BREVIS HIC ET HOSPITA LVX EST
SOLA TAMEN NESCIT VITA BEATA MORI
HOC IGITVR TVMVLO SERVILIO CLAVSVS HABETVR
NOBILIS ET·MERITO NOBILIORE POTENS
IPSE PALATINAM REXIT MODERATIVS AVLAM
COMMISSAEQVE DOMVS CRESCERE FECIT OPES
PRESBYTER INDE SACER MANSIT VENERABILIS ORBI[5]
SERVITIOQVE DEI LIBERA VITA FVIT
ORPHANVS HIC PATREM VIDVAE SOLATIA DEFLENT
VNDE MAGIS CAELIS GAVDIA VERA TENET
PONTIFICEM GENITVM VIDET HINC DE MVNERE CHRISTI
RAPTVS AB ORBE QVIDEM LAETVS AD ASTRA REDIT

Après avoir exercé une haute fonction, peut-être celle de *major do-*

[1] *Ibid. : angelicos inter.*

[2] Voir Prudence, Ed. Arevalo, t. I, p. 352; Muratori, *Lit. rom.* t. II, p. 354 et 950, etc.

[3] Cf. mon tome I, p. 331, 332.

[4] VII, XXVII. Voir ma Préface.

[5] Un ms. du Vatican : *orbe.*

mus, Servilio se fit prêtre, et, si j'ai bien compris l'avant-dernier vers, son fils devint évêque [1]. La qualification de *venerabilis*, donnée ici à Servilio, m'a plus d'une fois embarrassé. Dans le plus grand nombre des textes, je le sais, elle est le titre des prêtres ou des personnes vouées à la vie religieuse [2]; mais j'ai dû me demander si l'on ne devait point la regarder parfois comme une simple marque de respect. Dans le cas contraire, elle nous montrera des religieux dans l'épouse du prêtre Salvien [3], la belle-mère de Sulpice-Sévère [4], un chrétien d'Aoste, marié, qui vécut dans la continence [5], et d'autres fidèles encore, sur la tombe desquels le mot *venerabilis* figure sans autre indication [6].

651.

Fortunat, II, XVII.

LVCIDA PERSPICVI NITVERVNT LIMINA TEMPLI
   QVO CAPIT HAVD DVBIAM SPEM VENERANDA FIDES
HAEC EST AVLA PETRI CAELOS QVI CLAVE CATENAT
   SVBSTITIT ET PELAGI QVO GRADIENTE LACVS [7]
SEDIBVS HIS HABITAT PAVLVS TVBA GENTIBVS VNA
   ET QVI PRAEDO PRIVS HIC MODO PRAECO MANET
MARTINI DOMVS EST CHRISTVM QVI VESTIT EGENTEM
   REGEM TIRO TEGENS ET HOMO IVRE DEVM
ECCE SACERDOTIS SACRI MICAT AVLA REMEDI

[1] Luchi explique autrement ce passage.

[2] S. August. *Retract.* II, XXI; Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* IV, XXIX; Fortunat. III, XXXI; Marini, *Pap. dipl.* p. 112, 180; mes n[os] 47, 373 A, 615.

[3] Salv. *Ep.* IV ad socerum et socrum.

[4] Sulp. Sev. *Ep.* III.

[5] Ci-dessus, n° 391.

[6] N[os] 87 et 379.

[7] Luchi : *Substitit et pelagus quo gradiente lapis;* éd de Venise : même leçon, sauf *pelagi;* un ms. du Vatican : *Pelagis quo gradiente lacus.*

QVI TENEBRAS MVNDI LIQVIT ET ASTRA TENET
CVLTOR OPIME DEI TEMPLVM TRASARICE[1] LOCASTI
HAS QVI PERSOLVIS REDDIT AMATOR OPES

Le début de la pièce suffit à démontrer qu'elle fut inscrite sur un sanctuaire[2]. On ignore le lieu où se trouvait cet édifice, consacré aux princes des Apôtres, à saint Martin et à saint Rémi.

Nous avons déjà rencontré l'expression *cultor Dei*[3].

---

651 A.

Peiresc, Suppl. lat. n° 101, t. II, p. 261 (Bibl. imp.).

HIC IN PAC*e*. . . . .
PLVS MINVS A*nnos*. . . . .
CVM FILIOS SV*os*. . . . .
OCTOBRES IRI. . . . .
RA NIMIS DIS. . . . .
LVCIS ❧ FIDA I. . . . .
SERICORDIA D*i*. . . . .

Une copie de ce fragment se trouve, sans aucune indication de provenance, dans les papiers de Peiresc, parmi des inscriptions de la Gaule. Peut-être appartient-il à notre pays. Le début *Hic in pace requiescit*, variante assez rare de la forme ordinaire *Hic requiescit in pace*, se rencontre souvent dans la Viennoise et la Seconde Narbonnaise[4]. La deuxième ligne rappelle de plus une formule particulière au bassin du Rhône[5].

---

[1] Ms. Didot (voir mon tome I, p. 308) : *Traxarice.*

[2] Voir, t. I, p. 249 et t. II, p. 364.

[3] Ci-dessus, p. 471.

[4] N°s 475, 489, 493, 510, 513, 523, 524, 530, 541 A.

[5] Voir ci-dessus, p. 151, ma Dissertation n° 467.

652.

Sid. Apoll. lib. IV, *Epist.* VIII; — Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. I, p. 660, 661; — Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 614; — Marini, dans Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 198; — Forcellini, v° *Pistriger;* — Garrucci, *Vetri*, Prefaz. p. XV.

Evodius, ami de Sidoine Apollinaire, avait demandé à l'illustre poëte une légende en douze vers pour une large conque d'argent à deux anses. Douze cannelures partant du fond venaient s'épanouir au bord supérieur. Un vers devait être gravé sur chacun de ces godrons, à son sommet intérieur ou extérieur. La vasque était destinée par Evodius à la reine Ragnahilde.

Sidoine écrivit rapidement pour cette coupe les vers qui suivent :

PISTRIGERO QVAE CONCHA VEHIT TRITONE CYTHEREN
HAC SIBI COLLATA CEDERE NON DVBITET
POSCIMVS INCLINA PAVLISPER CVLMEN HERILE
ET MVNVS PARVVM MAGNA PATRONA CAPE
EVODIVMQVE LIBENS NON ASPERNARE CLIENTEM
QVEM FACIENS GRANDEM TV QVOQVE MAIOR ERIS
SIC TIBI CVI REX EST GENITOR SOCER ATQVE MARITVS
NATVS REX QVOQVE SIT CVM PATRE POSTQVE PATREM
FELICES LYMPHAE CLAVSAE QVAE LVCE METALLI
ORA TAMEN DOMINAE LVCIDIORA FOVENT
NAM CVM DIGNATVR REGINA HIC TINGERE VVLTVS
CANDOR IN ARGENTVM MITTITVR HIC FACIE

Rien de moins chrétien assurément que la pièce composée pour l'épouse d'Euric. Quelque profane qu'en soit le caractère, cette légende ne saurait toutefois être relevée parmi les monuments des idolâtres. J'ai dû ainsi lui donner place, pour ne pas laisser incomplète la série

de nos inscriptions. C'est, d'ailleurs, un type précieux de la manière des vieux poëtes chrétiens sans cesse inspirés par les accents de cette muse païenne qu'ils voulaient en vain détester.

---

652 A.

Sidon. Apoll. *Carm.* XIX.

Sidoine composa de même cette inscription pour une piscine :

INTRATE ALGENTES POST BALNEA TORRIDA FLVCTVS
VT SOLIDET CALIDAM FRIGORE LYMPHA CVTEM
ET LICET HOC SOLO MERGATIS MEMBRA LIQVORE
PER STAGNVM NOSTRVM LVMINA VESTRA NATANT

653.

Fortunat, VII, xxiv; — Fontanini, *Discus votivus*, p. 61.

Une pensée chrétienne a inspiré cette autre pièce, écrite par Fortunat pour être gravée autour d'un vase d'argent[1].

QVAE LEGIS IN PVLCHRO CIRCVMDATA VERBA METALLO
SI VENIAS[2] PVRVS HOC IMITARIS OPVS
NAM VELVT ARGENTVM CALIDA FORNACE PROBATVR
SIC SE PVRGATO PECTORE PRODIT HOMO

[1] Le titre autrefois donné à cette pièce dans la collection des œuvres de Fortunat (cf. ci-dessus, p. 527) est : *Versus in Gavatis*. On sait que les *gavatæ* ou *gabatæ* (Du Cange, v° *Gabata*) étaient des sortes de plats creux.

[2] Éd. de Venise : *venies*.

INSCRIPTIONS ÉTRANGÈRES

APPARTENANT À DES CHRÉTIENS GAULOIS.

654.

Gruter, 1169, 10; — Fleetwood, 362, 2; — Labbe, *Thesaurus epitaphiorum*, p. 84 — Gazzera, *Iscrizioni cristiane del Piemonte*, p. 105.

Un célèbre manuscrit du XIe siècle dont j'ai déjà parlé[1], et que publia Gruter, le *Codex Palatinus*, indique à Vercelli cette inscription :

HIC RECVBAT DIGNVS XPO LEVITA SACRATVS
TOTAM QVI SANCTO TENVIT MODERAMINE VITAM
NOMINE DICTVS APER GALLORVM PARTIBVS ORTVS

Comme le montre un autre marbre relevé dans la même collection, et qu'on a retrouvé[2], l'épitaphe du diacre gaulois était sans doute suivie d'une de ces légendes en prose, plus précieuses que les inscriptions en vers, puisqu'elles contiennent souvent des indications chronologiques[3].

655.

L'abbé Gerbet, *Sainte Theudosie;* — Mgr de Salinis, *Notes sur sainte Theudosie;* — *Le Livre de sainte Theudosie*, recueil complet des documents publiés sur cette sainte, édité sous les auspices de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens; — Bonetty, *Historique de la découverte des reliques de sainte Theudosie et de sa translation à Amiens, sa patrie* (*Annales de Philos. chrét.* oct. 1853); — Fr. Lenormant, *Observations sur*

[1] Dissert. n° 438 A, ci-dessus, p. 112.

[2] Gazzera, *op. cit.* p. 102, 103.

[3] Voir ma Dissert. n° 438 A, ci-dessus, p. 112.

l'épitaphe d'Aurelia Theodosia (*Correspondant*, 25 mars 1854); — Perret, *Catacombes*, t. V, pl. xv, n° 13, et t. VI, p. 150, 151; — *Revue britannique*, juin 1859, p. 344 (traduction de l'*Edinburgh Review*); — *Album de sainte Theudosie*, recueil complet des documents publiés sur cette sainte, avec une Introduction et un Épilogue par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, publié sous la direction de M. Viollet Le Duc; — Salmon, *Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens*, 1861, in-8°, p. civ; — Caillette de l'Hervilliers, *A travers les catacombes de Rome*, 1863, p. 75 (Extrait de la *Vérité historique*), etc. — Voir mes planches, n° 522.

AVRELIAE THEVDOSIAE.
BENIGNISSIMAE. ET.
INCOMPARABILI. FEMINAE.
AVRELIVS. OPTATVS
CONIVGI. INNOCENTISSIMAE.
DEPOS. PR. KAL. DEC.
NAT. AMBIANA.
B M F

Le 1er avril 1842, des ouvriers découvrirent dans une catacombe de Rome une tombe à deux places distinctes qui renfermait le corps d'une femme et celui d'un enfant. L'inscription que l'on vient de lire fermait la double sépulture. Dans la première, où se trouvaient les restes de la chrétienne, on rencontra un vase de sang, marque de martyre tenue pour certaine. Ces restes furent donnés alors par Grégoire XVI au majordome de la cour pontificale, Mgr Pallavicini. Un échange favorisé par la bienveillance de S. S. Pie IX rendit, en 1853, Théodosie à la France, et la cathédrale d'Amiens reçut triomphalement le corps de la Gauloise.

Je sais quelle réserve m'impose la question du signe de martyre, la situation que lui a faite le décret rendu, le 10 décembre 1863, par la Congrégation des Rites[1], l'éclat donné à la cérémonie d'Amiens, à celles qui, en même temps et depuis, ont signalé en France la venue de restes tirés des catacombes et accompagnés de vases de sang. Je

[1] Voir ce décret dans le journal *le Monde* du 18 janvier 1864.

m'abstiendrai donc de rentrer ici dans la discussion d'un point si délicat; mais, je dois le dire, les doutes que j'ai consignés ailleurs[1] deviennent chaque jour plus sérieux en présence des découvertes nouvelles, et je ne puis qu'en reproduire la respectueuse expression.

Le nom de Theodosia est écrit sur le marbre romain *Theudosia* par une substitution bien connue[2]. Il en est souvent ainsi pour le vocable

[1] *La Question du vase de sang,* 1858, in-8°. J'ai recueilli dans ce travail les opinions des savants catholiques qui se sont, comme moi, prononcés contre la valeur attribuée au vase de sang. J'ajouterai ici, en suivant l'ordre des dates, d'autres indications de même nature. Mon savant confrère, M. Huillard-Bréholles, a relevé, aux Archives de l'Empire, dans les papiers du Frère Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, une lettre qu'il veut bien me communiquer. Elle est datée du 20 octobre 1690 et signée de l'abbé des Tuileries, qui s'exprime ainsi, à propos du *De cultu sanctorum ignotorum* de Mabillon et des vases trouvés aux catacombes : «Rien «n'est plus douteux que la signification qu'on «donne à ces symboles, car ces phyoles peu«vent fort bien n'avoir été remplies que de «parfums, et non pas de sang, comme les «Romains le présument.» Tout en faisant ses réserves en ce qui touche la hardiesse de Mabillon, Léonard met ici en note : «Cette «lettre est bien écrite, pleine d'érudition et «de bon sens.» Cinquante ans plus tard, Muratori disait à son tour, dans une lettre particulière : «Allorche nelle *Antiquit. ital.* «trattai de' corpi santi che si estraggono «dalle catacombe, mi diede pur fastidio che «in tante iscrizioni di cristiani quivi sep«pelliti, mai non si dicesse parola della lor «morte violenta *pro Christo*, quantunque «poi si trovino tante ampolle con tintura di «sangue. Perche mai questo? Ma non volli «palesar questa mia riflessione per non fare «sospettare anche dubbioso il segno d' esse «ampolle.» (Ansaldi, *De martyribus sine sanguine,* § LXVI.) Une dissertation étendue a été imprimée à Bruxelles, en 1855, pour démontrer le défaut de valeur du vase de sang comme signe de martyre; elle porte le titre suivant : *De phialis rubricatis quibus martyrum romanorum sepulcra dignosci dicuntur observationes.* (Voir, à ce sujet, *La Vérité historique,* 1861, t. VII, p. 273.) Ce livre, supprimé avant d'avoir vu le jour, et qui m'est inconnu, est signé des initiales V. D. B. que je retrouve dans le t. IX des *Acta Sanctorum* d'octobre, à l'article de sainte Ursule. Dans son ouvrage intitulé *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes,* p. 420, 421, M. l'abbé Cochet incline à regarder le tartre rouge des vases des catacombes comme un simple sédiment terreux. J'ajoute qu'à l'occasion de ma Notice, l'un des plus fermes défenseurs du catholicisme, le savant M. Ch. Lenormant, signalait, en 1859, l'admission du vase de sang comme signe de martyre, parmi «les «négligences du passé.» (*Les Catacombes en 1848,* p. 28, article extrait du *Correspondant* de 1859.)

[2] Voir Claudien, *De bello Gildonico,* v. 216; Mazocchi, *Spicil. bibl.* t. III, p. 243; L. Renier, dans Perret, *Catacombes,* t. VI, p. 150; Fr. Lenormant, *Observations sur l'épitaphe de Theodosia,* p. 6-8.

de l'empereur Théodose[1]. L'exigence du mètre suppose la même orthographe dans ce vers d'une pièce de Fortunat[2] :

CARMINA THEODOSIVS PRAEBET AMORE TVVS

A l'avant-dernière ligne, NAT me paraît devoir être lu *natione.* Bien que *natus* ne soit pas sans exemple sur les marbres[3], *natione* représente la formule habituelle[4].

D'après les judicieuses observations de M. le chevalier De Rossi sur les épitaphes de Rome, les noms de famille, tels que Cornelius, Claudius, Aurelius, tenant, comme ici, la place de l'ancien prénom, se rencontrent surtout avant la paix de l'Église, et deviennent rares dès le règne de Constantin[5]. Le double exemple du nom d'Aurelius, que fournit, dans ces conditions, le marbre de Theodosia, permet donc de faire remonter ce monument à tout le moins au temps de nos premières inscriptions chrétiennes datées[6].

656.

De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 311; — voir mes planches, n° 524.

FL. MAVRICIVS INNOCENS.
CIVES GALLVS PELEGRINVS.
HIC IACET QVI VIXIT PLVS MINVS
ANNVS. XVI. MENSES. III. DIES
. VII. DEPOSITVS IN PACE.
B M[7]

Je dois à l'obligeance de M. Noël Des Vergers la connaissance de cette

[1] Voir mon tome I, p. 91, Dissert. n° 44.
[2] Ci-dessus, p. 375.
[3] Orelli, n° 4719.
[4] Orelli, 2976, 2995, 4299; Jahn, *Spec. epigr.* p. 86; Zandonati, *Guida storica dell' antica Aquileja*, p. 220; ci-dessous, n° 657.
[5] *Inscr. christ. rom.* t. I, Proleg. p. CXII, CXIII.
[6] Voir ma Préface.
[7] Voir, pour ces sigles, n° 622 A, p. 486.

inscription, dont M. Rocchi a bien voulu m'adresser un estampage. L'intérêt du monument est surtout dans le mot *peregrinus*, dont les marbres offrent plus d'un exemple[1].

On sait quelle était la condition des *peregrini* dans les premiers temps chrétiens, et qu'à côté des droits qui leur étaient déniés[2], une protection efficace les couvrait au besoin[3]. L'Église, qui priait pour eux, comme pour les exilés[4], comptait au nombre des œuvres de miséricorde le soin de leur ensevelissement[5].

Les trente deniers de Judas furent employés par les prêtres juifs à l'achat d'un cimetière pour les étrangers[6]. Au IVe et au Ve siècle, il paraît y avoir eu, de même, en Orient, un lieu distinct pour cet usage[7]. Il n'en était pas ainsi à Rome, aux premiers âges chrétiens, si l'on en juge par une inscription de *peregrinus* trouvée dans une grande catacombe[8].

657.

Sirmond, ms. n° 1418, Suppl. lat. fol. 48; ms. n° 46, fonds Dupuy, fol. 42 (Bibl. imp.); *Notæ ad Ennodium*, p. 94; — Bosio, p. 438; — Fabretti, II, 277; —

[1] Boldetti, p. 402 : VICTOR.... FVIT PEREGRINVS; Cavedoni, *Cimit. di Chiusi*, p. 33 : AVRELIVS MELITIVS INFANS . CRISTAEANVS FIDELIS . PEREGRINVS; Zandon. *Guida dell' antiq. Aquil.* p. 221 : HIC IACET RESTVTVS PELEGER IN PACE FIDELIS; Bibl. imp. mss. fonds Notre-Dame, n° 271, fol. ult. : QVI PEREGRINVS HOMO PEREGRINA PAVSO SVB IPSA.

[2] Optat. l. II, ed. Paris. p. 38 et 43; *Cod. Theod.* XVI, II, 33, ed. Ritter. t. VI, p. 87; *Conc. Illib.* c. XXIV; ed. 1665, p. 259-261.

[3] Voir, entre autres, la lettre remise par Fortunat à un pauvre compatriote (l. V, c. XXI). Dans des temps plus anciens, nous voyons une martyre invoquer sa qualité d'étrangère comme un titre qui devrait la protéger contre les violences (*Acta Sinc.* p. 268, Acta S. Claudii et aliorum, § 5), parole qui ne semble s'expliquer que par les sentiments de charité qu'inspirait aux chrétiens l'isolement des *peregrini*.

[4] Renaudot, *Lit. orient.* II, p. 405 et 502.

[5] Lactant. *De vero cultu*, VI, XII; voir, ci-dessous, la note 6.

[6] Matth. XXVII, 7.

[7] Dans son célèbre testament, saint Éphrem demande à être enseveli parmi les étrangers : «Comme eux, dit-il, je ne suis «qu'un étranger sur cette terre d'exil. Faites «donc que mes restes reposent auprès des «leurs.» (S. Ephr. *Op. græca-latina*, t. II, p. 237.) L'impératrice Pulchérie fit construire des sépultures pour les *peregrini*. (Anast. Bibl. *Histor.* p. 43, ed. Regia.)

[8] Boldetti, p. 402.

Aringhi, II, 78; — Reinesius, XX, 985; — Relandus, *Fasti cons.* p. 616; — Muratori, 406, 2; — Labbe, *Thesaurus epitaphiorum*, p. 66; — Baron. *Annal.* t. VII, p. 552; — Fleetwood, 472, 1; — Bonada, *Anthologia*, II, 495; — *Delectus inscriptionum metricarum*, p. 27, n° XXXV; — Burmann, *Anthologia*, II, 79; — Cte Beugnot, *Chute du paganisme*, t. II, p. 225; — Clinton, *Fasti romani*, II, 202; — l'abbé Gerbet, *Sainte Theudosie*, dans l'*Album de sainte Theudosie*, p. 90; — Bonetty, *Annales de philosophie chrétienne*, 1853, p. 261; — L. Renier, dans Perret, *Catac.* t. VI, p. 151; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 310.

EPITAFIVM REMO ET ARCONTIAE QVI NATIONE GALLA GERMANI FRATRES +
ADALTI[1] VNA DIE MORTVI ET PARITER TVMVLATI SVNT

HAEC TENET VRNA DVOS SEXV SED DISPARE FRATRES
QVOS VNO LACHESIS MERSIT ACERBA DIE
ORA PVER DVBIAE SIGNANS LANVGINE VESTIS
VIX HIEMES LICVIT CVI GEMINASSE NOVEM
NEC THALAMIS LONGINQVA SOROR TRIETERIDA QVINTA
TAENAREAS[2] CRVDO FVNERE VIDIT AQVAS
ILLE REMI LATIO FICTVM DE SANGVINE NOMEN
SED GALLOS CLARO GERMINE TRAXIT AVOS
AST HAEC GRAIVGENAM RESONANS ARCONTIA LINGVAM
NOMINA VIRGINEO NON TVLIT APTA CHORO
DEPOSITI NONIS NOVEMB. CONSVL. DIOSCORI V̄. C̄.

De tous les archéologues qui ont donné cette inscription si connue, deux seulement, Bosio et Sirmond, l'ont prise sur le texte original. C'est d'après eux que les autres la reproduisent. Elle a été trouvée à Rome, dans la catacombe de la Via Nomentana.

Cette petite légende dénote une certaine habileté de versification. On y sent l'étude des poëtes anciens et l'amour de ces lectures païennes que les Pères condamnaient sans trouver le courage d'y renoncer eux-mêmes.

[1] Sirmond : *adulti*.

[2] Sirmond : *tænarias*.

L'épitaphe des deux jeunes Gaulois contient une utile leçon d'archéologie. Il ne faut pas, en effet, se hâter trop d'inférer de la seule forme des noms, et sans autres preuves, la nationalité des personnages. Les vocables de Remus et d'Archontia le montrent nettement[1].

Pour ce dernier nom, je regrette de ne point partager le sentiment d'hommes tels que Sirmond et Burmann. Les mots *non apta* leur paraissent motivés par la signification d'Archontia, qui, rappelant une autorité militaire, s'applique mal à une jeune fille. L'auteur a, je crois, voulu dire, en insistant sur sa première pensée, que ce nom grec était en désaccord avec l'origine de celle qui le portait.

Le consulat de Dioscorus correspond à l'an 442.

658.

Marini, *Iscrizioni albane*, p. 197; — Mommsen, *Inscriptiones regni neapolitani latinæ*, n° 7194; — L. Renier, dans Perret, *Catacombes*, t. VI, p. 151.

VICTORE BIRGINI CIVI GALLE
QVE VIXIT ANNIS VIII MESIS X
DIES XI

Inscription trouvée dans la catacombe de Sainte-Agnès et conservée au musée de Naples.

Le savant M. Léon Renier fait remarquer la forme donnée dans cette légende à l'indication de la patrie, et cite deux marbres chrétiens où se lit cette même formule[2]. Nous l'avons rencontrée dans ce recueil même[3].

[1] Voir, de plus, et entre autres pour l'adoption des noms étrangers, ma *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité à l'époque mérovingienne*. (T. XXVIII des *Mém. de la Soc. des antiq. de France*.)

[2] Perret, *Catac.* pl. XXXII, n° 82, et pl. XXXIV, n° 116.

[3] Voir n° 16, t. I, p. 39.

SUPPLÉMENT.

SUPPLÉMENT.

PREMIÈRE LYONNAISE.

DIJON.

659.

Voir mes planches, n° 523.

*In ho*C TOMO
lo REQISICIT
*bona*E MEMORIAE
. . . . NTIAE QI VIX
*an*NYS XVII ET
*me*NSIS VI ☧ palme

Copies de M. De Saulcy, du général Creuly et de M. Fr. Lenormant.

Cette inscription a été trouvée au pied d'un pilier extérieur de l'église Saint-Jean.

CHALON-SUR-SAÔNE.

660.

Jules Chevrier. *Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Châlon-sur-Saône*, p. 19 : — voir mes planches, n° 531.

. . . . EACPE. . . . .

Les fouilles pratiquées dans le cimetière antique de l'église de Saint-

Jean-des-Vignes ont fait découvrir des sarcophages de grès superposés sur deux et trois rangs, un fragment de corniche sculptée et le débris d'inscription que je reproduis.

M. Chevrier l'attribue avec raison à l'époque mérovingienne.

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN.

661.

Canat, *Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône*, p. 48-51, et pl. XI, n° 9; — voir mes planches, n° 525.



condituR HOC TVMVL*o bonæ*
*memo*RIAE IAMLYCHVS EP*s in spe*
*resurrec*TIONIS V K. IA*n*
. . . . . II CONS VIXIT AN*nos*. . . .

Je dois au vénérable et savant évêque d'Évreux, Mgr De Voucoux, un estampage de ce fragment, trouvé, en 1852, dans l'église de Saint-Germain-du-Plain, près de Châlon-sur-Saône.

La petite plaque de marbre blanc sur laquelle est gravée la légende servait de pierre de consécration au maître-autel; un hasard l'a fait découvrir.

M. Canat a consacré une note intéressante à ce débris. En m'écartant, pour la troisième ligne, de la rectification qu'il propose[1], et que la comparaison des autres marbres ne me paraît point autoriser, j'hésite devant mes propres suppléments. Pour marcher avec quelque assurance, il importerait de savoir l'origine du fragment de Saint-Germain, et les renseignements font défaut.

Le nom de *Jamlychus* ne figure point sur les listes épiscopales de la contrée. M. Canat signale un évêque de ce nom à Chalcis. J'en trouve

[1] *Tempus deposi*TIONIS V *K*alendas IA*nuarii*.

un autre à Trèves, vers la fin du IVe siècle[1]. Exilé, comme tant d'autres pasteurs[2], l'un d'eux est-il venu mourir dans la Première Lyonnaise? l'épitaphe serait-elle étrangère à notre sol? Tels sont les deux points à étudier. A défaut de preuves contraires, la probabilité rattache les inscriptions aux lieux qui les possèdent; mais il est ici des indices qui semblent pouvoir être d'ailleurs invoqués.

Quatre épitaphes de la Viennoise donnent une formule dans le cadre de laquelle s'adapte exactement ce qui reste de notre légende. Les deux premières se trouvent à Merlas, les autres à Revel-Tourdan[3].

HIC RE*q*VIES*cit bonæ me*
MORIE FAMOL*us Dei*. . . . .
IN SPE RESVRRE*ctionis mise*
RECORDIAE XPI *qui vixit an*
NVS XXII MIN*ses*. . . . . . .
DIES SEPTEM *obiit*
. . . KALENDA*s*. . . . .
. . . . . CONS. . . . . . .
. . . . IND*ictione*. . .

IN HVC LOCO REQVIESCIT
in pace ENGEBVALD ET
*Spesin*DEVM FEMENA. . .
ejus IN SPE RESVRE
ctionis VITE AETERNAE. . .
CVAE VIXIT ANNOS QVA
DRAGINTA ET DVOS MIN
SIS SEX OBIET QVINTO
CALENDAS NOVEMBRES
INDICTIONE XIIII

HIC REQVIESCET IN PA
CE BONE MEMORIAE GVN
DIISCLVS IN SPE RESVRRE
XIONIS MESERECORDIAE
XPI QVI VIXIT IN SECOLO.
ANNVS LXSIII OBIIT IN XPO
XS KAL. FEBRVARIAS
S. P : CON BASILI INDIC XI

✝ HIC REQVIESCET IN PA
CE BONE MEMORIAE MA
TRONA SCEMVNIALES IN
SPE RESVRRECXIONES ME
SERECORDIAE XPI VIXIT
IN SECOLO ANN : XXXII

[1] *Gall. christ.* t. XIII, col. 378.

[2] Greg. Tur. V, XIX; Angelo Mai, *Collect. Vatic.* t. V, p. 32, n° 2; L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 3675; ci-dessus, n° 557, etc.

[3] Ci-dessus, n°s 464, 465, 467 et 468; voir encore n° 470 A.

La formule *in spe resurrectionis* ne m'est connue, jusqu'à cette heure, que dans le nord de la Viennoise, c'est-à-dire dans des localités voisines de Saint-Germain-du-Plain[1]. En même temps qu'ils autorisent la restitution proposée, les types que je viens de citer permettent donc d'attribuer aux lieux où il s'est rencontré le marbre funéraire de Jamblique.

J'ajoute que le monogramme ☧ figure sur trois épitaphes d'Anse, de Lyon et de Vézéronce[2]; le dernier de ces monuments le présente inscrit, comme ici, dans un cercle.

J'expliquerai dans ma Préface comment et pourquoi l'évêque dont notre fragment donne le nom me paraît être Jamblique de Trèves. Dans ce cas, le marbre de Saint-Germain pourrait remonter au troisième consulat de Zénon (479), et on lirait à la dernière ligne : [D N ZENONE II]I CONS[3].

ANSE.

661 A.

Allmer, *Revue du Lyonnais*, t. XVII, p. 341; — voir mes planches, n° 521.

IN HOC TVMV*lo requi*
*es*CIT BONE MEM*oriæ*
VILLIGISCLVS QV*i vixit in*
PACE ANNOS L......

[1] Voir ci-dessus, p. 151, ma Dissertation n° 467.

[2] N[os] 12, 16 et 388. Quelque peu de rapport que présentent d'ordinaire les symboles de la numismatique et ceux de l'épigraphie (voir ma Préface), je noterai pourtant que le même signe figure sur les monnaies mérovingiennes de Châlon-sur-Saône.

[3] Cf. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, n° 386; Reland, *Fasti cons.* p. 655; ci-dessus, p. 332, n. 3. La forme de la mention chronologique que je propose de restituer se rencontre, à la même époque, sur les marbres datés des consulats de Léon. (De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 361 : *cons d. n.* LEONIS TERTIO CONS; p. 362 : DN LEONE III CONS; ci-dessous, Additions et Corrections, pour le t. I, p. 152, n. 5 : DOM NOS LEONE V VC CON.)

NA VEΓARONCI. : *defunctus?*[1]
EΓT XI KL IVLIAΓ. . . . .
. . . . . V̄C CON*sule*

Inscription trouvée dans l'épaisseur de la voûte du chœur de l'ancienne église d'Anse. Copie de M. Allmer.

Si la présence du nom de Vézéronce est indubitable dans ce petit texte, il est moins facile de reconnaître ce qu'y représente la syllabe NA, par laquelle débute la cinquième ligne. Peut-être est-ce l'abrégé de *natus*[2]. D'après sa formule initiale, l'épitaphe d'Anse appartient au VIe siècle[3]. L'S, en forme de Γ, est remarquable à cette époque.

662.

Allmer, *Revue du Lyonnais*, t. XVII, p. 337; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 584; — voir mes planches, n° 526.

. . . . HVC CONDITOR IN T
*u*MOLO BONE MEMORIA
e VISTRIGILDE QVE SEMPER
D̄m TEMENS PVRVQVE CO
*r ge*REBAT IN QVA QVIDQVID
*bon*ORVM EST CONTVLE*r*
at CVNCTA D̄S̄ TOLIT IN SEC
ulo QVE VIXIT AN XLV
*o*BIIT IN PACE SVB D̄I XI
. . . *a*PRILES POST CON SYMM

Inscription découverte à Anse en démolissant la vieille église, et copiée par M. Allmer.

[1] Voir ci-dessus, n° 77.
[2] Voir ci-dessus, n° 655.
[3] Voir ma Préface.

On remarquera une certaine ressemblance entre cette épitaphe et celle de Proba, trouvée au même lieu[1].

Deux autres monuments montrent par des synchronismes que le Symmaque dont les postconsulats sont notés sur nos marbres est le consul de 485[2]. J'ajoute que le style de notre petit texte et surtout la présence de la formule *bonæ memoriæ* ne me permettent guère de songer ici aux trois Symmaque nommés dans les Fastes en 330, 391 et 446[3].

---

662 A.

Allmer, *Revue du Lyonnais*, t. XVII, p. 345; — voir mes planches, n° 529.

NE. . . . .
NAM TRIBVIT. . . . .
DATA AD SVVM. . . . .
VIXIT ANNVS. . . . .
. . XX PLVs *minus*

---

662 B.

Allmer, *Revue du Lyonnais*, t. XVII, p. 345; — voir mes planches, n° 518.

. . . . . OS DEDITA PROL. . . . . . .
. . . . . MENS TAMEN I. . . . .
. . . . . OPERA VLITA ET. . . . .
. . . . ICOLVI. . . . .

Deux fragments trouvés dans les mêmes ruines. Copies de M. All-

[1] N° 12, t. I, p. 31. Voir, sur ces ressemblances, ma Dissertation n° 476, t. II, p. 180.

[2] N[os] 481 A et 538.

[3] Voir ma Préface.

mer. A la gauche du premier marbre, on aperçoit, dit le savant antiquaire, l'extrémité du bec d'une colombe.

LYON.

663.

Allmer, *Sur quelques inscriptions antiques*, p. 18; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. XLIII; — voir mes planches, n° 528.

IN HOC TVMVLO REQVIISCET BO
NAEMEMORIA CARVSA RELICIO
SA QVI EGIT PENETENTIAM
ANNVS VIGENTI ET DVOS ET VIXE
IN PACE ANNVS SEXAGENTA RVI
NRVE OBIET DIAE XIII KALEN OC
TVBRS RVSTIANO ET VITALIANO VCL

Inscription découverte en 1857 en démolissant la cave d'une maison située rue de la Cage, et qui fut autrefois le couvent des Dames de Saint-Pierre-les-Nonnains. Copie de M. Allmer.

Je remarque dans ce petit texte le mot *bonæmemoria*[1]; le nom de Carosa, dérivé de *carus*, comme Bonosa de *bonus;* à la quatrième ligne un G, un D, affectant la forme de l'S[2] et de l'O; des substitutions de lettres dans *religiosa* et dans *quinque;* à la fin de la légende un *d* à rebours, au lieu d'un C, et, sur la première syllabe d'*octubrs*, un signe d'abréviation inutile[3].

L'épitaphe de Carosa m'explique une formule que j'avais rencontrée sans la comprendre. On a vu, dans le premier volume de ce recueil, la

[1] Cf. les nos 59 et 551.

[2] Cf. ci-dessus, n° 616 A.

[3] Cf. mon inscription n° 667; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 378.

légende funéraire d'une jeune femme, nommée Susanna, qui avait vécu dans la pénitence pendant une année[1]. Carosa, parvenue à un âge plus avancé, passa vingt ans dans cette pieuse pratique. Le titre de religieuse, que lui donne l'épitaphe, rappelle les canons des anciens conciles sur les devoirs des femmes pénitentes qui ont revêtu l'habit monastique[2]. La mention de la persévérance est un éloge dont la portée se comprend lorsqu'on songe aux règles sévères, si souvent répétées par l'Église, contre ceux qui se lassaient de l'expiation[3].

Les deux chrétiennes de Lyon étaient-elles des coupables? Avaient-elles plutôt reçu, en danger de mort, le sacrement qui vouait à la pénitence le fidèle, s'il venait à survivre[4]? La jeunesse de Susanna semble permettre de le penser[5].

Notre inscription appartient à l'an 520. Le nom du consul d'Occident qui y figure se trouve écrit des façons les plus diverses : *Rusticus*, *Rusticius*, *Rustitio* et *Rusticianus*[6]. La forme *Rustianus*, qui paraît être une contraction de la dernière, ne m'est point connue. L'épitaphe de Carosa a servi de base à une ingénieuse observation du chevalier De Rossi. Tandis que les relations peu amicales de Théodoric avec la cour de Constantinople faisaient supprimer, dans les États de ce prince, le nom du consul d'Orient, ce nom, remarque le savant antiquaire, se retrouve en Gaule, chez les Bourguignons, qui acceptaient à titre gracieux l'autorité de l'Empereur.

---

[1] Page 144. C'est ce qu'a reconnu avec justesse le savant Mgr Cavedoni dans le compte rendu qu'il a bien voulu consacrer au premier volume de ce recueil. (Voir le *Giambattista Vico*, 1857.)

[2] Cf. *Conc. Tolet.* III, a° 589, c. XII; *Conc. Tolet.* IV, a° 633, c. LV.

[3] Siric. *Epist.* I, ad Himerium, c. V; *Conc. Andegav.* a° 453, c. V; *Conc. Turon.* I, a° 460, c. VIII; *Conc. Venet.* a° 465, c. III; *Conc. Aurel.* I, a° 560, c. XI.

[4] *Conc. Carth.* IV, c. LXXVI; *Conc. Araus.* I, c. III; *Conc. Tolet.* IV, c. LV, etc.

[5] «Juvenibus etiam pœnitentia non facile «committenda est propter ætatis fragilita«tem. Viaticum tamen omnibus in morte «positis non negandum.» (*Conc. Agath.* a° 506, c. XV.)

[6] Voir Relandus, *Fasti*, p. 688; *Chronic. Pasch.* ed. Bonn. t. II, p. 207; De Rossi, *Inscr.* t. I, p. 438.

664.

Voir mes planches, n° 530.

*In hoc tumul*O REQV*i*E*s*C*it*
*bonæ memor*IAE EVCHIRIVS
*amic*VS OMNIBVS
*qui vixit an*NOS LXXX OBIIT
. . . .*f*EBRVARIA*s*
. . . . .*vc*. C INDICTIO*ne*. . . . .
*In hoc tumulo req*VIESCIT B*onæ*
memoriæ. . . . .
. . . .

Au musée de Lyon.

La formule *amicus* ou *aptus omnibus* est particulière à la contrée[1].

Après la date, qui manque, par malheur, venait une seconde épitaphe. Ce monument appartient au VIe siècle[2].

665, 666.

Bibl. de Valenciennes, ms. n° 393, fol. 88; — De Rossi, *Bollettino archeologico Napolitano*, 1857, a° VI, p. 11; — Mangeart, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, p. 388.

HIC GEMINI FRATRES IVNCTI DANT MEMBRA SEPVLCHRIS
QVOS IVNXIT MERITVM CONSOCIAVIT HVMVS.
GERMINE BARBARICO NATI SED FORTE[3] RENATI
DANT ANIMAS COELO DANT SVA MEMBRA SOLO.

[1] Voir les nos 19, 375, 380, 382, 393, 397.

[2] Voir ma Préface.

[3] Évidemment pour *fonte*. (Voir ci-dessus, n° 412, etc.)

ADVENIT SAGILE PATRI CVM CONIVGE LVCTVS
DEFVNGI HAVD DVBIE QVI VOLVERE PRIVS.
SED DOLOR EST NIMIVS CHRISTO MODERANTE FERENDVS.
ORBATI NON SVNT DONA DEDERE DEO

Un manuscrit, que M. Mangeart attribue au IXe siècle, et qui provient de l'abbaye de Saint-Amand, a fourni à M. le chevalier De Rossi cette inscription, en tête de laquelle est écrit : *Lugduni, in memoria geminorum*[1].

M. Mangeart a fait remarquer que l'on pouvait, au cinquième vers, lire *Fagile* aussi bien que *Sagile*. Avec l'assentiment de Grimm, M. De Rossi s'est prononcé pour cette dernière leçon. Bien que l'on trouve un grand nombre de noms germaniques débutant par le radical *Fag*[2], je ne puis, certes, que m'incliner devant l'autorité de l'éminent philologue.

« L'épithète de barbare, donnée à un Goth et acceptée par lui, « puisque le monument a été exécuté à ses frais, nous donne, écrit le « savant chevalier, un élément certain pour déterminer l'âge de l'épi- « taphe. C'est évidemment un type de la littérature gallo-romaine, et « d'une époque où les Gallo-Romains, loin d'être mêlés et confondus « avec les peuples venus du nord, les regardaient comme des bar- « bares, sans que ceux-ci repoussassent une telle appellation. Le style « et le caractère de la pièce sont vraiment dignes du temps des Sidoine « et des Ennodius. L'histoire et la philologie s'accordent donc à lui as- « signer une date voisine du Ve siècle . . . . . »

Les opinions de M. De Rossi jouissent d'une trop juste autorité pour que je puisse me dispenser, sur ce point, d'une légère réserve.

Sans prétendre que le savant romain ait voulu faire remonter trop haut une pièce d'assez bonne facture, je proposerai seulement d'élargir le cercle des temps auxquels il l'attribue.

[1] Voir, pour les pièces détachées recueillies dans les manuscrits, Delisle, *Journal des Savants*, septembre 1860, etc.

[2] Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I.

Fortunat, qui mourut plus de cent vingt ans après Sidoine et un siècle environ après Ennodius, emploie, dans des conditions semblables, l'expression sur laquelle se fonde l'habile épigraphiste. Au début d'un éloge funèbre, le poëte dit en effet qu'une femme, à laquelle son père a de même survécu, était d'origine barbare[1].

J'ai parlé ailleurs des sentiments de résignation[2] dont témoigne notre légende.

Comme l'a fait M. De Rossi, je donnerai ici, pour mémoire, une seconde épitaphe, qui peut-être appartient aussi à Lyon. Elle figure, sans indication de lieu, dans le manuscrit de Valenciennes, après celle que l'on vient de lire :

PRAETERIENS HOMINVM SORTEM MISERERE VIATOR
DEQVE MEIS RESTENT QVAE TIBI FATA VIDE.
EN MIHI TERRA DOMVM PRAEBET CINISQVE SEPVLCRVM
VERMIS ET EXIGVVS MEMBRA CADVCA VORAT.
CONDITOR OMNIPOTENS PARADYSI QVEM ESSE COLONVM
IVSSERAT: HANC TRIBVIT CVLPA NEFANDA VICEM.
NOMINE FELICEM ME OLIM DIXERE PARENTES
VITA DICATA MIHI HIC ARS MEDICINA FVIT.
AEGROS MVLTORVM POTVI RELEVARE DOLORES
MORBVM NON POTVI VINCERE AB ARTE MEVM.

Si j'excepte le distique qui parle du péché originel, cette épitaphe rappelle plus les inscriptions païennes que celles des chrétiens. Rien de plus fréquent sur les marbres des Gentils que l'apostrophe aux passants et la formule philosophique par laquelle débute notre légende.

---

[1] L. IV, c. xxvi. Cf. l. VI, c. iv, v. 105, 106. Du Cange a réuni des textes établissant qu'au vi^e siècle le nom de barbare n'avait rien d'injurieux (v° *Barbarus*).

[2] Dissertation n° 44, tome I, p. 91-95.

667.

Martin Daussigny, *Moniteur*, 16 février 1858; — Allmer, *Sur quelques inscriptions antiques*, p. 17; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. LXXII; — voir mes planches, n° 532.

HIC IACET
SANCTVLVS
FAMVLVS DEI
ANNŌ III ET MESE
SES[1] IIII PAVSAT DTE[2]
MERCVRI ASTO
RIŌ V̄C̄ C̄ONS

Au musée de Lyon.

Marbre provenant d'une fouille pratiquée sous la cave d'une maison contiguë à l'église de Saint-Irénée.

On remarquera ici la forme donnée aux signes d'abréviation et la mention du jour de la semaine, sans l'indication ordinaire du jour du mois.

Le consul Astorius, ou Asturius, reçut les faisceaux en 449.

---

667 A.

Allmer, *Revue du Lyonnais*, t. XVII, p. 337; — *Congrès archéologiques de France*. XXIXe section, 1862, p. 477; — voir mes planches, n° 533.

☧ IN HOC LOCO . REQVIESCIT
FAMOLVS D̄Ī STEFANVS PRIMICIRIVS
SCOLAE LECTORVM SERVIENS ĒC̄L̄

[1] *Menses.* [2] *Die.*

LVGDVNINSI VIXIT ANNOS LXVI
OBIIT VIIII KL DECEMBRIS DVODECIES PC
IVSTINI INDICTIONE XV

Dessin de M. Allmer.

Ce monument, depuis longtemps perdu, et que j'avais publié dans mon premier volume, d'après la copie de Spon[1], vient d'être retrouvé. Il accuse et rectifie une erreur de l'ancienne transcription. Souvent, et surtout à Lyon, où la pierre est défectueuse, le texte des inscriptions est interrompu par des trous, qui ont forcé le graveur à diviser les mots[2]. C'est ce qui est arrivé ici pour SERVIENS, dont les deux dernières lettres ont dû être séparées de la sixième. Spon, croyant à une mutilation, a rempli, sur ce point, par deux lettres, l'espace demeuré vide. Le monument original redresse cette faute.

Serviens suivi d'un génitif se trouve pour la première fois dans une lettre de Fortunat[3]. L'exemple fourni par notre inscription est peut-être plus ancien.

668.

France littéraire, 21 novembre 1857; — voir mes planches, n° 527.

IN HOC TVMVLo R*equiescit bo*
NE MEMORIAE S. . . . . . . *di*
ACVNVS QV*i vixit in pa*
CE ANNVS LX *obiit quar?*
TO KLS AGVSTA*s*. . . . . *pc*
IVSTINI VIR C COS

Inscription employée, au XIe siècle, dans la construction du clocher

[1] N° 65.

[2] Voir t. I, p. 195, t. II, pl. n° 269, etc.

[3] X. 3.

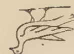
de Saint-Martin d'Ainay; elle a été trouvée en 1857; le biseau orné du côté gauche est une œuvre du moyen âge.

Je dois à l'obligeance de M. Allmer une copie de ce monument, conservé à l'église d'Ainay.

La mention chronologique qui termine l'inscription se rapporte à l'un des postconsulats de Justin le Jeune, qui prit les faisceaux en l'an 540.

669.

Voir mes planches, n° 537.

. . . . *inno*CENS VALDE ET OMNI 
bus. . . . . NEDIONES CONDEDI
*i membra? se*PVLCHRO QVI VIXIT I
*n pace anno*S SEX MENVS DIES X
*obiit di*E VIII K SEPTEM
. . . . O VV C CONS 

Au musée de Lyon. Copie de M. Allmer.

La formule de la quatrième ligne se rencontre sur les marbres latins et grecs[1].

[1] Bosio, p. 437; Boldetti, p. 453 et 555; Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 130 et 146; Fabretti, p. 118, n° v; Orelli, n° 4773; Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 2928; Perret, *Catac.* t. VI, pl. XXXII, n° 81 *ter;* n° 249, dans mon tome I, p. 358.

TROISIÈME LYONNAISE.

ALLONNES.

669 A.

Bulletin monumental, t. XVIII, p. 309; — voir mes planches, n° 535.

† LAVNOBERGA

Sur un anneau de bronze trouvé dans les sarcophages de grès ferrifère d'Allonnes. Au centre, un signe dont je ne me rends pas compte.

Cette bague appartient à M. Ch. Drouet.

ENVIRONS DE MULSANNE.

669 B.

Bulletin monumental, t. XVIII, p. 307; — voir mes planches, n°s 534 et 536.

DROMACI — VS. BETTA

Noms inscrits en nielle sur les tranches du chaton d'une bague d'or trouvée aux environs de Mulsanne. Le chaton représente un homme et une femme debout. Aucun signe chrétien ne figure sur cet anneau de basse époque. De larges points arrondis marquent l'extrémité de chaque trait[1].

[1] Ce même travail se remarque dans plusieurs de nos inscriptions. (Voir mes planches, n°s 163 et 263.)

BASSE-INDRE.

670.

De la Nicollière, *Rapport sur une pierre tombale mérovingienne du VIIIe siècle de l'abbaye d'Aindre* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. I, p. 323); — De Caumont, *Bulletin monumental*, 1862, p. 8; — voir mes planches, n° 549.

S..RE......S hIC REQVISQVIT

Inscription récemment découverte à Basse-Indre et gravée sur un schiste ardoisier non dressé. Elle m'est connue par l'intéressant rapport de M. De la Nicollière, qu'a reproduit M. De Caumont, et par une lettre de M. Parenteau, conservateur du musée archéologique de Nantes.

Sous l'épitaphe est gravée une croix surmontant un globe[1] et accostée de deux animaux grossièrement figurés.

On a vu un cerf dans le quadrupède à courte queue placé à la gauche de la croix. L'autre a paru être un lion. J'hésiterais, faute d'exemples, à accepter ce dernier sentiment. Les seuls quadrupèdes figurés, dans ces conditions, sur les marbres des premiers siècles, sont, en effet, l'agneau, le bélier, le cheval et le cerf. Ce dernier se retrouve en Gaule sur d'antiques sarcophages de Reims, de Saulieu, d'Arles, de Saint-Maximin et de Marseille.

En attribuant notre inscription au VIIIe siècle, on s'est moins préoccupé de l'aspect même du monument que d'une circonstance spéciale. Basse-Indre s'élève sur le lieu où saint Hermeland établit, en 695, l'abbaye d'Aindre, et la tradition constate que, quelques années après la mort du fondateur, ses restes furent transférés à Saint-Pierre d'Indre. La translation avait été miraculeusement ordonnée à un religieux nommé *Sadrevertus*[2], et l'on a proposé de restituer ce nom au début de notre légende.

[1] M. Parenteau a signalé sur deux *trientes* bretons de Cambon et de Marcillé cette croix sur un globe, si fréquente dans les monuments de la numismatique mérovingienne.

[2] Bolland. *Acta Sanctorum*, t. III mart. col. 583.

Il y a toujours péril dans ces sortes d'attributions.

C'est d'abord peut-être estimer trop bas l'antiquité d'un monument. que son caractère paléographique, son ornementation, semblent permettre de faire remonter à une époque plus reculée. Je m'étonnerais, de plus, que la tombe d'un religieux ne portât pas ce titre, et notre inscription se prête, d'ailleurs, à des restitutions bien diverses de noms d'hommes et de femmes[1].

LOMAREC.

671.

Le vicomte Hersart de la Villemarqué, *Mémoire sur l'inscription de Lomarec:* — voir mes planches, n° 540.

IRHAEMA ⳩ INRI

M. le vicomte de la Villemarqué a signalé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres cette légende, gravée sur la paroi intérieure d'un cercueil de granit conservé dans la chapelle de Lomarec. La croyance populaire attribue la tombe, dont le couvercle est brisé, à l'apôtre saint André, patron de la chapelle, et l'on y dépose les enfants malades pour obtenir leur guérison. C'est un trait qui rappelle les pieuses pratiques des âges mérovingiens[2] et permet d'attribuer au monument une haute antiquité. M. de la Villemarqué a tiré d'autres données chronologiques de la forme des lettres, de celle du monogramme ⳩[3], et

[1] Sarebertus, Sadregildus, Sadregerdis, Saretrudis, etc. (*Gesta episcop. leodens.* dans Pertz, *Monumenta Germaniæ,* t. VII, p. 138; Guérard, *Polyptique de Reims,* p. 52 et 46; *Fragmenta de rebus pie gestis Dagoberti I,* dans Duchesne, *Scriptores,* t. I, p. 648.)

[2] Greg. Tur. *Glor. Conf.* c. XXIV : «Deposita super tumulum, domum incolumis relata est;» *Mirac. S. Mart.* II, XLIII : «Super beatum sepulcrum, patre ejulante, deponitur.»

[3] J'ai encore trouvé ce monogramme sur plusieurs inscriptions antiques (voir, ci-dessus, n° 388). M. De Longpérier, qui a bien voulu me donner son avis au point de vue numismatique, a rencontré surtout ce groupe au VIIe siècle, sur les monnaies de Châlon-sur-Saône et des environs de Toulouse. Hors

surtout de l'idiome archaïque dans lequel est conçue l'inscription. C'est à l'aide des plus anciens monuments de la langue bretonne que le savant philologue a expliqué cette légende, qu'il traduit ainsi, en acceptant le signe ⳩ comme l'abréviation du nom de Notre-Seigneur : *Illius cujus est Jesus Christus in regem.*

Il nous est précieux de trouver ainsi, dans une part de la Gaule entièrement vide de monuments chrétiens, une épitaphe que M. de la Villemarqué attribue au ve ou au vi^e siècle.

ANGERS.

672.

Description de la ville d'Angers, p. 95; — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. I, p. 50, et *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. III, p. 238.

« On sait, écrit M. Bodin[1], que des paveurs, qui, en 1625, travail« laient près du cimetière de Saint-Julien, à Angers, trouvèrent, en « fouillant la terre, une tombe de pierre d'ardoise, sur laquelle était « gravée cette inscription :

Sub hujus lapidis tegumento conditæ
Viri bonæ memoriæ nomine
Septimo idus aprilis obiit in pace
In primo anno regnante Cæsare. »

Ou ce texte est l'œuvre d'un faussaire, ou l'inscription a été gravement défigurée par l'inintelligence du copiste.

---

de la Gaule, Mgr Cavedoni le signale au ve siècle. (*Dell' origine della scrittura IHS*, p. 8.) Des monuments cités par Boldetti et le Ch. De Rossi le montrent à une époque plus reculée. (De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 28.) On sait qu'il a été également employé dans des temps moins anciens. (Voir mon tome I, p. 30.)

[1] *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, loc. cit.

TOURAINE.

672 A.

Recueil d'épreuves de M. Conbrouse, pl. XLI, n°s 1 et 2 (au cabinet des médailles); — voir mes planches, n° 538.

LEVBACIV

Bague d'argent découverte en Touraine et acquise par M. Cartier.

Les signes I⋂I, gravés à l'opposé du nom, représentent peut-être la formule *in nomine Dei*, qui se rencontre sur d'autres bijoux, et notamment sur un anneau de bronze[1].

[1] Voir ci-dessus, n° 412 A.

SÉNONIE.

LAGNY-LE-SEC.

673.

Voir mes planches, n° 546.

*Hic requiescit in pace bon*E RECOR*dationis* . . . . .
. . . . CONIVX BEN. . . . .
. . . . *qui vixit a*NNVS. LXIIII . . . .

Je dois à M. De Longpérier un estampage de ce fragment, trouvé dans un des tombeaux de plâtre découverts à Lagny-le-Sec en 1833. La forme des O me paraît reporter le monument au VIIe siècle[1]. La formule *Bonæ recordationis* est aussi de basse époque.

PARIS.

673 A.

Marini, *I Papiri diplomatici*, p. 119; — Pardessus, *Diplomata*, II, 225, etc.

Le célèbre testament fait à Paris, vers l'an 700, par Erminethrude, contient la disposition suivante, qui constate l'existence d'une bague à inscription :

« Baselicæ domni Gervasi anolo aureo, nomen meum in se haben- « tem scribtum, dari præcipio. »

[1] Voir ma Préface.

CHARTRES.

674.

Voir mes planches, n° 539.

✝ HIC . RE*quies*
CIT . BO*næ me*
MORI*æ*......
DOM.........
....

J'ai reçu de M. Paul Durand un estampage de ce débris, trouvé à Chartres, en mars 1858, dans les fouilles de l'église de Saint-Martin-au-Val. La gravure des lettres est d'une perfection remarquable à l'époque basse qu'indiquent la formule initiale et la croix tracée au début de la première ligne[1].

MESVES.

674 A.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1863, p. 70; — voir mes planches, n° 541.

IN H°C T°*mulo*
*r*EQVIISCIT B*onæ re*
*cor*DACI°NIS.......
*qu*I VIXIT IN PA*ce an*
*n*VS XXXX °BIE*t*
......QV°D FIC*it*
....

On vient de trouver dans les murs du chœur de l'église, à Mesves,

[1] Voir ma Préface.

un de ces bas-reliefs grossiers si fréquents aux environs d'Autun[1] et deux fragments d'inscriptions : l'un est le reste d'une légende votive païenne; l'autre, que je mets sous les yeux du lecteur, provient de l'épitaphe d'un fidèle.

La lacune qui suit *obiit* montre qu'avant la formule *quod ficit mensis. . . . . dies. . . . .* la date du mois était notée selon le système ancien. Il en est de même dans une inscription de Bordeaux[2] et dans la Vie de sainte Radegonde[3].

Notre fragment ne saurait être antérieur au VIe siècle, comme l'attestent le début[4] et la forme de la date, qui n'apparaît dans nos chartes qu'en 558. J'ajoute que *vixit in pace* ne se montre pas dans nos inscriptions chronologiques avant 486, et qu'il y figure encore en 695[5]. L'ʃ des mots *requiescit*, *recordationis* et *annos*, est d'une forme peu commune. Je la retrouve en Afrique, sur un monument chrétien de basse époque[6].

Je dois à M. Gustave Servois un dessin de l'inscription de Mesves.

[1] *Autun archéologique*, p. 182 et suiv.

[2] Ci-dessus, n° 586 A : DIAE.VI°.IDVS. AVGVSTAS.VBI FECIT AGVSTA DIES. SEPTĒ.

[3] Auct. Baudon. § 26 : «Primo idus augustas quod fecit idem mensis dies XIII.»

[4] Voir ma Préface.

[5] Voir ci-dessous, n° 680.

[6] Guérin, *Voyage dans la régence de Tunis*, t. I, p. 100.

PREMIÈRE BELGIQUE.

TRÈVES.

674 B, 674 C.

Manuscrit de Hartmann Schedel, fol. 313.

Treveris ad S. Matteum.

HIC IACET GALLA QVE VIXIT AN
X D XXX. TITVLVM POSVERV
NT MATVRIVS ET SILVIA. IN PA.
CE. :~

Ad S. Martinianum.

LEO HIC QVIESCET IN PACE. VI
XIT ANNVM ET DIES XL. FILIO
CHARISSIMO PATRES POSVERVNT

Le savant chevalier De Rossi a trouvé à Munich, dans une collection manuscrite[1], ces deux inscriptions qu'il a bien voulu me communiquer. Par la simplicité de leur début, l'absence d'indication du jour de la mort, la mention de ceux qui ont fait faire la tombe, ces deux petits textes présentent les détails qui caractérisent les épitaphes de Trèves et en accusent l'antiquité[2].

[1] Voir, sur cette collection, De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. XII* et XIII*.

[2] Voir ma Préface.

DEUXIÈME BELGIQUE.

BAVAI.

675.

J. De Bast, *Second Supplément au recueil des antiquités romaines et gauloises*, p. 62; — J. Lebeau, *Bavai*, p. 49.

De Bast donne les renseignements qui suivent : « Un cultivateur découvrit, en 1762, au milieu des terres, à un quart de lieue de la porte « de Gomerie, à cinq pieds de profondeur, un tombeau carré, construit « intérieurement de briques posées de champ et orné de peintures à « fresque, mais gâtées par l'humidité. Plusieurs monuments étaient « réunis dans ce caveau :

« 1° Une pierre de deux pieds de long et d'un pied et demi de lar- « geur. Elle porte l'inscription suivante :

HIC DEPOSITVS IN P. LVCINVS
SCRINIAR. BENEMERENS
D. HON. AVG. VI. C. S.
VIXIT ANNOS XXXXIII



« 2° Deux petites lampes sépulchrales de terre cuite, avec le mo- « nogramme du Christ;

« 3° Une lampe de cuivre surmontée d'une croix;

« 4° Une bague d'or garnie d'une pierre précieuse de couleur rouge, « où est gravé en creux le même monogramme du Christ;

« 5° Un grand nombre de vases antiques. »

L'auteur, auquel une lampe de terre et l'anneau ont été montrés, ne

dit point avoir vu l'inscription. Je le regrette; car son témoignage aurait pu être utile pour constater l'authenticité d'un monument qui, par la forme de sa date et par son style, m'inspire une très-médiocre confiance.

AMIENS.

676.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1857, p. 377; — l'abbé Corblet. *Revue de l'art chrétien*, juillet 1857; — voir mes planches, n° 543.

FLOREDA



SANTIMONIALIS

Inscription trouvée, en 1857, à Saint-Acheul, par des briquetiers, dans un terrain qui renferme de nombreux tombeaux de pierre.

Le premier texte qui constate l'existence, à Amiens, d'une communauté de religieuses, ne remonte qu'au VIIIe siècle, et la présence du monogramme, qui ne se rencontre pas en Gaule après l'année 493, attribue à notre inscription un âge de beaucoup antérieur[1]; elle en acquiert d'autant plus de prix.

L'épitaphe de Florida est déposée au musée d'Amiens. J'en dois l'estampage au savant bibliothécaire de la ville, M. Garnier.

677.

Voir mes planches, n° 551.

HILDVL
FVS ANN

[1] Voir ma Préface.

IIII HIC RE
QVIISCIT
IN PACE
ORA PRO
NVS ☧

M. De Chauvenet, juge d'instruction à Saint-Quentin, a bien voulu m'adresser un estampage de cette inscription, découverte, vers 1840, dans le cimetière de Saint-Acheul.

Ce petit monument, que termine la formule *ora pro nos*, prend place dans l'importante série des épitaphes où figure l'invocation des morts [1].

678.

Dusevel, *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1858, p. 495, 1859, p. 17; — l'abbé Corblet, *Revue de l'art chrétien*, 1860, p. 524; — l'abbé Cochet, *Hachettes diluviennes du bassin de la Somme*, p. 12; — voir mes planches, n° 544.

VRSICINVS
IACET



CVM PACE

Cette inscription, à la gauche de laquelle se trouve un oiseau les ailes éployées, a été découverte, comme l'annoncent ses éditeurs, dans une sablière près de Saint-Acheul. Elle est gravée sur une tuile.

Je n'ai pas vu ce monument, accueilli d'abord avec une défiance qui paraît dissipée aujourd'hui.

[1] Voir Marini, *Arvali*, p. 295 et 362; Bosio, p. 185, 400; Fabretti, p. 569, n° 127; Renier, dans Perret, *Catacombes*, t. VI, p. 180; Labus, *Monumenti scoperti in Canturio*, p. 57; ci-dessus, n° 562.

La formule CVM PACE, dont nous avons déjà rencontré l'analogue à Amiens[1], se lit sur quelques monuments chrétiens de l'Italie[2]. J'ajoute que la brièveté du texte est en harmonie avec l'emploi du mot IACET et la présence du monogramme ☧[3].

LAON?

678 A.

Voir mes planches, n° 547.

✝ BERTEILDI

Anneau d'or, de forme mérovingienne, appartenant à M. Charvet. Au centre, un monogramme dans un cadre semblable à celui qui entoure l'effigie de Childéric II sur une monnaie de Marseille[4].

COLOGNE.

678 B.

Crombach, *S. Ursula vindicata*, p. 479; — le P. De Buck, *Acta Sanctorum*, t. IX, oct. p. 210; — Fr. Will, *Guide dans l'église de Sainte-Ursule*, p. 23; — Kessel, *S. Ursula und ihre Gesellschaft*, p. 10 et 151; — De Rossi, *Bull. arch. crist.* 1864, p. 14; — voir mes planches, n° 545.

DIVINIS FLAMMEIS VISIONIB. FREQVENTER
ADMONIT. ET VIRTVTIS MAGNAE MAI
IESTATIS MARTYRII CAELESTIVM VIRGIN
IMMINENTIVM EX PARTIB. ORIENTIS

[1] Ci-dessus, t. I, p. 433.

[2] Boldetti, p. 430, 475, 481, 491, 547; Lupi, *Epit. Sev.* p. 71, 72; Marangoni, *Acta S. Vict.* p. 99; Marini, *Arvali*, p. 393, 634 A; Gazzera, *Iscriz. crist. del Piemonte*, p. 37.

[3] Voir ma Préface.

[4] Du Cange, v° *Moneta*, tab. I, n° 29.

EXSIBITVS PRO VOTO CLEMATIVS V.C. DE
PROPRIO IN LOCO SVO HANC BASILICAM
VOTO QVOD DEBEBAT A FVNDAMENTIS
RESTITVIT SI QVIS AVTEM SVPER TANTAM
MAIIESTATEM HVIIVS BASILICAE VBI SANC
TAE VIRGINES PRO NOMINE. XPI. SAN
GVINEM SVVM FVDERVNT CORPVS ALICVIIVS
DEPOSVERIT EXCEPTIS VIRGINIB. SCIAT SE
SEMPITERNIS TARTARI IGNIB PVNIENDVM

Le savant Père De Buck a justement appelé l'attention sur cette pierre, encastrée dans le chœur de l'église de Sainte-Ursule, et que les épigraphistes n'avaient point signalée.

Nous avons perdu les actes véritables du martyre de l'illustre sainte et de ses compagnes, et les auteurs du moyen âge, écrivant sur ce point d'après des traditions sans valeur, ont donné à un fait sérieux l'apparence d'une sorte de fable[1]; on sait de quels commentaires l'histoire de sainte Ursule est dès lors devenue le sujet[2].

L'absence de documents anciens donne un prix singulier à l'inscription que je viens de transcrire. Son antiquité, dont témoigne la bonne exécution des caractères, se montre par plus d'un détail. En dehors des points signalés par le R. P. De Buck et par le savant M. Fr. Ritschl[3], j'invoquerai l'interdiction qui termine notre légende, et que le fondateur d'une basilique spécifie sur un autre marbre[4]. La pierre de Cologne, tout au moins antérieure à la conquête du pays par les Ripuaires idolâtres, c'est-à-dire à l'an 464[5], établit donc la haute

[1] Baronius, Notæ ad *Martyrol. roman.* 21 octobre.

[2] Voir, entre autres, Thiers, *Traité des superstitions*, t. II, p. 461.

[3] Kessel, *S. Ursula*, p. 152.

[4] MEMMIVS SALLVSTIVS
SALVINVS DIANIVS VS
BASILICAM SANCTORV
ANGELORVM FECIT IN
QVA SEPELIRI NON LICET

(Vermiglioli, *Iscr. Perug.* t. II, p. 583; cf. ci-dessus, p. 222-226, ma Dissert. n° 492.)

[5] Voir ma Préface.

ancienneté d'une tradition qui, jusqu'à cette heure, manquait de base solide.

A la cinquième ligne, *exhibitus* me paraît difficile à expliquer; peut-être figure-t-il ici comme synonyme irrégulier des expressions *monitus*, *admonitus*, qui se lisent si souvent dans les textes antiques relatifs aux songes[1], et dont la première figure sur notre inscription même. J'hésiterais, en tous cas, à joindre, comme on l'a fait, ce mot à *ex partibus orientis* pour y voir l'indication de l'origine orientale de Clematius. Ce dernier membre de phrase me paraît régi par *imminentium*. Je crois en trouver une preuve dans le récit d'une autre vision, celle de saint Saturus qui se vit en songe transporté par les anges vers l'Orient et introduit dans le paradis[2]. C'est, selon moi, du haut de ce séjour que les vierges de Cologne se montrent à Clematius.

Cologne compte deux groupes célèbres de martyrs : les soldats de la Légion thébéenne, puis sainte Ursule et ses compagnes. Dans le commentaire d'une épitaphe de la même ville, où figure l'expression vague *sociata martyribus*, j'ai dit que ces mots désignaient les soldats martyrs, et que le monument, dont on ignore l'origine, provenait, selon toute apparence, de l'antique église de Saint-Géréon[3]. En montrant que la basilique de sainte Ursule ne pouvait recevoir de sépultures, l'inscription de Clematius vient à l'appui de mon sentiment.

Je dois à Mgr Westhoff et au savant général Creuly une photographie et un dessin de la pierre de Cologne.

[1] *Mus. Veron.* 248, 1; Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* I, *Epist.* II, 31, etc.

[2] *Acta Sinc.* Pass. S. Perpet. c. XI. Cf. Iren. V, v, éd. Massuet, p. 298 : Ποῦ οὖν ἐτέθη ὁ πρῶτος ἄνθρωπος; ἐν τῷ παραδείσῳ δηλονότι, καθὼς γέγραπται. («Et «plantavit Deus paradisum in Eden contra «orientem, et posuit ibi hominem quem «plasmavit.») Καὶ ἐκεῖθεν ἐξεβλήθη εἰς τόνδε τὸν κόσμον, παρακούσας. Διὸ καὶ λέγουσιν οἱ πρεσβύτεροι, τῶν Ἀποστόλων μαθηταὶ, τοὺς μετατεθέντας ἐκεῖσε μετατεθῆναι. . . κἀκεῖ μένειν τοὺς μετατιθέντας ἕως συντελείας, προοιμιαζόμενους τὴν ἀφθαρσίαν. (Prud. *Cathem.* X, v. 161-164; ci-dessus, p. 325 et 400, n°s 557 et 594, etc.)

[3] T. I, p. 474, Dissert. n° 354.

GRANDE SÉQUANAISE.

BESANÇON.

679.

Voir mes planches, n° 552.

☧ HIC REQVI
ET AVXILI
VZ DIHACO
NVS XXX
TRIENTA

Cette épitaphe, trouvée à Besançon, faubourg Rivotte, a été copiée par le général Creuly.

J'y remarque l'insertion de l'H dans *Dihaconus*[1] et la traduction du chiffre XXX par le mot TRIENTA, où l'absence du G annonce déjà la forme néo-latine[2]. L'A du monogramme et le Q de *requiescit* sont singuliers. Si le premier n'est qu'une déviation[3], l'autre donne une variété graphique dont il faut tenir note. Nous avons déjà rencontré l'S en forme de Z[4].

SAINT-FERJEUX.

680.

Baverel, *Description des monuments du moyen âge de la Franche-Comté*, ms. de la bibl.

[1] Comp. Marini, *Arv.* p. 116 B, HVHIC et la forme si répandue de *Danhiel.* (Cf. mon tome I, p. 494, etc.)

[2] Voir ma Préface.

[3] Cf. mon tome I, p. 481, n° 356.

[4] N[os] 204 et 207. Je l'ai relevé à Monza, sur un diptyque où se lit le nom de saint Grégoire le Grand.

de Besançon, fol. 25; — Dunod, *Hist. de l'Église de Besançon*, à la suite de l'*Hist. des Séquanois*, t. I, p. 43; *Hist. de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, t. I, p. 41; — Ferron, *Dissertation sur l'ordre chronologique des évêques de Besançon*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 142; — Richard, *Hist. des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. I, p. 29; — *Vie des saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collége Saint-François-Xavier de Besançon, t. I, p. 87; — Hauréau, *Gallia christiana*, t. XV, p. 6 et 7; — Delacroix et Castan, *Guide de l'étranger à Besançon*, p. 123; — voir mes planches, n° 550.

. . . .
. . . . SILVESTER
EPISCOP
QVI VIXIT IN PACe
ANN. XXXXVIII. I. . .
MANSIT IN EPISC
ANN. XXII. FL. . .
. . . .

Dunod nous apprend que cette inscription, gravée sur un porphyre du pays, a été trouvée, vers le commencement du XVIII[e] siècle, dans les fouilles faites «pour élever une chapelle à la place de l'ancienne con-«fession souterraine, bâtie sur le lieu où avaient été découverts, re-«levés et déposés, les corps de saint Ferréol et de saint Ferjeux. On «trouva au même lieu un grand sarcophage de pierre de Vergenne, «couvert en dos d'âne, dans lequel il n'y avait point d'ossements. Je «suis persuadé, ajoute Dunod, que c'était le tombeau de Silvestre, «qu'on avait inhumé dans l'église de nos saints apôtres, aussi bien «qu'Anian, son prédécesseur, et leurs corps ont été relevés ensemble «et transférés ailleurs[1].»

L'Église de Besançon compte deux évêques du nom de Silvestre. Le premier fut le successeur immédiat d'Anianus, qui éleva une église sur

[1] *Hist. de l'église, ville et diocèse de Besançon,* t. I, p. 41. Dans son *Histoire de l'église de Besançon,* p. 44. Dunod parle de deux sarcophages.

les tombeaux des saints Ferréol et Ferjeux, dont il avait retrouvé les corps, au temps de Valentinien et Valens[1]. Peut-être l'ensevelit-on, suivant l'usage d'alors, dans l'édifice qu'il avait fondé. Silvestre I[er] fut sans doute, comme l'écrit Dunod, déposé auprès de lui, car la translation des deux corps est indiquée au même jour dans le martyrologe local[2]. Cette translation, remarque M. Castan, semble prouver que les sépultures ne se trouvaient point dans l'une des deux cathédrales de Besançon. L'épiscopat de Silvestre I[er] paraît devoir être placé entre 374 et 396[3].

Le second Silvestre n'est point mentionné dans les anciens catalogues épiscopaux et dans le martyrologe de Besançon. Son nom se lit dans les souscriptions du quatrième concile de Paris, en 573, et du deuxième concile de Mâcon, en 585.

Le lieu où l'inscription a reparu semble indiquer qu'il s'agit ici de Silvestre I[er]; les lettres FL de la dernière ligne annoncent, selon toute apparence, qu'un nom suivait cette abréviation, *Flavius*, et ce nom paraît pouvoir être celui d'un consul. Or, les fastes s'arrêtant en 541, la date d'une épitaphe de Silvestre II ne pourrait donner qu'un post-consulat, et l'on ne saurait en conséquence songer ici à cet évêque.

Telles sont les premières apparences; mais, au point de vue de l'épigraphie, la question me semble moins simple.

L'exécution matérielle de l'épitaphe, la forme des E, des F, des P, des R, dont la haste dépasse les autres membres[4], celle de l'V, fréquente aux bas temps, l'O allongé et se terminant en pointe, nous reportent, surtout par leur réunion, à une époque peu reculée. Il est difficile de juger absolument du style d'une inscription dépourvue de symboles, et dont nous ne possédons ni les premiers, ni les derniers mots. Bien que

[1] *Vetus catalogus archiep. Bisunt.* dans Dunod, *op. cit.* Preuves. (Cf. *Acta sanct.* sept. t. II, p. 534.)

[2] *Martyrol. eccles. Bisunt.* dans Dunod, Preuves. (Cf. *Acta sanct.* maii, t. II, p. 567.)

[3] D. Ferron, *op. cit.* p. 73 et 143.

[4] Sur nos monuments datés, cette forme n'apparaît point avant 485 ou 508; elle est fréquente au VI[e] et au VII[e] siècle (voir ma Préface), et se remarque dans les monogrammes à arcades, qui appartiennent, comme on le sait, aux temps mérovingiens. (Cf. ci-dessus, n° 575 B.)

son développement ne paraisse point en rapport avec la coutume du IVe siècle, je m'abstiendrai de l'examiner à ce point de vue. Je dois toutefois faire remarquer que la formule VIXIT IN PACE, qui se lit sur notre monument, n'apparaît point, en Gaule, avant 486[1]; dans les épitaphes chronologiques, elle se montre surtout au VIe et au VIIe siècle, et les marbres sans date qui la présentent offrent tous les caractères des bas temps : croix au début de la première ligne, indictions, débuts de forme banale et compliquée[2].

L'existence d'une date consulaire à la fin de la légende n'est peut-être point aussi certaine qu'il semble tout d'abord. Ou l'inscription de saint Ferjeux n'aurait point mentionné le jour de la mort, ou cette indication aurait suivi le nom du consul. Or, d'un côté, il est très-rare que le jour du décès ne soit point indiqué sur les marbres à date certaine (notre pays n'en donne qu'un exemple, et de la fin du VIIe siècle[3]), de l'autre côté, dans les légendes qui ne débutent point par le nom des consuls, la mention dont je parle se trouve, en Gaule, avant ce nom.

Pour voir ici une date tirée des Fastes, une première exception devrait donc être admise.

Les enseignements de la statistique sont toujours nos guides les plus sûrs. Si minutieuse qu'elle puisse paraître, une autre observation doit donc être consignée.

Un détail matériel, dont il serait sans doute hasardeux de rechercher la cause, se remarque à l'époque chrétienne dans l'énonciation des consuls. Sur les marbres du royaume de Naples, ces magistrats reçoivent souvent, et jusqu'en l'année 529, des noms multiples[4]. Il en est de même à Rome, où les deux derniers consuls, Justin et Basile

[1] Je la retrouve en 486, 493, 503, 518, 520, 536, 600, 601, 612, 627, 628 ou 629, 646? 695 (nos 338 A, 69, 70, 14, 663, 458 R, 474, 17, 561, 566, 397 A, 476, 477), puis dans des inscriptions postérieures à 540 et 541 (nos 668 et 458 F) et antérieures à 632 (no 377).

[2] Nos 13, 37, 60, 82, 339, 344, 376, 378, 380, 382, 383, 475, 483, 484, 564 B, 661 A, 663. Cette formule n'existe point sur les marbres de Trèves, dont l'antiquité est manifeste (voir ma Préface).

[3] No 477, a° 695.

[4] Mommsen, *Inscr. regn. neap.*

(540 et 541), figurent avec le prénom de *Flavius*[1]. Au nord de l'Italie, je n'en sais que trois exemples, en 380, 400 et 510[2]. En Gaule, comme si le défaut de précision devait croître avec la distance, nos cent soixante-huit inscriptions datées ne donnent qu'une seule fois aux consuls un nom double; encore s'agit-il ici d'un monument qui ne nous est connu que par des copies[3]. La présence des sigles FL devant le vocable d'un consul constituerait donc sur notre sol une seconde exception.

Conclure me paraît difficile. Qu'il me suffise d'avoir montré que, si les apparences semblent devoir faire attribuer notre inscription au premier Silvestre, plus d'une raison tirée de l'épigraphie commande d'hésiter.

Le savant archiviste de Besançon, M. Castan, a bien voulu m'adresser, sur les deux Silvestre, une note intéressante, dont j'ai fait mon profit.

LUXEUIL.

681.

Dom Calmet, dans le *Traité historique sur les eaux de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil, etc.* par le P. Durand, p. 167; — Chapelain, *Bains de Luxeuil*, éd. de 1857, p. 18; — Bourquelot, *Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains*, p. 41.

✝ HIC IACET CADMVS
HISAGOGI FILIVS

Dom Calmet cite en passant, et sans détails, cette inscription, aujourd'hui disparue, et trouvée, dit-il, à Luxeuil, avec des tombes, des fragments de verre et des médailles antiques. Il ne la fait point précéder d'une croix. M. Chapelain, qui y ajoute ce signe, dit, mais sans indiquer ses sources, qu'elle était gravée sur un tombeau, au pied

[1] De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I.
[2] *Iscr. crist. del Piem.* p. 9, 26 et 15.
[3] N° 626.

d'un bas-relief représentant le buste d'un homme. Cette disposition ne semble guère annoncer un monument chrétien. J'ajoute que la croix gravée au début de la première ligne nous reporte au VIe siècle, et s'accorde mal avec la formule simple HIC IACET, qui est d'une époque antérieure[1].

682.

✝ IN HOC TVNO
REQVIESCIT DIOPELLA

Inscription donnée par les mêmes auteurs, et gravée, d'après M. Chapelain, sur le couvercle d'un sarcophage. Elle ne m'inspire guère plus de confiance que la précédente.

[1] Voir ma Préface.

ALPES GRECQUES.

ÉVIAN.

683.

Fr. de Gingins et K. L. Roth, dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde*, novembre 1855, n° 4, mars 1856, n° 1, et décembre 1856, n° 4.

*In hoc tu*MOLO REQ
uiescit bonæ MEM
oriæ EBR?OVACCVS
*qu*I VIXIT ANNS XIII
ET MINSIS IIII
et TRANSIT X KL
SEPTEMBRIS
MAVVRTIO VI
RO CLR CONSS
SVB VNC CONSS
BRANDOBRICI RE
DIMTIONEM A
DNMO GVDOMA
RO REGE ACCE
PERVNT
✝

Ce marbre, conservé au musée de Lausanne, a été tiré du cime-

tière de l'ancien couvent de Saint-Offange, entre Évian et la Tour-Ronde, paroisse de Lugrin, en Savoie. Je le connais par un estampage dû à l'obligeance de M. Cherbulliez, et par un moulage donné par M. De Saulcy au musée du Louvre.

MM. Fr. de Gingins et K. L. Roth ont consacré à notre monument d'intéressantes dissertations; ils pensent que les six dernières lignes relatent soit une captivité subie par Gondemar dans le cours de son règne, soit une franchise concédée par ce prince à une population. J'hésiterais, pour ma part, à admettre que la formule finale pût indiquer ainsi un fait complétement étranger au fidèle dont ce marbre accompagnait la tombe. J'incline plutôt à penser que le jeune chrétien, tombé, comme tant d'autres alors, aux mains de l'ennemi[1], a été racheté par le roi, et qu'une pieuse reconnaissance a fait graver sur l'épitaphe la mention de ce bienfait.

Ce point serait sans doute facile à établir, si j'avais pu trouver ailleurs les mots de notre inscription *accipere redemptionem;* je ne les ai point encore rencontrés; mais leur sens me semble résulter de celui de la formule parallèle *dare redemptionem*, qui signifie «payer une «rançon[2].»

Le nom des *Brandobrici* apparaît pour la première fois, du moins sous cette forme; M. de Gingins estime qu'il peut s'agir ici des *Brannovices* ou des *Brannovii*, peuplades de la confédération éduenne[3].

Je noterai en passant deux des fautes du graveur : CONSS et DNMO, pour CONS et DMNO.

L'inscription d'Évian appartient à l'année 527.

---

[1] Voir ci-dessus, p. 284, ma Dissert. n° 543.

[2] Greg. Tur. *H. Fr.* : «Tunc obsessi Me-«roliacensis castri, ne captivi abducerentur «redemtione data, liberantur;» Paul. Diac. *De gestis Langobardorum*, III, xxx : «Pro «Ferrage vero castro, intercedentibus epi-«scopis Ingenuino de Saviona et Agnello Tri-«dentino, data est redemptio pro capite «uniuscujusque viri solidi sexcenti.» *Redemptio* est clairement pris ici dans le sens du mot *rançon*, qu'il a formé.

[3] *De bello gall.* VII, lxxv.

SAINT-MAURICE.

684.

Fr. de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarrazar*, p. 30; — Ch. de Linas, *Les œuvres de saint Éloi et la verroterie cloisonnée*, p. 104, 105; — voir mes planches, n° 542.

T Є
V D E R I
C V S P R Є S
B I T Є R . I N H ◇
N V R E S . C̄ I M A V
R I C I I F I Є R I
IV S S I T . A M Є N
N ◇ R D ◇ A L A V S
Є T RI H L . I N D I S
◇ R DE N A R V N T
F A B R I C A R Є
V N . D I H ◇
Є T Є L L ◇
F I C Є R
V N T

« Teudericus presbiter in honure sc̄i Mauricii fieri jussit. Amen. Nor-« doalaus et Rihlindis ordenarunt fabricare. Undiho et Ello ficerunt. »

Inscription d'un reliquaire émaillé, conservé dans le trésor de Saint-Maurice. Je dois au savant M. Ferdinand de Lasteyrie la communication de ce précieux monument d'orfévrerie mérovingienne, qu'il lui appartient de commenter.

VIENNOISE.

VIENNE.

De premières fouilles, pratiquées dans l'antique église de Saint-Pierre de Vienne, depuis le fond de l'abside jusqu'au milieu de la nef, avaient mis à découvert une importante série d'épitaphes chrétiennes, dont j'ai déjà entretenu le lecteur[1]. La suite de ces recherches, poussées jusqu'au seuil qui sépare l'église proprement dite du porche, vient de nous donner vingt-deux inscriptions nouvelles, dont M. Allmer veut bien m'adresser une rapide transcription[2], avec quelques renseignements matériels, que je m'empresse d'enregistrer.

Tout le sol était également occupé par des sépultures; mais celles-ci, plus serrées, à mesure qu'elles s'approchaient de l'autel, et s'étageant même dans le chœur sur deux et sur trois rangs, n'offraient plus cette disposition dans la partie voisine de l'entrée. Plusieurs de ces tombes sont, dit M. Allmer, d'anciens sarcophages païens, ou ont été creusées dans des blocs provenant de débris d'édifices. Une inscription romaine, dont le revers était seul exposé aux regards, servait de couvercle à l'une des sépultures. Gravées pour la plupart sur marbre, les épitaphes ont été souvent encastrées dans la pierre qui recouvrait les tombeaux. Deux d'entre elles, demeurées en place, en témoignent, de même que l'évidement pratiqué sur plusieurs dalles de pierre.

Il ne nous a pas été donné de retrouver cette nécropole dans son état primitif. Les tombes, anciennement violées, n'offrent plus que des

[1] Voir ci-dessus, p. 113.

[2] Le temps m'a manqué pour aller exécuter sur place des dessins que j'aurais voulu mettre, selon ma coutume, sous les yeux du lecteur.

débris informes. Les inscriptions brisées ne présentent souvent que des fragments incomplets; c'est là sans doute une perte regrettable, car la présence de la tombe de Sylvia, mère d'un patrice de Gontran[1], pouvait nous permettre d'espérer de retrouver dans la même enceinte d'autres épitaphes historiques.

685.

HIC REQVIESCIT IN PA
CE AGRECIVS DOMES
TICVS QVI VIXIT AN
NOS XXXIII M III



Inscription gravée sur une dalle de pierre épaisse et à peine dégrossie, qui servait, avec divers fragments, à couvrir un tombeau.

Parmi les fonctionnaires de l'époque barbare, les *domestici* sont souvent mentionnés[2]. Leur nom figure dans le préambule de la célèbre *lex Burgundionum*, à l'empire de laquelle Vienne était soumise[3].

La formule initiale de notre inscription nous reporte vers le temps où cette loi fut rédigée[4].

686.

AVDOLENA

Nom écrit en lettres barbares sur une pierre calcaire.

[1] Voir ci-dessus, p. 113.
[2] Du Cange, *H. V.* etc.
[3] Canciani, *Leges Barb.* t. IV, p. 13.
[4] Voir ma Préface.

687.

HIC REQVIESC*it*
IN PACE BONE ME
MORIAE MAIOR*ianus?*

. . . .

688.

*In ho*C TVMOLO
*requ*IESCIT
*in p*ACE BONE
*m*EMORIA VENERA
BELIS MARIA RELGI
IOSA ET TIMENS
DNM QVAE VIXIT
ANNVS PLVS
MENVS LXXXV
OBIIT IN XPO
TERSIO IDVS IVNIAS
[*i*]TERVM POST CONSO
LATO IOHANNIS VIRI
CLARISSIMI CONSO
LIS

Le marbre de la religieuse Maria, daté d'un postconsulat usité dans la Viennoise[1], appartient à l'année 540. Je noterai encore une fois ici la présence de l'adjectif *bonememorius*[2].

---

[1] Voir ma Préface.

[2] Cf. n° 59, 551, etc.

689.

HIC REQVIESCIT IN PACE FAMV
LVS DEI VRANIVS QVI VIXIT ANS
XLIII OBIIT XIII. . . IANVARS
OLIBRIO V C CONS
RESVRGIT IN CRISTO



Épitaphe gravée sur une plaque de marbre encastrée dans une dalle de pierre qui recouvrait un tombeau.

J'ai déjà rappelé l'emploi fait par les premiers chrétiens de la figure du paon, comme symbole de la Résurrection[1]. Rapprochée de la formule finale, l'ornementation de notre légende établit une fois de plus la signification mystique de cet emblème.

Le nom d'Olybrius se rencontre plusieurs fois dans les Fastes. Les seuls consuls auxquels le style de notre inscription puisse nous permettre de songer ici, et qui sont les trois derniers du nom, ont reçu les faisceaux en 464, 491 et 526.

D'après le système adopté par le savant Chev. De Rossi, l'inscription d'Uranius se classerait naturellement dans l'échelle des âges. Le premier de nos trois consuls étant toujours nommé sur les marbres avec son collègue Rusticus, et le second y recevant la qualification de *junior*, il s'agirait ici du troisième[2].

Peut-être y a-t-il là quelque chose de trop absolu, puisque le consul de 464 figure seul dans plusieurs fastes latins[3]; que Victor, Marcellin, d'autres chronologistes et des lois, ne donnent point au second l'épi-

[1] Voir ci-dessus, p. 141.

[2] *Inscr. christ. rom.* p. 399, 400, 457, 458.

[3] Roncalli, *Vet. lat. script. chron.* t. II, p. 102, et *Chronic. Pasch.* ed. Bonn. t. II, p. 174 et 207.

thète de *junior*[1], et que cette appellation est appliquée au troisième par une chronique[2].

Ce n'est point sans une raison tirée de l'épigraphie même que je consigne ici cette réserve. Deux des formules de notre inscription se rencontrent fréquemment sur les marbres gaulois, et toutes deux sont du ve siècle. HIC REQVIESCIT IN PACE se montre en 469, 489, 491, 496; RESVRGET IN CHRISTO, en 441, 491 et 495. Toutes deux disparaissent ensuite pour faire place à des mentions plus compliquées[3].

En présence du nom unique inscrit sur l'inscription de Vienne, et pour mettre de notre côté, autant qu'il est possible, la vraisemblance, je proposerai d'écarter ici le consul de 464, pour ne songer qu'à ceux de ses homonymes qui n'eurent point de collègues; mais, entre les deux dernières dates, et malgré l'absence du mot *junior*, si fréquemment supprimé d'ailleurs dans les inscriptions qui offrent le nom de Basile le Jeune[4], je choisirai, comme la mieux en rapport avec le style, la brève formule de notre marbre[5], celle de l'année 491.

690.

✝ IN HOC TO
MOLO REQV
IESCIT IN PACE
BONE MEMORI
AE INEANTO

[1] Reland. *Fasti cons.* p. 666.

[2] Roncalli, t. I, p. 730.

[3] Voir ma Préface.

[4] Voir, pour la Gaule, ma Table des mentions chronologiques; pour Rome, De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 612. On a, pour Paulin le Jeune, consul en 534, deux exemples de l'omission du mot *junior* sur les marbres. (Gazzera, *Iscriz. crist. del Piem.* p. 79, et Allegranza, *Opuscoli eruditi*, p. v.)

[5] Avec les deux formules sur l'emploi desquelles je me suis basé, je dois noter l'absence de l'expression *bonæ memoriæ*, qui figure, presque sans exception, sur nos marbres du vi^e siècle.

LA NOM[1] WI
TILDES QVI
VIXIT AN
NVS DVVS
ET MENSIS
III OBIIT
in PACE A
nno[2] XXXVII P
cons. BASILI V
iri C C IND
ict. XIIII

Sur un fragment scié dans un débris de statue. Au revers, un reste de draperie.

La trente-septième année après le consulat de Basile correspond à l'an 578 et aux indictions XII-XIII. Il y a donc ici un défaut de concordance auquel on ne peut remédier, même en cherchant jusqu'en 628, date de notre dernier postconsulat[3], un chiffre dont XXXVIII serait le complément.

691.

FELI.....

Fragment de pierre de choin, offrant le début de la dernière ligne d'une inscription chrétienne, qu'entourait un rinceau gravé au trait. Les lettres FELI sont peut-être le reste du nom d'un consul.

[1] *Infantula nomine.*
[2] Cf. n° 397.
[3] N° 397 A.

692.

. . . *s*ED QVOD PR*æ*CEPVVS. . . . .
. . . .MAXEMVS EIVS ERAT. . . .
. . . .GNVS EDPRVME. . . . .
*sep*TEMB. . . .FELICE. . . . .

Débris d'une inscription en distiques. Son état de mutilation ne permet guère de déterminer si le consul Félix dont nous retrouvons ici le nom est celui de 428 ou celui de 511. L'âge commun de nos monuments semble toutefois devoir faire attribuer notre marbre à la dernière de ces dates.

693.

. . . . .*ob*IIT IN XPO Q*uinto?*
. . . . .*m*ARTIAS FLOREN*tio*
ET ANTHE*mio v v. c. c.*

Marbre de l'an 515.

694.

HIC REQV*iescit*
In PACE BON*æ*
*me*MORIAE *Hildi?*
GE*r?*NVS QVI *vixit*
ANnOS PLVS M*inus*

XXXI *o*BIIT VIIII *kal.*
SEP*te*MBRAS
VPILIONE VC CONS

Sur une plaque de cipolin recouvrant un tombeau.

Il est le plus souvent impossible d'attribuer, par leur seule mention chronologique, les marbres qui portent le nom d'Opilion au consul de 453 ou à celui de 524. L'âge de la formule initiale, *Hic requiescit in pace bonæ memoriæ*, qui ne se montre point en Gaule avant l'année 488, et appartient surtout au VIe siècle, permet de reporter notre inscription à l'époque la plus récente.

695.

*Hic requiesc*IT IN PACE
*bonæ m*EMORIAE
. . . . .QVAE VIXIT AN
nos plus MINVS TRIGIN
*ta et oct*O OBIIT NONAS
. . . . . . .RIAS PROBO IVNIO



RE V C C

Cette tablette de marbre, appartenant à l'an 525, montre que, dès le début de l'année, le 5 janvier ou le 5 février, le nom du consul Probus le Jeune avait été promulgué en Gaule. Nous pouvons ainsi attribuer à l'an 454 l'épitaphe lyonnaise de Primulus[1], sur laquelle un postconsulat de l'Opilion de 524, mentionné au mois d'août, n'aurait point de raison d'être, puisque le nouveau consul était, à cette date, connu depuis longtemps dans le pays[2].

---

[1] N° 57.

[2] Cf. De Rossi, *Inscr. chr. rom.* t. I, p. 452.

696.

. . . . *requies*CIT IN P*ace*
. . . . V*i*NDIMOLA. Q*uæ*
vixit. . . . . MENS VIII OBI*it*
M ꞇ P C PAVLIN I*un*

J'hésite à interpréter le signe rapidement indiqué par M. Allmer avant la mention du postconsulat de Paulin le Jeune, qui reçut les faisceaux en l'an 534.

697.

. . . . . *req*VIESCIT IN PACAE.
*bonememo*RIVS [1]
. . . . PENE.TENS
. . . . ECLISIAE
amicus [2] OMNEBVS QVI
vixit ANNVS.
pl.m. LXXXV OBIET IN XPO
. . . . . *feb*RVARIAS VI X P
c Basilii v v C C INDE SEXTA

Légende gravée au milieu d'une très-grande dalle de marbre blanc qui recouvrait un sarcophage.

L'intérêt de cette épitaphe réside dans le mot *pænitens*, qu'a déjà présenté une inscription de la haute Italie [3]. Le génitif *ecclesiæ* s'y

[1] Cf. n° 688.
[2] Voir ci-dessus, n°s 375, 382, 383.
[3] *Notizie storiche di alcune chiese suburbane di Como*, p. XIII. (Cf. ci-dessus, n° 663.)

reliait peut-être; mais j'ai reculé ici devant une restitution conjecturale.

L'écartement donné, dans la huitième ligne, aux nombres VI et X, me paraît indiquer que la première partie n'est point rétrograde, et que le renversement des chiffres traduit exactement ici la forme «sexies decies[1].» La note numérale ƧIX d'une inscription de Coudes[2] nous a déjà fourni un exemple de cette façon d'écrire.

Cela posé, nous devons nous demander quel était le nom du consul indiqué sur notre monument.

Dans la Viennoise, trois séries de postconsulats seulement admettent de longues supputations : ceux du Symmaque de 485; ceux de Jean et du dernier Basile. Le seizième postconsulat des deux premiers s'éloigne de la sixième indiction. Pour Basile, et à suivre le calcul ordinaire, le mois de janvier ou de février de l'an 557 nous reporterait à la septième; mais il faut se rappeler qu'en Gaule nous avons déjà constaté, dès l'an 551, l'emploi du *modus Victorianus*[3], qui met ici d'accord, pour notre marbre, le postconsulat et l'indiction[4]. L'épitaphe anonyme de Vienne me paraît donc appartenir à l'année 557.

698.

TV QVICVMQVE VEVENEƧ[5] DEVOTO PECTORE ƧVPPLEX
ƧOLECETVƧ VVTIƧ[6] HINC RELATVRVƧ OPEM.
VTELETAƧ MIRANDA VERO LAVDANDA VOLVMTAƧ

[1] Cf. ci-dessus, p. 13.

[2] N° 565.

[3] N° 65. Cf. ci-dessus, p. 114 et De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. XLVII.

[4] Le même raisonnement permettrait de restituer sur notre marbre le nom de Symmaque et de reporter l'inscription à l'année 499, en lisant ici XIV au lieu de XVI. Mais, d'un côté, nous n'avons point encore rencontré la supputation des postconsulats de Symmaque poussée au delà du chiffre X, et, de l'autre, nous ne voyons point que, sur nos monuments, le *modus Victorianus* ait été employé dès le ve siècle.

[5] *Venis.*

[6] *Sollicitis votis.*

NAM QVID PATRVCINIIS SANCTORVM TEMPLA DVORVM
ORNANTVR TETOLIS OSPITIOSQVE SIMOL[1]
IN QVANTA FAMOLIS PRISTANTVR MVNERA XPI VIXIT ACVS VIRTVS SEMPE...
A DEXTRA LEVAT

Bien que gravée en travers sur la marge de droite du marbre où se lit la pièce qui précède, cette légende n'a rien de funéraire, et l'on doit se demander comment nous la retrouvons sur un tombeau. Mise sans doute au rebut à cause des fautes nombreuses qu'avait faites le graveur[2], la dalle aura été recouverte de chaux[3], et placée sur les restes d'un chrétien après avoir reçu une inscription nouvelle.

Quoi qu'il en soit, la pièce qui nous occupe mérite d'appeler l'attention. J'ai tenté de montrer ailleurs que les faiseurs d'inscriptions avaient entre les mains des formulaires destinés à faciliter leur tâche, et j'ai signalé sur les marbres des emprunts faits à ces modèles[4]. Notre légende est de celles qui tendent à établir leur existence, puisque le vers

VTELETAS MIRANDA VERO LAVDANDA VOLVMTAS

procède évidemment de la même source que ces deux autres, gravés sur des pierres de Briord :

VTILITAS EVRVM LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLVNTAS[5]
VMANETAS LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLVNTAS[6]

[1] *Hospitiusque simul.* (Voir, pour le mot *hospitium*, mon tome I, p. 444.)

[2] Cf. Cavedoni, *Cimit. di Chiusi*, p. 21.

[3] Fabretti, V, 518; Lupi, *Epit. Severæ*, p. 57; Marchi, *Architett.* p. 62.

[4] Ci-dessus, p. 178, Dissert. n° 476.

[5] Ci-dessus, n° 380. Dans ma note sur l'inscription où se trouve ce vers, j'ai fait observer que le rédacteur, en se servant d'un modèle écrit pour une seule personne, avait été trop peu habile pour l'appliquer, sans rompre le mètre, à l'épitaphe de deux époux. J'ai montré qu'en rétablissant au singulier ce qu'il avait mis au pluriel, on retrouvait du modèle l'hémistiche :

Qui fuit insignis meritis

et les deux hexamètres :

Transiit ad veram remeans e corpore vitam
Abstutus (largus?) patiens dulcissimus aptus.

La légende métrique de Vienne nous permet encore de restituer, par la seule suppression du mot EVRVM (*eorum*), cet autre vers :

Utilitas laudanda nimis miranda voluntas.

[6] N° 383. (Cf. n° 382.)

Je ne saurais dire quelle était la tombe miraculeuse dont parle notre inscription. Si le marbre était destiné à Vienne, les deux saints qu'elle mentionne pourraient être Gervais et Protais[1], Julien et Ferréol[2], ou deux autres des bienheureux dont l'église de Saint-Pierre possédait les restes parmi tant d'autres reliques[3].

699.

In HOC TVMOLO REQV*ies*
cit IN PACE BONE MEMOR*iæ*
. . .M?MERIA RELEGIOSA MA. . .
. . .MA QVAE VIXIT ANNVS *plus*
*mi*NVS LX OBIET IN [XPO][4]
. . . . .S AVGVSTAS. . . . . . .
. . . .

Sur une pierre de choin.
Peut-être faut-il lire *maxima* à la fin de la troisième ligne[5].

700.

HIC REQ*uiescit in pace bonæ*
MEMOR*iæ*. . . . .
TIVS. . . . .
. .S. . . . .

Gravé au revers d'une plaque taillée dans une statue, et dont la

[1] N° 412.
[2] N° 415 A.
[3] Chorier, *Recherche sur les antiquités de la ville de Vienne*, p. 264.
[4] Voir, dans les inscriptions de Vienne, les n[os] 407, 430, 258 S, 688, 693, 697.
[5] Cf. n° 545.

face avait d'abord reçu une inscription païenne. Sur l'épaisseur de la tranche, on voit le pli d'une draperie.

701.

[✝] IN H*oc tumulo*
*r*EQVIE*ſcit in pace*
. . BONA . M . . . . .
. . . .T. . . . .

702.

. . . .
ſERVA. . . . . .
TEMPORIB. . . . .
VRBſ C. . . . . .

Il est bien hasardeux sans doute de chercher à tirer un sens d'un débris si peu important; mais je dois rappeler que le souvenir des malheurs dont la Bourgogne fut accablée, surtout en 534, lors de l'invasion franque, avait laissé une marque profonde dans l'esprit des populations. Une épitaphe de la Viennoise porte les mots, « Natus melioribus annis[1]; » un texte de la loi bourguignonne parle du « tempus « excidii[2]; » une autre inscription rappelle des « tempora varia[3]. » Peut-être une mention semblable a-t-elle réuni, dans la légende métrique dont nous possédons un fragment, les mots ſERVA*tus?* et surtout TEMPORIB*us* et VRBſ.

---

[1] N° 477 A.

[2] Additamentum II, § 4. (Canciani, *Barbarorum leges antiquæ*, tome IV, page 40.)

[3] N° 462.

703.

. . . . .FVISTIS. . . . .
. . . . .SINSIT. . . . . .

704.

. . AI.		. . . RS D. . . . .
. . INTRO. .	. . *c*ONDIDIT. . .	. . . EDIDITE. . .

Fragments d'une plaque de marbre sciée dans un pilastre dont les cannelures se voient au revers de l'inscription.

705.

✝ IN HOC *tumulo*
REQVIESCE*t bonæ*
MEMORIA*e*. . . . .
. . . .

Débris d'une plaque de marbre sciée dans une statue. Un pli de draperie se retrouve au revers.

706.

. . . . .NEC PIEVA. . . . .
. . . . .SO

Fragment d'une inscription sur pierre.

VENASQUE.

707.

Voir mes planches, n° 407 *bis*.

J'ai donné, sous le n° 507, et d'après des copies anciennes, l'épitaphe de l'évêque Boèce, mort vers le commencement du VII[e] siècle. Ce monument, depuis longtemps perdu, vient d'être retrouvé par M. Morel, vice-président du Tribunal de Carpentras, chez un vitrier du village de Malemort, près de Venasque. Je transcris l'inscription d'après un dessin adressé par M. Revoil à la *Revue des Sociétés savantes*[1] :

✝ HIC REQVIESCI*t*
BONE MEMORIAE *Bo*
ETYVS EPES QVI VIXIT *in e*
PTO ANNVS XX MENSIS S̄.O
BIT X KL IVN INDICCIONE . SEPTIMA

Le père de M. Morel avait retrouvé antérieurement, dans la chapelle de la Vierge du couvent des Minimes, près de Venasque, la partie inférieure du couvercle de sarcophage qui portait la légende. Ce couvercle, aujourd'hui presque complet, et que reproduit le dessin de M. Revoil, est richement orné. Sous l'inscription est gravée une croix latine, gemmée, et aux branches de laquelle un ω et un A sont suspendus par des chaînettes[2].

La connaissance de la date du monument nous rend plus précieux les détails de son ornementation, dont les deux rosaces inférieures figuraient, à Chartres, sur la croix de la tombe de saint Calétric, mort en 573, c'est-à-dire peu d'années avant Boèce[3].

---

[1] Nov.-déc. 1864, p. 456.

[2] Voir Bottari. *Pitture e sculture sagre*, tome I, p. 200, 201; ci-dessus, p. 250, et, pour l'interversion de l'A et de l'ω, t. I. p. 351.

[3] Voir t. I, p. 306.

708.

☧ CVM TVA TE PETRVS POST MVLTOS TRANSACTIS TRIETEREΔE SECLIS
REQVIRAT CYPRIANA DVLCES CARISSIMA CONIVX
SEPTEM SVPRA BEATA CONPLEVIT IN SECVLA PER PENETENSIA VITA
TVVM ƎE PEREGRINIS EXCEPIT INCLETA CORPVS
ET ƎEBITA FVNERI HONORE SVMMO PERIMPLET
SIC OSTENDIT PLANCTIBVS QVALEM DVXIT CVM CONIVGE VITA
QVAE TRINO SOBOLVM REMANSIT STEMMATE PARVO
QVOS INTER VORACES ET SEVIENTES MVNDI PROCELLAS
SVLO PENETENSIAE CASTETATES MVNERE NOTRET
ET VSQVE AD SVMMA HONORVM CVLMENA DVXIT
SIC PRAESTA DEVS VT QVORVM SEPVLCRA IVNCXISTI FVNERE TANTO
EORVM FACIAS ANIMAS ASPECTVS TVI LIBERTATI GAVDERE
XII KAL IVNIAS TENARIAS INTRAVIT PETRVS FAVCES AVERNI [ALVMNVM
SED MARTER BAVDELIVS PER PASSIONIS DIE DNO.DVLCEM SVVM.COMMENDAT
VIII.I.DVS IVLIAS AD DOMINVM ANCELLA FESTINAT
QVAE FVIT SIBI ABSTENENS.IN PAVPERO MESEROQVAE PROFVSA

Je reçois à la dernière heure, et à la fois de M. De Rossi et de M. Lambert, une copie rapide de ce marbre, provenant du prieuré de Saint-Maurice, près de Venasque, et déposé au musée de Carpentras. Il serait difficile de traduire mot à mot, dans toute son étendue, une légende qui semble, au moins pour son début, faite à l'aide de quelque modèle inintelligemment copié[1]. C'est l'épitaphe d'un noble chrétien et de sa femme, qui consacra son veuvage au Seigneur, suivant l'usage des premiers siècles[2]. Elle demeura sept années dans ce pieux état. Le corps de son époux, mort à l'étranger, lui avait été rapporté, et elle lui avait rendu les derniers devoirs avec une douleur qui attestait la tendresse de leur union. Trois enfants lui étaient restés, qu'elle avait

[1] Voir ma Préface, p. LXXV, et t. II, n° 476. La dernière ligne de ces *quasi versus* reproduit un des lieux communs les plus usés de l'épigraphie chrétienne métrique. (Voir t. II, p. 184.)

[2] S. Gelas. *Ep.* IX, c. XIII; t. II, n° 625, etc.

élevés en vivant de sa vie sainte et vus parvenir à de grands honneurs. « Fais, ô Seigneur, dit l'inscription, en mêlant à une prière chrétienne « des expressions mythologiques[1], fais que les âmes de ceux qu'a « réunis cette tombe jouissent librement de ta vue. Le XII des calendes « de juin, Pierre est entré dans le gouffre ténarien de l'Averne; le « martyr Baudelius, par la vertu du jour de sa passion, recommande « au Très-Haut son serviteur[2] bien-aimé. Le VIII des ides de juillet, « la servante de Dieu s'est élancée vers lui. Avare pour elle-même, elle « était prodigue pour les malheureux. »

Joint comme il l'est ici au nom de Cypriana, le mot *pœnitentia* du troisième et du neuvième vers indique sans doute, par un sens nouveau, la pratique, simple et sans expiation, de la vie religieuse; les deux chrétiennes de Lyon dont les épitaphes présentent cette expression[3] et l'AVRORA PENETENS de Côme[4] ne sont donc peut-être point des pénitentes, mais seulement des femmes vouées au service de Dieu.

Le martyr Baudelius, sous la protection duquel notre inscription place le chrétien Petrus, est le célèbre patron de Nîmes[5], dont le culte fut autrefois très-étendu, comme nous l'apprend Grégoire de Tours[6]. L'épitaphe semble porter au 21 mai le jour de sa passion, que les anciens martyrologes notent au 20 du même mois.

Le marbre de Venasque appartient à la fin du VIe siècle.

[1] Voir ma Préface, p. XCI.

[2] Voir, pour le mot *alumnus* appliqué à ceux que les saints protégent, Prudent. *Peristeph.* hymn. II. v. 570, éd. Arevalo, p. 938; S. Leo, éd. Quesnel, t. I, p. 391.

[3] T. II, n° 633.

[4] De Rossi, *Inscr. chr. rom.* t. I, p. 490.

[5] Voir ma Préface, p. LIX.

[6] *De Glor. Mart.* c. LXXVIII; cf. Tillemont. *Hist. eccl.* t. IV, p. 471.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

SUPPLÉMENT AUX BIBLIOGRAPHIES.

TOME I.

N° 2. Duchesne, I, 476; — Dungallus, *Contra Claud. taurin.* (*Bibl. PP. Lugd.* t. XIV, p. 222.)

N° 3. Duchesne, I, 476.

N° 4. Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. I, p. 48 et 412; — De Voucoux, *Origine de l'Église éduenne*, p. 5; — De Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*; — J. P. Rossignol, *Explication et restitution de l'inscription chrétienne d'Autun*; — R. Garrucci, *Nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun*; — J. P. Rossignol, *Lettre au R. P. Garrucci sur son nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun*; — R. Garrucci, *Réponse à M. Rossignol*; — De Rossi, *Roma sotterr.* t. I, p. 98; — Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.* p. 168, etc.

N° 5. Bibl. imp. mss. collect. Dupuy, vol. 667, fol. 13 :

EVFRONIA.EV
FILIA ET M
NAVFRAGIO
NECTA.NATVM
PRI.KAL NO
PERCEPIT
III ID APRIL
DECESSIT
PRI KAL.MAI

Cette copie offre, pour le bas-relief, quelques différences avec le dessin de Legouz de Gerland; — Mazocchi, *Spicil. bibl.* t. III, p. 180.

N° 12. Zaccaria, *Diss. lat.* I, 68; — De Lateyssonière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, t. I, p. 116; — Peyré, *Lois des Francs*, p. 195; — L. Renier, *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1856, p. 205; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 476.

N° 16. Cochard, *Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon*, p. xx.

N° 17. Du Cange, *Præf. ad Gloss. lat.* p. 20.

N° 18. Cochard, *Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon*, p. xx.

N° 28. Bolland. t. IV aug. p. 599.

N° 31. De Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*, t. II, p. 488; — Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, t. II, p. 123.

N° 32. Du Cange, *Præf. ad Gloss. lat.* p. 20.

N° 35. C. Visconti, *Intorno la descrizione del museo epigrafico di Lione*, p. 20; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 321.

N° 41. Remarques inédites du P. de Colonia sur deux inscriptions trouvées dans l'église de Saint-Just, en 1736 (*Archives du Rhône*, t. VI, p. 177); — Cochard, *Notice hist. sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon,* p. XIX; — Cardinali, *Iscriz. velit.* p. 206.

N° 44. Remarques inédites du P. de Colonia, *loc. cit.* — Cochard, *Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon,* p. XVIII; — Collombet, *Hist. de saint Jérôme,* t. II, p. 300; — De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 288.

N° 51. Spreti, *De amplit. Ravennæ,* t. II, p. 72.

N° 53. Cochard, *Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon,* p. XIX.

N° 54. Mabillon, *Lit. gall.* l. I, c. VIII, n° 15; — Prudent. ed. Arev. t. II, p. 1098, 1099; — Sarnelli, *Basilicographia,* p. II; — Boué, *Bull. monum.* t. V, p. 126.

N° 55. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 487; — Papiers de Falconnet (Bibl. imp. mss.), Discours prononcé à l'Académie de Lyon, le 24 avril 1731, par M. L. «Inscription gravée en fort mauvais caractères sur un marbre blanc large d'un pied et haut de demy pied.»

N° 57. De Rossi, *Inscr.* t. I, p. 452.

N° 59. Du Cange, *Præf. ad Gloss. lat.* p. 20.

N° 61. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 424.

N° 65. *Id.* p. XLVII.

N° 66. *Id.* p. LIII et 420.

N° 68. C. Visconti, *Monum. crist. cronol.* p. 30-32; *Intorno la descrizione del museo epigrafico di Lione,* p. 17; — De Rossi, *vol. cit.* p. 324.

N° 72. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 349.

N° 74. *Id.* p. 362.

N° 78. *Id.* p. 114 et 416.

N° 79. Clinton, *Fasti romani,* t. II, p. 203.

N° 80 A. Neander, *Church history,* t. I, p. 379, n. 1.

P. 187. *Katholische Literatur-Zeitung,* n° 17 de 1856; — l'abbé Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial,* p. 167-170; — *De la découverte d'un prétendu cimetière mérovingien,* Rapports faits à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure; — Jacob Grimm, *Bericht über die zur Bekanntmachung geeigneten Verhandlungen der Königl. Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin,* 1854, p. 527; — J. A. A. Worsaae, *Om nye Opdagelser af Runes i Frankrige og England,* 1856, in-8°; — le R. P. Garrucci, *Civiltà cattolica,* oct. 1856, p. 92; — A. Darcel, *Hist. d'une guerre d'érudition* (*Revue des Sociétés savantes,* oct. 1857); — Fr. Lenormant, *Lettre à M. Darcel sur les inscriptions de la chapelle Saint-Éloi et les graffiti de la Gaule* (même recueil, 1858); — Card. Pitra, *Spicil. Solesm.* t. IV, p. 74; — *Revue Britannique,* mai 1865.

N° 164. Conbrouse, Recueil d'épreuves, pl. XXXIX, n° 2, au Cabinet des médailles; — Chabouillet, *Catalogue des camées et autres monuments de la Bibl. impér.* n° 2640.

N° 181. O. Aicher, *Hortus variarum inscriptionum veterum et novarum,* p. 95.

N° 184. Du Cange, v° *Senator;* — Sulp. Sev. ed. De Prato, t. I, p. 225.

N° 185. S. Gregorii Turonensis vita per Odonem, c. XII; — Surius, t. VI, p. 423.

N° 193. Dungalus, *Contra Claudium Taurinensem episcopum* (*Bibl. PP. Lugd.* t. XIV, p. 222); — Lelièvre, *Histoire de l'antiquité et sainctetė de la cité de Vienne,* p. 102; — Surius, XXII sept. p. 224; — *Acta sanctorum,* t. VI sept. p. 318.

N° 196. Bolland. t. VI sept. p. 323.

N° 198. Guépin, *Histoire de Nantes,* p. 21.

N° 203. Fontanini, *S. Colomba,* p. 24.

N° 207. *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. II, p. 640.

N° 208. H. Vales. *Rer. franc.* p. 480; — Dubu, *Hist. descr. et ann. de N. D. de Paris,* p. 7.

N° 209. Bibl. imp. mss. fonds Bouhier, n° 49, fol. 45 .....VQVE FORET; — *La vie de saint Cloud, prestre, petit-fils de Clovis,* Paris, 1696, in-12.

N° 210. *Collectanea antiqua,* part. IV, t. IV, p. 195.

N° 211. Doublet de Boisthibault, *Revue archéologique,* 1857, p. 625; — *Revue de l'art chrétien,* t. I, p. 115; — *Bulletin du Comité,* 1842-1843, p. 180 et 316.

N° 212. Dungalus, *Contra Claud. Taur. episc.* (*Bibl. PP. Lugd.* t. XIV, p. 222); — Doublet de Boisthibault, *Rev. de l'art chrét.* t. I, p. 113; — Maynard, *De S. Fortunato,* p. 104.

N° 217. H. Vales. *Rer. franc.* p. 339; — Ad. Michel, *L'anc. Auvergne et le Velay,* t. I, p. 363.

N° 218. Bibl. imp. mss. fonds latin, n° 2832, fol. 120.

N°s 219, 220. *Id.* n° 2832, fol. 120, 121.

N° 221. *Id.* n° 2832, fol. 115.

N° 224. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 264.

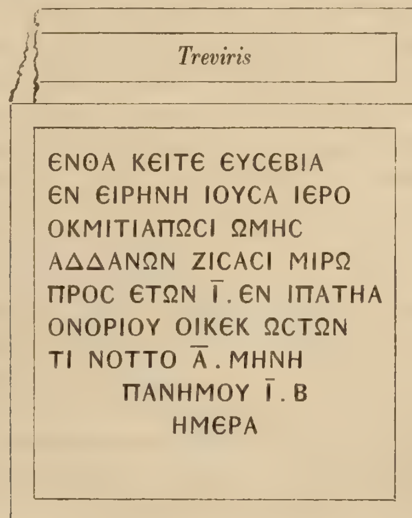
N° 225. Cavedoni, *Annot. all' Iscr. del Corpus inscr. Græc.* p. 27; — Garrucci, *Civiltà cattolica,* ott. 1856, p. 92; — De Rossi, *Bull. di arch. crist.* 1864, p. 80.

N° 226. *Bull. monum.* t. XIV, p. 41.

N° 244. Bolland. t. IX oct. p. 171; — *Bull. monum.* t. XIV, p. 39.

N° 246. Bolland. t. IX oct. p. 86.

N° 248. Bibl. imp. mss. S. Germ. lat. n° 1078, p. 540 :



Gruter, *Corrigenda*, p. 315 et 353; — De Rossi, *Iscr. crist. rom.* t. I, p. LXXIII et 615.

N° 249. Bolland. t. IX oct. p. 86.

N° 261. *Bull. monum.* t. XIV, p. 37.

N° 265. Marini, *Pap. dipl.* p. 335; — Bolland. t. IX oct. p. 86.

N° 267. Gruter, *Corrigenda*, p. 353.

N° 268. Bolland. t. IX oct. p. 87.

N° 277. Henzen, t. III d'Orelli, n° 6372.

N° 281. Passionei, *Iscr. ant.* p. 115; — Bolland. t. IX oct. p. 86 et 169.

N° 300. Bolland. t. IX oct. p. 169.

N° 301. Henzen, t. III d'Orelli, n° 6687.

N°s 329, 329 A. A. Plouvier, *Apocrisis in Epist. Euseb. Rom.* p. 121 et suivantes.

N° 335. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 104; — Ch. Loriquet, *Revue archéologique*, 2e série, t. I, p. 145.

N° 336. Mabill. *Ann. Bened.* t. I, p. 67; — Berlendis, *Delle oblazioni all' altare*, p. 88; — Orsi, *Stor. eccl.* ed. 1747, t. XVII, p. 365; — *Annali letter. d'Italia*, in Modena, t. II, p. 405; — *Bull. monum.* t. VIII, p. 404; — De Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*, t. II, p. 367.

N° 337. Chabouillet, *Catal. des camées et autres monuments du Cabinet des médailles*, n° 2641.

N° 338. Bolland. t. IX oct. p. 87.

N° 342. H. Vales. *Rer. franc.* p. 431; — Bingham, *Orig.* t. III, p. 255.

N° 351. De Rossi, *Bullet. di arch. crist.* 1864, p. 58.

N° 352. Bolland. t. IX oct. p. 169.

N° 358. Orelli, 1182; — l'abbé Greppo, *Notes concernant les premiers siècles chrétiens*, p. 210.

N°s 361, 361. L. W. Ravenez, *Recherches sur les origines des églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, p. 140, 141.

TOME II.

N° 402. Hauréau, *Gallia christ.* t. XVI, p. 22.

N° 404. *Id.* p. 18.

N° 405. *Id.* p. 23.

N° 413. *Id.* p. 25.

N° 425. *Id.* p. 26.

N° 429. *Id.* p. 23.

N°s 575 D à 575 G, 576, 576 A, 576 C, 577, 578. De Longuemar, *Épigraphie du haut Poitou*, pl. II et p. 160, 161.

N° 617. Le P. Bossue, dans les *Acta SS.* t. IX d'oct.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME I.

P. 4, l. 27. Voir n° 650 et ma Préface.

P. 5, n. 2. Ajouter : *Bibl. Cluniac.* p. 354.

P. 6, l. 10. Pour le défaut d'observation de la quantité dans les noms grecs, voir n° 242, et la savante Préface de M. E. Miller, *Man. Philæ carmina*, p. xv.

P. 19, l. 17. Voir une série de signatures analogues dans le *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 366 à 369.

P. 25, n. 1. J'ai vainement cherché à la Bibliothèque Mazarine ceux des papiers de Beauméni qu'y signalent la *Biogr. univers.* et Millin, *Voyage*, t. IV, p. 748, n. 1.

P. 26, l. 22. Ajouter : Les trois premières lignes de l'épitaphe me paraissent rappeler ces mots de saint Cyprien (*De habitu virginum*, c. xxii) : «Per sæculum sine «sæculi contagione transitis,» et pouvoir être lues : PER SAECVLVM SINE SAECVLI CONTAGIONE TRANSIVIT. Le savant chevalier de Rossi a signalé, dans une inscription de Rome, des passages du même Père (*De titulis christianis Carthaginiensibus*, p. 39, 40), et nous avons vu, sur un marbre de Trèves, un emprunt à saint Maxime de Turin (n° 293). Une inscription des Catacombes (Marang. *Acta S. Victor*, p. 72) : ΜΗΔΕΝΑ ΛΥΠΗCΑC ΜΗΔΕΝΑ ΠΡΟCΚΡΟΥCΑC, rappelle de même un passage de Tertullien : «Neminem lædentes, neminem contristantes.» (*Apol.* c. xxxix.)

P. 28, n. 8. Ajouter : Le même fait est signalé par le savant M. Léon Renier, *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 59, par M. Mandet, *l'Ancien Velay*, p. 116, et le *Moniteur universel* du 27 juillet 1855.

P. 40, l. 10. Voir une correction dans ma Préface, p. lxiv, l. 25.

P. 43, l. 15. J'inclinerais à penser, comme je l'ai dit ailleurs, que la plaque de verre dont je donne ici la figure a fait partie d'un collier ou de quelque ornement où se lisait la légende, si fréquente sur les fonds de verre romains : VIVAS CVM TVIS OMNIBVS.

P. 46, n. 5. Supprimer les dix dernières lignes. ANNOXϚ doit être lu XϚ, et non XC, comme je l'avais fait en me référant au mode de supputation usité dans la Gaule. Cf. ma Préface, p. lxiii, et De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 499.

P. 59, l. 15. Cf. ma Dissert. n° 586 A.

P. 69, n. 1. Voir, pour le manuscrit cité, t. II, p. 182.

P. 71, n. 1. MVNERE MARTYRII, I, 9, et X, 11; — VENIT AD HAEREDEM, I, xi, et IV, 1. Voir ma Préface, p. cxxxiii, n. 3, pour les redites des poëtes chrétiens.

76.

P. 84, l. 11. Au lieu de *Fulminatrix,* lire *Fulminata.* Cf. Borghesi, *Iscr. del Reno,* p. 34 : Letronne, *Inscriptions de l'Égypte,* t. II, p. 328.

P. 84, l. 16. Joindre aux textes cités Végèce, II, v : «Deo enim privatus vel militans ser-«vit quum fideliter eum diligit qui Deo regnat auctore,» et surtout saint Augustin, *Ep.* CLXXXIX, iv, Bonifacio : «Noli existimare neminem Deo «placere posse, qui in armis militat.» Cf. *Ep.* XLVII, v, Publicolæ.

P. 87, l. 17. Joindre aux textes cités Lactance, *Inst.* VI, xx : «Ita neque militare justo licebit «cujus militia est ipsa justitia.» Cf. V, xvii, 12, et Orig. *Contra Celsum,* l. VIII in fine, éd. de 1658, p. 427.

P. 95, l. 1. Les fidèles sont aussi représentés dans les *imagines clypeatæ* des sarcophages.

P. 105, l. 6. Lire : «Menses ⱶI et diem. Optam, etc.»

P. 115. D'après le sentiment de M. De Rossi, mon inscription n° 55, qui se termine ainsi : OBIIT ⱶIII KAL FEBS PC.....IONIS aurait été datée du post-consulat d'Appion, et appartiendrait ainsi à l'an 540. Pour écarter ici le nom d'Asclépion, il fait observer que ce consul, non cité dans les fastes, n'a sans doute eu qu'une existence éphémère. (*Inscr. christ. rom.* t. I, p. 487.) En ce qui touche les deux Opilion, je noterai, pour ma part : 1° qu'il ne peut s'agir ici, selon toute apparence, d'un postconsulat du second, puisque le nom de son successeur était connu à Vienne dès le début de l'année, comme nous l'apprend un marbre nouvellement trouvé (voir ci-dessus, n° 695); 2° que la formule *bonæ memoriæ*, qui, dans l'état actuel des découvertes, ne se montre sur nos monuments qu'à compter de 473 (voir ma Préface), me ferait hésiter à suppléer, avec le nom du premier Opilion, la date de 454. Je propose donc, avec le savant romain, de classer notre légende à l'an 540, en y restituant le nom du consul Appion.

P. 119, n. 5. Voir encore dans le *Giorn. de' lett. di Pisa,* t. VI, p. 70, et dans Colucci, *Antich. Pic.* t. III, p. 248, deux épitaphes d'affranchis chrétiens.

P. 120, note, col. 2, l. 32. Labus, *Monumenti scoperti in Canturio*, p. 52, paraît avoir restitué avec raison KON*su*LIB. Ce serait dès lors une exception à supprimer.

P. 121, notes, col. 2. Un détail donné par les *Schedæ barberinæ* permet de classer le marbre d'Appelles parmi les monuments païens. (De Rossi, *De tit. carth.* p. 41.)

P. 125, notes, l. 9. Effacer RVSTICVS EPS.EPI.BONOSI FILIVS. (Cf. ma Diss. n° 617.)

P. 125, notes, l. 25 et 29. Effacer CASSIAE L.F.DVLCITIA.L.F. (Cf. Marini, *Pap. dipl.* p. 328 A, 341; *Arv.* p. 582; Reines. p. 993, etc.)

P. 127, l. 23. Ajouter : «Subinde præses notitiam nominis et patriæ ac generis exquirit, «relicto cultu christianæ religionis.... Cujus verba athleta Christi despi-«ciens, genus ac patriam quod sibi superfluum videbatur postponens, se «Vincentium nomine etsi indignum Christi tamen famulum ac levitam esse, «conspectu omnium nullo metu territus non cessat clamare.» (*Acta S. Vincentii aginnensis,* Bolland. t. II jun. p. 167.)

P. 139, l. 5, 6. Lire : Le second en ancienneté, celui de Valcabrère (n° 596), lui est postérieur de treize ans.

P. 142, n° 65. Voir au Supplément, n° 667 A, une autre note sur cette inscription, dont l'original a été retrouvé.

P. 145, l. 15 et suiv. Voir au Supplément, n° 663.

P. 150, l. 1, 2, 3. Supprimer la réflexion finale, la formule de début de l'inscription n'apparaissant point sur nos marbres avant l'année 492. (Voir ma Préface, p. IX.)

P. 152, n. 5. Les exemples nouveaux apportés par le chevalier De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 361, 362, pour la notation des consulats de Léon, me ramènent au sentiment du savant romain, et je lis ici, avec lui et M. De Boissieu : DOM NOS LEONE V (*quintum*) VC CON, ce qui nous reporte à l'an 473.

P. 165, n° 86. Cf. Cavedoni, *Cimit. chius.* p. 98.

P. 177. Voir, au sujet de Grigny, Tillemont, *Hist. eccl.* t. XVI, p. 259.

P. 186. Pour les inscriptions découvertes à la chapelle Saint-Éloi, voir ma Préface.

P. 192, notes, l. 7. Au lieu de n° 457, lire 458 I.

P. 192, notes, l. 17. Ajouter : Le C joint au ☧ se trouve encore sur des marbres de la Sicile, que j'indique dans ma Préface, p. XXXVIII.

P. 193, l. 10. Une signature royale figure également parmi les *graffiti* tracés sur l'autel d'Auriol. (L'abbé Bargès, *Notice sur un autel chrétien antique*, p. 12.)

P. 196. Supprimer la note 5. Le monument original, dont j'avais perdu de vue le dessin, porte (QSAETVITALIS ☧

P. 220. Dans une lettre qu'il a bien voulu m'adresser, le savant Mgr Cavedoni fait observer que le poids de terre cuite trouvé à la chapelle Saint-Éloi peut être un poids de porte ou de métier à tisser. Il cite à ce sujet : Rangabé, *Antiq. hellen.* t. I, p. 155, 12; Olivieri, *Figl. Pesar.* p. XIII, XIX; *Bull. dell' Istit. arch.* 1846, p. 25, 26.

P. 221, l. 10. Un procédé semblable a été employé par les calligraphes. (Schoell, *Littérature grecque sacrée et ecclésiastique*, p. 171, etc.)

P. 228, l. 9. Depuis la publication de mon premier volume, j'ai pu consulter deux manuscrits contenant les inscriptions de la basilique de Saint-Martin. Le premier, qui m'a été signalé par M. Ch. Daremberg, est du IXe siècle; il figure sous le n° 105 dans la bibliothèque abbatiale de Saint-Gal. Le second se trouve à la bibliothèque de Rouen (n° 55-41), et appartient au XIe siècle. Sur ma demande, M. De Beaurepaire a bien voulu en relever les variantes. Ces deux manuscrits rentrent, à mon grand regret, dans la famille de ceux que j'avais déjà consultés, et n'apportent aucune leçon nouvelle.

P. 232, n. 11. On sait qu'un distique écrit pour la basilique de Nole fut envoyé à Sulpice Sévère pour être inscrit de même dans l'église de Primuliacum. (Voir mon tome II, p. 395.)

P. 244, n. 6. Ajouter : B. de Xivrey, *Mémoire sur le style du Nouveau Testament*, p. 47; Wallon, *Croyance due à l'Évangile*, p. 218.

P. 245, l. 8. A la fin de la pièce consacrée par saint Damase à saint Gorgonius, on lit, dans l'édition de 1638, p. 64, les mots DAMASI EPISCOPI.

P. 251, l. 13. Au lieu de AETHERA, lire AETHEREA.

P. 277, n. 2. Ajouter : Cf. S. Aug. *Confess.* V, VIII; Ruinart, *Acta sinc.* Præfat. ad acta S. Cypr. *Codex Eccl. afric.* c. LXXXIII.

P. 290, l. 18. Cf. Welcker, *Sylloge,* n°s 59, 60; Prudent. *Peristyph.* hymn. X, v. 675, etc.

P. 297, l. 8. Ajouter : Un de nos manuscrits (S. Germ. lat. 844, olim 655, fol. 50, recto) donne, en tête de la pièce qui nous occupe, les mots : *Item versus in ecclesia nova Parisius.* Or l'église de Saint-Germain-des-Prés est postérieure à notre cathédrale.

P. 309, l. 24, 25. Lire CORNELIVS MARTYR | EP, et non CORNELII MARTYRIS | EP, comme je l'avais fait d'après la gravure publiée dans *Fabiola,* éd. de 1855, p. 153.

P. 310, n. 2. Voir encore *Bull. monum.* t. XXIV, p. 17, et ci-dessus, n°s 515, 516.

P. 312, l. 3. Il s'agit peut-être ici du vêtement mortuaire. Cf. ci-dessus, n°s 492 et 625.

P. 320. Voir, au n° 438 A, une seconde note sur l'inscription n° 221, dont un fragment a été retrouvé.

P. 345, n. 1. Ajouter : «Pater Faustinianus vocitatus est, fratrum autem meorum alter Faus«tinus, alter Faustus dicebatur.» (Clem. Rom. *Recogn.* VII, VIII.)

P. 353, l. 5. Voir cependant ci-dessus, n° 581 P, SCHORILIO.

P. 361, l. 8. Le comte Borghesi terminait ainsi les quelques lignes qu'il a bien voulu m'adresser au sujet de l'inscription de Gabso : «L'unico intoppo che incontro «sta nella terza riga per supplire le due lettere che mancano innanzi l'X. «Fin qui, non rivengo meglio di *mo*X, ma anche di esso non sono molto «soddisfatto.» J'ai lu depuis dans Tacite (*Ann.* I, xx) : «Rufus, diu mani«pularis, dein centurio, mox castris præfectus,» dans les Actes de saint Philippe d'Héraclée, § 1 : «Diaconus primum, mox presbyter,» et dans une inscription métrique (Bosio, p. 480) : LIBERIVM LECTOR MOX ET LEVITA SECVTVS. Ces trois textes et le passage cité, p. 361, note 4, du *De mortib. persec.* appuient le sentiment de l'illustre antiquaire.

P. 365, n. 4, l. 7. Au lieu de n° 492, lire n° 631.

P. 391, l. 20. Cf. Greg. Tur. *H. Fr.* X, XIII : «Hanc enim resurrectionem et illa quæ cerni«mus elementa demonstrant, id est dum arbores in æstate foliis tectæ, «hieme veniente nudantur; succedente vero verno tempore quasi resur«gentes, in illud quod prius fuerant foliorum tegmine vestiuntur.»

P. 428, n. 1, l. 19. Au lieu de 593, lire 586 A.

P. 438, l. 19. L'inscription d'Osly-Courtil m'a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Pécheur, curé de Fontenay (Aisne).

P. 447, l. 15 et 16. Il s'agit bien ici de Job, comme l'avait pensé dom Marlot. Comparez la planche de ma note *Sur une représentation de Job.* (*Revue archéol.* 1860.)

P. 450, n. 4. Lire : et mes Dissert. n°s 277 et 392.

P. 450, n. 5. Lire : Cf. n° 546.

P. 458, n. 1, 2, 3. Lire : *H. Fr.* III.

P. 475, l. 6. Cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.* mars 1863, p. 19, au sujet de la simple désignation de *martyres,* adoptée pour des martyrs illustres.

P. 475, l. 24. Cf. Cavedoni, *Ragguaglio de' ripostigli*, p. 92.

P. 476, l. 20. Lire : La veille de Pâques et celle de la Pentecôte. En indiquant Pâques et la Pentecôte, Tertullien entend parler de tout l'espace de temps que comprennent ces fêtes. Cf. *De idol.* XIV; *De corona milit.* III.

P. 478, n. 8. Voir, au sujet de l'inscription de Simplicius, la savante note du chevalier De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 92.

P. 482, l. 12. Ajouter : de Besançon (n° 679).

P. 493, l. 8. Lire : VIVAT✝DEO IN PACE, etc.

P. 493, n. 2. Voir, au sujet de la lampe citée et de la fibule qui porte DANFEL PROFETA, ci-dessus, n° 640 A.

TOME II.

P. 19, l. 5. Voir encore p. 591, n° 698.

P. 40, l. 9. Au lieu de OBIIT IN *pace*, lire plutôt OBIIT IN *Christo*, qui est la formule du pays. Cf. n° 467.

P. 75, l. 9. Voir, pour une correction du dix-septième vers de l'épitaphe, Hauréau, *Gall. christ.* t. XVI, p. 25.

P. 96, l. 19. Voir, pour une correction du cinquième vers de l'épitaphe, Hauréau, *Gall. christ.* t. XVI, p. 26.

P. 227, l. 14. M. le chevalier De Rossi (*Roma sotterranea*, t. I, p. 109) voit dans les mots,

. . . . Sanctissimus ecce
Cum paribus sociisque suis Vincentius ambit
Hos aditus, ...

l'indication d'une basilique de saint Vincent, voisine du lieu où Pantagathe fut enseveli. Je crois, pour ma part, qu'il y a là une mention de reliques contenues dans l'édifice que le chrétien de Vaison avait fait élever pour recevoir ses restes. Je me suis déjà entretenu, avec le savant romain, de ce désaccord, en même temps que je lui signalais la date, inaperçue de tous, qui termine notre inscription. Plusieurs motifs me font persévérer dans mon sentiment : la certitude que des fidèles ont fait construire des sanctuaires pour s'y faire ensevelir[1]; la nécessité de placer des reliques dans tout lieu qu'on voulait consacrer. Un autre détail me frappe : c'est que, dans leur désir d'être déposés auprès des saints, les fidèles considéraient la protection des reliques comme d'autant plus efficace qu'ils étaient placés plus près d'elles[2]. Pantagathe aura donc voulu sans doute, suivant le vœu com-

[1] Fabretti, X, 478; *Bull. arch. napol.* juin-juillet 1853, p. 15; ci-dessus, t. II, p. 221, 227.

[2] Grut. 1167, 2 : FINITIMAS EXVVIAS; 1167, 14 : PENITVS CONFINE SEPVLCRO; Ambros. *De excessu Satyri*, t. II, p. 1118 : «Supra sancti corporis ossa;» Hieron. *Epit. Paulæ* (*Opp.* ed. Bened. t. IV, p. 688) : «Juxta specum Domini;» Baron. *Ann.* t. III, p. 212, a° 278, § 3 : «Juxta corpus sanctum;» Greg. Turon. *Hist. Fr.* II, XI : «Ad pedes martyris;» Paul. Nol. *Poem.* XXXV, v. 605, 606 : «Propinquis..... martyribus;» ci-dessus, t. I, p. 83 : POSITVS EST AD SANCTOS; p. 247 : ANTE PEDES MARTINI; p. 471

mun, le voisinage immédiat de ces saints phylactères, faciles à obtenir[1]. et près desquels, selon le mot de saint Jérôme, «les démons rugissent impuissants[2].» J'ajoute que, malgré le secours de deux savants archivistes de Vaucluse, MM. Delhoye et Achard, je n'ai pu trouver dans l'histoire de Vaison aucune mention d'un sanctuaire ancien du nom de Saint-Vincent.

Voilà pourquoi, devant le défaut de précision du langage des inscriptions métriques, je n'ai point vu, dans les mots «Ambit hos aditus,» l'indication absolue d'une protection venant de loin et du dehors.

P. 361. 362. M. le chevalier De Rossi, *Roma sotterranea,* t. I, p. 98, pense qu'à raison de son extrême laconisme l'inscription ЄVTROPIVS doit être de l'âge des persécutions. Excellente alors qu'il s'agit de monuments trouvés aux catacombes, la règle qu'invoque l'illustre antiquaire n'a point, au même degré, sa raison d'être en Gaule, où, particulièrement dans le nord-ouest, des épitaphes de basse époque se composent d'un nom seul (t. II, p. 362). J'ai dit, en parlant de notre inscription, les motifs qui me paraissent lui assigner une date relativement récente. Je ne puis que les signaler à l'attention du savant chevalier.

P. 239. n° 507. Voir au Supplément, n° 707, une autre note sur cette inscription dont l'original vient d'être retrouvé.

et suiv. : SOCIATA MARTYRIBVS, etc. La recherche du voisinage immédiat des sépulcres des saints ou de leurs reliques se montre encore par les tombes nombreuses taillées aux catacombes dans les *arcosolia* des martyrs, par les agglomérations de tombes près des restes vénérés (ci-dessus, t. I, p. 83), et, pour les sarcophages placés dans les églises, par l'accroissement remarquable de leur nombre, à mesure qu'on approche de l'autel (voir ci-dessus, t. II, p. 581, et *Bull. monum.* t. XXII, p. 591).

[1] A l'âge mérovingien, des reliques de saint Vincent se colportaient en Gaule (Greg. Turon. *H. Fr.* IX, VI); cf. ci-dessus, t. II, p. 227, 228.

[2] «Reliquias. . . . .apud quas dæmones rugiunt.» (*Adv. Vigil.* initio); cf. mon tome I, p. 396, 397.

TABLE

DES MENTIONS CHRONOLOGIQUES.



ANNÉES.

334. OPTATO ET PAVLINO CONSVLIBVS (n° 42).

347. RVFINO ET EVSEBIO CONSS (n° 596).

377. DN.GRATIANO.AVG.IIII.ET MER.COS (n° 369).

378. VALENTE VI ET VALENTINIANO.II.CONS (n° 7).

405. P̄C̄ DŌM N̄TRI hONORI AVGVSTI SEX (n° 591).

409. YΠATIA ONΩPIOY.Ō H.KAI.KΩCTIONTINOY.TO.Ā MHNI ΠANH-MOY ĪB HMЄPA K̄IP̄ (n° 248).

422. HONORIO XIII ET THEODOSIO X CONSS (n° 53).

431. PTS C̄ŌN̄S̄V̄ THEVDOSI XIII (n° 44).

441. CЄTA THN YΠATIAN TΩN ΔЄCΠOTΩN BAΛЄNTINIANOY TO ΠЄM-TON KAI ANATAΛIOY TOY ΛAMΠPOTATOY (n° 415).

444. *an*NO XVII.EPISC.PT.RVSTICI ANNI DIE CCLXVI KL IVL (n° 618).

445. C̄S.VALENTINIANO AVG.VI.III KL.D.XVIIII.ANNO EPTVS.RVS-TIC.... (n° 617).

447. CALLPIO V̄C̄ CONS (n° 35).

448. POSTEMIAN*o et Zen*ONE V̄V̄ C̄C̄ (n° 68).

449. ASTORIŎ VČ CÒNSS (n° 667).

454. PC OPILIONIS V CC (n° 57; cf. n° 695).

455. VALENTINIANO V̄Ī ET ANTHEM*io*.. (n° 610).

456. † RVSTICVS AN̄N.XXX EPT̄VS SVI F̄F̄. (n° 609).

ANNÉES.

461 ou 482. SEVERINO VCCL.S. (n° 1).

466. DOM N LEONE III (n° 74).

469. MARCIANO VV CC (n° 87).

470. SEVERO V.C.CONSVLE (n° 627).

SEVERO *Et* IORDANE CON (n° 496).

DN N SEVERO ET IORDANE VV CC (n° 79).

472. FISTO ET MARCIANO CON (n° 391).

473. DOM NOS LEONE V V C CON (n° 72[1]).

474. DN LEONE IVNIORE V.C.SS (n° 631).

481 (ou 343?) PLACIDO CONSVLE (n° 442).

483. FAVSTO VIRO C CONSS (n° 448).

485, 508 ou 509. PCC VENANTI VIRI CLARISSIMI CC (n° 434).

486. POƧT CON ƧYMM (n° 662).

POST CONS SYM (n° 388 A).

487. BOETIO VERO CLARISSIMV CONSVLE (n° 379).

*Men*SIS SEXTI ITERVM PC SYMMACHI.V.C.INDICTIONE X (n° 481 A).

488. DEDAMIO VIRO.CLAIΩISSIMO.CONSVLE (n° 374 A).

489. PROBINO.ET EVSEB*io* (n° 548).

Pas avant 489-490. *Indiction*E XIII R*egnum dni nostri Alarici regis* (n° 556 A).

Après 490. SE. . . . . S POST CONS SYMC IVNI*oris viri clarissi*MI CONSSS (n° 474 B).

491. POST CONSVLATO LONGINI BIS ET FAVSTI (n° 436).

D IIII K DEC IND XV OLIBRIO IVNIORE CVNS (n° 388).

OLIBRIO V C CONS

Après 491? . . . . . .I VC IND RVINTA (n° 451).

Après 491. KALENDA. . . .CONS. . . . .IND. . . . (n° 464).

[1] Voir mes Additions et Corrections, t. II, p. 603.

ANNÉES.

492. ANASTASIO V.C.CONSVLE (n° 623).

ANASTASIO ET RVFO VV C.C (n° 32).

493. P C ANASTASI ET RV*fi vv* CC SS (n° 77).

P.C. ANASTASI. ETRVFI. VV CC (n° 69).

494. TVRCIO.ASTERIO.CONS. (n° 625).

495. { DECIES PC SY*mma*ChI IVN VC *Indic*TIONE TERTIA (n° 538).
POS*t cons*.ASTERII *et Præsidii vv cc* (n° 458 EE).

495? *Pc Ast*ERII *et Præsid*II CC? (n° 432).

496. PC VIAT (n° 391).

XII REG DOMNI ALARICI (n° 482).

498. PAVLINO.V K C 8 (n° 12).

500, 527, 591 ou 690. ANNO ЧIX REGNO (n° 565).

501? AVIENO VERO CLARISSIMO CONSOLE (n° 374).

ABIENO CONSVLE (n° 21).

AVIENO VERO CLAS CONSOLE (n° 381).

ABIENO V CONS (n° 63).

AVIENO CV CON (n° 67).

AVIENO CONS (n° 510).

Probablement 502 ou 534. ....IVNIORE VV CON... (n° 82).

503. PC ABIENI IVN V CON (n° 70).

ANNO NONO X REG DOMNI NOSTRI ALARICI (n° 569).

504. CYTHEO VC CONS (n° 78[1]).

505, 528 ou 570. ANNO XXI (n° 612).

506. NOMEN MESSALAE CONSVLIS ANNVS AGENS (n° 31).

MESSALA.V.C.CONS (n° 630).

506, 523 ou 527. M...... (n° 443).

[1] Voir De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 114 et 415, 416.

ANNÉES.

508. PC CONS ITERVM MESALE VC CONS (n° 66).

510. POST CONSOLATO IMPORTVNO VVC̄C̄LE (n° 61).

511. FELI*ce* *v̄ c̄ c̄*. (n° 387 A).

FELICE . V . CC. (n° 437).

FELICE. . . . . (n° 692).

512, 527 ou 602. KLENDAS SEPTEMBRIS INDICTIO QINTA REGIS TEV-DORICI (n° 570).

515. FLOREN. . . . ET ANTHE. . . . . (n° 693).

515 ou 437? NAMQVE SENATORIS POSVIT POST CINGVLA VITAM (n° 492).

517. AGA*pet*O VIRO CONSOLE (n° 36).

518. P C AGAPETO (n° 38).

519. P̄ C̄ ITERVM AGAPITI VC CONSS (n° 489).

520. RYSTIANO ET VITALINO V C̄L̄ (n° 663).

522. SYMMACHO ET BOETIO . V . C . COSS (n° 469).

POST FASCES POSVIT ET CINGVLA SYMMACHVS AMPLA
IVNIOR ET QVINTVS DECIMVS CVM SVRGERET ORBIS (n° 425).

523. P C SIMMACHI ET BOETHI VC̄C (n° 390).

523? MAXIM . V . C. (n° 43).

524. OPILIONE (n° 435).

VPILIONE V̄ C̄ CON̄S (n° 694).

525. PROBO IVNIORE V C̄ C̄ (n° 695).

526 ou 527. ANNO XV REGNO D̄ŌM̄ THEVDORICI (n° 566).

527. KAL IVNIAS IND V MAFORTIO V C CONSS (n° 613 A).

MAVVRTIO VIRO C̄L̄R̄ CON̄S̄S̄ (n° 683).

528. Q (*p.*) CC MAVRTI (n° 431).

528 ou 529. . . . . T̄ P̄C̄ MAVV*rti* (n° 474 A).

529 ou 486. DECI . O VVC (n° 373).

ANNÉES.

De 531 à 561, ou de 604 à 628. *re*GNO DOM*ini nostri* CHLOTHA*rii* (n° 564 A).

532. PRID K D*ec* INDICTIONE VN*deci*MA POST *cons*.LAMPADI ET ORES*tis* V V C C (n° 530).

Après 534. ...*post consulatu*M PAV*lini junioris* (n° 458 DD).

534 ou 609. XV KAL IVLIAS INDICTIONE XIII REGNVM DOMNI NOSTRI THEVDOBERTI REGIS (n° 556 C).

Après 534 ou 596. ANNO XX REGNO DOMINI NOSTRI THEODOBERTI REGIS (n° 571).

536. SVB D.III.IDVS IANVARIIAS D C ET ERVM PAIINI IVN.INDIC. QVARTA DECIMA (n° 487).

INDICTIONAE XIIII ETERVM PCS.PAV IVNIORE V CC (n° 458 B).

537. TERTIO P C PAVLINI IVN V C C (n° 393).

XIII KL APRILES INDIXSIONE XV PC III PAVLINI IVNIORES (n° 477 B).

538 ou 600. ANNO IIII RIG DOM NOS TEVDOBERTI (n° 567).

Après 538. .....*p.c*.IOHAN*nis v c cons*. (n° 458 M).

540. PC ...IONIS (n° 55 [1]).

*i*TERVM POST CONSOLATO IOHANNIS VIRI CLARISSIMI CONSOLIS (n° 688).

Non postérieures à 540. { *v.c*.C.INDICTIO*ne*..... (n° 664 [2]).
{ ......O V V C CONS. (n° 669).

Après 540. { ..*p.c Ju*STINI V *c c*. (n° 458 H).
{ *p.c*.IVSTINI VIR C COS (n° 668).

Après 540 ou 465? INDIC V...REGN D *n* THIVD.... (n° 620 B).

541. PRIDIE NON SEPTEMBR.INDICT.V.BASILIO V C (n° 537).

X.KAL.MAIAS.INDIC.QVARTA ANN.X.REGN DO NOS.TEVDERE (n° 616).

[1] Voir mes Additions et Corrections, t. II, p. 603.

[2] La place demeurée vide avant C INDICTIO est trop étroite pour avoir pu contenir autre chose qu'un nom et les lettres *v.c*. On ne peut donc songer ici à un postconsulat, et, comme, d'un autre côté, l'épitaphe est lyonnaise, rien ne nous autorise à descendre au delà du consulat de Justin. (Voir ma Préface, p. LXXI.)

ANNÉES.

541. PC IVSTINI (n° 51).

Après 541. { ....*post co*NS B*a*S*ilii* COS V C (n° 493).
....*p.c.*BASILI V *c c* (n° 458 N).

Après 541? ......LI V̄ C̄ C̄ (n° 458 C).

545? SEPTIMO KAL *ja*NVARIAS V̄ C̄ŌN̄S̄ IVS*ti*NI INDICTIONE OCTA*va* (n° 39).

546. ....SEPTEM*b*RIS VI PC IVSTINI VC *i*ND NONA (n° 40).

547. SEXSIES POST C̄N̄ BASILI V̄V̄ C̄C̄ S̄S̄ C̄N̄S̄ (n° 394).

Kh KAL FEBRVARIAS h . P ⁝ CON BASILI INDĪC XI (n° 467).

NOVIES PŌS CONO IOANNIS V.CV.SS (n° 396).

547, 548, 562, 578 ou 593. ....I PC IVST INDIC̄T̄ XI (n° 387 B).

549. ....*Joan*NIS INDIC.XII.K̄L̄.OCT (n° 486).

Pas avant 550. { .....P̄C̄ IOHANNIS V C̄ C̄ (n° 384).
P*c*... BASILI V*iri* C̄ C̄ IND.... XIIII (n° 458 F).

551. XVI KL IVLIAS VÑDECIES P̄T̄C̄ IVSTINI INDICT XIIII (n° 551).

552. D III KLS IANVARIAS XII P̄C̄ IVSTINI ĪN̄D̄ PRIMA (n° 47).

VIIII K̄L̄ DECEMBRIS DVODECIES P . C . IVSTINI INDICTIONE XV (n°s 65 et 667 A).

553. PRĪD . ID . APRIL . DVODECIES . P̄C̄ . BASILII V̄C̄ . IVNIORIS . INDIC̄T̄ . PRIMA (n° 512).

557? ....RVARIAS VI X P̄...... ...C̄ C̄ ĪN̄D̄Ē SEXTA (n° 697).

558. P̄DIAE III KAL AGVSTAS SEPSIES DECIES P̄ C̄ B*a*SILII V̄ C̄ C̄ ĪN̄D̄Ē... (n° 411).

559. HOCTAVO KĀL IVNIAS HOCSIES DECIS P̄ C̄ BASILII V̄ C̄ CON̄ ĪN̄D̄Ē VIII (n° 405 A).

559? ....DECEMB.INDIC̄T̄.IIII.ANN.V D̄Ī N̄Ī.ATHANAGILDI.REGIS (n° 620).

561. XIIII K̄L̄ NOVEMBR̂IS V.EXXP̄C BASILI V̄ C̄ C ĪN̄Ē VIIII (n° 417).

563. PRIDI KAL MAIAS VICIES II PVS CON BASILI V C̄C̄ INDE X (n° 461).

ANNÉES.

563. NONO DECINO FALENDASS SEPTEMB VICES ITTER P CC BASILI VV CLARISSIMI CONSOLES INDEXIONI TESIA DECNA (n° 466 A).

565 ou 579. NON KAL . MAIAS X...... P . C BASILI . V . C . CONS . INDICTIONE QVARTA DECIMA (n° 406).

566 ou 567. ꟸ KAL NOMEMBRIS XXVI POST CONS BASILI ꟸ VIRI CLR CONS INDIC QVARTA DECEMA (n° 450).

568. ...IIAS IND PRIMA.....NN LIVBANI RIGS (n° 616 B).

571. DVODECIMO KAL . IANVARIAS XXX POST CON BASIL VC . CON INDIC QVARTA (n° 432 B).

573. SVB DIE CDS SEPTEMBRIS XXXIII PC BASILI VC CON INDIC SEXTA (n° 449).

IIII NON APRILIS LXV XXXIII° POST IVSTINV ET INDICT SEXTA (n° 25).

579. VII IDVS MARSIAS *tricies* NOVIES PC BASILI V C C IND XII (n° 438 A).

579? A...XXXVIII....BASILI V....C C IND....XIIII (n° 690).

582. SVB DIE KAL AGVSTAS INDICTIONE XV ANNO XIIII REGNO DOMNI NOSTRI LEOVILDI REGIS (n° 611).

586 ou 587. MEDIVM NOCT Δ ΔNICO INLVCISCENTE VI . IΔ . ΔECEMB QVATRAGIES ET VI PC BASILI IVNIOR V . C . C . ANN XII REGN ΔOMNI CHELΔEBERTI REGI INΔICT QVINTA (n° 597).

593 ou 473? Δ . III KLΔ IANVAR*ias* INΔITIONE DVOΔ*ec*IMA ANV SEPTM R*eg*NO DOMNI NOSTR*i g*L*orios*ISIMI . *R*E*ca*R*edis?* (n° 620 A).

600. IDAS KALENDAS NOVENBRAS ANNVM QVARTVM RENVM DOMINI NOTRI TEVDORICI RIGES INDICCIVNE DVDECEMA (n° 474).

601. VIII KAL APRILIS LXI P C IVSTINI INDIC QVARTA (n° 17).

606 (ou 546?) OCTAVO KL SEPTEMBRIS *in*DICTIONE NONA REGNVM DOMNI THEODOBERTI REGES (n° 556 D).

606. KAL SEPT . BRS ANNO LXVI P C BASILI V C C IND VIIII (n° 397).

612. ꟸ IDVS FEBRVARS ANN XVI REGNO DMI THEVDOBERT (n° 561).

Après 623? REG.....CHLO.....ANNO X..... (n° 128).

ANNÉES.

628 (ou 557?) XV KL NOVEMBRIS AN XXXXVI RIG CLOTARIO D III (n° 375).

628 ou 629. .... I VV CC SS IND̅I̅ SECVND........*gl*ORIOSISSIMI DAGO*berti* (n° 397 A).

Vers 632. ANO....E RIGNO DAGOBERTI RE*gis*...VII (n° 373 A).

643 ou 690. DIAE.VI°.IDVS.AVGVSTAS.VBI FECIT AGVSTA DIES SEPTE ANNO V° REGNVM DOMNI NOS̅T̅ CLODOVEI.REG (n° 586 A).

646? KLENDAS IVLIAS RIGNI DOMNI NOSTRI CHDOEDO REGIS TANTO INDICCIONE QVARTA (n° 476).

676? ANNO IIIIII IAM REGNANTE THEODORICO REGE (n° 91).

689. ANNO SECVNDO D̅M̅I EGICANI REGIS (n° 621).

695. RIGNI D̅O̅I̅ NOSTRE CLODOVEO REGES IIII INDIC OCTAVA (n° 477).

INSCRIPTIONS NON CLASSÉES.

POST CONS..........V̅R̅ C̅C̅ IND.VNDECIMA (n° 407).

.....I V̅C̅ IND QVINTA (n° 451).

P̅ CON..... (n° 458 B).

P C B?....... (n° 458 S).

.....CONS......IND..... (n° 464).

p c........II CO̅N̅S̅ (n° 661).

INSCRIPTIONS DATÉES DE LA SEULE INDICTION.

N°s 37, 83, 386, 458 L, 465, 478 A, 483, 513, 523, 524, 532, 545, 551, 616 A, 624, 629.

TABLE

DES NOMS PROPRES[1].

A

[1] Les noms de saints ou personnages de l'Écriture sont imprimés en petites majuscules.

R

S

T

TABLE DES MATIÈRES[1].

[1] Les chiffres romains indiquent les pages de la Préface.

B

C

D

E

[1] Les églises antiques mentionnées dans cette Table sont celles que nomment les inscriptions ou dont nous possédons des monuments épigraphiques.

F

G

J

K

L

M

N

O

P

S

U

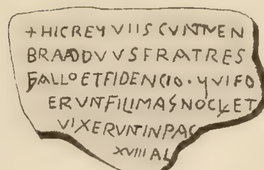
V

Z

255

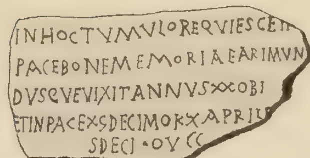


256



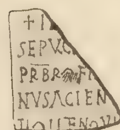
Pierre Haut 0,13 Larg 0,18

257



Haut. 0,20 Larg 0,40

258

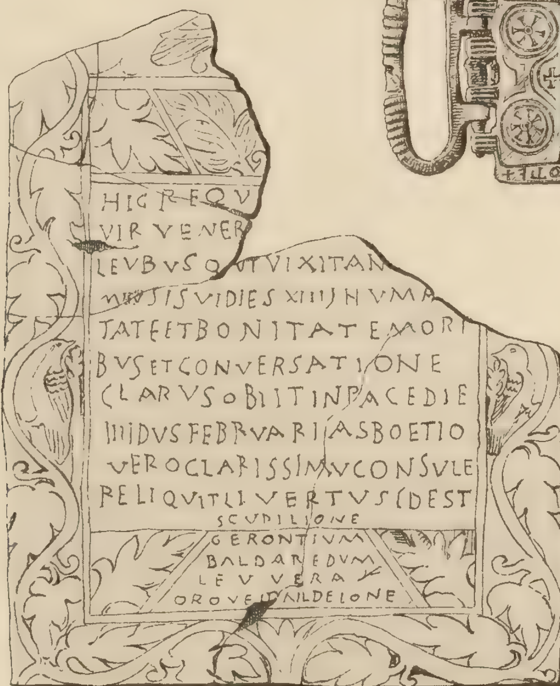


Marbre blanc
Haut 0,1? Larg 0,12

254

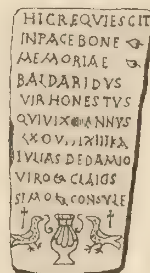


259



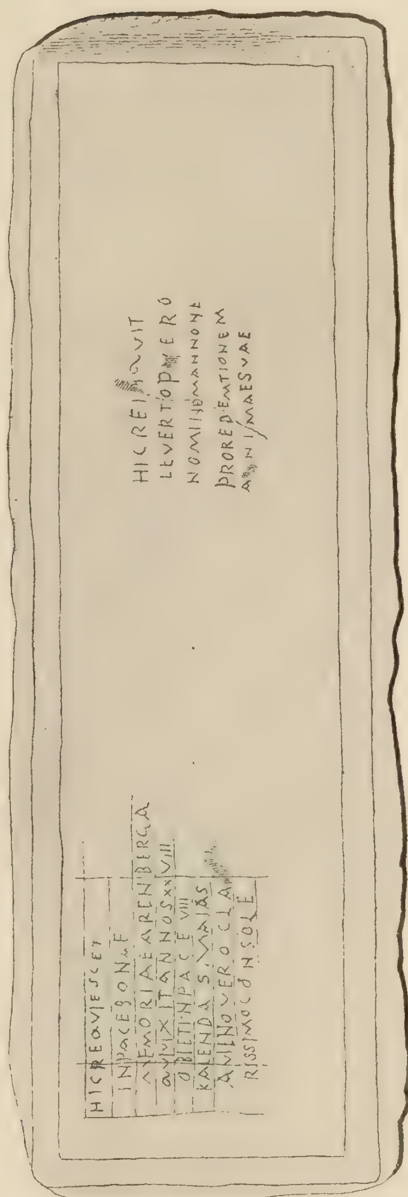
Calcaire ordinaire poli.
Haut 0,75. Larg 0,58

260



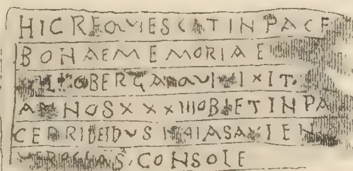
Pierre.
Haut. 0,52. Larg. 0,26

261

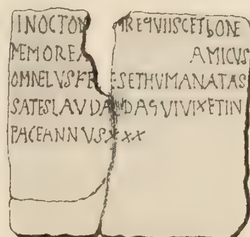


Pierre calcaire
Haut 0,63 Long 1,90 Epaisseur 0,16

262

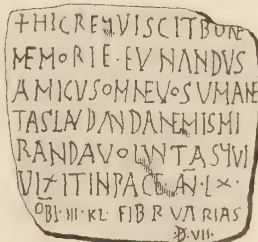


263



Calcaire lithographique
Haut 0,30 Larg 0,30

264



Pierre
Haut. 0,22 Larg 0,22

265

+ IN HOC TVMVLO [illegible] RE
QVIESCIT BONE [illegible] MEMORI
AE [illegible] RIGVNDE QVI VIX
IT ANNOS [illegible] VII OBIIT IN PACE
D XII [illegible] P C IOHANNIS [illegible]

Pierre Haut 1,80 Larg 0,45.

266

HIC MAGNIS MERITORUM
HIC PRIMAE IOVENTVS QVEM [illegible]
CANS SINCIR [illegible] MACARDI IN MVND
ARCADIIS QVONDAM DO PVRVS QVI
MENISTER BENIGNIS HAC MITIS
ADQ DE ST [illegible]

Marbre
Haut 0,20 Larg 0,32

267

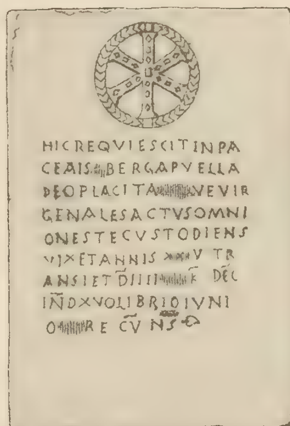
[illegible] EPS
SAVIT IN STENER
SISTANTI GITVR ELEP
ECNONET FAMVLI FIDA
[illegible] INTENEBRIS

268

IN HOC TVMV
LO REQVIESCIT
BONAE ME MO
RIAE [illegible]
PATER PAVPER
RVM QVI VIXIT
ANNVS [illegible]
IT IN PACE [illegible]
[illegible] SIND [illegible]

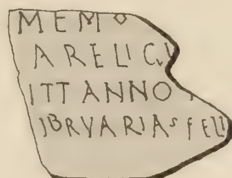
Pierre de Choin
Haut 1m. Larg 0,45

269

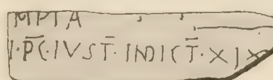


Pierre
Haut 0,80 Larg 0,58

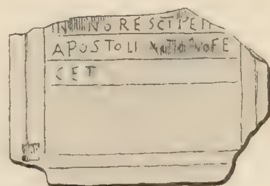
270



271

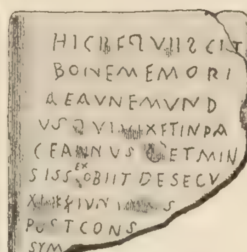


272



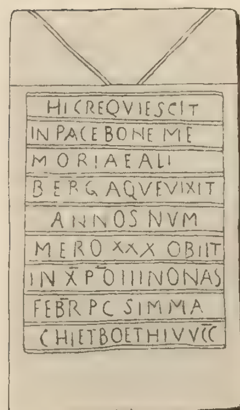
Pierre.
Haut. 0,40. Larg. 0,60

273



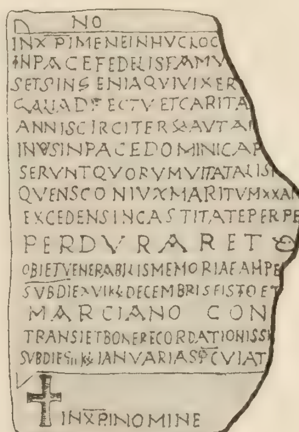
Pierre
Haut. 0,56. Larg. 0,56.

274



Pierre calcaire blanche
Haut 0,87 Larg 0,45

275



Marbre blanc.
Haut 0,76 Larg 0,58

276

HIC REQVIESCIT IN PACE
BEATA E MEMORIAE
EVSEBIA SACRA DO·
PVELLA CVIVS PROBA
BILIS VITA INSTAR
SAPIENTIVM PVELLA
RVM SPONSVM EM
RVIT HA BERE X FM
CVM O VOR

Pierre calcaire
Haut 0,60 Larg 0,55

277

+ HIC REQVI
ESCIT IN PACE
BONE MEMO
RIAE INGILDVS
QVI VIXIT AN
NIS IIII ET MEN
SIBVS OCTO
OBIIT IN XPO
IIII KL NOVEMBR
TERTIC P C
PAVLINI IVN
V CC

Marbre blanc
Haut 0,65 Larg 0,45

278

TRASIA
QVA

279

HIC MAGNVS VIX
XXXX OBIIT IN
FEB

280

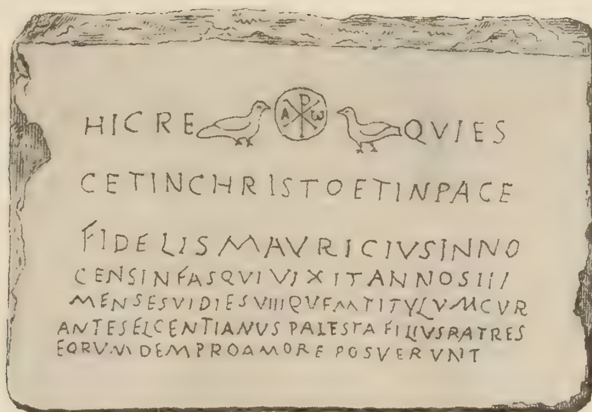
NHIVNCTO MVLO
REQVIES CIT IN PACE
BERTEFRIDA IN NOX
HONESTA DECORA
BLANDA VT FLES CA
TA QVI VIXIT A N
NVS PLVS MINVS VIIII
OBIET KAL SEPTC BRS
ANNO XVI PC BASILI
VC IND VIIII

Marbre

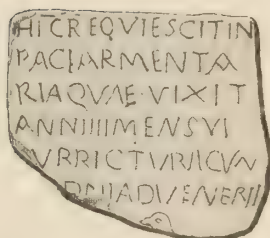
281

O CTOMOD
RE RECORDATION
BVR GVNDIO QV FVIT OM
QVI VIXIT IN PACE BONIS AC
ANNIS XXX OBIIT DIERTIO
IV VC CHINDI SECVND
ORIOSISSIMI AG

282

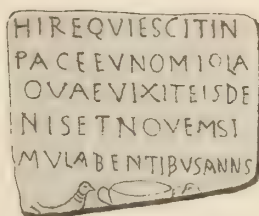


383



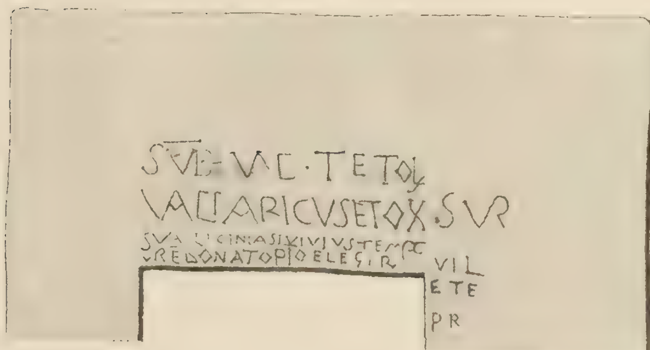
Marbre blanc [illegible] Larg. [illegible]

284

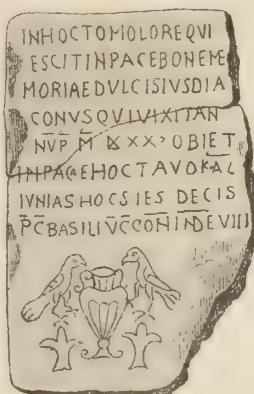


[illegible] Larg [illegible]

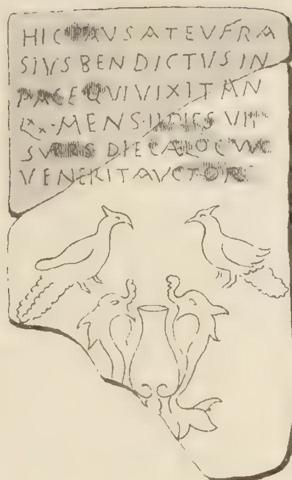
283



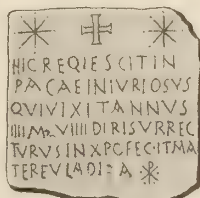
286



287

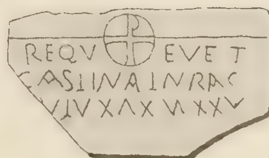


288

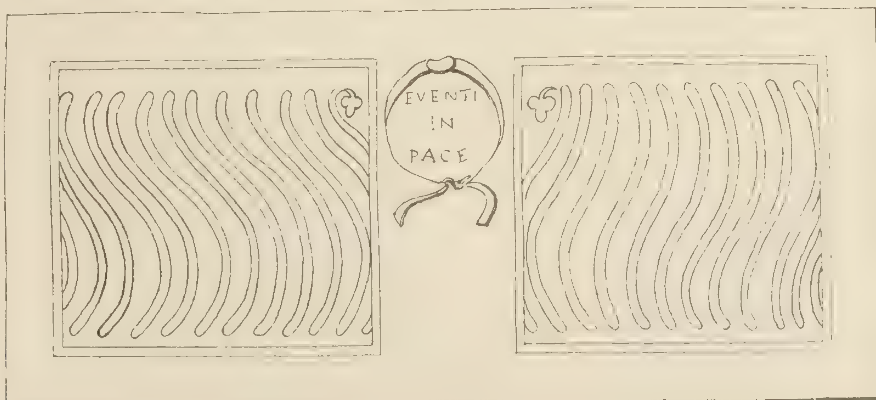


Marbre.

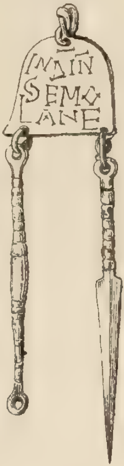
289



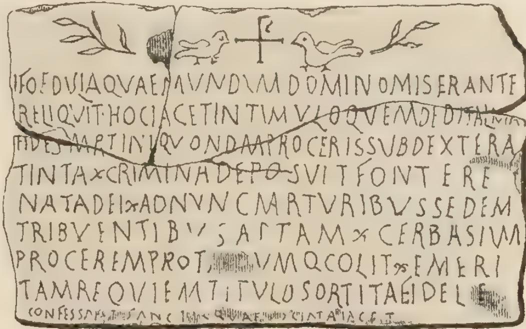
290



291

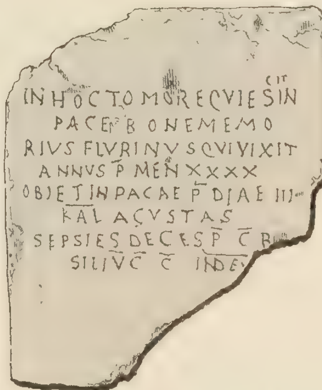


292

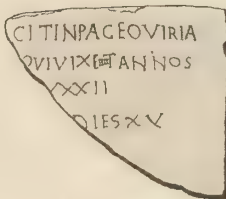


Marbre blanc. Haut. 0,27. Larg. 0,41.

294



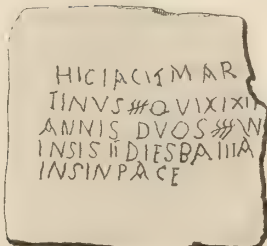
293



Marbre blanc
Haut. 0,32. Larg. 0,40.

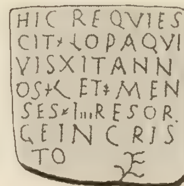
Haut. 0,35. Larg. 0,34.

295

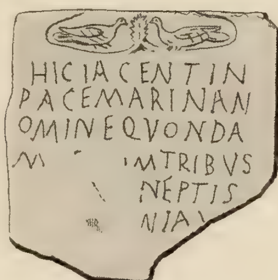


Haut. 0,31. Larg. 0,34.

296

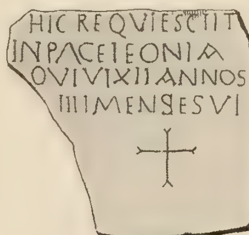


297



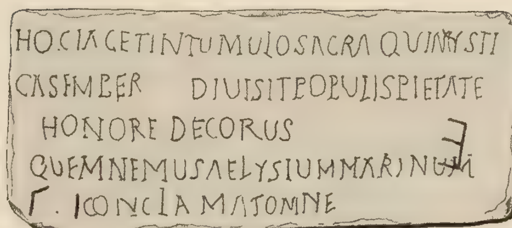
Marbre blanc.
Haut 0,46 Larg 0,41

298



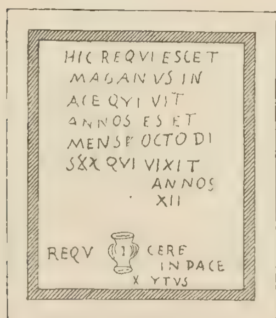
Marbre blanc

299

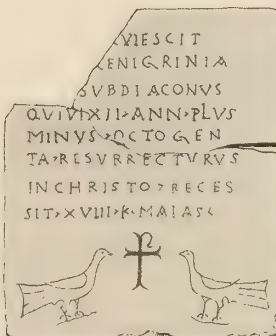


Marbre.

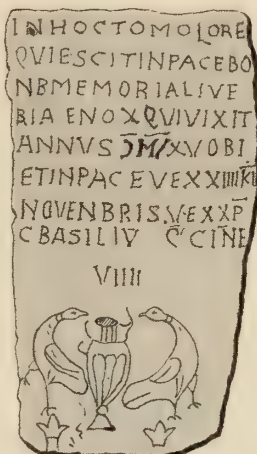
300



301

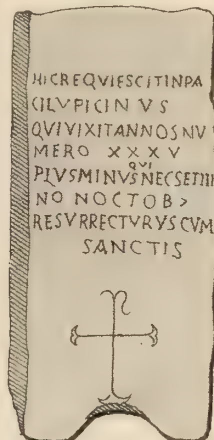


202

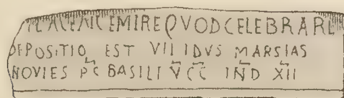


Marbre blanc.
Haut 0,48 Larg 0,25.

303

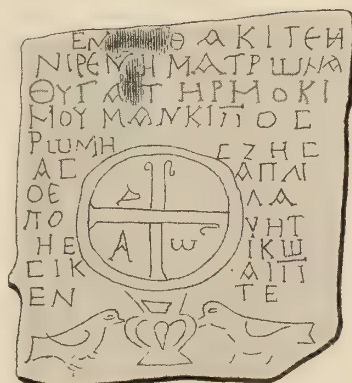


304



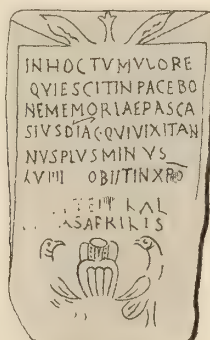
Marbre blanc
Haut. 0,14. Larg. 0,50.

305

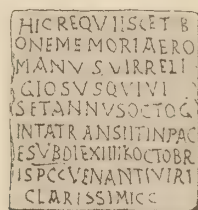


Pierre de Choin de Fay
Haut 0,48 Larg. 0 40

306

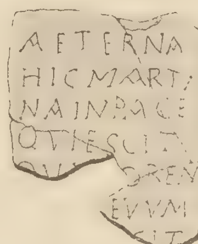


307



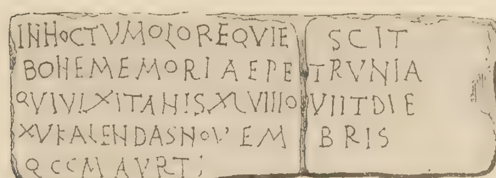
Marbre blanc
Haut 0 35 Larg 0 35

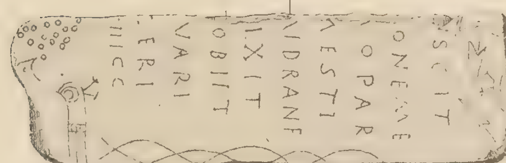
308



Haut. 0,18. Larg. 0,18

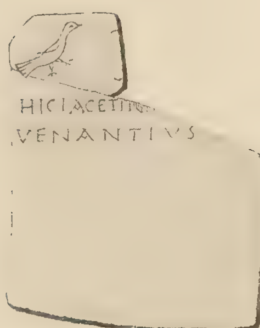
309



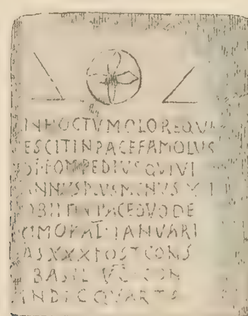


Haut 0,50. Larg. 0,18.

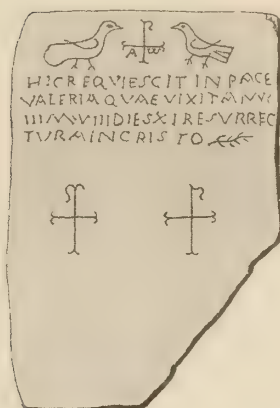
310



311



312

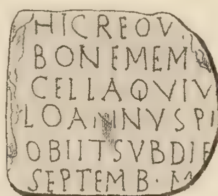


313

HICREQVIESCIT IN
PACE MERCASTO QVI
FLORENTEM AEVM
FECIT PER ANNOS
IVCVNDAM VI
TAM HAEC PERTEM
PORA DVXIT.



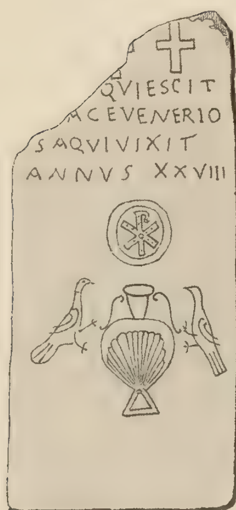
314

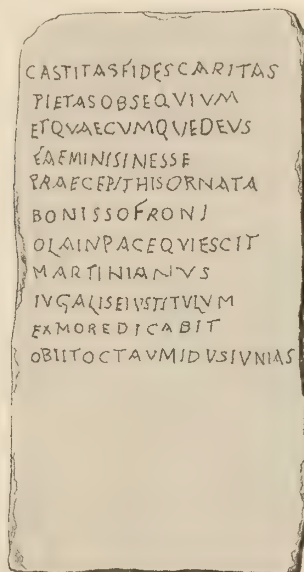


Haut. 0,19. Larg. 0,25.

316

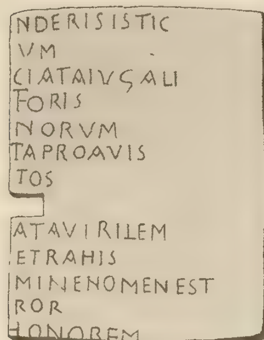
315





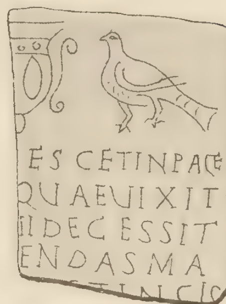
Haut. 0,90. Larg. 0,55.

317



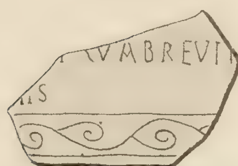
Marbre.
Haut. 0,55. Larg. 0,50.

318

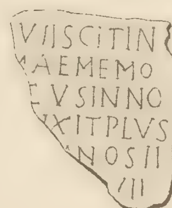


Marbre bleu turquin.
Haut. 0,32. Larg. 0,25.

319

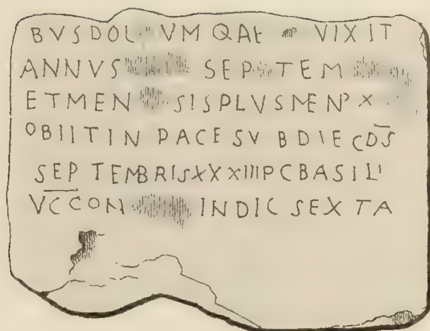


320



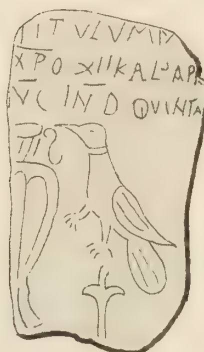
Pierre.
Haut. 0,23. Larg. 0,2[illegible]

321



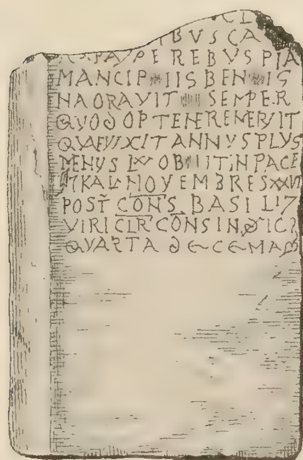
Pierre de Choin de Fay.

322



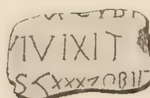
Marbre.

323

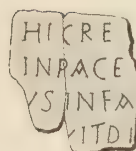


Pierre de Choin de Fay
Haut. 0,70. Larg 0 48

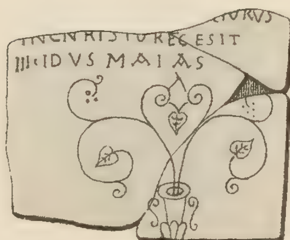
324



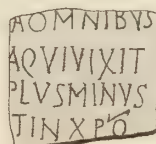
325



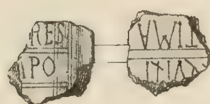
326



327

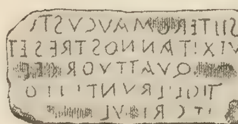


328



Marbre.
Haut 0,10. Larg 0,11.

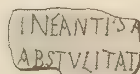
329



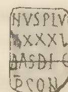
330



331



332

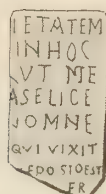


333

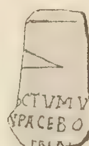


Pierre
Haut. 0,16. Larg. 0,16.

334

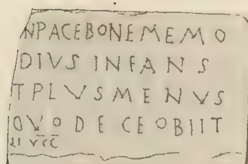


335

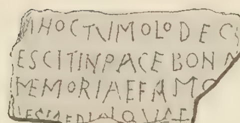


Marbre.
Haut. 0,27. Larg. 0,15.

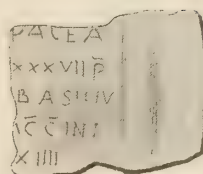
336



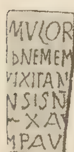
337



338

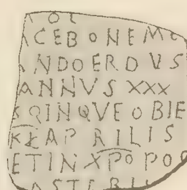


339



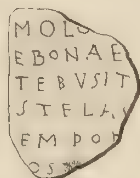
Marbre
Haut. 0,28. Larg. 0,11

340

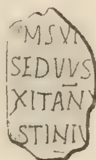


Marbre blanc

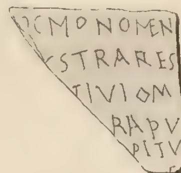
341



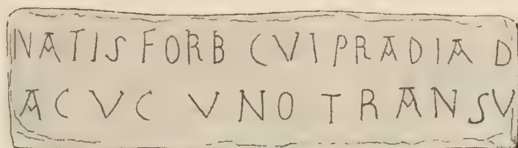
342



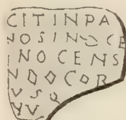
343



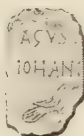
344

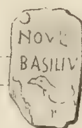


345

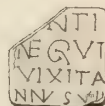


346

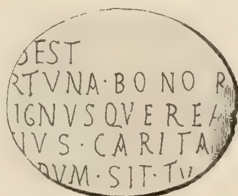




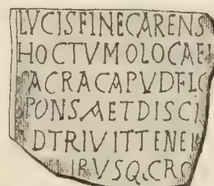
347



348

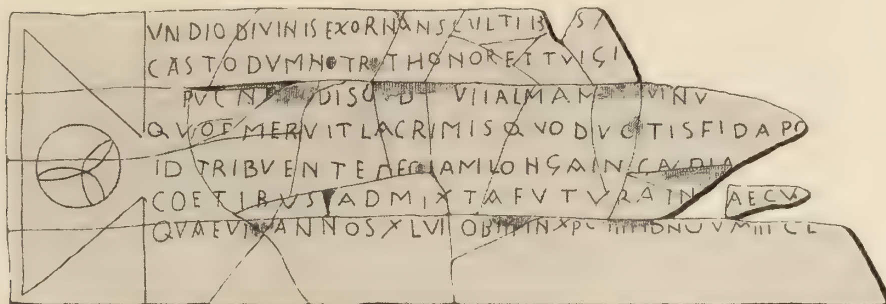


349



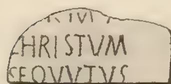
Marbre
Haut 0,34. Larg. 0,40.

350



Marbre bleu turquin.
Haut. 0,33. Larg. 1[illegible]

351



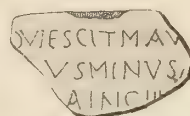
Marbre blanc.
Haut. 0,12. Larg. 0,32

352

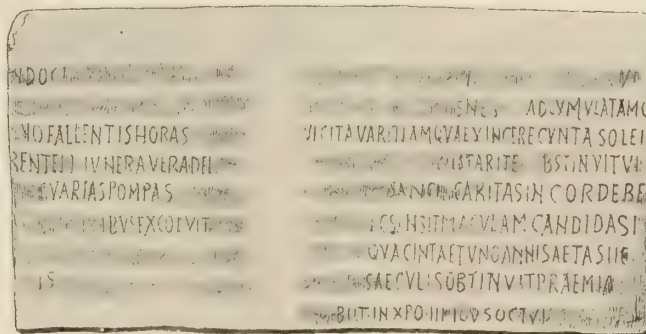


Pierre.
Haut. 0,10. Larg. 0,13

353

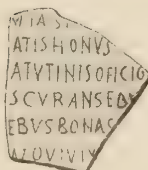


354



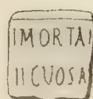
Marbre Cipolin.
Haut. 0,70. Larg. 1m12

355



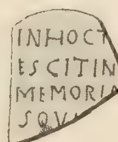
Haut. 0,18. Larg. 0,1[illegible]

356



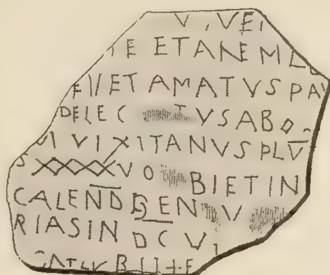
Marbre.
Haut. 0,1[illegible]. Larg. 0,16

357

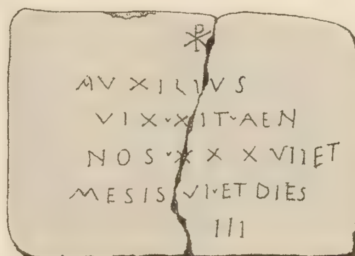


Pierre.
Haut. 0,25. Larg. 0,20

358

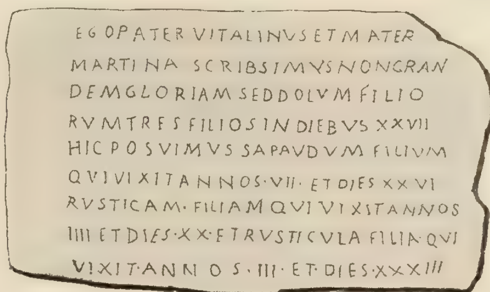


359



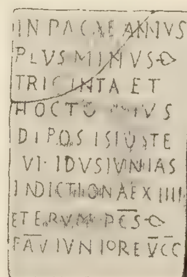
Marbre
Haut 0,39 Larg. 0,68

360

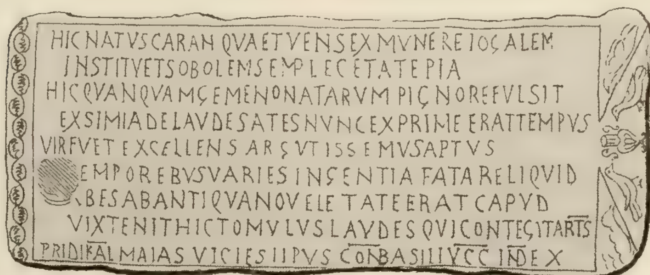


Marbre blanc.
Haut 0,48. Larg. 0,56.

361

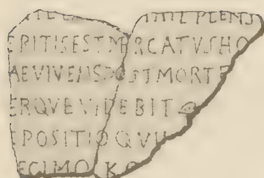


362



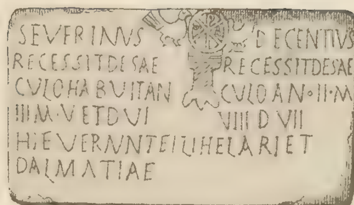
Marbre blanc. Haut 0,40 Larg. 1m „

363



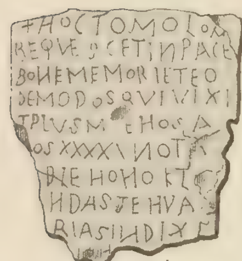
Marbre.
Haut. 0,24. Larg. 0,37.

364



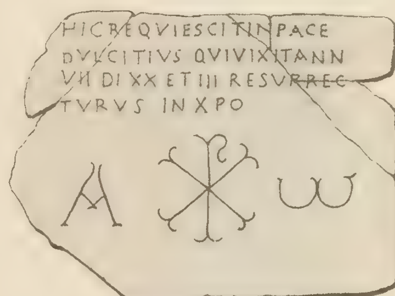
Marbre.
Haut. 0,25. Larg. 0,45.

365



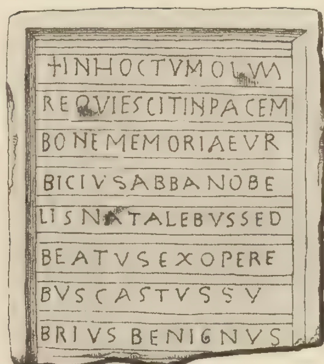
Pierre.
Haut. 0,23. Larg. 0,21.

366



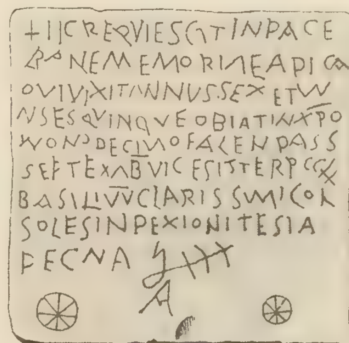
Marbre blanc
Haut. 0,30. Larg. 0,40.

367

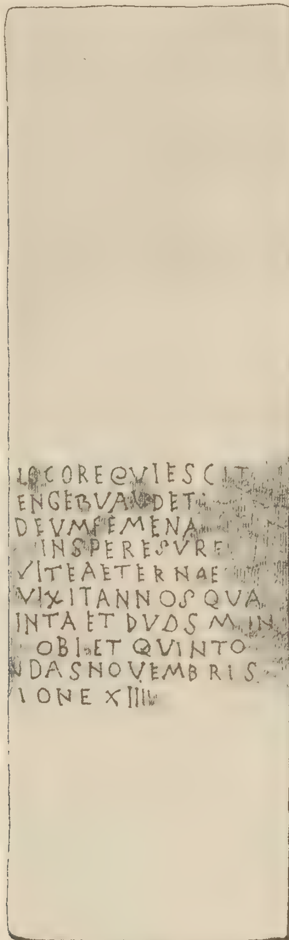


Pierre de Choin
Haut. 0,62. Larg. 0,56

368

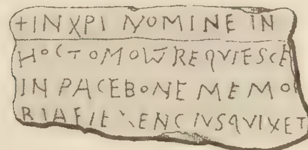


369

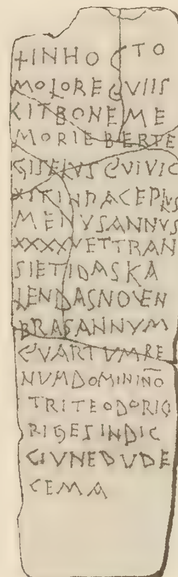


Pierre
Haut. 1m,22. Larg. 0,37.

370

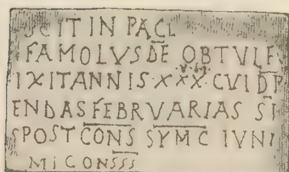


371



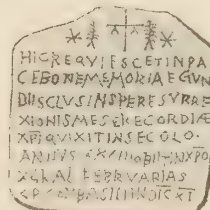
Marbre blanc
Haut. 0,5. Larg. 0,16.

372



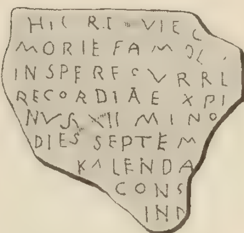
Marbre
Haut. 0,26. Larg. 0,44.

373

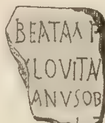


Pierre

374

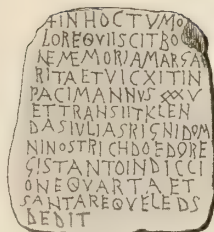


375

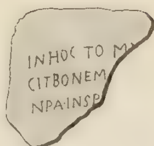


Marbre blanc.
Haut' 0,16 Larg 0,13

376

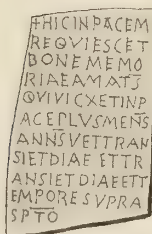


377



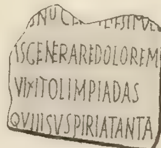
Marbre blanc
Haut. 0,21. Larg. 0,26

378

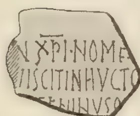


Marbre blanc.
Haut 0,30 Larg 0,19

379

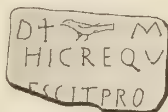


380



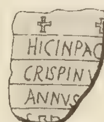
Marbre blanc
Haut. 0,13. Larg. 0,18.

381



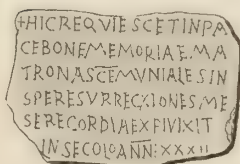
Marbre blanc
Haut. 0,12. Larg. 0,20.

382



Marbre blanc
Haut. 0,16 Larg 0,13.

383



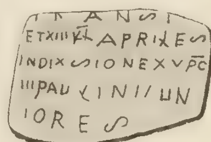
Marbre.
Haut 0,22 Larg 0,35.

384



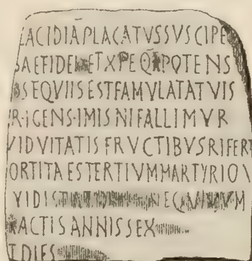
Marbre blanc.
Haut. 0,15. Larg. 0,13.

385



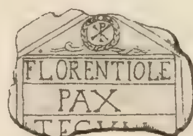
Marbre blanc
Haut. 0,10. Larg. 0,25.

386



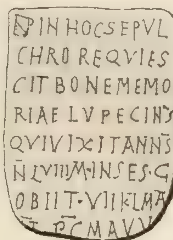
Marbre

387



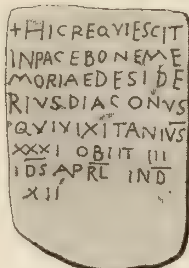
Marbre blanc.
Haut. 0,24. Larg. 0,32.

388



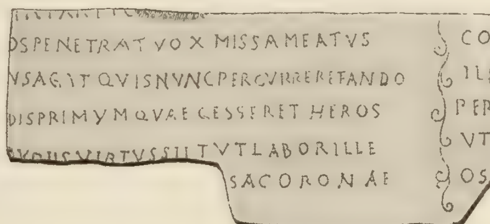
Marbre

389

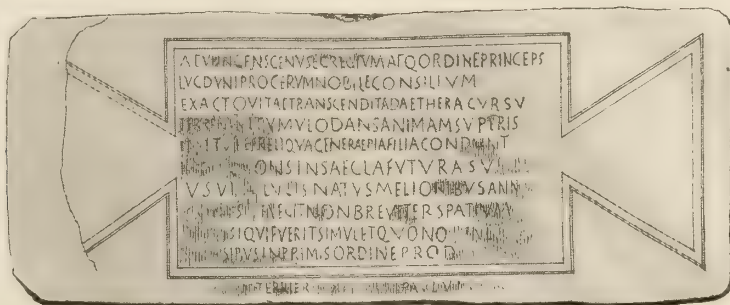


Hauteur: 0,38.
Largeur: 0,28.

390

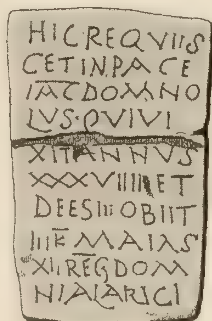


391



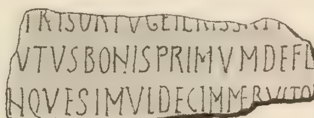
Pierre calcaire. Haut. 0,90. Larg. 1,30.

392



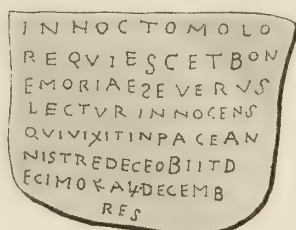
Pierre
Haut 0,35. Larg 0,2.

393



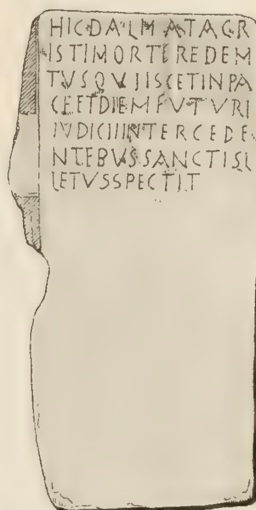
Marbre gris
Haut 0,15 Larg 0,42

394



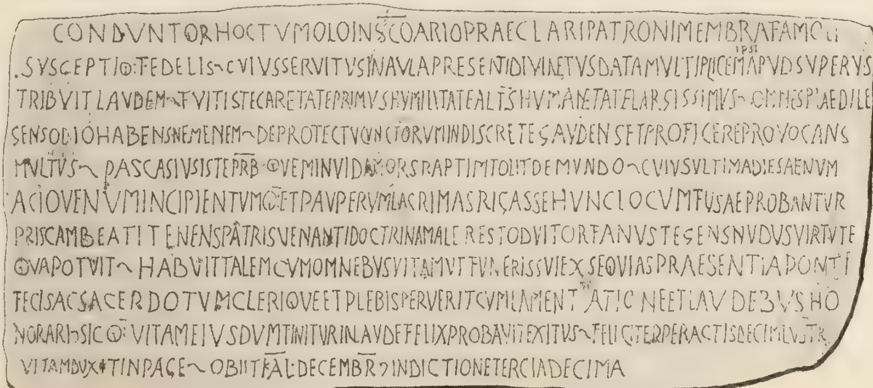
Marbre blanc
Haut. 0,23. Larg. 0,28.

395



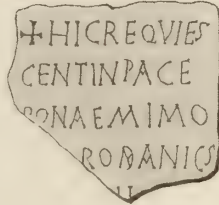
Marbre.
Haut 1m07 Larg 0,53

396

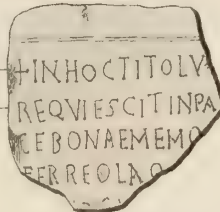


Pierre. Haut. 0,44. Larg 0,93.

397

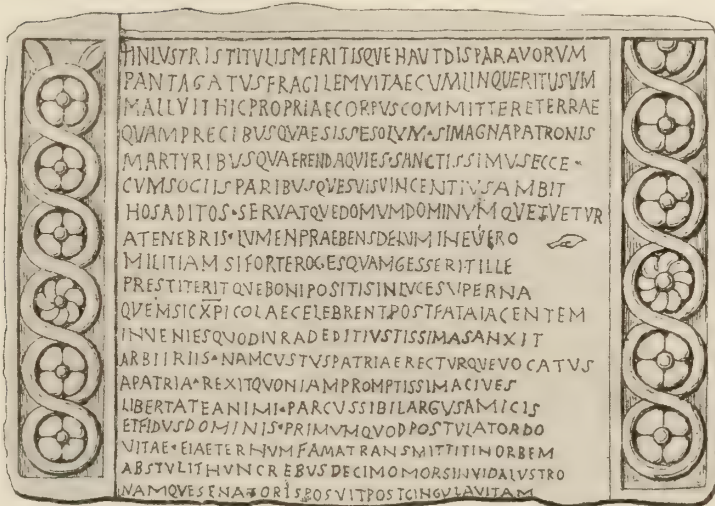


398



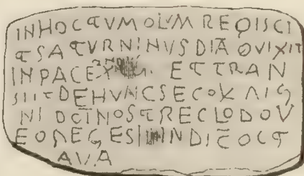
Marbre blanc. Haut. 0,15. Larg. 0,15.

399



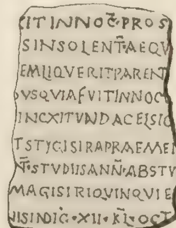
Marbre blanc. Haut. 0,62. Larg. 0,94.

400



Marbre blanc.
Haut. 0,15. Larg. 0,26.

401



Marbre blanc.
Haut. 0,22. Larg. 0,16.

402

EVTROPIVM HIC XPETVVM VIRTVTE PROBATVM EXI
CORPORE CONPLEXVM NOBILIS VRNA TEGIT
QVIQVAMVA CREBRIS OSTENTET MAXIM
PANDIRE SED TVMOLO CARMINE PAVCA
NONE QVIDEM DVBIAS ESTAINS
HAVSIT QVAE POP

CVM QVE FORET SVBLIMED
ELEGIT XPM QVAERERE
hVIC VICTVS TENVIS ET DV
ET VESTIS TEGIMEN HIS

Marbre blanc. haut 0,66. Larg. 1^{m}

404

RIS GRANDIS CIR
OTVM ET SIBO
POPVLOS CAM
BOPA

403

NITAN
S

405

REDM

407

NAPANVI
VLTAREPLET
INERGIMAPELL
OMIS
PIA

407 bis

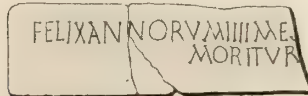
+ HIC REQVIESCI
BONE MEMORIAE
ETYVS EPESCVI VIXIT
PTO ANNVS XX MENSIS ...
BIT X XL IVN INDICCIONE SEPTIMA

Marbre blanc.

406

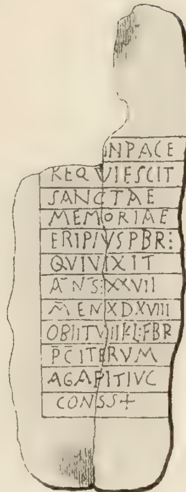
INA.IPONDERE MENTIS
RIMORDIA SENSVS
ATANS GRATIA LAVDEM
IETAS·PRVDENTIA VVLTVS
OR·PROBITAS Q·PVDOR Q
SE
VECT
CVIVSE

408



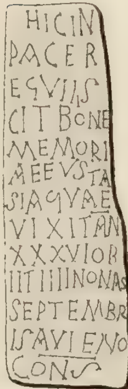
Marbre blanc
Haut 0,19. Larg 0,64

411



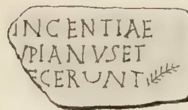
Pierre commune
Haut 1,14 Larg 0,23

409



Marbre
Haut 1,35 Larg. 0,47

410



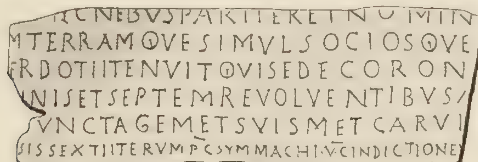
Marbre blanc
Haut. 0,19. Larg. 0,32.

412



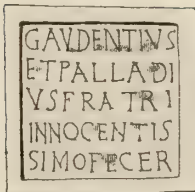
Marbre blanc

413



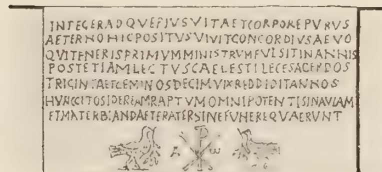
Haut. 0,28. Larg. 0,90.

414



Marbre blanc

415



Marbre blanc

417

BENE·PAV SANTIINPACE·FL·MEMORIO·VPQVIMILIT

Marbre blanc

Larg. 0,76.

416

SACRO
SANCTAELE
CISANTESTIS
HILARIVS
HICQVIESCIT

Marbre blanc. Haut 0,28 Larg 0,5[illegible]

Ch'SELEBFR·S [illegible]

Long 0,2[illegible]

415

INT·IOVIANOSANNOSXXVIIIPRO·DOM·ANVIPRAE·LANCIARI [illegible] ISANIIICOMESRIPEANICOMMAVRET TINCANI

VIXAN LXX PRAESIDIA CO [illegible] ARITO DVLCISSIMO

Long. 2,01.

418

OPTATINFRETICI
AESIVEPASCASIECONI
VGIAMANTISSIMAEEN
NIVSFILTERIVSSIVE
POMPEIVSMARITVS
POSVITSEPVLCRV
MCVMQVAVIXIT
ANNISOCTOMEN
SIBVSNOVEMET
DIBBVSDVOBVS

Marbre blanc.

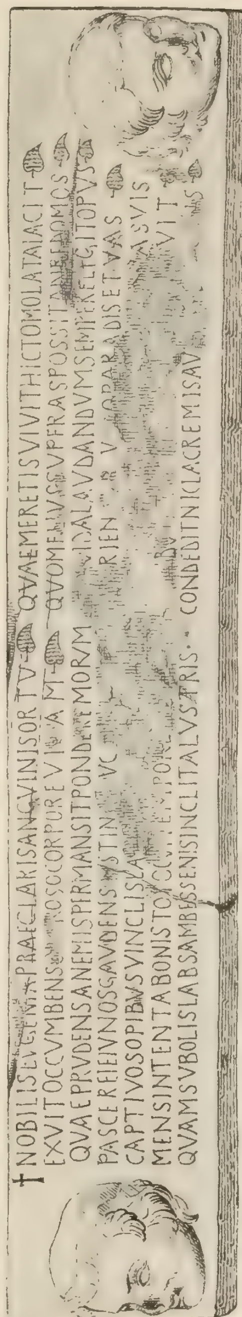
Haut de l'inscript. 0,26. Larg. 0,26

419

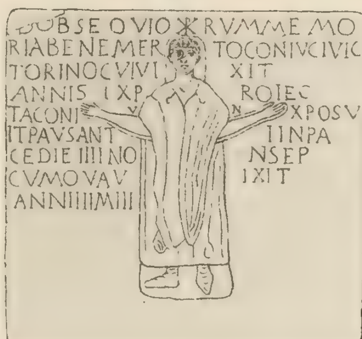
SVBIECTASQVEVIDET NVBESETSIDERACAELI

Marbre noir. Haut. des lettres 0,051.

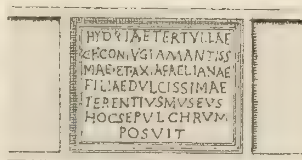
420



421

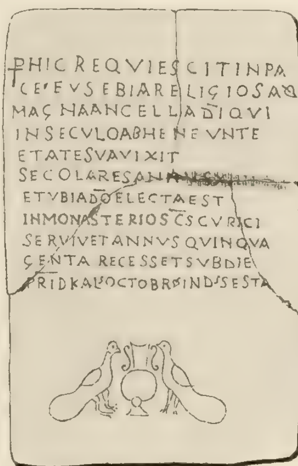


422



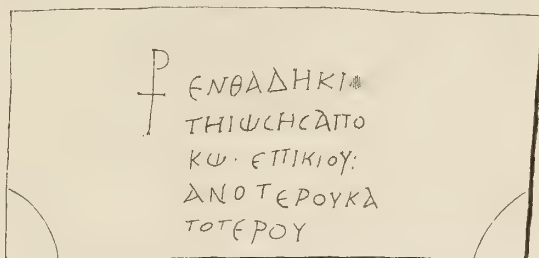
Marbre blanc.

423



Marbre blanc.
Haut. 0,22 Larg. 0,46

424



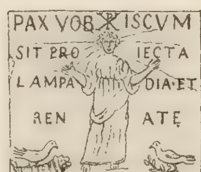
425



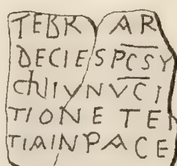
426



430

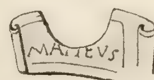


431

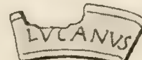


Marbre blanc.
Haut. 0,28. Larg. 0,28.

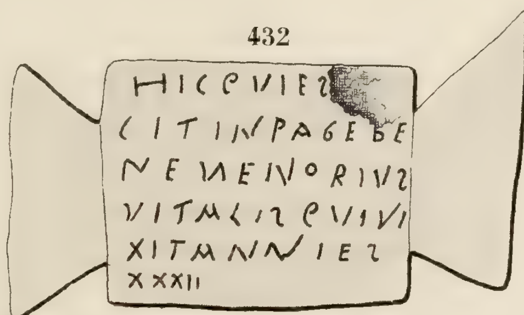
427



428

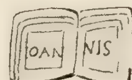


432



Pierre commune
Haut. 0,13. Larg 0,23.

429



433



Marbre blanc.

434

HICINPACEREQVI
ESCITBONAMARTA
QVAEVIXITPLMSI
ANNXXXV OBI
ITSVBD VIIKAL
OCTOBIND VIP

Marbre blanc.
Haut. 0,30. Larg. 0,225

435



Marbre gris.
Haut. 0,115. Larg. 0,175

436

XXXVIETOBI
ITSVBDIE
PRIDIENON
SEPTEMBRS
INDICTSVS
BASILIOVC

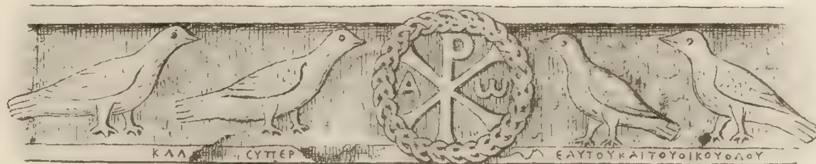
Marbre.
Haut. 0,36. Larg. 0,25

437

TRIOVOLVSIANO
VTYCHETIS FILIO
O FORTVNATO QVIVIM
SPASSI SVNT
GIA PIENTISSIMIS
REFRIGERETNOS
TEST

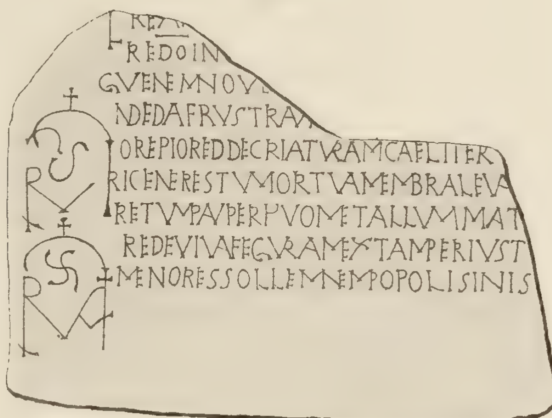
Marbre blanc.
Haut. 0,41. Larg. 0,66.

438



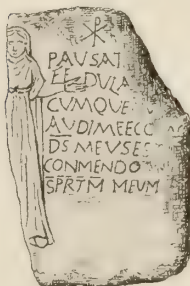
Marbre blanc.
Longueur de l'Inscription 0,54.

439



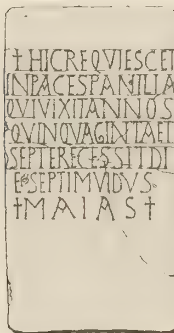
Marbre blanc. Haut. 0,52. Larg. 0,79.

440



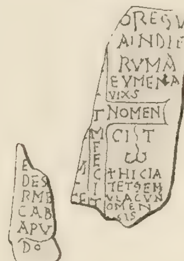
Marbre blanc.
Haut. 0,36. Larg. 0,22.

441



Marbre blanc.
Haut. 0,75. Larg. 0,35.

442



Marbre blanc.
Haut. 0,12. Larg. 0,06 | Haut. 0,25. Larg. 0,12.

443

IN HOC REQVIES
CIT BONAEMEMORI
BASSIMIV XITINPA
ANNVS X NSIIT
EXIIIR

Marbre

444

HOC TOMO
LO REQVIISCITB
NEMEMORI
CONCORDIA F
X TRANSIIT II
I EMBRIS

Marbre.

445

HIC REQVIESCIT
BONAEMEMERILAETVS
DIACVS INPACEANN
EX VI TRANSIIT X V KAL
IVLIAS INDICTIONE XIII
REGNVM DOMNI NOSTRI
THEVDOBERTI REGIS

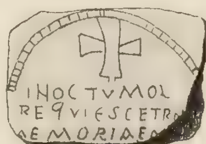
Marbre.

446

OLOREQVIESCIT
RIAESA GRIA QVI VI
VIS DVOS ET TRANSIIT
CE OCTAVO K SEPTEMBRIS
DICTIONE NONA REGNVM DOMNI
THEODOBERTI REGES

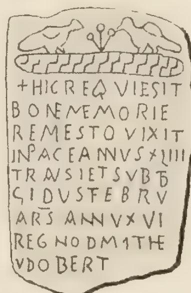
Marbre.

447



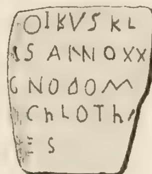
Haut. 0,105. Larg. 0,14.

448



Marbre blanc
Haut. 0,37. Larg. 0,22.

449

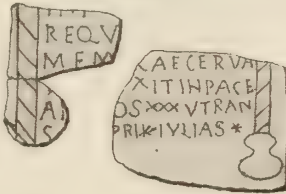


450



Pierre Haut 0,74 Larg 1m60

451



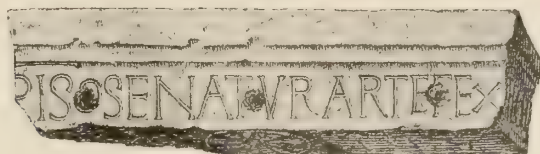
452



453

AE TVM NATVRE QVIDEM
FRA CELEVME DA TERRA SVMIT NON TENITAD
HIC ANTRA SEPVLCRI SED MACEIOS QVEM IVSTA
FELICEM CODETVM HOC TOMOLO LEVITA DNI
HEMIN NOCINCIVS ILLI NOMEN AB AVO PROTRA
BEATVS IN MOREBVS VITAM BENIGNA To
VIX GESSERAT ANNVS CVM
IIII CO NEPOTINS · CEDASPEE
CI R, XX K LABRILIS

434



Grès. Haut [illegible]

436

DVS
SVMMARE

435



437



438

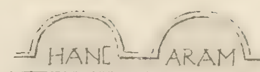


Marbre

439

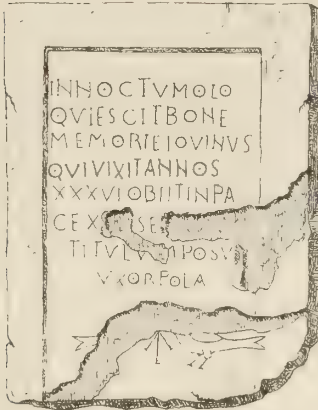


460

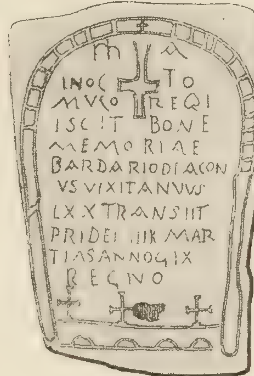


Marbre.

461

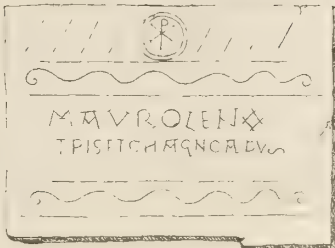


462

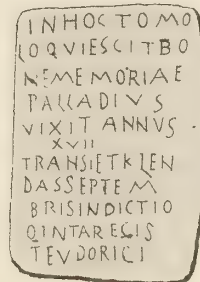


Marbre.
Haut. 0,25 Larg. 0,18

463



464



Marbre.
Haut. 0,28 Larg. 0,16.

465

VINOA BVN

466

LETRVSTICVS
QVIXITANNVSLI

467

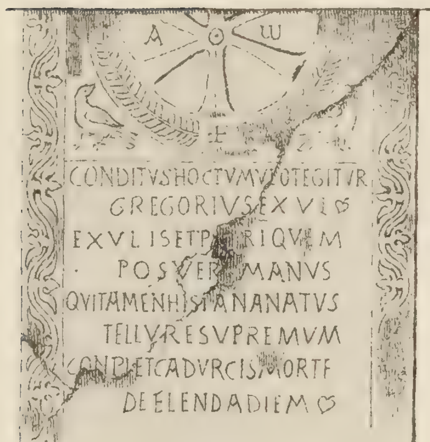
LOPECENA
ETDEDIMIA
HICREQUIISCENT
IN PACE

Pierre
Haut [illegible] Larg [illegible]

468

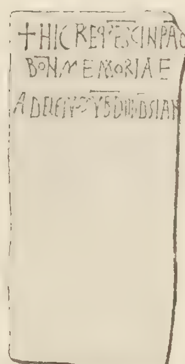


469



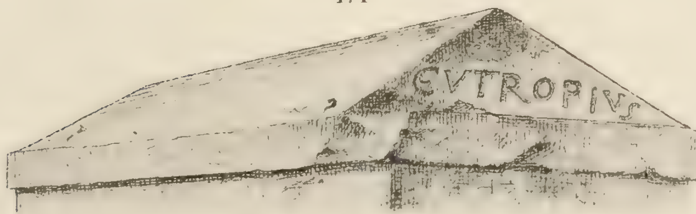
Pierre.
Haut 0,78 Larg 0,74

470



Haut $1^{m}17$ Larg 0,51.

471



Pierre
Haut des lettres 0,0[illegible]

473

472

AMADA

Long. 0,50

MARIA

Long. 0,43

474

SANCIA

Long. 0,44

475

MENTIA

Long. 0,43.

476



Grandeur d'exécution.

477

VLFINO

Long. 0,44

478



Pierre calcaire.
Haut. 0,45 Larg. 0,35.

479

dalENA

Long de l'Inscript. 0,80 Haut 0,14

480

VIRINA

Long de l'Inscript. 0,7[illegible] Haut 0,11

481

IVCVNDV

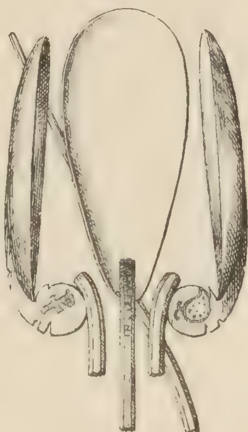
Long de l'Inscript 0,45
Haut 0,07

482

ADOMARA

Long de l'Inscript 0,79 Haut 0,16.

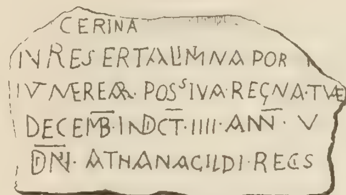
483



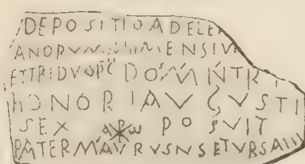
POMPEIANE

... deur d'exécution

484

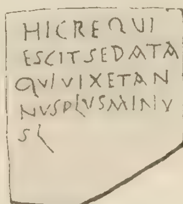


485



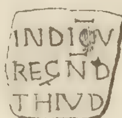
Marbre gris
Haut. 0,52. Larg. 0,61.

486



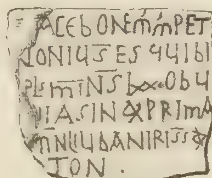
Marbre blanc.
Haut. 0,35. Larg. 0,33

487



Marbre blanc
Haut. 0,15. Larg. 0,15

488



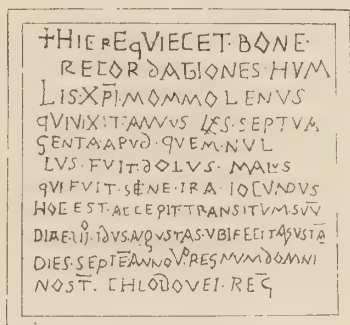
Marbre blanc
Haut. 0,23. Larg. 0,23.

489

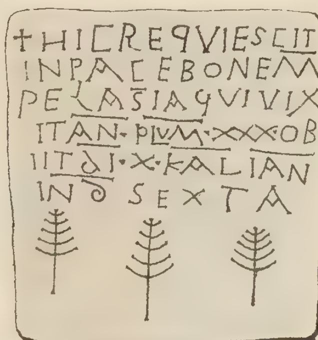


Longueur 0,70 Hauteur 0,50.

490

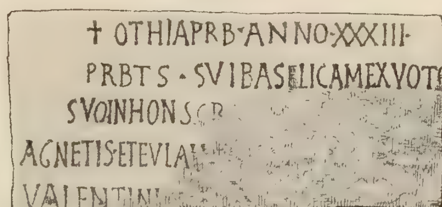


491



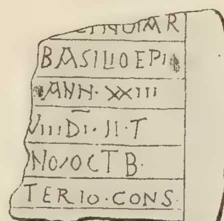
Marbre blanc.
Haut. 0,41 Larg. 0,37

492



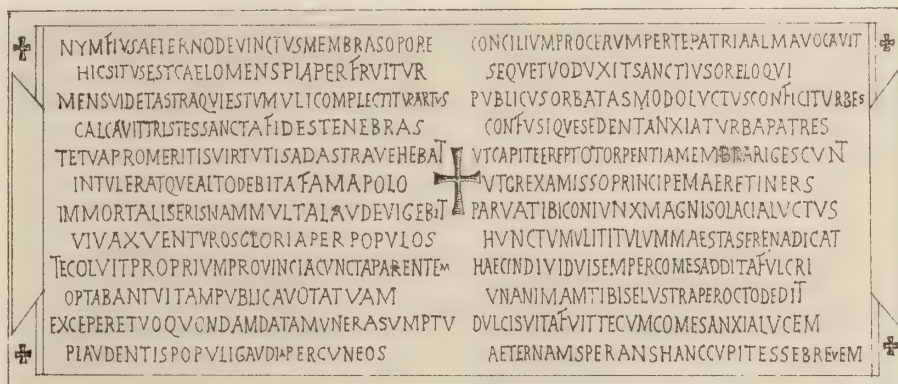
Marbre blanc.
Haut 0,51. Larg. 0,94.

493



Marbre blanc
Haut. 0,25. Larg. 0,25.

494



Longueur $1^{m}27$. Hauteur 0,71

495

CREQUI
IT BONEM
MORIAMASI
LIA QUI UIXITA
NNUS XXXXXX
XR EQUIEUITIN
PACE DOMINI
CAMSB KAL
DAS FEBORAR
I ANNUM I XXV
HI

496



497

HIC RECVIESCET
IN PACE BONEM
EMORIE MAR
TA ANNOR
VM PLVS MENV
S XXX V SVBDI
E KALENDAS
ACVSTAS ANN
O XXI

Marbre blanc.
Haut. 0,71. Larg. 0,355.

498

HIC IN PACE QVIESCIT
ADIVTOR QVI POST
ACCEPTAM PAENITENTIAM
MIGRAVIT AD DOMINVM
ANN· LXV MENSES VII DIES XV
DEPOSITVS S.D. IV KAL. IANVARIAS
☧· ANASTASIO V.C. CONSVLE

Marbre blanc.
Haut. 0,375. Larg. 0,45.

499

+HIC REQVISCET
IN PACE BONE ME
MORIE DOMETIVS
QVI BIXIT PL MINVS
ANNVS XXXVII OBI
ET ... KAL ... IASIN
VMA FORTIO CIC
CON...
+KVMETEPION
ΔΟΜΕΤΙΟΥ ...
ΤΑΟΥCωΝ

Marbre blanc.
Haut. 0,52. Larg 0,24

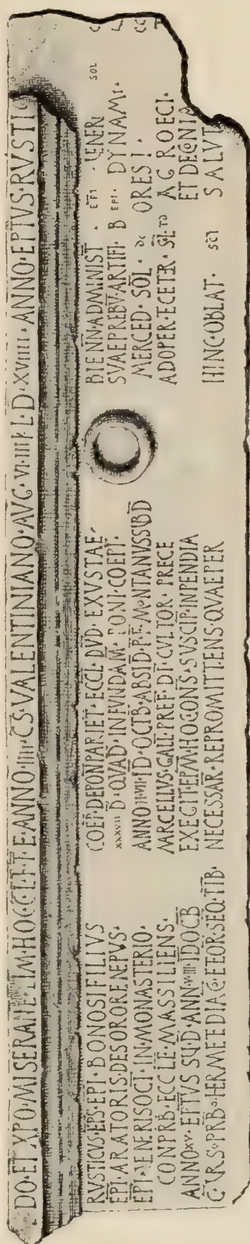
500

+ RVSTICVS ANN·XXX ... EPTVS SVI FF·

Marbre blanc.

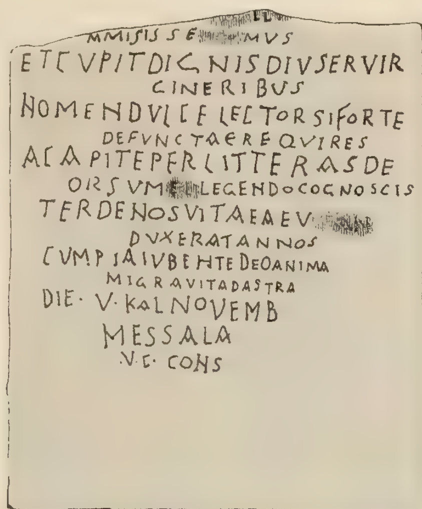
Pl. 83.

502



Marbre blanc.
Long 3m49. Haut. 0,70

503

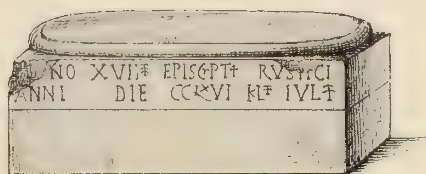


Marbre blanc.
Haut. 0,75. Larg. 0,55

504

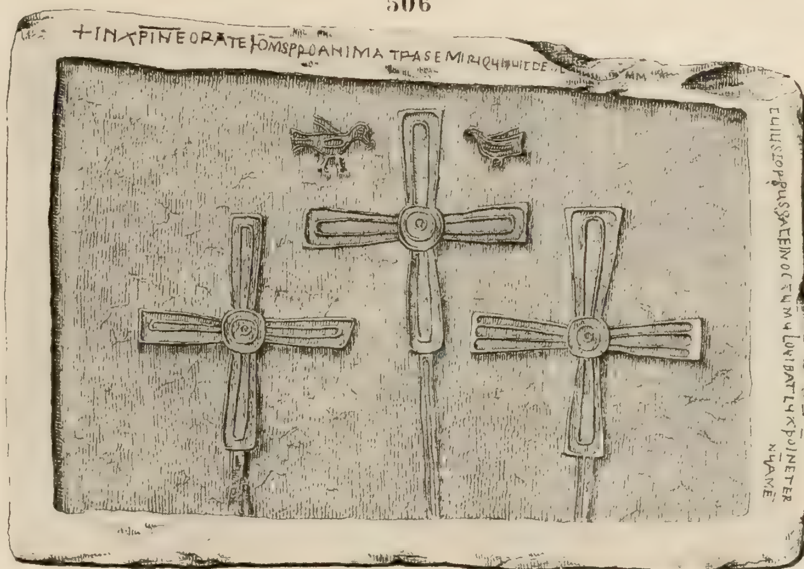
HICREQVIESC..
CEBONEMEMORIOSK..
ꝗNSꝗVIVIXITPLVSMENVS
ANNOSXXXVOBIETSVBꝗIE
KALAGVSTASINꝗICTIONE
XVANNOXIIIIRESNOꝗO
MNINOSTRILEOVIꝗIREGIS

505



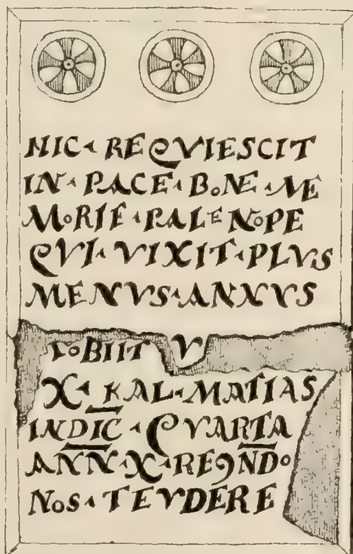
Long de l'inscript. 0,74. Haut 0,097.

506



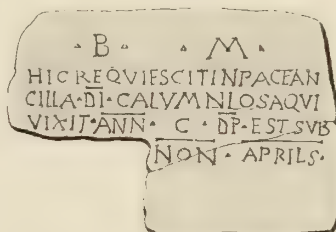
Calcaire tendre.
Haut. 0,29 Larg 0,46.

507



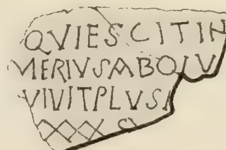
Marbre blanc.

508



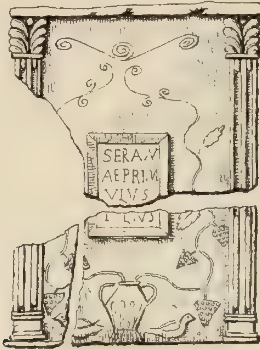
Marbre blanc.
Haut. 0,27 Larg 0,35.

509



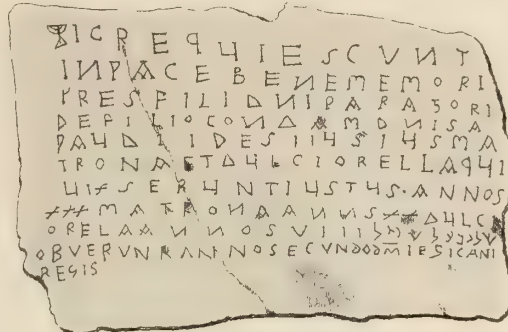
Marbre.
Haut. 0,19. Larg 0,29

510



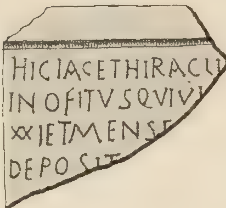
Marbre blanc.
Haut. 0,69. Larg. 0,54.

511



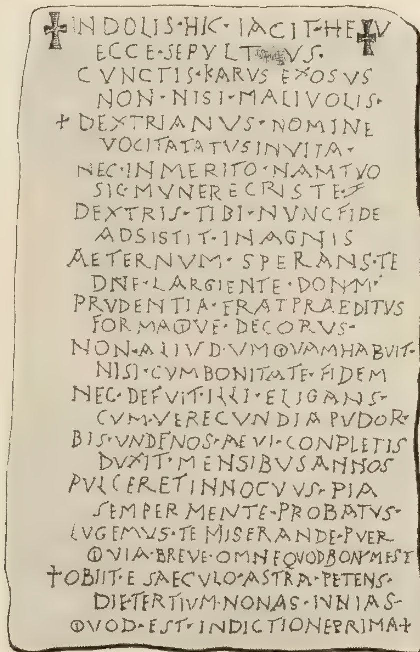
Marbre blanc.
Haut 0,38. Larg 0,54.

512



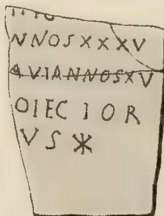
Marbre blanc.
Haut. 0,34. Larg. 0,395.

513



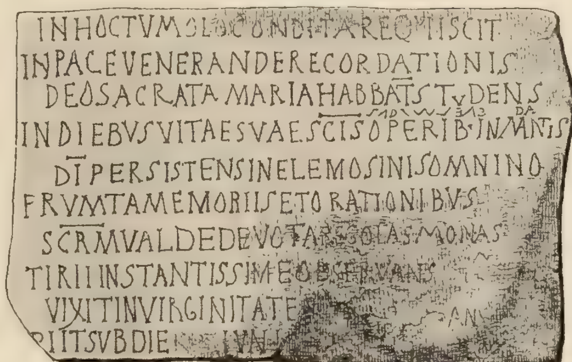
Marbre blanc.
Haut 0,53. Larg 0,367.

514



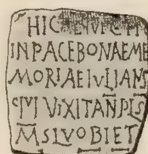
Marbre blanc.
Haut. 0,39. Larg. 0,30.

515



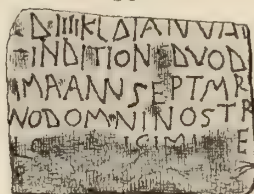
Marbre blanc.
Haut. 0,64. Larg. 0,82.

516



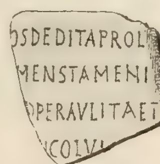
Marbre blanc.
Haut. 0,28. Larg. 0,32.

517



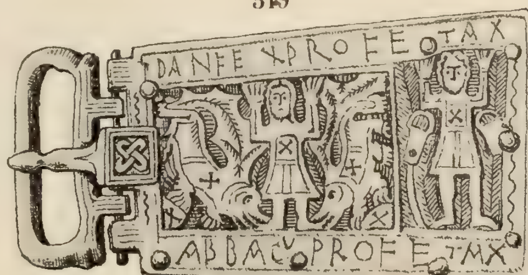
Marbre blanc.
Haut. 0,25. Larg. 0,23

518



Marbre blanc.
Haut. 0,20. Larg. 0,20.

519

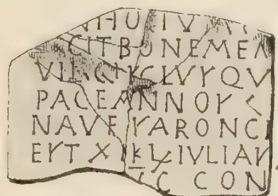


Haut. 0,035 Larg. 0,057

520

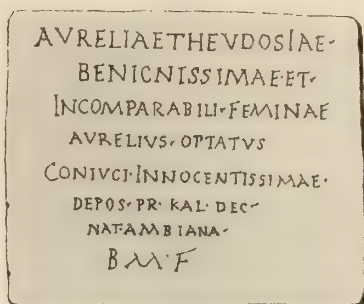
I E S V S Long 0,11
S V S T V S Long 0,12 ½
H Y P P O L I T V S Long 0,19 ½
I O H A N N E S Long 0,17 ½

521



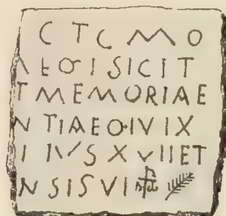
Marbre blanc.
Haut. 0,33. Larg. 0,48.

522



Marbre blanc
Haut. 0,295. Larg. 0,315.

523

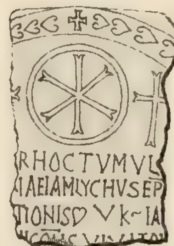


524

FL·MAVRICIVSINNOCENS·
CIVESGALLVSPELEGRINVS·
HICIACETQVIVIXITPLVSMINVS
ANNVS·XVI·MENSESVIII·DIES
·VII·DEPOSITVSINPACE·
B M

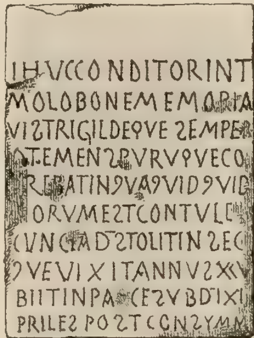
Haut de l'Inscript. 0,26. Larg 0,60.

525



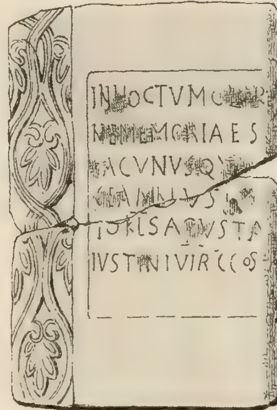
Marbre blanc.
Haut. 0,40. Larg. 0,28.

526



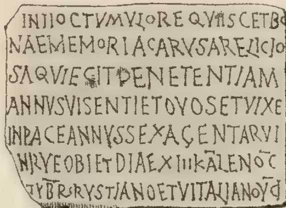
Pierre.
Haut. 0,60. Larg. 0,44.

527



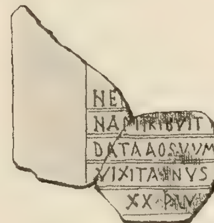
Pierre.
Haut 0,55. Larg. 0,40.

528



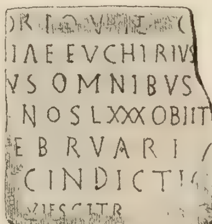
Marbre.
Haut. 0,29. Larg. 0,38.

529



Pierre.
Haut. 0,27. Larg. 0,27.

530



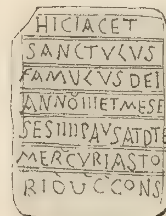
Marbre.
Haut 0,48. Larg. 0,44.

531



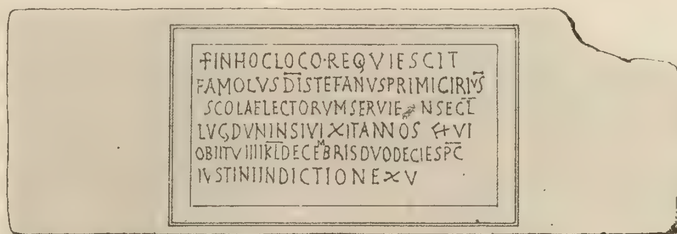
Marbre.

532



Marbre.
Haut. 0,29. Larg. 0,22.

533

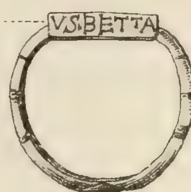


Long. 1,m35. Haut. 0,50.

534



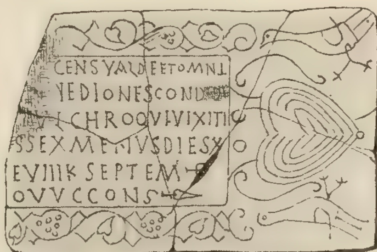
536



535

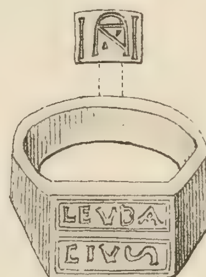


537



Marbre.
Haut. 0,33. Larg. 0,50.

538



539



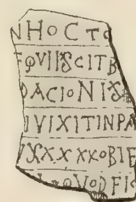
Haut 0,20. Larg. 0,14.

540

IRHAEMA *INRI

Long de l'Inscript. 0,40

541



Pierre.
Haut. 0,18. Larg. 0,12.

542



Réduction à moitié

543



Pierre.
Haut 0,31. Larg 0 435.

544

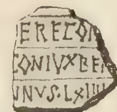


545

DIVINISFLAMMEISVISIONIB·FREQVENER
ADMONIT·ETVIRTVTISMAGNAEMAI
IESTATISMARTYRIICAELESTIVMVIRGIN
IMMINENTIVMEXPARTIB·ORIENTIS
EXSIBITVSPROVOTOCLEMATIVS·V·C·DE
PROPRIOINLOCOSVOHANCBASILICM
VOTOQVODDEBEBATAFVNDAMENTIS
RESTITVITSIQVISAVTEMSVPERTANTM
MAIIESTATEMHVIIVSBASILICAEVBISNC
TAEVIRGINESPRONOMINE·XPI·SAN
GVINEMSVVMFVDERVNTCORPVSALICVIIVS
DEPOSVERITEXCEPTISVIRGINIB·SCIATSE
SEMPITERNISTARTARIIGNIB·PVNIENDVM

Haut. de l'Inscript 0,47. Larg 0,67

546

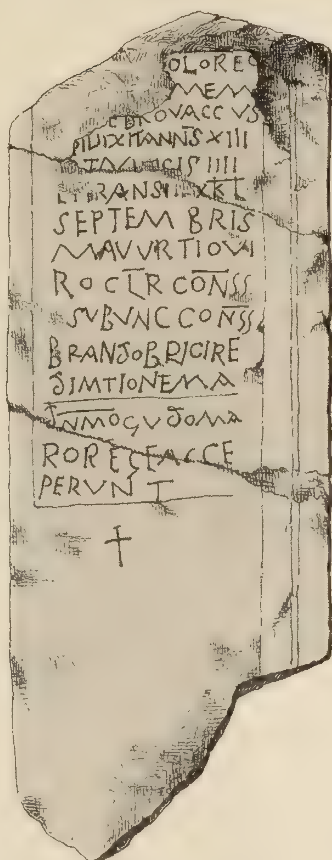


Marbre.
Haut 0,07 Larg 0 07

547

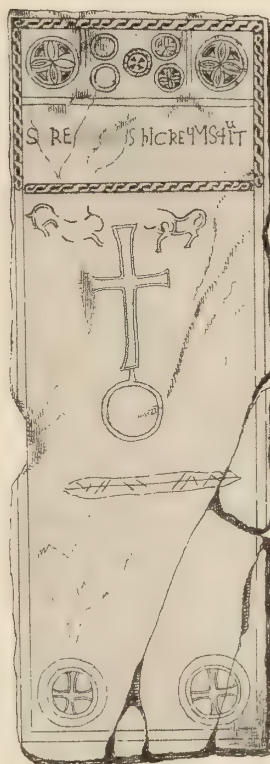


548



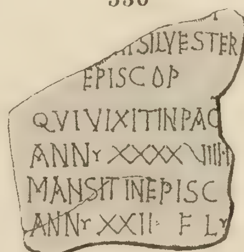
Pierre.
Haut. 0,95 Larg 0,55

549



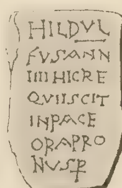
Schiste ardoisier.
Haut. 1m,81 Larg 0,66

550



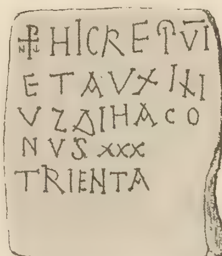
Porphyre vert.
Haut. 0,79 Larg 0,70

551



Pierre calcaire
Haut. 0,23. Larg. 0,15.

552



Haut 0,39 Larg 0,29

CARTE

INDIQUANT LES LOCALITÉS

QUI ONT FOURNI

des

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

Nota *Les chiffres placés sous les noms de lieux indiquent les siècles auxquels appartiennent les inscriptions.*



Imprimerie Impériale